



Manuel sur la mesure de l'économie non observée

© OCDE, 2003.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

MANUEL SUR LA MESURE DE L'ÉCONOMIE NON OBSERVÉE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Also available in English under the title:
Measuring the Non-Observed Economy : A Handbook

© OCDE 2003

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. (33-1) 44 07 47 70, fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, ou CCC Online : www.copyright.com. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

La couverture complète de la production est un aspect essentiel de la qualité des comptes nationaux. Cette *exhaustivité* est difficile à obtenir en raison des problèmes auxquels se heurte la comptabilisation de certains types d'activités productives. Les activités qui ne peuvent pas être obtenues à partir des données de base utilisées pour établir les comptes nationaux parce qu'elles sont souterraines, illégales, informelles ou qu'elles relèvent de la production des ménages pour leur usage propre, ou encore parce que le dispositif de collecte des données de base présente des carences, sont qualifiées d'activités *non observées*. On dit qu'elles constituent l'*économie non observée* (ENO) et on parle de *mesure de l'ENO* pour désigner le fait de les intégrer dans les comptes nationaux.

Compte tenu du large éventail d'approches envisageables pour mesurer l'ENO, il convient de définir et de faire connaître les pratiques exemplaires existant en la matière sur le plan international. Tel est l'objectif de ce Manuel. Il présente une stratégie systématique destinée à réaliser des estimations exhaustives du produit intérieur brut qui soient conformes aux normes internationales et en particulier au Système de comptabilité nationale de 1993.

Ce Manuel a été élaboré par une équipe constituée par des organismes statistiques nationaux et internationaux. Les principaux participants à sa confection ont été Adriaan Bloem, Manlio Calzaroni, Jacques Charmes, Michael Colledge (éditeur), Ralf Hussmanns, Youri Ivanov, Brugt Kazemier, Andrei Kosarev, Ronald Luttikhuisen, Sabina Ronconi, Manik Shrestha, Seppo Varjonen, Peter van de Ven et Denis Ward. Derek Blades a apporté des commentaires précis sur l'ensemble des chapitres. Des avis et commentaires précieux ont par ailleurs été formulés par Misha Belkindas, Peter Harper, Anne Harrison, Ralf Hein, Victor Holovko, Olga Ivanova, Irina Masakova, Paul McCarthy, Brian Newson, Vitezslav Ondrus, Gerhard Reinecke, Silke Stapel, Alexander Surinov et Jiri Vopravil. On remerciera plus particulièrement l'Institut national italien de la statistique (Istat), le Comité d'État pour la statistique de la Fédération de Russie ainsi que l'Office statistique des Pays-Bas pour le soutien actif qu'ils ont apporté à ce projet.

Une version électronique du manuel et des documents de référence sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE à l'adresse www.oecd.org. Les commentaires sur ce Manuel sont bienvenus et peuvent être transmis à l'adresse noehandbook@oecd.org. Ils seront pris en compte à l'occasion d'une prochaine révision.

Enrico Giovannini
Chef statisticien et directeur de la Direction des statistiques
Organisation de coopération et de développement économiques

Carol S. Carson
Directeur
Département des statistiques
Fonds monétaire international

Abimbola Sylvester Young
Directeur
Bureau de statistique
Organisation internationale du travail

Mikhail Korolev
Président
Comité inter-États pour la statistique de la Communauté des États indépendants

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos et remerciements	3
Abréviations et acronymes	7
<i>Chapitre 1.</i> Introduction	9
<i>Chapitre 2.</i> Cadre conceptuel	19
<i>Chapitre 3.</i> Notions relatives à l'économie non observée	41
<i>Chapitre 4.</i> Évaluation des comptes nationaux	55
<i>Chapitre 5.</i> Méthodes d'établissement des comptes nationaux utilisées pour atteindre l'exhaustivité	75
<i>Chapitre 6.</i> Évaluation et amélioration du dispositif de collecte des données	107
<i>Chapitre 7.</i> Stratégie de mise en œuvre	137
<i>Chapitre 8.</i> Production souterraine	153
<i>Chapitre 9.</i> Production illégale	165
<i>Chapitre 10.</i> Production du secteur informel	177
<i>Chapitre 11.</i> Production des ménages pour usage final propre	197
<i>Chapitre 12.</i> Les méthodes de macro-modélisation	207
 Annexes	
1. Bibliographie	219
2. Glossaire	229
3. Besoins et sources de données	257
4. Grilles d'analyse de l'économie non observée	264
5. Évaluation de la qualité des données – cadre générique	274
 Liste des graphiques	
2.1 (Schéma 17.1 du SCN de 1993) Les concepts de population et d'emploi	30
3.1 Grille d'analyse de l'Istat	51
3.2 Système des revenus issus de la production	54
4.1 Exemple de structure du Cadre d'évaluation de la qualité des données pour les estimations de la comptabilité nationale	70
5.1 Estimation du PIB par la méthode de la main-d'œuvre utilisée (approche italienne)	90
7.1 Éléments de la stratégie de mise en œuvre du dispositif de mesure de l'ENO	141
7.2 Les entreprises du secteur des ménages par type de production	148
10.1 Quinzième CIST : Grille de définition du secteur informel	182
 Liste des tableaux	
3.1. Classification des activités non observées par types d'activité, de cause et d'unité	52
3.2. Classification de l'ENO en fonction de l'enregistrement des unités et de la déclaration de la main-d'œuvre utilisée	53

4.1. Revenu primaire des ménages selon les comptes nationaux et les statistiques de l'impôt sur le revenu pour le Pays-Bas 1977-1985	58
4.2. Limite supérieure des transactions souterraines omises des dépenses personnelles.....	64
4.3. Limite supérieure des transactions souterraines omises du PIB en termes de dépenses	64
4.4. Limite supérieure de l'ENO pour les Pays-Bas, 1979	66
4.5. Tableau de traitement des comptes nationaux d'Eurostat, niveau I : Présentation quantitative générale	74
6.1. Caractéristiques d'immatriculation et de collecte par taille des entreprises	122

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

(Voir annexe 2 pour les définitions de termes)

ASN	Appareil statistique national
CCP	Classification centrale des produits
CEOD	Cadre d'évaluation de la qualité des données (FMI)
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CITI (Rév. 3)	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 3 (Nations Unies)
COICOP	Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle
EDM	Enquête sur les dépenses des ménages
ENO	Économie non observée
FBCF	Formation brute de capital fixe
FMI	Fonds monétaire international
Goskomstat	Comité d'État pour la statistique (abréviation retranscrite du russe)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques, France
IPC	Indice des prix à la consommation
IPP	Indice des prix à la production
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
Istat	Institut national de la statistique, Italie
NGDS	Norme générale de diffusion des données (FMI)
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données (FMI)
OSN	Office statistique national
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SCN de 1968	Système de comptabilité nationale de 1968
SCN de 1993	Système de comptabilité nationale de 1993
SEC 1995	Système européen de comptabilité de 1995
SH	Système harmonisé
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Chapitre 1
INTRODUCTION

1.2. Champ et objectifs.....	12
1.3. Utilisateurs du Manuel.....	13
1.4. Concepts et terminologie	13
1.5. Stratégie de mesure	14
1.6. Plan du manuel	16
<i>Par chapitre</i>	16
<i>Par utilisateur</i>	17

1. INTRODUCTION

1.1. La qualité de la comptabilité nationale est déterminante pour la formulation des politiques économiques et les études menées dans ce domaine. Elle tient pour une large part à la capacité des comptes nationaux à couvrir la totalité des activités économiques. L'exhaustivité du champ d'observation est difficile à obtenir eu égard à la grande diversité des activités économiques, dont certaines sont délibérément dissimulées par ceux qui les exercent.

1.2. L'insuffisance de la couverture pose des problèmes aux utilisateurs à la fois en termes de niveaux et d'évolutions tendanciennes. Tels qu'ils sont mesurés, les niveaux du produit intérieur brut (PIB) et d'autres données sont soumis à une distorsion à la baisse ; ils donnent ainsi une image infidèle de l'économie et empêchent toute comparaison à l'échelle internationale. Cette distorsion peut être d'une grande importance lorsque, par exemple, les contributions financières versées ou perçues par un pays dépendent de son PIB, lorsque la pauvreté est mesurée par le PIB par habitant ou lorsque les normes de protection de l'environnement sont mesurées par les émissions polluantes par unité de PIB. De même, on peut s'attendre à des distorsions des estimations tendanciennes lorsque les activités économiques omises dans le PIB croissent à un autre rythme que celles qui y sont incluses. On émet fréquemment l'hypothèse, par exemple, que les activités souterraines et informelles se développent au moment même où l'économie officielle se contracte.

1.3. Pour les comptes nationaux, l'insuffisance de la couverture provoque des déséquilibres dans la cohérence interne des comptes, car certaines parties des opérations économiques peuvent être mesurées et d'autres non. A titre d'exemple, les dépenses des ménages en biens et services issus de l'économie souterraine peuvent être mesurées, les acheteurs n'ayant aucune raison de dissimuler leurs achats, alors que les activités productives correspondantes ne sont pas déclarées par les producteurs.

1.4. Les médias s'intéressent de près aux éventuelles omissions d'activités économiques et laissent souvent entendre que les chiffres du PIB publiés par les offices statistiques nationaux excluent des pans entiers de l'économie. Les journalistes récusent ainsi la crédibilité des estimations de la comptabilité nationale et donnent généralement des approximations de cette sous-évaluation. Le problème est qu'un grand nombre de comptes rendus des médias reposent sur des méthodes de recherche qui présentent un des deux points faibles fondamentaux énoncés ci-après, voire les deux. Premièrement, il arrive fréquemment que ces méthodes ne parviennent pas à définir avec exactitude ce qui doit être mesuré et donc ce qui peut être omis. Ce manque de précision concernant l'objet des mesures se reflète dans la variété des termes couramment employés – économie cachée, économie de l'ombre, économie parallèle, économie souterraine, économie informelle, économie invisible, marché noir – pour n'en citer que quelques-uns. Il est impossible d'affirmer qu'ils ont tous la même signification et, si ce n'est pas le cas, de connaître les rapports qui existent entre eux. La fuite des capitaux, la fraude fiscale, le commerce de navette, le vol et l'extorsion sont considérés en bloc comme des activités indésirables ou illégales qui sont très largement sous-estimées par les chiffres officiels.

1.5. Deuxièmement, de nombreuses méthodes d'estimation reposent sur des hypothèses simplistes impossibles à justifier. Les « modèles monétaires », par exemple, partent du principe que les variations des schémas de la demande monétaire peuvent être intégralement attribuées aux variations des activités économiques manquantes, variations qu'elles refléteraient parfaitement. Un autre modèle très prisé se fonde sur les variations de la consommation d'électricité. Ces méthodes font un mauvais usage

de données économiques pertinentes abondamment disponibles et ne permettent pas de savoir à coup sûr comment associer leurs résultats à d'autres pour obtenir des mesures plus fiables.

1.6. Ces macro-modèles suscitent un grand intérêt notamment parce que les offices statistiques nationaux n'expliquent pas suffisamment les méthodes qu'ils emploient et les utilisateurs considèrent par conséquent que d'autres méthodes sont nécessaires et utiles. Ce débat soulève également des questions quant à la signification que l'on attribue aux activités informelles, souterraines, illégales, non mesurées, non enregistrées, non imposées, etc. Quels sont les liens entre ces différentes activités ? Font-elles partie ou non de l'économie de l'ombre, de l'économie invisible, de l'économie parallèle, de l'économie souterraine, etc. ? Quelles sont les meilleures méthodes pour estimer de telles activités ? Dans quelle mesure les chiffres actuels sont-ils fiables ? Où peut-il y avoir fuite des capitaux, fraude fiscale et commerce de navette ? L'objectif de ce Manuel est d'établir une terminologie commune et de donner une assise solide aux mesures de la production économique, au profit des statisticiens d'enquête, des comptables nationaux et des utilisateurs de données macro-économiques. Le Manuel est destiné à énoncer les opinions partagées par les statisticiens et les spécialistes de la comptabilité nationale sur les pratiques qu'il convient de suivre.

1.2. Champ et objectifs

1.7. Le cadre conceptuel du Manuel se fonde sur des normes internationales pertinentes, dont le Système de comptabilité nationale de 1993 (le SCN de 1993) élaboré par cinq organisations internationales (Commission des Communautés européennes *et al.*, 1993). Le champ du Manuel est donc la production économique au sens du SCN de 1993. Cette définition constitue une base solide, mais elle limite en même temps l'éventail des thèmes abordés. En particulier, comme on le verra plus en détail au chapitre 2, le Manuel n'inclut pas la mesure de nombreux services que se rendent les membres des ménages entre eux, comme les travaux ménagers ou la préparation des repas, car ils n'entrent pas dans le domaine de la production défini par le SCN de 1993. On considère ainsi qu'ils ne font pas partie de la production manquante.

1.8. Le Manuel (chapitre 2 à 7) s'attache pour l'essentiel à donner des indications sur les méthodes permettant d'établir des estimations exhaustives du PIB. Il s'agit de s'assurer que le plus grand nombre possible d'activités de production est *observé*, c'est-à-dire mesuré directement dans les données de base relatives à la production, aux revenus et aux dépenses à partir desquelles les comptes nationaux sont établis. Il s'agit également de s'assurer que les activités *non observées* sont néanmoins prises en compte, c'est-à-dire mesurées indirectement lors de l'établissement de la comptabilité nationale.

1.9. Les groupes d'activités les plus susceptibles de ne pas être observées sont celles qui sont *souterraines, illégales ou informelles* ou celles qui sont *entreprises par des ménages pour leur propre usage final*. Des activités peuvent aussi ne pas être observées en raison de *lacunes du dispositif de collecte des données de base*. Dans ce Manuel, ces cinq groupes d'activités sont qualifiés de *zones problématiques de l'ENO* et les activités non couvertes dans les données de base parce qu'elles figurent dans une ou plusieurs de ces zones problématiques sont collectivement désignées sous le terme d'*économie non observée* (ENO). Aussi *la mesure de l'économie non observée* implique-t-elle une action sur deux fronts :

- des améliorations de la mesure directe par le dispositif de collecte de données, entraînant une diminution des activités *non observées* et donc des activités *non mesurées* ;
- des améliorations de la mesure indirecte lors de l'établissement des comptes nationaux, entraînant une diminution des activités *non mesurées*.

1.10. Bien que le principal objectif du Manuel soit d'aider les statisticiens à établir des estimations exhaustives du PIB, on admettra qu'en dehors de l'exhaustivité, de multiples questions sont étroitement liées à l'ENO. En particulier, dans de nombreux pays, et notamment les pays en développement, un grand nombre de personnes participent à la production du secteur informel, qui joue un rôle de premier plan dans la création d'emplois, la formation de revenus et la réduction de la pauvreté. Il convient donc de disposer de données sur la taille et les caractéristiques du secteur informel, ainsi que sur sa contribution au PIB, afin de permettre la réalisation d'études et la formulation

de l'action des pouvoirs publics. A cet effet, le Manuel donne des conseils sur la production de statistiques indépendantes sur le secteur informel et la production des ménages pour usage final propre.

1.11. La fuite des capitaux, le commerce de navette, les achats transfrontaliers, la fraude fiscale et le trafic de stupéfiants comptent parmi les autres thèmes qui passent parfois pour être liés à l'ENO. Les craintes que les statistiques officielles ne rendent pas vraiment compte de l'ampleur de ces activités viennent, pour certaines, d'une méprise sur ce qui est inclus dans le PIB. En particulier, la fuite des capitaux et la fraude fiscale ne sont pas des activités de production et en conséquence, elles ne sont pas mesurées dans le PIB. Même si le Manuel n'est pas destiné à traiter explicitement de ces questions, il fournit néanmoins quelques indications à ce propos. Il expose notamment en détail des méthodes permettant d'établir des statistiques indépendantes pour la production souterraine et il décrit les rapports existant entre ce type de production et la fraude fiscale, le commerce de navette et d'autres éléments qui lui sont couramment associés. Il s'intéresse également aux types de production illégale les plus courants.

1.12. Il est intéressant de préciser les objectifs que le Manuel *ne poursuit pas*. Le Manuel ne prétend pas, en effet, apporter de nouveaux éléments, ni donner la meilleure solution. Il s'agit davantage d'un abrégé des pratiques exemplaires existantes, qui donne des indications sur le meilleur usage que l'on peut en faire. Il n'est pas non plus destiné à *réduire* les activités souterraines, illégales, informelles ou la production des ménages pour usage final propre. Il vise plutôt à s'assurer que les activités de production sont observées dans toute la mesure du possible et que celles qui ne sont pas observées sont néanmoins mesurées dans les comptes nationaux. De cette manière, le Manuel peut apporter certains renseignements sur les causes et l'ampleur des activités illégales et souterraines, mais c'est aux pouvoirs publics et non aux statisticiens qu'il incombe de les réduire.

1.13. Le Manuel donne des informations sur la fraude fiscale uniquement lorsqu'elle est associée aux activités entrant dans le domaine de la production au sens du SCN de 1993. Toutefois, la fraude fiscale intervient également dans le cadre d'activités non productives et donc non incluses dans le PIB. Comme on le précisera aux chapitres 4 et 9, les estimations des recettes fiscales manquantes peuvent être utiles pour fixer les priorités en matière de mesures de l'ENO, voire pour déterminer les ajustements de la production manquante. Inversement, les estimations du PIB qui ont été ajustées pour tenir compte de certaines activités non observées indiquent les limites inférieures des pertes de recettes fiscales dues à la fraude fiscale.

1.3. Utilisateurs du Manuel

1.14. Le Manuel s'adresse à tous les producteurs et utilisateurs de statistiques macro-économiques. Il est destiné en premier lieu au personnel des offices statistiques participant à la collecte des statistiques macro-économiques et à la préparation des comptes nationaux. De plus, le Manuel peut s'avérer utile pour les utilisateurs de données ayant des raisons de s'inquiéter des niveaux généraux de la production économique ou des différences d'évolution entre les activités économiques qui sont mesurées directement et celles qui sont estimées indirectement comme faisant partie de l'ENO. Le Manuel peut également être d'une grande utilité aux chercheurs et aux journalistes confrontés à une abondance de mesures de l'économie souterraine, cachée, de l'ombre, etc. et désireux de savoir pourquoi elles diffèrent toutes les unes des autres et quelle est celle qui peut être considérée comme la plus fiable.

1.15. A l'image du SCN de 1993 qui constitue une norme internationale pour tous les pays, le Manuel a pour ambition d'apporter un système de mesure qui soit applicable dans tous les pays, que leur appareil statistique soit très développé, en développement ou dans la phase de transition que connaissent les anciennes économies planifiées.

1.4. Concepts et terminologie

1.16. Le SCN de 1993 constitue le point d'ancrage du Manuel qui peut être considéré comme un complément du SCN traitant de problèmes et de méthodes de mesure spécifiques. Les paragraphes suivants présentent certains des concepts clés, des définitions et des termes les plus couramment

employés. Ils seront détaillés dans les chapitres 2, 3 et 9. Un glossaire propre au Manuel figure par ailleurs dans l'annexe 2.

1.17. Le SCN de 1993 définit une *entreprise* comme une unité institutionnelle, c'est-à-dire une société, une administration publique, une institution sans but lucratif ou un ménage, en sa qualité de producteur de biens et de services. Il s'agit d'une définition très large, qui inclut notamment les ménages produisant des biens exclusivement destinés à leur propre usage final. Elle va bien au-delà de ce que la plupart des statisticiens d'enquêtes économiques considéreraient comme une entreprise, mais elle est nécessaire pour couvrir toutes les unités exerçant des activités productives. C'est la définition qui est utilisée dans ce Manuel.

1.18. Le Manuel s'inspire également du SCN de 1993 pour la définition des termes utilisés pour définir l'ENO :

- *production souterraine* : activités qui sont productives et légales, mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour éviter de payer des impôts ou de respecter certaines réglementations ;
- *production illégale* : activités productives qui génèrent des biens et des services interdits par la loi ou qui sont illégales lorsqu'elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation ;
- *production du secteur informel* : activités productives exercées par des entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages, qui ne sont pas enregistrées et/ou sont inférieures à une taille donnée en termes d'effectifs et qui ont une production marchande ;
- *production des ménages pour leur propre usage final* : activités productives qui se traduisent par une consommation ou une accumulation de biens et de services par les ménages qui les produisent.

1.19. La définition du terme *informel* figurant dans le SCN de 1993 est directement issue de la Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée en 1993 par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (les Résolutions des CIST constituent également une importante source de concepts internationaux pour le Manuel). Cette Résolution décrit le secteur informel en termes généraux et définit le cadre dans lequel chaque pays devrait établir sa propre définition opérationnelle. A partir du domaine de la production au sens du SCN de 1993, cette résolution définit le secteur informel comme un sous-ensemble du secteur des ménages et précise les critères opérationnels permettant de reconnaître les entreprises qui en font partie.

1.20. *L'appareil statistique national* est le terme utilisé dans le Manuel pour décrire l'ensemble des organisations et unités statistiques d'un pays qui procèdent conjointement à la collecte, au traitement et à la diffusion de statistiques officielles. Le terme *office statistique national* désigne le principal service statistique.

1.21. Le terme *dispositif de collecte des données de base* est utilisé pour décrire l'infrastructure statistique et les procédures d'enquête permettant la collecte et le traitement des données économiques de base. Les données brutes recueillies par des enquêteurs directement auprès de personnes interrogées par voie d'enquête ou de sources administratives sont mises en forme, calculées et agrégées pour devenir les *données de base* qui sont fournies aux services de la comptabilité nationale où, après avoir été adaptées comme il se doit aux concepts de la comptabilité nationale, elles sont intégrées au *processus d'établissement des comptes nationaux*. Lorsque ces données de base sont inadaptées, on comble les lacunes des données et on pallie les incohérences à l'aide de méthodes indirectes d'établissement des comptes qui modélisent les données manquantes en utilisant d'autres données connexes – des *indicateurs* – et qui appliquent les identités comptables.

1.5. Stratégie de mesure

1.22. La stratégie du Manuel concernant la mesure de l'ENO s'inspire et fait la synthèse d'un large éventail d'idées actuelles et d'expériences pratiques, décrites par exemple par l'Organisation de coopération et de développement économiques (1997), le Goskomstat de Russie (1998), Bloem et

Shrestha (2000), Calzaroni (2000), Luttikhuizen et Kazemier (2000), Masakova (2000) et Stapel (2001). Elle intègre les principes de base suivants.

1.23. Tout d'abord, un appareil statistique national devrait être doté d'un dispositif de mesure de l'ENO et définir clairement les objectifs, le rôle et les responsabilités des comptables nationaux et des statisticiens d'enquête, y compris ceux des offices régionaux. Il serait également souhaitable de tenir informés et d'impliquer les principaux utilisateurs des données. L'exhaustivité de la couverture constituant un aspect important de la qualité, le dispositif de mesure de l'ENO devrait être associé à d'autres initiatives d'amélioration et de gestion de la qualité.

1.24. Les problèmes liés à l'ENO et les solutions envisageables devraient être analysés de façon systématique. Cette analyse devrait être basée sur une grille d'analyse complète, facilitant le classement en différentes catégories des causes des activités non observées ou des méthodes adaptées à leur mesure. C'est ainsi que ces causes peuvent être classées, par exemple, en absence d'enregistrement, non-réponse et sous-déclaration.

1.25. L'amélioration du dispositif de collecte des données de base est fondamentale à cet égard. Il s'agit en fait de contrôler la qualité en amont. Il faudrait ainsi optimiser la mesure de l'ENO en s'assurant que les données de base comprennent, dans la mesure du possible, la totalité des activités productives. On ne devrait pas attendre du processus d'établissement des comptes nationaux qu'il traite indéfiniment des problèmes liés aux données de base résultant, par exemple, d'une inadéquation des concepts ou d'une incapacité à procéder à des ajustements corrects des non-réponses.

1.26. Enfin, il conviendrait d'utiliser toutes les données de base disponibles au lieu de se fonder sur des hypothèses reposant sur des modèles. Lorsque de telles hypothèses sont néanmoins incontournables, elles devraient être appliquées au niveau le plus détaillé possible. Les *macro-modèles* qui modélisent l'ensemble de l'économie en fonction de variables susceptibles d'avoir un lien quelconque avec l'ENO sont trop rudimentaires pour être précis et les résultats auxquels ils aboutissent ne peuvent être intégrés à d'autres données pour améliorer les ajustements. On doit donc éviter d'y recourir.

1.27. La stratégie de mesure de l'ENO préconisée dans le Manuel se décline en cinq démarches.

- Identification d'un cadre conceptuel et d'une grille d'analyse convenables servant de supports à l'évaluation de l'ENO.
- Évaluation des données de base fournies aux comptables nationaux et des méthodes d'établissement des comptes, ainsi que de l'ampleur des activités non observées et non mesurées et définition de priorités afin de les traiter, à la fois dans un futur immédiat et à plus long terme.
- Identification des améliorations envisageables pour le processus d'établissement des comptes nationaux, qui limiteront l'impact des activités non mesurées à l'aide d'ajustements basés sur un modèle et des résultats des enquêtes supplémentaires. Ces méthodes indirectes de mesure peuvent être introduites relativement rapidement et à peu de frais par rapport aux modifications du dispositif de collecte des données de base qui risquent de nécessiter d'importantes ressources supplémentaires. Ces méthodes peuvent apporter des solutions à court terme aux problèmes de données qui devraient, en fin de compte, être résolus en améliorant la collecte des données. Elles peuvent également fournir des solutions à long terme aux problèmes chroniques de l'insuffisance de la couverture et de la sous-déclaration, qui sont impossibles à résoudre au stade de la collecte des données.
- Identification des améliorations envisageables pour l'infrastructure et le contenu du dispositif de collecte des données de base, qui limiteront l'impact des activités non observées en mettant le dispositif en conformité avec les normes et les pratiques exemplaires internationales. Il s'agit là d'une solution à long terme pour de nombreux problèmes de données. Les améliorations du dispositif de base permettront de traiter les non-réponses et de limiter, sinon de supprimer en totalité, l'insuffisance de la couverture et de la sous-déclaration.

- Mise au point d'un plan de mise en œuvre prévoyant de consulter les utilisateurs, de classer par ordre de priorité les améliorations possibles, d'assurer une bonne communication entre les enquêteurs et les comptables nationaux et de traiter les révisions des estimations de la comptabilité nationale pouvant résulter des modifications apportées.

1.6. Plan du manuel

Par chapitre

1.28. Le chapitre 2 résume le cadre conceptuel fourni par les normes internationales, notamment le SCN de 1993, sur lequel repose le reste du Manuel. Y sont notamment décrits le domaine de la production, les opérations, les unités, les classifications et les concepts relatifs à la main-d'œuvre.

1.29. Le chapitre 3 définit les zones problématiques de l'ENO et décrit la production souterraine, la production illégale, la production du secteur informel et la production des ménages pour leur propre usage final. Il introduit le concept de grille d'analyse permettant d'évaluer l'ampleur et la nature des activités non observées et l'illustre par quelques exemples de grilles qui ont été effectivement appliquées.

1.30. Le chapitre 4 traite des procédures d'évaluation des données de base utilisées pour l'établissement des comptes nationaux et des procédures d'établissement des comptes. Il expose les techniques de confrontation des données, d'analyse des divergences et d'estimation des limites supérieures pour les activités non observées et non mesurées. Ce chapitre passe également en revue le type d'enquêtes supplémentaires susceptibles de fournir d'autres informations.

1.31. Le chapitre 5 expose en détail les méthodes indirectes d'établissement des comptes permettant de mesurer les activités non observées (en dehors de celles qui sont utilisées pour la production illégale). Il décrit des méthodes s'inscrivant dans l'optique de la production, qui peuvent être appliquées à toute une série de secteurs et dont la méthode de la main-d'œuvre utilisée est un des principaux exemples. Ce chapitre aborde également des méthodes spécifiques au secteur d'activité étudié, des méthodes fondées sur l'optique des dépenses, ainsi que des procédures reposant sur des tableaux des ressources et des emplois.

1.32. Le chapitre 6 se concentre sur les améliorations à apporter au dispositif de collecte des données de base qui alimente les comptes nationaux. Il souligne la nécessité d'évaluer l'infrastructure statistique sous-jacente – notamment la législation, la structure organisationnelle, le répertoire des entreprises, la base de sondage et la conception des enquêtes, l'utilisation des sources administratives, ainsi que la gestion des métadonnées. Ce chapitre présente un grand nombre d'améliorations envisageables qui pourraient permettre de réduire l'impact des activités non observées.

1.33. Le chapitre 7 donne des indications concernant la planification et la mise en œuvre du dispositif de mesure de l'ENO. Il formule des propositions qui doivent permettre d'adapter le dispositif de mesure à des circonstances particulières, comme le cas d'un pays en développement ou une économie en transition. Ce chapitre donne également des conseils concernant les stratégies de révision, notamment sur la manière de présenter les modifications apportées aux estimations par suite de l'amélioration de la mesure de l'ENO.

1.34. Le chapitre 8 traite plus en détail de la terminologie et de la mesure de la production souterraine, abordant diverses activités fréquemment associées à l'économie souterraine, comme le commerce de navette et les achats transfrontaliers.

1.35. Le chapitre 9 est consacré à la description et au traitement des activités illégales. Ces dernières ne sont pas analysées de façon exhaustive dans l'optique des méthodes d'établissement des comptes nationaux (chapitre 5), dans la mesure où l'ajustement explicite des comptes nationaux au titre des activités illégales ne constitue par encore une pratique très répandue. Cela s'explique par la sensibilité du sujet et le fait qu'il n'en est encore qu'au stade expérimental, ainsi que par la qualité médiocre des estimations.

1.36. Le chapitre 10 analyse dans le détail le secteur informel. Il se compose de deux parties. La première expose l'origine et la nature de la définition du secteur informel, ainsi que son impact en termes politiques. Elle comprend également les résultats des récentes délibérations du *Groupe de Delhi*, mis en place par la Commission de statistiques des Nations Unies afin d'améliorer la mesure du secteur informel. La seconde partie de ce chapitre explique comment obtenir des statistiques sur le secteur informel en rajoutant des questions aux enquêtes sur la population active, sur les revenus et les dépenses des ménages, ou par le biais d'enquêtes spéciales sur le secteur informel, notamment les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises.

1.37. Le chapitre 11 traite de la mesure des activités productives des ménages pour leur propre usage final, dont l'agriculture de subsistance, la construction pour compte propre et les services domestiques rémunérés.

1.38. Le chapitre 12 décrit les principales méthodes de macro-modélisation, notamment les méthodes monétaires, une méthode basée sur la consommation d'électricité et les *méthodes de la variable latente*. Les estimations reposant sur les méthodes de macro-modélisation sont souvent citées par les médias et retiennent beaucoup l'attention, car elles suggèrent généralement que le PIB et son rythme de croissance sont beaucoup plus importants que ne l'indiquent les chiffres officiels. Ce chapitre expose les hypothèses simplistes sur lesquelles s'appuient ces méthodes et explique pourquoi elles sont généralement ambiguës et se prêtent mal à l'établissement du PIB.

1.39. Les annexes comprennent une bibliographie, un glossaire des principaux termes utilisés dans le Manuel, une liste des principaux agrégats de la comptabilité nationale et leurs sources de données habituelles, ainsi que des éléments d'information supplémentaires sur les grilles d'analyse et les instruments d'évaluation de l'ENO.

Par utilisateur

1.40. Tous les utilisateurs ne seront probablement pas intéressés par les mêmes chapitres. Ces derniers comportent un certain nombre de redondances, de façon à ce qu'ils puissent être lus de façon indépendante.

1.41. Les statisticiens d'enquête pourront trouver des informations intéressantes dans tous les chapitres – certains fournissant des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de collecte de données, tandis que d'autres s'attachent à décrire l'utilisation des données pour l'établissement des comptes nationaux.

1.42. Les comptables nationaux connaissent certainement les informations sur le SCN de 1993 résumées dans le chapitre 2 et pourront se concentrer sur les chapitres 3 à 5. Ils pourront également s'intéresser au chapitre 6, dans la mesure où ils doivent savoir ce que les statisticiens d'enquête sont censés faire.

1.43. Les personnes qui utilisent les données macro-économiques à des fins politiques s'intéresseront plutôt à la description de l'ENO et de la grille d'analyse dans le chapitre 3. Elles peuvent également parcourir les autres chapitres, notamment les questions relatives à l'économie souterraine (chapitre 8) et les arguments contre l'utilisation de méthodes de macro-modélisation (chapitre 12).

1.44. Les analystes et les chercheurs qui souhaitent saisir l'essence de la stratégie de mesure exposée ici, ainsi que ses différences par rapport aux diverses méthodes de macro-modélisation, seront plus spécialement intéressés par les chapitres 2 à 6 et 12.

1.45. Les journalistes trouveront les informations les plus pertinentes pour leurs articles dans les chapitres 3 et 8 à 12.

1.46. Les utilisateurs qui s'intéressent à la fraude fiscale trouveront des informations utiles dans les chapitres 4 et 8.

1.47. Les utilisateurs qui s'intéressent plus particulièrement à des questions de gouvernance, de fuite de capitaux, de contrebande, de commerce de navette, de production ou de distribution de stupéfiants, trouveront des informations pertinentes dans les chapitres 8 et 9.

1.48. Enfin, les utilisateurs qui s'intéressent plutôt au secteur informel ou à la production des ménages pour leur propre usage final pourront se reporter aux chapitres 10 et 11.

Chapitre 2

CADRE CONCEPTUEL

2.1. Introduction	21
2.2. Les domaines de la production	21
2.3. Opérations et autres flux	25
2.4. Unités et classifications des unités	26
2.4.1. Unités institutionnelles, secteurs et sous-secteurs	26
2.4.2. Unités d'activité économique, unités locales et établissements.....	28
2.5. Territoire économique et résidence.....	28
2.6. Mesures aux prix courants et en volume	29
2.7. Les concepts relatifs à la main-d'œuvre.....	29
2.8. L'optique de la production	32
2.8.1. Introduction	32
2.8.2. Production.....	32
2.8.3. Consommation intermédiaire	33
2.8.4. Évaluation et moment d'enregistrement.....	34
2.9. L'optique des dépenses	35
2.9.1. Introduction	35
2.9.2. Dépenses de consommation finale des ménages	36
2.9.3. Dépenses de consommation finale des administrations publiques.....	36
2.9.4. Dépenses de consommation finale des ISBLSM.....	37
2.9.5. Formation brute de capital fixe	37
2.9.6. Variations des stocks	37
2.9.7. Acquisition et cession d'objets de valeur	38
2.9.8. Exportations et importations	38
2.10. L'optique du revenu	38

2. CADRE CONCEPTUEL

2.1. Introduction

2.1. Ce chapitre présente les connaissances de base sur lesquelles repose la première démarche dans la stratégie de mesure de l'économie non observée (ENO), à savoir tracer un cadre conceptuel convenable. Ce chapitre décrit donc les concepts, définitions, nomenclatures et règles comptables du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et d'autres normes internationales qui permettront de définir et d'analyser de façon systématique la question de l'ENO dans le chapitre 3.

2.2. Dans le contexte de l'ENO, les éléments les plus pertinents du SCN de 1993 portent sur la mesure du PIB. On peut distinguer trois modes de mesure du PIB : l'optique de la production, l'optique des dépenses et l'optique du revenu. Dans l'optique de la production, le point de départ consiste à mesurer la production et la consommation intermédiaire de biens et de services, obtenir la valeur ajoutée en faisant la différence entre la production et la consommation intermédiaire, avant d'additionner les valeurs ajoutées par les différents producteurs pour obtenir le PIB. Dans l'optique des dépenses, le PIB est égal à la somme des composantes de la dépense (à savoir, les dépenses de consommation finale, la formation brute de capital et les exportations nettes). L'optique du revenu mesure directement les revenus générés par la production – dans une large mesure les salaires versés aux salariés et l'excédent d'exploitation ou le revenu mixte tiré d'activités productives. La distinction entre ces trois optiques est un peu artificielle car elles sont rarement utilisées de façon complètement indépendantes les unes des autres puisqu'elles font souvent appel aux mêmes données de base. Dans la pratique, l'établissement des comptes nationaux est souvent un patchwork, certains éléments étant estimés par la production, d'autres par les dépenses et d'autres encore par le revenu.

2.3. L'utilisation conjuguée de ces trois approches contribue à palier leurs points faibles respectifs. On trouvera dans Bloem *et al.* (2001) des précisions à cet égard. En particulier, combiner des données dans l'optique de la production avec des données dans l'optique des dépenses par la méthode des flux de marchandises ou dans un cadre reposant sur les ressources et les emplois a montré son utilité lorsqu'il s'agit de vérifier les données et de calculer des estimations pour les éléments manquants, notamment la production non observée, comme on le verra plus en détail au chapitre 5.

2.4. Comme le Manuel a pour ambition de mesurer le PIB de façon exhaustive, ce chapitre s'intéresse aux aspects du SCN de 1993 qui portent directement sur le PIB et sur ses modalités de mesure. La section 2.2 décrit le domaine de la production au sens du SCN ; la section 2.4 traite des unités intervenant dans la production et leur classification par secteur et par activité économique ; la section 2.5 définit le territoire économique d'un pays ; la section 2.6 aborde la question des indicateurs de prix et de volume ; la section 2.7 introduit les concepts relatifs à la population active ; enfin, les sections 2.8, 2.9 et 2.10 décrivent le calcul des comptes dans l'optique de la production, des dépenses et du revenu, respectivement.

2.2. Les domaines de la production

2.5. L'un des concepts essentiels de la comptabilité nationale est celui de production. Les règles qui ont été élaborées pour déterminer ce qui doit être compris dans la production et ce qui doit en être exclu – ce que l'on appelle le *domaine ou la frontière de la production* – délimitent le champ de la plupart des opérations courantes et des opérations en capital dans les comptes nationaux. D'abord, le domaine de

la production détermine ce qui doit figurer dans les comptes à titre de production. Ensuite, comme le SCN de 1993 ne prend en considération que les emplois de biens ou services *produits*, le domaine de la production détermine aussi le champ de la consommation intermédiaire et donc, de la valeur ajoutée. Pour la même raison, le domaine de la production délimite aussi ce qui doit figurer dans la consommation des ménages et dans les autres emplois finals. De plus, comme le SCN de 1993 ne prend en compte que les revenus générés par le processus de production, le domaine de la production détermine aussi ce qui doit être compris comme des revenus. Les revenus primaires sont obtenus par la distribution des composantes de la valeur ajoutée (en particulier, les salaires et traitements, ainsi que les excédents d'exploitation et les revenus mixtes) sur la base de l'utilisation de main-d'œuvre et de capital. Le revenu disponible est obtenu à partir des revenus primaires à travers le processus de redistribution (principalement au moyen des impôts, des cotisations et des prestations sociales). Enfin, le domaine de la production détermine ce qu'est l'épargne (égale à la différence entre le revenu disponible et la consommation finale) ainsi que la capacité et le besoin de financement (à savoir le solde final des comptes des opérations courantes et des opérations en capital).

2.6. Compte tenu de l'importance considérable du concept de production, la qualité des comptes nationaux est dans une large mesure déterminée par le caractère plus ou moins exhaustif des estimations du PIB. Pour atteindre l'exhaustivité, la première démarche consiste à délimiter ce qui doit figurer ou non dans les comptes nationaux en tant que production. Avant tout, il faut définir une frontière entre les activités qui sont considérées comme *productives* au sens économique et celles qui ne le sont pas. Dans un deuxième temps, il faut définir la frontière entourant la production économique qu'il convient de faire figurer dans les comptes nationaux. Pour plusieurs raisons sur lesquelles on reviendra plus loin, toutes les activités productives ne sont pas prises en compte. En ce qui concerne les activités productives, le SCN de 1993 introduit ainsi deux frontières fondamentales, à savoir *le domaine général de la production* et *le domaine ou la frontière de la production* dans le SCN.

2.7. *Le domaine général de la production* trace la limite entre la production économique et non économique. La production économique comprend l'ensemble des activités « exercées sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle, qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des sorties (biens ou services) [...] qui peuvent être livrées ou fournies à d'autres unités institutionnelles » (SCN 1993 : 6.15 et 6.6). En résumé, elle comprend toute activité sous contrôle humain se traduisant par des productions pouvant être échangées. Pour qu'une activité soit productive dans ce sens, il faut qu'elle satisfasse aux conditions suivantes :

- Il doit y avoir un lien entre l'activité et une unité institutionnelle. Cette activité doit être exercée « sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui est propriétaire des biens produits » (SCN 1993 : 6.15). En conséquence, les processus purement naturels sans intervention ni contrôle humain, ne constituent pas une production au sens économique. C'est ainsi que l'accroissement incontrôlé des stocks de poissons ne relève pas du domaine général de la production, au contraire de la pisciculture.
- Il doit y avoir cessibilité (permettant aux biens produits de pouvoir être échangés). Ce n'est pas un critère exigeant dans la mesure où ce n'est pas le fait d'être effectivement échangé qui est demandé, mais la simple possibilité pour les produits d'être échangés. En conséquence, la production pour compte propre est prise en considération. La cessibilité implique en outre le respect du *critère de la tierce personne*, qui stipule qu'une activité peut être considérée comme économiquement productive que si elle peut être exercée par une autre personne que celle qui en bénéficie. Selon ce critère, des activités humaines fondamentales – se nourrir, boire, dormir, faire de l'exercice, etc. – sont exclues de la production économique, alors que des services comme la lessive, la préparation des repas, ou la garde d'enfants, de malades ou de personnes âgées tombent dans le domaine général de la production parce qu'ils peuvent donner lieu à des échanges entre différentes unités (SCN 1993 : 6.16).

2.8. *Le domaine ou la frontière de la production* dans le SCN est plus restreint que le domaine général de la production. Il décrit l'éventail des activités économiques qui doivent être prises en compte dans les estimations du PIB et il constitue donc le domaine pertinent pour les considérations d'exhaustivité. Les

activités qui font partie du domaine de la production du Système peuvent alors être sommairement présentées ainsi (SCN 1993 : 6.18) :

- a) la production de tous les biens ou de tous les services individuels ou collectifs fournis, ou destinés à être fournis, à des unités autres que celles qui les produisent, y compris la production des biens et des services entièrement consommés dans le processus de production de ces biens ou de ces services ;
- b) la production pour compte propre de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital ;
- c) la production pour compte propre des services des logements occupés par leurs propriétaires et des services domestiques et personnels produits grâce à l'emploi de personnel domestique rémunéré.

2.9. En ce qui concerne le point b), le SCN de 1993 (§ 6.24) dresse la liste suivante des types les plus courants de production par les ménages qui sont inclus qu'ils soient ou non destinés à leur propre consommation finale :

- la production et le stockage de produits agricoles ; la cueillette et le ramassage de baies et d'autres produits non cultivés ; la sylviculture ; l'abattage d'arbres et la collecte de bois de chauffage ; la chasse et la pêche ;
- la production d'autres produits primaires comme le sel gemme ; l'extraction de tourbe ; l'approvisionnement en eau, etc ;
- la transformation des produits agricoles ; le battage des céréales ; la mouture de grains ; le séchage de peaux et la fabrication de cuir ; la production et la conservation de la viande et du poisson ; la conservation de fruits par dessiccation, mise en conserve, etc. ; la production de produits laitiers comme le beurre ou le fromage ; la production de bière, de vin ou d'alcool ; la fabrication de paniers ou de nattes, etc. ;
- d'autres types de transformation comme le tissage ; la confection et la fabrication de vêtements sur mesure ; la fabrication de chaussures ; la fabrication de poteries, d'ustensiles de ménage ou de biens durables ; la fabrication de meubles ou de mobiliers ; etc.

2.10. Pour décider dans la pratique s'il convient ou non d'enregistrer la production d'un bien produit par les ménages, le SCN de 1993 (§ 6.25) propose d'adopter un critère d'*importance* ; en d'autres termes, si la production est considérée comme quantitativement importante en proportion de l'offre totale de ce bien dans le pays, alors il conviendra de procéder à son estimation.

2.11. La production de *services* pour usage final propre est exclue des comptes, hormis les exceptions mentionnées plus haut au point c) du paragraphe 2.8. Plus précisément, le SCN de 1993 (§ 6.20) dresse la liste des services domestiques et personnels qui sont spécifiquement exclus lorsqu'ils sont produits et consommés au sein d'un même ménage :

- le nettoyage, la décoration et l'entretien du logement occupé par le ménage, y compris les petites réparations habituellement effectuées par les locataires ou les propriétaires ;
- le nettoyage, l'entretien et la réparation des biens de consommation durables ou d'autres biens, y compris les véhicules utilisés pour les besoins du ménage ;
- la préparation de repas et le service à table ;
- la garde, l'éducation et la formation des enfants ;
- la garde de malades, d'infirmités ou de personnes âgées ;
- le transport des membres du ménage ou de leurs biens.

2.12. Le SCN de 1993 donne des indications supplémentaires concernant certaines activités « assimilables à des services ». Les grosses réparations de logement comme celles qu'effectuerait un propriétaire figurent dans le domaine de la production au titre de la formation brute de capital fixe. L'activité d'un porteur d'eau est considérée comme une partie de la fourniture d'eau. Le stockage de récoltes effectuées par des ménages pour leur propre usage est également pris en compte à titre de prolongement du processus de

production de biens. En revanche, les travaux de réparation et d'entretien dits de « bricolage » effectués dans des logements ou sur des biens de consommation durables en sont exclus.

2.13. La question du domaine de la production des ménages (SCN 1993 : 6.23-6.33) a fait l'objet de débats considérables au cours de la révision du SCN¹. Le SCN de 1993 admet que certains types d'activités des ménages peuvent être particulièrement importants dans certains pays en développement et que la question mérite d'être étudiée attentivement². Néanmoins, comme dans le SCN de 1968, hormis les services de logement, aucune valeur ne doit être enregistrée au titre de la production par les ménages de services pour leur propre usage final dans le cadre central du SCN de 1993³. Ce choix est justifié en invoquant les motifs suivants :

- « peu de répercussion sur le reste de l'économie ;
- difficulté d'imputation de valeurs monétaires ;
- effets négatifs sur l'utilité des comptes pour l'analyse macro-économique et l'élaboration des politiques.»

2.14. On a considéré que les services produits par les ménages pour leur propre consommation avaient des répercussions limitées sur le reste de l'économie en raison du caractère indépendant de ces activités. Contrairement à la production de biens pour compte propre – qui peuvent être vendus ou fournis à une autre unité à tout moment – la production de services pour compte propre implique nécessairement une consommation simultanée de ces services par le ménage.

2.15. La difficulté de l'imputation de valeurs monétaires tient au fait que la plupart des services domestiques et personnels des ménages ne sont pas destinés au marché de sorte qu'il n'existe pas de prix du marché qui puissent convenir pour valoriser ces services. Outre ce problème de valorisation, on peut noter que les valeurs imputées ont, en tout état de cause, une signification économique différente des autres valeurs monétaires. C'est ainsi que le SCN de 1993 (§ 6.21) note que « si un membre d'un ménage peut choisir entre produire des services pour sa propre consommation et produire les mêmes services pour un autre ménage en échange d'une rémunération en espèces, il optera vraisemblablement pour la solution du travail rémunéré, en raison du plus large éventail de possibilités de consommation qu'elle offre. Par conséquent, imputer une valeur à la production de services pour compte propre [...] conduirait à des valeurs qui ne seraient pas équivalentes aux valeurs monétaires utilisées pour les besoins analytiques ou politiques. »

2.16. En ce qui concerne l'utilité des comptes, il convient de noter que la frontière de la production dans le SCN est non seulement pertinente pour les variables explicitement enregistrées dans les comptes, mais aussi pour des variables connexes comme la main-d'œuvre et l'emploi. La définition de la *population active* donnée par la 13^e Conférence internationale des statisticiens du travail (Organisation internationale du travail, 1982), fait en réalité référence à « toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies ». Cette définition perdrait toute signification si le domaine de la production devait recouvrir les services produits pour compte propre par les ménages, car cela impliquerait que l'essentiel de la population appartient à la main-d'œuvre – la distinction entre personnes occupant un emploi et chômeurs serait gommée et le chômage serait virtuellement éliminé par définition.

1. Par exemple, l'un des problèmes soulevés était que la définition de la production donnée par le SCN implique un biais sexiste puisque les femmes consacrent généralement plus de temps que les hommes à assurer des services à d'autres membres de leur famille et que, de ce fait, c'est une fraction plus petite de leur contribution à la société dans son ensemble qui est évaluée dans le système.

2. L'élargissement du domaine de la production par le SCN de 1993 supprime certaines restrictions de la version de 1968 qui excluait la production de biens non créés à partir de produits primaires, le traitement de produits primaires par ceux qui ne les produisent pas ainsi que la production d'autres biens par les ménages qui n'en vendent aucune partie sur le marché.

3. Toutefois, dans le chapitre XXI, Analyses et comptes satellites, le SCN de 1993 propose d'inclure les estimations de la production de services pour compte propre par les ménages dans des comptes satellites dans lesquels on pourrait élaborer un autre concept de produit intérieur brut faisant appel à un concept élargi de domaine de la production.

2.17. Le SCN de 1993 admet que dans la plupart des pays, la production de services pour compte propre par les ménages absorbe indubitablement un volume important de travail et que leur consommation contribue largement au bien-être économique. La délimitation du domaine de la production est expliquée comme le résultat d'un compromis délibéré entre le désir d'être aussi complet que possible et la nécessité de ne pas porter préjudice à l'utilité du système à des fins analytiques et politiques conformément aux besoins de la plupart des utilisateurs. Comme ses prédécesseurs, le SCN de 1993 n'est qu'une étape dans l'évolution de la comptabilité nationale. De façon générale, le débat sur le champ du domaine de la production est loin d'être achevé.

2.3. Opérations et autres flux

2.18. La production, les emplois finals et les revenus sont autant de concepts correspondant à des *opérations*. Comme on l'a indiqué plus haut, c'est dans une large mesure la frontière de la production du SCN de 1993 qui détermine ce que l'on inclut dans les opérations. Toutefois, il y a d'autres événements qui affectent l'économie à travers des variations des stocks. Le SCN de 1993 qualifie ces événements d'*autres flux*. Les autres flux ne constituent pas des productions ou des emplois en tant que tels et il convient de veiller que les mesures des opérations excluent bien de tels flux. A titre d'exemples particuliers d'autres flux, on peut citer les *gains et pertes de détention*, qu'il convient d'exclure de la production et des opérations connexes.

2.19. En comptabilité nationale, la plupart des opérations ont une valeur monétaire, font intervenir différentes parties et ont un caractère de *contrepartie*. Néanmoins, le SCN de 1993 admet aussi des opérations qui n'ont pas de valeur monétaire en tant que telle, comme les opérations de troc et la production affectée par les producteurs à leur propre consommation. Dans de tels cas, on impute une valeur monétaire qui peut être, dans l'idéal, un prix comparable sur le marché. En outre, le SCN de 1993 prend en compte certaines opérations qui n'interviennent pas entre différentes parties (par exemple, la consommation de capital fixe et la production affectée par les producteurs à leur propre consommation) ou qui ne présentent pas de *contrepartie* (par exemple, les impôts). Toutefois, la plupart des opérations font intervenir deux agents économiques, qu'ils appartiennent au même secteur ou à des secteurs différents, et elles peuvent donc être mesurées des deux côtés. En ce sens, il y a deux chances de les mesurer, ce qui revêt beaucoup d'importance pour l'établissement des comptes nationaux lorsque l'on réunit des données provenant de nombreuses sources.

2.20. Le SCN de 1993 distingue deux grands groupes d'opérations, à savoir les opérations courantes et les opérations d'accumulation. Les opérations courantes peuvent elles-mêmes être divisées en opérations de production (opérations qui concernent le processus de production) et opérations de répartition (opération qui concernent la distribution, la redistribution et l'utilisation des revenus générés dans le processus de production). Cette distinction entre opérations de production et de répartition est particulièrement importante pour définir le concept de production illégale (voir chapitre 3). Les opérations d'accumulation intéressent les processus de formation de capital et de financement.

2.21. En ce qui concerne les autres flux qui ne constituent pas des opérations et qui n'ont aucun rapport avec la production, tout en pouvant avoir des effets sur l'économie, le SCN de 1993 en distingue deux types :

- *autres changements de volume* – les changements de volume des stocks qui ne sont pas provoqués par la production comme la découverte de nouveaux gisements de minerais ou de nouvelles réserves pétrolières ainsi que la destruction de stocks à la suite de catastrophes, par exemple sous l'effet de raz de marée ou de tremblements de terre ;
- *les variations de prix* – peuvent provoquer une augmentation ou une diminution de la valeur des stocks. Même si cela n'affecte pas les opérations courantes, cela affecte tout de même l'économie à travers les variations de la valeur des stocks.

Le Système n'enregistre pas ces autres flux dans les comptes d'opération, mais dans les comptes des *autres changements de volume d'actifs*.

2.4. Unités et classifications des unités

2.4.1. Unités institutionnelles, secteurs et sous-secteurs

2.22. Le concept d'*unité institutionnelle* est le point de départ de l'étude des unités exerçant des activités économiques. Une unité institutionnelle peut se définir comme « une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités » (SCN 1993 : 4.2). « Il existe, dans le monde réel, deux types principaux d'unités qui peuvent remplir les conditions pour être des unités institutionnelles : les personnes physiques ou les groupes de personnes physiques, qui forment les ménages, et les entités juridiques ou sociales, dont l'existence est reconnue par la loi ou par la société indépendamment des personnes, ou des autres entités, qui peuvent en détenir la propriété ou le contrôle. » (SCN 1993 : 4.3).

2.23. Le concept de *ménage* du SCN de 1993 est complexe, non seulement parce que les ménages peuvent être économiquement et socialement très hétérogènes, mais aussi parce que leur comportement du point de vue économique peut être plus divers que celui des autres unités institutionnelles. De fait, ils peuvent se livrer à tout type d'activité économique et peuvent assumer le rôle de consommateurs finals aussi bien que celui de producteurs. La production du secteur des ménages se déroule dans le cadre d'entreprises détenues et contrôlées directement par des membres de ménages (de façon individuelle ou en association avec d'autres).

2.24. En leur qualité d'unités de production économique, les unités institutionnelles sont désignées sous le terme d'*entreprises* (SCN 1993 : 5.1). Il convient de noter que la définition de l'entreprise donnée par le SCN de 1993 est très large. Elle ne couvre pas seulement toutes les « affaires », comme on le dit dans le langage courant, mais elle comprend aussi des entreprises publiques, des entreprises sans but lucratif, des producteurs non marchands et même ceux qui ne commercialisent aucune part de leur production. Or, ces petits producteurs peuvent constituer une source importante d'activités non observées.

2.25. On trouve une définition de l'entreprise largement utilisée dans un document de l'Union européenne – section III de l'Annexe du Règlement du Conseil (CEE) n° 696/93 de mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté. Elle est directement liée aux descriptions données dans l'introduction à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations Unies (CITI, Rév. 3) et dans le SCN de 1993 : « L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. » Il existe trois types d'entreprises en fonction de l'unité institutionnelle correspondante et de ses activités : les *sociétés* (y compris les *quasi-sociétés*), les *institutions sans but lucratif* ou les *entreprises non constituée en sociétés*.

- Une *société* (SCN 1993 : 4.23) est « une entité juridique, créée dans le but de produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale ». « Les lois qui régissent la création, la direction et l'exploitation des sociétés peuvent varier d'un pays à l'autre » (SCN 1993 : 4.24), mais les caractéristiques essentielles d'une société résident dans sa création aux termes de la loi, la responsabilité de ses propres actions, sa propriété et son contrôle par des actionnaires et sa finalité de production de biens et de services à des prix économiquement significatifs.
- Une *quasi-société* (SCN 1993 : 4.49-53) est une entreprise non constituée en société qui fonctionne comme s'il s'agissait d'une société et qui doit donc être traitée comme telle. Toutes les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des non-résidents sont définies comme des quasi-sociétés. Les quasi-sociétés peuvent aussi être détenues par des unités institutionnelles des

administrations publiques ou par des ménages. Comme les quasi-sociétés appartenant à des ménages risquent d'être plus difficiles à identifier, il convient de noter que la présence d'une série complète de comptes constitue un élément important de la définition.

- Les *institutions sans but lucratif* (SCN 1993 : 4.54) sont « des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent, ou les financent ».
- Toutes les autres entreprises sont des *entreprises non constituées en sociétés*. Une *entreprise non constituée en société* désigne une unité institutionnelle (ménage ou administration publique) en sa qualité de producteur et « elle couvre uniquement les activités de l'unité qui sont orientées vers la production de biens ou de services », alors que les entreprises constituées en sociétés et les institutions sans but lucratif sont des unités institutionnelles à part entière (SCN 1993 : 5.1).

2.26. Comme on l'a vu précédemment, certaines entreprises non constituées en sociétés appartenant à des administrations publiques sont traitées comme des quasi-sociétés (SCN 1993 : 4.109). Toutefois, la plupart des entreprises publiques non constituées en sociétés sont en grande partie voire entièrement des producteurs non marchands ; en d'autres termes, elles fournissent leur production, à titre gratuit ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs, au grand public ou à d'autres administrations publiques.

2.27. Les autres entreprises non constituées en sociétés sont détenues et exploitées par les ménages. On les désigne comme les « entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages ». Le terme « non constituée en société » renvoie ici simplement au fait que l'unité de production n'est pas une entité juridiquement distincte du ménage lui-même.

2.28. De nombreux ménages ne comportent pas d'entreprise non constituée en société. Certains ménages peuvent partager une entreprise non constituée en société dans le cadre d'une association de personnes. Les entreprises appartenant à des ménages se divisent en deux groupes : les *entreprises marchandes non constituées en sociétés* qui produisent principalement des biens ou des services destinés à être vendus ou troqués sur le marché, et les *entreprises non marchandes non constituées en sociétés* qui produisent principalement en vue de la propre consommation finale des ménages (SCN 1993 : 4.144 et 4.147).

2.29. Du point de vue de la collecte de données, la division des entreprises la plus importante intervient entre celles qui sont des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages et celles qui n'en sont pas. En conséquence, pour plus de commodité dans ce Manuel et même si cela ne correspond pas à la terminologie classique, les entreprises qui sont des sociétés, des quasi-sociétés, des institutions sans but lucratif ou des entreprises publiques non constituées en société peuvent être collectivement désignées sous le terme d'*entreprises n'appartenant pas à des ménages* et les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages seront simplement désignées comme des *entreprises appartenant à des ménages*.

2.30. Les unités institutionnelles sont regroupées (SCN 1993 : 4.6) en cinq *secteurs institutionnels* exhaustifs, mutuellement exclusifs. Les ménages constituent le *secteur des ménages* et les autres unités institutionnelles se répartissent entre quatre secteurs, à savoir les *sociétés non financières*, les *sociétés financières*, les *administrations publiques* et les *institutions sans but lucratif au service des ménages* (ISBLSM).

2.31. Le critère fondamental de regroupement des unités en secteurs est l'homogénéité des unités quant à leurs objectifs, leurs fonctions et leur comportement. On peut diviser les secteurs eux-mêmes en sous-secteurs en fonction « du type d'analyse à entreprendre, des besoins des décideurs, des données disponibles, de l'environnement économique et des arrangements institutionnels dans un pays. Il ne peut y avoir aucune méthode unique de sous-sectorisation qui soit optimale pour tous les besoins ou pour tous les pays » (SCN 1993 : 4.12). C'est pourquoi différentes méthodes d'organisation en sous-secteurs sont proposées par le SCN de 1993 pour certains secteurs. En ce qui concerne le secteur des ménages, le SCN note qu'il « importe en particulier, pour beaucoup de pays en développement, de pouvoir opérer une distinction entre le secteur formel et le secteur informel de l'économie » (SCN 1993 : 4.159). On y reviendra plus en détail à la section 3.2.3.

2.4.2. Unités d'activité économique, unités locales et établissements

2.32. Le SCN de 1993 et la CITI (Rév 3) admettent qu'une entreprise, notamment si elle est grande, peut exercer un éventail d'activités différentes en des lieux différents. Dans un tel cas, la classification d'une grande entreprise dans une activité unique, en un lieu unique, aboutit à une perte de précision – précision pouvant être utile à des fins d'analyse. Cela conduit à l'idée que les grandes entreprises devraient être divisées en *unités de production* plus petites et plus homogènes qui peuvent être classées de façon plus précise et qui représentent collectivement l'entreprise dans son ensemble.

2.33. La décomposition d'une entreprise par référence à ses diverses activités aboutit à une ou plusieurs *unités d'activité économique*. La décomposition d'une entreprise par référence à ses divers lieux d'implantation aboutit à une ou plusieurs *unités locales*. L'utilisation simultanée de ces deux méthodes de décomposition aboutit à un ou plusieurs *établissements*. Plus précisément, un établissement est défini (SCN 1993 : 5.21-27) comme une entreprise, ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, exerçant essentiellement une seule activité de production et en principe capable de fournir les données nécessaires au compte de production et au compte d'exploitation. Le Système européen des comptes de 1995 (SEC 1995), produit par Eurostat (1995), définit l'*unité d'activité économique au niveau local* au lieu de l'établissement, mais les termes sont synonymes.

2.34. Les unités d'activité économique et les établissements sont regroupés en fonction de leur activité économique principale à l'aide d'une nomenclature des activités. Pour permettre des comparaisons entre pays, il est essentiel de recourir à une norme internationale. La norme préconisée est la Révision 3 de la CITI (SCN 1993 : 5.3 et 5.5). Elle est utilisée pour classer chaque entreprise ou partie de l'entreprise, en fonction de son *activité principale*, définie comme l'activité qui génère le plus de valeur ajoutée (SCN 1993 : 5.7).

2.5. Territoire économique et résidence

2.35. Les ménages et les entreprises exercent souvent des activités économiques à l'étranger et des unités étrangères exercent souvent des activités dans le pays. Par exemple, une entreprise peut transporter des marchandises à partir du pays au-delà de ses frontières, voire entre deux pays étrangers. Le SCN de 1993 définit les critères permettant de décider quelles unités appartiennent à l'économie nationale.

2.36. Le *territoire économique* d'un pays (SCN 1993 : 14.9-14.11) est la zone géographique administrée par un gouvernement et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement. Il comprend les îles, l'espace aérien et les eaux territoriales, ainsi que les enclaves territoriales dans le reste du monde que le gouvernement possède ou loue à des fins diplomatiques, militaires ou scientifiques. Il exclut les enclaves territoriales utilisées par des gouvernements étrangers ou des organisations internationales à l'intérieur des frontières géographiques du pays.

2.37. Le fondement du principe de résidence veut que, pour appartenir à une économie nationale, une unité institutionnelle doit avoir un *centre d'intérêt économique* dans son territoire économique (SCN 1993 : 14.12). Une unité institutionnelle est réputée avoir un centre d'intérêt économique dans un pays lorsqu'il existe à l'intérieur du territoire économique du pays un endroit – un lieu de travail – à partir duquel elle exerce, et a l'intention de continuer à exercer, des activités, ainsi qu'à effectuer des opérations économiques d'une ampleur significative soit indéfiniment, soit pendant une période prolongée. Une période prolongée est généralement définie par la présence de l'unité sur le territoire pendant un an au moins (SCN 1993 : 14.13).

2.38. La production d'une unité résidente est prise en compte dans le PIB du pays de résidence indépendamment du lieu où la production est réalisée. Par exemple, si une entreprise assure des services de transport entre deux pays étrangers, cette production fait partie de la production du pays de résidence de l'entreprise.

2.6. Mesures aux prix courants et en volume

2.39. Même si la distinction entre mesures aux prix courants et mesures en volume n'affecte pas les concepts et définitions en tant que tels, la mesure des prix et des volumes pose des problèmes qui lui sont propres et qui ne doivent pas être négligés dans le contexte de l'économie non observée. Pour nombre d'utilisations des comptes nationaux, les mesures en volume sont au moins aussi importantes que les mesures aux prix courants. Par exemple, le taux de croissance du PIB, qui constitue l'un des principaux indicateurs économiques, est généralement présenté en volume.

2.40. Dans la terminologie de la comptabilité nationale, les *mesures de volume* peuvent être définies comme des mesures aux prix courants dont on a supprimé les effets des variations de prix. Les mesures de volume peuvent se présenter sous forme de données à prix constants (les données d'une année exprimées aux prix d'une année de référence), d'indices (les données à prix constants d'une année divisées par les données à prix constants de l'année de base) ou de taux de croissance (les données à prix constants d'une année divisées par les données à prix constants d'une année précédente).

2.41. Pour mesurer l'ENO, il importe de prendre en compte les composantes de prix et de volume. Il est tentant de considérer que les prix des opérations dans le cadre de l'ENO se comportent de la même façon que dans la partie normale des comptes nationaux et donc, que l'on peut utiliser les mêmes déflateurs. Toutefois, il convient de s'interroger sur la validité de cette hypothèse. Par exemple, il est tout à fait plausible que les prix du secteur informel évoluent différemment de ceux du secteur formel si les courbes de l'offre et de la demande sont différentes. Si tel est le cas, il convient d'élaborer des indices de prix distincts pour obtenir des estimations de volume exactes ou pour obtenir des estimations courantes exactes si les estimations à prix constants ont été obtenues par extrapolation des valeurs de l'année de base à l'aide d'indicateurs de volume.

2.7. Les concepts relatifs à la main-d'œuvre

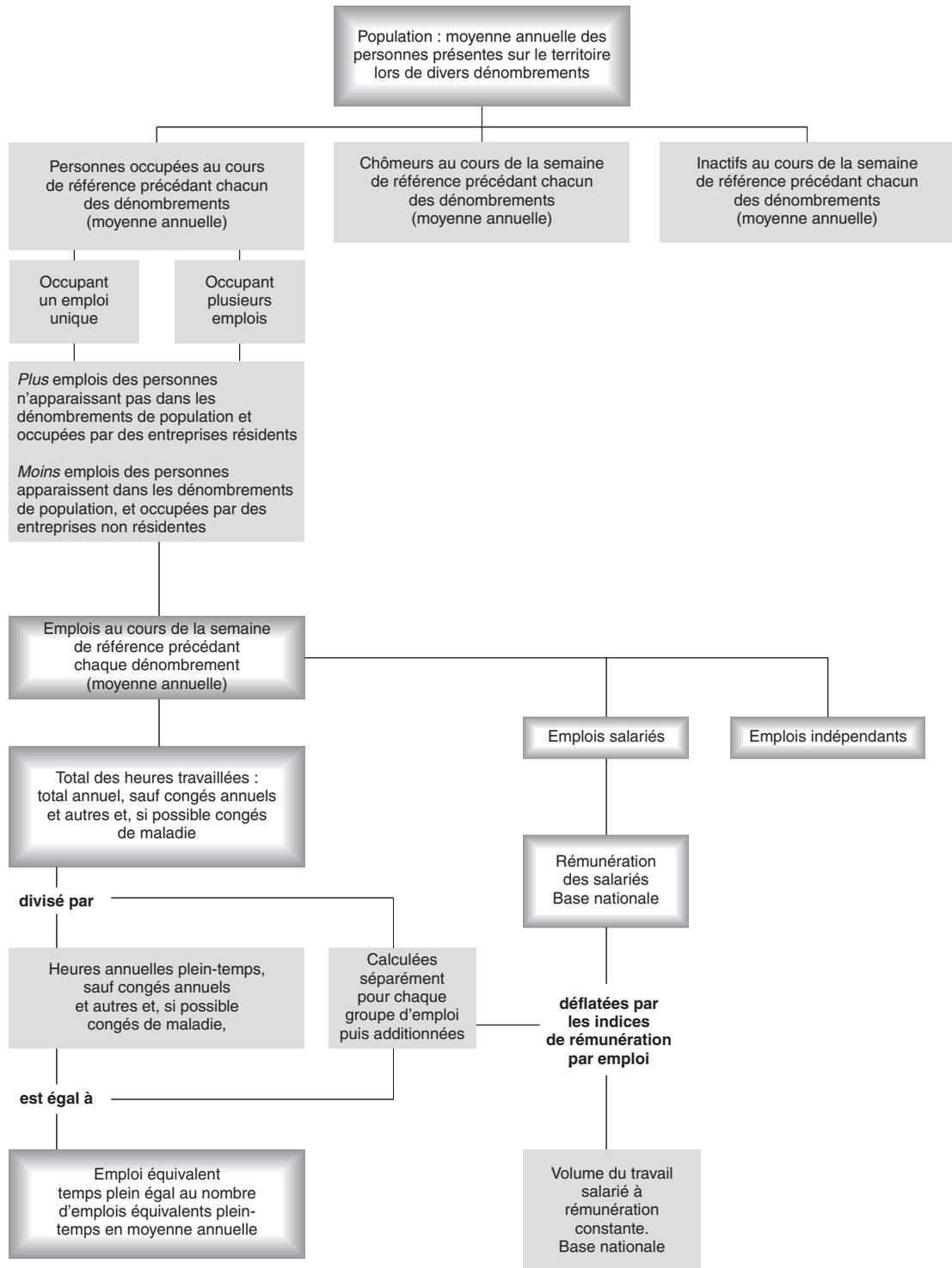
2.42. Les concepts relatifs à la main-d'œuvre figurant dans le SCN de 1993 sont la population, le nombre d'emplois, le total des heures travaillées, le nombre d'emplois équivalents à temps plein ainsi que la rémunération des salariés. Le SCN de 1993 renvoie à la 13^e Conférence internationale des statisticiens du travail pour les définitions du nombre de *personnes occupées*, *chômeurs* et *inactifs* (Organisation internationale du travail, 1982). Compte tenu de leur rôle central dans le SCN de 1993, il est essentiel que les données relatives au marché du travail reposent sur des mesures régulières, cohérentes et intégrées dans le cadre du SCN de 1993. Les concepts correspondants du marché du travail sont résumés dans le graphique 2.1, qui est repris du SCN de 1993.

2.43. La *population* figure le nombre annuel moyen de personnes présentes (y compris les étrangers) sur le territoire économique du pays, qui résident ou entendent rester sur ce territoire économique pendant une période d'un an au moins. Les personnes qui vivent à l'étranger pour une durée n'excédant pas un an sont considérées comme faisant partie de la population, malgré leur absence temporaire.

2.44. La population totale d'un pays comprend donc :

- les ressortissants présents sur le territoire ;
- les ressortissants vivant à l'étranger pour une durée n'excédant pas un an (par exemple, des travailleurs saisonniers ou frontaliers) ;
- des étrangers (à l'exception du personnel militaire, des membres du corps diplomatique et des étudiants) résidant pour une durée de plus d'un an ;
- les étudiants à l'étranger (quelle que soit la durée de leur séjour) ;
- les membres des forces armées stationnées dans le reste du monde ;
- les membres du corps diplomatique en poste à l'étranger ;
- les ressortissants membres d'équipages sur des navires, des aéronefs ou des lieux de forage pétrolier en dehors du territoire économique.

Graphique 2.1. (Schéma 17.1 du SCN de 1993) Les concepts de population et d'emploi



Note : Les concepts qui font partie du SCN figurent dans des encadrés en dégradés.

2.45. Comme on l'a vu précédemment, la résidence d'un ménage, en tant qu'unité, est déterminée par le lieu de son principal centre d'intérêt économique. Ce centre est défini comme le lieu où se trouvent un ou plusieurs logements considérés par la famille comme leur résidence principale, indépendamment du lieu où travaillent les différents membres de la famille.

2.46. À l'aide du concept de *main-d'œuvre utilisée*, à savoir la quantité totale de travail accompli dans un système productif, on peut analyser les performances et les caractéristiques du système économique et des différentes activités économiques ou de différentes zones territoriales.

2.47. La population est ventilée entre *personnes occupant un emploi, chômeurs et inactifs*. L'ensemble des personnes occupant un emploi est ensuite analysé en fonction des activités qu'elles exercent, à l'aide d'un concept d'emploi. Un *emploi [job]* est un contrat explicite ou implicite passé entre une individu et une unité institutionnelle. Une personne occupant un emploi peut avoir un ou plusieurs emplois, exercés en parallèle ou à des moments différents au cours de la période de référence. Les emplois des travailleurs indépendants sont également pris en compte. En l'occurrence, on considère qu'il y a un contrat implicite entre le travailleur indépendant en sa qualité de propriétaire d'entreprise non constituée en société et lui-même en tant que salarié.

2.48. Les estimations relatives à la population et à la main-d'œuvre utilisée sont calculées sous forme de valeurs moyennes pour la période de référence. Les personnes qui n'interviennent pas dans les processus de production, même s'ils ont passé un contrat formel avec l'entreprise, ne sont pas considérées comme pourvues d'un emploi.

2.49. L'indicateur privilégié de la main-d'œuvre utilisé pour le SCN de 1993 est le *total des heures travaillées*. Cet indicateur exclut le temps correspondant aux congés annuels, aux jours fériés et éventuellement aux congés de maladie. Les heures travaillées sont égales aux *heures rémunérées, moins les heures rémunérées mais non travaillées, plus les heures travaillées, mais non rémunérées*.

2.50. Même si les heures travaillées sont le meilleur instrument de mesure de la main-d'œuvre utilisée, cette mesure peut comporter des difficultés techniques. Pour cette raison, le SCN de 1993 a introduit le concept d'*emploi équivalent plein-temps*, qui est égal au nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein-temps, pour chaque groupe d'emploi, puis en faisant la somme de l'ensemble des groupes d'emploi. Le SCN de 1993 ne donne pas d'indication quant à la méthodologie précise de réalisation de l'estimation. Il se contente d'indiquer que la procédure la mieux adaptée consiste à déterminer le nombre annuel moyen d'heures travaillées par contrat et d'utiliser ce renseignement pour passer des emplois aux emplois équivalents plein-temps. Il indique par ailleurs que ce calcul doit être réalisé séparément pour chaque branche d'activité économique et/ou pour chaque type d'emploi.

2.51. Le *volume du travail salarié à rémunération constante* est obtenu en mesurant le travail salarié utilisé sur la base de la rémunération de l'emploi pour la période de base. C'est utile si l'on s'intéresse aux variations observées dans les différentes catégories d'emploi et les différentes branches d'activité économique.

2.52. Les concepts définis jusqu'ici forment la base de départ nécessaire et suffisante pour mesurer la main-d'œuvre utilisée. Toutefois, si l'on veut procéder à une description plus nuancée, le SCN de 1993 introduit une distinction entre emplois salariés et emplois indépendants. Les *emplois salariés* comprennent les particuliers travaillant dans le cadre d'un contrat d'emploi pour des unités institutionnelles résidentes en échange d'une rémunération. Les *emplois indépendants* font référence à l'emploi des personnes qui sont propriétaires – seules ou conjointement avec d'autres – des entreprises, non constituées en sociétés ainsi que des aides familiaux non rémunérés. Toutes les personnes travaillant pour une société ou une quasi-société sont considérées comme des salariés. En d'autres termes, le propriétaire d'une entreprise constituée en société ou d'une quasi-société est décompté en tant que salarié lorsqu'il travaille pour cette entreprise.

2.53. La population, les emplois (divisés en emplois salariés et emplois indépendants), le nombre total d'heures travaillées, l'emploi équivalent plein-temps et la rémunération des salariés sont des concepts qui font partie intégrante du SCN de 1993. Le nombre de personnes occupées et le volume du travail salarié à rémunération constante sont considérés comme des variables auxiliaires.

2.54. La main-d'œuvre utilisée dans le cadre d'un territoire économique est déterminée par les emplois sur ce territoire, variable elle-même déterminée par la résidence des unités institutionnelles employeuses ou indépendantes. En conséquence, cela ne comprend pas la main-d'œuvre utilisée associée à des emplois appartenant à des unités non résidentes, par exemple, des travailleurs qui vivent dans un pays, mais travaillent dans un autre. L'emploi équivalent plein-temps ne peut donc pas être comparé à la population. La rémunération d'une personne qui vit dans le pays A, mais travaille dans le pays B fait partie de la valeur ajoutée du pays B, même si elle fait partie du revenu national du pays A.

2.8. L'optique de la production

2.8.1. Introduction

2.55. Dans l'optique de la production, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées des branches d'activité, plus les impôts et subventions nets sur les produits. La *valeur ajoutée* est la différence entre la *production totale* et la *consommation intermédiaire* (les biens et services utilisés au cours du processus de production) ; elle peut être mesurée en termes *bruts* (avant déduction de la consommation de capital fixe) ou *nets* (après déduction de la consommation de capital fixe).

2.56. La question de savoir quels biens ou services doivent être considérés comme une production ne va pas de soi, pas plus que celle de savoir quels biens ou services doivent être considérés comme des consommations intermédiaires. Comme on l'a vu précédemment, on a pu affirmer que de nombreuses activités des ménages (comme la préparation de repas ou la lessive) ou des activités de « bricolage » (comme l'entretien d'un véhicule) sont productives et devraient être prises en compte dans la production telle qu'elle est mesurée dans les comptes nationaux. De même, on a pu dire que l'utilisation de l'environnement devrait être enregistrée comme une consommation intermédiaire. Comme on l'a indiqué plus haut, le SCN de 1993 comporte un concept très important, à savoir le domaine de la production qui sert à statuer sur ces questions aux fins de la mesure du PIB. Même si le domaine de la production constitue une règle générale, il reste néanmoins un certain nombre de questions auxquelles cette règle ne permet pas de répondre. La sous-section 2.8.2 aborde les aspects les plus pertinents à cet égard sous l'angle du SCN de 1993. En dehors de ce qui doit figurer dans les comptes en tant que production et en tant que consommation intermédiaire, il faut aussi décider des modalités d'enregistrement : à quelle valeur et à quel moment. De même, il faut décider de la façon dont les comptes nationaux d'un pays donné peuvent être délimités vis-à-vis du reste du monde. Les règles du SCN de 1993 à cet égard seront évoquées dans les sous-sections suivantes.

2.8.2. Production

2.57. En ce qui concerne la production, les questions spécifiques qui doivent être mises en évidence, concernent la distinction entre production marchande et non marchande et les modalités de mesure de ces types de production. La production marchande est la production vendue à un prix convenu qui, en principe, couvre les coûts et une marge au titre de l'excédent d'exploitation ou du revenu mixte. Cette production peut être payée dans toute unité monétaire convenue par les partenaires de l'opération de vente ou d'achat ou être échangée contre d'autres biens ou services, pratique qualifiée de troc.

2.58. Un cas spécifique de troc intervient lorsqu'une unité productive fournit une partie de sa production à ses salariés à titre de rémunération en nature. On retiendra comme exemples courants de ce type de production les repas gratuits dans les restaurants, les services de soin de santé gratuits produits par l'employeur (ou un établissement de la même entreprise) ou l'utilisation d'installations de villégiature exploitées par l'employeur (ces deux derniers exemples concernant plus particulièrement les anciennes économies à planification centrale). Il faut prendre en compte cette production dans la production des unités elles-mêmes ou d'établissements spécifiques, selon l'organisation en place.

2.59. Un autre cas spécial de production concerne les services bancaires. Ces services ne sont généralement payés que pour partie sous forme de commissions, bien que dans certains pays, ces commissions puissent être assez substantielles. En tout état de cause, le SCN de 1993 prescrit la prise en compte intégrale des services bancaires dans la production, y compris la part qui n'est pas payée

directement. Cette production est qualifiée de *services d'intermédiation financière indirectement mesurés* (SIFIM) et elle est égale à la différence entre les intérêts perçus et versés par les banques.

2.60. La production non marchande correspond à la production destinée à la consommation finale propre du producteur ou fournie aux utilisateurs moyennant des *prix économiquement non significatifs*, c'est-à-dire qui n'affectent pas sensiblement l'offre et la demande. La production pour compte propre peut être la production de biens destinés à la consommation des ménages, à la formation de capital fixe et aux travaux en cours. Un exemple important de la production de biens pour le compte propre des ménages, est la production agricole de produits alimentaires destinés à être consommés par les ménages producteurs. Un autre exemple important concerne la production par les propriétaires-occupants de services de logement. Lorsque des ménages possèdent le logement qu'ils habitent, le Système considère qu'il y a production de services de logement consommés au sein même des ménages.

2.61. Parmi les exemples importants de formation de capital fixe pour compte propre, on retiendra les logiciels informatiques développés au sein d'une entreprise ou la construction de logements pour compte propre ou d'abris destinés à des utilisations agricoles. Dans les pays en développement notamment, les agriculteurs construisent souvent à des fins de protection ou de stockage des abris à proximité de terrains éloignés des zones d'habitation. Autres exemples de formation de capital fixe pour compte propre, l'élevage de bétail à des fins de reproduction ou la culture d'arbres fruitiers.

2.62. Les travaux en cours peuvent être considérés comme une production pour compte propre au sens où ils sont destinés à subir un traitement supplémentaire avant de pouvoir commercialiser un produit fini. On peut débattre de la nature « pour compte propre » d'une telle production (voir Bloem *et al.*, 2001), mais le problème essentiel tient au fait que, lorsqu'un processus de production dure plus longtemps qu'une seule période comptable, la production doit être enregistrée dans la période durant laquelle elle intervient plutôt qu'au moment où un produit fini est réalisé. Par exemple, la construction, la production de machines, l'agriculture (comme des récoltes dans un champ, des moutons pour la laine), la production de films cinématographiques et l'organisation de grandes manifestations sont des cas d'activités dans lesquelles la notion de travaux en cours est pertinente.

2.63. La production non marchande est surtout générée par les administrations publiques et les ISBLSM. Les services non marchands peuvent être destinés à une consommation individuelle ou à une consommation par la société au sens large. Il convient de noter que, dans les cas où une administration publique ou une ISBLSM achète des produits auprès d'autres producteurs pour les fournir à titre gratuit à d'autres unités, cela n'affecte pas la production de l'administration publique ou de l'ISBLSM elle-même (hormis pour les activités de distribution de ces produits).

2.64. La production brute des entreprises ou établissements n'est généralement pas égale à la valeur des ventes. Pour les entreprises productrices de biens, certains biens vendus sont prélevés sur des stocks de biens produits ou achetés pour revente lors de périodes antérieures. De même, certains biens produits ou achetés dans la période en cours seront stockés en vue d'être vendus dans des périodes ultérieures. Les stocks comprennent les travaux en cours. Les biens produits ou achetés peuvent aussi être utilisés pour consommation propre par le ménage du propriétaire de l'entreprise ou être donnés aux salariés à titre de rémunération en nature, au lieu d'être vendus. Dans les pays en développement, de telles utilisations des biens ont tendance à induire des différences plus importantes entre production brute et valeur des ventes que les variations de stocks.

2.8.3. Consommation intermédiaire

2.65. Sur le plan conceptuel, la consommation intermédiaire mesure les biens et services utilisés dans le processus de production au cours d'une période. Dans la pratique, les entreprises ne mesurent pas directement leur utilisation intermédiaire de biens ou de services ; elles enregistrent plutôt leurs achats et les variations de leurs stocks de combustibles et de matières. Il convient donc de procéder à l'estimation suivante de la consommation intermédiaire :

- dépenses pour l'achat de matières premières et de fournitures et services utilisés comme entrées intermédiaires ;

- moins variations des stocks de matières premières et de fournitures (les stocks comprenant les travaux en cours).

2.66. Les problèmes spécifiques qui doivent être pris en considération en ce qui concerne la consommation intermédiaire portent sur la frontière entre consommation intermédiaire et rémunération des salariés ainsi que la frontière entre consommation intermédiaire et formation de capital fixe. Comme pour la production, la consommation intermédiaire peut comporter du troc ainsi que des livraisons entre établissements de la même entreprise.

2.67. S'agissant de la frontière entre consommation intermédiaire et rémunération des salariés, le problème principal est de savoir si les biens et services fournis aux salariés sont destinés à leur consommation propre ou à être utilisés dans le processus de production. A titre de cas limite, on retiendra les vêtements fournis aux salariés dont l'utilisation n'est pas réservée au contexte de la production, mais qui peuvent servir en dehors des heures de travail (les uniformes militaires par exemple).

2.68. Pour ce qui est de la frontière entre consommation intermédiaire et formation de capital fixe, le problème principal est de savoir si un produit est entièrement utilisé au cours d'une même période comptable ou s'il peut servir durant un certain nombre de périodes. A titre de convention pratique, le SCN de 1993 a adopté la règle selon laquelle un produit utilisé durant plus d'un an doit être considéré comme capital fixe et comme consommation intermédiaire s'il est utilisé pendant moins d'un an. Si un tel produit est considéré comme consommation intermédiaire, sa valeur intégrale doit être déduite de la production en vue du calcul de la valeur ajoutée brute. Si un produit est considéré comme capital fixe, son utilisation n'affectera pas la valeur ajoutée brute, mais la valeur ajoutée nette sera réduite à concurrence du volume de la consommation de capital fixe durant la période correspondant à son utilisation.

2.8.4. Évaluation et moment d'enregistrement

2.69. En ce qui concerne aussi bien l'évaluation que le moment d'enregistrement, les points de vue diffèrent souvent entre les participants à un accord de vente et d'achat et le SCN de 1993 doit proposer des solutions permettant d'assurer la cohérence en la matière. Dans le SCN de 1993, La valorisation de la production et de la consommation intermédiaire se fait pour l'essentiel aux prix du marché, à savoir aux prix convenus de leur plein gré par les acheteurs et les vendeurs. Souvent, ces prix ne sont pas disponibles pour toute la production (par exemple, pour les travaux en cours) et en pareils cas, le SCN de 1993 propose comme solutions de rechange d'utiliser les prix de produits comparables ou le coût majoré.

2.70. En règle générale, la production non marchande des administrations publiques et des ISBLSM est évaluée à son coût. Les coûts comprennent les salaires et traitements, la consommation intermédiaire et la consommation de capital fixe. La consommation intermédiaire des administrations publiques comprend les armes, les blindés, les navires de guerre, les missiles, etc. achetés par les forces armées, mais exclut des éléments comme les véhicules de transport, l'équipement hospitalier, les ordinateurs, etc. qui sont traités comme de la formation de capital. La consommation intermédiaire des administrations publiques ne comprend pas les biens et services acquis en vue d'être fournis à titre gratuit à d'autres unités. C'est également le cas pour les ISBLSM. En règle générale, d'après le SCN de 1993, aucun impôt sur les produits n'est enregistré pour les unités des administrations publiques et les ISBLSM. Néanmoins, ces unités *peuvent* payer des impôts sur la production (comme les impôts immobiliers) et ces impôts doivent alors être pris en compte dans la production.

2.71. Les prix du marché diffèrent entre producteurs et utilisateurs. Pour les producteurs, le prix le plus pertinent est le prix de base, c'est-à-dire le prix qu'ils perçoivent avant prise en compte des impôts diminués des subventions sur les produits ainsi que des marges commerciales et marges de transport. C'est aussi le mode d'évaluation de la production préconisé par le SCN de 1993. Comme il est parfois difficile de mesurer la production aux prix de base, le SCN de 1993 admet également l'utilisation des prix du producteur, qui sont les prix de base après prise en compte des impôts diminués des subventions sur les produits (hors taxes sur la valeur ajoutée déductibles). Pour les

utilisateurs, le prix le plus pertinent est le prix d'acquisition qui comprend tous les impôts diminués des subventions sur la production et les marges commerciales et marges de transport. C'est également le mode d'évaluation préconisé par le SCN de 1993 pour la consommation intermédiaire.

2.72. Le PIB total comprend également le solde net des impôts et subventions sur la production et les importations. Dans l'optique de la production, cela signifie que si la production a été évaluée aux prix de base, la valeur ajoutée totale des branches d'activité doit être augmentée du solde net des impôts et subventions sur les produits pour parvenir à l'estimation du PIB.

2.73. En ce qui concerne le moment d'enregistrement, le SCN de 1993 envisage deux options essentielles, à savoir l'enregistrement *sur la base de caisse* ou *sur la base des droits et obligations*. De façon générale, l'enregistrement *sur la base de caisse* intervient lorsque le paiement est effectué et l'enregistrement *sur la base des droits et obligations* intervient au moment du changement de propriété. Le SCN de 1993 préconise l'enregistrement sur une base des droits et obligations.

2.9. L'optique des dépenses

2.9.1. Introduction

2.74. Dans l'optique des dépenses, le PIB est estimé en ajoutant tous les emplois finals des unités résidentes. Le SCN de 1993 distingue sept types d'emplois finals :

- la consommation finale des ménages ;
- la consommation finale des administrations publiques ;
- la consommation finale des ISBLSM ;
- la formation brute de capital fixe ;
- les variations de stocks ;
- les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur ;
- les exportations nettes de biens et de services, en d'autres termes les exportations diminuées des importations.

2.75. On expliquera dans les sous-sections suivantes ce que recouvrent ces catégories d'emplois finals. Il convient de formuler plusieurs remarques préliminaires importantes quant aux types de dépenses finales qu'effectuent les divers secteurs institutionnels, aux différentes façons d'aborder la consommation ainsi qu'au moment de l'enregistrement et à l'évaluation.

2.76. En ce qui concerne la consommation finale, il convient de noter que toutes les unités institutionnelles ne prennent pas part à tous les types d'emplois finals. En fait, le seul type d'emploi final commun à tous les secteurs résidents réside dans les acquisitions nettes (acquisitions moins cessions) d'objets de valeur. De toute évidence, la consommation finale des ménages est le fait des seuls ménages et, comme ils peuvent aussi avoir des activités productives, ils peuvent également enregistrer une formation brute de capital fixe ou des variations de stocks. Par convention, on considère que les administrations publiques consomment leur production (dans la mesure où elle n'est pas vendue), ce que l'on appelle la consommation finale des administrations publiques. De plus, en dehors des acquisitions nettes d'objets de valeur, les administrations publiques enregistrent une formation de capital fixe et des variations de stocks. Les ISBLSM enregistrent le même type de dépenses, si ce n'est que l'on parle de la consommation de la production des ISBLSM. Le secteur des sociétés enregistre, en dehors des acquisitions nettes d'objets de valeur, une formation de capital fixe et des variations de stocks. En ce qui concerne le reste du monde, on n'enregistre que les importations et les exportations des unités résidentes.

2.77. En comptabilité nationale, on peut considérer la consommation sous deux angles, à savoir selon l'optique des *dépenses* et selon l'optique de la *consommation* effective. L'optique des dépenses est au cœur du SCN de 1993. Ce qui importe dans cette optique, c'est de savoir qui a effectivement payé la consommation, en procédant à un paiement monétaire effectif, à une opération de troc, en contractant un engagement ou en produisant le bien pour son propre compte. De même, certains transferts

spécifiques en nature sont considérés par le Système comme des transferts en espèces de sorte que le bénéficiaire est réputé avoir payé les produits concernés. Par exemple, c'est le cas des biens destinés à l'aide internationale et des transferts courants en nature ne provenant pas des administrations publiques ou des ISBLSM.

2.78. Le SCN de 1993 comporte aussi le concept de *consommation effective*, qui – dans le cas des ménages – comprend non seulement les dépenses, mais aussi les transferts sociaux en nature. Les transferts sociaux en nature sont des biens et services individuels produits ou achetés par les administrations publiques et les ISBLSM et fournis à titre gratuit aux ménages. Dans le même esprit, la consommation effective des administrations publiques et des ISBLSM exclut ces biens et services. Les soins de santé, l'enseignement et les services culturels ainsi que, par convention, l'ensemble des services des ISBLSM sont des exemples de biens de consommation et de services individuels.

2.79. Comme on l'a indiqué à propos de l'optique de la production, les dépenses doivent être enregistrées sur la base des droits et obligations et être évaluées aux prix d'acquisition.

2.9.2 Dépenses de consommation finale des ménages

2.80. Les dépenses de consommation finale des ménages se composent des dépenses consacrées par les ménages à des biens ou services. Il s'agit pour l'essentiel de biens achetés dans des magasins et de services comme les services de nettoyage à sec, de cordonnerie, de coiffure, de restauration, etc. Il s'agit aussi :

- de biens produits par les ménages pour leur propre consommation ;
- d'achats ou d'échanges auprès d'autres ménages ;
- de dépenses au titre de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) ;
- de services des sociétés d'assurance et fonds de pension ;
- de la rémunération de salariés versée sous forme de revenu en nature ;
- du loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire.

2.81. Comme le secteur des ménages comprend des ménages possédant des entreprises non constituées en sociétés, il convient de veiller à ne pas prendre en compte les dépenses de consommation intermédiaire et de formation de capital fixe de ces entreprises dans la consommation des ménages.

2.82. Les droits de licence et les frais ou commissions doivent être compris dans les dépenses de consommation des ménages s'ils sont la contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Les frais de scolarité et les frais de soins médicaux en sont des exemples. A cet égard, l'un des critères importants est de savoir si le paiement est en rapport avec la contrepartie. Par exemple, si les droits pour obtenir un passeport sont en rapport avec les coûts de production de ce passeport, le paiement correspondant peut être enregistré en tant que dépense de consommation des ménages. Si les droits sont beaucoup plus élevés que ces coûts, ils seront considérés comme un impôt courant.

2.83. Le principe de résidence s'applique aussi aux dépenses de consommation des ménages. En l'occurrence, ce principe veut que les dépenses des ménages résidents effectuées à l'étranger soient prises en compte, mais que les dépenses par des résidents d'autres pays soient exclues.

2.9.3. Dépenses de consommation finale des administrations publiques

2.84. Les dépenses de consommation finale des administrations publiques comprennent l'ensemble de la production brute non marchande (hors biens d'équipement) des unités du secteur des administrations publiques et des institutions sans but lucratif financées par les administrations publiques, diminuées des ventes de biens et de services à d'autres unités. Les biens et services achetés par les administrations publiques pour les transférer à titre gratuit à la population doivent aussi être pris en compte. Comme on l'a indiqué dans la section 2.8.2 la production non marchande des administrations publiques et la production non marchande des ISBLSM sont estimées comme

étant égales à la somme de leurs coûts et la consommation intermédiaire des administrations publiques comprend les armes et les équipements analogues des forces armées.

2.9.4. Dépenses de consommation finale des ISBLSM

2.85. En dehors de la question des biens à usage militaire, la description des dépenses de consommation finale des administrations publiques de la sous-section 2.9.3 s'applique aussi aux dépenses de consommation finale des ISBLSM.

2.9.5. Formation brute de capital fixe

2.86. La formation brute de capital fixe (FBCF) se compose des biens qui sont utilisés dans un processus de production pendant plus d'un an. La FBCF est mesurée par la valeur des dépenses consacrées à des actifs fixes corporels ou incorporels destinés à être utilisés dans la production. Les actifs concernés peuvent être achetés ou produits pour compte propre. La formation brute de capital fixe est équivalente à l'acquisition diminuée des cessions d'actifs fixes nouveaux ou existants (corporels ou incorporels) augmentée des améliorations et des coûts du transfert de propriété des actifs non produits comme les terrains et les gisements.

2.87. Les actifs fixes corporels comprennent :

- les logements et autres bâtiments comme les usines ;
- les ouvrages d'ingénierie civile ;
- les machines et véhicules ;
- les dépenses consacrées aux arbres fruitiers, arbustes et vignes qui sont productifs pendant un certain nombre d'années ;
- les améliorations majeures des actifs corporels non produits (par exemple, les terrains) ;
- les dépenses et la production de bétail pour la reproduction ou pour la production de lait qui continue d'être utilisé dans la production d'année en année.

2.88. Les actifs fixes incorporels comprennent :

- les logiciels et bases de données informatiques ;
- la prospection minière et pétrolière ;
- les produits artistiques utilisés dans la production (par exemple, les œuvres cinématographiques ou les œuvres originales littéraires ou artistiques).

2.89. La FBCF doit être évaluée aux prix du marché, ou, en leur absence, aux coûts majorés ou à la valeur actualisée (c'est-à-dire attendue) des bénéfices futurs. La FBCF doit être enregistrée au moment où intervient le changement de propriétaire ou, dans le cas de la formation de capital fixe pour compte propre, au moment correspondant au début de l'utilisation (avant le début de l'utilisation, la production pour compte propre d'un bien d'équipement relève des travaux en cours et elle est enregistrée dans les variations de stocks). La FBCF couvre à la fois les actifs nouvellement produits et les actifs existants.

2.90. La FBCF comprend les dépenses réalisées au titre de la construction pour compte propre de logements et des grosses réparations effectuées par les ménages. La FBCF exclut l'acquisition de matériel militaire qui est comprise dans la consommation intermédiaire des administrations publiques.

2.9.6. Variations des stocks

2.91. Les variations de stocks comprennent :

- les matières premières et autres matériaux ;
- les travaux en cours ;
- les biens destinés à être revendus ;
- les produits finis (c'est-à-dire les produits finis détenus par le producteur original).

2.92. L'un des principaux problèmes posés par l'évaluation des variations de stocks consiste à éviter de prendre en compte des gains et pertes de détention. A cet effet, il faut enregistrer les ajouts aux stocks aux prix en vigueur au moment de leur entrée en stock et les retraits des stocks aux prix en vigueur au moment de leur sortie. Ces principes d'évaluation s'appliquent à la fois aux produits achetés auprès d'autres unités et aux produits réalisés au sein de l'unité. Les prix doivent, dans l'idéal, être ceux du marché, faute de quoi, on aura recours aux prix de produits comparables ou aux coûts majorés. Si les prix reposent sur les coûts majorés, il faut veiller à les corriger des variations de prix.

2.9.7. Acquisition et cession d'objets de valeur

2.93. Les objets de valeur sont décrits dans le SCN de 1993 comme des actifs qui sont acquis pour servir de réserve de valeur, qui ne sont pas détruits dans la production, qui ne se détériorent pas avec le temps et qui sont conservés au moins dans l'attente que leur valeur ne baisse pas. Il s'agit par exemple de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités et de pierres et métaux précieux. Dans certains pays, les banques commerciales acquièrent de l'or et d'autres métaux précieux à titre d'actifs financiers. Ils sont aussi enregistrés comme des objets de valeur.

2.9.8. Exportations et importations

2.94. Les exportations sont des biens ou services fournis par des résidents à des non-résidents, tandis que les importations sont des biens ou services fournis par des non-résidents à des résidents. Les importations et exportations comprennent :

- le commerce de navette ;
- les colis postaux ;
- les dons destinés à ou émanant de particuliers à l'extérieur à l'exception des colis postaux ;
- les dépenses de consommation à l'extérieur ;
- la construction et l'installation d'équipements à l'extérieur ;
- les exportations et importations d'équipements militaires ;
- l'aide extérieure ;
- la fourniture de carburant, de nourriture, d'eau et d'autres produits à des navires et aéronefs battant pavillon national à l'extérieur et à des navires étrangers dans le pays ;
- la valeur des produits de la pêche vendus à des unités non résidentes par des unités résidentes opérant dans les eaux internationales ;
- les achats directs de biens par des ambassades et des organisations internationales ;
- l'or non monétaire, à savoir les achats d'or à des fins industrielles ou détenu comme « objets de valeur » par les banques commerciales ;
- les biens faisant l'objet d'un commerce de troc transfrontalier ;
- les exportations ou importations de pétrole et de gaz naturel acheminé par oléoduc ou gazoduc ;
- les très gros objets comme les navires et aéronefs ;
- des très petits objets de forte valeur comme les pierres précieuses.

2.10. L'optique du revenu

2.95. On peut aussi procéder à une estimation du PIB en considérant qu'il est égal au total des revenus, à savoir l'excédent d'exploitation, les revenus mixtes, la rémunération des salariés et les loyers. *L'optique du revenu* est parfois présentée comme une troisième méthode pour obtenir le PIB, les deux autres étant l'optique de la production et celle des dépenses. L'optique du revenu est indépendante des deux autres méthodes au sens où les estimations des divers types de revenus peuvent provenir de sources différentes de celles qui sont utilisées pour les autres méthodes. En conséquence, les estimations du PIB selon l'optique du revenu peuvent être utilisées pour vérifier les

estimations réalisées selon l'optique de la production ou des dépenses. Sur le plan conceptuel cependant, l'optique du revenu est identique à l'optique de la production. On se souvient que pour l'optique de la production, on obtient la valeur ajoutée par différence entre la production et la consommation intermédiaire. Mais cette valeur ajoutée n'est rien d'autre qu'une estimation des revenus – rémunération des salariés, excédent d'exploitation, revenu mixte et loyers – générés dans le cadre des divers types d'activités productives.

2.96. L'optique de la production utilise normalement des informations tirées d'enquêtes auprès des entreprises sur la production brute et la consommation intermédiaire. L'optique du revenu utilise généralement des sources administratives sur la rémunération des salariés ainsi que les comptes des sociétés et les enregistrements fiscaux pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte. Dans l'optique du revenu comme dans celle de la production, l'excédent d'exploitation et le revenu mixte sont obtenus de la même façon en tant que solde résiduel en déduisant la consommation intermédiaire et la rémunération des salariés de la production brute.

Chapitre 3

NOTIONS RELATIVES A L'ÉCONOMIE NON OBSERVÉE

3.1. Définition de l'économie non observée	43
3.2. Les zones problématiques de l'ENO	43
3.2.1. Production souterraine.....	43
3.2.2. Production illégale.....	44
3.2.3. Production du secteur informel	45
3.2.4. Production des ménages pour leur propre usage final	47
3.2.5. Production manquante en raison des carences du dispositif de collecte des données	47
3.3. Grille d'analyse de l'ENO	48
3.3.1. Introduction	48
3.3.2. Grille d'analyse de l'Istat	49
3.3.3. Analyse tabulaire d'Eurostat	52
3.3.4. Système des unités et de la main-d'œuvre utilisée	52
3.3.5. Système des revenus issus de la production	54
3.3.6. Conclusion	54

3. NOTIONS RELATIVES A L'ÉCONOMIE NON OBSERVÉE

3.1. Définition de l'économie non observée

3.1. Ce chapitre s'inscrit dans le cadre de la première démarche de la stratégie de mesure de l'ENO. Il s'intéresse à la définition de l'ENO et à l'élaboration d'une grille permettant de l'analyser. Comme on l'a vu au chapitre précédent, le SCN de 1993 constitue un cadre conceptuel de statistiques économiques cohérent, accepté dans le monde entier, qui sert de point de départ à l'identification et à l'analyse des zones problématiques de l'ENO. Cherchant en dernière analyse à mesurer de façon exhaustive les activités entrant dans le domaine de la production au sens du SCN de 1993, l'appareil statistique national a pour objectif de limiter autant que possible l'impact des activités non observées et de faire en sorte que celles qui restent sont convenablement mesurées et prises en compte dans les estimations du PIB.

3.2. Comme on l'a précisé au chapitre 1, les groupes d'activités les plus susceptibles de ne pas être observées sont celles qui sont *souterraines, illégales ou informelles* ou celles qui sont *entreprises par des ménages pour leur propre usage final*. Des activités peuvent aussi ne pas être observées en raison de *lacunes du dispositif de collectes des données de base*. Ces cinq groupes d'activités sont qualifiés de *zones problématiques de l'ENO*, et les activités non couvertes dans les données de base parce qu'elles figurent dans une ou plusieurs de ces zones problématiques sont collectivement désignées sous le terme d'*économie non observée* (ENO).

3.3. Ce terme est utilisé par l'Union européenne dans le cadre de son dispositif visant à garantir l'exhaustivité du PIB. Une Décision de la Commission (1994) stipule que « si on se limite aux opérations de production », la comptabilité nationale fournit une mesure « exhaustive » de la production « lorsqu'elle couvre non seulement la production, les revenus primaires et les dépenses qui sont directement observés, mais aussi *ceux qui ne sont pas directement observés* dans les enquêtes statistiques ou fichiers administratifs ».

3.4. L'ordre dans lequel les zones problématiques sont citées n'est pas destiné à indiquer leur importance relative. En fait, leur ampleur et leur impact varient d'un pays à l'autre. Les activités non observées dans le secteur informel, par exemple, peuvent être relativement peu importantes dans les pays développés, mais particulièrement significatives dans des pays en développement. On ne doit pas non plus en déduire que les zones problématiques sont mutuellement exclusives. En particulier, les unités du secteur informel peuvent mener des activités qui sont souterraines ou non observées en raison de lacunes du dispositif de collecte des données.

3.5. La section 3.2 décrit chacune des zones problématiques de l'ENO, en se fondant sur le cadre conceptuel présenté au chapitre 2. La section 3.3 s'intéresse aux caractéristiques des activités non observées et à l'élaboration d'une grille qui servira de base à l'évaluation et à la mesure de l'ENO que l'on décrira dans les chapitres suivants.

3.2. Les zones problématiques de l'ENO

3.2.1. Production souterraine

3.6. Le SCN de 1993 (§ 6.34) stipule que certaines activités peuvent être à la fois productives du point de vue économique et tout à fait légales (à condition qu'elles respectent certaines normes ou réglementations), mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour différents types de raisons :

- a) éviter le paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts ;

- b) éviter le paiement des cotisations de sécurité sociale ;
- c) ne pas avoir à respecter certaines normes légales : salaire minimum, horaire maximal, normes en matière de sécurité ou de santé, etc. ;
- d) se soustraire à certaines procédures administratives, comme le fait de remplir des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs.

Il indique également que « les producteurs qui exercent ce genre d'activités font partie de ce que l'on appelle "l'économie souterraine". »

3.7. A titre d'exemple d'activités faisant partie de l'économie souterraine, on peut citer les cas où les entreprises choisissent de ne pas déclarer tout ou partie de leurs revenus afin d'échapper à la fiscalité directe ou indirecte ou de ne pas respecter certaines réglementations concernant l'emploi ou des lois sur l'immigration en embauchant de la main-d'œuvre sans la déclarer, ou décident d'exercer leur activité de façon non officielle pour se soustraire à des procédures administratives longues et onéreuses, ou encore les cas où des travailleurs indépendants font une fausse déclaration en prétendant qu'ils sont sans emploi pour bénéficier d'allocations de chômage.

3.8. Comme le précise le SCN de 1993 (§ 6.35), la frontière entre l'économie souterraine et la production illégale ne peut pas être tracée avec exactitude. « C'est ainsi, par exemple, que la production qui ne respecte pas certaines normes, notamment en matière de santé et de sécurité, pourrait être qualifiée d'illégale. De même, la fraude fiscale en elle-même constitue généralement un délit. » Deux observations permettent de mieux délimiter cette frontière. Premièrement, l'absence d'autorisation administrative ne suffit pas à qualifier une activité d'illégale. Deuxièmement, on peut faire une distinction entre les différents types d'activités qui sont contraires à la loi. D'une part, *l'illégalité au sens strict* désigne les actes qui enfreignent le code pénal. C'est ce type d'illégalité qui caractérise les activités illégales telles qu'elles sont définies dans le SCN de 1993. D'autre part, *l'illégalité au sens large* renvoie à toutes les autres activités qui sont contraires à la loi, comme le fait d'enfreindre des règles et des normes relatives aux impôts, aux cotisations de sécurité sociale ou de pension de retraite, au salaire minimum ou à l'horaire maximum, à la santé ou à la sécurité, etc. D'une manière générale, les activités souterraines au sens du SCN de 1993 sont donc celles qui ne se conforment pas aux règles administratives, tandis que les activités illégales sont associées à un comportement délictueux. De même, comme le souligne plus loin le SCN de 1993 (§ 6.35), « il n'est pas nécessaire pour les besoins du Système d'essayer de tracer la limite précise entre la production souterraine et la production illégale puisque [...] toutes deux sont incluses dans le domaine de la production. »

3.2.2. Production illégale

3.9. Le SCN de 1993 reconnaît explicitement que les activités illégales devraient être incluses dans le système de comptabilité nationale et précise que « malgré les difficultés pratiques évidentes que pose la collecte de données sur la production illégale, celle-ci est néanmoins incluse dans le domaine de la production du Système » (SCN de 1993 : 6.30) et que « les actions illégales qui présentent les mêmes caractéristiques que les opérations – notamment le fait qu'il y a accord réciproque entre les parties – sont traitées de la même façon que les actions légales » (SCN de 1993 : 3.54). Les activités illégales sont des activités qui sont interdites par la loi, comme la production et la vente de stupéfiants illicites, ou des activités qui sont illégales lorsqu'elles sont exercées par des agents économiques qui n'en ont pas l'autorisation, comme ceux qui pratiquent la médecine sans y être autorisés. Le SCN de 1993 classe donc la production illégale en deux catégories :

- la production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi ;
- les activités de production qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation.

Ces deux types de production font partie du domaine de la production, à condition qu'il s'agisse de véritables processus dont les produits sont des biens ou des services pour lesquels il existe une demande effective sur le marché.

3.10. Lorsqu'il recommande d'inclure les activités illégales dans le domaine de la production, le SCN de 1993 établit une nette distinction entre les opérations faisant l'objet d'un accord réciproque entre l'acheteur et le vendeur (comme la vente de stupéfiants, le trafic d'objets volés ou la prostitution), qui sont incluses dans le domaine de la production, et les autres activités qui ne donnent pas lieu à un accord réciproque (comme l'extorsion ou le vol), qui en sont exclues. Le SCN de 1993 indique que les actions illégales n'ayant fait l'objet d'aucun accord réciproque peuvent être interprétées comme une forme extrême d'*externalité* pour laquelle aucune valeur n'est imputée, de manière générale, dans les comptes nationaux. C'est donc l'*absence de consentement* plutôt que l'illégalité qui constitue dans les faits le critère permettant d'exclure une activité du domaine de la production. Le *vol* est explicitement cité (SCN de 1993 : 3.55 et 6.33) comme un exemple d'activité illégale n'ayant aucun effet sur la production et la valeur ajoutée.

3.11. Les activités illégales peuvent être soit *des activités de production*, soit *des activités de répartition*. Comme on l'a vu au chapitre 2, les premières ont un impact direct sur le niveau des estimations du PIB, alors que les deuxièmes impliquent une redistribution entre les différents secteurs institutionnels. Toutefois, à des fins de cohérence entre les opérations, les autres flux et les comptes de patrimoine, les activités illégales qui sont par nature des activités de répartition doivent également être prises en compte lorsqu'elles impliquent une redistribution entre différents secteurs institutionnels.

3.12. Il n'est pas toujours possible de qualifier une activité donnée comme tenant exclusivement de la production ou de la répartition. Les activités de production peuvent également avoir des conséquences sur la distribution des revenus – et sont notamment une source de revenus supplémentaires. Les activités de répartition peuvent également avoir des conséquences sur le niveau du PIB lorsque la nouvelle distribution de biens et services et de revenus se révèle plus ou moins efficiente que la précédente. Par conséquent, le fait de désigner une activité donnée comme tenant de la production ou de la répartition doit se faire en fonction des caractéristiques dominantes de cette activité.

3.13. La définition de la production illégale peut varier d'un pays à l'autre. Ce qui est illégal dans l'un peut être légal dans d'autres. En ce qui concerne l'exhaustivité des estimations de PIB, la frontière entre les activités souterraines et les activités illégales ne doit pas nécessairement être définie avec précision, car les unes comme les autres doivent normalement être incluses dans les estimations du PIB. Néanmoins, les différences existant entre les domaines de production des différents pays ou l'évolution dans le temps du domaine de production d'un même pays peuvent se traduire par des incohérences dans la pratique, car le PIB est souvent établi sans que les activités illégales soient incluses explicitement. Aussi, l'existence de différences entre ce qui est défini comme étant illégal et la transformation d'une activité illégale en une activité légale, ou inversement, influent-elles sur les estimations. La prostitution et la production de boissons alcoolisées sont, par exemple, illégales dans certains pays et légales dans d'autres. Le cas de l'avortement en Italie est une parfaite illustration d'évolution dans le temps. Jusqu'en 1978, l'avortement était illégal en Italie et les activités qui y étaient liées n'étaient pas enregistrées dans la comptabilité nationale. Après sa légalisation, en 1978, les activités de production ou encore les dépenses des ménages concernant les avortements licites ont été incluses dans la comptabilité nationale. D'où une brusque augmentation (modérée, toutefois) du secteur de la santé à la fois du côté de la production et des dépenses. Il est donc important de préciser ce que l'on entend par production illégale dans un pays afin d'être conscient des limites de toute comparaison des estimations du PIB avec celles des autres pays et dans le temps. On reviendra sur ce point au chapitre 9.

3.2.3. Production du secteur informel

3.14. Le secteur informel représente une part importante de l'économie et du marché du travail dans de nombreux pays, notamment dans les pays en développement. Les mesures du secteur informel ont donc leur importance en tant que telles, mais aussi par ce qu'elles contribuent à l'exhaustivité des estimations du PIB. Cette section résume la définition internationale du secteur informel adoptée en 1993 dans le cadre de la Résolution de la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail (15^e CIST) *concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* (Organisation internationale du travail, 1993), définition incluse

dans le SCN de 1993 (§ 4.159). Ce résumé est suffisamment détaillé pour cette étude de l'ENO. On reviendra plus en détail sur cette définition et la réflexion qui y a présidé dans le chapitre 10.

3.15. Le paragraphe 5(1) de la Résolution de la 15^e CIST décrit le concept qui sous-tend cette définition. « Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. »

3.16. La plupart des activités du secteur informel procurent des biens et services dont la production et la distribution sont parfaitement légales. C'est cette caractéristique qui les distingue de la production illégale. Il existe également une distinction entre le secteur informel et les activités de l'économie souterraine, bien que celle-ci soit plus floue. Les activités du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ni d'enfreindre la législation du travail ou d'autres législations. Toutefois, il peut y avoir des chevauchements, car certaines entreprises du secteur informel peuvent préférer rester non enregistrées pour ne pas avoir à se conformer aux réglementations et pour réduire par là même leurs coûts de production.

3.17. Les traits caractéristiques des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages tels qu'ils sont décrits dans le SCN de 1993 correspondent assez bien au concept du secteur informel. Plus particulièrement, le capital utilisé, qu'il soit fixe ou autre, n'appartient pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires ; les entreprises, en tant que telles, ne peuvent pas réaliser d'opérations ou conclure des contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements ; les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires, à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limite, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits dans le processus de production. Les dépenses de production sont souvent inséparables de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage. Par conséquent, la 15^e CIST a défini le secteur informel en termes opérationnels comme un sous-ensemble des entreprises non constituées en société appartenant à des ménages.

3.18. De plus, la 15^e CIST a voulu s'assurer que les activités incluses dans le secteur informel soient aussi homogènes que possible tant sur le plan de leur comportement économique que sur celui des données requises pour les analyser, et également que ces données puissent être recueillies dans la pratique. Elle a donc introduit de nouveaux critères d'inclusion. Premièrement, la production de l'entreprise doit être marchande, du moins en partie. Deuxièmement, une entreprise qui est également un employeur doit répondre au moins à un des trois critères suivants :

- La taille de l'entreprise est inférieure à un niveau déterminé en termes de personnes occupées, de salariés ou de salariés occupés de façon continue.
- Non-enregistrement de l'entreprise selon des formes spécifiques de la législation nationale, comme la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou les lois sur la sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou des textes, des lois ou des règlements analogues élaborés par les instances législatives nationales.
- Non-déclaration des salariés de l'entreprise, considérée comme l'absence de contrat de travail ou d'apprentissage qui fait obligation à l'employeur de payer les impôts et les cotisations de sécurité sociale au nom du salarié qui se rapportent à ce contrat, ou qui soumet la relation d'emploi aux normes de la législation du travail¹.

S'agissant des entreprises qui ne sont pas des employeurs, seul le deuxième critère est applicable.

1. Le critère de déclaration des salariés n'est applicable que dans les pays où il implique que l'entreprise elle-même est également enregistrée.

3.19. Pour des raisons pratiques, la 15^e CIST a par ailleurs prévu la possibilité d'exclure du secteur informel des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages qui sont classées dans l'agriculture.

3.20. Ces critères constituent le cadre dans lequel la véritable définition du secteur informel devrait s'inscrire dans chaque pays. Il va de soi qu'on ne parviendra pas nécessairement à la même définition du secteur informel dans tous les pays. Les critères peuvent être appliqués selon différentes combinaisons, les législations nationales être différentes, les limites du niveau de l'emploi et les méthodes utilisées pour les mesurer peuvent varier, etc. Le *Groupe de Delhi* s'est efforcé de limiter le nombre d'options disponibles, comme l'explique le chapitre 10.

3.21. La définition de la 15^e CIST n'a pas pour objectif de segmenter l'économie en opposant secteur formel et secteur informel. En fait, elle ne donne pas de définition explicite du secteur formel. Elle reconnaît que certaines des activités qui sont exclues du champ d'application du secteur informel ne sont pas formelles et recommande que ces activités soient classées dans une catégorie séparée sans faire de distinction entre secteur formel et secteur informel. De même, le SCN de 1993 (Annexe I, B : 2.31) indique que « en fonction des spécificités nationales, certaines unités de production du secteur des ménages peuvent tomber en dehors de la distinction entre secteur formel et secteur informel (sont ici concernées des unités exerçant exclusivement des activités agricoles ou produisant des biens pour usage final propre ou des services pour consommation finale propre du fait de l'emploi de personnel domestique rémunéré) ». D'où une triple opposition – une entreprise est formelle, informelle ou ni l'une ni l'autre. Néanmoins, la Résolution de la 15^e CIST n'a pas été intégralement reproduite dans l'annexe au chapitre IV du SCN de 1993. De plus, le SCN de 1993 comporte plusieurs références aux secteurs formel et informel, qui peuvent laisser penser qu'il n'existe que deux secteurs, à savoir le secteur formel et le secteur informel et que, si une entreprise n'appartient pas à l'un, elle appartient nécessairement à l'autre. Par conséquent, on peut considérer que cette autre possibilité de sous-sectorisation du secteur des ménages peut être utilisée aux fins de la comptabilité nationale.

3.2.4. Production des ménages pour leur propre usage final

3.22. La production réalisée par des entreprises individuelles non constituées en sociétés pour le seul usage final propre des ménages des propriétaires ne fait pas partie du secteur informel au sens de la Résolution de la 15^e CIST et, de ce fait, elle est considérée, dans le présent Manuel, comme une zone problématique spécifique de l'ENO. Elle comprend la production agricole et l'élevage, la production d'autres biens pour usage final propre, la construction par les ménages de leur propre habitation et autres opérations de formation de capital fixe pour compte propre, les loyers imputés des propriétaires-occupants et les services produits par le personnel domestique rémunéré.

3.23. Bien entendu, certaines activités de production des ménages sont réalisées sur une très petite échelle. Aussi le SCN de 1993 (§ 6.25) propose-t-il un critère d'*importance quantitative* permettant de savoir s'il convient d'enregistrer ou non la production d'un bien donné. Celle-ci devra être estimée seulement à partir du moment où elle est censée représenter une proportion importante de l'offre totale de ce bien dans le pays. Le SCN de 1993 (§ 6.24) donne une liste non exhaustive des types de production les plus courants qui devraient faire l'objet d'estimations. (Voir la section 2.2.)

3.24. Pour être tout à fait cohérent, il conviendrait de qualifier cette zone problématique de *production réalisée par les entreprises non considérées comme formelles ou informelles*, incluant ainsi toutes les autres entreprises qui, outre celles qui produisent pour leur propre usage final, n'entrent pas dans le cadre de la distinction secteur formel/secteur informel.

3.2.5. Production manquante en raison des carences du dispositif de collecte des données

3.25. Cette zone problématique est indissociable de la question de l'exhaustivité. Elle comprend toutes les activités de production qui devraient être prises en compte par le dispositif de collecte des données de base, mais qui sont manquantes en raison de lacunes statistiques. On la qualifie parfois de

production souterraine pour raisons statistiques – par opposition à la *production souterraine pour raisons économiques*, qui comprend des activités qui ont été dissimulées par les unités de production pour des raisons économiques.

3.26. Si l'on considère le calcul du PIB selon l'optique de la production, les raisons expliquant que certaines activités puissent ne pas être mesurées directement par le dispositif de collecte des données de base peuvent être classées en trois catégories.

- *Insuffisance de la couverture des entreprises.* Les entreprises, ou une partie d'entre elles, sont exclues du dispositif de collecte des données, alors qu'en principe, elles auraient dû être prises en compte. Cette situation peut se produire, par exemple, lorsqu'une entreprise est nouvelle et n'a pas encore été intégrée dans le plan d'enquête, qu'elle n'atteint pas la taille limite fixée pour les enquêtes ou que son classement par type d'activité ou par région n'a pas été correctement effectué et qu'elle a donc été exclue, à tort, du plan d'enquête.
- *non-réponses des entreprises.* Des entreprises sont incluses dans l'échantillon, mais aucune donnée n'est recueillie auprès d'elles (parce que le questionnaire de l'enquête, par exemple, n'a pas été adressé à la bonne personne ou que l'entreprise, ou certaines de ses divisions, n'a ou n'ont pas retourné le questionnaire) et les observations manquantes ne donnent lieu à aucune imputation.
- *Sous-déclaration par les entreprises.* Des données sont obtenues auprès des entreprises, mais le répondant communique des informations inexactes pour sous-déclarer la valeur ajoutée, ou bien les données correctes sont recueillies, mais elles sont mal mises en forme ou pondérées.

3.3. Grille d'analyse de l'ENO

3.3.1. Introduction

3.27. Pour appréhender la nature de l'ENO et les méthodes de mesure des activités non observées, il convient d'utiliser une grille d'analyse. Cette grille repose sur le principe de la division des activités non observées en différents groupes plus faciles à identifier et à mesurer avec précision. Dans l'idéal, ces groupes devraient être mutuellement exclusifs et exhaustifs, pour qu'on puisse, en les additionnant, obtenir la production non observée totale. Comme on l'a déjà précisé, les zones problématiques de l'ENO ne sont pas mutuellement exclusives, bien qu'on puisse aisément constituer des groupes qui le soient en désignant une des zones problématiques comme étant le premier groupe et en définissant les groupes suivants en excluant toutes les activités déjà incluses dans un groupe précédent. En procédant ainsi, on pourrait par exemple constituer la grille d'analyse suivante :

- production souterraine ;
- production illégale (qui, par définition, n'est pas souterraine) ;
- production du secteur informel qui n'est ni souterraine, ni illégale ;
- production des ménages pour leur propre usage final qui n'est ni souterraine, ni illégale (et, par définition, qui n'appartient pas au secteur informel) ;
- autres activités de production n'ayant pas été prises en compte.

3.28. Une telle classification est néanmoins trop générale pour permettre d'appréhender l'ENO. La grille d'analyse doit établir une subdivision plus détaillée, tenant compte de caractéristiques supplémentaires des activités non observées. Parmi celles qui permettent de subdiviser les activités non observées en groupes mutuellement exclusifs, on peut citer les caractéristiques suivantes.

Caractéristiques de l'entreprise réalisant l'activité

- secteur institutionnel : société financière/société non financière/administration publique/ISBL au service des ménages/ménage ;
- classification des activités économiques ;

- taille de l'entreprise, en termes d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de valeur des actifs ;
- type : formelle/informelle/autre.

Caractéristiques de l'activité

- légale et non souterraine/souterraine/illégale.

Caractéristiques de la méthode d'observation

- optique de calcul du PIB pour laquelle les données ont été recueillies : production/revenu/dépenses ;
- composante du PIB pour laquelle les données ont été recueillies ;
- source des données : enquête/source administrative.

Cause des lacunes des mesures

- entreprise non enregistrée/non-réponse/données sous-déclarées.

3.29. D'autres caractéristiques peuvent s'avérer utiles. Elles peuvent être employées selon toutes les combinaisons possibles pour modéliser les activités de l'ENO. L'utilisation d'un trop grand nombre de critères risque d'occulter les questions essentielles. Mais l'utilisation d'un nombre de critères trop restreint risque de ne pas donner suffisamment d'informations. Quels que soient les critères utilisés pour classer en différents groupes les activités non observées, ils doivent être décrits de façon explicite. Une grille d'analyse devrait, par principe, permettre de comprendre les causes de l'ENO ou rendre compte des différentes options disponibles pour les mesures, voire les deux. Il n'existe pas de modèle idéal. Comme le disait le statisticien George Box, « tous les modèles sont faux, mais certains sont utiles ».

3.30. On trouvera dans les paragraphes suivants quatre exemples de grilles d'analyse de l'ENO. Deux d'entre elles – celles de l'Istat et d'Eurostat – ont été testées à plusieurs reprises. Les deux autres sont présentées afin d'illustrer toute la palette des possibilités offertes.

3.3.2. Grille d'analyse de l'Istat

3.31. D'un point de vue statistique, mesurer l'ENO n'est pas chose facile en raison de la nature insaisissable de l'objet même de la mesure et des approximations qui doivent être faites au cours de ce processus. La grille d'analyse de l'Istat établit un lien entre l'ENO et les problèmes statistiques que doivent résoudre les comptables nationaux pour identifier les causes du manque d'exhaustivité et leur impact sur l'appareil statistique. Les difficultés liées à l'élaboration de la grille sont décrites brièvement dans les paragraphes ci-dessous, qui mettent également en relief les aspects statistiques des mesures de chacune des cinq zones problématiques de l'ENO. Calzaroni (2000) donne de plus amples détails à ce sujet. Dans ce contexte, il convient de noter que les lacunes inhérentes à l'appareil statistique se rattachent à la *production souterraine pour raisons statistiques* et le secteur informel est censé inclure la production des ménages pour leur propre usage final.

La grille d'analyse aborde les zones problématiques de l'ENO sous l'angle de trois types de problèmes statistiques.

- *Absence d'enregistrement et manque d'informations à jour.* Les cas d'absence d'enregistrement d'unités de production ou de présence ou absence inappropriée, voire de classement impropre, d'unités enregistrées se produisent lorsque les informations issues de sources statistiques et administratives n'ont pas été mises à jour ou l'ont été de façon incorrecte. Il est donc impossible, et c'est là la principale conséquence de ces phénomènes, de tenir un registre des entreprises qui soit fiable et complet. Ces cas peuvent se produire pour différentes raisons : taux de renouvellement élevé des entreprises ; absence de lois et règles appropriées dans le domaine statistique ; lacunes de l'appareil statistique ; absence d'enregistrement de l'entreprise en totalité ou en partie, résultant d'un acte délibéré ; ou absence d'obligation

relative à l'enregistrement. A titre d'exemple, des entreprises exerçant des activités illégales ou des entreprises du secteur informel opérant sur une petite échelle peuvent ne pas s'inscrire.

- *Non-réponse.* La non-réponse est l'un des principaux problèmes qui affectent la qualité des données. Les entreprises et les ménages peuvent ne pas répondre parce qu'ils ne veulent pas perdre leur temps à remplir un questionnaire ou parce qu'ils craignent que les informations communiquées ne soient utilisées à des fins administratives, ou encore parce que le questionnaire est mal conçu ou trop fastidieux à remplir.
- *Sous-déclaration.* Même si toutes les unités sont incluses dans le plan d'enquête et que les questionnaires ont été remplis, un problème de communication d'informations inexactes (FMI) peut subsister. Bien souvent, en effet, le répondant sous-déclare ses revenus à des fins fiscales, soit en surdéclarant ses coûts, soit en sous-déclarant ses recettes, et décide également de faire une fausse déclaration auprès de l'office statistique. Lorsque la communication d'informations inexactes est due à de véritables erreurs commises par le répondant, ces erreurs peuvent aller dans un sens ou dans l'autre. Lorsque la communication d'informations inexactes est délibérée, il s'agit en général d'une sous-déclaration des revenus et de la valeur ajoutée.

3.32. Le graphique 3.1 montre les liens qui existent entre les zones problématiques de l'ENO et les problèmes statistiques de mesure. Il distingue sept types d'activités non observées, qui sont décrits dans les paragraphes suivants.

Production souterraine pour raisons statistiques : non-réponse (Type 1 d'ENO)

3.33. Les non-réponses ont principalement pour effet d'introduire une distorsion dans la production statistique si on considère que tous ceux qui n'ont pas répondu ont une production nulle. Une multitude de documents présentent des méthodes permettant d'inciter les personnes interrogées à répondre et de traiter les non-réponses au sein du dispositif de collecte des données de base. Ces méthodes seront exposées au chapitre 6.

Production souterraine pour raisons statistique : unités non mises à jour (Type 2 d'ENO)

3.34. Le registre des entreprises peut ne pas être à jour sur les points suivants :

- prise en compte d'entreprises qui n'existent plus (les *unités disparues*) ;
- exclusion de nouvelles entreprises ;
- informations erronées sur des entreprises, du fait de fusions, scissions, etc. ;
- détails incorrects sur l'activité économique, la taille de l'entreprise ou l'adresse.

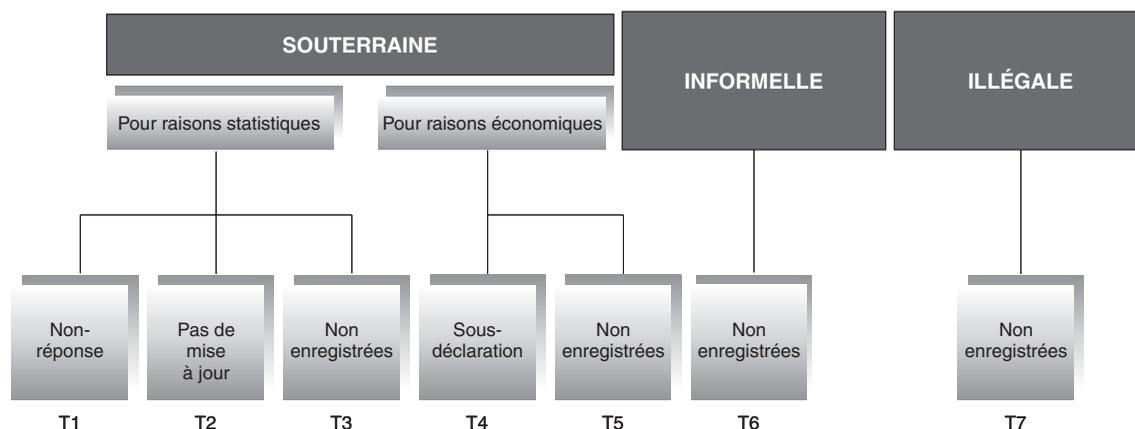
Production souterraine pour raisons statistiques : unités non enregistrées (Type 3 d'ENO)

3.35. Certaines entreprises peuvent être totalement absentes des sources de données pour des raisons statistiques et non parce qu'elles cherchent à se soustraire aux autorités. Cette situation peut se produire, par exemple, lorsque le taux de renouvellement des entreprises est élevé, ce qui est souvent le cas dans les pays où la proportion des unités de production de petite taille est particulièrement importante, ou lorsque il n'existe pas de lois ou règles statistiques adéquates, ou encore lorsque l'appareil statistique présente des carences.

Production souterraine pour raisons économiques : sous-déclaration (Type 4 d'ENO)

3.36. Comme on l'a précisé plus haut, il peut y avoir sous-déclaration de la valeur ajoutée pour éviter le paiement des impôts, des charges sociales, etc.

Graphique 3.1. Grille d'analyse de l'Istat



Source : OCDE.

Production souterraine pour raisons économiques : unités non enregistrées (Type 5 d'ENO)

3.37. Certaines entreprises peuvent être manquantes parce que les propriétaires se sont délibérément soustraits à leurs obligations d'enregistrement afin d'éviter les coûts supplémentaires de diverses natures comme les taxes sur la valeur ajoutée, les cotisations de sécurité sociale, les coûts relatifs à la mise en conformité avec les normes de santé et de sécurité, etc. En cas d'absence d'enregistrement, l'entreprise peut être manquante dans sa totalité, ou être enregistrée alors qu'une ou plusieurs de ses unités locales ne le sont pas.

Secteur informel : unités non enregistrées (Type 6 d'ENO)

3.38. Comme on l'a vu précédemment, l'absence d'enregistrement peut servir de critère pour définir le secteur informel et les entreprises peuvent être manquantes simplement parce qu'aucune législation de quelque nature que ce soit ne leur impose d'être enregistrées.

Production illégale : unités non enregistrées (Type 7 d'ENO)

3.39. Dans la plupart des cas, les unités de production illégales ne sont pas enregistrées. Dans de rares cas, elles peuvent l'être mais leurs activités sont décrites de façon incorrecte. Par exemple, les maisons de tolérance illégales peuvent être décrites comme des centres de soins médicaux ou de massage, les maisons de jeu illégales comme des discothèques, etc.

3.40. En résumé, la grille d'analyse de l'Istat repose sur le rapprochement des zones problématiques de l'ENO et des problèmes statistiques de mesure qu'un office statistique doit résoudre pour obtenir une mesure exhaustive du PIB. Les types d'ENO étant conçus pour être mutuellement exclusifs, ils peuvent être regroupés de différentes manières afin d'éclairer différents aspects de l'ENO. A titre d'exemple, les problèmes relatifs au champ de couverture sont représentés par la somme des T2, T3, T5, T6 et T7, les problèmes de sous-déclaration par le T4 et ceux qui sont liés aux non-réponses par le T1.

Variante « unités, activités et causes » de la grille de l'Istat

3.41. Le tableau 3.1 présente une variante de la grille d'analyse de l'Istat. Les types d'ENO sont quasiment identiques à ceux du modèle de l'Istat, mais les définitions ont été établies en distinguant de façon explicite le type d'activité du type d'unité réalisant l'activité. La frontière conceptuelle séparant les types d'ENO s'en trouve affinée, d'où une séparation beaucoup plus nette. Pour peaufiner la ventilation des activités non observées, il serait possible de subdiviser de nouveau les types en lignes et en colonnes. Cette grille n'a pas encore été testée dans la pratique.

Tableau 3.1. **Classification des activités non observées par types d'activité, de cause et d'unité**

Type d'activité	Type de cause	Type d'unité		
		Formelle	Informelle	Production des ménages pour leur propre usage final
Illégale Souterraine	Non enregistrée Non enregistrée Sous-déclaration		Type 7 d'ENO Type 5 d'ENO Type 4 d'ENO	
Légale et non souterraine	Non enregistrée Absence de mise à jour Non-réponse	Type 3 d'ENO		Type 6 d'ENO Type 2 d'ENO Type 1 d'ENO

3.3.3. Analyse tabulaire d'Eurostat

3.42. La grille d'analyse tabulaire d'Eurostat a été mise au point dans le cadre de l'assistance technique fournie aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, afin d'évaluer la comparabilité et l'exhaustivité de leurs estimations de PIB. Elle est décrite en détail par Hein (1998) et Stapel (2001), dont les travaux ont servi de référence pour établir la présente synthèse.

3.43. Cette structure est quasiment identique au cadre de l'Istat, dont elle s'est inspirée. La principale différence tient à l'introduction d'un type supplémentaire (T8) d'activité non observée. Le T8 recouvre plusieurs causes du manque d'exhaustivité, qui sont très importantes dans les pays en transition et qui sont principalement la production pour usage final propre, les pourboires, les traitements et salaires en nature.

3.44. Partie intégrante de cette analyse, le modèle de documents qui l'accompagne est extrêmement utile. Il comprend trois tableaux qui font la synthèse des activités non observées par type et (le cas échéant) des ajustements effectués pour chacun d'eux dans les agrégats de la comptabilité nationale. Le fait de remplir ces tableaux favorise une analyse systématique des activités non observées, des méthodes utilisées pour les traiter et des ajustements et estimations obtenus dans les comptes nationaux.

3.45. Le premier tableau comprend une liste des types d'ENO qui affectent les principales composantes des comptes nationaux, ainsi que des références croisées aux ajustements effectués pour chacune lors de l'établissement des comptes. Cette liste comporte trois parties : une pour les composantes de la production, une autre pour celles des dépenses et une dernière pour celles des revenus. Les composantes de la production sont subdivisées par secteur institutionnel, puis par branche d'activité et par taille des unités pour chaque secteur. Il y a aussi une entrée pour les impôts et subventions sur les produits. Les composantes des revenus sont classées de façon similaire. Les composantes des dépenses sont ventilées comme à l'ordinaire. Il y a également des entrées concernant un ensemble spécifique d'activités de production illégale bien précises. Pour remplir le premier tableau, il faut donc tenir compte des effets possibles de chaque type d'ENO sur chaque composante principale du PIB, et des ajustements à prévoir, si nécessaire.

3.46. Le deuxième tableau est également en trois parties, une pour chaque optique retenue pour le calcul du PIB. Chaque partie comprend une liste des ajustements de l'ENO par type d'ajustement, composante du PIB, source des données, ampleur de l'ajustement et ampleur relative de l'ajustement, et aussi branche d'activité, taille ou code de la COICOP, le cas échéant. Le troisième tableau regroupe les ajustements par type d'ENO pour les composantes de la production et des dépenses.

3.47. On trouvera en annexe 4, une description complète des types d'ENO et des exemples des tableaux, qui peuvent être adaptés au cas par cas à tous les pays.

3.3.4. Système des unités et de la main-d'œuvre utilisée

3.48. Alors que les grilles d'analyse de l'Istat et d'Eurostat résultent de la prise en compte des zones problématiques de l'ENO et des problèmes statistiques de mesure, le *système des unités et de la main-*

d'œuvre utilisée est issu du dispositif de collecte des données et des principaux facteurs expliquant les activités non observées. Il s'inscrit dans une démarche d'estimation selon l'optique de la production. Il suppose l'existence d'un registre des entreprises, de données tirées d'enquêtes sur la population active et sur les entreprises et de tableaux des ressources et des emplois. L'idée générale est que pour chaque entrée (ou groupe d'entrées) des tableaux des ressources et des emplois, on peut créer un tableau dans lequel on peut confronter les données de toutes les sources. Les classifications figurant sur les axes du tableau ont été choisies pour mettre en relief les facteurs d'erreurs et d'observations erronées qui sont les plus vraisemblables et donc la marche à suivre. Le tableau de confrontation le plus pratique et le plus probant aux fins de l'analyse de l'ENO est présenté dans le tableau 3.2.

3.49. L'axe horizontal (les colonnes) permet une ventilation de l'observation des activités, c'est-à-dire de la collecte des données concernant la production, essentiellement au moyen d'enquêtes auprès des entreprises. Ces enquêtes requièrent un plan solide couvrant autant d'unités de production que possible. Néanmoins, certaines unités ne sont pas dans le plan d'enquête et c'est la raison pour laquelle on fait la distinction entre les unités enregistrées et celles qui ne le sont pas.

3.50. En ce qui concerne la collecte des données, le découpage le plus pertinent est celui qui distingue les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte (travailleurs indépendants), les entreprises engagées dans des activités de production pour usage propre et les autres entreprises. Dans la plupart des pays, le statut et les obligations juridiques relatifs aux entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte diffèrent très nettement de ceux des autres entreprises. Les obligations comptables, par exemple, sont moins strictes et la comptabilité personnelle se confond souvent avec celle de l'entreprise. Les données disponibles sur les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte sont moins détaillées que celles des autres entreprises. Les entreprises engagées dans des activités de production pour usage propre n'ont pas obligation de tenir une comptabilité.

3.51. L'axe vertical (les lignes) s'intéresse au processus de production sous l'angle des entrées. A l'exception des services de logement fournis par les propriétaires-occupants, la production nécessite dans tous les cas une utilisation de main-d'œuvre. La main-d'œuvre peut être observée par différents procédés, mais les enquêtes sur la population active constituent le moyen le plus courant d'obtenir une estimation indépendante du volume de la main-d'œuvre utilisée. En général, ces enquêtes ne sont pas particulièrement difficiles à réaliser, car la majorité des personnes déclarent qu'elles travaillent. De plus, la présence de ces dernières sur le marché du travail peut souvent être vérifiée à l'aide de fichiers administratifs, comme celui des salariés de l'entreprise. Certaines personnes, toutefois, peuvent préférer dissimuler les revenus qu'elles tirent de leur travail et il convient alors d'utiliser des méthodes d'observation particulières. A cette distinction entre main-d'œuvre déclarée et main-d'œuvre non déclarée correspondent donc deux lignes distinctes dans le tableau.

3.52. Sur les huit cases que contient le tableau 3.2, six seulement peuvent être remplies. Les deux cases figurant en haut à droite sont censées rester vides, car la déclaration de la main-d'œuvre ne s'y applique pas. Le contenu des cases est décrit dans l'annexe 4.2 et Luttikhuisen et Kazemier (2000) donnent davantage de précisions à ce sujet.

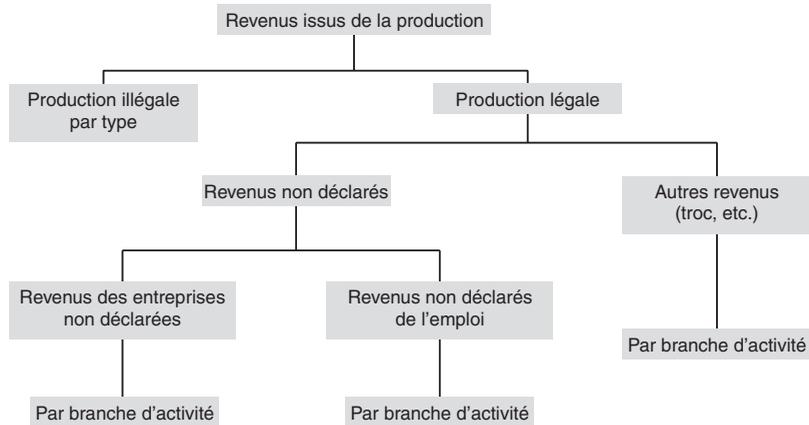
Tableau 3.2. **Classification de l'ENO en fonction de l'enregistrement des unités et de la déclaration de la main-d'œuvre utilisée**

Main-d'œuvre utilisée	Unités de production			
	Entreprises inscrites au registre des entreprises	Entreprises non inscrites au registre des entreprises		
		Autre	Travaillant pour leur propre compte	Production pour usage propre
Déclarée	C1	C3		
Non déclarée	C2	C4	C5	C6

3.3.5. Système des revenus issus de la production

3.53. Une grille d'analyse très différente, présentée dans le graphique 3.2, pourra être utilisée si on choisit d'axer l'analyse sur les revenus non déclarés issus de la production.

Graphique 3.2. **Système des revenus issus de la production**



Source : OCDE.

3.3.6. Conclusion

3.54. Chacune de ces grilles a ses propres limites, car certaines des frontières séparant les différents types d'activités de l'ENO ne sont pas clairement définies d'un point de vue conceptuel ou ne peuvent pas être facilement déterminées dans la pratique. De plus, la plupart de ces grilles sont conçues pour évaluer l'ENO selon l'optique de la production et doivent être complétées par des analyses selon l'optique des dépenses.

3.55. En résumé, chaque appareil statistique national doit choisir ou élaborer la grille d'analyse qui correspond le mieux à sa propre situation, selon la nature et l'ampleur de la production souterraine, illégale, du secteur informel et des ménages pour leur propre usage final et selon le champ de couverture et la qualité de son dispositif de collecte des données de base.

ÉVALUATION DES COMPTES NATIONAUX

4.1. Introduction	57
4.2. Confrontation des données et analyse des divergences	57
Taxe sur la valeur ajoutée réelle contre taxe sur la valeur ajoutée théorique	58
Déclarations d'impôt réelles contre impôt sur le revenu théorique	58
Estimations du revenu national dans l'optique du revenu contre estimations du revenu national dans l'optique des dépenses	59
Emplois de la main-d'œuvre contre ressources en main-d'œuvre	59
Analyse micro-économique des divergences	60
Intégration partielle	60
4.3. Estimation de la limite supérieure	60
4.3.1. Introduction	60
4.3.2. Limite supérieure – Optique des dépenses	61
4.3.3. Limite supérieure – Optique de la production	63
4.4. Éléments d'analyse provenant d'enquêtes supplémentaires <i>ad hoc</i>	66
Enquêtes sur les dépenses en biens et services issus de la production souterraine	67
Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée pour la production souterraine	67
Enquêtes sur l'emploi du temps	67
Enquêtes sur le secteur informel et la production des ménages pour leur usage propre	68
Enquêtes qualitatives	68
Analyses des données issues des contrôles fiscaux	68
4.5. Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI	69
Conditions préalables	71
Intégrité	71
Validité méthodologique	71
Précision et fiabilité	72
Utilité	72
Facilité d'accès	72
Incidence sur la mesure de l'ENO	72
4.6. Tableau de traitement des comptes nationaux d'Eurostat	73

4. ÉVALUATION DES COMPTES NATIONAUX

4.1. Introduction

4.1. Ce chapitre décrit les méthodes adaptées à la deuxième démarche de la stratégie de mesure de l'ENO, à savoir l'évaluation des comptes nationaux sous l'angle des activités non observées. Cette évaluation doit permettre *in fine* de dresser une liste systématique et complète de toutes les activités non observées, ventilées par type selon une grille d'analyse adéquate, et de connaître leur étendue probable et la façon dont elles sont actuellement incluses (si tant est qu'elles le soient) dans les estimations du PIB. On pourrait, par exemple, atteindre cet objectif en remplissant tous les tableaux de l'analyse tabulaire d'Eurostat.

4.2. La section 4.2 s'intéresse à l'analyse des données de base entrantes par comparaison avec des données émanant d'autres sources, au moyen de la confrontation des données et de l'analyse des divergences. La section 4.3 donne les grandes lignes des approches susceptibles d'être utilisées pour estimer les limites supérieures de l'ampleur des activités non observées et non mesurées. La section 4.4 décrit l'utilisation qui est faite, aux fins des mesures, de certaines enquêtes d'évaluation supplémentaires et spécifiques. Les deux dernières sections, enfin, présentent des outils d'évaluation des comptes nationaux à vocation plus générale, et notamment le Cadre d'évaluation de la qualité des données et le tableau de traitement des comptes nationaux, élaborés respectivement par le FMI et Eurostat. Dans chaque cas, l'exhaustivité est simplement considérée comme l'un des nombreux aspects de la qualité des données, qui mis bout à bout, permettent d'évaluer la qualité globale des comptes nationaux.

4.3. Comme le montrent les sections ci-dessous, nombre de ces méthodes d'évaluation peuvent également être utilisées pour procéder à des ajustements de l'ENO à l'aide de méthodes indirectes d'établissement des comptes, ainsi que le décrit le chapitre 5. De même, les procédures d'ajustement peuvent servir de base à l'évaluation. Le chapitre 5 constitue donc une source de méthodes d'évaluation extrêmement riche.

4.2. Confrontation des données et analyse des divergences

4.4. La confrontation de données provenant de différentes sources est partie intégrante de l'établissement des comptes nationaux. Elle peut également servir à identifier les erreurs et les disparités qui subsistent. Dans l'idéal, la confrontation des données devrait précéder l'établissement des comptes nationaux, pour pouvoir vérifier les statistiques et améliorer leur qualité. La confrontation des données peut se faire de différentes manières :

- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises contre données fiscales ; salaires versés contre impôts prélevés ; ventes de biens et de services assujettis à la TVA contre TVA perçue ; production contre impôts sur la production ;
- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises concernant la production de produits de base contre données tirées d'enquêtes auprès des entreprises concernant les achats de produits de base ; ressources en biens et services contre emplois de ces biens et services ;
- données issues d'enquêtes sur les dépenses contre données issues d'enquêtes sur le commerce de détail ; dépenses des ménages contre commerce de détail ;
- données provenant d'enquêtes sur les dépenses contre données fiscales ou données sur les revenus ; dépenses des ménages contre revenu disponible ;

- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises contre données tirées d'enquêtes sur la population active ; emplois de la main-d'œuvre contre ressources en main-d'œuvre ; chiffre d'affaires, valeur ajoutée, consommation intermédiaire, etc. contre emplois de la main-d'œuvre.

Les paragraphes suivants illustrent l'approche générale à l'aide d'exemples précis.

Taxe sur la valeur ajoutée réelle contre taxe sur la valeur ajoutée théorique

4.5. Cette analyse s'avère utile lorsque le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue est élevé. Le montant réel de la TVA perçue par les pouvoirs publics est comparé au montant théorique de la TVA qui aurait dû être perçue, calculé à partir des tableaux des ressources et des emplois. En principe, le montant théorique équivaut aux recettes de TVA qui devraient être perçues par les pouvoirs publics s'il n'y avait pas de fraude dans ce domaine. Dans la pratique, des différences apparaissent pour des raisons statistiques et juridiques, comme les faillites, les décharges et les accords au cas par cas. Par conséquent, la TVA théorique devrait toujours être supérieure de 5 %, disons, à la TVA réelle, en fonction de la situation du pays concerné. Si la différence est moindre, ou pire encore, si la TVA théorique est inférieure à la TVA réelle, on peut supposer sans risque qu'il existe des activités de l'ENO qui ne sont pas incluses dans les comptes nationaux.

Déclarations d'impôt réelles contre impôt sur le revenu théorique

4.6. Le revenu à la disposition des ménages calculé sur la base des déclarations d'impôt est comparé à celui qui est calculé à partir des comptes nationaux. Outre quelques différences dues à des éléments statistiques et juridiques comme les faillites, les décharges et les accords au cas par cas, on peut supposer que les différences entre les deux chiffres résultent de la fraude fiscale, d'une part, et de l'ENO, d'autre part. Une telle analyse s'avère particulièrement utile lorsque les comptes nationaux ne se servent pas des statistiques de l'impôt sur le revenu comme source de données, ce qui est le cas notamment aux Pays-Bas. Van de Laan et De Waard (1985) décrivent de quelle façon l'office statistique des Pays-Bas a utilisé ce type d'analyse pour établir une estimation de la fraude fiscale. Ils ont calculé que la différence entre les deux estimations du revenu s'expliquait pour les trois quarts environ par des différences de définitions. De 1977 à 1985, la différence restante ressort en moyenne aux alentours de 6 %, comme le montre le tableau 4.1.

Tableau 4.1. **Revenu primaire des ménages selon les comptes nationaux et les statistiques de l'impôt sur le revenu pour le Pays-Bas 1977-1985**

En milliards de florins

	1977	1979	1981	1983	1985
a) Statistiques de l'impôt sur le revenu	192.2	223.9	246.0	264.6	283.8
b) Comptes nationaux	203.0	235.3	258.2	282.9	301.6
Différence b) – a) en % de b)	+5.3	+4.8	+4.7	+6.5	+5.9

Source : Van de Laan et De Waard, 1985.

4.7. En principe, la différence entre les comptes nationaux et les statistiques de l'impôt sur le revenu devrait donner des indications sur l'ampleur de l'activité économique qui est dissimulée pour des raisons liées à l'impôt sur le revenu et qui a été incluse dans les comptes nationaux. Toutefois, à un stade plus détaillé de cette analyse, certaines différences se sont avérées négatives et elles ne permettent donc pas d'en tirer la même conclusion. Cela montre qu'une analyse détaillée est préférable à une analyse agrégée, car l'agrégation peut occulter des détails importants et aboutir à des conclusions erronées.

4.8. Quelques années plus tard, cette étude a été menée une deuxième fois. La situation avait évolué sur le plan juridique. Depuis 1987, les intérêts versés par les institutions financières doivent être déclarés aux autorités fiscales. Par conséquent, les revenus d'intérêts dissimulés par les ménages dans leur déclaration d'impôt ont fortement diminué, passant de près de 30 % du total pendant la période 1983-1987 à 15 % environ en 1988-1990. D'où l'importance de la vérification et de la mise à jour des hypothèses entrant dans les modèles d'ajustement.

Estimations du revenu national dans l'optique du revenu contre estimations du revenu national dans l'optique des dépenses

4.9. Dans de nombreux pays, les comptes nationaux se prêtent parfaitement à une analyse des divergences, car ils fournissent des estimations du revenu national à la fois dans l'optique du revenu et dans l'optique des dépenses (MacAfee, 1980 ; O'Higgins, 1989). La première estimation n'inclut pas les revenus dissimulés pour des raisons fiscales, mais la seconde oui. En conséquence, la différence entre ces deux estimations peut être attribuée en partie à la fraude fiscale. Cette divergence peut également être due à un décalage dans le temps et à des erreurs statistiques. Néanmoins, selon MacAfee (1980), la moyenne de ces dernières causes est de zéro à long terme. Bien entendu, il existe probablement des omissions dans les estimations dans l'optique des dépenses, comme les dépenses concernant les stupéfiants, le jeu et l'alcool.

Emplois de la main-d'œuvre contre ressources en main-d'œuvre

4.10. Les salaires et l'emploi mesurés sous l'angle des emplois (employeur) et sous celui des ressources (employé) peuvent être comparés. Après prise en compte des différences conceptuelles, les mesures obtenues devraient être identiques. L'examen des divergences peut donner des indications sur l'ampleur et la distribution des activités qui manquent dans les données relatives aux entreprises. En fait, cette approche est d'une efficacité telle que l'analyse des ressources en main-d'œuvre est l'un des mécanismes prescrit par la Commission européenne (1994) pour évaluer l'exhaustivité des estimations du PIB. Les États membres de l'Union européenne sont tenus de comparer systématiquement les estimations de l'emploi qui fondent les estimations de leur PIB (article 9) avec les estimations de l'emploi tirées des sources concernant les ménages, comme l'expliquent Hayes et Lozano (1998). Les États membres doivent procéder de la manière suivante.

- *Estimation de la main-d'œuvre utilisée à la base des estimations du PIB.* Il s'agit de calculer la main-d'œuvre utilisée qui est présente (de façon explicite ou implicite) dans les sources de données utilisées pour établir les estimations du PIB. Si les données sont issues des enquêtes auprès des entreprises, il convient d'estimer la main-d'œuvre utilisée pour la production couverte par ces enquêtes.
- *Estimation de la main-d'œuvre utilisée à partir des données des enquêtes auprès des ménages.* Habituellement, ces données sont obtenues par le biais d'une enquête sur la population active, complétée, lorsque celles-ci sont disponibles, par des données tirées des recensements.
- *Normalisation des estimations de la main-d'œuvre utilisée.* Conversion des estimations de la main-d'œuvre utilisée à partir des données fournies par les entreprises (emplois) et des ménages (ressources) en unités identiques, comme les heures de travail et les emplois équivalents plein-temps, pour pouvoir les comparer utilement.
- *Comparaison des deux séries d'estimations.* Il s'agit d'analyser chaque divergence en tenant compte de la fiabilité des différentes sources. Un excédent de la main-d'œuvre utilisée estimée à partir des données provenant des ménages par rapport à l'estimation à partir de données des entreprises témoigne de l'existence d'une production non observée. Il s'agit d'une limite inférieure, car une partie de la main-d'œuvre utilisée pourrait être manquante dans les deux sources. Une absence de différence ou un surplus de main-d'œuvre utilisée d'après les données des entreprises par rapport aux données des ménages indique que ces dernières n'élargissent pas le champ de couverture.

4.11. La dernière étape de la procédure d'exhaustivité de l'UE consiste à calculer un coefficient multiplicateur permettant d'ajuster les estimations de production et de valeur ajoutée afin de tenir compte de la production non observée. On reviendra sur ce point dans les sections 5.2 et 5.4, qui contiennent, respectivement, une description plus complète de la méthode de la main-d'œuvre utilisée en tant qu'instrument de calcul et d'ajustement et un exemple de son application par l'Istat.

Analyse micro-économique des divergences

4.12. L'analyse des divergences peut être réalisée au niveau micro- ou macro-économique. Les données concernant les particuliers ou les entreprises, extraites des fichiers de l'administration fiscale ou autres, peuvent être comparées aux données issues des enquêtes.

4.13. L'Internal Revenue Service des États-Unis (1979) et Parker (1984) donnent un exemple d'analyse micro-économique des divergences. Un échantillon de 50 000 déclarations d'impôt a été soigneusement étudié et comparé aux données provenant des déclarations de renseignements. Ces déclarations doivent être remplies par les personnes versant certains types de revenus, comme les salaires et les traitements, payés par les employeurs, et les intérêts, versés par les banques. Il est apparu que 25 % environ des revenus couverts par les déclarations de renseignements ne figuraient pas dans les déclarations d'impôt.

4.14. Une étude analogue a été menée en 1985 aux Pays-Bas, à propos de la dissimulation de revenus d'intérêts des comptes d'épargne, bancaires et postaux (Kazemier, 1991). La banque centrale néerlandaise a recueilli les données relatives aux intérêts perçus, en 1981, par 1 369 ménages et dont elle a pu trouver une trace sur les comptes bancaires et postaux. Le ministère des Finances a pour sa part collecté les données concernant les intérêts déclarés par ces mêmes ménages dans leur déclaration d'impôt. Les deux fichiers ont été mis dans le même ordre, rendus anonymes et envoyés à l'office statistique des Pays-Bas pour y être analysés plus en détail. Les résultats de cette étude ont été quasiment identiques à ceux de l'analyse macro-économique des divergences entre les comptes nationaux et les statistiques de l'impôt sur le revenu décrite plus haut.

4.15. Dilnot et Morris (1981) ont donné l'exemple d'une autre analyse micro-économique des divergences, effectuée au Royaume-Uni. Ils ont comparé les dépenses et les revenus d'un échantillon de ménages. Les mesures des dépenses provenaient de la Family Expenditure Survey [enquête sur les dépenses des familles] réalisée en 1977. Les données sur le revenu ont été extraites des déclarations d'impôt. Lorsque les dépenses étaient inexplicablement supérieures aux revenus, on a supposé que la différence entre les deux chiffres constituait le revenu dissimulé.

Intégration partielle

4.16. Le fait d'approfondir la confrontation de deux sources de données pour obtenir de nouvelles données sur un sujet précis avec plus de détails qu'on en obtient d'ordinaire lors de l'établissement des comptes nationaux est couramment qualifié d'*intégration partielle*. Par exemple, les informations sur la construction et la production de matériaux de construction peuvent être intégrées, car il s'agit de deux branches d'activité qui sont étroitement liées.

4.17. La préparation des comptes sur l'emploi dans lesquels les données sur la main-d'œuvre en termes d'emplois et de ressources sont intégrées constituent également une intégration partielle. Leunis et Verhagen (1999) en donnent un exemple. On peut également citer la comptabilité énergétique, qui regroupe les résultats des enquêtes sur la production, la transformation et les emplois de l'énergie, les données sur les importations et les exportations d'énergie et de carburants, etc., pour aboutir à des soldes énergétiques pour chaque secteur d'activité et chaque type de carburant. Pour plus de précisions sur la comptabilité énergétique, consulter Eurostat (2000).

4.3. Estimation de la limite supérieure

4.3.1. Introduction

4.18. L'objectif de l'estimation de la limite supérieure (parfois qualifiée « d'analyse de sensibilité ») est, comme son nom l'indique, de fixer une limite supérieure aux activités de l'ENO. Cette procédure

consiste à étudier systématiquement, pour chaque composante du PIB, la valeur totale que peuvent atteindre les activités de l'ÉNO et d'additionner les résultats pour obtenir une limite supérieure. Cette procédure peut être appliquée au PIB calculé selon l'optique des dépenses, l'optique du revenu ou l'optique de la production, ou les trois à la fois. Elle peut être appliquée à toutes les zones problématiques de l'ÉNO ou simplement à certains types d'ÉNO, comme la production souterraine ou le secteur informel. Des analyses de cette sorte ont été menées dans de nombreux pays. Les sections ci-après illustrent l'estimation de la limite supérieure pour la production souterraine selon l'optique des dépenses et l'optique de la production, respectivement, à l'aide d'exemples canadien et néerlandais. Willard (1989) en décrit d'autres applications en France et en Italie.

4.3.2. Limite supérieure – Optique des dépenses

4.19. Dans Statistique Canada (1994), Gervais décrit les procédures utilisées par Statistique Canada pour estimer la limite supérieure de l'économie souterraine au Canada, en 1992. Dans la seconde partie de ce document, Gervais passe au crible toutes les composantes du PIB calculé selon l'optique des dépenses. Pour chacune des composantes, une limite supérieure de la production (légale) souterraine est calculée et comparée aux chiffres correspondant à cette production (le cas échéant) déjà pris en compte lors de l'établissement des estimations officielles. On additionne alors les différences pour définir une limite supérieure indiquant jusqu'à quel point les estimations publiées sous-estiment le PIB dû à la production souterraine.

4.20. Les paragraphes suivants donnent une idée du type de raisonnement qui est utilisé dans cette analyse. Même si les raisons propres à l'activité souterraine et les sources des données sont probablement différentes dans d'autres pays, l'approche générale et le type de raisonnement restent applicables.

4.21. Considérant le PIB selon l'optique des dépenses, Gervais explique que les secteurs les plus exposés aux activités souterraines sont la construction résidentielle et les dépenses des ménages pour consommation finale propre. Les activités souterraines ont un impact limité sur les importations et les exportations, et négligeable sur les autres composantes du PIB en termes de dépenses. Le raisonnement est le suivant, les composantes étant classées par ordre d'importance, en partant de la moins significative.

Dépenses publiques courantes en biens et services et investissement des administrations

4.22. La limite supérieure est de zéro, car il est impossible d'exercer des activités souterraines dans ces domaines.

Investissement des entreprises en stocks

4.23. La limite supérieure est de zéro. Les entreprises peuvent être incitées sur le plan fiscal à gonfler les pertes de détention et à minimiser les gains de détention. Toutefois, les bénéfiques ou les pertes de détention ne sont pas pris en compte dans le calcul des variations de stocks, car ils ne concernent pas la production courante. Par conséquent, si les entreprises gonflent leurs pertes de détention ou minimisent leurs gains de détention, cela ne devrait avoir aucune incidence sur la mesure des variations de stocks dans la comptabilité nationale.

Investissement des entreprises en capital fixe

4.24. La limite supérieure est de zéro. L'investissement en capital est mesuré selon l'optique de la demande. Les entreprises n'ont aucun intérêt à dissimuler leurs dépenses.

Importations

4.25. Au Canada, les seuls biens légaux entrant en contrebande dans le pays dans des volumes suffisants pour être dignes d'intérêt sont le tabac, les boissons alcoolisées et la joaillerie. Des sources de

données relatives aux produits de base fournissent des estimations des quantités en jeu. On établit, par exemple, des estimations des quantités d'alcool de contrebande à partir des données communiquées par la Régie des alcools de l'Ontario. Au Canada, on suppose que le prix au marché noir équivaut à 60 % du prix normal et que le prix des importations varie entre 40 % et 60 % du prix au marché noir.

Exportations

4.26. Au Canada, les entreprises ne sont guère, voire nullement, incitées à dissimuler les biens exportés. Il n'y a pas de droits sur les exportations. Les exportations canadiennes sont constituées pour 90 % de véhicules et de pièces détachées, de pétrole brut, de gaz naturel, de bois de charpente, de pâte à papier et de papier, de minerais, de métaux et d'alliages. Aucune de ces productions n'est susceptible d'être exportée et réglée « de la main à la main ».

Construction résidentielle

4.27. Le rapport entre les ventes nationales de bois de charpente et de matériaux de construction et la valeur déclarée des constructions résidentielles réalisées donne, sur la durée, une indication générale de la croissance de la construction résidentielle non enregistrée. Néanmoins, toute hausse de ce ratio peut également être due à une contraction des marges bénéficiaires et/ou à une diminution des salaires, ou encore à une augmentation des transactions souterraines. La limite supérieure des activités souterraines est déterminée à partir de trois composantes :

- **Construction neuve.** Les estimations concernant la construction neuve se fondent sur les mises en chantier, la valeur moyenne des permis de construire et les travaux effectués. Il est quasiment impossible de construire une maison sans permis. Les constructeurs ont tout intérêt à minimiser les valeurs en jeu, mais les autorités locales basent les impôts à payer sur les valeurs et, par conséquent, ne délivreront pas de permis si elles estiment que la valeur est trop peu élevée. Par conséquent, il n'y a vraisemblablement sous-estimation que dans 15 % des cas en moyenne, tout au plus, auxquels il faut ajouter 5 à 10 % pour les travaux supplémentaires réalisés après la délivrance du permis. Pour obtenir les limites supérieures des logements saisonniers (c'est-à-dire qui ne sont utilisés que pendant les mois d'été), on multiplie le nombre des permis délivrés par 5 et on ajoute 25 % aux valeurs des permis signalés. Le nombre des permis délivrés pour la conversion de logements saisonniers en habitations à l'année doit être multiplié par 2. Les conversions plus importantes doivent être déclarées, car elles passent difficilement inaperçues.
- **Améliorations et modifications.** La source de données des améliorations et modifications est *l'enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants (au Canada)*. Les propriétaires-occupants n'ont pas particulièrement intérêt à dissimuler les réparations et rénovations, car ils ne sont pas responsables du paiement des impôts sur le revenu en découlant. On suppose donc que ce sont 20 % maximum du total des dépenses de matériel et de main-d'œuvre qui sont sous-déclarés. Il est possible de vérifier si cette limite supérieure est vraisemblable en estimant tout d'abord le montant total des améliorations apportées au logement. Ces estimations sont basées sur les achats de matériaux réalisés par les propriétaires (en supposant que tous les achats sont faits dans la légalité) et sur les estimations des ratios de la composante en matériaux par rapport à la valeur totale des travaux. Puis, on soustrait la valeur estimée des travaux réalisés par les propriétaires-occupants eux-mêmes (reposant sur les données de l'enquête sur l'emploi du temps) pour aboutir à une estimation de la valeur des travaux sous-traités dans le cadre de l'économie souterraine.
- **Coûts de transfert.** Les commissions immobilières sont calculées en appliquant des taux de commission moyens aux ventes déclarées. Les taux de commission moyens sont communiqués par l'Association canadienne de l'immobilier. On estime que la valeur des ventes n'est pas sous-estimée, car les agents immobiliers préfèrent faire de la publicité plutôt que de cacher qu'ils réussissent à conclure des ventes.

Dépenses personnelles en biens et services

4.28. Les activités souterraines dans ce domaine sont de trois ordres :

- achats *de la main à la main*, également qualifiés de *règlements en espèces* ;
- *dissimulation des revenus* : les entreprises omettent de déclarer une partie de leur revenu commercial légitime aux autorités fiscales et aussi (vraisemblablement) au service statistique ;
- *pourboires*.

4.29. Les dépenses sont divisées en 140 catégories, qui sont regroupées par type de biens et de services et en fonction des possibilités de réaliser des transactions souterraines. Pour certains groupes de biens et services, il est quasiment impossible d'effectuer des transactions souterraines. Les achats de véhicules automobiles neufs en sont un parfait exemple. Les groupes de dépenses qui bénéficient d'un traitement spécial sont le tabac, les boissons alcoolisées, les loyers, l'hébergement et la pension, les services professionnels, les aliments, les soins aux enfants et les services domestiques et ménagers. Dans chacun de ces groupes, la valeur concevable maximum des achats de la main à la main, des dissimulations de revenus et des pourboires est estimée et comparée aux chiffres déjà inclus dans les estimations officielles du PIB.

4.30. La sous-déclaration des recettes des entreprises (dissimulation) ne se traduit pas nécessairement par une sous-estimation du PIB. Dans le cas des ventes d'entreprises à entreprises, l'entreprise acheteuse trouvera un moyen de répercuter les coûts d'achat sur ses propres clients, qu'il s'agisse ou non d'achats de la main à la main. Les prix du marché des biens et services vendus aux consommateurs finals tiennent donc automatiquement compte de toute dissimulation ayant eu lieu à un niveau intermédiaire. Ce raisonnement implique que seules les dissimulations concernant les ventes des entreprises aux ménages doivent être prises en compte.

4.31. Les travailleurs indépendants et les petites entreprises ont davantage d'occasions de dissimuler leurs revenus que les grands groupes. Il est très peu probable que les entreprises de la grande distribution, employant des centaines ou des milliers de personnes, se livrent à une quelconque dissimulation, car le coup qui serait alors porté à leur réputation (si cette dissimulation venait à être découverte) dépasserait de loin les avantages qu'elles pourraient en retirer. Par conséquent, les grandes entreprises se concentreront probablement davantage sur l'évasion fiscale que sur la fraude fiscale et on peut supposer que la dissimulation concerne uniquement les petites entreprises.

4.32. Les tableaux d'entrées-sorties donnent une vue d'ensemble, car l'équilibrage des tableaux fait apparaître les effets des dissimulations à travers la faiblesse invraisemblable des bénéficiaires de certains détaillants.

4.33. Le niveau des dissimulations est estimé pour chaque catégorie : 25 % des recettes brutes pour les services ; 15 % pour les taxis et la plupart des commerces de détail ; 25 % pour les exploitants de distributeurs automatiques, les spécialistes de la vente directe et les ateliers de réparations.

4.34. Aux dissimulations s'ajoutent les ventes directes réalisées par des personnes non enregistrées comme entreprises. Elles sont également étudiées catégorie par catégorie. Dans le cas des produits alimentaires, par exemple, on augmente de 20 % les ventes directes des agriculteurs déclarées par les départements de l'agriculture des diverses provinces.

4.35. Les tableaux 4.2 et 4.3 indiquent, respectivement, les limites supérieures ainsi obtenues pour les dépenses personnelles omises des estimations publiées et pour les transactions souterraines omises du PIB en termes de dépenses.

4.3.3. Limite supérieure – Optique de la production

4.36. Broesterhuizen (1985) décrit l'estimation de la limite supérieure (désignée, dans ce document, par le terme « analyse de sensibilité ») réalisée, selon l'optique de la production, pour la production souterraine aux Pays-Bas. Les paragraphes suivants donnent les grandes lignes de la procédure utilisée.

Tableau 4.2. **Limite supérieure des transactions souterraines omises des dépenses personnelles**
(Canada, 1992)

	Transactions souterraines en millions de dollars	Estimations publiées en millions de dollars	Proportion %
Dissimulation des revenus par des entreprises	10 836		
Tabac de contrebande	1 057		
Spiritueux de contrebande	768		
Vin illégal	515		
Marges sur alcool illégal	565		
Loyers, hébergement et pension	269		
Pourboires	312		
Services professionnels	208		
Aliments	50		
Services domestiques et ménagers	250		
Sous-total	14 830	393 053	3.8
TPS et taxes de vente provinciales	0	26 483	
Total	14 830	419 536	3.5

Source : (Gervais) Statistique Canada (1994).

Tableau 4.3. **Limite supérieure des transactions souterraines omises du PIB en termes de dépenses**
(Canada, 1992)

	Transactions souterraines en millions de dollars	Estimations publiées en millions de dollars	Proportion %
Dépenses personnelles en biens et services	14 830	419 536	3.5
Dépenses publiques courantes en biens et services	0	148 377	
Investissement des administrations	0	16 508	
Investissement des entreprises en capital fixe	3 578	113 440	3.2
Construction résidentielle	3 578	43 992	8.1
Construction résidentielle neuve	1 883	20 934	9.0
Améliorations et modifications	1 695	12 153	13.9
Coûts de transfert	0	10 905	
Construction non résidentielle	0	30 189	
Machines et matériel	0	39 259	
Investissement des entreprises en stocks	-15	-2 258	-0.6
Exportations	1 100	181 948	0.6
Marchandises	800	156 567	0.5
Invisibles	300	25 381	1.2
Moins : Importations	1 003	185 751	0.5
Marchandises	1 003	147 588	0.7
Invisibles	0	38 163	0
PIB aux prix du marché	18 408	688 541	2.7

Source : (Gervais) Statistique Canada (1994).

4.37. Le PIB est divisé en six catégories, en fonction des méthodes d'estimation et/ou de la branche d'activité d'origine. Les catégories n'ont pas toutes la même proportion à la production souterraine.

Catégorie 1 : branches donnant lieu à des estimations par des méthodes indirectes

4.38. Habituellement, une partie importante du PIB est mesurée de manière indirecte, c'est-à-dire sans faire appel aux déclarations des producteurs. Dans le cas des Pays-Bas, ce principe s'applique à l'agriculture, à la production et à l'exploration de gaz naturel et de pétrole brut, au raffinage du pétrole et à l'immobilier.

- La production de l'agriculture est calculée en multipliant les volumes de production (mesurés par des observateurs indépendants) par les prix du marché connus.

- La valeur ajoutée brute de l'industrie pétrolière aux Pays-Bas dépend presque entièrement des importations et des exportations de pétrole brut et de produits du charbon. Les données concernant ces importations et exportations sont extraites des déclarations en douane. (L'étude décrit la situation telle qu'elle apparaît en 1979. Depuis, les conditions ont légèrement changé, car il n'y a plus de déclaration en douane pour les échanges intra-communautaires.)
- La production et l'exploration nationales de gaz naturel et de pétrole brut sont si rigoureusement contrôlées par les pouvoirs publics que les activités dissimulées sont peu probables.
- La valeur ajoutée de l'immobilier est presque intégralement mesurée par des méthodes indirectes.

Selon les conclusions des chercheurs, les activités souterraines menées dans ces secteurs, quelle que soit leur ampleur, n'ont aucune incidence notable sur le PIB.

Catégorie 2 : estimations concernant les administrations et les établissements contrôlés par les pouvoirs publics

4.39. La catégorie 2 équivaut à la valeur ajoutée brute de tous les secteurs placés sous une surveillance très stricte par les pouvoirs publics. Sont donc inclus les administrations publiques, les services aux collectivités publiques, les chemins de fer, les services réguliers d'autobus et de tramway, les services subventionnés d'autocars, la banque et l'assurance, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques et les centres de soins aux personnes âgées et aux handicapés, les services sociaux subventionnés, les établissements à vocation sociale et culturelle, les coopératives et les télécommunications. On suppose que les activités souterraines y sont inexistantes. (N.B. : depuis cette étude, les chemins de fer et de nombreux services d'autobus et de tramways ont été privatisés et le contrôle exercé par les pouvoirs publics sur le secteur des télécommunications s'est assoupli ; ces services devraient donc être analysés désormais dans le cadre des catégories 3 à 5 ci-dessous.)

Catégories 3, 4 et 5 : estimations concernant les grandes, les petites et les très petites entreprises

4.40. Les catégories 3 à 5 correspondent respectivement aux entreprises de grande, de petite et de très petite taille. Les estimations de l'ampleur des activités souterraines se font séparément au sein de chaque catégorie. Ces catégories recouvrent la valeur ajoutée brute des entreprises qui ne sont pas incluses dans les catégories 1 et 2 et pour lesquelles les estimations de valeur ajoutée brute ne reposent pas sur des données fiscales. En général, les données sont obtenues à l'aide d'enquêtes annuelles. La base de sondage de ces enquêtes est un registre des entreprises constitué à partir du registre administratif des Chambres de commerce. Chaque entreprise doit s'inscrire pour obtenir les autorisations nécessaires et un numéro de TVA.

4.41. Dans certaines branches d'activité, la base de sondage est restreinte et seules les entreprises de plus de 10 salariés reçoivent un questionnaire. Les autres branches sont intégralement représentées. Pour les grandes entreprises (catégorie 3), c'est-à-dire celles qui emploient plus de 100 personnes, le taux d'échantillonnage est de 100 %. Pour les entreprises d'une taille plus restreinte (catégorie 4), c'est-à-dire le reste des entreprises incluses dans la base de sondage, les taux d'échantillonnage sont inférieurs. D'une manière générale, les questionnaires utilisés pour cette catégorie sont plus courts et moins détaillés que ceux qui sont envoyés aux grandes entreprises. Des informations plus précises que celles qui sont fournies par les questionnaires sont « empruntées » aux entreprises de catégorie 3 sous forme de ratios et de pourcentages. Toutes les estimations relatives aux très petites entreprises (catégorie 5) sont obtenues par extrapolation des estimations de la catégorie 4.

Catégorie 6 : estimations reposant sur des données fiscales

4.42. En ce qui concerne certains travailleurs pour compte propre, les estimations de la comptabilité nationale reposent sur des informations provenant des fichiers de l'administration fiscale. Il peut s'agir, notamment, de la valeur ajoutée créée par les travailleurs pour compte propre dans les hôtels,

restaurants et cafés, la réparation des biens de consommation, les services aux entreprises, la location de machines et autres biens meubles, la santé et les services vétérinaires, les établissements socioculturels et les ménages employant des domestiques. (Depuis l'étude, d'autres sources de données ont été utilisées pour plusieurs de ces activités en lieu et place des estimations fiscales.)

Synthèse des résultats

4.43. Pour parvenir à estimer l'insuffisance de la couverture des activités souterraines dans le PIB, plusieurs séries d'hypothèses ont été formulées. La méthode qui aboutit aux valeurs les plus élevées est présentée dans le tableau 4.4 et indique que la sous-estimation la plus pessimiste (mais fort peu probable) du PIB en 1979 est de 5.7 %.

Tableau 4.4. Limite supérieure de l'ENO pour les Pays-Bas, 1979

		Catégories						Total
		1	2	3	4	5	6	
PIB	en milliards de florins	65.2	104.6	61.1	54.0	11.3	19.7	315.9
Part dans le PIB	en %	20.6	33.1	19.3	17.1	3.6	6.2	100.0
ENO	en % du PIB	0	0	2.0	10.0	30.0	40.0	5.7
ENO	en milliards de florins	0	0	1.2	4.4	3.4	7.9	19.9

Source : Broesterhuizen (1985).

4.44. Cette analyse montre également que même si la part estimée dans le PIB de la production de la catégorie 6 est très faible, c'est néanmoins cette catégorie qui contribue le plus à l'estimation de la limite supérieure. On peut en déduire que c'est sur cette catégorie 6 que devraient sans doute porter l'essentiel des efforts visant à améliorer la qualité des estimations, ce qui montre combien de telles analyses peuvent être déterminantes pour définir les priorités.

4.4. Éléments d'analyse provenant d'enquêtes supplémentaires *ad hoc*

4.45. Les enquêtes supplémentaires *ad hoc* figurent également au nombre des outils d'évaluation de l'exhaustivité des comptes nationaux. Ces enquêtes ne font pas partie du dispositif de collecte des données de base. Elles peuvent prendre des formes très diverses : enquêtes spécifiques sur les dépenses, le revenu, la main-d'œuvre ou l'emploi du temps, ou enquêtes d'opinion. Elles peuvent être conçues pour cibler tout ou partie des zones problématiques de l'ENO – production souterraine, illégale, production du secteur informel ou production des ménages pour leur propre consommation finale. Elles peuvent être conduites par l'office statistique national ou par d'autres services administratifs, et notamment par l'administration fiscale sous forme de contrôles par sondage. Toutefois, les résultats obtenus doivent être interprétés avec une grande prudence, notamment pour les enquêtes traitant de sujets sensibles. Dans les enquêtes sur la fraude fiscale, par exemple, il est fort probable que les non-réponses soient sélectives, car les personnes concernées par la fraude fiscale risquent davantage de refuser de coopérer que celles qui ne le sont pas. Il est difficile de limiter ou d'ajuster ces non-réponses.

4.46. Les enquêtes supplémentaires menées dans le cadre de l'évaluation des estimations du PIB sont résumées dans cette section. Elles seront exposées plus en détail dans des chapitres ultérieurs, à la lumière des autres utilisations qui en sont faites. Elles sont décrites avec davantage de précision dans les chapitres 8 à 11, notamment, dans le cadre des mesures isolées effectuées pour chaque zone problématique de l'ENO. De même, leurs résultats fournissant des paramètres ou des facteurs d'ajustement pour l'établissement des comptes nationaux, ces enquêtes seront décrites de façon plus

détaillée dans le chapitre 5. Étant donné qu'elles pourraient être intégrées *in fine* au dispositif de collecte des données statistiques de base, elles sont également présentées au chapitre 6. Par exemple, une enquête sur les ventes au détail sur les marchés communaux peut constituer, dans un premier temps, une enquête *ad hoc* destinée à vérifier l'ampleur relative de ces ventes. Par la suite, des facteurs d'ajustement peuvent être extraits de cette enquête afin d'être utilisés dans les estimations des dépenses dans la comptabilité nationale et, enfin, l'enquête peut faire partie de façon régulière du dispositif de base des statistiques sur le commerce de détail.

Enquêtes sur les dépenses en biens et services issus de la production souterraine

4.47. Les dépenses concernant la production souterraine constituent un sujet moins sensible que le revenu des activités souterraines. Dans ce dernier cas, on demande au répondant de déclarer une fraude, tandis que d'une manière générale, les dépenses concernant la production souterraine ne sont ni interdites ni passibles de poursuites judiciaires. De fait, l'acheteur peut très bien ignorer que le vendeur exerce une activité souterraine. Par exemple, lorsqu'une personne commande une bière dans un café, elle ignore si le propriétaire du café paie l'intégralité de la TVA ou pas.

4.48. Kazemier et Van Eck (1992) donnent un exemple d'enquêtes sur les dépenses concernant la production souterraine. Cette enquête traite de l'entretien et des réparations de logements et comporte des questions relatives au travail souterrain et aux dépenses souterraines, à savoir les dépenses en matériaux de construction effectuées sans que la TVA ne soit acquittée.

Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée pour la production souterraine

4.49. Pour étudier la main-d'œuvre utilisée pour la production souterraine, on peut procéder de deux manières, en examinant soit la *demande*, soit *l'offre*. Les questions portant sur la demande sont moins sensibles que celles qui concernent l'offre et peuvent donc donner des chiffres plus élevés. Zienkowski (1996) en donne une illustration.

4.50. Plusieurs expériences montrent que lors d'un entretien anonyme, de nombreuses personnes admettent volontiers qu'une partie, voire la totalité de leurs activités de production est souterraine (mais pas illégale). Néanmoins, l'étude de l'offre débouche fréquemment sur des non-réponses partielles ou sur des réponses incorrectes et doit donc être conçue avec soin. Kazemier et Van Eck (1992) montrent que c'est en posant une série de questions, qui amènent progressivement les questions déterminantes concernant les activités souterraines, qu'on obtient les meilleurs résultats. Les méthodes qu'ils décrivent sont exposées plus en détail dans le chapitre 8, consacré à la production souterraine.

Enquêtes sur l'emploi du temps

4.51. Les enquêtes sur l'emploi du temps sont habituellement utilisées pour mesurer le temps consacré aux activités comme les travaux ménagers, le bricolage, l'entraide entre voisins et le bénévolat. Goldschmidt-Clermont (1987), Goldschmidt-Clermont et Pagnossin-Aligisakis (1995), ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (Ann Chadeau, éd., 1995) en donnent quelques exemples. Cependant, elles peuvent également servir à mesurer des pans de l'ÉNO qui devraient être pris en compte dans la comptabilité nationale. Elles peuvent notamment donner des informations sur l'ampleur et la structure de la production des ménages pour leur usage propre, comme on le verra au chapitre 11.

4.52. Lorsque ces enquêtes sont utilisées dans le cadre de la comptabilité nationale, il convient d'apporter un soin tout particulier à la classification des activités pertinentes. Des questions supplémentaires doivent être posées pour un certain nombre d'activités. Par exemple, il doit être possible de faire la distinction entre le temps consacré au travail en tant que salarié dans une entreprise et celui qui est alloué au travail pour compte propre. Si des répondants reconnaissent qu'ils consacrent une partie de leur temps à travailler pour leur propre compte, il conviendrait de leur poser des questions supplémentaires pour permettre une classification de leur travail par secteur d'activité

et une estimation du chiffre d'affaires et des revenus perçus. Si cette dernière information ne peut être obtenue, des questions portant sur les conditions de vie et les biens du ménage répondant, éventuellement dans le bloc des questions générales permettant de classer le ménage, peuvent donner des indications sur les avantages pécuniaires qu'il en retire.

4.53. Il est possible de recueillir des renseignements similaires en effectuant régulièrement une enquête sur la population active. Néanmoins, l'avantage de la méthode de l'emploi du temps est que les questionnaires requièrent des répondants de rendre compte intégralement de leur emploi du temps. D'où une plus grande fiabilité des résultats, toutes choses égales par ailleurs (couverture géographique, taille de l'échantillon, taux de réponse, etc.).

Enquêtes sur le secteur informel et la production des ménages pour leur usage propre

4.54. Les enquêtes spécifiquement conçues pour mesurer le secteur informel ou la production des ménages pour leur usage propre peuvent donner des indications sur l'ampleur des activités menées dans ces zones problématiques de l'ENO. Comme pour les enquêtes sur l'emploi du temps, elles doivent être conçues avec minutie pour que les résultats auxquels elles aboutissent concernant l'ampleur de l'ENO puissent être intégrés aux résultats d'autres enquêtes, de telle sorte qu'il n'y ait aucun chevauchement ou que les doublons éventuels soient connus. Les chapitres 10 et 11 apporteront plus de précisions sur ces enquêtes.

Enquêtes qualitatives

4.55. Les enquêtes qualitatives auprès des entreprises et des ménages peuvent également fournir des renseignements sur les activités non observées. Elles présentent un certain nombre d'avantages par rapport aux enquêtes quantitatives. On peut y répondre plus vite et plus facilement. Ces enquêtes peuvent être aisément modifiées ou complétées pour tenir compte de circonstances nouvelles. Elles peuvent également aborder des questions relatives aux causes ainsi qu'à l'importance des activités non observées. Elles peuvent être envoyées aux membres de la direction lorsqu'elles sont menées auprès des grandes entreprises, mais elles sont tout aussi efficaces lorsqu'elles s'adressent aux très petites entreprises. Elles peuvent être conçues de façon à être moins menaçantes que les études quantitatives, en ayant recours à des questions relatives à un secteur d'activité ou à un groupe de population plutôt qu'au répondant en personne. Par exemple, au lieu de demander à une entreprise répondante si elle accepte des paiements « de la main à la main », on peut formuler la question ainsi : « Quelle est, selon vous, la part des paiements réalisés en espèces dans votre secteur d'activité ? »

4.56. Même si les enquêtes qualitatives débouchent rarement de façon immédiate sur des valeurs quantitatives pouvant être intégrées directement dans les estimations de la comptabilité nationale, elles peuvent donner une idée de l'ampleur des différents types d'activités de l'ENO. On peut, par exemple, obtenir des ratios approximatifs de la production observée par rapport à la production dissimulée pour chaque secteur d'activité. Ces enquêtes peuvent également permettre de définir plus facilement des priorités pour les évaluations quantitatives plus détaillées qui seront menées ultérieurement.

4.57. Le Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie (2000) décrit les enquêtes d'opinion menées de façon expérimentale, par la Fédération de Russie, auprès des entreprises du commerce de détail, de la construction et du secteur manufacturier. Dans une étude sur l'économie souterraine vue par les ménages, l'Office statistique central de Hongrie (1998) a introduit des questions qualitatives visant à recueillir le point de vue des ménages. Le chapitre 8 reviendra de façon plus approfondie sur ce sujet.

Analyses des données issues des contrôles fiscaux

4.58. Il est peu probable que les enquêtes quantitatives sur la fraude fiscale donnent des résultats fiables compte tenu du caractère épineux de ce sujet, même si l'anonymat est garanti. Les contrôles fiscaux sont par essence plus contraignants que les enquêtes. Les « répondants » sont tenus de fournir la totalité de leurs comptes et pas simplement des informations qui en sont extraites. Toutefois,

comme ils sont conçus pour les contrôles fiscaux et non à des fins statistiques, les échantillons retenus pour ces contrôles ne permettent pas d'évaluer dans son intégralité l'insuffisance de la couverture du PIB, essentiellement pour les raisons suivantes.

- Les définitions qu'ils utilisent peuvent ne pas être cohérentes avec le SCN de 1993 ;
- Ils ne tiennent pas compte de tous les revenus non déclarés, mais seulement de ceux que les contrôleurs peuvent trouver en examinant les comptes ;
- Ils ne concernent que les petites entreprises ;
- Ils sont généralement concentrés sur certains secteurs d'activités et/ou zones géographiques ;
- Ils sont rarement sélectionnés de façon probabiliste.

4.59. Cependant, à défaut de source plus fiable, les échantillons des contrôles fiscaux peuvent fournir des informations utiles sur certains types d'activités non observées, notamment celles qui sont liées aux sous-déclarations. La section 5.2.5 illustre ce point, car elle décrit les procédures utilisées par l'INSEE pour ajuster les sous-déclarations.

4.5. Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI

4.60. L'exhaustivité doit également être envisagée dans une perspective plus large, c'est-à-dire au regard de la qualité générale de la comptabilité nationale. Le Fonds monétaire international (FMI) développe à l'heure actuelle un outil doté d'une structure et d'une terminologie communes permettant d'évaluer la qualité des données dans leur ensemble, et notamment des données de la comptabilité nationale. Cet outil, désigné par le terme Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD), vient compléter la dimension « qualité » de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD)¹ et du Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI. Il vise également à évaluer avec impartialité la qualité des données couvertes par les Rapports du FMI sur l'observation des normes et des codes (RONC)². Son élaboration et sa structure globale sont exposées brièvement dans les paragraphes ci-dessous.

4.61. Comme le fait remarquer Carson (2001), un cadre d'évaluation de la qualité des données devrait être :

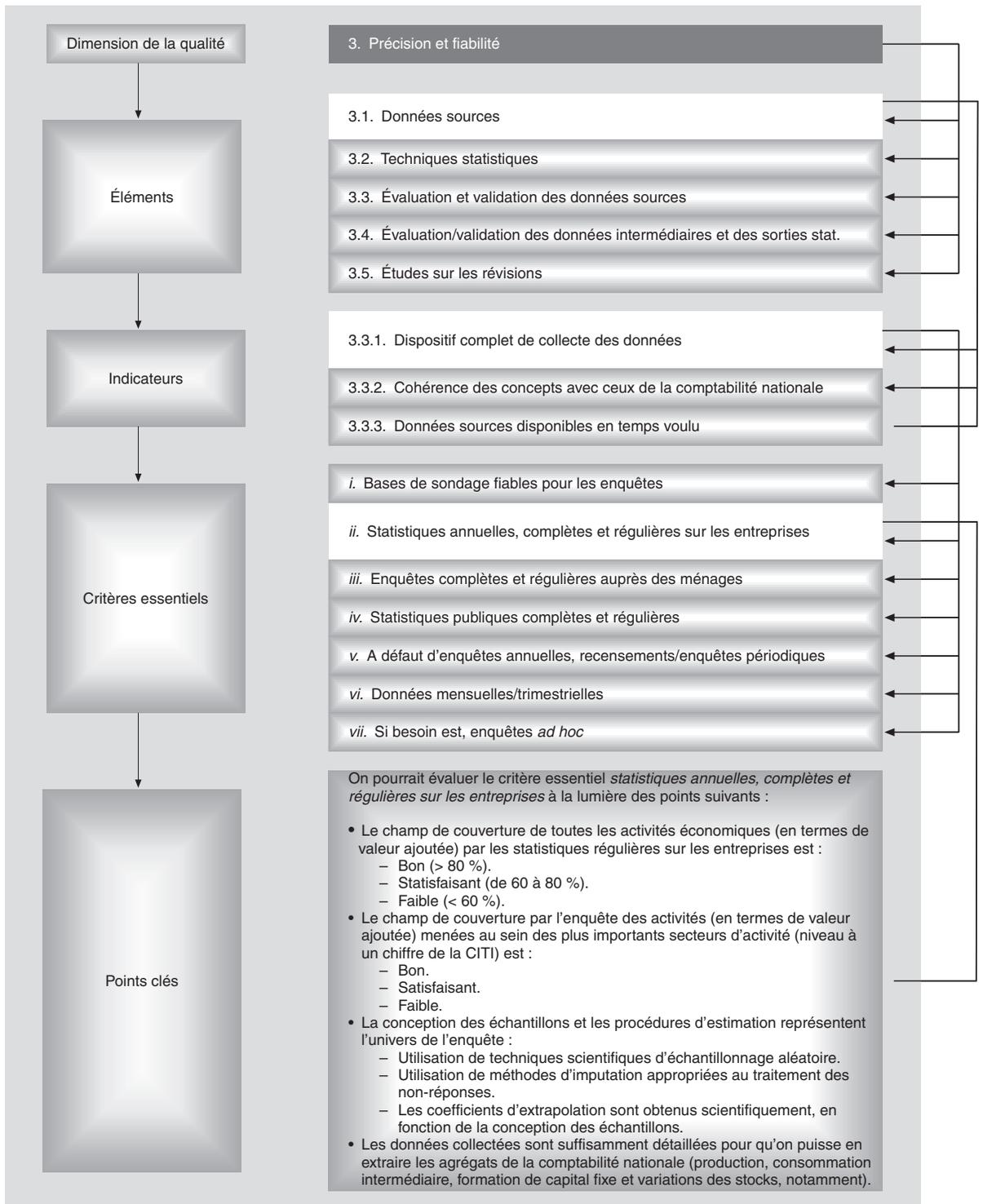
- complet en ce qui concerne les dimensions de la qualité et les éléments (indicateurs) témoignant de la qualité des données ;
- équilibré, entre la rigueur voulue par un expert et la vue d'ensemble que souhaite généralement obtenir un utilisateur de données ;
- structuré, mais suffisamment souple pour pouvoir s'appliquer à des stades de développement statistique très divers ;
- structuré, mais suffisamment souple pour pouvoir s'appliquer (au minimum) aux principaux ensembles de données macro-économiques ;
- conçu pour aboutir à des résultats transparents ;
- élaboré à partir des pratiques exemplaires des statisticiens nationaux.

4.62. Si l'on tient compte de ces critères, on obtient une structure hiérarchique en deux parties et sur cinq niveaux, allant du plus général au plus précis, comme le montre le graphique 4.1. Premièrement, comme la qualité des données – dans le sens où elles sont adaptées à l'utilisation qui en est faite et où elles répondent aux besoins des utilisateurs – est multidimensionnelle, le FMI a défini un ensemble de *dimensions de la qualité* à vocation universelle, subdivisées en *éléments* et en *indicateurs* constituant des *indices de qualité*. Ces niveaux constituent à eux trois le *cadre générique*. Ce dernier est reproduit en intégralité dans l'annexe 5. Le cadre générique regroupe les principes de base reconnus internationalement pour les statistiques officielles. Il sert de fondement à la définition des quatrième et cinquième niveaux

1. Pour une description en anglais de la NSDD, voir <http://dsbb.imf.org/sddsindex.htm>.

2. On trouvera la liste des documents concernant les rapports sur www.imf.org/external/np/rosc/index.htm.

Graphique 4.1. Exemple de structure du Cadre d'évaluation de la qualité des données pour les estimations de la comptabilité nationale



du CEOD, qui contiennent des ensembles d'indices plus détaillés et plus concrets : les *critères essentiels* et les *points clés*. Les critères essentiels et les points clés sont désignés collectivement par le terme de *cadre spécifique* et ils varient selon le type de données évaluées. Il existe des cadres spécifiques pour les statistiques relatives à la comptabilité nationale, à la balance des paiements, aux questions monétaires, aux finances publiques, aux prix, à l'emploi, etc. Pour ce Manuel, le cadre le plus intéressant est celui qui concerne les comptes nationaux.

4.63. Le premier niveau du CEOD définit cinq *dimensions* de la qualité : l'intégrité, la validité méthodologique, la précision et la fiabilité, l'utilité et la facilité d'accès, ainsi qu'un ensemble de conditions préalables, ou conditions institutionnelles *sine qua non*³, applicables à la qualité. Ces points seront exposés plus en détail dans les paragraphes ci-dessous. Le cadre générique décrit brièvement les pratiques à suivre pour chaque dimension, élément et indicateur. Les cadres spécifiques donnent de plus amples détails sur chaque indicateur, sous la forme de critères essentiels adaptés à l'ensemble de données concerné. De plus, chaque critère essentiel renvoie, sous forme de puces, à une série de points clés décrivant les caractéristiques de la qualité susceptibles d'être examinées en lien avec les critères essentiels. Même s'ils sont nettement plus détaillés que le cadre générique, les cadres spécifiques de données ne peuvent pas et ne sont pas conçus pour couvrir uniquement l'ensemble des questions ayant trait à la qualité.

4.64. Prenant l'exemple de la dimension *précision et fiabilité*, le graphique 4.1 montre de quelle manière le cadre identifie cinq éléments qui constituent des indices de qualité. Pour l'élément *données sources*, le cadre identifie trois indicateurs. Pour l'indicateur *dispositif complet de collecte de données*, il existe sept critères essentiels, qui sont spécifiques à cet ensemble de données. S'agissant du critère essentiel *statistiques annuelles, complètes et régulières sur les entreprises*, la qualité est évaluée à la lumière de quatre points clés.

Conditions préalables

4.65. La qualité d'un ensemble de données est intrinsèquement liée à celle de l'institution qui les produit. Le cadre juridique doit être favorable aux statistiques, les ressources allouées être proportionnelles aux besoins des dispositifs statistiques et la qualité unanimement considérée comme la pierre angulaire des statistiques. Une définition claire et nette de la responsabilité de l'établissement des comptes nationaux, par exemple, ou l'existence de mécanismes de coordination des échanges de renseignements entre les services administratifs produisant des données constituent des conditions institutionnelles *sine qua non*.

Intégrité

4.66. Cette dimension tend à rendre l'idée que les appareils statistiques doivent reposer sur le strict respect du principe d'objectivité lors de la collecte, de l'établissement et de la diffusion des statistiques. Elle concerne également les institutions créées pour garantir le professionnalisme des politiques et des pratiques, la transparence et la déontologie dans le domaine statistique.

Validité méthodologique

4.67. Cette dimension de la qualité implique que la méthodologie sur laquelle repose la production de statistiques doit avoir une assise solide et qu'il est possible d'y parvenir en se conformant aux normes et lignes directrices internationales et aux pratiques généralement admises. Dans les faits, cette dimension sera nécessairement spécifique aux données observées et des méthodologies différentes seront appliquées à des ensembles de données différents. A titre d'exemple, le SCN

3. Le CEOD tient compte du fait que la qualité d'un ensemble de données est intrinsèquement liée à celle de l'institution qui les produit. Par conséquent, il comprend également certains éléments et indicateurs qui, sans constituer à proprement parler une dimension de la qualité, jouent un rôle important en tant qu'indices de qualité. Il s'agit généralement des attributs que devraient posséder les services administratifs de l'appareil statistique.

de 1993 ou le SEC de 1995 permettent de mesurer, d'une façon générale, la validité de la méthodologie employée pour la comptabilité nationale. Plus précisément, les principes de ces manuels sont utilisés pour évaluer le champ de couverture des différentes unités d'une économie et déterminer les frontières de la production et des actifs.

Précision et fiabilité

4.68. Pour la plupart des utilisateurs, la précision et la fiabilité comptent parmi les attributs des données les plus recherchés. Nous souhaitons tous que les données que nous utilisons donnent une description suffisante de la réalité à tous les stades de leur diffusion, des premières estimations (ou estimations provisoires) aux estimations finales. Par conséquent, cette dimension signifie que les données sources et les techniques de compilation doivent être fondées pour que les données répondent aux besoins des utilisateurs. En ce qui concerne la comptabilité nationale, on évalue le champ de couverture et l'exhaustivité des sources de données utilisées pour établir les comptes. Les éléments concernant les techniques statistiques comprennent le niveau de détail de la classification des activités auquel les estimations de la production et de la consommation intermédiaire sont établies, la part de l'économie qui est couverte par les travaux normaux d'établissement des comptes nationaux, la fiabilité des ratios fixes calculés à partir de données de référence obsolètes, les techniques employées pour traiter de questions précises concernant le calcul du PIB et les procédures de mesure du PIB en volume selon l'optique de la production. La précision des données sources est mesurée en fonction des différents types d'erreurs et de la proportion des estimations qui sont étayées par les données observées à l'aide d'enquêtes ou de recensements, ou de fichiers administratifs adéquats. Il est possible de tester la fiabilité des estimations de la comptabilité nationale en analysant, par exemple, l'ampleur et les causes des révisions. Le cadre indique si ces études sont couramment réalisées ou non.

Utilité

4.69. La question de l'utilité des données produites et diffusées préoccupe également les utilisateurs. Cette dimension de la qualité s'explique par la nécessité de s'assurer que les données sont produites et diffusées en temps voulu et avec une périodicité convenable, qu'elles fournissent des renseignements pertinents sur le sujet défini, qu'elles sont cohérentes entre elles et avec les ensembles de données connexes et qu'elles sont soumises à des procédures de révision bien établies. La disponibilité en temps voulu et la périodicité font partie des exigences des normes de diffusion du FMI. Les indicateurs de cohérence sont déterminés à partir de mesures spécifiques, comme la disponibilité de séries chronologiques cohérentes, la cohérence entre les comptes annuels et les comptes trimestriels et la cohérence avec les statistiques de la balance des paiements et autres ensembles de données connexes. La question de la révision est abordée sous l'angle de la transparence du processus de révision et de publication, au moment voulu, des documents appropriés.

Facilité d'accès

4.70. Les utilisateurs souhaitent obtenir des données compréhensibles, présentées de façon claire, savoir de quelle façon les données sont assemblées et pouvoir compter rapidement sur l'aide et la compétence des producteurs de données pour obtenir une réponse à leurs questions. Cette dimension de la qualité découle de la nécessité de s'assurer que des données et des informations claires sur les sources et les méthodes utilisées pour les établir sont aisément disponibles et que les utilisateurs des données bénéficient de l'assistance qui convient.

Incidence sur la mesure de l'ENO

4.71. On peut donc replacer la mesure de l'ENO dans la perspective plus vaste de l'évaluation de la qualité au regard de cinq dimensions (et des conditions préalables). En ce qui concerne l'ENO, les points clés, les critères essentiels et les indicateurs relatifs à la dimension *précision et fiabilité* revêtent une importance capitale.

4.6. Tableau de traitement des comptes nationaux d'Eurostat

4.72. En collaboration avec les offices statistiques des États membres de l'Union européenne (UE), Eurostat (2001) développe actuellement un autre instrument de mesure des comptes nationaux à vocation universelle, le Tableau de traitement des comptes nationaux (TTCN), qui fait l'objet de tests exploratoires. Ce projet résulte de la nécessité d'évaluer, de façon objective, la qualité et la comparabilité des estimations de la comptabilité nationale des États membres. Ce point revêt une importance toute particulière, car les contributions des États membres dépendent de leur revenu national brut (RNB), lui-même obtenu à partir du PIB.

4.73. Les États membres fournissent à Eurostat des métadonnées détaillées sur les sources et les méthodes, qui seront prochainement disponibles pour une large part sur le site Internet d'Eurostat. Ces métadonnées sont organisées selon une structure commune et permettent d'émettre un avis *qualitatif* légitime sur la fiabilité, la comparabilité et l'exhaustivité des comptes nationaux des membres. Le TTCN vise à jeter les bases d'une évaluation *quantitative*. Bien que mis au point indépendamment du CEQD du FMI, il donne en fait une description relativement détaillée de la dimension « précision et fiabilité » du CEQD.

4.74. Le TTCN constitue une description quantitative condensée et structurée du processus d'établissement du RNB. Il est organisé de façon à mettre en relief les principales étapes successives qui permettent aux comptes nationaux d'ajuster les données de base pour obtenir des estimations finales. Le tableau comprend trois niveaux : un premier niveau composé de chiffres, un deuxième niveau comportant des références aux sections idoines des métadonnées sur les sources et les méthodes et un troisième niveau de questions résumant des points spécifiques ayant trait aux phases d'établissement des comptes nationaux. Le premier niveau, présenté dans le tableau 4.5, revêt un intérêt particulier pour la mesure de l'ENO.

4.75. Les colonnes du tableau 4.5 correspondent aux différentes étapes de l'établissement des agrégats de la comptabilité nationale figurant dans les lignes. On distingue trois blocs de colonnes. Un premier bloc traite des *sources de données primaires*, qui peuvent être issues d'enquêtes, de recensements ou de fichiers administratifs (les *données de base* selon la terminologie du Manuel), ou encore de modèles d'extrapolation ou d'autres sources. Le terme *autres sources* désigne ici les données directement issues d'autres appareils statistiques à caractère comptable, comme la balance des paiements, ainsi qu'aux résultats d'enquêtes spéciales ponctuelles. Les sources de données primaires comprennent également les *modèles d'extrapolation*, comme ceux qui sont utilisés pour l'imputation des loyers relatifs aux logements occupés par leurs propriétaires, pour la consommation du capital fixe et pour l'extrapolation des années de référence.

4.76. Le deuxième bloc s'intéresse aux ajustements ayant affecté les sources de données primaires. Ils sont ventilés en ajustements de validation des données, ajustements conceptuels, ajustements de couverture et ajustements d'équilibre. Les ajustements de validation des données sont des corrections apportées aux sources de données qui apparaissent parce que les diverses sources de données utilisées dans le processus d'établissement des comptes nationaux sont contradictoires. Les ajustements conceptuels sont des modifications qui sont apportées aux données pour les rendre conformes aux définitions du SEC de 1995. Les ajustements de couverture comprennent les ajustements des activités non observées qui ne sont pas incluses dans les sources de données primaires. Les ajustements d'équilibre sont des ajustements qui n'ont d'autre but que de respecter les identités comptables nationales. La somme de ces colonnes devrait correspondre aux estimations finales, qui figurent dans le troisième bloc.

4.77. Les lignes du tableau font apparaître les trois optiques d'établissement du PIB et le calcul du RNB. Les classifications utilisées et le niveau de détail sont précisés dans la deuxième colonne.

4.78. Ce tableau ne fournit aucune estimation quantitative quant à la précision ou à la fiabilité des estimations de la comptabilité nationale. Il montre, en revanche, dans quelle mesure ces agrégats sont fondés sur des données réelles et dans quelle mesure ces données sont modifiées et ajustées. On peut considérer qu'associées aux métadonnées sur les sources et les méthodes, les comparaisons sur la durée et entre les pays révèlent les forces et faiblesses relatives des différentes méthodes.

Tableau 4.5. Tableau de traitement des comptes nationaux d'Eurostat, niveau 1 : Présentation quantitative générale

Niveau de détail	Bases des chiffres de la comptabilité nationale					Ajustements				Estimation finale
	Enquêtes + recensements	Données administratives	Extrapolation + modèles	Autres	Total	Ajustements de validation des données	Ajustements conceptuels	Ajustements explicites de couverture	Ajustements d'équilibre	
Optique de la production										
Production de biens et services (prix de base)	17 (NACE)									
Consommation intermédiaire (prix d'acquisition)	17 (NACE)									
Valeur ajoutée brute (prix de base)	17 (NACE)									
Impôts sur les produits										
Impôts du type de la TVA										
Autres impôts sur les produits										
Subventions sur les produits										
Poste résiduel										
Produit intérieur brut										
Optique des dépenses										
Total des dépenses finales										
Consommation finale des ménages	COICOP 2 chiffres									
Consommation finale des ISBLSM										
Consommation finale des administrations publiques										
Formation brute de capital										
Formation brute de capital fixe										
Variations des stocks										
Acquisitions, moins cessions, d'objets de valeur										
Exportations de biens et services										
Biens										
Services										
Importations de biens et services										
Biens										
Services										
Poste résiduel										
Produit intérieur brut										
Optique du revenu										
Rémunération des salariés										
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut										
Impôts sur la production et les importations										
Subventions										
Poste résiduel										
Produit intérieur brut										
Rémunération des salariés reçue du reste du monde										
Rémunération des salariés versées au reste du monde										
Revenus de la propriété reçus du reste du monde										
Revenus de la propriété versés au reste du monde										
Impôts sur la production et sur les importations, subventions										
Revenu national brut										

MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES NATIONAUX UTILISÉES POUR ATTEINDRE L'EXHAUSTIVITÉ

5.1. Introduction	77
5.2. Optique de la production : méthodes générales	79
5.2.1. Introduction	79
5.2.2. Méthodes fondées sur l'offre	80
5.2.3. Méthode de la main-d'œuvre utilisée :	81
5.2.4. Méthodes fondées sur la demande	83
5.2.5. Méthodes fondées sur le revenu	83
5.2.6. Méthode des flux de marchandises	84
5.3. Optique de la production : méthodes applicables par branche d'activité	84
<i>Agriculture</i>	84
<i>Activités extractives</i>	85
<i>Activités manufacturières</i>	85
<i>Construction</i>	86
<i>Commerce</i>	86
<i>Restaurants et hôtels</i>	87
<i>Transports et communications</i>	87
<i>Services aux entreprises et services professionnels et techniques</i>	87
<i>Éducation, santé et services personnels</i>	88
<i>Services domestiques</i>	88
<i>Services de logements occupés par leurs propriétaires</i>	88
5.4. L'optique de la production : la méthode italienne	89
<i>Approche générale pour l'estimation du PIB</i>	89
<i>Application de la méthode de la main-d'œuvre utilisée</i>	90
<i>Ajustements visant à tenir compte des déclarations incomplètes</i>	92
5.5. Optique de la production : problèmes d'établissement des comptes	92
<i>Calcul explicite de tous les postes du compte de production</i>	92
<i>Données complémentaires et ratios fixes</i>	92
<i>Techniques d'ajustement des valeurs courantes et des volumes</i>	93
<i>Indicateurs simples ou indicateurs synthétiques</i>	93
<i>Estimations de référence et calculs réguliers</i>	93
5.6. Optique des dépenses : sources et méthodes	94
5.6.1. Dépenses de consommation finale des ménages	94
5.6.2. Dépenses de consommation finale des administrations publiques	98
5.6.3. Dépenses de consommation finale des ISBLSM	99
5.6.4. Formation brute de capital fixe	99
5.6.5. Variations des stocks	101
5.6.6. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	101
5.6.7. Importations et exportations de biens et de services	101

5.7. Système des ressources et des emplois.....	102
5.7.1. Introduction.....	102
5.7.2. Structure fondamentale du tableau des ressources et des emplois	103
5.7.3. Choix des nomenclatures des produits, des branches d'activité et des emplois finals	104
5.7.4. Introduction des données.....	105
5.7.5. Équilibrage.....	106
5.7.6. Calcul des mesures en volume.....	106

5. MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES NATIONAUX UTILISÉES POUR ATTEINDRE L'EXHAUSTIVITÉ

5.1. Introduction

5.1. Ce chapitre s'inscrit dans la troisième démarche de la stratégie de mesure de l'ENO, qui consiste à identifier les améliorations qu'il faudrait apporter aux procédures d'établissement des comptes nationaux pour assurer l'exhaustivité des estimations du PIB. Dans l'idéal, c'est l'amélioration du dispositif de collecte des données de base qui devrait permettre de résoudre le problème de l'ENO. Il s'agit là de la quatrième démarche, qui est présentée dans le chapitre 6. Malgré ces efforts qui demanderont sans doute beaucoup de temps, les données de base n'arriveront jamais à couvrir la totalité de la production comprise dans le domaine de la production au sens du SCN de 1993. Certaines activités productives échapperont toujours à l'observation directe. Ce chapitre décrit donc les *méthodes indirectes* d'établissement des comptes nationaux qui peuvent être utilisées lorsque les données de base sont insuffisantes mais que des mesures (*ajustements visant à tenir compte de l'ENO*) peuvent être obtenues à l'aide de séries d'indicateurs ou d'estimations provenant d'autres parties du système des comptes.

5.2. Ce chapitre porte essentiellement sur les méthodes de mesure des activités productives qui ne sont pas observées parce qu'elles relèvent du secteur souterrain et informel des activités dans lesquelles sont engagés les ménages pour leur propre consommation finale ou qui n'ont pu être observées en raison des imperfections inhérentes au dispositif de collecte des données de base. La mesure de la production illégale pose des problèmes différents et ne sera pas expressément abordée ici, même si plusieurs des méthodes de calcul décrites peuvent de fait couvrir des activités productives illégales sans les identifier comme telles séparément. Des méthodes spécifiques au traitement de la production illégale sont proposées au chapitre 9.

5.3. Les méthodes de calcul permettant de couvrir les activités non observées reposent sur des *indicateurs* de ces activités qui ont été tirés des données existantes. Le principal objectif consiste à utiliser les données accessibles pour obtenir une mesure exhaustive du PIB tout en évitant la double comptabilisation. A partir d'une évaluation de l'effet, de la portée et de la nature de l'ENO (à l'aide des méthodes décrites au chapitre 4), une grande variété de données accessibles doit être analysée afin de déterminer s'il est possible de les utiliser comme indicateurs pour mesurer des activités non observées et de quelle manière cela pourrait être fait. Dans ce contexte, il conviendra de prendre en compte les points énumérés ci-après.

5.4. *Le champ de couverture est souvent partiel.* Chaque collecte de données possède sa propre population de référence. Certaines sources, comme les enquêtes nationales sur le budget des ménages ou les enquêtes sur la population active réalisées auprès des ménages, prennent en compte l'activité totale. De nombreuses sources ont en revanche une population de référence spécifique. Par conséquent, les indicateurs indirects de la production obtenus au moyen des sources existantes peuvent tout de même être incomplets, en particulier s'il y a prédominance d'entreprises appartenant à des ménages. Il importe donc d'identifier les activités qui ne sont pas représentées dans les données existantes.

5.5. *Imperfections du champ de couverture et du contenu.* Les collectes de données existantes peuvent présenter des imperfections en raison de problèmes ayant trait au champ de couverture des unités, à la communication des données ainsi qu'à la conception et à la réalisation de l'enquête. Si les données comportent des biais, il faut les corriger dans la mesure du possible. Les données et les ratios utilisés

pour effectuer les ajustements visant à tenir compte de l'ENO doivent reposer sur des données d'enquête corrigées, faute de quoi les biais dont sont entachées ces données fausseront les ajustements.

5.6. *Recoupement des champs de couverture.* Il se peut que les sources de données existantes présentent un champ de couverture commun ; et il faut alors veiller à éviter la double comptabilisation. Il importe de noter que certaines activités ne sont en général couvertes par aucune enquête et que certaines enquêtes ont un champ de couverture commun. Ainsi, une enquête auprès des établissements de fabrication qui couvre les établissements de cinq salariés ou plus et une enquête sur la production non agricole des ménages urbains peuvent avoir un champ de couverture commun (les entreprises de fabrication appartenant à des ménages et comptant cinq salariés ou plus) mais exclure l'activité de fabrication des ménages dans les zones rurales.

5.7. *Les nomenclatures des différentes sources peuvent varier.* Les nomenclatures utilisées dans les diverses sources peuvent différer les unes des autres et de celles qui servent à l'établissement des comptes nationaux. Souvent, les ventilations des postes de revenu et de dépenses, dans les données de base, ne sont pas suffisamment détaillées pour permettre d'estimer la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée ou la formation de capital. Par exemple, les données peuvent contenir un poste « autres coûts » comprenant des opérations qu'il faudrait classer comme consommation intermédiaire, composantes de la valeur ajoutée, formation de capital ou autres flux.

5.8. *Les concepts et les règles comptables peuvent varier.* Les données de base peuvent être fondées sur des concepts, des définitions et des règles comptables différents de ceux des comptes nationaux. Par exemple, les salaires en nature peuvent avoir été enregistrés, dans les comptes des entreprises, comme dépenses de matières plutôt que comme rémunération des salariés. Les informations recueillies dans le cadre de la collecte des données ne le sont pas toujours sur la base des droits et obligations. La période de référence de la collecte ne coïncide pas nécessairement avec la période comptable prise en compte dans les comptes nationaux. Il arrive aussi que les conventions comptables soient différentes. Par exemple, les comptes des entreprises sont en général établis en fonction du coût historique pour les stocks commerciaux et le stock de capital alors que les comptes nationaux le sont au coût de remplacement courant.

5.9. *Les indicateurs sont souvent des sous-produits.* Il est important de déterminer si un indicateur de la production est recueilli en tant que *donnée élémentaire* ou en tant que *sous-produit*. Par exemple, les informations sur la population active provenant d'une enquête sur la population active réalisée auprès des ménages ou les données sur le parc de logements recueillies dans le cadre d'un recensement des logements sont des données élémentaires. En revanche, les informations sur l'emploi qui proviennent d'une enquête sur le budget des ménages ou les données sur l'activité économique recueillies au moyen d'un recensement de la population constituent en général des sous-produits. Les données recueillies en tant que sous-produits sont susceptibles de présenter plusieurs lacunes car les procédures de l'enquête n'ont pas principalement été conçues à cet effet. La plupart des indicateurs de production de source administrative peuvent être considérées comme des sous-produits d'une fonction de comptabilisation officielle et peuvent poser des problèmes ayant trait au champ de couverture, au moment d'enregistrement, à l'évaluation et à la cohérence dans le temps.

5.10. *Les données sont fragmentaires.* Le calcul de la valeur ajoutée par l'activité économique nécessite des données sur la production et la consommation intermédiaire (mesures en valeurs courantes et en volume). En soi, un indicateur de la production (main-d'œuvre utilisée, autres entrées, demande de produits) ne fournit qu'une partie limitée des données nécessaires pour estimer la valeur ajoutée aux prix courants et en volume. Par conséquent, même lorsqu'on dispose d'un bon indicateur de la production, des procédures adaptées et des données complémentaires sont nécessaires pour préparer les estimations de la valeur ajoutée. Dans certains cas, des enquêtes ou des recherches complémentaires *ad hoc* peuvent s'avérer utiles ou nécessaires pour se servir efficacement des données de base existantes.

5.11. *L'accès aux données est irrégulier ou rare.* Alors que certaines données sont disponibles de façon régulière, d'autres ne le sont que rarement. Même si les données qui ne sont que rarement accessibles

demeurent précieuses pour l'établissement d'estimations de référence, des procédures adaptées doivent être élaborées pour assurer l'établissement régulier des estimations annuelles ou trimestrielles du PIB.

5.12. En résumé, ce chapitre présente les sources de données et les méthodes utilisées pour intégrer les activités non observées dans les estimations du PIB établies dans l'optique de la production et dans l'optique des dépenses, et il décrit une méthode reposant sur les ressources et les emplois visant à assurer l'exhaustivité et la cohérence des chiffres du PIB en rapprochant les estimations obtenues à l'aide des différents modes de mesure. Les points 5.2 à 5.5 portent sur l'optique de la production et décrivent respectivement les méthodes de calcul générales (et notamment, la méthode de la main-d'œuvre utilisée), les méthodes de calcul par branche d'activité spécifique, les problèmes d'établissement des comptes, ainsi que la méthode italienne. Le point 5.6 traite des méthodes utilisées dans l'optique des dépenses et le point 5.7 décrit l'établissement et l'utilisation des tableaux des ressources et des emplois.

5.2. Optique de la production : méthodes générales

5.2.1. Introduction

5.13. Cette section décrit des méthodes *générales*, c'est-à-dire des procédures d'établissement des comptes qui en principe peuvent s'appliquer à n'importe quelle branche d'activité économique, pour autant que les données requises soient disponibles. Le choix d'une méthode appropriée dépend de la disponibilité et de la qualité des données qui permettront de calculer les indicateurs de la production. Ces indicateurs peuvent faire référence à des emplois dans le domaine de la production ou à d'autres emplois, notamment à :

- la production totale incluant la production non observée, par exemple la main-d'œuvre utilisée totale, le stock de capital total, etc. ;
- une part de la production totale incluant une part de la production non observée, par exemple les achats par les ménages de divers types de services personnels ;
- une part de la production non observée, par exemple les permis de construire pour la construction résidentielle privée, les taxes perçues auprès des entrepreneurs, etc.

5.14. L'intégration de la production non observée dans les estimations du PIB fait intervenir des procédures complexes imposant de prendre en compte les points suivants :

- Certaines procédures permettent d'obtenir des estimations de la production totale pour une activité spécifique sans identifier séparément divers types d'activités non observées.
- Des données complémentaires *ad hoc* sont souvent nécessaires pour pouvoir tirer parti efficacement des sources existantes ; par exemple, des estimations de la valeur ajoutée peuvent être déduites des estimations de la production obtenues par la méthode des flux de marchandises en utilisant un ratio valeur ajoutée/production calculé à l'aide d'une étude *ad hoc*.
- Le calcul doit reposer sur des ajustements exhaustifs et précis fondés sur des sources spécifiques et des relations connues.
- Si possible, il convient d'établir différentes estimations, de les comparer et d'évaluer la vraisemblance des résultats. Il convient également de comparer et d'analyser les données concernant des thèmes similaires mais de sources différentes pour identifier les erreurs ou les écarts subsistants.
- Les hypothèses qui sous-tendent les procédures d'estimation doivent être explicitées dans les calculs et revues régulièrement pour veiller à leur vraisemblance.

5.15. Les méthodes générales indirectes d'établissement des comptes qui peuvent être utilisées pour inclure l'ENO dans les estimations du PIB établies dans l'optique de la production peuvent être *fondées sur l'offre*, notamment la méthode de la *main-d'œuvre utilisée*, sur la *demande*, sur le *revenu*, et sur les *flux de marchandises*. Ces méthodes sont décrites dans les paragraphes suivants.

5.2.2. Méthodes fondées sur l'offre

5.16. Les méthodes fondées sur l'offre font appel à des données sur l'offre de moyens de production utilisés pour la production de biens et de services. Ces moyens de production comprennent un certain nombre de matières premières primaires, une seule matière première importante, la main-d'œuvre, les terrains, le stock de capital fixe, etc. Si l'on dispose de données sur l'offre de l'un ou de plusieurs des moyens de production utilisés dans une activité de production donnée, on peut estimer la production totale de l'activité.

5.17. Des ratios entrées/sorties et entrées/valeur ajoutée sont nécessaires pour le calcul des estimations de la production et de la valeur ajoutée à partir des données sur les moyens de production. Ces ratios doivent de préférence être obtenus au moyen d'enquêtes *ad hoc* pour la période en cours, étant donné que la productivité ou les prix relatifs des moyens de production et des produits peuvent changer. Si l'on fait appel à des ratios calculés antérieurement, il est recommandé d'obtenir d'abord les mesures en volume (à prix constants) de la production et de la valeur ajoutée et de calculer les valeurs courantes à l'aide des indicateurs de prix appropriés. Les ratios fixes de périodes antérieures peuvent convenir si une hypothèse technologique fixe est valide, mais ils ne doivent pas être appliqués aux valeurs courantes d'une période ultérieure s'il y a eu des variations des prix relatifs.

5.18. Les facteurs suivants doivent être pris en compte lors des ajustements en fonction de l'offre :

- changements dans la productivité ;
- changements dans l'utilisation du capital ;
- utilisation de certains moyens de production à d'autres fins que la production ;
- différences d'évaluation entre les ressources (moment et lieu) et les emplois (moment et lieu) ;
- établissement et mise à jour d'estimations de référence détaillées ; et
- données complémentaires pour obtenir des estimations de la production et de la valeur ajoutée à l'aide d'indicateurs des moyens de production.

5.19. Les modalités d'utilisation des méthodes fondées sur l'offre dépendent des circonstances, comme l'illustrent les exemples suivants qui portent sur la production agricole et la construction de logements. En Fédération de Russie, les ajustements applicables à la production de céréales et d'autres récoltes par les entreprises agricoles sont effectués sur la base des quantités de semences nécessaires par hectare. D'abord, une estimation de la surface cultivée non enregistrée est établie à partir des données sur la consommation de semences communiquées par les entreprises et de la quantité normale moyenne de semences par hectare dans différentes régions. La production totale est ensuite obtenue en multipliant la surface cultivée totale estimée au titre d'une culture par le rendement moyen estimé par hectare. Les ajustements concernant les produits de l'élevage sont effectués en fonction de la quantité moyenne de viande produite par tonne de fourrage consommée. Les données communiquées sur les quantités de fourrage consommé sont considérées comme fiables. La production moyenne par tonne de fourrage est déterminée à l'aide d'enquêtes réalisées auprès des ménages ruraux et de l'opinion des spécialistes. (Voir Goskomstat de Russie, 1998, pp. 91-92.)

5.20. Dans de nombreux pays, la production du secteur de la construction est calculée au moyen de données sur l'offre de matériaux de construction. En Inde, par exemple, la production de construction de type *pucca*, qui repose sur des matériaux de construction finis modernes, est calculée à l'aide de l'offre estimée de matériaux de construction de base sur le marché intérieur. Les matériaux disponibles sont évalués aux prix pratiqués sur le site de construction à partir d'informations sur les prix de vente au détail, les marges des distributeurs, les coûts de transport et les taxes sur les produits. Le ratio du coût des matériaux de base à la production est obtenu à partir d'études effectuées sur les différentes catégories de constructions (Central Statistical Organisation, Government of India, 1989 pp. 99-104).

5.2.3. Méthode de la main-d'œuvre utilisée :

5.21. La principale méthode fondée sur l'offre est la celle de la main-d'œuvre utilisée. Elle a été introduite par l'Istat pendant les années 80 et est appliquée de façon suffisamment large pour qu'une section lui soit ici consacrée. Cette méthode repose essentiellement sur trois étapes fondamentales :

- obtenir des estimations de la contribution de l'offre de main-d'œuvre au PIB, pour certaines activités économiques et certaines tailles d'entreprises, à l'aide d'une enquête sur la population active réalisée auprès des ménages et/ou d'autres sources démographiques ;
- obtenir des estimations de la production et de la valeur ajoutée, par unité de main-d'œuvre utilisée, suivant une ventilation identique des activités et des tailles, dans le cadre d'une enquête régulière ou spéciale auprès des entreprises ; et
- multiplier les estimations de la main-d'œuvre utilisée par les ratios par unité afin d'obtenir la production et la valeur ajoutée pour les catégories d'activité et de taille.

5.22. De fait, dans chaque activité économique considérée par catégorie de taille, les estimations de la main-d'œuvre utilisée donnent les coefficients de pondération que l'on applique aux estimations de la production et de la valeur ajoutée d'après les enquêtes auprès des entreprises pour les porter à l'univers. Cette procédure devrait permettre d'aboutir à une couverture plus exhaustive de la production si les données de l'enquête auprès des ménages couvrent mieux la contribution de la main-d'œuvre utilisée au PIB que celles de l'enquête auprès des entreprises. Or, c'est vraisemblable, pour deux raisons :

- Les enquêtes auprès des ménages recensent la main-d'œuvre utilisée dans des entreprises qui ne sont pas incluses dans les enquêtes auprès des entreprises, par exemple parce qu'elles sont trop petites pour figurer dans les fichiers à partir desquels l'enquête est structurée ou pour être prises en compte par l'enquête.
- Les particuliers peuvent communiquer les données sur la main-d'œuvre utilisée dans les enquêtes auprès des ménages, alors que les entreprises peuvent dissimuler ces mêmes données afin de se livrer à la fraude fiscale ou d'échapper aux réglementations administratives.

5.23. Cette méthode dépend de la fiabilité des estimations de la main-d'œuvre utilisée et des ratios par unité à un niveau détaillé de ventilation par activité économique et par taille. Elle ne peut s'appliquer qu'aux branches d'activité économique pour lesquelles ces données sont disponibles. En règle générale, le niveau de détail disponible est déterminé par l'enquête sur la population active. L'application de cette méthode sur une grande échelle nécessite par conséquent une enquête très rigoureuse sur la population active. Cette méthode peut servir à estimer la production totale d'une branche d'activité économique, ou encore seulement la part de la production qui n'est pas observée dans les enquêtes auprès des entreprises. La méthode de la main-d'œuvre utilisée repose plus précisément sur les éléments décrits ci-après.

5.24. *Estimation de la main-d'œuvre utilisée dans la production d'après les données sur les ménages.* Les données sont obtenues dans le cadre d'une enquête sur la population active réalisée auprès des ménages, complétée par toutes les autres données pertinentes provenant de sources démographiques et administratives sur l'activité. L'enquête auprès des ménages doit comporter des questions sur l'activité, les heures travaillées et la taille de l'entreprise ou des entreprises employeuses. Ces questions constituent le point de départ de la ventilation d'une activité par taille et de la conversion des données sur l'emploi en unités normalisées de main-d'œuvre utilisée, comme les heures travaillées ou l'emploi équivalent temps plein. Les questions, de même que la taille de l'échantillon et les taux de réponse, déterminent en outre le niveau de ventilation auquel les données peuvent être considérées comme fiables.

5.25. *Estimation de la main-d'œuvre utilisée dans la production à partir des données sur les entreprises.* Les données doivent être ventilées par branche d'activité et taille d'entreprise au moins jusqu'au niveau de détail des enquêtes auprès des ménages. Elles doivent également fournir des informations suffisantes pour permettre la conversion des données sur les salariés en unités normalisées de main-d'œuvre utilisée.

5.26. *Normalisation des estimations de la main-d'œuvre utilisée.* Les données obtenues dans le cadre des enquêtes auprès des ménages se présentent généralement en termes d'emploi au sens large. Les données provenant des entreprises se présentent quant à elles en termes de nombre d'emplois. Une personne peut cumuler plusieurs emplois. Par conséquent, pour que la comparaison des données des deux sources soit significative, il faut les convertir en unités normalisées de main-d'œuvre utilisée, c'est-à-dire soit en heures travaillées, soit en emplois équivalents temps plein. Il faut en outre prendre en compte toutes les différences de période de référence ou de couverture géographique entre les deux sources.

5.27. *Comparaison des séries d'estimations.* On procède à une comparaison des estimations de la main-d'œuvre utilisée obtenues dans les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes auprès des entreprises. Les divergences sont analysées en prenant en compte les caractéristiques qualitatives des différentes sources. Comme on l'a vu précédemment, les enquêtes auprès des ménages doivent normalement présenter un champ de couverture plus vaste et sont donc considérées comme principale source de données. Il faut cependant tenir compte du fait que la ventilation des activités par taille peut être considérée plus fiable lorsque les données émanent des entreprises.

5.28. *Identification de la main-d'œuvre utilisée non recensée dans les enquêtes auprès des entreprises.* L'excédent que présentent les estimations obtenues à l'aide des enquêtes auprès des ménages par rapport aux estimations provenant des enquêtes auprès des entreprises constitue une mesure (en unités de main-d'œuvre utilisée) de la production non observée par les enquêtes auprès des entreprises. Il s'agit d'un minimum, car une part de la main-d'œuvre utilisée peut être manquante dans les deux sources.

5.29. *Estimation des ratios de production et de valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre utilisée.* Ces ratios doivent correspondre au même niveau de ventilation des activités par taille que celui auquel est calculée la main-d'œuvre utilisée. Dans l'idéal, ils sont obtenus au moyen d'enquêtes ou d'études spéciales. Si cela n'est pas réalisable, on pourra utiliser des données provenant des enquêtes auprès des entreprises et des fichiers administratifs. Il faut envisager la nécessité d'apporter des ajustements pour tenir compte de la communication de données incomplètes sur la production.

5.30. *Estimation de la contribution au PIB en tant que produit de la main-d'œuvre utilisée et des ratios correspondants.* La dernière étape consiste à calculer la production et la valeur ajoutée pour les activités économiques et les tailles sélectionnées.

5.31. Un exemple d'application de la méthode de la main-d'œuvre utilisée figure dans l'analyse recommandée aux États membres de l'UE par la Commission européenne pour évaluer l'exhaustivité. Comme on l'a vu à la section 4.2 en ce qui concerne les méthodes d'évaluation et comme le précisent les travaux de Hayes et de Lozano (1998), cette analyse fait notamment appel à la méthode de la main-d'œuvre utilisée pour procéder à l'évaluation et effectuer un ajustement le cas échéant. Les données sur la main-d'œuvre utilisée ayant servi aux estimations du PIB par d'autres méthodes, quelles qu'elles soient, sont comparées avec celles obtenues par la méthode de la main-d'œuvre utilisée. Lorsque le résultat obtenu au moyen de cette dernière méthode est supérieur, on peut supposer qu'il existe une production non mesurée dont il faudrait tenir compte en effectuant des ajustements. Dans le calcul des ajustements, il est proposé :

- pour chaque branche d'activité, de partir de l'hypothèse que la valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre utilisée pour la production non observée est égale à la valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre utilisée pour la production effectivement mesurée ;
- de tenir compte des différences probables de taille des entreprises auxquelles a été apportée la main-d'œuvre utilisée supplémentaire et de toutes les autres caractéristiques significatives ;
- de faire en sorte que les ajustements consécutifs aux calculs ne fassent pas double emploi avec les effets des autres calculs ou des ajustements effectués dans les comptes.

5.32. La méthode est aussi appliquée dans le cadre de l'approche italienne pour l'établissement du PIB décrite à la section 5.4.

5.2.4. Méthodes fondées sur la demande

5.33. Les méthodes fondées sur la demande visent à déterminer la production en utilisant des indicateurs sur des emplois spécifiques de biens et de services. Ces indicateurs peuvent concerner n'importe quel emploi de biens ou de services permettant de décrire de façon suffisamment précise leur production. Il peut s'agir des dépenses de consommation finale des ménages pour un certain produit (par exemple, santé et services personnels), d'emplois de grands produits en tant que matières premières (par exemple, traitement des produits agricoles), d'exportations (par exemple, principaux produits d'exportation), ou de données administratives indiquant la demande pour un produit (par exemple, immatriculation de véhicules à moteur et permis de construire). Après avoir obtenu une mesure de la production, on peut calculer les estimations de la valeur ajoutée à l'aide des ratios production/valeur ajoutée, comme dans les méthodes fondées sur l'offre.

5.34. Les indicateurs de la demande sont en règle générale incomplets. Dans la plupart des cas, on ne dispose que de données sur un seul emploi principal ou sur un nombre limité d'emplois principaux. Par exemple, la valeur des exportations d'un produit principalement destiné à l'exportation ne couvre pas les emplois locaux de ce produit. De même, la consommation des services personnels par les ménages ne couvre pas les autres emplois de ces services, par exemple les emplois des producteurs ou les exportations, mais peut comprendre des importations, c'est-à-dire des dépenses à l'étranger des ménages résidents. C'est pourquoi tous les emplois possibles d'un produit donné doivent être pris en compte. Les méthodes fondées sur la demande donnent de meilleurs résultats lorsqu'un produit a un emploi principal pour lequel une estimation détaillée peut être établie. Il existe également des différences entre l'évaluation des emplois et celle de la production. Tous les emplois doivent être évalués au prix d'acquisition alors que la production doit être évaluée au prix de base ou prix du producteur (voir SCN 1993 : 6.204 – 6.217).

5.35. Les applications spécifiques des méthodes fondées sur la demande varient d'un pays à l'autre. Au Ghana, par exemple, la production au titre de la réparation et de l'entretien de bâtiments est égale à leur valeur locative pour un mois, ce qui fait que la mesure est liée au parc de bâtiments. (Pour plus de précisions, voir Afristat (1997).) Au Népal, la production des services de réparation des véhicules à moteur est calculée à partir du nombre de véhicules par type et de la moyenne des dépenses de réparation et d'entretien. (Central Bureau of Statistics, Népal, 1994.)

5.2.5. Méthodes fondées sur le revenu

5.36. Les données sur certaines catégories de revenu sont disponibles auprès des sources administratives et peuvent servir à obtenir une indication de la production couverte par le système administratif. Il est souvent facile d'obtenir des données sur l'impôt sur le revenu ou les cotisations à la sécurité sociale des travailleurs indépendants (ou des entrepreneurs privés). Il est toutefois nécessaire, en général, d'effectuer des ajustements afin de tenir compte des activités non couvertes par la législation fiscale et pour la sous-déclaration de revenus pour des raisons fiscales.

5.37. Calzaroni et Madelin (2000) décrivent comment les coefficients d'ajustement appliqués à la production et à la valeur ajoutée sont calculés, en France, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à l'aide de données provenant des contrôles fiscaux effectués par les autorités fiscales françaises. Les données sont communiquées à l'INSEE sans détails nominatifs sur les entreprises. Les procédures d'ajustement varient selon le régime fiscal applicable à l'entreprise. Les données sont stratifiées selon le statut juridique, la branche d'activité et la taille des entreprises. L'état de la situation financière avant et après le contrôle et les raisons qui ont motivé les changements sont examinés. Seuls les redressements d'imposition résultant de la dissimulation ou de l'omission de déclaration des recettes sont pris en compte. A partir de ces données, les coefficients d'ajustement sont calculés séparément pour les entreprises constituées en sociétés et les entreprises individuelles par branche d'activité.

5.38. Dans de nombreux pays, les estimations de la production de certains services professionnels aux entreprises, comme les services de comptabilité et les services juridiques, et de services

personnels comme les services médicaux privés, sont effectuées en fonction du revenu moyen des professionnels obtenu en consultant des déclarations fiscales, des analyses du marché ou des entretiens menés auprès d'un petit nombre de professionnels.

5.2.6. *Méthode des flux de marchandises*

5.39. La méthode des flux de marchandises consiste à mettre en équilibre les ressources et les emplois totaux pour chaque produit. Elle est utilisée pour évaluer la production en équilibrant les ressources et les emplois d'un produit à l'aide de l'équation suivante :

production = somme de la consommation intermédiaire, de la consommation finale, des variations (positives ou négatives) des stocks, de la formation brute de capital fixe, des acquisitions moins cessions d'objets de valeur, et des exportations diminuées des importations.

5.40. Cette méthode est efficace si un produit a principalement un seul emploi ou un nombre limité d'emplois et si des données exactes sur ces emplois sont disponibles. De plus, les prix à la production (prix de base ou prix du producteur) diffèrent des prix payés par les acheteurs, de sorte qu'il faut prendre en compte les différences de prix lorsque la production d'un produit est établie selon la méthode des flux de marchandises. Cette méthode peut être utile pour l'analyse des prix payés par les acheteurs finals d'un bien et des prix payés aux producteurs ainsi que pour évaluer l'exactitude des marges de distribution.

5.41. La méthode des flux de marchandises permet en particulier d'obtenir la production du commerce de détail à partir de l'offre de produits. Les données sur l'offre de produits sont souvent établies à un niveau détaillé (en règle générale, en faisant une distinction entre les produits agricoles, les produits manufacturés du secteur national, et les biens importés). Les données sur les parts des flux de produits qui passent dans le commerce de détail et sur les taux de marge proviennent d'enquêtes de référence, de vérifications par sondage et d'entretiens. Elles peuvent être combinées avec les données sur l'offre de produits pour estimer la production du secteur du commerce de détail.

5.3. **Optique de la production : méthodes applicables par branche d'activité**

5.42. Aux méthodes générales d'établissement des comptes décrites à la section 5.2 s'ajoutent des méthodes adaptées à des branches d'activité spécifiques. On peut recourir à ces méthodes pour couvrir toute la production d'une branche ou pour fournir une estimation complémentaire en cas de lacunes dans le champ de couverture des statistiques régulières. Ces lacunes concernent plus vraisemblablement l'activité à petite échelle des entreprises appartenant à des ménages. Certaines grandes et moyennes entreprises peuvent aussi ne pas être couvertes par les collectes régulières de données. Comme on l'a vu précédemment, l'utilisation de sources et de méthodes complémentaires peut occasionner des chevauchements et des lacunes qu'il faut identifier et auxquels il faut remédier.

5.43. L'annexe 3 dresse une liste d'exemples de données administratives et de données d'enquête qui peuvent être accessibles. Mais dans la pratique, la situation peut varier considérablement selon les pays. On trouvera ci-après une description des divers types de sources de données et de méthodes de calcul couramment utilisées dans différentes branches d'activité.

Agriculture

5.44. L'agriculture est une activité qui se caractérise surtout par la production à petite échelle du secteur des ménages. En l'absence de données régulières sur la production agricole, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée, les estimations peuvent être fondées sur les surfaces cultivées, les rendements et les coûts. Les données sur les surfaces cultivées et les taux de rendement moyens des récoltes servent souvent à évaluer quantitativement la production des récoltes. S'il existe un système de statistiques régulières sur les récoltes, on dispose généralement de données à jour sur les surfaces cultivées. Les données sur les caractéristiques de l'exploitation des terres obtenues à partir des recensements sur l'agriculture et/ou de cartes des ressources foncières dressées à l'aide de relevés aériens ou cadastraux peuvent servir à estimer les surfaces cultivées. Les carrés de rendement représentent le meilleur moyen d'établir les taux moyens de

rendement. Les enquêtes sur l'agriculture, les enquêtes sur la gestion des exploitations agricoles ou les études sur les cultures peuvent aussi fournir des données sur les taux de rendement. Souvent, ces sources fournissent également des données sur la structure des coûts, qui peuvent servir à établir des estimations de la valeur ajoutée. Ces sources et méthodes fournissent généralement des estimations de la production agricole totale. Il faut veiller à prendre en compte le fait que les estimations fondées sur les récoltes peuvent présenter des chevauchements avec les données d'autres branches ayant l'agriculture comme activité secondaire.

5.45. Les statistiques alimentaires peuvent également se révéler utiles. Pour les principaux produits céréaliers, les organismes publics peuvent avoir préparé des estimations du bilan alimentaire. Les sources et hypothèses ayant servi à la préparation des bilans alimentaires sont parfois de précieux compléments d'information.

5.46. Les données annuelles sur le nombre d'animaux d'élevage, lorsqu'elles sont disponibles, constituent une bonne source pour l'estimation de la contribution de l'élevage. Si ces données ne sont disponibles que par intermittence, la variation annuelle peut être extrapolée à l'aide des estimations de référence des taux de reproduction et d'abattage en effectuant au besoin des ajustements afin de tenir compte des exportations et des importations.

5.47. Les données sur les principaux moyens de production, comme les semences et les engrais, peuvent être utilisées si les données sur leur distribution sont disponibles, ce qui est le cas par exemple lorsque les semences sont distribuées par une centrale. Les achats de produits (comme la canne à sucre, les peaux et la laine) à des fins industrielles peuvent servir d'indicateurs si une part substantielle de ces produits est traitée dans les branches d'activité de fabrication. Les données sur les ventes aux offices de commercialisation ou sur les exportations peuvent aussi s'avérer utiles.

5.48. Les enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages peuvent procurer des données sur la production pour compte propre des ménages et celle qu'ils destinent aux marchés.

Activités extractives

5.49. Les activités extractives présentent en règle générale une forte intensité capitalistique et sont réalisées par des grandes entreprises qui sont couvertes de façon détaillée par les statistiques régulières. Il arrive toutefois que certaines activités à petite échelle ne soient pas prises en compte. On ne dispose généralement pas de données sur les activités extractives des ménages. On peut parfois utiliser les données sur la production et l'emploi provenant du système d'attribution de concessions. Si des données sur l'emploi sont disponibles, il faut alors disposer du revenu moyen par établissement que l'on peut établir au moyen d'études *ad hoc*. On pourra également établir des estimations raisonnablement détaillées de certains produits issus des activités extractives à l'aide des données sur la consommation intermédiaire de ces produits par les branches d'activité de fabrication et de construction (en apportant les ajustements voulus pour tenir compte des exportations et des importations).

Activités manufacturières

5.50. Les activités manufacturières, bien qu'elles présentent souvent une forte intensité capitalistique, sont des activités dans lesquelles les ménages sont également engagés, en faisant appel à une technologie utilisant moins de capital. Des enquêtes sur les activités de manufacture sont en règle générale effectuées régulièrement, mais elles ne couvrent en général que des entreprises dont la taille dépasse un certain seuil. Il faut par conséquent établir des estimations complémentaires pour la production à petite échelle. Des données de référence détaillées peuvent être tirées des recensements périodiques des activités de manufacture s'ils couvrent également les exploitants exerçant à petite échelle. Les données sur l'emploi, les exportations de produits manufacturés, les importations de matières premières et les taxes peuvent au besoin être combinées avec les données de référence pour obtenir des estimations des périodes courantes. L'activité des ménages dans le secteur de la manufacture, en particulier pour autoconsommation, est difficile à saisir. Elle peut néanmoins être calculée à l'aide d'enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages ou d'enquêtes occasionnelles sur l'industrie familiale.

Construction

5.51. La construction d'habitations privées à usage résidentiel est souvent exclue des collectes régulières de données. Des données provenant d'enquêtes rares ou ponctuelles sont néanmoins souvent disponibles. Les permis de construire ou les prévisions de la demande dans le secteur du logement peuvent être utilisés comme indicateurs de la construction de logements. Des détails complémentaires pourront être obtenus au moyen des recensements des logements ou de la population.

5.52. Bien souvent, l'activité de l'ensemble du secteur de la construction est mesurée par une méthode indirecte. Dans ce type d'approche, la valeur de la production dans le secteur de la construction est estimée par la méthode des flux de marchandises, qui permet d'abord d'obtenir une estimation de l'offre de matériaux de construction destinés à la branche d'activité de la construction. Cette estimation de l'offre nette de matériaux est ensuite conjuguée avec les ratios entrées-sorties obtenus à partir des données de référence ou d'autres données de base détaillées pour estimer le volume de la production. Il importe de noter que les changements dans la combinaison des différents types de construction affectent les ratios entrées-sorties nécessaires pour mesurer la production. Il faut également faire en sorte d'éviter les doubles emplois car les entreprises qui ne font pas partie de la branche d'activité peuvent y intervenir à titre d'activité secondaire et inclure cette activité dans leur déclaration de production totale.

5.53. La mesure de l'activité dans la branche de la construction peut aussi s'appuyer sur les permis de construire, les données sur les mises en chantier ou sur les différents stades d'avancement des travaux de construction. On ne dispose généralement pas de données distinctes sur les réparations et l'entretien, s'agissant notamment des logements. On peut recourir à des données sur le parc de logements et à certaines estimations sur les coûts moyens d'entretien des logements.

Commerce

5.54. Le commerce est une activité dans laquelle les exploitants opérant à petite échelle sont généralement prédominants (du moins par le nombre). A défaut de données directes sur l'activité de vente au détail à petite échelle (ce qui est souvent le cas) il est parfois possible de combiner les estimations de l'offre de groupes de produits avec des données sur la proportion de l'offre totale distribuée par le biais de canaux de vente au détail afin d'obtenir le chiffre d'affaires du commerce de détail. Les marges brutes du commerce de détail sont nécessaires pour établir les estimations de la production. La meilleure façon de déterminer ces marges consiste à mener des vérifications par sondage. L'exhaustivité des estimations obtenues par ce type de méthode fondée sur les flux de marchandises dépend du champ de couverture des statistiques sur l'offre. Il arrive souvent que les statistiques sur les importations ne comptabilisent pas correctement les importations imputables au commerce de navette. Des données détaillées sur l'offre peuvent également être utilisées pour valider et corriger les données des enquêtes sur le commerce de détail.

5.55. Il importe de souligner que le fait d'utiliser des sources indirectes peut entraîner une double comptabilisation, étant donné que le commerce est souvent une activité secondaire qui peut par conséquent être comprise dans les estimations concernant d'autres branches d'activité.

5.56. Les données sur les achats de biens par les ménages recueillies lors d'enquêtes sur les dépenses des ménages peuvent également servir à établir le chiffre d'affaires du commerce de détail. Il faut cependant prendre en compte les achats au détail effectués par d'autres utilisateurs (branches d'activité industrielle, administrations publiques, touristes, etc.).

5.57. Les recettes provenant de l'activité commerciale qui n'est pas couverte par les enquêtes régulières sur le commerce peuvent être appréhendées par le biais des données sur l'emploi lorsqu'elles sont disponibles. L'administration fiscale et les administrations locales peuvent aussi constituer des sources précieuses de données concernant par exemple le nombre de petits commerçants qui ont fait une déclaration de revenus ou qui se sont enregistrés auprès des autorités fiscales. Une estimation des marges commerciales peut aussi être obtenue à l'aide du tableau des emplois dans le cadre d'une analyse des ressources et des emplois en appliquant les taux estimés des marges commerciales à différents flux d'emplois.

Restaurants et hôtels

5.58. Il arrive que l'on ne dispose pas de certaines informations sur les petits restaurants, les bars, les cafés, les autres établissements de restauration ainsi que sur les établissements d'hébergement et les pensions. L'emploi, les taxes payées par les producteurs ou les registres d'immatriculation conservés par les administrations locales ou les associations d'entreprises peuvent servir de base pour l'estimation de la valeur ajoutée. Les enquêtes sur les dépenses des ménages peuvent servir à estimer les données sur la consommation de services de restauration et d'hébergement des ménages. Des ajustements doivent toutefois être effectués pour tenir compte d'autres emplois locaux comme la consommation intermédiaire (achats de services de restauration ou d'hébergement effectués par les entreprises), les exportations (achat de ces services par des non-résidents) et les importations (achats à l'étranger par des ménages résidents).

5.59. Les données obtenues par le biais des régimes de taxe sur la valeur ajoutée peuvent couvrir une portion non négligeable de l'activité hôtelière. On peut également utiliser les indicateurs provenant des statistiques sur le tourisme – arrivées, nuitées, durée du séjour, dépenses moyennes (souvent disponibles par catégories de touristes). Dans de nombreux pays, les pourboires représentent parfois une part importante de la production et de la valeur ajoutée de la branche des hôtels et restaurants, mais ils peuvent ne pas être comptabilisés, même dans les enquêtes auprès de l'industrie hôtelière. Des études spéciales peuvent donc se révéler nécessaires. L'emploi dans la branche d'activité peut servir d'indicateur pour mesurer le montant des pourboires.

Transports et communications

5.60. Les données sur le transport routier par taxi, minibus et camion sont indisponibles dans bon nombre de pays. L'information sur les immatriculations de véhicules et les statistiques du trafic peuvent constituer des sources indirectes de données. L'information sur les recettes et les dépenses par unité de transport (par exemple, tonne-kilomètre de fret ou course de taxi) peut être collectée dans les enquêtes *ad hoc*. Une estimation de la demande totale est parfois disponible pour certains types de transports. Par exemple, les données sur le fret peuvent être obtenues à l'aide des statistiques sur le commerce extérieur.

5.61. Les services de communication privés à petite échelle comme la fourniture de services de courrier électronique, de télécopie et de téléphone, ont pris de l'ampleur dans de nombreux pays. Les registres d'immatriculation des organismes publics ou des associations d'entreprises peuvent donner des renseignements sur le nombre d'entreprises.

5.62. Il est utile de recouper les estimations de la production de la branche des transports et des communications pour les services de transport et de communication et les données sur l'utilisation de ces services, qui peuvent être obtenues par le biais des enquêtes sur les dépenses des ménages, des statistiques sur les entreprises, des données des administrations publiques et de la balance des paiements.

5.63. Une estimation des marges de transport peut aussi être obtenue à l'aide du tableau des emplois dans le cadre d'une présentation des ressources et des emplois en appliquant les taux estimés des marges commerciales à différents flux d'emplois.

Services aux entreprises et services professionnels et techniques

5.64. Des données sur le nombre de professionnels engagés dans la prestation de divers services aux entreprises et autres services professionnels et techniques peuvent être obtenues par le biais des autorisations émises par les organismes de tutelle ou les associations professionnelles. Les recensements de la population ou les enquêtes sur la population active réalisées auprès des ménages peuvent aussi donner des renseignements sur le nombre de personnes engagées dans ces activités. Les données générées par l'imposition des revenus sur les recettes brutes des unités ou des professionnels engagés dans ces activités servent également à déterminer la production, des ajustements étant effectués pour tenir compte de la communication incomplète des revenus dans les déclarations fiscales.

Éducation, santé et services personnels

5.65. Dans de nombreux pays, les données sur les services d'enseignement et de santé et les services personnels privés (où les exploitants opérant à petite échelle occupent souvent une place importante) ne sont pas disponibles. Il peut y avoir plusieurs indicateurs pouvant servir à préparer des estimations sur ces services, à compléter les données des enquêtes ou à valider les estimations obtenues par une méthode particulière. Différents indicateurs matériels des services d'enseignement et de santé peuvent être obtenus auprès des sources administratives. Le nombre d'établissements ou de professionnels peut être établi à l'aide des registres administratifs et des attributions de licences de même qu'en consultant des associations professionnelles. Les recensements de la population ou les enquêtes sur la population active réalisées auprès des ménages peuvent fournir des données sur le nombre de personnes engagées dans ces activités. Les déclarations fiscales peuvent également servir de point de départ aux estimations de la production. Les enquêtes sur les dépenses des ménages fournissent souvent des données sur la consommation de ces services par ménage mais ne sont pas toujours détaillées sur ce point parce qu'elles ne comptabilisent pas la part de l'utilisation de ces services qui est couverte par des mécanismes d'assurance.

Services domestiques

5.66. Les services domestiques sont en règle générale fournis à petite échelle même s'ils sont parfois dispensés par des entreprises. Il est possible de couvrir ces activités à petite échelle dans les recensements de la population et les enquêtes sur la population active réalisées auprès des ménages, qui contiennent souvent des données sur le nombre total de personnes pourvues d'un emploi dans le secteur des services domestiques. Le revenu moyen par salarié peut être estimé à l'aide d'enquêtes *ad hoc* réalisées sur une petite échelle. Les enquêtes sur les dépenses des ménages permettent parfois de calculer les revenus moyens des salariés du secteur des services domestiques.

Services de logements occupés par leurs propriétaires

5.67. La valeur des services de logements occupés par leurs propriétaires ne peut être estimée à partir d'observations directes étant donné que ces services ne donnent pas lieu à des opérations marchandes. Une procédure courante consiste à estimer le nombre de logements occupés par leurs propriétaires d'après les recensements des logements ou de la population et d'estimer la valeur des services de logements occupés par leurs propriétaires en se fondant sur les loyers payés pour des logements comparables, obtenus dans les recensements de la population ou auprès des agents immobiliers.

5.68. Une autre méthode réside dans l'imputation des loyers par référence aux *coûts d'opportunité*. Dans cette méthode, la valeur ajoutée nette est obtenue en appliquant un certain taux d'intérêt à la valeur estimée du parc de logements occupés par leurs propriétaires. La consommation de capital fixe et la consommation intermédiaire sont ensuite ajoutées pour obtenir la production brute des services de logements occupés par leurs propriétaires. Il convient de noter que cette méthode peut entraîner des mouvements incohérents dans la production et la consommation de ces services en raison de l'instabilité des taux d'intérêt. En outre, lorsque le système financier est relativement peu développé, par exemple dans les zones rurales des pays en développement, les taux d'intérêt peuvent être anormalement élevés.

5.69. Les estimations des services de logements occupés par leurs propriétaires sont généralement préparées à partir des estimations de référence sur une année pour laquelle on dispose de données détaillées, et elles sont complétées par d'autres indicateurs comme les indices des prix (par exemple, l'indice des loyers compris dans l'indice des prix à la consommation) pour les années ultérieures. On fait souvent appel aux statistiques sur la construction et aux statistiques sur les permis de construire pour mettre à jour les données sur le parc de logements, en particulier dans les zones urbaines où la construction immobilière est réglementée. En règle générale, les données de référence sont préparées suivant une ventilation entre zones urbaines et rurales ou une autre ventilation régionale. Il faut

régulièrement procéder à la mise à jour des données de référence et examiner les indicateurs et les hypothèses sur lesquels reposent les estimations.

5.4. L'optique de la production : la méthode italienne

5.70. La présente section présente une synthèse de la méthode italienne pour estimer le PIB dans l'optique de la production. Cette approche a été mise au point par l'Istat dans les années 80 pour tenir compte des caractéristiques particulières de l'économie italienne. Elle repose principalement sur l'utilisation de la méthode de la main-d'œuvre utilisée, bien que ce ne soit pas sa seule caractéristique distinctive. Elle met également en œuvre des ajustements importants visant à tenir compte des déclarations incomplètes. Il s'agit plus que d'une simple application de la méthode de la main-d'œuvre utilisée. Cette méthode globale d'estimation du PIB, mise au point pour l'Italie, peut être appliquée dans n'importe quel autre pays présentant des caractéristiques similaires, notamment :

- de nombreuses petites entreprises, qui ne figurent pas ou sont incorrectement classées dans le registre des entreprises parce qu'elles ne sont pas enregistrées ou à cause d'un taux de rotation élevé ;
- un volume élevé de main-d'œuvre irrégulière, c'est-à-dire non enregistrée ;
- une sous-déclaration considérable de la production par les entreprises ; et
- une enquête rigoureuse sur la population active.

5.71. L'approche italienne est examinée ici parce qu'elle est spécifiquement conçue pour traiter l'ENO. La présentation suivante est tirée des descriptions détaillées données par l'Istat (1993) et par Calzaroni (2000).

Approche générale pour l'estimation du PIB

5.72. Les procédures d'estimation sont regroupées par catégorie d'activité économique, selon les données disponibles :

- branches pour lesquelles les estimations s'effectuent en multipliant la quantité par le prix – notamment l'agriculture, l'énergie et une partie du secteur de la construction ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur les données des dépenses – secteur de la construction, en partie, loyers, et services privés d'enseignement, de recherche, de santé, de divertissements et de loisirs ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur les coûts et les gains directement tirés des comptes de patrimoine – crédit, assurance, certaines branches d'activité appartenant à des entreprises publiques ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur les revenus distribués – services non marchands ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

5.73. Ce type de regroupement est en partie propre à l'estimation faite dans l'optique de la production. L'approche italienne se caractérise par le fait que 70 pour cent de la production est estimée par la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

5.74. La formule qui suit illustre la procédure d'estimation de la production au moyen de la valeur ajoutée (et d'autres agrégats des comptes nationaux) par branche d'activité économique :

$$Y = \sum_{i=1}^m \sum_{j=1}^J X_{ij} * U_{ij} + \sum_{i=m+1}^M Y_i$$

où : Y = estimation globale de l'agrégat

i = indicateur de la branche d'activité économique

M = nombre de branches (101 en Italie)

j = indicateur de la taille de l'établissement

J = nombre de groupes répartis selon la taille (J = 8 en Italie : 1-5, 6-9, 10-19, 20-49, 50-99, 100-249, 250+)

X = valeur moyenne de l'agrégat par habitant

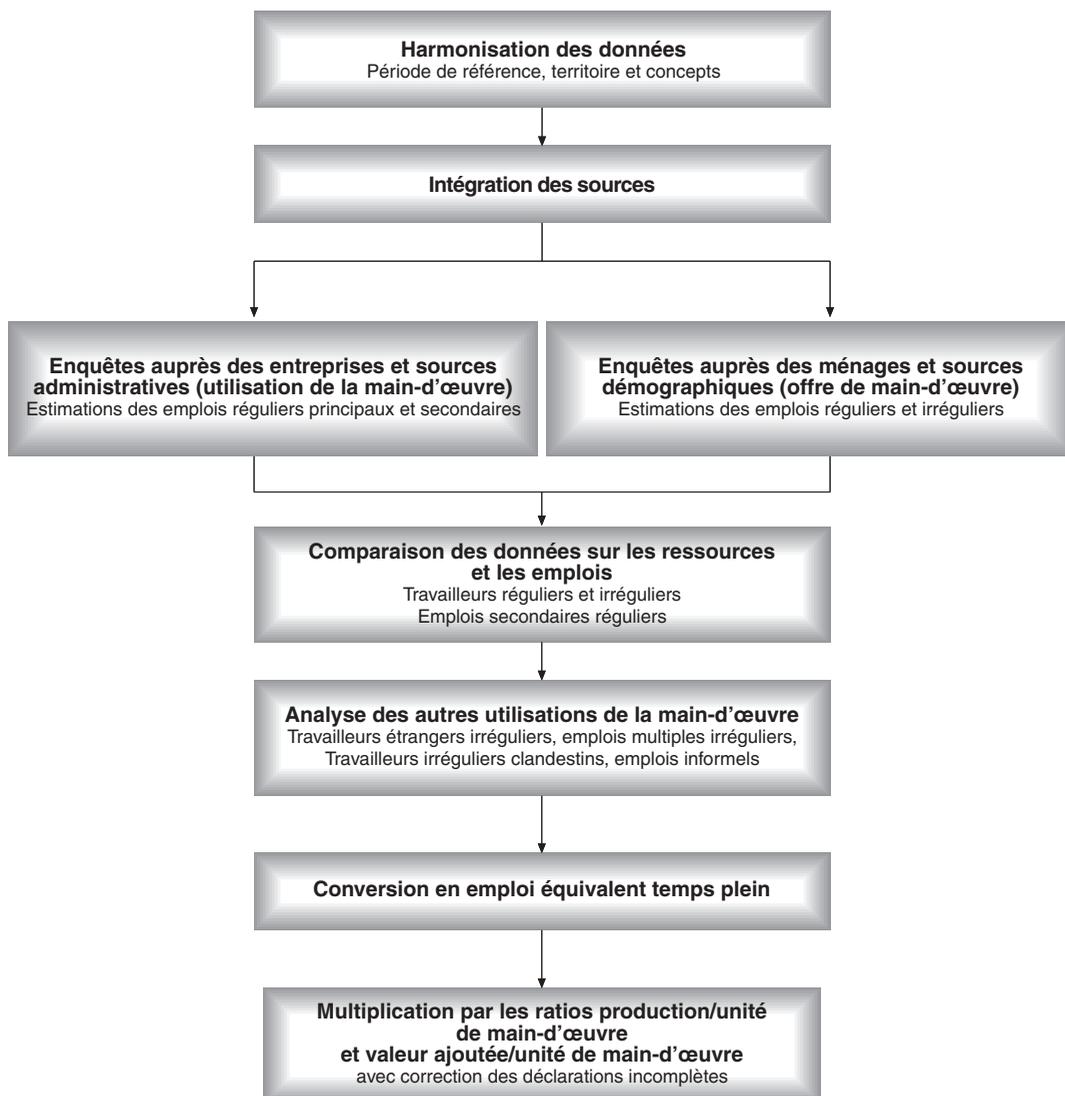
U = emploi équivalent temps plein

$$\sum_{i=m+1}^M Y_i = \text{part de l'agrégat non estimée au moyen de la méthode de la main-d'œuvre utilisée}$$

Application de la méthode de la main-d'œuvre utilisée

5.75. L'estimation du PIB par la méthode de la main-d'œuvre utilisée est décrite dans la section 5.2.3. Les étapes suivies sont illustrées à la graphique 5.1. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description de quelques caractéristiques particulières de l'application de cette méthode en Italie.

Graphique 5.1. Estimation du PIB par la méthode de la main-d'œuvre utilisée (approche italienne)



- *Ajustement des données à prendre en compte.* Cette opération consiste en une harmonisation temporelle et territoriale des données et en une harmonisation conceptuelle des données avec les définitions des comptes nationaux.
- *Intégration des données sur les entreprises.* Les données sur la main-d'œuvre utilisée proviennent d'enquêtes auprès des entreprises et de sources administratives. Il est essentiel de disposer d'un registre des entreprises détaillé pour organiser l'enquête auprès des entreprises. Il s'agit ainsi d'obtenir des estimations exhaustives de la main-d'œuvre enregistrée couvrant les emplois réguliers principaux et secondaires.
- *Intégration des données des enquêtes auprès des ménages.* Cette intégration suppose une comparaison au niveau micro des déclarations de l'enquête sur la population active menée auprès des ménages et du recensement annuel de la population. L'objectif visé consiste à obtenir une indication aussi précise que possible de la situation dans la profession. Le fait que les deux sources de données fassent état d'une même situation équivaut à une confirmation. Si les indicateurs de la situation divergent, on suppose qu'une personne réputée pourvue d'un emploi d'après l'enquête sur la population active est réellement pourvue d'un emploi, et que le fait que des personnes soient réputées pourvues d'un emploi d'après le recensement mais non d'après l'enquête sur la population active peut être un signe de travail irrégulier. En pareil cas, pour pallier le caractère contradictoire des données, on attribue à la personne en question la situation d'une personne dite « donneuse » dans la base de données pour laquelle la situation dans l'emploi a été confirmée. Le donneur est choisi en fonction de l'écart minimum entre cette personne et tous les donneurs possibles, l'écart se définissant en termes de caractéristiques disponibles dans les sources de données d'origine.
- *Comparaison des ressources et des emplois de main-d'œuvre.* Des comparaisons des nombres d'emplois sont faites à un niveau détaillé de l'activité économique par région, en établissant une distinction entre salariés, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux non rémunérés. Trois cas se présentent :
 - emplois réguliers : le nombre de personnes pourvues d'un emploi est égal au nombre d'emplois ;
 - emplois irréguliers à temps plein : le nombre de personnes pourvues d'un emploi dépasse le nombre d'emplois ;
 - emplois réguliers avec pluriactivités : le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes pourvues d'un emploi.
- *Autres composantes de la main-d'œuvre utilisée.* Les données des enquêtes auprès des ménages et des entreprises représentent environ 90 pour cent de la main-d'œuvre utilisée totale. Le reste de la main-d'œuvre est estimé à l'aide de données provenant d'autres sources. Les données sur les dépenses servent aux estimations des emplois multiples irréguliers. Le ministère de l'Intérieur fournit les données sur les travailleurs étrangers non résidents. Les emplois informels sont estimés au moyen d'enquêtes spéciales.
- *Calcul de l'emploi équivalent temps plein.* Les emplois sont convertis en emplois équivalents temps plein. Il existe deux situations :
 - emplois (réguliers ou irréguliers) qui ne sont pas à temps plein, par exemple emplois secondaires ou à temps partiel ;
 - emplois à temps plein mais avec quantité de travail fourni réduite, par exemple, heures non travaillées en raison d'une pénurie de commandes.
- *Établissement de la production et de la valeur ajoutée.* Les ratios de production par unité de main-d'œuvre utilisée et de valeur ajoutée par unité sont estimés d'après des enquêtes annuelles sur les comptes des entreprises et des ajustements sont effectués pour tenir compte des déclarations incomplètes, comme on le verra ci-après.

Ajustements visant à tenir compte des déclarations incomplètes

5.76. Les ratios de production et de valeur ajoutée sont ajustés pour tenir compte des sous-déclarations de chiffre d'affaires. L'hypothèse qui sous-tend ces ajustements est que le revenu d'un travailleur indépendant propriétaire de son entreprise doit au moins être égal au salaire moyen des personnes pourvues d'un emploi régulier. Le revenu des travailleurs indépendants est obtenu en soustrayant de la valeur ajoutée déclarée par l'entreprise les rémunérations des salariés, la consommation de capital et d'autres composantes, conformément au SCN de 1993. Lorsque le revenu ainsi calculé est inférieur au salaire moyen des salariés, il est ajusté à la hausse de manière à correspondre au salaire moyen. Cet ajustement s'applique au calcul des ratios et par conséquent à la production et à la valeur ajoutée.

5.5. Optique de la production : problèmes d'établissement des comptes

5.77. La présente section aborde certains problèmes spécifiques de calcul posés par la mesure de l'ENO dans l'optique de la production. Comme on l'a vu dans les sections 5.2, 5.3 et 5.4, les ajustements visant à tenir compte de l'ENO sont fondés sur des indicateurs indirects de la production provenant de diverses sources de données. Les estimations des comptes nationaux (production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée) sont calculées à l'aide de certains ratios selon des hypothèses sur la relation entre la variable estimée et l'indicateur. Les indicateurs peuvent faire référence à la production, à la consommation intermédiaire ou à d'autres moyens de production. Ils sont exprimés en volume (par exemple, superficie du parc de logements ou nombre d'emplois équivalents temps plein) ou en valeurs aux prix courants (par exemple, les exportations ou les impôts). L'établissement du PIB dans l'optique de la production suppose en revanche le calcul de la production, de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée aux prix courants et en volume. En raison des relations définitionnelles, les données peuvent être considérées comme effectivement complètes si l'on dispose de deux éléments parmi la production, la consommation et la valeur ajoutée et de deux éléments parmi les valeurs, les volumes et les prix. Par conséquent, même si un indicateur convenable de la production peut être obtenu, les comptes nationaux doivent quand même utiliser des techniques d'établissement des comptes adaptées pour calculer des estimations de la valeur ajoutée à la fois aux prix courants et en volume. Les principaux problèmes d'établissement des comptes qui doivent être pris en compte dans ce contexte sont exposés ci-après.

Calcul explicite de tous les postes du compte de production

5.78. Le calcul explicite de tous les postes du compte de la production (production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée) est nécessaire car l'estimation directe de la valeur ajoutée est une démarche qui présente de sérieux inconvénients, dont le plus important est que la valeur ajoutée n'a pas en soi des dimensions observables en volumes et en prix, d'où l'impossibilité d'obtenir des mesures appropriées des volumes à partir des données sur les prix courants, et inversement. Pour contourner ce problème, on utilise souvent les prix à la production ou les prix des facteurs pour exprimer en prix constants la valeur ajoutée aux prix courants ou pour exprimer aux prix courants les mesures en volume de la valeur ajoutée. Cette procédure repose sur l'hypothèse implicite selon laquelle les prix des facteurs et les prix à la production évoluent parallèlement, ce qui n'est pas toujours le cas. Le calcul direct de la seule valeur ajoutée suppose des hypothèses implicites sur les ratios entrées-sorties qui ne peuvent pas être vérifiées. En outre, l'application d'un ratio fixe entrées-sorties aux estimations de la valeur courante peut aboutir à des déflateurs implicites qui ne sont pas vraisemblables. Un autre problème posé par l'estimation directe de la valeur ajoutée est que les estimations ne peuvent pas être intégrées dans un cadre de présentation des ressources et emplois, qui nécessite en effet des données distinctes sur les ressources (production) et les emplois (consommation intermédiaire) de même que sur la valeur ajoutée.

Données complémentaires et ratios fixes

5.79. Il faut si possible réunir des données complémentaires qui permettront d'obtenir les ratios pour la période courante (ratios entrées-sorties, ratios de production par travailleur indépendant, et coût de l'unité de surface de la construction d'habitations). Les données complémentaires *ad hoc* augmentent

l'efficacité des sources existantes. Par exemple, la production peut être obtenue par la méthode des flux de marchandises et le ratio valeur ajoutée/production peut être calculé à partir d'une étude *ad hoc*. Dans les cas où l'on utilise des indicateurs simples avec des ratios de périodes antérieures, il faut d'abord calculer des mesures des volumes. L'utilisation de ratios fixes suppose une technologie inchangée, ce qui semble raisonnable à moyen terme. L'utilisation de ratios fixes et de données aux prix courants implique que l'on pose l'hypothèse complémentaire d'une évolution parallèle des prix des facteurs et des prix à la production, ce qui, comme on l'a déjà mentionné, est peu fréquent. Une fois que les mesures des volumes ont été estimées, les estimations en valeur courante peuvent être obtenues à l'aide d'indices des prix.

Techniques d'ajustement des valeurs courantes et des volumes

5.80. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour obtenir des mesures en volume à partir des valeurs courantes (correction des prix) et des valeurs courantes à partir des mesures en volume (expression en valeur courante). Si l'on dispose d'indicateurs de la production et de la consommation intermédiaire, il convient d'utiliser la méthode à double indicateur pour calculer la mesure en volume de la valeur ajoutée (égale à la mesure en volume de la production moins la mesure en volume de la consommation intermédiaire). Comme on l'a vu précédemment, lorsqu'un indicateur unique est utilisé avec un ratio fixe, il est toujours souhaitable de calculer de manière explicite les mesures en volume de la production et de la consommation intermédiaire, et de les multiplier séparément par des indicateurs de prix pertinents pour obtenir des valeurs aux prix courants.

5.81. Il faut s'efforcer d'assurer la concordance des indicateurs et des concepts. Par exemple, pour l'établissement de la production de services personnels, l'indice des prix à la consommation de ces éléments convient davantage que l'indice global des prix à la consommation.

Indicateurs simples ou indicateurs synthétiques

5.82. Un indicateur synthétique de la production combine plusieurs indicateurs qui sont souvent des moyens de production. Par exemple, un indicateur synthétique de la production dans le secteur de la construction peut englober toutes les matières premières principales et la main-d'œuvre utilisée. Par comparaison, un indicateur simple peut être une matière première principale (par exemple le ciment) ou la main-d'œuvre. Le choix approprié des indicateurs dépend de la qualité des données et de la corrélation entre les indicateurs et la production. Les indicateurs synthétiques diminuent le risque de biais qui peuvent résulter de l'utilisation d'un indicateur simple.

Estimations de référence et calculs réguliers

5.83. Il arrive que des données complètes et détaillées ne soient accessibles que rarement, par exemple à des intervalles de cinq ou dix ans, ou de façon *ad hoc*. De même, il se peut que les données disponibles ne concernent que certains types d'activités de production non observées. C'est pourquoi il faut recourir à une combinaison de données de référence et d'indicateurs pour établir les comptes nationaux en général et les ajustements visant à tenir compte de l'activité non observée en particulier.

5.84. Les données de référence fournissent une estimation pour une certaine période ainsi qu'une base (c'est-à-dire des niveaux de référence et les ratios qui sont calculés à partir de ces niveaux) pour l'établissement régulier des comptes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les ajustements des données de références et des indicateurs doivent être explicites et leur pertinence doit être vérifiée régulièrement. Une façon d'évaluer un indicateur consiste à réunir des données sur son champ de couverture et ses définitions et à identifier les principales différences qu'il présente par rapport aux données de référence. Lorsque des données de référence pour plus d'un an sont disponibles, la variation de l'indicateur pendant la période considérée peut être comparée avec celle des séries de référence pendant la même période. La différence obtenue est une mesure des biais qui entachent l'indicateur. Ce genre d'examen peut fournir des éléments sur les moyens d'affiner l'indicateur.

5.85. Les relations entre données de référence et indicateurs peuvent se modifier avec le temps pour plusieurs raisons. Lorsque des données de référence ultérieures aboutissent à des ratios différents entre données de référence et indicateurs, il convient d'imputer cette différence à la période comprise entre les données de référence.

5.6. Optique des dépenses : sources et méthodes

5.86. Les estimations du PIB par catégories de dépenses mettent en évidence la demande finale de biens et de services. Les estimations des dépenses finales dans le PIB sont particulièrement utiles du point de vue de l'action publique, mais dans de nombreux pays, l'optique des dépenses est moins développée que l'optique de la production. Cela tient principalement au fait que l'accent a longtemps porté sur les statistiques de la production ainsi qu'aux problèmes de disponibilité des données sur les dépenses. Dans de nombreux cas, on n'établit pas d'estimations indépendantes du PIB dans l'optique des dépenses. Le PIB par type de dépenses est plutôt estimé pour les composantes disponibles comme la formation brute de capital fixe, la consommation finale des administrations publiques, les importations et les exportations, alors que les éléments manquants (par exemple, la consommation finale des ménages et/ou les variations des stocks) sont obtenus par différence en soustrayant les éléments disponibles de l'estimation du PIB obtenue selon l'optique de la production. Ces pratiques attribuent les erreurs dans les estimations de tous les autres agrégats à l'élément ou aux éléments résiduels. Les estimations des dépenses ainsi obtenues ne permettent pas non plus d'effectuer une vérification indépendante des estimations de la production.

5.87. On ne dispose généralement pas de données de base complètes sur les dépenses. C'est pourquoi on a recours à des méthodes de calcul indirectes. Ces méthodes sont fonction de la disponibilité des données de base, qui varient dans le temps selon les pays et à l'intérieur d'un même pays. Le choix d'une approche appropriée demande des recherches sur les diverses possibilités offertes. Ce manuel suggère d'éviter les méthodes de calcul qui aboutissent à des estimations à un niveau agrégé (par exemple, les dépenses de consommation finale des ménages) obtenues par différence. Le calcul devrait plutôt reposer sur des ajustements détaillés et spécifiques effectués à l'aide de sources spécifiques et de relations connues. Ce mode de calcul permet en outre d'utiliser toutes les données disponibles et de déterminer dans quelle mesure les méthodes et les résultats sont vraisemblables. Par exemple, vouloir obtenir par différence des dépenses de consommation finale des ménages, c'est se priver de plusieurs sources de données, notamment sur la production de biens et de services principalement destinés à la consommation finale, les importations et les exportations de biens et la production pour compte propre. Ces données sont disponibles dans la plupart des pays et peuvent servir à l'estimation des composantes des dépenses de consommation des ménages.

5.88. Cette section identifie les sources et méthodes habituelles servant à l'établissement d'estimations exhaustives des catégories de dépenses entrant dans la composition du PIB. Les catégories de dépenses sont la consommation finale des ménages, la consommation finale des administrations publiques, la consommation finale des ISBLSM, la formation brute de capital fixe, les variations des stocks, les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur, et les exportations et importations de biens et de services. Pour chacune de ces catégories, la présentation ci-après décrit les sources et méthodes de calcul des éléments pour lesquels les données sont insuffisantes.

5.6.1. Dépenses de consommation finale des ménages

5.89. L'estimation détaillée de la consommation des ménages nécessite la combinaison de différentes sources et méthodes qui sont les mieux adaptées pour mesurer un certain ensemble de postes de consommation. Les ménages se procurent des biens et des services par différents canaux et moyens. Aucune source unique ne saurait être considérée comme adéquate et les données sur la consommation des ménages doivent provenir de différentes sources. Pour certains postes de dépenses, les sources sont multiples. Les procédures d'estimation et d'ajustement dépendent de la nature et de la qualité des sources de données et on peut appliquer plusieurs méthodes. Voici une

liste de catégories de dépenses de consommation des ménages qui est utile pour évaluer et élaborer un champ de couverture exhaustif :

- achats de biens et de services ;
- consommation de biens provenant de la production pour compte propre des ménages ;
- services de logements occupés par leurs propriétaires ;
- services produits par des employés de maison rémunérés ;
- biens et services reçus en tant que revenu en nature ;
- services d'intermédiation financière ;
- services d'assurance et de fonds de pension ; et
- paiements de licences et d'honoraires.

Sources de données

5.90. Les principales sources de données sont les enquêtes sur les dépenses des ménages, les statistiques sur le commerce de détail, les statistiques sur la production, les données administratives, les déclarations des entreprises individuelles, les données sociodémographiques et les statistiques du commerce extérieur. (On trouvera des listes types de sources de données aux annexes 3.4 et 3.5.)

5.91. Les enquêtes sur les dépenses des ménages fournissent habituellement des informations détaillées et facilitent une classification systématique des dépenses de consommation à l'aide d'une nomenclature comme la *nomenclature des fonctions de la consommation individuelle*. Ces enquêtes peuvent fournir des données sur de nombreux types de dépenses de consommation des ménages, qui comprennent en général tous les postes énumérés ci-dessus sauf les services d'intermédiation financière et les services d'assurance et de fonds de pension. Elles mesurent le flux de biens et services au moment de l'acquisition aux prix d'acquisition, ce qui correspond à la date d'enregistrement et d'évaluation prescrite par le SCN de 1993. Les enquêtes sur les dépenses des ménages permettent sans doute aussi de mieux couvrir les achats auprès des petits détaillants et prestataires de services que les données sur les ventes collectées directement auprès des vendeurs, les acheteurs étant moins susceptibles que les vendeurs de sous-estimer les dépenses. Ces enquêtes peuvent aussi apporter des données sur les rémunérations versées aux personnes fournissant des services domestiques, sur les biens et services reçus en tant que revenu en nature et sur les paiements de droits de licence.

5.92. Les enquêtes sur les dépenses des ménages présentent à certains égards des limites en tant que sources de données pour le calcul d'estimations détaillées des dépenses de consommation des ménages. Elles ne peuvent couvrir l'ensemble de la population, car les personnes qui vivent dans des hôpitaux, des prisons, et d'autres institutions en sont souvent exclues. Les échantillons des enquêtes sur les dépenses des ménages sont en général relativement petits, ce qui peut avoir une incidence sur la représentativité des articles achetés par des groupes particuliers de la population ou la population de certaines régions géographiques particulières. Les achats saisonniers risquent de ne pas être correctement couverts. Les données sur les articles rarement achetés (par exemple, les biens de consommation durables) ou qui correspondent à des thèmes sensibles pour la collectivité (par exemple, l'alcool et le tabac) sont également moins fiables. En outre, certains biens et services peuvent être utilisés à des fins commerciales aussi bien que pour la consommation des ménages, et les ménages propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés ne déclarent pas nécessairement de façon distincte les articles achetés à des fins différentes.

5.93. S'agissant de la consommation des biens produits pour compte propre, les enquêtes sur les dépenses des ménages peuvent comporter trois inconvénients principaux :

- les producteurs pour compte propre sont susceptibles de ne pas être convenablement représentés ;
- la production conservée pour autoconsommation peut être difficile à séparer des autres emplois ; et

- l'évaluation de la production affectée par les producteurs à leur propre consommation peut être inadaptée.

En outre, les valeurs imputées des services de logements occupés par leurs propriétaires et la valeur imputée des services d'assurance dommages et d'assurance vie ne peuvent pas être immédiatement estimés par les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête sur les dépenses des ménages. Elles doivent donc être estimées par les comptables nationaux à l'aide d'autres sources de données.

5.94. Les données sur le commerce de détail sont une source importante d'informations sur la consommation des ménages, en particulier pour les biens qui sont principalement distribués par l'intermédiaire des circuits de distribution au détail. De nombreux types de prestataires de services de distribution au détail sont assez spécialisés, mais certains magasins commercialisent un vaste éventail de biens, ce qui nécessite des informations supplémentaires sur les ventilations des produits. Les données sur le commerce de détail comprennent les ventes aux utilisateurs autres que les ménages. Il conviendrait donc d'identifier les produits en question de ne pas les attribuer à la consommation des ménages. Par ailleurs, les ménages peuvent acquérir certains produits directement auprès des fabricants, des grossistes et des agriculteurs. Les enquêtes sur le commerce de détail peuvent également être handicapées par un champ de couverture incomplet, notamment en ce qui a trait aux ventes à petite échelle réalisées par des entreprises appartenant à des ménages. Par conséquent, dans la plupart des cas, les statistiques sur le commerce de détail nécessitent des ajustements fondés sur des données provenant d'autres sources.

5.95. Les données sur le chiffre d'affaires du commerce de détail conviennent le mieux lorsque le groupe de produits considéré est principalement distribué par le biais du commerce de détail, que l'enquête sur le commerce de détail repose sur une représentation adéquate des points de vente au détail et qu'il existe une nette relation entre les groupes de produits isolés dans les données sur le commerce et d'autres sources de données (par exemple, enquêtes sur les dépenses des ménages, statistiques sur la production, déclarations fiscales et statistiques sur le commerce extérieur). L'établissement de relations entre les données sur les groupes de produits provenant de sources variées fournit au besoin une base pour les ajustements des données sur le chiffre d'affaires du commerce de détail.

5.96. Les statistiques sur la production peuvent servir à estimer la consommation par les ménages de produits particuliers qui sont principalement affectés à la consommation des ménages, à condition de disposer de données détaillées sur leur production. Les données sur les produits agricoles affectés par les ménages d'agriculteurs à leur propre consommation peuvent être obtenues au moyen d'enquêtes sur l'agriculture. Les enquêtes sur la production ou le revenu des ménages peuvent également fournir des données sur la production de biens (agricoles et autres) pour compte propre. Lorsque les questions ne portent que sur la production totale, il faut obtenir des données complémentaires sur la répartition de la production entre la consommation finale et d'autres emplois, par exemple la consommation intermédiaire de semences.

5.97. Les enquêtes sur les entreprises de services aux consommateurs peuvent servir à estimer la consommation de ces services par les ménages. La principale difficulté de ces enquêtes réside dans la répartition de la production totale entre la consommation des ménages et les autres emplois. On peut obtenir des ratios de cette répartition en analysant les emplois de ces services dans la production par branche d'activité et par administration, ou en consultant des données sur la balance des paiements ou encore les données des enquêtes sur les dépenses des ménages. Pour certains services, en particulier les services de logements occupés par leurs propriétaires et les services domestiques produits par des salariés rémunérés, les estimations de la consommation devraient être identiques aux estimations de la production obtenues dans l'optique de la production. Par conséquent, les données sur la consommation des ménages peuvent être tirées directement des estimations de la production (voir section 5.3).

5.98. Pour les biens de consommation qui sont habituellement exportés et/ou importés, il convient de combiner les statistiques sur la production avec les statistiques du commerce extérieur, sur lesquelles on reviendra à la section 5.6.7.

5.99. Les données administratives peuvent être utilisées lorsqu'un système réglementaire fournit des indicateurs de la consommation des ménages. Par exemple, les données administratives des administrations publiques peuvent fournir des informations sur les droits d'accises ou d'autres taxes spéciales sur les ventes de tabac et d'alcool. Voici d'autres exemples de données administratives qui peuvent servir à estimer des composantes particulières des dépenses des ménages :

- nombre d'immatriculations de voitures particulières (pour estimer les acquisitions de véhicules) ;
- parc de véhicules (pour estimer les dépenses consacrées aux réparations de véhicules) ;
- nombre de mariages ou d'autres manifestations sociales et concernant l'état civil (pour estimer les dépenses consacrées aux cérémonies et obsèques religieuses) ;
- nombre de prestataires de certains services, par exemple, services de garde d'enfants et de maisons de retraite (pour estimer les dépenses consacrées à ces services) ; et
- plusieurs indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation.

5.100. Les données des administrations publiques fournissent des informations sur les droits de licence mais des données complémentaires sont nécessaires pour établir la distinction entre les paiements des ménages et ceux des producteurs.

5.101. Les comptes et les dossiers des principaux producteurs peuvent être utilisés lorsqu'un article particulier est essentiellement fourni par un nombre restreint de grands producteurs. C'est le cas par exemple des ventes aux ménages de services d'électricité, de gaz, d'eau, de télécommunications et services postaux. La distribution de certains biens (par exemple, de produits dérivés du pétrole, ou de certains produits d'alimentation) peut faire l'objet d'une réglementation centralisée, et dans ce cas on peut utiliser les données des organismes de tutelle. Ces données ne font pas nécessairement référence aux ventes aux ménages et il faut les ajuster à l'aide de données complémentaires. Les rapports des institutions financières, des sociétés d'assurance et des fonds de pension sont d'importantes sources de données pour le calcul de la consommation de services financiers et de services d'assurance.

5.102. Les données sociodémographiques peuvent également être utiles pour estimer des postes particuliers de la consommation des ménages. Les statistiques alimentaires peuvent être combinées avec des données sur la population pour calculer la consommation alimentaire. Les statistiques sur les conditions de vie et de logement peuvent fournir plusieurs indicateurs de la consommation portant par exemple sur la possession de logements, les voitures particulières et l'accès à des installations. Les statistiques sur la santé et l'éducation peuvent aussi se révéler utiles pour l'estimation des dépenses de consommation relatives à ces types de services.

Méthodes de calcul

5.103. Le choix d'une méthode de calcul appropriée dépend de la situation particulière en matière de données. On citera quatre grandes méthodes de calcul : l'observation directe ; les flux de marchandises ; la relation entre données de référence et indicateurs et les indicateurs de la consommation.

5.104. L'*observation directe* consiste à utiliser l'information sur la consommation obtenue auprès des ménages, ou unités de consommation, au moyen d'une enquête sur les dépenses des ménages. Comme on l'a vu précédemment, le niveau de détail et de précision des estimations dépend de la qualité des données obtenues lors des enquêtes sur les dépenses des ménages, et des ajustements sont souvent nécessaires.

5.105. Les *flux de marchandises* font appel à des données sur les ressources de biens et de services provenant de la production intérieure et des importations, ainsi qu'à des données sur les emplois de ces biens et services dans des activités autres que la consommation des ménages. Les méthodes de calcul qui reposent sur le chiffre d'affaires du commerce de détail, les statistiques sur la production, les statistiques sur le commerce extérieur et les déclarations des producteurs/fournisseurs sont des

variantes de la méthode des flux de marchandises. Cette méthode permet d'obtenir de meilleurs résultats lorsqu'un produit est entièrement ou essentiellement destiné à la consommation des ménages. Elle exige en outre :

- des données complètes sur l'offre ;
- des données sur les éventuels emplois autres que la consommation des ménages, le cas échéant, la possibilité de calculer ces données ;
- des données sur les taxes et les marges de distribution afin de convertir les valeurs au point d'approvisionnement (prix de base, prix du producteur, valeurs caf) en valeurs au prix d'acquisition ; et
- des estimations des achats directs à l'étranger effectués par les ménages résidents et des achats directs sur le marché intérieur effectués par les ménages non résidents.

5.106. Comme les statistiques du commerce extérieur ne couvrent ni les dépenses effectuées à l'étranger par les résidents ni celles des non-résidents sur le marché intérieur, les estimations réalisées par les méthodes des flux de marchandises portent sur les dépenses de consommation des ménages sur le marché intérieur. Il faut par conséquent, pour calculer les dépenses de consommation finale des ménages résidents, ajouter les achats effectués par les résidents à l'étranger et retrancher les achats effectués par les non-résidents sur le marché intérieur.

5.107. Les méthodes fondées sur la *relation entre données de référence et indicateurs* font intervenir des estimations complètes et détaillées des dépenses de consommation des ménages (*données de référence*) réalisées à certains intervalles seulement (par exemple tous les trois ou cinq ans, ou annuellement dans le cas des estimations trimestrielles) et des estimations régulières préparées à l'aide d'*indicateurs* pour effectuer des extrapolations à partir des estimations de référence. Les données de référence concernant les produits de consommation doivent reposer sur la source de données la plus adaptée, des ajustements étant apportés au besoin pour assurer l'exhaustivité du champ de couverture. Les indicateurs peuvent être obtenus des sources décrites plus haut et d'autres sources. Ils sont exprimés en valeur (par exemple, impôts sur les ventes et droits d'accises) ou en volume (par exemple, parc de véhicules, zone résidentielle et nombre de ménages). La relation entre données de référence et indicateurs doit être revue régulièrement pour garantir la pertinence des indicateurs. Des données de référence ultérieures peuvent indiquer un changement des ratios « données de référence/indicateurs ». Les changements doivent être affectés à la période écoulée entre les estimations de référence parce qu'ils reflètent des changements qui sont sans doute survenus pendant cette période. Le fait de ne pas effectuer d'ajustements pose un problème d'effet de marche dans les séries puisque la différence totale n'est appliquée qu'à une seule période lors de l'introduction des nouvelles données. Lorsque les indicateurs sont médiocres, les écarts entre les estimations différentes obtenues à l'aide d'indicateurs de substitution peuvent être considérables. En pareil cas, il faut rechercher les causes des biais dont sont entachés les indicateurs et utiliser celui qui reflète le plus fidèlement possible le comportement de la variable cible. (On trouvera dans Bloem *et al.* [2001] plus de précisions sur les techniques mettant en œuvre une relation entre données de référence et indicateurs.)

5.108. Les méthodes fondées sur un *indicateur de la consommation* font appel à des données qui peuvent être liées à la consommation de certains produits par les ménages. Par exemple, des données administratives et sociodémographiques permettent d'estimer les dépenses de consommation des ménages. Ainsi, les données sur l'alimentation peuvent servir à estimer la consommation de produits alimentaires. De même, le nombre d'étudiants par niveau peut être un indicateur des dépenses relatives aux frais de scolarité et d'autres dépenses d'enseignement.

5.6.2. Dépenses de consommation finale des administrations publiques

5.109. Les estimations de la production et des dépenses de consommation finale des administrations publiques sont étroitement liées et devraient être calculées de façon conjointe. Pour obtenir des estimations conceptuellement correctes des dépenses de consommation finale des administrations publiques, il convient de réaliser des estimations distinctes de la production pour la production

marchande, la formation de capital fixe pour compte propre, et le reste de la production non marchande des administrations publiques¹. Il faut également obtenir des données sur les ventes de services non marchands et les achats par les administrations publiques de biens et de services destinés à être fournis aux ménages gratuitement ou à des prix économiquement non significatifs.

5.110. Les données nécessaires à la préparation des estimations décrites au paragraphe précédent sont en règle générale disponibles dans les statistiques budgétaires et les autres comptes des administrations publiques. Un certain nombre de points doivent cependant être examinés avant que ces données puissent être utilisées dans les calculs. Ces points sont les suivants :

- Les données sur les administrations provinciales ou locales, les fonds extrabudgétaires et les dépenses militaires sont peut-être manquantes. Dans ce cas, on peut recourir aux méthodes reposant sur des indicateurs des niveaux d'activité courante, par exemple sur les salaires payés par les administrations publiques et les paiements des administrations centrales (quand ils constituent la principale source des fonds).
- Les données sur la consommation de capital fixe ne sont en règle générale pas disponibles dans les comptes des administrations publiques. Ces données doivent alors être calculées en fonction du stock de capital fixe détenu par les administrations publiques évalué aux prix courants.
- Les comptes des administrations publiques sont traditionnellement préparés sur une base de caisse, et peuvent différer de manière significative des comptes établis sur la base des droits et obligations prescrite pour les comptes nationaux. Des données complémentaires sont donc nécessaires pour corriger les données enregistrées sur une base de caisse afin de réaliser une estimation sur la base des droits et obligations.

5.6.3. Dépenses de consommation finale des ISBLSM

5.111. Les données sur les ISBLSM de taille importante peuvent être obtenues en consultant leurs rapports publiés remis aux autorités fiscales ou réglementaires. Les administrations publiques peuvent être une bonne source d'indicateurs statistiques lorsqu'elles surveillent, réglementent ou fournissent le financement. Cependant, il se peut qu'il n'y ait pas de données sur les petites organisations. Une enquête à petite échelle peut être une bonne solution si elle repose sur des registres ou des listes des ISBLSM. Les données sur les transferts étrangers vers les ISBLSM peuvent également constituer un indicateur précieux dans les pays où l'aide étrangère constitue la principale source de financement de ces institutions.

5.6.4. Formation brute de capital fixe

5.112. Les principales approches utilisées pour établir la formation de capital sont l'observation directe des dépenses en capital ainsi que diverses techniques indirectes fondées sur l'analyse des flux de marchandises ou d'autres données sur l'offre ou la demande de biens d'équipement.

5.113. Les enquêtes sur les dépenses en capital des entreprises sont les principales sources d'estimation de la formation de capital. Ces enquêtes sont cependant très sensibles aux problèmes de champ de couverture. En particulier, les nouvelles entreprises dont la production n'a pas encore commencé ou qui ne sont pas encore inscrites au registre des entreprises de l'office statistique sont particulièrement susceptibles de présenter des taux plus élevés de formation de capital que les entreprises existantes. Il arrive par ailleurs que la formation de capital de nombreuses entreprises existantes soit nulle ou faible pendant une période donnée.

5.114. Les données sur l'acquisition de capital fixe des administrations et entreprises publiques, des grandes sociétés, ainsi que sur les grands projets d'investissement financés par des fonds étrangers sont

1. Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont égales à la production non marchande des administrations publiques (à l'exclusion de la formation de capital fixe pour compte propre) diminuée des recettes des ventes de la production non marchande, augmentées des achats de biens et de services fournis aux ménages gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

habituellement disponibles. Il est également possible d'obtenir des données à cet égard sur d'autres types de producteurs dans les enquêtes sur les dépenses en capital ou lorsque les données sur l'acquisition de capital fixe sont couvertes par les enquêtes sur la production. Les données sur l'acquisition de capital fixe et la formation de capital pour compte propre par les petites entreprises non constituées en sociétés et les entreprises appartenant à des ménages ne sont en règle générale pas disponibles.

5.115. Un régime de taxe sur la valeur ajoutée où l'acquisition de capital et les acquisitions courantes doivent être déclarées séparément peut fournir des données précieuses. Les statistiques sur la taxe sur la valeur ajoutée ne comportent toutefois pas une répartition par type de produits et excluent en général la formation de capital pour compte propre.

5.116. Les méthodes des flux de marchandises sont largement utilisées pour obtenir la formation de capital fixe totale. Elles permettent d'obtenir une classification par type d'actif mais non par type d'activité ou de secteur institutionnel. Elles peuvent être utilisées plus facilement pour les machines et équipements puisque les données concernant ces ressources sont facilement accessibles et que leur champ de couverture est habituellement satisfaisant. Des ajustements doivent être apportés aux données sur les ressources afin d'inclure les taxes, les marges de distribution et les coûts d'installation. Il faut déduire les biens qui sont affectés à la consommation intermédiaire (par exemple, les pièces servant aux réparations), la consommation finale des ménages (par exemple, les ordinateurs, les voitures utilisées par les ménages), ou les stocks, et les ventes nettes de biens d'équipement (par exemple, entreprises qui vendent des voitures d'occasion aux ménages ou à des non-résidents).

5.117. Les méthodes des flux de marchandises peuvent servir à estimer la construction. Les estimations de la formation de capital sont dans ce cas étroitement liées aux estimations de la production pour la construction. (Voir section 5.3.) Les principales différences entre la production de la construction et la formation de capital dans le secteur de la construction pour lesquelles des ajustements doivent être effectués sont les suivantes :

- la production pour le secteur de la construction inclut l'entretien courant, qui n'est pas assimilable à la formation de capital ;
- la construction à des fins de spéculation (construction dont l'acheteur n'est pas connu et qui continue d'appartenir au constructeur) est comprise dans la production du secteur de la construction, qui devrait être classée dans les stocks et non dans la formation de capital fixe avant d'être terminée et vendue ; et
- les coûts de transfert de propriété sont inclus dans la formation de capital.

5.118. En plus de la construction et de l'équipement (qui en représentent la majeure partie), la formation brute de capital fixe comprend les actifs agricoles (comme le bétail et les arbres), les actifs incorporels (par exemple, la prospection minière, les logiciels et la production littéraire, les spectacles et les originaux d'œuvres d'art), et les ajouts à la valeur des actifs non produits (comme la mise en valeur des terres). Les indicateurs relatifs à ces biens sont moins souvent disponibles. Ces indicateurs sont entre autres :

- Pour les biens cultivés, les statistiques sur le bétail et les données des recensements et enquêtes sur l'agriculture.
- S'agissant des logiciels, les estimations du côté de l'offre (par exemple, fabrication de logiciels standard et élaboration de logiciels maison par les administrations et les entreprises, et importations minorées des exportations), ou du côté de la demande (par exemple, dépenses de logiciels). Les données sur l'offre présentent l'avantage qu'un nombre relativement peu élevé d'entreprises sont engagées dans la fabrication de logiciels standard mais ont pour inconvénient qu'une proportion substantielle de logiciels standard est destinée à la consommation des ménages et que bon nombre d'entreprises et de ministères des administrations publiques élaborent leurs propres logiciels. Un autre problème tient au fait que certains logiciels sont vendus avec du matériel, ce qui peut entraîner une double comptabilisation.
- Pour ce qui est de l'exploration minière, les délivrances de permis exigés par les administrations peuvent constituer des indicateurs précieux. Cependant, il existe des décalages temporels entre le moment de la délivrance des permis et le démarrage proprement dit de l'exploration.

5.119. Comme on l'a indiqué plus haut, les données sur les dépenses des acheteurs pour l'acquisition des biens de capital fixe n'ont en général qu'un champ de couverture partiel. Par ailleurs, les méthodes des flux de marchandises ne fournissent qu'une estimation totale pour une catégorie de biens de capital fixe. Il faut veiller en particulier à éviter les doubles comptabilisations et les omissions lorsque l'on combine, comme cela est généralement le cas, des sources de données avec des méthodes différentes.

5.6.5. Variations des stocks

5.120. Tous les pays éprouvent des difficultés à estimer les variations des stocks et plusieurs d'entre eux procèdent principalement en établissant la différence entre les estimations du PIB dans l'optique de la production et dans l'optique des dépenses. Cette pratique n'est manifestement pas satisfaisante et peut donner lieu à de graves confusions aux points de retournement du cycle économique lorsque les variations des stocks peuvent passer rapidement du négatif au positif et inversement.

5.121. Les enquêtes auprès des entreprises fournissent des données sur les stocks des établissements qu'elles couvrent. Les données administratives sur les stocks détenus par les organismes publics assurant ou régulant la fourniture de produits importants constituent une source supplémentaire de données. Des informations sur les stocks peuvent aussi être obtenues dans les statistiques sur l'agriculture et sur l'élevage, les bilans alimentaires et énergétiques, ainsi que les comptes rendus des offices de commercialisation. En règle générale, on peut s'attendre à ce que l'ENO ne contribue pas significativement aux stocks. Les stocks associés à l'ENO relèvent de l'agriculture, du commerce et de la fabrication et sont vraisemblablement concentrés dans un nombre restreint de biens.

5.122. Les variations des stocks soulèvent des difficultés spécifiques d'évaluation. Les sociétés commerciales utilisent plusieurs méthodes d'évaluation différentes et la plupart d'entre elles ne concordent pas avec la méthode d'évaluation aux prix courants prescrite pour les comptes nationaux (SCN 1993, 6.57-83). Des ajustements sont nécessaires pour exclure les gains et pertes de détention. Bloem *et al.* (1996) donnent une description de certaines méthodes. Les estimations des variations des stocks doivent être cohérentes avec le traitement des stocks mis en œuvre pour obtenir la production brute et la consommation intermédiaire dans le compte de production.

5.6.6. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur

5.123. Le SCN de 1993 classe les dépenses portant sur des objets de valeur (bijoux, œuvres d'art, antiquités, pierres et métaux précieux) dans une catégorie distincte de dépenses en capital. Dans bon nombre de pays, l'achat d'objets de valeur par les ménages est parfois important. Les estimations concernant les objets de valeur peuvent être préparées à l'aide des données sur les importations et des données des producteurs (statistiques sur la production), des détaillants ou des acheteurs (enquêtes auprès des ménages).

5.6.7. Importations et exportations de biens et de services

5.124. Les statistiques du commerce extérieur sont les principales sources de données sur les importations et les exportations de biens. En règle générale, les données sur les exportations et les importations de marchandises sont établies à partir des déclarations en douane, mais certains pays utilisent les informations communiquées par les entreprises spécialisées dans le commerce international. Les enregistrements des services douaniers ne couvrent pas les services. Autre problème, le moment de l'enregistrement n'est pas nécessairement conforme au concept appliqué pour l'établissement des comptes nationaux. Dans de nombreux pays, les données souffrent de l'insuffisance du champ de couverture et il faut procéder à des estimations des éléments manquants. Il arrive que les importations directes des administrations, en particulier de matériel militaire, ainsi que l'aide étrangère en nature, ne soient pas enregistrées. Dans certains pays, la contrebande est un problème de taille. Il peut y avoir des échanges substantiels aux frontières, notamment de bovins, de produits des récoltes et de denrées alimentaires et d'autres produits de consommation. Les exportations et les importations de pétrole et de gaz naturel, en particulier par pipeline, peuvent ne

pas être comptabilisées dans les statistiques douanières. Les cadeaux et les colis postaux ont souvent une valeur inférieure au seuil fixé pour figurer dans les données. Des précisions concernant les concepts et la méthodologie sur lesquels repose l'établissement des statistiques sur le commerce international de marchandises sont fournies par les Nations Unies (1998).

5.125. Dans de nombreux pays en transition, le *commerce de navette* s'est développé rapidement. Le commerce de navette désigne les importations et les exportations effectuées par des entrepreneurs individuels qui achètent dans des pays voisins des biens qu'ils revendent sur des marchés de rue ou dans de petites boutiques. Souvent, le commerce de navette n'est pas pris en compte dans les enregistrements douaniers. La meilleure approche consiste à conduire des enquêtes sur les entrepreneurs qui pratiquent le commerce de navette. Certains pays ont utilisé des données provenant de petits échantillons de commerçants sur le nombre total de voyages liés au commerce de navette et les valeurs moyennes des biens importés ou exportés.

5.7. Système des ressources et des emplois

5.7.1. Introduction

5.126. Depuis quelques années, on utilise de plus en plus un système des ressources et des emplois comme outil statistique afin d'établir les estimations du PIB. Cette approche procure une base permettant d'apporter des ajustements complets, systématiques et cohérents pour obtenir des mesures exhaustives du PIB, même lorsque des activités non observées ont été estimées à l'aide des méthodes d'ajustement décrites dans les sections précédentes. L'utilisation d'un système des ressources et des emplois permet notamment :

- de mettre en évidence les écarts et les incohérences dans les sources des données de base ;
- de combler les lacunes en calculant par différence les estimations concernant les données manquantes sur les ressources et les emplois ;
- de vérifier par recoupement et de rapprocher les estimation des ressources et des emplois, ainsi que d'améliorer la cohérence, la vraisemblance et l'exhaustivité de ces estimations ; et
- de calculer des estimations portant sur les périodes pour lesquelles les données disponibles sont moins détaillées et/ou moins fiables en utilisant des coefficients et d'autres informations provenant des tableaux de référence.

5.127. Le système des ressources et des emplois apporte une base précise pour l'analyse des branches d'activité et des produits grâce à une ventilation détaillée et systématique :

- du *compte des biens et services*, en mettant en évidence les ressources totales sous forme de biens et de services (production et importations) et leurs emplois (consommation intermédiaire, consommation finale, variations des stocks, formation brute de capital fixe, acquisitions moins cessions d'objets de valeur, et exportations) ;
- du *compte de la production*, en mettant en évidence la production, l'emploi intermédiaire des biens et des services et la valeur ajoutée ; et
- du *compte d'exploitation*, en mettant en évidence la valeur ajoutée et les composantes à l'origine des revenus primaires issus du processus de production.

5.128. Les tableaux des ressources et des emplois montrent deux types de relations :

- pour chaque *branche d'activité*, la production est égale à la consommation intermédiaire augmentée de la valeur ajoutée ; et
- pour chaque *produit*, le total des ressources est égal au total des emplois.

5.129. On peut considérer les tableaux des ressources et des emplois comme une application complète et systématique, à l'échelle de l'économie, de la méthode des flux de marchandises. Les divergences entre les comptes des ressources et des emplois font apparaître la présence d'éléments manquants et d'autres points faibles. Ces divergences de même que l'analyse de leur cause donnent lieu à une imputation des éléments manquants ou à l'ajustement des postes pour lesquels les

estimations sont de mauvaise qualité. Ces facteurs d'ajustement peuvent aussi être utilisés dans le calcul des comptes nationaux pendant la période qui suit l'établissement des derniers tableaux des ressources et des emplois. L'efficacité de ces méthodes d'estimation dépend toutefois de la possibilité d'apporter des ajustements et des ajustements qui ont effectivement été apportés aux données de base pour tenir compte des sous-déclarations, des non-réponses et des biais. Les méthodes des flux de marchandises ne saisissent pas non plus certains aspects de l'activité économique qui ne sont pas recensés du côté des ressources ou des emplois. Le SCN de 1993 (§ 15.54-119) expose les concepts et la méthodologie à cet égard et on trouvera plus de détails dans le document des Nations Unies (1999).

5.7.2. Structure fondamentale du tableau des ressources et des emplois

5.130. L'élaboration de tableaux des ressources et des emplois nécessite les huit éléments suivants.

- la définition des produits qui seront distingués dans les tableaux des ressources et des emplois suivant une classification des produits. Le SCN de 1993 recommande la Classification centrale des produits, mais d'autres systèmes de classification, comme le Système harmonisé, peuvent aussi être envisagés.
- une clé de correspondance entre les classifications utilisées pour les statistiques sur la production intérieure et sur le commerce extérieur et les groupes de produits figurant dans les tableaux des ressources et des emplois.
- une ventilation de la production ou des ventes totales par produit pour la plupart des branches d'activité qui produisent des biens et, dans la mesure du possible, des services.
- des statistiques du commerce extérieur pour les biens et des enregistrements sur les exportations et les importations de services. Les données sur les importations proviennent des statistiques de la balance des paiements et se situent à un niveau élevé d'agrégation.
- des tables de conversion entre la production issue des activités non couvertes par les statistiques sur les produits et les groupes de produits utilisés dans le système des flux de marchandises. Ces tables s'avèrent souvent nécessaires pour les activités relatives aux services. La solution par défaut consiste à définir les groupes de services selon les catégories de la CITI.
- des estimations des ratios « consommation intermédiaire/production » pour diverses branches d'activité. Dans certains pays, ces données sont collectées dans le cadre d'enquêtes spéciales sur les coûts de production.
- des enquêtes sur la structure des coûts donnant la consommation intermédiaire totale par produit, dans l'idéal à un niveau au moins aussi détaillé que les groupes de produits définis pour le tableau des ressources et des emplois. Au minimum, une enquête s'impose sur la consommation intermédiaire des industries manufacturières pour l'année de référence.
- des données sur les dépenses de consommation finale des ménages, la formation brute de capital fixe et les variations des stocks par groupes de produits. Ces données devraient de préférence être disponibles sur une base annuelle, faute de quoi on aura au minimum recours aux résultats d'une enquête sur le budget des ménages pour une année de référence donnée.

5.131. Les troisième et quatrième éléments mentionnés ci-dessus sont indispensables à la constitution d'un tableau des ressources et des emplois par la méthode des flux de marchandises, l'idée globale étant de combiner les statistiques sur la production intérieure et les importations afin de déterminer l'offre totale de chaque produit disponible pour des emplois locaux. Dans l'idéal, les autres éléments mentionnés devraient être disponibles annuellement et avoir un champ de couverture complet, mais dans la pratique, il se peut que certains d'entre eux ne soient couverts que partiellement ou à des intervalles de plusieurs années. On peut aussi faire appel à la méthode des flux de marchandises lorsque les sources statistiques de base sont rares et exploiter les informations de référence afin d'estimer les données pour les autres années.

5.132. L'introduction de tableaux des ressources et des emplois et l'application de la méthode des flux de marchandises ne doivent pas être considérées comme une procédure applicable seulement

lorsque les données sont abondantes et que chaque cellule des tableaux peut être remplie directement. Le tableau des ressources et des emplois permet au contraire l'utilisation optimale des informations disponibles, si limitées soient-elles. Selon un principe fondamental, il faut éviter la perte de données qui pourraient se révéler utiles dans l'établissement des comptes nationaux.

5.133. Les deux scénarios qui suivent montrent l'utilité d'un tableau des ressources et des emplois même à une échelle très limitée.

Scénario un : les principales données disponibles concernent l'offre

5.134. Dans la plupart des pays, il est possible d'établir l'offre pour le marché intérieur (c'est-à-dire la production intérieure *augmentée* des importations et *diminuée* des exportations) à un niveau assez détaillé, étant donné que les statistiques du commerce extérieur sont habituellement établies à un niveau détaillé et que la production industrielle aussi est habituellement disponible à un niveau assez détaillé. Pour les services, il faut habituellement se contenter d'une classification plus agrégée correspondant éventuellement à la CITI (Rév. 3). Malgré ces problèmes, l'établissement de statistiques assez détaillées sur l'offre de produits sur le marché intérieur permet aux comptes nationaux de porter des jugements avisés sur les emplois des produits, selon leur type et d'autres caractéristiques. La principale distinction qu'il convient de faire concerne la consommation intermédiaire et les emplois finals et dans ce dernier cas, la nature du produit indique souvent s'il est destiné à la consommation ou à la formation de capital fixe. Ce type d'exercice très approximatif contribue à mettre en évidence les principaux points faibles et incohérences des comptes, même s'il ne prend pas entièrement en compte des détails plus affinés.

Scénario deux : un compte d'équilibre macro-économique sauf pour quelques produits importants

5.135. Le compte des biens et des services pour l'ensemble de l'économie peut être considéré comme un tableau des ressources et des emplois très agrégé, comportant un seul groupe de produits et dans lequel la consommation intermédiaire par industrie n'est pas ventilée. S'il s'agit du seul compte disponible au départ, on appliquera la méthode des flux de marchandises « de haut en bas » en isolant un produit unique et bien défini et en déterminant si les données détaillées existantes sur ce produit concordent avec le compte agrégé des produits et des services. Le produit sélectionné doit revêtir une importance essentielle pour l'économie (produits énergétiques, semences, acier ou métaux, poisson, ciment, etc.), permettant ainsi une collecte d'informations détaillées auprès de plusieurs sources. Cette démarche peut avoir des incidences sur le « produit agrégé » résiduel, c'est-à-dire pour tous les autres produits pour lesquels on ne peut pas établir un équilibre plus précis des ressources et des emplois. On pourrait de même isoler du total la consommation pour une branche d'activité stratégique. Ce type de ventilation des ressources et des emplois peut être poursuivie de façon à englober plus de produits et de branches d'activité. L'intérêt de cette approche partielle est qu'elle peut mettre en évidence des divergences statistiques qui se neutralisent et qui passaient inaperçues auparavant.

5.136. Il ressort de ce qui précède que l'organisation de toutes les données disponibles en tableau des ressources et des emplois permet de combiner les données sur les caractéristiques des différents produits avec les règles comptables du système pour remplir les cases vides pour lesquelles on ne dispose pas d'information directe.

5.7.3. Choix des nomenclatures des produits, des branches d'activité et des emplois finals

5.137. Le choix des nomenclatures de produits et de branches d'activité est une étape déterminante de l'établissement d'un système des ressources et des emplois. Une fois que les nomenclatures sont fixées, elles déterminent les principales caractéristiques du système, et toutes les données entrées dans le système doivent être ajustées et classées en conséquence. Les principaux points dont il faut tenir compte sont les suivants :

- Les tableaux des ressources et des emplois ne peuvent pas comporter de ventilation des branches d'activité plus détaillée que les statistiques de base. Le regroupement des produits est en règle générale déterminé par le niveau de détail des statistiques sur la production intérieure car les statistiques sur le commerce extérieur sont par définition beaucoup plus détaillées. Pour les services, une approche spéciale peut être nécessaire, étant donné que les

statistiques sur les produits n'existent habituellement pas pour ces activités. Par conséquent, il se peut que les produits associés aux services doivent être définis suivant une classification des branches d'activité comme la CITI (Rév. 3).

- L'agrégation entraîne une perte d'information, et le tableau des ressources et des emplois doit donc être aussi détaillé que possible. Aller plus loin dans le détail ne nécessite pas nécessairement beaucoup plus de travail. Les contraintes qu'exerçait par le passé la limitation des capacités de calcul ne se font plus sentir.
- Lorsque l'on définit les branches d'activité et les groupes de produits, il faut prendre en compte certaines caractéristiques techniques, par exemple en distinguant séparément les produits qui n'ont qu'un seul emploi ou un emploi prédominant. Pour des raisons pratiques et pour les besoins des utilisateurs, il est conseillé de choisir une nomenclature des branches d'activité au moins aussi détaillée que la CITI au niveau de la codification à deux chiffres.
- Les exportations et les importations de produits peuvent être présentées de façon plus détaillée que dans le cas de la production intérieure. Cela peut contribuer au processus de mise en équilibre des ressources et des emplois.

5.138. Lors du choix de la nomenclature des produits et du niveau de détail, il faut également tenir compte des nomenclatures donnant lieu à l'établissement d'indices des prix. Le recours aux indices des prix s'impose pour les groupes de produits dans le calcul des mesures en volume fondées sur le tableau équilibré des ressources et des emplois. Pour les dépenses finales, les exportations apparaissent en général dans une seule colonne et ne posent par conséquent pas de problème de classification. Du point de vue de l'analyse et du calcul, il peut être souhaitable de disposer d'une sous-classification des exportations. La formation brute de capital fixe peut être classée à la fois selon le type de biens d'équipement (indispensable) et selon le type d'activité du producteur qui acquiert le bien. Les variations des stocks posent des problèmes spéciaux liés aux estimations par produits détaillés. En règle générale, la spécification des produits, pour les stocks, est déterminée en prenant en compte les hypothèses concernant la composition des produits, qu'il s'agisse de produits finis ou de matière premières, dans les différentes branches d'activité pour lesquelles des données sur les variations des stocks sont susceptibles d'exister.

5.7.4. Introduction des données

5.139. La définition des nomenclatures détermine le système, qui, une fois délimité, permet d'entrer toutes les données existantes dans les tableaux. Les données sur les ressources et les emplois des produits qui sont disponibles dans les statistiques du commerce extérieur et les statistiques sur la production devraient être introduites dans le système au niveau le plus détaillé possible. Certaines sources fournissent des données complètes ou partielles sur les ressources aussi bien que sur les emplois des produits. Par exemple, les ressources et les emplois de l'électricité, du moins d'après les principales catégories d'emplois, peuvent être disponibles auprès des producteurs ou des distributeurs d'électricité. Des classifications de produits détaillées permettent parfois de remplir les cases des tableaux des ressources et des emplois de certains produits entre lesquels il existe un lien étroit, voire d'établir une correspondance un à un entre les types de produits et leurs emplois, même si l'évaluation de la demande et de l'offre peut différer en raison des marges commerciales et de transport ainsi que des taxes et des subventions relatives aux produits. Par exemple, les importations d'aéronefs seront toujours présentées en tant que formation de capital fixe.

5.140. Toutes les cases des tableaux des ressources et des emplois ne peuvent évidemment pas être complétées directement à partir des données existantes. En particulier, aux premières étapes de la constitution d'un système, la plus grande difficulté réside dans l'établissement des structures des entrées initiales et de la structure des dépenses finales par produit. Avant de pouvoir établir ces structures, il faut avoir estimé tous les totaux et sous-totaux importants, à savoir la production brute totale et les entrées intermédiaires totales, pour toutes les branches d'activité. Il faut en outre établir des estimations pour toutes les catégories de dépenses finales. Si les statistiques des comptes nationaux sont établies à un niveau détaillé, la plupart de ces agrégats (dont bon nombre ont été

estimés à l'aide des méthodes indirectes de calcul présentées dans les sections précédentes) devrait être disponible. Les estimations initiales des tableaux des ressources et des emplois ne doivent pas nécessairement présenter un équilibre entre les ressources et les emplois.

5.141. Aussitôt que les dimensions du tableau des ressources et des emplois ont été arrêtées, il est recommandé de concevoir un logiciel pour mener des tests de cohérence.

5.7.5. *Équilibrage*

5.142. Lorsque toutes les données et estimations disponibles ont été introduites dans le système, il faut supprimer les incohérences qui apparaissent. Ce procédé est appelé *équilibrage*. Il convient d'établir une distinction entre l'équilibrage effectué pour l'*année de référence* (pour laquelle les données de base sont en règle générale plus complètes) et celui qui s'applique aux *années courantes* autres que l'année de référence, pour lesquelles les données disponibles sont moins complètes. Il faut consacrer plus de ressources humaines et de temps à l'équilibrage de l'année de référence qu'à celui des autres années parce que l'année de référence doit être construite depuis le début, alors que pour les années suivantes le point de départ réside dans un système équilibré pour l'année précédente. Cela est en particulier le cas pour le tableau des emplois. Le tableau des ressources est plus susceptible d'être couvert par des données courantes.

5.143. Même si le système tire parti du fait que les ressources et les emplois pour chaque groupe de produits particulier doivent s'équilibrer, il n'est pas nécessaire d'équilibrer tous les produits un par un. De fait, une telle procédure rendrait le travail d'équilibrage considérable et irréalisable dans la pratique. Les procédures d'équilibrage doivent prendre simultanément en compte de nombreuses restrictions imposées au système par les comptes concernant d'autres produits et les estimations initiales pour les agrégats et les sous-agrégats du système. C'est précisément ce qui fait l'efficacité de l'équilibrage et appelle la mise au point d'un système d'équilibrage informatisé relativement complexe. Pour les années autres que celle de référence, l'équilibrage repose habituellement sur des hypothèses plus implicites que pour l'année de référence, à partir de relations établies pour l'année de référence (par exemple les ratios entrées-sorties). Cela ne signifie toutefois pas que lesdites relations sont aussi maintenues dans les résultats pour les années courantes, mais simplement qu'elles sont prises comme point de départ et ajustées au besoin par la suite pour équilibrer l'année courante.

5.144. Il est en règle générale possible et recommandé d'établir, à priori, des sous-systèmes équilibrés pour des produits importants comme les produits énergétiques, certains produits agricoles et les produits miniers.

5.7.6. *Calcul des mesures en volume*

5.145. Pour la conversion en prix constants des estimations aux prix courants, il faut utiliser les informations les plus détaillées sur les prix dont on puisse disposer d'après les indices des prix à la consommation, l'indice des prix des prix à la production et les indices des prix ou des valeurs unitaires des importations et des exportations. Dans la pratique, le compte de chaque produit est associé avec un ou plusieurs indices de prix selon qu'il existe des indices des prix disponibles pour des sources spécifiques de données concernant les ressources ou les types d'emplois particuliers. Par conséquent, les importations sont en règle générale déflatées séparément à l'aide des indices des prix ou des indices des valeurs unitaires adaptés, tandis que la production intérieure l'est à l'aide des indices des prix à la consommation ou des indices des prix à la production.

5.146. On retrouve une situation analogue pour les emplois finals comme la consommation finale des ménages et la formation de capital fixe. Pour les éléments du compte des produits qui ne peuvent pas être associés avec un indice des prix séparé, on peut calculer un indice des prix résiduel de telle sorte que le groupe de produits sera aussi équilibré en volume. Dans l'idéal, l'établissement des tableaux des ressources et des emplois aux prix courants devrait coïncider avec ceux des ressources et des emplois en volume, parce que ces deux dimensions, combinées avec celle des prix, peuvent fournir des vérifications utiles de la vraisemblance des données par le biais des taux de croissance implicites.

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE DES DONNÉES

6.1. Introduction	109
6.2. Besoins de données statistiques	110
6.3. Cadre institutionnel.....	111
6.3.1. Législation	111
6.3.2. Structure organisationnelle	112
6.3.3. Planification	113
6.3.4. Sensibilisation à la qualité et culture organisationnelle	113
6.3.5. Gestion des données et des métadonnées	115
6.4. Cadre conceptuel.....	115
6.4.1. Introduction	115
6.4.2. Unités statistiques.....	116
6.4.4. Nomenclature par branche d'activité.....	116
6.4.5. Classification par zones géographiques	117
6.4.6. Classification par taille.....	117
6.5. Mécanismes de collecte des données.....	118
6.5.1. Introduction	118
6.5.2. Sources administratives.....	118
6.5.3. Enquêtes statistiques	119
6.6. Bases de sondage et registre des entreprises	122
6.6.1. Critères et caractéristiques des bases de sondage	122
6.6.2. Nécessité d'un registre des entreprises.....	123
6.6.3. Constitution d'un registre des entreprises.....	123
6.6.4. Tenue à jour d'un registre des entreprises : composer avec la dynamique des entreprises...	126
6.6.5. Bases de sondage aréolaires pour les enquêtes auprès des ménages et des entreprises .	127
6.7. Principes et pratiques de conception d'enquête.....	128
6.7.1. Introduction.....	128
6.7.2. Objectifs, utilisateurs et utilisations des enquêtes	128
6.7.3. Moyens de collecte et conception des questionnaires.....	129
6.7.4. Échantillonnage et estimation	130
6.7.5. Interface avec les répondants : collecte, saisie et suivi des données.....	131
6.7.6. Mise en forme, imputation et estimation	132
6.7.7. Analyse, diffusion, révision et évaluation.....	133
6.7.8. Données tirées de sources administratives.....	134
6.8. Enquêtes et collectes de données administratives complémentaires.....	134
<i>Enquêtes complémentaires régulières ou occasionnelles</i>	134
<i>Sources administratives supplémentaires</i>	135
6.9. Relation avec la grille d'analyse de l'ENO	135
<i>Couverture incomplète des entreprises</i>	135
<i>Déclarations incomplètes des entreprises</i>	136
<i>Non-réponse des entreprises</i>	136

6. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE DES DONNÉES

6.1. Introduction

6.1. Ce chapitre traite de la quatrième démarche dans la stratégie de mesure de l'ENO, qui consiste à améliorer le dispositif de collecte des données de base de manière à réduire l'importance de la production non observée. L'évaluation des activités non observées et leur mesure indirecte lors de l'établissement des comptes nationaux (décrites aux chapitres 4 et 5) mettront certainement en évidence les lacunes des données de base. L'amélioration à long terme de la mesure de l'ENO repose sur le traitement de ces points faibles. Ce chapitre vise donc à fournir une *grille d'évaluation* en vue de l'examen systématique du dispositif de collecte des données de base et de l'identification des améliorations possibles. Cette grille comprend une description des composantes et des caractéristiques dont il serait souhaitable de doter le dispositif et une liste de *sujets de réflexion*. Alors que les chapitres 4 et 5 sont présentés du point de vue des comptes nationaux, le présent chapitre concerne principalement les statisticiens d'enquête chargés de la collecte des données.

6.2. L'exhaustivité du champ de couverture des activités relevant du domaine de la production ne constitue qu'un aspect – certes très important – de la qualité des données. La mesure de l'ENO ne saurait donc être abordée séparément des autres initiatives d'évaluation et d'amélioration de la qualité, et doit plutôt s'harmoniser avec elles. Il existe une abondante documentation sur la conception et la gestion de la qualité des enquêtes, notamment le cadre général pour l'évaluation de la qualité des données récemment élaboré par le FMI, qui est résumé dans le chapitre 4. Les problèmes de gestion de la qualité traités dans cette documentation vont toutefois bien au-delà de celui de l'exhaustivité du champ de couverture. Ce chapitre vise donc à résumer les facteurs essentiels qui influencent directement ou indirectement la mesure de l'ENO et à les présenter dans une grille d'évaluation détaillée qui prend en compte d'autres aspects de l'amélioration de la qualité.

6.3. La grille d'évaluation couvre les points suivants :

- *Besoins de données statistiques.* La définition du contenu d'un dispositif commence par l'identification des besoins de données des principaux utilisateurs. La méconnaissance des besoins des utilisateurs peut aboutir à une affectation inadéquate des ressources et à des résultats qui ne concordent pas avec les attentes des utilisateurs. En résumé, quelle importance les utilisateurs attachent-ils à l'ENO et leurs besoins de données sont-ils satisfaits ?
- *Cadre institutionnel.* Le cadre législatif, la structure organisationnelle, la planification et les pratiques de gestion de la qualité sont autant de facteurs qui influent sur la capacité d'un dispositif de répondre efficacement aux besoins des utilisateurs et de traiter des problèmes comme l'ENO. En bref, le cadre institutionnel appuiera-t-il les efforts déployés pour améliorer les mesures de l'ENO et dans la négative, quelles modifications faut-il lui apporter pour qu'il en soit autrement ?
- *Cadre conceptuel.* L'identification et l'utilisation de normes adaptées est primordiale pour l'intégration de données de provenances habituellement très variées. Le dispositif a-t-il recours aux normes internationales ?
- *Mécanismes de collecte des données.* Il faut effectuer des choix parmi les données administratives et les données d'enquête. Les choix qui ont été exercés sont-ils judicieux du point de vue de l'ENO ?

- *Bases de sondage.* La qualité du registre des entreprises est le principal facteur qui détermine le champ de couverture des enquêtes auprès des entreprises et la cohérence des données qu'elles génèrent. La constitution d'une base de sondage aréolaire générale des ménages permet l'intégration opérationnelle des enquêtes auprès des ménages et détermine leur champ de couverture. L'amélioration des bases de sondage est-elle susceptible d'améliorer de façon significative le traitement de l'ENO ?
- *Principes et pratiques de conception d'enquête.* Seule une enquête bien conçue peut mener à la résolution des problèmes de champ de couverture, de réponse et de déclaration liés ou non à l'ENO. Est-il possible d'améliorer les modalités pratiques de conception des enquêtes de manière à traiter les problèmes posés par l'ENO ?
- *Amélioration du contenu du dispositif.* On a vu au chapitre 5 comment apprécier si le dispositif de base fournit le champ de couverture exhaustif requis pour l'établissement des comptes nationaux. Lorsque tous les efforts possibles ont été consentis pour améliorer les enquêtes existantes et les données administratives, quelles nouvelles collectes de données statistiques faut-il y ajouter ?
- *Relation avec la grille d'analyse de l'ENO.* La dernière section replace l'évaluation dans le cadre de la grille d'analyse.

6.2. Besoins de données statistiques

6.4. L'examen du dispositif de collecte de données commence par une évaluation de l'ensemble de statistiques économiques demandées par les utilisateurs et de leurs utilisations. Les utilisateurs et les utilisations définissent les besoins de données auxquels doit répondre le dispositif. En raison de leur diversité, il convient de les classer par grandes catégories. On pourra alors plus facilement comprendre la signification des différentes composantes de l'ENO dans les résultats statistiques au regard de leurs effets sur les principaux types d'utilisations et d'utilisateurs.

6.5. On classera par exemple les principales utilisations des données dans les catégories suivantes : analyse macro-économique (structurelle et à court terme), analyse micro-économique (à court terme, par branche d'activité, par activité, dynamique des entreprises) et analyse régionale. On regroupera les utilisateurs dans sept grandes catégories :

- utilisateurs internes de l'office statistique, qui s'occupent spécifiquement des comptes nationaux ;
- administrations nationales – banque centrale, et ministères chargés des affaires économiques, des finances, du Trésor, de l'industrie, du commerce, de l'emploi et de l'environnement ;
- administrations régionales et locales ;
- milieux d'affaires – grandes entreprises et associations professionnelles ;
- syndicats et organisations non gouvernementales ;
- milieux universitaires – universités, collèges, écoles, instituts de recherche, etc. ;
- médias – journaux, stations de radio et de télévision, revues, etc. ;
- grand public ;
- organisations internationales.

6.6. Le tableau de l'annexe 3.1 indique la façon dont on peut schématiser les besoins de données par grandes catégories d'utilisations et d'utilisateurs. Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. De fait, aucune norme internationale ne précise quelles statistiques doivent être produites par un office statistique national, bien que la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le Système général de diffusion des données (SGDD), mis au point et administrés par le Fonds monétaire international (2003a, 2002b), ainsi que le recueil des besoins statistiques d'Eurostat (1998), donnent des indications partielles à cet égard.

6.7. Du point de vue de la mesure exhaustive du PIB, les besoins de données les plus considérables sont liés à l'établissement du PIB. Cependant, même si le SCN de 1993 définit précisément la structure des comptes nationaux et les composantes des données correspondantes, il ne précise pas de quelle façon ou à quel niveau de détail ces données doivent être obtenues. Le tableau de l'annexe 3.2, dressé

par le Comité de statistique de la Communauté des États indépendants, est un exemple de présentation plus explicite des besoins de données de base. La première colonne du tableau résume le minimum de données requises pour le calcul du compte de production, du compte d'exploitation (calculé pour les branches d'activité ou pour l'ensemble de l'économie) et du compte des biens et des services. Avec ces données en main, on peut estimer le PIB par trois méthodes. L'annexe 3.3 présente les données minimales requises pour le calcul des comptes sectoriels.

Points à examiner

- *Les besoins de données pour l'établissement des comptes nationaux ont-ils été identifiés et communiqués aux statisticiens ?*
- *Les statisticiens d'enquête ont-ils explicité leurs procédures de collecte, de mise en forme, d'estimation et de préparation des résultats des données de manière à pouvoir identifier les éventuels problèmes d'ENO ?*
- *Les lacunes que présentent les données obtenues en ce qui concerne les besoins liés à l'établissement des comptes nationaux ont-elles été explicitées et signalées aux statisticiens d'enquête ?*
- *Les principaux utilisateurs, les principales utilisations et les besoins de données correspondants ont-ils été analysés et étayés ?*
- *Dans quelle mesure les principaux utilisateurs sont-ils préoccupés par d'éventuelles zones problématiques de l'ENO ? Plus leurs préoccupations sont grandes, plus il faut déployer d'efforts pour mesurer l'ENO.*

6.3. Cadre institutionnel

6.3.1. Législation

6.8. La satisfaction des besoins de données suppose un cadre institutionnel adapté à la collecte, au traitement et à la diffusion des données. Un élément important de ce cadre est la législation qui régit les activités de l'office statistique. Normalement, elle est inscrite dans une ou plusieurs lois spécifiques ainsi que dans la réglementation officielle annexe ou complémentaire. Ces textes doivent stipuler :

- le droit de collecter des données ;
- l'obligation de veiller à ce que les données collectées servent uniquement à des fins statistiques, sauf autorisation expresse des répondants et s'il s'agit de certains types de données qui sont de toute manière librement accessibles ;
- le droit d'accès, à des fins statistiques, aux données administratives des pouvoirs publics ;
- l'obligation de veiller à ce que des renseignements personnels ne soient pas diffusés de manière délibérée ou non ;
- la liberté vis-à-vis de l'intervention politique, s'agissant du contenu des données et du moment de leur communication, autrement dit, l'indépendance de l'office statistique vis-à-vis des pressions politiques ;
- la désignation d'un organisme chargé de la coordination générale des statistiques officielles du pays concerné ; et
- des dispositions pour que la nomination ou la révocation du responsable des statistiques de cet organisme ne soit pas tributaire des aléas de la politique.

6.9. Il est difficile de traiter les problèmes de données sans bénéficier de ces garanties. Eurostat (1999a) présente un modèle de loi sur les statistiques qui peut servir de point de départ à l'élaboration d'une loi adaptée aux besoins d'un pays spécifique.

Points à examiner

- Existe-t-il une loi relative aux statistiques ou un texte équivalent qui énonce la législation correspondante selon les principes énoncés plus haut ?
- L'esprit de la loi imprègne-t-il la culture de l'organisation ? Une résistance est-elle opposée à l'intervention politique quant au contenu des données et au moment de leur communication ? Les règles de confidentialité sont-elles respectées et veille-t-on à ce qu'elles le soient ? La crainte que la confidentialité ne soit pas respectée entraîne-t-elle des problèmes liés à l'ENO comme les non-réponses ou la communication de données inexactes ?
- L'office statistique national a-t-il accès aux données administratives ? D'autres sources administratives pourraient-elles compléter le champ de couverture ?

6.3.2. Structure organisationnelle

6.10. Autre élément du cadre institutionnel, la structure organisationnelle de l'office statistique national, où l'on retrouve en général les fonctions suivantes :

- collecte, traitement et analyse de données économiques – fonction recouvrant des secteurs spécialisés dans la collecte de données économiques tirées d'enquêtes et de sources administratives et dans le traitement et l'analyse de ces données ;
- collecte, traitement et analyse de données sociologiques – fonction recouvrant des secteurs spécialisés dans les données sociologiques ;
- comptes nationaux, balance des paiements et analyse économique – secteurs chargés de l'intégration et de l'analyse des données tirées d'enquêtes et de sources administratives ;
- commercialisation et diffusion – évaluation des besoins des utilisateurs, segmentation des utilisateurs en groupes, gestion des résultats ;
- concepts, normes et méthodes – élaboration, promotion et surveillance de l'utilisation d'un cadre conceptuel commun et des pratiques exemplaires en matière d'enquête et de gestion de la qualité ;
- technologies de l'information – élaboration et promotion de l'utilisation efficace des technologies du traitement et de la gestion des données et des métadonnées et des technologies des communications ;
- gestion et services – budgétisation, planification, ressources humaines, paie, formation, etc. – services nécessaires dans toute organisation, et pas uniquement dans un organisme statistique.

6.11. On peut combiner ou subdiviser ces fonctions de différentes manières. On peut par exemple réunir les fonctions économiques et sociales et scinder celles qui concernent le registre des entreprises, la collecte, la saisie et l'analyse des données. On peut répartir les fonctions entre un office central et des offices régionaux, voire même entre plusieurs organismes, d'où la nécessité d'établir une

Points à examiner

- L'office statistique est-il conscient de l'importance de ces fonctions dans sa structure et y attache-t-il l'importance qu'il convient ? La structure actuelle est-elle obsolète ? Permet-elle la communication à l'intérieur de ces fonctions et entre elles, et en particulier entre les secteurs chargés respectivement de la collecte des données et de l'établissement des comptes nationaux ?
- La structure impose-t-elle des contraintes inutiles à la conception et à la mise en œuvre d'améliorations de la mesure de l'ENO ?

distinction entre *l'office statistique national* – le principal organisme national – et *l'appareil statistique national*. Mais quel que soit l'aménagement retenu, toutes ces fonctions doivent être présentes. Les principes fondamentaux des statistiques officielles (Commission des statistiques des Nations Unies, 1994) donnent des orientations à cet égard.

6.3.3. Planification

6.12. L'office statistique national doit être doté d'un plan directeur stratégique qui décrit les principales initiatives et les principaux résultats statistiques envisagés au cours des quelque cinq années à venir. Ce plan doit s'accompagner d'un plan pluriannuel indiquant l'affectation provisoire des ressources par projet et par fonction au cours des trois années à venir, par exemple, ainsi que la dotation budgétaire définitive pour l'année courante. Le plan pluriannuel et les dotations budgétaires doivent être mis à jour suivant un cycle annuel. Ils sont le fondement et l'expression des priorités fixées en matière d'affectation des ressources entre les nombreux programmes et initiatives de développement en présence. Le *Multi-annual Integrated Statistical Programme* (MISP) mis au point par Eurostat (1999b) indique le type de données qui doit être élaboré et géré.

Points à examiner

- *L'office statistique est-il doté d'un plan pluriannuel ? Dans la négative, il faut le faire en priorité.*
- *Existe-t-il des procédures visant à faire participer les utilisateurs internes et externes au processus de planification ?*
- *Quelle serait la meilleure façon d'intégrer les initiatives liées à l'ENO dans la planification ?*

6.3.4. Sensibilisation à la qualité et culture organisationnelle

6.13. La performance d'une organisation est souvent envisagée en fonction de deux aspects – l'efficacité (l'organisation fait ce qu'il faut) et l'efficience (l'organisation fait bien ce qu'il faut faire). Pour garantir son efficacité et son efficience, l'office statistique doit mettre en place un programme de gestion de la qualité dans lequel la mesure de l'ENO, bien qu'elle revête une grande importance, n'est qu'un facteur parmi tant d'autres. Le programme de gestion de la qualité doit reposer sur les principes qu'ont fait largement connaître les écrits des deux dernières décennies sur la gestion de la qualité totale, notamment (voir Colledge et March, 1993) :

- **Optique du client (utilisateur) :** la satisfaction est l'objectif primordial ; créer des partenariats avec les utilisateurs ; définir la qualité des produits statistiques en termes d'utilité ;
- **Optique du fournisseur (répondant) :** instaurer une relation de partenariat avec les répondants en s'assurant que l'office statistique connaît bien leurs spécificités en matière de communication de données, qu'ils sont disposés à communiquer des données et que leur charge est réduite au minimum.
- **Partenariats internes :** améliorer la qualité du processus de collecte et de diffusion des données en l'appréhendant comme une suite d'interfaces client-fournisseur.
- **Amélioration continue :** définir la qualité et encourager les initiatives à petite échelle pour l'améliorer, et élaborer et utiliser des indicateurs de la qualité.
- **Réorganisation :** repartir de zéro à l'occasion d'initiatives de remaniement à grande échelle.
- **Engagement total des salariés :** apprécier tous les salariés, promouvoir leur engagement, leur confier des responsabilités afin qu'ils améliorent la qualité, leur fournir les ressources nécessaires pour le faire et reconnaître leurs réalisations.

- Programme de gestion de la qualité : ce programme n'exige pas nécessairement une « unité qualité », mais la promotion de la qualité ainsi que la responsabilité du budget correspondant doivent être confiées à un membre du personnel ou à un comité haut placé dans la hiérarchie de façon que la qualité soit l'une des grandes priorités de l'organisation et imprègne sa culture.

6.14. Le programme de gestion de la qualité est centré sur la définition de la *qualité des données obtenues*. La qualité est ici interprétée au sens large en termes d'utilité, et non pas uniquement de précision. Comme l'ont souligné Eurostat (1999d), Brackstone (1999), Carson (2001) et d'autres, la qualité comprend généralement les dimensions suivantes :

- pertinence : les données comblent adéquatement les besoins identifiés ;
- exactitude : les données sont suffisamment exactes pour satisfaire aux objectifs pour lesquels elles ont été collectées et l'office statistique fait connaître leurs éventuelles limites à cet égard ;
- actualité : les données sont produites en temps suffisamment opportun pour être utiles ;
- présentation : les données sont bien diffusées, aisément accessibles et facile à comprendre ;
- uniformité : les données ne risquent pas de subir des modifications importantes ou de présenter des différences lorsqu'elles seront diffusées dans les différents médias ; et
- cohérence : les données peuvent être analysées avec profit lorsqu'elles sont combinées avec les données antérieures dans le cadre de la même enquête ou avec d'autres données connexes.

6.15. La qualité des données obtenues est un indicateur d'efficacité d'un office statistique. L'efficacité se reflète dans la qualité de l'organisation et des processus internes. C'est ainsi que :

- L'office statistique est une organisation apprenante qui encourage et stimule les idées novatrices, et les problèmes y sont abordés ouvertement et non de façon dissimulée par crainte des contrecoups.
- Il y a communication, coopération et échange d'informations relations entre les membres du personnel de tous les secteurs et de tous les niveaux, du haut en bas de la hiérarchie. Le personnel est au fait des données et des évolutions recensées par les autres secteurs susceptibles de lui être utiles dans son travail.
- Le personnel des secteurs chargés de la collecte des données va au-delà de son rôle habituel en matière de rassemblement et de traitement des données et évalue la qualité des résultats statistiques obtenus. Dans la mesure du possible, il recoupe les résultats qu'il a obtenus et ceux des autres secteurs de l'organisation en sachant sur quel degré de cohérence il peut compter.

Points à examiner

- Les statisticiens d'enquête doivent-ils analyser et valider les résultats statistiques qu'ils obtiennent ?
- Les statisticiens d'enquête et les comptables nationaux entretiennent-ils une communication réciproque ouverte et régulière ainsi que des échanges sur les données, les problèmes et les idées ? En particulier, le personnel d'enquête est-il sensibilisé aux problèmes de l'ENO et aux moyens d'y remédier ?
- Est-il possible de parler ouvertement des problèmes ? Les idées novatrices sont-elles encouragées et prises en compte ?
- Les hauts responsables appuient-ils pleinement la gestion de la qualité en général et financent-ils les initiatives visant à améliorer la mesure de l'ENO en particulier ?
- Les hauts responsables traitent-ils efficacement les observations critiques des utilisateurs sur la qualité des statistiques produites par l'organisme et, en particulier, celles selon lesquelles l'ENO n'est pas mesurée ?
- Le personnel a-t-il reçu une formation suffisante en conception et en réalisation d'enquêtes ?

- Le personnel est réceptif aux nouvelles idées. Il n'est pas porté à défendre les méthodologies existantes au simple motif qu'il est soumis à une forte charge de travail et à des échéances strictes.
- La haute hiérarchie donne l'impulsion à la création d'une grille qui favorise l'évaluation critique des méthodologies et la propension à accepter ou adopter des changements nécessaires pour remédier aux lacunes identifiées dans le dispositif de collecte des données de base.

6.16. Fellegi (1996) expose en détail les caractéristiques d'un organisme statistique bien administré et Fellegi et Ryten (2001) décrivent dans ces termes l'évaluation d'un office statistique national.

6.3.5. Gestion des données et des métadonnées

6.17. Les données tirées d'enquêtes et de sources administratives sont habituellement traitées et analysées dans des unités administratives distinctes spécialisées dans des domaines particuliers. Pour assurer des communications convenables entre le personnel d'enquête et les utilisateurs finals, toutes les *métadonnées* – c'est-à-dire les données qui concernent les définitions, les sources et les méthodes requises pour consulter, combiner, interpréter et utiliser les données – doivent être stockées dans une base de données communément accessible. En outre, pour assurer que les données statistiques obtenues puissent être facilement combinées et consultées par tous, il faut les réunir dans une *base de données* accessible à tout le personnel et, moyennant une sécurisation et éventuellement un règlement adaptés, à des utilisateurs externes. Cette base de données peut matériellement contenir les données. On peut aussi envisager un répertoire conceptuel se présentant sous forme de base intégrée mais qui en fait permet une interface continue avec des données stockées matériellement dans un certain nombre de bases de données distinctes. Une base de données intégrée facilite la synthèse *horizontale* des données provenant de différentes sources et incite le personnel d'enquête à aller au-delà des flux de données strictement *verticaux* des différentes unités organisationnelles. On trouvera de plus amples détails à ce sujet dans les études de Sundgren (1997) et de Colledge (1999), le manuel publié par Eurostat (1999c) sur les technologies de l'information, les *Statistical Output Database Seminar Series* (Statistique Canada, 2001) et les Réunions de travail sur les métadonnées statistiques (CEE/ONU, 2002).

Points à examiner

- Les *métadonnées* concernant les définitions, les sources et les méthodes requises pour identifier et analyser les problèmes liés à l'ENO sont-elles facilement accessibles ?
- Les données nécessaires pour identifier et analyser les problèmes liés à l'ENO sont-elles aisément accessibles et faciles à combiner et à analyser ?

6.4. Cadre conceptuel

6.4.1. Introduction

6.18. L'intégration effective des données provenant d'une grande variété de sources administratives et d'enquêtes statistiques dépend de la définition et de l'utilisation par un office statistique d'un cadre conceptuel commun pour son dispositif de collecte de données. Ce cadre doit reposer sur les normes internationales pertinentes, complétées au besoin par les normes et pratiques spécifiques en vigueur dans un pays donné.

6.19. Les normes internationales seules ne suffisent pas. Ainsi, le SCN de 1993 définit les éléments de données nécessaires pour calculer le PIB, mais ne précise pas comment se les procurer à partir des données disponibles dans les documents comptables des entreprises, qui sont établis conformément à la législation et aux normes comptables particulières des pays. Le SCN de 1993 demande que les

grandes entreprises soient subdivisées en unités de production plus petites, mais ne précise pas comment ces unités doivent être définies. Le SCN de 1993 désigne la Résolution II de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (1993) comme base de définition du secteur informel, mais ne fournit pas de définition opérationnelle précise. Il recommande enfin d'utiliser la CITI (Rév. 3) pour la classification par branche d'activité mais ne donne pas de critères de classification par zone géographique ou par taille, également nécessaires pour les besoins de l'échantillonnage et de l'analyse. En bref, il faut étendre les normes internationales suivant les principes décrits dans les paragraphes ci-dessous.

6.4.2. Unités statistiques

6.20. Comme on l'a vu à la section 2.3.2, le SCN de 1993 et la CITI (Rév. 3) semblent indiquer qu'une entreprise se livrant à plusieurs activités différentes et/ou dans un certain nombre d'établissements différents doit être divisée en unités de production plus petites et plus homogènes qui pourraient être classées plus facilement et représenter collectivement l'ensemble de l'entreprise. La division d'une entreprise par référence à ses activités permet d'obtenir une ou plusieurs *unités d'activité économique*. La division d'une entreprise par référence à ses différents établissements permet d'obtenir une ou plusieurs *unités locales*. L'utilisation simultanée des deux méthodes de division permet d'obtenir un ou plusieurs *établissements*. Le SCN de 1993 ne précise pas les procédures opérationnelles par lesquelles ces unités statistiques peuvent être délimitées ni dans quelles circonstances elles doivent de fait être utilisées, bien que le Règlement (CEE) du Conseil relatif aux unités statistiques (Commission européenne, 1993) fournisse quelques orientations supplémentaires.

6.21. L'aménagement le plus simple consiste à ne pas ventiler les entreprises et, pour mieux cloisonner les données, à demander aux entreprises de les communiquer suivant une ventilation par unité d'activité économique et par lieu. Cela revient cependant dans les faits à demander à chaque entreprise de réaliser elle-même sa ventilation sans lui fournir d'orientation sur la manière d'identifier les unités dans lesquelles les activités doivent être subdivisées. Ce système n'est pas efficace, parce qu'on ne peut s'attendre à ce qu'une entreprise comprenne la ventilation demandée.

6.22. Par ailleurs, diviser les entreprises en unités d'activité économique, en unités locales et en établissements demande énormément de ressources aussi bien en termes de recherches que de systèmes informatiques. Par conséquent, les avantages qu'offre la gestion de quatre types différents d'*unités statistiques types* ne justifient peut-être pas les coûts qu'elle engendre. Il n'existe pas d'ensemble « correct » d'unités statistiques, c'est-à-dire de *modèle d'unités statistiques*. Dans la pratique, un office statistique national doit identifier les unités statistiques types qu'il entend administrer en fonction des structures des entreprises habituellement présentes dans le pays et de la taille de son budget. On peut même avoir à définir, à des fins statistiques, une unité statistique type supplémentaire constituée de groupes d'entreprises liées par la participation et le contrôle, par exemple lorsque des groupes d'entreprises fonctionnent dans les faits comme une seule entreprise et qu'il faut les traiter comme tels. En résumé, le principe qui guide le choix d'un modèle d'unités statistiques est qu'il doit être le plus simple possible et fournir suffisamment de détails pour répondre aux besoins des utilisateurs.

6.23. Le procédé pratique de division (ou de combinaison) des entreprises en unités de production plus petites en fonction d'un modèle d'unités statistiques est appelé *établissement d'un profil statistique*. Les procédures d'établissement d'un profil statistique comprennent les spécifications relatives à la prise en compte des naissances, des disparitions, des fusions et des autres modifications qui affectent les entreprises et les autres unités de production associées, comme on le verra plus loin.

6.4.4. Nomenclature par branche d'activité

6.24. La CITI (Rév. 3) est la classification type par branche d'activité. Elle comporte quatre niveaux allant du plus détaillé au moins détaillé : *classe, groupe, division* et *section (catégorie de classement)*. Une ventilation supplémentaire de certaines classes d'industries est parfois indiquée compte tenu de la situation dans un pays donné.

6.4.5. Classification par zones géographiques

6.25. Les pays étant très différents par leur forme et la taille, il n'existe pas de norme internationale pour la classification géographique, quoique l'UE fournisse des orientations à ses États membres. L'office statistique doit mettre au point et promouvoir une norme nationale en prenant en compte les facteurs suivants :

- besoins des utilisateurs en matière de ventilation géographique ;
- limites les plus utiles pour la stratification de l'échantillon et la collecte des données ; et
- limites administratives existantes – outre le fait que les utilisateurs peuvent exiger des données pour certaines zones administratives, la définition et l'administration de descriptions géographiques par un autre organisme est moins onéreuse pour l'office statistique.

6.4.6. Classification par taille

6.26. Par comparaison avec les particuliers ou même les ménages, les entreprises sont très hétérogènes. Leurs tailles sont notamment très variées, ce qui peut avoir des incidences très différentes sur les agrégats statistiques auxquels elles contribuent. Par conséquent, la classification par taille est essentielle du point de vue de l'échantillonnage et de la collecte des données et s'avère utile pour l'analyse. Le Règlement (CE) du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (Commission européenne, 1997) définit une classification par taille mais il n'existe pas de norme internationale. On a constaté à l'usage, pour la plupart des besoins de données, l'utilité d'une classification des unités de production en quatre groupes de taille principaux fondés sur le nombre de salariés d'après le modèle suivant :

- Grande entreprise : plus de X salariés – habituellement, X correspond à un effectif de 50 à 200 employés ;
- Moyenne entreprise : moins de X mais plus de Y salariés – habituellement, Y correspond à un effectif de 20 à 100 salariés ;
- Petite entreprise : entre Y et Z salariés – habituellement, Z correspond à un effectif de 1 à 5 salariés ;
- Micro-entreprise : aucun salarié

6.27. On ne fait pas toujours de distinction entre les petites entreprises et les micro-entreprises et/ou entre les moyennes et les grandes entreprises. Parfois, le groupe des micro-entreprises est subdivisé entre *producteurs marchands* et *producteurs pour usage final propre*, conformément au SCN de 1993 (paragraphe 6.52). Les trois domaines X, Y et Z, peuvent être modulés selon la division des unités par branche d'activité faisant l'objet d'une classification de manière que les unités de production de la catégorie grandes (ou grandes et moyennes) entreprises représentent un pourcentage déterminé de la production totale de chaque division.

Points à examiner

- Le personnel d'enquête connaît-il bien tous les aspects du cadre conceptuel qui revêtent une importance pour la définition et l'analyse de l'ENO ?
- A-t-on défini un modèle d'unités statistiques ? Dans l'affirmative, est-il trop simple pour permettre une ventilation des données par branches d'activité et région géographique ? Ou est-il trop complexe pour être mis en œuvre dans la pratique ?
- Les classifications par branches d'activité, région géographique et taille s'inspirent-elles des normes nationales et internationales ? Une mauvaise classification entraîne-t-elle une couverture passablement incomplète des entreprises ?
- Les procédures de transposition des concepts comptables des entreprises vers ceux de la comptabilité nationale ont-elles été définies et entièrement comprises par le personnel d'enquête et celui de la comptabilité nationale ?

6.5. Mécanismes de collecte des données

6.5.1. Introduction

6.28. Pour produire les données demandées, l'office statistique collecte et transforme les données de base fournies par les unités institutionnelles – sociétés, administrations publiques, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – en tant que producteurs, consommateurs et investisseurs, apporteurs de revenu, etc. Il existe deux mécanismes principaux de collecte des données économiques. Ce sont l'accès aux données déjà collectées à des fins administratives et les enquêtes menées directement par l'office statistique. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description des avantages relatifs de ces deux mécanismes et de ce qui motive le choix entre les deux. Les fournisseurs de données sont cependant les mêmes dans les deux cas, à savoir les unités institutionnelles, et les sources de données sont également les mêmes, à savoir les dossiers tenus par ces unités. Les unités établissent habituellement des dossiers en vertu de prescriptions administratives inscrites dans la loi ou simplement pour les besoins de la gestion interne de leurs activités. Par exemple, les sociétés établissent certains documents comptables en vertu du droit des sociétés ou effectuent des déclarations de revenu et dressent des relevés des retenues à la source sur les salaires qu'elles paient pour se conformer au code des impôts. Seuls quelques rares éléments de données, par exemple les opinions demandées dans le cadre des enquêtes de conjoncture, sont puisés à d'autres sources. Lorsque les unités interrogées ne tiennent pas les dossiers convenables, l'office statistique les convainc parfois d'en constituer spécialement à des fins de déclarations statistiques, par exemple en vue de collecter des données sur les habitudes de dépenses des ménages, mais cela nécessite un processus ardu et coûteux. Par conséquent, les dossiers tenus par les unités formées d'entreprises et de ménages délimitent généralement les données qui peuvent effectivement être obtenues auprès de ces unités, quels que soient les besoins des utilisateurs.

6.5.2. Sources administratives

6.29. Les processus administratifs sont instaurés aux termes de textes législatifs et réglementaires. Chaque réglementation (ou groupe de réglementations connexes) donne lieu à l'établissement d'un registre des unités institutionnelles – entreprises, personnes, etc. – assujetties à la réglementation, et à des données résultant de l'application de la réglementation. En règle générale, le registre et les données sont désignés collectivement par l'office statistique comme *source administrative*. Les sources administratives produisent par conséquent deux types de données qui peuvent être utilisées par l'office statistique à des fins statistiques :

- les données d'immatriculation, qui décrivent les unités institutionnelles tenues légalement de s'immatriculer, sont utiles pour la constitution et la gestion des listes d'unités qui servent de points de départ aux enquêtes ; et
- les données sur les opérations, qui décrivent les opérations administrées conformément à la législation, sont utiles en complément ou en remplacement des enquêtes.

6.30. L'office statistique peut avoir recours au registre administratif de chaque entreprise pour créer et gérer un registre statistique unique qui servira de point de départ à la collecte de données auprès des entreprises. Comme on le verra plus loin dans ce chapitre, ce type de registre statistique est habituellement appelé *registre ou répertoire des entreprises* et contient une liste des entreprises (et d'autres unités statistiques) ainsi que des détails les concernant à partir desquels les échantillons des enquêtes sont sélectionnés.

6.31. Les données administratives présentent certains avantages considérables par rapport aux données d'enquêtes. Dans tous les cas, il est moins onéreux pour un office statistique de recourir à des données administratives que de réaliser une enquête. Les sources administratives fournissent en outre un champ de couverture complet de la population visée par le processus administratif et présentent en général des taux de réponse très élevés.

6.32. Par ailleurs, le fait que les processus administratifs ne soient pas placés sous le contrôle de l'office statistique limite le champ de couverture, le contenu, la qualité, l'uniformité, et par conséquent,

l'utilisation des données. Un processus administratif comme l'immatriculation des employeurs ne repose presque jamais sur les définitions statistiques types des unités et des éléments de données correspondants. Il ne couvre pas les entreprises sans salariés. Les données administratives faisant référence au nombre de salariés ainsi qu'aux salaires et traitements ne permettent pas de satisfaire tous les besoins statistiques. Les classifications des données par branches d'activité, par exemple, sont peu susceptibles de correspondre exactement avec les normes statistiques et ne sont pas nécessairement fondées sur des procédures de codage suffisamment fiables statistiquement. Enfin, les processus administratifs sont susceptibles d'être modifiés pour répondre aux exigences des nouvelles législations sans (le moindre) égard à l'incidence des modifications sur les séries statistiques.

6.5.3. Enquêtes statistiques

6.33. Les données administratives ne suffisent pas à répondre à tous les besoins du dispositif de base. C'est pourquoi elles doivent être complétées par des *enquêtes statistiques*¹, c'est-à-dire par des collectes de données réalisées directement par l'office statistique à des fins statistiques. La réalisation d'enquêtes est la principale activité de l'office statistique.

6.34. Les avantages des données d'enquêtes par rapport aux données de sources administratives sont que les éléments de données qui doivent être collectés et les procédures de collecte et de traitement sont placés sous le contrôle de l'office statistique. En outre, les répondants ont en principe moins de raisons de communiquer délibérément des réponses inexactes, puisque l'office statistique garantit que les données collectées sont rigoureusement confidentielles et qu'elles ne seront pas utilisées à des fins administratives. Les enquêtes ont comme inconvénients leur coût plus élevé, le taux de non-réponse supérieur et la charge additionnelle qu'elles imposent aux répondants. Il existe un autre problème, à savoir que dans la pratique, les répondants sont susceptibles de ne pas être convaincus de la confidentialité des données.

6.35. Compte tenu de son budget, un office statistique national doit choisir le thème et le type des enquêtes qu'il mène dans le cadre de son programme de travail régulier. Les enquêtes se divisent en cinq types généraux selon les unités constituées en échantillons et/ou contactées : *enquêtes auprès des entreprises* ; *enquêtes auprès des ménages* ; *enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises* ; *enquêtes indirectes auprès des entreprises* ; et *enquêtes sur les prix*.

6.36. Dans le cadre des *enquêtes auprès des entreprises*, les entreprises (ou les unités statistiques appartenant à ces entreprises) constituent les unités d'échantillonnage, les unités déclarantes auprès desquelles les données sont obtenues, et les unités d'observation sur lesquelles les données sont obtenues. Par comparaison, dans les *enquêtes auprès des ménages*, les unités d'échantillonnage, les unités déclarantes et les unités d'observation sont les ménages. Dans les *enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises*, les unités d'échantillonnage et les unités déclarantes initiales sont des ménages mais les unités d'observation finales sont des entreprises. Dans les *enquêtes indirectes auprès des entreprises*, on demande aux entreprises déclarantes de communiquer des données sur un autre ensemble d'entreprises, ce qui revient à dire que les unités d'observation n'appartiennent pas aux unités déclarantes. Dans le cadre d'une enquête sur les marchés urbains, par exemple, on demandera aux administrateurs des marchés de fournir des données sur le nombre de commerçants et sur leur chiffre d'affaires. Les *enquêtes sur les prix* servent à obtenir des données sur les prix, et consistent par exemple à collecter ces données auprès des entreprises ou des ménages ou à mener des observations directes des prix pratiqués sur le marché.

6.37. Les enquêtes sont également réalisées *à partir d'une liste* ou *à partir d'un échantillon aréolaire*, selon la source de la liste des entreprises ou des ménages à l'aide de laquelle est constitué l'échantillon qui sera utilisé pour mener l'enquête. Dans une enquête réalisée à partir d'une liste, l'échantillon initial est sélectionné à l'aide d'une liste préexistante d'entreprises ou de ménages. Dans une enquête effectuée à partir d'un échantillon aréolaire, les unités d'échantillonnage initiales sont un ensemble de zones

1. Le terme *enquête* est ici réputé englober un *recensement* en tant que type particulier d'enquête dans laquelle toutes les unités sont présentes dans l'échantillon.

géographiques. Après une ou plusieurs étapes de sélection, on obtient un échantillon aréolaire dont on tire directement une liste d'entreprises ou de ménages. L'échantillon est constitué et les données obtenues à partir de cette liste.

6.38. Chaque type d'enquête possède ses propres caractéristiques et utilisations appropriées, dont on trouvera une description dans les paragraphes qui suivent.

Enquêtes auprès des entreprises

6.39. Dans une enquête auprès des entreprises à partir d'une liste d'entreprises, l'échantillon initial est sélectionné dans une liste préexistante d'entreprises. Cette liste provient habituellement du registre des entreprises (décrit ci-après) tenue par l'office statistique pour les besoins de tout un éventail d'enquêtes. La liste est parfois établie à partir d'un autre registre administratif. Dans une enquête auprès des entreprises à partir un échantillon aréolaire, on sélectionne d'abord un échantillon de zones géographiques dont les entreprises sont ensuite dénombrées puis sélectionnées. On préfère généralement les enquêtes à partir d'une liste d'entreprises à celles qui sont réalisées à partir d'un échantillon aréolaire pour les raisons énumérées ci-après.

- Une enquête réalisée à partir d'une liste d'entreprises donne un meilleur rendement du point de vue de l'échantillonnage. Comme l'approche aréolaire nécessite un échantillonnage en grappes, il faut disposer d'un échantillon plus important pour atteindre un niveau donné de précision que dans le cadre d'une enquête à partir d'une liste d'entreprises.
- Il est parfois difficile de dénombrer les entreprises d'une zone géographique. Alors que les entreprises du commerce de détail sont en général facilement repérables, les entreprises de services qui mènent leurs activités ailleurs que dans leurs locaux risquent d'être plus difficiles à identifier.
- La gestion d'une liste d'entreprises au moyen d'un registre universel des entreprises est moins onéreuse que celle d'une liste provenant d'un échantillon aréolaire, sauf pour les très petites entreprises.
- L'échantillonnage aréolaire n'est pas adapté aux grandes et moyennes entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs zones car il est difficile de ne collecter des données qu'auprès des parties des entreprises qui sont présentes dans les zones effectivement sélectionnées. En outre, pour éviter que certaines parties d'une entreprise soient manquantes par inadvertance, on juge habituellement préférable de collecter des données sur la totalité plutôt que sur une partie seulement d'une entreprise.

6.40. Les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire ne visent donc, en règle générale, qu'à collecter des données auprès des petites entreprises (en particulier, des petites exploitations agricoles) et on n'y a donc recours que lorsqu'il n'existe pas de liste adéquate. Même dans ces conditions, une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises (dont on trouvera une description ci-dessous) reste sans doute préférable. Les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire sont en règle générale effectuées en complément des enquêtes réalisées à partir d'une liste d'entreprises. Un exemple de ce type d'enquête est la composante aréolaire de la base de sondage de l'enquête sur le commerce de détail établie de longue date par le Bureau of the Census des États-Unis (Monsour, 1976).

Enquêtes auprès des ménages

6.41. Les enquêtes auprès des ménages sont précieuses parce qu'elles fournissent un champ de couverture de la production des entreprises appartenant à des ménages de trop petite taille pour figurer dans une liste administrative d'entreprises facilement utilisable d'une administration. Comme les enquêtes auprès des ménages servent à recueillir des données sur l'emploi et les dépenses des ménages, on peut y ajouter des questions sur les activités de production moyennant un surcoût relativement minime. C'est pour cette raison qu'une enquête sur les ménages est habituellement moins onéreuse qu'une enquête auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire menée dans

le même but. Cependant, dans une enquête auprès des ménages, l'unité répondante est une personne et non une entreprise et les données susceptibles d'être collectées sur les activités de l'entreprise peuvent s'en trouver plus limitées.

6.42. Certains offices statistiques administrent des registres de la population ou des ménages ou y ont accès, du moins dans les zones urbaines, et peuvent par conséquent réaliser des enquêtes auprès des ménages à partir de listes. Ces registres sont cependant très rares et la plupart des enquêtes auprès des ménages sont réalisées à partir d'un échantillon aréolaire.

Enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises

6.43. Dans une enquête mixte, on sélectionne un échantillon de ménages et on demande à chacun d'indiquer si un de ses membres est un *entrepreneur*, c'est-à-dire le propriétaire unique d'une entreprise non constituée en société ou l'associé d'une entreprise de ce type. Les données concernant toutes les entreprises identifiées par ce moyen (ou un sous-échantillon de ces entreprises) sont ensuite collectées – sur-le-champ, auprès du répondant qui fait la déclaration pour le compte de l'entreprise, ou à une étape ultérieure de la collecte des données. En d'autres termes, une enquête mixte sert à collecter des données sur les entreprises en tant que telles alors qu'une enquête auprès des ménages collecte des données sur les personnes qui composent un ménage en incluant éventuellement leur contribution personnelle à l'activité d'entreprises.

6.44. Les enquêtes mixtes peuvent donc couvrir de petites entreprises qui ne sont pas comprises dans les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'une liste d'entreprises. Elles présentent toutefois des inconvénients similaires à ceux des enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire, à savoir le rendement peu élevé de l'échantillon et la difficulté de traiter des entreprises ayant des unités de production dans plusieurs lieux.

6.45. En outre, les entreprises qui sont des associations de personnes risquent d'être déclarées par chacun de leurs associés rattachés à différents ménages. Cela entraîne des doubles comptabilisations au sein du champ de couverture qui doivent être pris en compte dans le système d'évaluation de l'enquête. C'est ce qui distingue les enquêtes mixtes des enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire dans le cadre desquelles, lorsque tout va bien, les entreprises sont directement identifiées et incluses dans une liste sans qu'il y ait de doubles comptabilisations. Le recours à un processus d'établissement d'une liste exempte d'éléments comptés deux fois fait que les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire sont en règle générale plus onéreuses que les enquêtes mixtes.

6.46. En résumé, on préfère parfois recourir à des enquêtes mixtes plutôt qu'à des enquêtes auprès des ménages ou auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire pour estimer la production de petites unités exclues des enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'une liste.

Enquêtes indirectes auprès des entreprises

6.47. Une enquête indirecte consiste par exemple à demander aux entreprises qui administrent des marchés urbains de fournir des données sur les titulaires des emplacements. Ce type d'enquête ne fournit que des données restreintes et souvent sous forme agrégée seulement, sur les unités d'observation.

Enquête sur les prix

6.48. Les prix des producteurs et les prix à la consommation sont en règle générale collectés au moyen d'enquêtes entièrement distinctes de celles qui servent à mesurer la production ou les dépenses. A de rares exceptions près, les échantillons des enquêtes ne sont pas aléatoires – puisque les éléments choisis pour l'établissement des prix et les entreprises auprès desquelles les prix sont collectés sont choisis à dessein. Ces enquêtes ne visent donc pas un champ de couverture exhaustif.

Choix du type d'enquête

6.49. Le tableau 6.1 illustre la façon dont les mécanismes d'immatriculation, d'échantillonnage et d'enquête peuvent varier en fonction de la taille des entreprises.

Tableau 6.1. **Caractéristiques d'immatriculation et de collecte par taille des entreprises**

Caractéristiques d'immatriculation et de collecte	Taille des entreprises		
	Petites entreprises et micro-entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Secteur	Ménages/entreprises constituées en sociétés	Sociétés	Sociétés
Immatriculation	Non/oui	Oui	Oui
Au Registre des entreprises	Non/oui	Oui	Oui
Nécessité d'établir un profil statistique	Non	Non	Oui
Type d'enquête	Ménages/entreprises/mixte	Entreprises	Entreprises
Base de sondage	À partir d'un échantillon aréolaire/d'une liste d'entreprises	À partir d'une liste	À partir d'une liste
Unité d'échantillon	Ménage/entreprise	Entreprise	Entreprise/établissement
Unité déclarante	Ménage/entreprise/	Entreprise	Entreprise/établissement/
Unité d'observation	Entreprise	Entreprise	Établissement
Mode de collecte	Entretien/formulaire abrégé établi par le déclarant	Formulaire intégral établi par le déclarant	Formulaire intégral établi par le déclarant

Points à examiner

- *Toutes les sources des données administratives ont-elles été examinées attentivement pour déterminer dans quelle mesure les données qu'elles contiennent peuvent être utilisées pour appuyer le programme de travail statistique ? Existe-t-il des sources administratives inutilisées susceptibles de contribuer au traitement des problèmes liés à la couverture de l'ENO et aux déclarations inexactes s'y rapportant ?*
- *Existe-t-il des perspectives de partenariat avec les organismes administratifs afin d'améliorer les sources administratives pour mieux satisfaire les besoins de données de l'office statistique, dans le but notamment de traiter les problèmes liés à la couverture de l'ENO ?*
- *Les enquêtes existantes sont-elles les plus adaptées à la taille de l'entreprise contactée ?*
- *Pourrait-on combiner ou fractionner l'actuel ensemble d'enquêtes de manière à dégager des ressources qui permettraient d'améliorer la mesure de l'ENO ?*
- *L'actuel programme de travail prévoit-il des enquêtes qui peuvent être entièrement supprimées de manière à dégager des ressources qui permettraient d'améliorer la mesure de l'ENO ?*

6.6. Bases de sondage et Registre des entreprises**6.6.1. Critères et caractéristiques des bases de sondage**

6.50. Le point de départ de toute enquête est la *base de sondage*, c'est-à-dire l'ensemble d'unités qui feront l'objet d'un échantillonnage et les détails concernant ces unités qui sont requis pour les besoins de la stratification, de l'échantillonnage et de la prise de contact. L'ensemble des unités et des données est collectivement désigné *données de la base de sondage*. La base de sondage, plus que tout autre aspect de la conception de l'enquête, influe sur le champ de couverture de l'enquête et, par conséquent, sur la mesure de l'ENO.

6.51. Dans l'idéal, la base de sondage doit contenir toutes les unités comprises dans la population cible de l'enquête, sans unités comptées deux fois ni unités superflues. Il faut associer à chaque unité tous les

éléments de données nécessaires pour que la stratification et la sélection de l'échantillon soient efficaces, par exemple la codification précise et à jour des branches d'activité, des zones géographiques et des tailles. Il faut également associer à chaque unité des coordonnées précises et à jour en vue d'une prise de contact – nom, adresse et description de l'unité, numéro de téléphone et de préférence nom d'un point de contact. Dans la pratique, le non-respect de ces exigences dans les bases de sondage explique, dans une large mesure, l'ampleur des carences statistiques sur l'ENO.

6.6.2. Nécessité d'un registre des entreprises

6.52. La base de sondage de (presque) toutes les enquêtes du dispositif de collecte des données de base qui sont réalisées auprès des entreprises à partir d'une liste d'entreprises doit être établie d'après un *registre des entreprises* universel et unique administré par l'office statistique². Deux raisons fondamentales militent en faveur de l'utilisation d'un registre des entreprises unique. D'abord et surtout, le registre des entreprises rend opérationnel le modèle d'unités statistiques retenu et facilite la classification des unités selon les normes conceptuelles adoptées pour toutes les enquêtes. La constitution et la gestion de bases de sondage distinctes ne garantit pas la bonne coordination du champ de couverture des enquêtes. Cela peut entraîner par exemple un recoupement involontaire du champ de couverture d'enquêtes à populations mutuellement exclusives ; certaines entreprises peuvent échapper à l'observation et n'être couvertes par aucune enquête. Ensuite, il est préférable de confier la mise à jour de la base de sondage à une seule unité organisationnelle de l'office statistique plutôt que d'exiger que chaque unité d'enquête établisse une base de sondage pour chacune de ses enquêtes.

6.53. Dans certains pays, les bases de sondage des enquêtes auprès des entreprises sont établies à partir de listes dressées à l'occasion des recensements périodiques des entreprises ou d'une base de sondage régionale spéciale, ce qui ne constitue pas la solution idéale. Au minimum, il doit exister un registre des entreprises dans lequel figurent les très grandes entreprises en vue du traitement spécial qui doit leur être réservé en raison de leur diversité géographique ou industrielle.

6.54. Les seules enquêtes qui ne doivent pas obligatoirement reposer sur un registre des entreprises sont celles dont la base de sondage est établie à partir d'un processus administratif bien défini et qui n'ont pas besoin d'être coordonnées avec d'autres enquêtes. Il peut s'agir, par exemple, d'une enquête sur les établissements bancaires immatriculés collectant des informations financières spécifiques concernant uniquement le secteur bancaire.

6.6.3. Constitution d'un registre des entreprises

6.55. En principe, un office statistique peut constituer intégralement un registre des entreprises énumérant toutes les entreprises présentes dans un pays et en assurer la gestion. Ce procédé est cependant beaucoup trop onéreux. C'est pourquoi le registre des entreprises est toujours constitué au moyen de plusieurs *registres administratifs (des entreprises)*, c'est-à-dire des registres qui sont établis et administrés pour les besoins de l'administration des réglementations. Le registre administratif idéal est celui qui fournit une couverture complète et à jour de toutes les entreprises relevant du domaine de la production défini par le SCN de 1993, sans doubles comptabilisations ni inclusion d'unités disparues, et contient toutes les données appropriées de la base de sondage, c'est-à-dire les éléments de classification et les coordonnées en vue d'une prise de contact nécessaires pour l'échantillonnage et la collecte des données. Cependant, compte tenu du vaste éventail d'entreprises comprises dans le domaine de la production, y compris les entreprises appartenant à des ménages, même celles qui n'ont pas de production marchande, ce type de source parfaite n'existe pas. Le choix des registres administratifs devant servir à établir le registre des entreprises est donc un compromis.

6.56. Dans certains pays (comme la France), le registre administratif utilisé par l'office statistique pour établir le registre des entreprises est administré en vertu d'une réglementation qui prend spécifiquement en compte les besoins statistiques et qui est de fait mis en œuvre par l'office

2. Il faudrait plus précisément parler de *registre statistique des entreprises* pour établir la distinction avec les autres registres (administratifs) des entreprises, mais lorsque le contexte est suffisamment clair, on omet habituellement le terme *statistique*.

statistique. En pareil cas, le champ de couverture et le contenu sont susceptibles d'être tout à fait adaptés, même s'ils ne sont pas parfaits. Dans la plupart des pays, cependant, on utilise un registre administratif administré à d'autres fins, par exemple pour déterminer la taxe sur la valeur ajoutée, en Nouvelle-Zélande, ou les retenues à la source, en Australie. Ces registres présentent inévitablement des lacunes liées aussi bien au champ de couverture qu'au contenu. Plus grande est la différence entre l'ensemble d'entreprises défini dans le domaine de la production du SCN de 1993 et le registre administratif à partir duquel est constitué le registre des entreprises, plus le risque de production non observée est important.

6.57. On peut améliorer le champ de couverture et le contenu d'un registre des entreprises en intégrant des données provenant de plusieurs sources administratives, comme l'illustrent les exemples suivants fournis par le Canada et l'Ukraine.

6.58. Jusqu'en juin 1997, le registre des entreprises de Statistique Canada reposait sur une source administrative principale, en l'occurrence les comptes des retenues à la source établis par Revenu Canada. Le registre ne comprenait par conséquent que des entreprises ayant des salariés. Depuis 1997, le registre des entreprises est constitué à partir de trois autres sources administrées par Revenu Canada, soit les comptes d'imposition des entreprises constituées en sociétés, les comptes de la taxe sur les produits et services et les comptes des importations et des exportations. L'intégration de ces données a été rendue possible par l'introduction d'un numéro d'identification unique pour toutes les entreprises. Pour de plus amples détails à ce sujet, voir l'article de Castonguay et Monty (2000).

6.59. Le Comité d'État pour la statistique de l'Ukraine tient à des fins administratives et statistiques un registre des entreprises et organisations exerçant leurs activités en Ukraine. Selon la Banque mondiale (2001), ce registre est constitué à partir de trois sources administratives principales, mais c'est le Comité qui attribue les numéros d'identification des entreprises.

- La plupart des entreprises sont immatriculées en vertu de la législation nationale par l'administration de district ou de région de leur localité. L'immatriculation est une condition préalable à l'obtention d'autorisations nécessaires, comme celle d'ouvrir un compte bancaire. Une entreprise peut être immatriculée en tant que personne morale ou exercer ses activités en tant qu'entreprise constituée juridiquement par une ou plusieurs personnes physiques. Une personne morale peut aussi inscrire en tant qu'unité locale une de ses parties située dans une autre région géographique (division, entreprise affiliée, etc.). Le registre des entreprises comprend donc toutes les personnes morales et unités locales ainsi inscrites.
- Les entreprises engagées dans certains types d'activité réglementée (par exemple, dans le secteur bancaire ou boursier) et les autres personnes morales sont immatriculées auprès de leurs organismes de tutelle, comme le ministère de la Justice, l'administration fiscale nationale, le ministère des Relations économiques et du Commerce extérieur, le Comité d'État pour les affaires religieuses, et la Commission des valeurs mobilières et de la bourse. Elles sont également inscrites au registre des entreprises.
- D'autres entreprises, notamment les organisations inscrites au budget de l'État, les associations professionnelles, les coopératives et associations non marchandes de propriétaires de logements ne sont pas tenues d'inscrire officiellement leurs activités économiques. Elles doivent toutefois remplir une fiche d'enregistrement à des fins statistiques et sont inscrites au registre des entreprises.

6.60. La principale caractéristique propre à ces deux exemples est le système de codage commun pour l'identification des entreprises. De fait, le recours à plusieurs sources administratives n'est utile que si ces sources sont réputées contenir des ensembles mutuellement exclusifs d'entreprises ou que si elles partagent un système de codage commun pour l'identification qui permet de fondre les dossiers concernant une même entreprise. L'expérience démontre que l'identification des unités figurant dans les registres non dotés d'un même système d'identification est trop onéreuse, sauf si l'un des registres est de très petite taille.

6.61. Même lorsque l'on dispose d'un système de codage commun pour l'identification des entreprises, il faut faire preuve de prudence avec les sources administratives multiples. Le gain de champ de couverture qui résulte de l'intégration des données provenant d'une source administrative supplémentaire ne justifie pas pour autant l'augmentation du coût, surtout si la source en question est de qualité médiocre. Prenons un exemple précis, tiré précisément de l'expérience de l'Ukraine. Supposons que la source principale d'un registre des entreprises est une source administrative constituée en vertu de la législation exigeant l'inscription au registre de toutes les entreprises autres que celles du secteur des ménages. Supposons aussi que tous les particuliers qui exploitent des entreprises appartenant à des ménages sont tenus d'établir une déclaration de revenu individuelle dans laquelle ils indiquent les revenus de leur entreprise conformément au régime d'imposition des personnes physiques et qu'une liste des déclarations de revenu des particuliers établie à partir de ces déclarations est communiquée à l'office statistique. Faut-il utiliser cette liste en tant que deuxième source de données ? Cela présenterait comme avantage que les déclarations de revenu fourniraient des données sur les entreprises appartenant à des ménages qui ne sont pas couvertes par la source principale. Aucun chevauchement n'est en outre possible, étant donné qu'aucune entreprise ne figurera sur la liste comme ayant acquitté deux fois l'impôt. Il faut toutefois prendre en compte certains problèmes de qualité. Premièrement, une très forte proportion d'entreprises appartenant à des ménages cesse vraisemblablement ses activités chaque année. La liste de l'administration fiscale contiendra donc de nombreux dossiers faisant référence à des entreprises inactives ou disparues. Deuxièmement, les codes d'activité industrielle des déclarations fiscales risquent de ne pas être fiables. Troisièmement, la liste de l'administration fiscale comporte de nombreux recoupements étant donné que chaque associé d'une entreprise en participation établit une déclaration fiscale. Il faut remédier à ces problèmes de qualité avant d'intégrer la liste des déclarations fiscales au registre des entreprises et de l'utiliser à des fins d'échantillonnage. Il faut déterminer si le champ de couverture supplémentaire fourni par la liste des déclarations fiscales justifie le coût du traitement des problèmes qu'elle engendre. L'autre solution, qui est sans doute la meilleure, consisterait à obtenir la liste des entreprises appartenant à des ménages à l'aide d'un mécanisme entièrement différent, par exemple une enquête réalisée auprès des ménages à partir d'un échantillon aréolaire.

6.62. Le registre administratif fournit habituellement une liste des personnes morales ou une ventilation de ces entités effectuée conformément au mandat administratif pour lequel il est établi. En règle générale, il ne fournit pas de listes des entreprises ventilées par établissements (ou d'autres unités statistiques) correspondant au modèle des unités de l'office statistique et classées par activité. Les données qui permettent d'effectuer cette ventilation sont réunies par le personnel chargé de tenir le registre des entreprises à l'aide d'une enquête sur les registres communément appelée *établissement d'un profil statistique*. Les procédures d'établissement d'un profil statistique englobent toutes les règles d'identification des entreprises et des autres unités définies dans le modèle d'unités statistiques.

6.63. L'établissement du profil statistique des entreprises nécessite souvent des visites personnelles de représentants de l'office statistique, et a tendance à être coûteux et mobiliser de nombreuses ressources. Il est donc généralement réservé aux grandes entreprises. Il est rarement utile de subdiviser les moyennes ou petites entreprises, même si elles sont engagées dans une grande variété d'activités. Premièrement, l'entreprise concernée n'est pas nécessairement en mesure de communiquer des données concernant ses propres subdivisions. Deuxièmement, la perte d'information qu'entraîne le fait de ne pas effectuer de subdivision n'est habituellement pas significative du point de vue statistique et l'est moins que les erreurs causées par une tentative de subdivision.

6.64. En résumé, le registre des entreprises, élaboré de manière à acquérir progressivement une portée et une complexité grandissantes, comporte :

- au minimum, une liste de grandes entreprises divisées en établissements ;
- une liste de petites et moyennes entreprises établie à partir d'une source administrative principale unique ;
- une liste d'entreprises et des données supplémentaires établie à partir de sources administratives complémentaires.

6.6.4. Tenue à jour d'un registre des entreprises : composer avec la dynamique des entreprises

6.65. Les entreprises évoluent avec le temps. Les unités institutionnelles auxquelles elles appartiennent procèdent à des fusions ou à des absorptions, sont fractionnées ou cessent leurs activités, modifient leurs activités de production, déménagent, etc. De nouvelles entreprises sont créées (*naissances*), des entreprises existantes cessent d'exister (*disparitions*), et d'autres entreprises changent d'activité. Les naissances, les disparitions et les changements de classification des entreprises doivent tous être entièrement définis et les procédures correspondantes intéressant le registre des entreprises doivent être exprimées clairement. Par exemple, il faut déterminer précisément si une entreprise continue d'exister à la suite d'un transfert de propriété, ou si ce dernier entraîne inévitablement la disparition d'une entreprise et la naissance d'une autre. Pour des raisons pratiques, ces procédures dépendent des sources d'information qui permettent la mise à jour du registre des entreprises. Il existe trois sources de base qui sont décrites ci-après, à savoir les sources administratives, les données des enquêtes auprès des entreprises et les enquêtes sur le registre des entreprises.

Sources administratives

6.66. Compte tenu du grand nombre de petites entreprises présentes dans toutes les économies de marché, il est essentiel d'automatiser au maximum la gestion du registre des entreprises. Les données de la base de sondage pour les petites entreprises seront de la sorte gérées essentiellement par la mise à jour du registre établi à partir des sources administratives. La mise à jour doit être substantiellement automatisée car le personnel qui gère le registre n'a ni le temps ni les ressources pour vérifier toutes les données de la base de sondage reçues de chaque source. Les efforts du personnel doivent porter sur la collecte et la vérification des données de la base de sondage pour les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent être mises à jour automatiquement.

6.67. On sait que les registres administratifs contiennent des unités inactives. Aussi est-il essentiel d'utiliser toute donnée provenant des sources administratives sur l'activité ou l'inactivité des entreprises. Par exemple, si la source administrative contient des données sur les entreprises qui doivent effectuer des retenues à la source pour leurs salariés, la date de la dernière retenue inscrite et le total des retenues effectuées au cours de l'année et demie qui a précédé sont de bons indicateurs de l'activité de l'entreprise. L'absence de retenues peut faire penser qu'une entreprise est inactive, du moins en tant qu'employeur. Cette information peut être utilisée pour réduire le nombre d'entreprises inactives.

6.68. Même si l'on a recours de façon exhaustive à toutes les sources administratives disponibles, les données obtenues comporteront certaines lacunes ayant trait à la classification de la branche d'activité, aux renseignements sur les contacts et à la capacité de retrouver une entreprise non constituée en société à la suite d'un changement de propriétaire. La vente d'une entreprise peut très bien donner lieu à l'inscription dans le registre des entreprises de la disparition d'une entreprise et de la naissance d'une autre, à la suite des modifications inscrites dans le registre administratif correspondant.

Données tirées des enquêtes auprès des entreprises

6.69. Les données des enquêtes auprès des entreprises sont essentielles à la gestion du volet moyennes et grandes entreprises du registre des entreprises. Cependant, dans le cas des petites entreprises échantillonnées avec une probabilité inférieure à un dans des enquêtes répétées, les mises à jour doivent être effectuées attentivement afin de ne pas introduire des biais dans les échantillons des enquêtes futures. Supposons par exemple que la première fois qu'une enquête trimestrielle donnée est menée, on constate que l'échantillon contient 30 pour cent d'entreprises disparues. (Ce pourcentage n'est pas improbable.) Supposons de plus qu'à partir de cette information sur l'échantillon, les entreprises disparues sont retirées du registre des entreprises et que l'échantillon qui sera utilisé pour l'enquête du trimestre suivant comprend les 70 pour cent d'unités en activité de l'échantillon précédent, auxquelles d'autres unités sont ajoutées en remplacement des 30 pour cent qui ont été retirées. Le nouvel échantillon contient environ 9 pour cent (30 pour cent de 30 pour cent) d'unités disparues. Ce chiffre n'est plus représentatif de la population d'entreprises disparues dont le registre fait état, et qui atteint encore près de 30 pour cent en supposant que l'échantillon représente une proportion relativement petite de la population. Proportionnellement, l'échantillon contient trop d'entreprises en activité. Si les procédures

de pondération n'en tiennent pas compte en incluant effectivement les entreprises disparues qui ont été trouvées dans les échantillons, les estimations seront entachées d'un biais par excès. Qui plus est, le biais s'aggravera chaque fois que l'enquête sera répétée.

Enquêtes sur le registre des entreprises et établissement d'un profil statistique

6.70. Lorsque les données de mise à jour du registre ne peuvent être obtenues auprès de la source administrative qui a constitué le registre ou à partir de données d'enquête, le personnel chargé de la gestion du registre doit mener des *enquêtes sur le registre des entreprises* (parfois appelées *enquêtes sur la nature des entreprises*) et procéder à l'établissement d'un profil statistique. L'établissement du nouveau profil statistique des grandes entreprises exige d'importantes ressources mais il est essentiel pour assurer que le registre est à jour lorsque les unités institutionnelles propriétaires de grandes entreprises procèdent à des changements complexes comme des fusions, des absorptions, des fractionnements, etc.

6.6.5. Bases de sondage aréolaires pour les enquêtes auprès des ménages et des entreprises

6.71. Pour les enquêtes auprès des ménages, l'équivalent direct du registre des entreprises est le registre des ménages. La plupart des pays ne disposent cependant pas d'une source administrative unique qui servirait de point de départ à la constitution et à la gestion simplifiée d'un registre des ménages. C'est pourquoi on se réfère en général à une base de sondage aréolaire pour concevoir les enquêtes auprès des ménages, en particulier pour les enquêtes sur l'emploi et sur le budget des ménages susceptibles d'être incluses dans le dispositif de collecte des données de base.

6.72. La constitution et la tenue à jour d'une base de sondage aréolaire pour les enquêtes auprès des ménages donne lieu à :

- la division du pays en segments géographiques à l'aide des données sur le nombre de ménages dans chaque segment obtenues à l'occasion d'un recensement de la population et des logements ;

Points à examiner

- Existe-t-il un registre des entreprises unique et universel ? Il devrait au moins exister un registre des entreprises dans lequel figurent des grandes entreprises exerçant leurs activités dans plusieurs secteurs et/ou dans plusieurs régions et dont il faudrait établir le profil statistique.
- Le registre des entreprises est-il fondé sur les sources administratives les plus fiables ? Quelles sont les entreprises comprises dans le domaine de la production du SCN de 1993 qui ne sont pas couvertes ?
- Quel délai s'écoule-t-il entre la création d'une entreprise et son inscription au registre des entreprises ? Ce délai constitue-t-il une source sérieuse de manque d'exhaustivité du champ de couverture ?
- Quelle est la qualité de la classification par branche d'activité et par taille des unités du registre des entreprises ? Les erreurs de classification sont-elles susceptibles d'être une source d'activité non observée et comment y remédier le cas échéant ?
- Quelles proportions de recoupements et d'unités disparues et inactives le registre des entreprises contient-il ? Sont-elles importantes au point de nuire à l'efficacité des enquêtes auprès des petites entreprises ?
- Quelle est la proportion d'unités du registre des entreprises dont les coordonnées en vue d'un contact sont inexacts ou manquantes ? Est-elle importante au point de nuire à l'efficacité des enquêtes auprès des petites entreprises ?
- Les grandes unités ayant des activités multiples dans plusieurs régions présentent-elles un profil conforme au modèle d'unités statistiques ?
- Le registre des entreprises sert-il effectivement de source pour la constitution des bases de sondage des enquêtes auprès des entreprises ou a-t-on recours à d'autres sources pour certaines enquêtes, ce qui entraîne des risques de recoupements ou d'omissions dans le champ de couverture ?
- Les données des enquêtes concernant les entreprises sont-elles répercutées dans le registre ? Dans l'affirmative, veille-t-on ce faisant à éviter l'introduction de biais ? Les procédures de mise à jour de la base de sondage géographique sont-elles adéquates ? La base de sondage est-elle actualisée ou existe-t-il un risque que certaines zones revêtant de l'importance du point de vue de l'ENO ne soient pas correctement représentées ?

- la sélection d'un échantillon représentatif de segments ;
- une conception en deux, trois, voire même quatre étapes – se traduisant généralement par un traitement différent pour les zones urbaines et rurales – dont l'avant-dernière consiste à dénombrer tous les ménages des zones sélectionnées et la dernière à sélectionner un échantillon de ces ménages ;
- la tenue à jour systématique des zones géographiques sélectionnées et des ménages dénombrés ;
- le remplacement de la base de sondage après le recensement suivant lorsque les nouvelles données sur le nombre de ménages de chaque zone sont disponibles.

6.73. Des principes de conception similaires sont utilisés pour la réalisation à partir d'un échantillon aréolaire des enquêtes auprès des entreprises et des enquêtes auprès des ménages. Cependant, comme l'objectif final est de recenser les entreprises, le critère de la taille utilisé pour délimiter les zones est le nombre d'entreprises et non le nombre de ménages.

6.7. Principes et pratiques de conception d'enquête

6.7.1. Introduction

6.74. L'infrastructure de l'office statistique est constituée pour une bonne part d'un ensemble de normes et de pratiques exemplaires établies pour la conception de l'enquête et la collecte, le traitement, la diffusion et l'utilisation des données de sources administratives. L'application d'une méthodologie acceptée à l'échelle internationale ou nationale assure non seulement l'intégration des pratiques exemplaires, mais elle accélère aussi le processus de conception de l'enquête et facilite l'utilisation de logiciels informatiques standard. Cependant, même s'il existe des réglementations, des normes et des orientations internationales traçant un cadre conceptuel solide du type examiné au chapitre 2, elles sont relativement rares à formuler des recommandations sur la méthodologie de la conception des enquêtes et encore moins à traiter de l'utilisation de données administratives. Le manuel de conception d'enquête d'Eurostat (1998) constitue un bon point de départ. Il fait référence aux réglementations, directives et recommandations pertinentes de la Commission européenne ainsi qu'à d'autres manuels. Il incombe par ailleurs à chaque office statistique de mettre au point ses pratiques exemplaires. De nombreux documents utiles ont été publiés individuellement par différents offices statistiques. Ainsi, les « Lignes directrices concernant la qualité » (Statistique Canada, 1998) et « *Statistical Quality Checklist* » (*Office of National Statistics*, 1998) fournissent des listes de points à vérifier lors de la conception et de la planification des enquêtes et des collectes de données administratives. De nombreux manuels portent sur la conception des échantillons et des enquêtes, celui de Cochran (1977) étant sans doute le plus connu. On trouvera ci-après un résumé ainsi qu'une liste des points à examiner pour chaque type d'enquête et en particulier pour ce qui est des problèmes de mesure de l'ENO associés à l'insuffisance du champ de couverture, à la non-réponse et aux déclarations inexactes.

6.7.2. Objectifs, utilisateurs et utilisations des enquêtes

6.75. La conception de chaque enquête du dispositif de collecte des données de base commence par l'identification des principaux groupes envisagés en tant qu'utilisateurs des données ainsi que des principales utilisations de ces données. Les utilisations sont interprétées concrètement sous forme de demandes de principaux tableaux statistiques produits et de fréquences des demandes. Les résultats sont ensuite exprimés en termes de données d'entrée sollicitées auprès des entreprises ou des ménages participants.

6.76. Il faut définir la population cible, c'est-à-dire l'ensemble d'entreprises (ou d'établissements), ou de ménages sur lesquels des données sont demandées. Il faut notamment déterminer, pour les sondages auprès des entreprises, si les estimations comprendront les petites entreprises et les micro-entreprises. On procède en général en tenant compte de l'ampleur des lacunes qu'entraînerait une exclusion et des coûts d'une inclusion. En cas d'exclusion, ces entreprises feront partie de l'ENO.

6.77. On identifie les sources possibles des données demandées sur les entreprises ou les ménages avant de déterminer la faisabilité de l'acquisition des données. Les taux de réponse des populations cibles sont précisés, tout comme devrait l'être la charge maximale imposée par la réponse, en particulier dans le cas des enquêtes auprès des entreprises. Il convient de préciser quelles seront les limites de l'enquête en termes opérationnels et du point de vue des ressources étant donné qu'elles influencent tous les aspects de la conception.

Points à examiner

- *Les populations cibles peuvent-elles être augmentées pour assurer un meilleur champ de couverture des activités relevant du domaine de la production du SCN de 1993 ? Dans l'affirmative, les coûts associés à l'extension du champ de couverture sont-ils justifiés ?*
- *Les éléments de données correspondent-ils au cadre défini par le SCN de 1993 ?*

6.7.3. Moyens de collecte et conception des questionnaires

6.78. L'envoi et le retour par courrier de questionnaires à remplir par les répondants est la méthode de collecte des données la plus efficace pour de nombreuses enquêtes auprès des entreprises. L'envoi et le retour des questionnaires peuvent s'effectuer par le service postal régulier, par télécopieur ou par courrier électronique, selon les préférences des répondants. Pour les enquêtes auprès des entreprises couvrant un ensemble limité de variables, la collecte par téléphone est parfois possible et plus rapide, bien qu'elle soit habituellement plus onéreuse. Dans les pays industrialisés, des entretiens directs sont habituellement inadaptés même si on y a parfois recours pour collecter des données complexes, à l'occasion par exemple de l'établissement du profil statistique de très grandes entreprises, en vue d'établir des procédures de communication des données ou de résoudre des problèmes de communication de données. Dans les pays en développement, en revanche, les coûts de la main-d'œuvre sont en général assez faibles pour justifier des entretiens directs, en particulier lorsque les taux d'alphabétisation sont peu élevés et que la comptabilité d'entreprise n'est pas bien développée. Les progrès rapides du traitement électronique des données et de la technologie des moyens de communications permettront sans doute bientôt d'atteindre l'objectif par excellence, à savoir la communication directe des données à l'office statistique depuis les ordinateurs des entreprises.

6.79. Pour les enquêtes auprès des ménages, les entretiens directs ou par téléphone sont le plus souvent préférables à l'envoi de questionnaires par la poste.

6.80. La conception des questionnaires a un impact considérable sur les taux de réponses et l'exactitude des déclarations. Il s'agit d'une activité spécialisée qui suppose la connaissance des pratiques comptables (pratiques de tenue de comptes des entreprises ou des ménages), des réactions des répondants (leur interprétation des questions), des procédures ultérieures de saisie des données (transposition facile des réponses sous forme électronique par le personnel de l'office statistique) et des besoins sous-jacents de données (adaptation des données aux concepts du SCN de 1993). En résumé, le questionnaire doit :

- indiquer les raisons pour lesquelles les données sont collectées et exposer les dispositions relatives à la confidentialité ;
- inciter les destinataires à répondre, par exemple en expliquant brièvement les utilisations prévues des données ; exposer les dispositions relatives à la confidentialité ;
- être concis mais clair en donnant des instructions convenables mais non pléthoriques, sous une présentation attrayante ; et

- ne demander que les données qui sont nécessaires et qui peuvent raisonnablement être fournies sans imposer une charge induue au répondant.

6.81. Dans le processus de conception d'enquête, il est essentiel que le questionnaire soit soumis à des tests avant son utilisation et à une évaluation après cette utilisation.

Points à examiner

- *Toutes les questions figurant dans le questionnaire sont-elles essentielles ? Certaines questions restent-elles invariablement sans réponse ou suscitent-elles des réponses qui ne sont pas utilisées, ce qui alourdit inutilement la tâche des répondants et accroît le risque de non-réponse ?*
- *Pourrait-on soumettre un questionnaire abrégé aux petites entreprises, ce qui réduirait le risque de non-réponse ?*
- *La présentation du questionnaire est-elle attrayante ou entraîne-t-elle des non-réponses et des réponses inexactes ?*
- *Le questionnaire insiste-t-il sur la confidentialité des résultats ?*
- *Le questionnaire contient-il des instructions claires ? Les répondants comprennent-ils les questions ? S'est-on assuré qu'ils comprenaient les questions ?*
- *Les réponses sont-elles facilement accessibles dans les dossiers tenus par les entreprises ?*

6.7.4. Échantillonnage et estimation

6.82. En règle générale, la conception de l'échantillon pour une enquête auprès des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

- identification de l'ensemble d'entreprises figurant dans le registre des entreprises qui entrent dans le champ de l'enquête ;
- stratification par taille pour améliorer l'efficacité de l'échantillon, sans constituer plus de quatre strates, sauf si les mesures de tailles contenues dans le registre des entreprises sont réputées très exactes ;
- stratification par zone géographique, essentiellement pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- stratification par activité économique, essentiellement pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- identification d'un élément de donnée de conception (habituellement l'élément simple le plus important) sur lequel sont fondées la taille de l'échantillon et la répartition dans les strates ;
- échantillonnage des entreprises des strates supérieures avec certitude (en raison du caractère crucial des données sur ces unités) ;
- échantillonnage des entreprises des autres strates avec une probabilité dépendant de la taille de telle sorte qu'après pondération chacune des unités échantillonnées dans différentes strates tend à apporter sensiblement la même contribution à la valeur totale de l'élément de donnée de conception ;
- contrôle du recoupement de l'échantillon entre les occurrences successives d'enquêtes répétées, et en particulier, contrôle de la rotation de l'échantillon ;
- contrôle du recoupement de l'échantillon entre enquêtes distinctes, par exemple en attribuant un numéro aléatoire à chaque entreprise utilisée dans toutes les enquêtes à des fins de sélection.

6.83. Lorsque l'on définit la base de sondage d'une enquête auprès des entreprises à partir du registre des entreprises, il peut être souhaitable d'opter pour une couverture limitée, c'est-à-dire de ne pas inclure les entreprises au-dessous d'une certaine taille en raison de l'absence ou du manque de fiabilité des données de la base de sondage les concernant ou du caractère non significatif de l'activité économique qu'elles représentent. Si une activité économique significative est manquante pour cette raison, on pourra effectuer une enquête d'après un échantillon aréolaire pour obtenir un champ de couverture complémentaire. La question de savoir s'il faut couvrir toutes les entreprises inscrites dans le registre des entreprises ou exclure les petites entreprises et mener une enquête complémentaire d'après un échantillon aréolaire dépend du coût relatif de ces options. Il se peut que la couverture complète nécessite un échantillonnage et une collecte de données auprès d'entreprises figurant dans la base de sondage constituée à partir d'une liste d'entreprises de qualité médiocre. L'autre option nécessite la constitution et la tenue à jour d'une base ainsi qu'une enquête distincte.

6.84. La conception d'une enquête auprès des ménages se caractérise habituellement par les éléments suivants :

- utilisation d'une base de sondage aréolaire générale des ménages ;
- conception en deux, trois ou quatre étapes – comprenant en général un traitement différent des zones urbaines et rurales, la dernière étape correspondant à la sélection des ménages recensés dans les zones sélectionnées ;
- rotation systématique des échantillons.

Points à examiner

- *Pourrait-on remplacer un recensement par une enquête par sondage ?*
- *La conception de l'échantillon convient-elle ?*
- *Existe-t-il des procédures qui permettent de contrôler le nombre de questionnaires qui ont été reçus par une entreprise donnée ?*
- *Quel est le champ de couverture des petites entreprises ? Serait-il justifié de l'augmenter ?*

6.7.5. Interface avec les répondants : collecte, saisie et suivi des données

6.85. A chaque étape de la conception, il faut faire en sorte de réduire au minimum la charge imposée par la réponse. Pour les entreprises, répondre aux enquêtes engendre des coûts tout aussi réels que, pour l'office statistique, le fait de procéder à une collecte de données. Même si les ménages ne calculent sans doute pas ce qu'il leur en coûte pour répondre à une enquête, la charge qu'impose une enquête dont les questionnaires sont trop longs et compliqués a une incidence négative sur les taux de réponse. La charge imposée par l'enquête peut être réduite au minimum grâce à la conception efficace de l'échantillon, à la clarté des questionnaires et à la souplesse du calendrier des entretiens et du mode de communication des informations proposé aux répondants.

6.86. Avant d'expédier un questionnaire pour la première fois à un répondant, surtout lorsque l'enquête sera répétée, il faudrait prendre contact avec lui d'une façon ou d'une autre pour lui expliquer l'objectif de l'enquête et les dispositions prévues pour la communication des données. Dans l'idéal, les répondants des entreprises devraient pouvoir choisir la formule de transmission des réponses qui leur convient le mieux parmi plusieurs possibilités, à savoir par retour du courrier, par télécopieur ou par téléphone. Cela suppose plus de travail pour l'office statistique mais contribue à augmenter le taux de réponse. De même, les ménages répondants devraient avoir le choix parmi différents types et horaires d'entretiens. Les procédures de saisie des données doivent être déterminées à l'avance. Une stratégie de suivi bien définie est indispensable pour garantir des taux de réponse acceptables.

Points à examiner

- Quel est le taux de réponse actuel ? Faut-il l'améliorer au moyen de procédures de suivi plus rigoureuses ?
- Des efforts sont-ils déployés pour établir un bon rapport avec les entreprises de l'échantillon ?
- Les procédures de traitement des non-réponses ont-elles été exprimées clairement ? Les entreprises non répondantes sont-elles toutes réputées inactives et comptabilisées comme inexistantes et, de ce fait, comme contribuant à l'ENO ?

6.7.6. Mise en forme, imputation et estimation

6.87. La mise en forme des données vise à déceler les erreurs et à les éliminer. Même si la mise en forme est essentielle pour assurer la qualité, il faut veiller à bien doser les ressources qui y sont affectées par rapport aux ressources investies ailleurs. Par exemple, il est préférable de supprimer les questions mal formulées plutôt que de tenter de corriger les réponses insatisfaisantes auxquelles elles ont donné lieu. En termes de gestion de la qualité, il faudrait mettre l'accent sur l'*assurance de la qualité en amont* et ne pas tenter de « vérifier la qualité » des données à l'étape de la mise en forme.

6.88. On peut en général repérer d'importantes erreurs aléatoires des répondants en effectuant des tests de vraisemblance sur les données, par exemple en comparant les données communiquées avec des valeurs précédentes ou les ratios des données communiquées avec les limites raisonnables pour les types d'entreprise en question. Il n'est cependant pas possible de détecter les petites erreurs aléatoires par ces moyens, non plus que les erreurs continues et systématiques entraînées par les déclarations incomplètes de revenus ou l'exagération des coûts comme celles qui sont associées à l'ENO.

6.89. Il est impossible d'éliminer toutes les erreurs et il n'est pas non plus nécessaire de le faire car certaines erreurs ont une incidence négligeable sur les estimations. Ainsi, dans le cadre des enquêtes auprès des entreprises, on doit centrer les efforts de mise en forme sur les réponses constituant des éléments de données particuliers, souvent appelés *observations influentes*, qui auront un impact plus significatif sur les principales estimations. En particulier, les très grandes entreprises sont habituellement une source d'observations influentes et leurs données doivent être vérifiées individuellement.

6.90. Les *observations aberrantes* constituent une catégorie particulière d'observations influant sur les enquêtes auprès des entreprises. Il s'agit d'observations qui sont correctes mais qui sont *inhabituelles* au sens où elles ne représentent pas la population qui constitue l'échantillon et auront donc tendance à fausser les estimations. Un exemple d'observation aberrante serait la réponse d'un supermarché de la grande distribution qui aurait été par erreur inclus dans la plus petite strate et par conséquent échantillonné comme petit magasin. La façon la plus simple de traiter les observations aberrantes consiste à réduire à un leur coefficient de pondération dans l'échantillon de sorte qu'ils représentent uniquement (et correctement) eux-mêmes. Il faut alors pondérer de nouveau le reste de l'échantillon comme il convient afin de compenser la perte.

6.91. Il ne faut pas automatiquement considérer que les valeurs des différents éléments de données qui sont manquants dans les réponses initiales ou qui sont perçus comme étant inexacts comme nulles. Il faut les imputer selon l'une des méthodes suivantes :

- (enquêtes répétées mensuellement ou trimestriellement) reporter la valeur relative à l'entreprise obtenue lors de l'enquête précédente, en l'ajustant éventuellement de manière à refléter l'augmentation (la diminution) moyenne de l'élément de donnée communiqué par d'autres répondants de la strate ;
- (enquêtes répétées mensuellement ou trimestriellement) reporter la valeur relative à l'entreprise obtenue lors de la même enquête l'année précédente, en l'ajustant pour refléter l'augmentation (la diminution) moyenne des éléments de données de la strate ;

- si on ne dispose d'aucune donnée précédente concernant l'entreprise, imputer la valeur attribuée à une entreprise répondante que l'on estime comparable ou imputer la moyenne de la strate.

6.92. L'imputation devrait de préférence être informatisée pour gagner du temps et pour assurer un traitement uniforme.

6.93. Le total des non-réponses d'une entreprise ou d'un ménage qui n'a jamais répondu à l'enquête n'est habituellement pas traité par imputation mais plutôt au moyen d'une nouvelle pondération de l'échantillon de manière à n'inclure que les répondants. Cette approche peut aussi être retenue pour traiter les différents éléments de données manquants mais elle n'est pas tellement répandue, car elle exige des pondérations différentes pour les divers éléments de données d'un dossier particulier. Il est essentiel de réviser les coefficients de pondération afin de tenir compte des non-répondants et de la nouvelle pondération des observations aberrantes. Sinon, les estimations seront affectées d'une distorsion systématique aboutissant à zéro, et contribueront à l'ENO.

Points à examiner

- Les observations influentes sont-elles identifiées et traitées ?
- Des non-réponses sont-elles incorrectement imputées comme nulles, ce qui contribue à l'ENO ?
- Une nouvelle pondération des données est-elle le cas échéant effectuée afin de refléter les non-réponses ?

6.7.7. Analyse, diffusion, révision et évaluation

6.94. L'une des meilleures manières de déceler les points forts et les points faibles des données consiste à les utiliser dans toute une batterie d'analyses. Les comparaisons avec des données provenant d'autres sources sont des plus utiles car elles permettent de vérifier la qualité et la cohérence des données et d'identifier les problèmes éventuels. Les comptes nationaux fournissent un excellent cadre pour comparer les données provenant de sources différentes.

6.95. La diffusion des données est un aspect important de la qualité prise au sens large. L'enquête n'est pas justifiée si les utilisateurs ignorent l'existence des données, n'y ont pas accès et ne les comprennent pas. Lors de l'élaboration des mécanismes de diffusion, il faut définir les besoins des utilisateurs relatifs à la présentation, aux supports utilisés et au style. La confidentialité des données concernant les entreprises individuelles ou les ménages doit être protégée sinon les personnes interrogées ne répondront pas ou communiqueront des réponses inexactes. Les éléments de données doivent s'accompagner de métadonnées qui les définissent et expliquent comment ils ont été produits, ce qui permettra aux utilisateurs de déterminer dans quelle mesure les données répondent à leurs besoins.

Points à examiner

- Les faiblesses des données observées lors de l'établissement des comptes nationaux ont-elles été communiquées au personnel d'enquête et examinées avec celui-ci ?
- Les utilisateurs ont-ils accès à des métadonnées adéquates ? Peuvent-ils facilement appréhender la portée de l'enquête en ce qui concerne l'ENO ?
- Les problèmes d'ENO sont-ils exprimés clairement et pris en compte pendant le processus d'évaluation ?
- Les coordonnées des points de contacts sont-elles fournies au cas où d'autres renseignements seraient nécessaires ?

6.96. Les procédures de révision applicables à chaque série doivent être exprimées clairement conformément aux besoins des utilisateurs. Un nombre trop élevé de révisions importantes semble indiquer qu'il faut réduire la rapidité de diffusion afin d'améliorer l'exactitude. L'absence de révisions porte à croire qu'il faudrait améliorer la rapidité de diffusion.

6.97. La dernière étape du cycle de conception d'une enquête est l'évaluation. Les résultats sont évalués par rapport aux besoins des utilisateurs, à la charge imposée aux répondants ainsi qu'aux ressources disponibles. Les améliorations possibles sont identifiées, hiérarchisées et mises en œuvre lors des répétitions ultérieures des enquêtes.

6.7.8. Données tirées de sources administratives

6.98. A l'exception possible de l'échantillonnage, les principes de conception des enquêtes correspondent à ceux de la collecte de données administratives. La conception d'un échantillon uniforme est indiquée lorsque les données sont de source administrative. La difficulté principale consiste à convaincre les autorités administratives de prendre en compte les besoins statistiques et d'appliquer les principes de conception adaptés. Ainsi, l'office statistique doit conclure un accord avec l'organisme administratif correspondant à chaque source utilisée. Cet accord doit préciser le contenu et la qualité des données qui seront fournies, le mécanisme de transfert des données de la source administrative à l'office statistique et les procédures d'introduction des modifications dans les processus administratifs de façon à réduire au minimum l'incidence de ces modifications sur l'office statistique. Dans la mesure du possible, l'office statistique devrait exercer une influence sur la législation elle-même afin de garantir la communication des meilleures données qui soient.

Point à examiner

- *Les problèmes de données liés à l'ENO sont-ils abordés avec les autorités administratives ?*

6.8. Enquêtes et collectes de données administratives complémentaires

6.99. Les sections précédentes du présent chapitre portent essentiellement sur les améliorations possibles grâce à une meilleure organisation de l'infrastructure et du dispositif existants de collecte des données. Cette section traite des améliorations apportées sous forme d'ajouts au dispositif, qu'il s'agisse de nouvelles enquêtes ou de l'utilisation de sources administratives différentes. Ces ajouts peuvent être apportés de façon régulière ou occasionnelle. Les enquêtes complémentaires régulières augmentent les données de base et peuvent par conséquent contribuer à réduire le taux d'activités non observées. Les enquêtes occasionnelles peuvent contribuer à mieux comprendre et mesurer des activités non observées lors de la préparation des comptes nationaux, et à réduire par conséquent l'importance des activités non mesurées. La décision de conduire une nouvelle enquête ou une nouvelle collecte de données administratives de façon régulière ou occasionnelle est fonction de la situation particulière de chaque office statistique national.

Enquêtes complémentaires régulières ou occasionnelles

6.100. Il faut examiner le programme existant d'enquêtes régulières pour déterminer si (le cas échéant) des enquêtes additionnelles doivent être menées pour combler les lacunes des données. L'annexe 3.4 énumère les types d'enquêtes régulières comprises dans le dispositif de collecte des données de base de l'office statistique d'un pays développé. Le choix de l'enquête appropriée est fonction de la taille et de la nature des problèmes de données liés à l'ENO, des possibilités d'utiliser les sources

administratives, de la charge potentielle imposée aux répondants et des ressources disponibles. On trouvera ci-après des exemples d'enquêtes qui peuvent être introduites de façon régulière ou occasionnelle.

- Enquêtes sur les marchés urbains effectuées afin de mesurer le commerce de détail des petites entreprises. Booleman (1998) donne un exemple de ce type d'enquête.
- Enquêtes sur les services menées afin de mesurer le chiffre d'affaires des petites entreprises. Masakova (2000) donne un exemple d'une enquête par sondage auprès des petites entreprises.
- Enquêtes sur la production agricole menées afin de mesurer la production par le secteur informel et celui des ménages de produits spécifiques pour compte propre. Masakova (2000) donne des exemples de ce type d'enquêtes.
- Enquêtes sur le secteur informel. Les enquêtes spécialisées sur le secteur informel réalisées occasionnellement ou régulièrement peuvent également contribuer à améliorer la base de données utilisée pour l'établissement des comptes nationaux. Elles sont décrites en détail au chapitre 10.
- Enquêtes qualitatives. Les sondages d'opinion peuvent être utilisés pour vérifier l'incidence et les causes de la production non observée, et consistent habituellement à demander aux répondants de donner leurs impressions sur la branche d'activité prise dans son ensemble plutôt que de fournir des données sur leur participation personnelle aux activités souterraines ou illégales. On trouvera au chapitre 4 des exemples de ce type d'enquêtes qui sont également abordées au chapitre 8 en relation avec la production souterraine.

Sources administratives supplémentaires

6.101. Il convient également d'évaluer les sources des données administratives qui ne sont pas consultées par l'office statistique et de déterminer dans quelle mesure les données qu'elles contiennent pourraient être accessibles et utilisées pour appuyer le dispositif de collecte de données de base en général et réduire l'ENO en particulier. L'annexe 3.5 indique les sources administratives incluses dans le dispositif de base de l'appareil statistique national d'un pays développé. Le choix d'une source appropriée dépend de la taille et de la nature des problèmes liés à l'ENO, de la disponibilité, de l'accessibilité, du contenu et du champ d'observation des sources administratives, des possibilités d'enquêtes directes et des ressources disponibles.

6.9. Relation avec la grille d'analyse de l'ENO

6.102. Pour clore ce chapitre, il est utile de réitérer ce que le dispositif de base doit être en mesure de mesurer et ses limites intrinsèques vis-à-vis des zones problématiques de l'ENO et des types de lacunes dans les statistiques.

Couverture incomplète des entreprises

6.103. Même s'il ne fait pas de doute que des améliorations soient possibles, on ne peut s'attendre à ce que le dispositif de collecte des données de base résolve entièrement le problème de la couverture incomplète des entreprises. Le registre des entreprises ne peut couvrir que les petites entreprises figurant dans les sources administratives sur lequel il est fondé. Même s'il est sans doute possible d'élaborer une enquête occasionnelle à grande échelle auprès des ménages pour couvrir les petites entreprises manquantes, notamment les petites entreprises engagées dans la production pour compte propre, il est peu probable que le coût d'une telle enquête puisse être assumé régulièrement dans le cadre du dispositif de collecte des données de base. Il faut ajuster les comptes nationaux pour compenser la couverture incomplète inhérente à ce dispositif, comme on l'a vu au chapitre 5.

Déclarations incomplètes des entreprises

6.104. De même, en dépit du fait que le traitement et les tests de vraisemblance permettent de déceler de nombreuses erreurs dans les déclarations, le programme courant ne peut apporter un mécanisme de détection des déclarations incomplètes que les entreprises communiquent de manière continue, délibérée et généralisée sur leurs activités. Il faut dans ce cas également organiser des enquêtes spéciales et ajuster les comptes nationaux.

Non-réponse des entreprises

6.105. Par ailleurs, les problèmes de non-réponse doivent être traités à fond dans le cadre du dispositif de collecte des données de base. Il faut imputer comme il convient les réponses manquantes dans les questionnaires retournés et pondérer à nouveau les données pour tenir compte des questionnaires qui n'ont pas été retournés. Les non-réponses ne seront par conséquent pas une source d'activités non observées nécessitant des ajustements dans les comptes nationaux.

6.106. En résumé, améliorer le dispositif de collecte des données de base est indiqué pour régler tous les problèmes liés à l'ENO causés par des lacunes dans les statistiques. Cela permet aussi de remédier, en partie du moins, aux problèmes de champ de couverture dus à la petite taille et à la non-inscription des entreprises du secteur informel ou engagées dans la production pour compte propre des ménages. Cependant, le traitement de la plupart des activités souterraines et illégales exige des enquêtes spéciales et des ajustements dans les comptes nationaux .

6.107. L'établissement de priorités et le choix des moyens d'amélioration sont fonction de la situation particulière d'un appareil statistique national, notamment de l'état de son dispositif de collecte des données de base, de l'impact probable des améliorations en termes de réduction des activités non observées, de ressources nécessaires et de ressources disponibles. On reviendra sur ces aspects au chapitre suivant. En outre, comme on l'a déjà noté, le projet de mesure de l'ENO doit être globalement intégré et associé aux objectifs stratégiques et au cadre d'amélioration de la qualité de l'office statistique.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

7.1. Introduction	139
7.2. Éléments de la stratégie de mise en œuvre	141
7.2.1. Formulation d'objectifs généraux et consultation des utilisateurs	141
7.2.2. Choix d'une grille d'analyse	142
7.2.3. Évaluation des comptes nationaux et dispositif de collecte de données statistiques de base	142
7.2.4. Mise en évidence des initiatives d'amélioration du dispositif de mesure de l'ENO et identification des priorités	142
7.2.5. Plan de mise en œuvre	143
7.2.6. Documentation et évaluation	145
7.3. Stratégie de mise en œuvre pour les pays en transition	146
<i>Caractéristiques spécifiques</i>	146
<i>Fixation des priorités</i>	146
<i>Grille d'analyse</i>	146
<i>Introduction d'enquêtes par sondage</i>	147
<i>Coopération avec d'autres administrations publiques</i>	147
7.4. Stratégie de mise en œuvre pour les pays ayant une forte production du secteur des ménages	147
<i>Introduction</i>	147
<i>Registre des entreprises et enquêtes auprès des entreprises</i>	148
<i>Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises dans le secteur informel</i>	149
<i>Méthode de la main-d'œuvre utilisée</i>	149
<i>Enquêtes sur l'emploi du temps</i>	151
7.5. L'introduction de modifications dans les estimations	151

7. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

7.1. Introduction

7.1. Ce chapitre clôt la série consacrée à la description des cinq lignes directrices devant permettre une estimation exhaustive du PIB en mesurant l'ENO de façon plus précise. Le chapitre 3 a été consacré à la définition des zones problématiques de l'ENO, montrant comment elles pouvaient être étudiées au moyen d'une grille d'analyse. Le chapitre 4 s'est attaché à résumer les techniques d'évaluation des comptes nationaux du point de vue des activités non observées et des activités non mesurées. Le chapitre 5 décrit les méthodes d'établissement des comptes visant à éliminer les activités non mesurées. Le chapitre 6 montre comment le dispositif de collecte de données statistiques de base pourrait être amélioré de façon à réduire les activités non observées. Alors que ces chapitres traitent de la mesure de l'ENO d'un point de vue théorique, ce chapitre-ci aborde des aspects pratiques. Son objectif est d'aider les statisticiens d'enquête et les comptables nationaux à établir des priorités et à élaborer des plans d'action pour traiter l'ENO dans les conditions pratiques auxquelles ils sont confrontés. Il met en évidence les composantes d'une stratégie de mesure exhaustive de l'ENO fondée sur la formulation d'initiatives à court terme et à long terme à tous les niveaux de l'appareil statistique national.

7.2. Depuis le milieu des années 70, la mesure de l'ENO a fait l'objet de nombreuses tentatives d'amélioration, tant au niveau de l'établissement de comptes nationaux exhaustifs que lors de l'estimation indépendante des zones problématiques spécifiques de l'ENO, telle que la production du secteur souterrain ou informel. Un tour d'horizon des nombreuses publications sur le sujet montre que les résultats des dispositifs de mesure de l'ENO sont très variés et difficilement comparables, à la fois entre pays et au fil du temps dans un même pays. Elles permettent toutefois de tirer certains enseignements, comme l'illustre la publication de l'Organisation de coopération et le développement économiques (1997) sur les pays en transition. Les dispositifs de mesure de l'ENO présentent généralement les lacunes suivantes :

- *L'absence de consultation des principaux utilisateurs externes.* Les principaux utilisateurs des données ne sont pas associés au processus, dans la mesure où ils ne sont pas consultés sur leurs préoccupations et leurs priorités concernant la mesure de l'ENO.
- *Une définition inadéquate des objectifs.* Les objectifs des dispositifs sont confus. Par exemple, visent-ils uniquement l'exhaustivité des comptes nationaux ou s'agit-il également d'effectuer une mesure indépendante de zones problématiques spécifiques de l'ENO ? Les données supplémentaires collectées vont-elles être intégrées dans le dispositif de collecte de données de base existant ou ne servent-elles qu'à corriger les comptes nationaux ? La mise en œuvre des procédures de mesure va-t-elle constituer un exercice ponctuel ou sera-t-elle renouvelée ?
- *Une définition inadéquate des responsabilités.* Le rôle des différentes unités organisationnelles de l'appareil statistique n'est ni clairement défini, ni communiqué. On ne sait pas quelles responsabilités incombent respectivement aux comptables nationaux et aux statisticiens d'enquête. Les agents des offices statistiques régionaux qui s'occupent de la collecte effective de données ne sont souvent au courant de rien.
- *Une focalisation étroite.* Les dispositifs se concentrent uniquement sur la mesure de l'ENO par des méthodes indirectes, plutôt que de s'attaquer aux lacunes structurelles du dispositif de

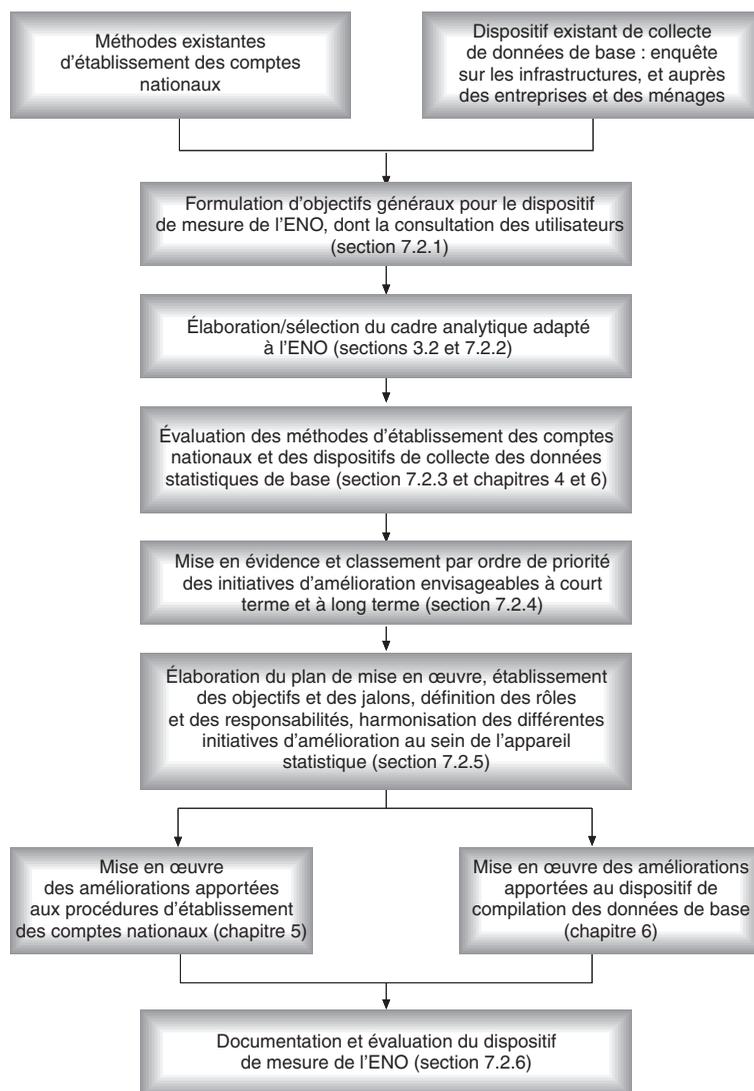
collecte de données statistiques de base ; en d'autres termes, ils n'incluent pas d'objectifs à long terme visant à intégrer des améliorations au dispositif de collecte de données en place.

- *L'absence d'intégration.* Les tentatives d'amélioration de la mesure de l'ENO ne s'insèrent pas dans un ensemble d'initiatives à court terme et à long terme, qui permettrait d'intégrer le développement de nouvelles techniques de collecte et de compilation des données au dispositif statistique en place. Cela aboutit à une série de mesures de l'ENO qui sont impossibles à intégrer ou à combiner avec les résultats établis par les offices statistiques. Les estimations des comptes nationaux risquent, par conséquent, d'être en décalage avec d'autres statistiques macro-économiques. De plus, l'absence de cadre général rend presque impossible l'observation de l'évolution dans le temps ou la fixation et la modification des priorités.

7.3. Bien que ce chapitre se propose de mettre en évidence les principaux ingrédients d'une stratégie de mise en œuvre d'un dispositif de mesure de l'ENO, il faut préciser d'emblée qu'il n'existe pas de panacée en la matière. L'amélioration de la mesure de l'ENO se fera probablement par paliers successifs, dans un cadre global établissant un lien entre les différentes étapes. Il est important que l'office statistique applique une stratégie systématique, exhaustive et adaptée aux conditions économiques locales. Cette stratégie doit se composer au minimum des éléments suivants :

- un plan complet de consultation des utilisateurs internes et externes concernant leurs besoins et leurs priorités en matière de mesure de l'ENO ;
- un ensemble d'objectifs clairs, réalistes et généraux indiquant les résultats recherchés par l'office statistique en matière de mesure de l'ENO et la façon dont ils vont répondre aux besoins des principaux utilisateurs des données ;
- un cadre théorique et analytique bien défini et adapté à la mesure de l'ENO ;
- une évaluation des sources et des résultats du dispositif de collecte de données de base existant et des procédures d'établissement des comptes nationaux, afin de mettre en évidence les problèmes liés à l'ENO et leur ampleur ;
- un ensemble d'initiatives envisageables à court terme et à long terme, classées par ordre de priorité, visant à améliorer l'infrastructure statistique et les résultats des dispositifs de collecte de données de base existants, ainsi que les procédures d'établissement des comptes nationaux ;
- un plan de mise en œuvre établissant clairement les objectifs, les jalons et ainsi que la répartition des responsabilités et les résultats attendus pour tous les intervenants de l'appareil statistique national ;
- une stratégie de révision des données, afin d'éviter que l'amélioration du dispositif de mesure de l'ENO ne crée des ruptures au niveau des statistiques macro-économiques ;
- des procédures de documentation permettant de consigner les résultats de l'évaluation de l'ENO, les estimations, par type d'activité, de l'importance de l'ENO, ainsi que les sources de données et les procédures de compilation existantes et programmées ;
- une documentation et une évaluation du dispositif de mesure de l'ENO.

7.4. Ces éléments, ainsi que leurs relations sont synthétisés dans le graphique 7.1 et repris plus en détail dans la section 7.2. Le graphique 7.1 souligne le fait que l'exhaustivité de la mesure du PIB ne peut résulter d'un ensemble d'opérations disjointes. Il illustre plutôt la nécessité d'un ensemble de procédures coordonnées et clairement liées entre elles, qui sont mises en œuvre par le personnel à tous les niveaux de l'appareil statistique national. Il met également en évidence la séparation entre les travaux d'amélioration de la collecte de données de base et ceux qui se rapportent à l'établissement des comptes nationaux. Cette distinction montre la nécessité de définir clairement les rôles et les responsabilités au sein de l'organisation afin d'éviter la duplication des tâches et les doubles comptabilisations des mesures effectuées respectivement par les statisticiens d'enquêtes et les comptables nationaux.

Graphique 7.1. **Éléments de la stratégie de mise en œuvre du dispositif de mesure de l'ENO**

7.2. Éléments de la stratégie de mise en œuvre

7.2.1. Formulation d'objectifs généraux et consultation des utilisateurs

7.5. Le premier élément de la stratégie de mise en œuvre consiste à définir et faire comprendre de façon claire et sans équivoque les objectifs de l'office statistique en matière de mesure de l'ENO. Le premier de ces objectifs est d'améliorer l'exhaustivité des estimations du PIB. Les autres objectifs comprennent la réalisation de différentes mesures du secteur informel ou de la production souterraine ou illégale. Quels que soient les objectifs fixés, l'office statistique doit être réaliste. De plus, le dispositif de mesure de l'ENO doit être considéré comme faisant partie intégrante – voire comme un maillon essentiel – de toute stratégie de gestion globale de la qualité. L'office statistique doit communiquer ses objectifs généraux aux équipes de terrain afin qu'elles comprennent bien leur rôle.

7.6. La formulation des objectifs nécessite la consultation des utilisateurs internes et externes des données afin de déterminer leurs besoins et leurs priorités. Idéalement, les principaux utilisateurs

devraient être consultés à intervalles réguliers, de préférence une fois par an. Cette consultation vise, entre autres :

- à obtenir des conseils et un retour d'informations concernant la stratégie de mesure de l'ENO et le plan de mise en œuvre ;
- à renseigner les utilisateurs sur les principales causes de l'ENO et sur les limites des méthodes de mesure ; à donner une estimation réaliste des problèmes, de ce qui peut être fait avec les ressources disponibles et de ce qui pourrait être accompli en accordant plus d'importance au dispositif ;
- à faire connaître les résultats des améliorations apportées aux méthodes de mesure de l'ENO.

7.7. Le processus de consultation doit être aussi ouvert et transparent que possible. Pour y parvenir, il faut notamment faire connaître la stratégie de mesure de l'ENO, dans un premier temps éventuellement sous la forme d'un document préliminaire invitant les utilisateurs à apporter des informations et à faire des suggestions, de réunions avec des utilisateurs ou groupes d'utilisateurs et d'un retour d'informations régulier sur l'évolution du plan de mise en œuvre.

7.2.2. Choix d'une grille d'analyse

7.8. Le choix et l'utilisation d'une grille d'analyse correspondant aux spécificités de l'appareil statistique national sont les prémisses indispensables à l'évaluation et à l'explicitation de problèmes liés à l'ENO, ainsi qu'à d'éventuelles améliorations en la matière. On peut envisager d'utiliser comme point de départ la grille d'analyse tabulaire utilisée par Eurostat. Toutefois, il pourrait s'avérer nécessaire de préciser la nomenclature des activités non observées ou de combiner certaines catégories en fonction des spécificités locales. En l'état actuel, les tableaux répertoriant la nature et l'ampleur des ajustements effectués pourraient s'avérer trop ou trop peu détaillés, selon l'étendue du dispositif de mesure de l'ENO envisagé.

7.2.3. Évaluation des comptes nationaux et dispositif de collecte de données statistiques de base

7.9. L'évaluation doit d'abord traiter des méthodes d'établissement des comptes nationaux pour ensuite remonter aux sources des données et à l'infrastructure de collecte des données. Les techniques d'évaluation peuvent être choisies parmi celles exposées dans les chapitres 4 et 6. L'objectif est d'identifier toutes les catégories possibles d'activités non observées, d'estimer leur ampleur et d'explicitier les ajustements auxquels elles donnent lieu le cas échéant. Si l'on veut appliquer la grille d'analyse tabulaire d'Eurostat à l'ENO par exemple, il faut s'efforcer de remplir toutes les cases des tableaux correspondants (voir annexe 4.1).

7.2.4. Mise en évidence des initiatives d'amélioration du dispositif de mesure de l'ENO et identification des priorités

7.10. Parallèlement à l'évaluation des comptes nationaux et du dispositif de collecte de données statistiques de base, des améliorations possibles du dispositif de mesure de l'ENO peuvent être mises en évidence sur la base des pratiques exemplaires décrites dans les chapitres 5 et 6. Compte tenu des multiples facettes que présente l'ENO, il est probable que cette opération permettrait d'envisager de nombreuses améliorations, dont la mise en œuvre intégrale irait au-delà des moyens dont dispose l'office statistique. Il faut donc les classer par ordre de priorité et définir une série d'initiatives d'amélioration à court terme et à long terme. Ces initiatives peuvent être réparties en deux groupes principaux : celles, essentiellement à court terme, qui impliquent une modification des méthodes d'établissement des comptes nationaux et celles, généralement à plus long terme, qui visent à modifier le dispositif de collecte de données statistiques de base.

7.11. En allant du court terme au long terme, on retiendra parmi les possibilités d'amélioration :

- l'introduction de techniques d'imputation peu onéreuses et l'ajustement des données de base à partir d'un modèle avant de les utiliser lors de l'établissement des comptes nationaux ;

- l'introduction de techniques d'imputation nouvelles ou améliorées et d'ajustements basées sur un modèle au cours du processus d'établissement des comptes nationaux ;
- l'amélioration de l'infrastructure statistique, comme le registre des entreprises par exemple ;
- l'amélioration (et l'abandon si nécessaire) de dispositifs de collecte existants ;
- l'introduction de collectes statistiques supplémentaires, de façon *ad hoc* ou permanente, fournissant des estimations de référence périodiques pour les différents indicateurs qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'estimation de l'ENO.

7.12. L'amélioration des méthodes d'établissement des comptes nationaux par le biais d'enquêtes complémentaires à petite échelle et d'ajustements basés sur des modèles constituent une solution immédiate et relativement peu onéreuse pour le traitement de la production non observée. De telles initiatives reposent sur l'analyse systématique de tous les problèmes et des éventuelles solutions, sur l'utilisation exhaustive de toutes les données disponibles, sur des estimations directes plutôt que des ajustements basés sur un modèle et sur des modèles aussi détaillés que possible.

7.13. Pour ce qui est de la stratégie à long terme, la première priorité est de combler les lacunes du dispositif de collecte de données statistiques de base. Le « contrôle de la qualité en amont », tel doit être le *leitmotiv*. Il est vain de continuer à utiliser des méthodes indirectes d'établissement des comptes pour pallier des problèmes de données qui pourraient être facilement résolus au niveau des données de base. La coordination est un aspect essentiel du dispositif de collecte de données de base. La cohérence et la pertinence des données s'amélioreront si toutes les statistiques se fondent sur un cadre théorique commun. C'est au niveau du dispositif de collecte des données qu'il faut traiter les problèmes de non-réponse. Toutes les observations manquantes devraient être imputées. L'introduction ou l'enrichissement d'un registre des entreprises pourrait augmenter considérablement le champ de couverture du dispositif. Les erreurs de déclaration devraient être traitées par le biais de vérifications et de tests de vraisemblance.

7.14. De plus, comme nous l'avons souligné précédemment, les statistiques macro-économiques générées par le dispositif de collecte de données de base ne sont pas que de simples intrants pour les comptes nationaux, mais constituent des indicateurs à part entière. Elles doivent normalement concorder avec les comptes nationaux. Cette cohérence ne peut être atteinte qu'en réduisant les activités non observées, c'est-à-dire en améliorant la collecte de données. Les résultats produits par le dispositif de collecte de données de base peuvent concorder d'autant plus précisément avec les ajustements apportés aux comptes nationaux au titre des activités non observées que :

- l'on admet l'existence de la production non observée dans les descriptions méthodologiques accompagnant les données de base publiées, c'est-à-dire que l'on explique les raisons du décalage existant entre les données de base et les estimations des comptes nationaux, ajustées pour rendre compte de la production non observée ;
- l'on publie les tableaux complétant les données de base et indiquant les ajustements dus à l'ENO ;
- l'on intègre les ajustements aux données de base, ce qui revient à réduire le volume de la production non observée.

7.2.5. Plan de mise en œuvre

7.15. Le plan de mise en œuvre doit préciser les initiatives d'amélioration programmées, le calendrier prévu pour la mise en œuvre de chaque initiative, les résultats attendus, les ressources humaines, financières, ainsi que les systèmes nécessaires et la répartition des responsabilités. Il doit se recouper avec la stratégie pluriannuelle et le plan de gestion de la qualité de l'appareil statistique national dont il fait partie intégrante.

La répartition des responsabilités dans le dispositif de mesure de l'ENO et ses améliorations

7.16. Il est essentiel de définir le rôle des comptables nationaux et des statisticiens d'enquête des offices statistiques centraux et régionaux. Traditionnellement, le dispositif de mesure de l'ENO incombe entièrement aux comptables nationaux, dans la mesure où l'établissement des comptes nationaux nécessite la comparaison systématique de données obtenues à partir de nombreuses sources. Il s'ensuit que les comptables nationaux sont au cœur du dispositif. Mais, comme on l'a vu précédemment, il importe que toutes les unités de l'office statistique soient impliquées.

7.17. Le processus habituel de confrontation des données lors de l'établissement des comptes nationaux met en évidence des lacunes et des incohérences au niveau des données de base, pouvant notamment être dues à la production non observée. Habituellement, le rôle des experts de la comptabilité nationale est de corriger les données pour compenser les lacunes du champ de couverture et les erreurs, ainsi que les différences existant entre les définitions du SNC 1993 et celles utilisées par les entreprises, qui se répercutent dans les données de base. Les statisticiens d'enquête devraient jouer un rôle prépondérant dans ce processus d'ajustement, car ce sont eux qui sont le mieux placés pour connaître les points forts et faibles des données qu'ils produisent. On peut également s'attendre à ce qu'ils connaissent bien la nature et l'ampleur des différentes activités non observées propres à leur domaine d'étude statistique respectifs.

7.18. Des problèmes peuvent survenir lorsque les comptables nationaux ne sont pas conscients des efforts déployés par les statisticiens d'enquête pour améliorer l'étendue du champ de couverture. Ces derniers doivent par conséquent :

- évaluer la méthodologie de chaque collecte de données de façon à mettre en évidence l'ampleur probable de la production non observée ; les statisticiens d'enquête doivent également valider les données en analysant des informations provenant d'autres sources ;
- expliciter les pratiques existantes sous forme de métadonnées définissant les concepts et les méthodologies appliquées. Ce processus d'explicitation permet souvent de mettre en évidence des lacunes méthodologiques qui n'avaient pas été remarquées jusque-là. L'explicitation aide également les utilisateurs à comprendre l'importance des activités non observées prises en compte dans les données de base ;
- participer à l'élaboration de méthodes d'établissement indirectes des comptes permettant de compenser les lacunes des données de base.

7.19. Un autre argument en faveur du rôle prépondérant que devraient jouer les statisticiens d'enquête dans les initiatives d'amélioration de la mesure de l'ENO est, comme nous l'avons souligné précédemment, que les données macro-économiques qu'ils produisent sont d'importants indicateurs à part entière et que ces données doivent être cohérentes avec les comptes nationaux.

7.20. Il incombe aux comptables nationaux de veiller à ce que les statisticiens chargés de la collecte des données soient pleinement conscients des concepts, des définitions et des nomenclatures du SCN 1993, et qu'ils en tiennent compte autant que possible lors de la collecte de données. De telles considérations sont primordiales lors de l'élaboration de nouvelles collectes ou lors de la modification de méthodologies de collecte existantes.

7.21. Dans les pays où ce sont les offices statistiques régionaux qui effectuent la majeure partie des collectes de données, il est essentiel que ces derniers soient impliqués au même titre que l'office central. Cela est particulièrement vrai pour les pays où ce sont les offices régionaux qui agrègent les données et où l'office central ne travaille que sur les agrégats régionaux.

Fixation des priorités

7.22. Les causes et l'importance de l'ENO, ainsi que l'ampleur des ajustements effectués dans les comptes nationaux, constituent la base à partir de laquelle sont fixées les priorités d'affectation des ressources aux différentes initiatives d'amélioration du dispositif de mesure de l'ENO. Les régions où l'ENO est relativement peu importante ne justifient probablement pas le déploiement d'efforts

supplémentaires. En revanche, les régions où l'ENO est très importante ou pour lesquelles les ajustements effectués se fondent sur des hypothèses ténues ou sur des sources peu fiables méritent plus d'attention. Si, par exemple, d'importants ajustements sont nécessaires pour compenser la non-couverture d'entreprises qui auraient dû figurer dans le registre des entreprises, il faut alors faire porter l'effort sur l'amélioration du registre des entreprises et sur son utilisation comme base d'échantillonnage. En revanche, si les lacunes du champ de couverture sont liées à la taille des entreprises, trop petites pour être incluses dans le registre, les initiatives d'amélioration doivent alors se concentrer sur les ajustements des comptes nationaux, éventuellement par le biais d'enquêtes complémentaires ou par le biais de la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

Résultats du dispositif de mesure de l'ENO

7.23. Les principaux résultats attendus d'un plan de mise en œuvre du dispositif de mesure de l'ENO sont :

- des données de base assurant de façon démontrable une meilleure couverture de l'économie, c'est-à-dire une réduction du volume de la production non observée ;
- des améliorations des procédures d'établissement des comptes nationaux, tenant compte des lacunes subsistant dans les données de base, c'est-à-dire une réduction du volume de la production non mesurée ; et
- une documentation détaillée sur la méthode de calcul des ajustements et des estimations.

7.2.6. Documentation et évaluation

7.24. La documentation constitue un élément essentiel de la mise en œuvre d'une stratégie de mesure de l'ENO. Elle est essentielle pour :

- définir au niveau des statistiques de base les zones prioritaires où le champ de couverture des activités non observées doit être amélioré ;
- fournir aux comptes nationaux, de façon systématique et complète, toutes les informations qui peuvent être obtenues à partir des sources disponibles ;
- éviter la duplication des tâches des équipes travaillant dans les différentes zones ;
- éviter la double comptabilisation des estimations de l'ENO, par les comptes nationaux et par les statisticiens d'enquête ;
- veiller à ce que les travaux antérieurs d'estimation de l'ENO soient intégrés lorsque cela est pertinent.

7.25. Une bonne documentation permet également de mieux expliciter le lien existant entre les données de base produites par les statisticiens d'enquête et les corrections apportées ensuite à ces chiffres par les comptes nationaux en vue de compenser la non-observation d'activités. La documentation facilite la révision des estimations lorsque des chiffres plus fiables sont disponibles pour effectuer les ajustements. Elle facilite également la fixation de priorités pour les collectes statistiques et les sources de données nouvelles ou pour la modification de méthodologies de collecte existantes.

7.26. Deux types de documentation sont nécessaires. Il faut d'abord expliciter les méthodes d'établissement et d'amélioration des mesures du PIB, notamment en ce qui concerne le traitement de l'ENO. Ensuite, il s'agit d'explicitier les données résultant du dispositif de collecte de données statistiques de base et tous les ajustements dont elles ont fait l'objet pour rendre compte de l'ENO. Si l'on remplit systématiquement toutes les cases prévues par la grille d'analyse tabulaire d'Eurostat, on obtient une bonne documentation.

7.27. La documentation est un processus qui demande beaucoup de ressources et qui est souvent relégué en dernière place sur la liste des améliorations à apporter, où il finit par sombrer dans l'oubli. Il est donc nécessaire d'élaborer une stratégie pour la préparation, la diffusion immédiate et la mise à jour de la documentation.

7.28. Étant donné que l'amélioration de la mesure de l'ENO est un processus continu susceptible de s'étaler sur plusieurs années, il est essentiel d'intégrer des processus d'évaluation à la stratégie de mesure de l'ENO elle-même. Ces évaluations peuvent être périodiques ou continues. Elles visent à :

- comparer les performances réalisées aux performances prévues ;
- déterminer les raisons des contre-performances, des sous-performances et des retards ;
- définir et faire connaître les processus efficaces ou mis en œuvre avec succès ; et
- fournir des renseignements pour les cycles ultérieurs de consultation des utilisateurs.

7.3. Stratégie de mise en œuvre pour les pays en transition

Caractéristiques spécifiques

7.29. Bien que l'approche de la mesure de l'ENO devrait être la même pour les pays en transition que pour les autres pays, les économies en transition présentent certaines caractéristiques spécifiques qui nécessitent une attention particulière. On retiendra notamment l'existence d'un commerce de navette et d'un secteur informel importants, l'utilisation extensive de jardins familiaux pour la production d'aliments à des fins de consommation propre et, dans certains pays, des activités illégales à grande échelle. De plus, les processus économiques, les structures institutionnelles et les méthodes statistiques connaissent une évolution rapide. Les paragraphes suivants mettent en évidence quelques grandes considérations qui entrent en ligne de compte dans l'élaboration d'une stratégie de mesure de l'ENO dans de telles circonstances.

Fixation des priorités

7.30. La priorité n° 1 du dispositif de mesure de l'ENO doit être d'améliorer la couverture de la valeur ajoutée au PIB par les différents types d'activité et par les dépenses finales, en améliorant la mesure des activités souterraines, des activités du secteur informel et de la production alimentaire à des fins de consommation propre. Les données statistiques de base nécessaires à l'établissement des estimations et les procédures de traitement de ces données doivent être entièrement revues et modifiées si nécessaire.

7.31. Ensuite, il faut intégrer les estimations de l'ENO dans les comptes sectoriels. Cela implique l'élaboration d'instructions spécifiques en vue de leur intégration et de leur rapprochement.

7.32. Enfin, il est important d'intégrer toute activité illégale significative dans le champ de couverture. Cela implique l'élaboration de méthodes permettant de mesurer et d'inclure de telles activités dans les différents comptes. Comme on l'a vu au chapitre 3, les activités illégales se répartissent en deux catégories : les activités productives, c'est-à-dire celles qui contribuent au PIB, et celles qui sont redistributives. Les utilisateurs des données pourraient être très intéressés par la mesure et l'analyse de ces deux types d'activité. Cela étant, compte tenu des inévitables limites qu'imposent les ressources disponibles et la nécessité d'établir des priorités, les efforts de mesure doivent se concentrer spécifiquement sur les activités illégales productives.

Grille d'analyse

7.33. Comme on l'a également vu au chapitre 3, les zones problématiques de l'ENO ne constituent pas des groupes d'activités mutuellement exclusifs. Toutefois, on peut définir des groupes étroitement liés et mutuellement exclusifs en choisissant l'une des zones problématiques comme point de départ et en définissant les groupes suivants de façon à en exclure les activités appartenant déjà au(x) groupe(s) précédent(s). Compte tenu des caractéristiques de l'ENO dans les économies en transition et des instruments de mesure habituellement disponibles, on pourrait utilement définir les groupes d'activités mutuellement exclusifs suivants :

- production du secteur informel ;
- production des ménages pour leur propre usage final non incluse dans la production du secteur informel ;

- production souterraine ne relevant ni de la production du secteur informel, ni de la production des ménages pour leur propre consommation finale ;
- production illégale ne relevant de la production ni du secteur informel, ni du secteur souterrain, ni de la production des ménages pour leur propre consommation finale ;
- autres activités productives non observées en raison de lacunes du dispositif de collecte des données statistiques de base.

7.34. L'utilisation de ces groupes d'activités en lieu et place des zones problématiques de l'ENO permettrait également de résoudre les problèmes de délimitation entre les différents types d'ENO lors de l'utilisation de la grille d'analyse tabulaire d'Eurostat.

Introduction d'enquêtes par sondage

7.35. Selon toute vraisemblance, les statisticiens des pays en transition ont une grande expérience de l'utilisation des recensements et des sources administratives. Les sources administratives devraient continuer à être pleinement exploitées et pour ce faire, il faut que l'office statistique ait le droit d'accéder aux renseignements fiscaux ainsi qu'aux autres sources administratives. Cela étant, compte tenu de la forte augmentation du nombre d'entreprises, les sources traditionnelles ne suffisent plus et doivent être complétées ou remplacées par des enquêtes par sondage. En pratique, ces dernières sont non seulement le seul moyen de couvrir les entreprises constituées en sociétés, jusque-là incluses dans les estimations, mais elles sont aussi le seul moyen de couvrir les entreprises appartenant à des ménages.

Coopération avec d'autres administrations publiques

7.36. Plusieurs administrations publiques, dont l'administration fiscale, le ministère des Finances, la sécurité sociale, les douanes et la police sont susceptibles d'être intéressées par l'ENO. Comme il convient d'utiliser des données provenant de toutes les sources possibles, la coopération entre ces administrations et l'office statistique est essentielle. Les estimations de l'ENO peuvent également être établies par des instituts de recherche indépendants. Bien que l'expérience de tels instituts puisse permettre d'éclairer certaines causes de l'ENO, les méthodes de mesure qu'ils utilisent ne sont souvent pas assez rigoureuses pour l'estimation du PIB, car ils n'ont pas accès à toutes les données dont peuvent disposer les comptes nationaux. Notamment les modèles macro-économiques fondés sur des hypothèses simplistes ne sont pas utilisables, comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre 12.

7.4. Stratégie de mise en œuvre pour les pays ayant une forte production du secteur des ménages

Introduction

7.37. Les pays présentant une forte production du secteur des ménages ont souvent un appareil statistique relativement peu solide. En pareil cas, bien que les principes généraux de la stratégie de mesure de l'ENO continuent de s'appliquer, certaines des méthodes exposées dans les chapitres 5 et 6 risquent de nécessiter trop de ressources ou de dépendre des données disponibles. L'introduction d'une série d'enquêtes exhaustives auprès des entreprises par exemple peut être extrêmement onéreuse. Par conséquent, l'objet de cette partie est de présenter une stratégie simplifiée de mesure de l'ENO exploitant pleinement toutes les données économiques et sociales pertinentes.

7.38. Les estimations de la contribution du secteur des ménages au PIB calculées en utilisant les méthodes traditionnelles tendent à être assez faibles. En Afrique subsaharienne par exemple, près de 75 % de la main-d'œuvre non agricole est active dans le secteur informel, mais ne contribue qu'à 25 % du PIB total (Charmes, 2000a). Bien que de nombreux analystes déduisent de ces chiffres que la productivité et la formation du revenu du secteur informel sont très faibles, la position adoptée dans le Manuel consiste à dire qu'on peut expliquer aussi ces résultats par des problèmes de mesure et qu'il faut donc envisager de nouvelles méthodes d'évaluation. Dans le SCN de 1968, la production des ménages pour leur usage final propre se limitait à l'agriculture de subsistance, aux autres productions

primaires, à la transformation des produits primaires qu'ils produisent eux-mêmes, aux emplois domestiques rémunérés et aux loyers imputés. Dans le SCN 1993 l'inclusion de nouveaux biens dans le domaine de la production nécessite l'élaboration de nouvelles méthodes.

7.39. Le meilleur moyen d'intégrer les secteurs des entreprises et des administrations publiques dans le champ de couverture est d'utiliser les enquêtes auprès des entreprises. Ces enquêtes doivent, de préférence, s'appuyer sur un registre des entreprises. Pour ce qui est du secteur des ménages, il existe différents types de production, comme l'illustre le graphique 7.2, nécessitant des mécanismes différents. Le meilleur moyen de couvrir les entreprises appartenant à des ménages et faisant partie du secteur formel est d'utiliser les mêmes dispositifs que pour les entreprises constituées en sociétés. Quant aux entreprises agricoles appartenant à des ménages, le meilleur moyen de les inclure dans le champ de couverture est de recourir aux enquêtes sur l'agriculture. Les services de logement produits par les propriétaires-occupants peuvent être estimés par le biais des méthodes habituelles exposées dans le paragraphe 5.3. Les renseignements concernant les services domestiques rémunérés peuvent souvent être obtenus grâce aux enquêtes sur la main-d'œuvre et celles sur les revenus et les dépenses des ménages. Les entreprises du secteur informel peuvent être traitées par le biais d'enquêtes mixtes auprès des entreprises et des ménages et/ou par la méthode de la main-d'œuvre utilisée, et les autres entreprises non marchandes par des enquêtes sur l'emploi du temps. En résumé, et comme on le précisera plus loin, les tâches prioritaires sont :

- l'introduction d'un registre d'entreprises contenant au moins toutes les entreprises de taille moyenne et grande constituées en sociétés, ainsi que les quasi-sociétés ;
- l'introduction d'une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises ;
- l'application de la méthode de la main-d'œuvre utilisée ; et
- l'utilisation d'enquêtes sur l'emploi du temps.

Graphique 7.2. **Les entreprises du secteur des ménages par type de production**

Secteur des ménages comprenant toutes les entreprises non constituées en société appartenant à des ménages						
Activités marchandes (SCN 1993) (la totalité ou la majeure partie de la production commercialisée)			Activités non marchandes (SCN 1993)			
Production d'au moins une partie des biens et services pour le marché			Production de biens et services exclusivement pour usage final propre			
Activités non agricoles		Activités agricoles	Production de biens		Production de services	
Appartenant au secteur formel	Appartenant au secteur informel (hors agriculture)		Agriculture sylviculture pêche	Autres types d'activité	Services domestiques rémunérés	Services de logement des propriétaires-occupants

Registre des entreprises et enquêtes auprès des entreprises

7.40. L'introduction et l'utilisation d'un registre des entreprises servant de cadre aux enquêtes sur les entreprises sont au cœur de la stratégie d'amélioration de la collecte de données, du moins en ce qui concerne les grandes entreprises. Dans de nombreux pays ayant un secteur informel important, les entreprises répertoriées par le registre des entreprises, s'il existe, ne sont à l'origine que d'une partie relativement limitée de la production totale. Dans ce cas, l'introduction d'un registre des entreprises et son développement sont prioritaires.

7.41. Idéalement, le registre des entreprises devrait se fonder, comme on l'a vu au chapitre 6, sur les données d'un ou de plusieurs registres administratifs. En l'absence de sources administratives convenables, il peut être élaboré sur la base d'un recensement économique, c'est-à-dire un dénombrement par la technique du porte à porte de toutes les entreprises établies dans le pays. Dans ce cas, il convient de ne pas compter uniquement les entreprises immédiatement visibles, mais aussi celles qui sont établies sur le lieu d'habitation même du propriétaire ou celles qui n'ont pas de localisation précise.

7.42. Les petites entreprises présentent un fort taux de renouvellement. Elles se créent rapidement, changent fréquemment d'activité et disparaissent souvent. Un taux de renouvellement annuel de 20 % peut être considéré comme tout à fait normal. Par conséquent, un registre des entreprises basé sur un recensement économique ne peut servir de base de sondage que dans la période suivant immédiatement le recensement. Par la suite, il peut servir de point de départ pour définir les zones d'un sondage aréolaire pour des enquêtes sur les micro-entreprises, comme décrit par de Charmes (1999) par une enquête de ce type au Bénin.

7.43. En résumé, bien qu'il soit impossible de tenir un registre exhaustif de toutes les entreprises, il devrait exister un registre répertoriant au moins toutes les moyennes et grandes entreprises constituées en sociétés, ainsi que les quasi-sociétés. Ce registre peut reposer sur des données administratives tirées, par exemple, de la procédure d'enregistrement des sociétés ou du système de sécurité sociale. Le registre doit être conçu pour répertorier toutes les entreprises qui dépassent une certaine taille et/ou qui sont enregistrées auprès de la ou des sources administratives. La production économique de ces entreprises doit être mesurée par le biais d'enquêtes auprès des entreprises, en utilisant le registre des entreprises comme base de sondage. La production économique des entreprises marchandes non couvertes par les enquêtes auprès des entreprises doit être mesurée par le biais d'enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises ou en utilisant la méthode de la main-d'œuvre utilisée, comme décrit ci-après.

Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises dans le secteur informel

7.44. L'approche idéale pour mesurer les activités productives du secteur informel consiste à recourir à une enquête exhaustive mixte, organisée par zones, auprès des ménages et des entreprises. Hussmanns (2000) note que plus de 20 pays présentant un secteur informel important ont déjà commencé à utiliser cette méthode. Elle est exposée plus en détail au chapitre 10, en même temps que d'autres méthodes de mesure du secteur informel.

7.45. Il est peu probable que les offices statistiques disposent de ressources suffisantes pour réaliser ce type d'enquête tous les ans. Toutefois, si une telle enquête peut être menée tous les cinq ans par exemple, les données pour les années intermédiaires peuvent être estimées de façon indirecte. En particulier, si la population active fait l'objet d'une enquête annuelle, les données collectées concernant la main-d'œuvre utilisée par le secteur informel peuvent servir à extrapoler d'autres caractéristiques du secteur informel pour les années intermédiaires, comme la production et la valeur ajoutée, comme on le verra ci-après.

Méthode de la main-d'œuvre utilisée

7.46. Selon Charmes (1999 et 2000a), une forme simplifiée de la méthode de la main-d'œuvre utilisée décrite dans le chapitre 5 a été appliquée dans 15 pays présentant un important secteur informel, afin d'évaluer ce dernier. Les principales caractéristiques de cette méthode sont exposées dans les paragraphes suivants.

7.47. Les données sur l'offre de main-d'œuvre sont obtenues soit à partir d'un recensement de la population ou d'une enquête sur la population active, soit en complément d'une enquête sur les revenus, les dépenses, le niveau de vie ou de toute autre enquête auprès des ménages. Cette enquête doit permettre de déterminer si l'entreprise pour laquelle travaille une personne appartient ou non au secteur informel. On pourra par exemple poser des questions concernant le statut juridique de

l'entreprise (si elle est constituée en société ou non) et sa taille. L'objectif est de construire un tableau permettant une classification croisée des travailleurs en fonction du secteur d'activité (informel/autres secteurs), du type d'activité, du statut dans l'emploi occupé (employeur, salarié, travailleur indépendant ou travailleurs familiaux), du sexe et si possible, en fonction de l'appartenance au milieu urbain ou rural du travailleur. On peut être amené à utiliser des données classées par profession et formuler l'hypothèse d'une correspondance fixe entre la profession et le type d'activité. L'agriculture devrait être extraite d'un tel tableau pour être traitée séparément. Elle est généralement exclue du secteur informel.

7.48. Les données sur la main-d'œuvre utilisée peuvent être tirées d'un recensement ou d'une enquête économique ou d'une source administrative, notamment des registres de la sécurité sociale. Si les données proviennent d'un recensement ou d'une enquête économique, il faut d'abord vérifier si les renseignements concernant le statut juridique de l'entreprise ont été collectés. Lorsque cela est possible, les travailleurs à domicile ou externalisés (que l'on repère habituellement grâce à des questions au sujet du lieu de travail) doivent être traités séparément, dans la mesure où ils constituent une catégorie qui pourrait nécessiter des ajustements spécifiques dans la matrice de la main-d'œuvre utilisée. A cet égard, il peut être utile de classer les personnes travaillant dans la construction, les transports ou occupant un emploi domestique dans une catégorie à part.

7.49. L'étape suivante consiste à comparer le nombre de salariés et le nombre d'employeurs dans les différentes catégories du côté de l'offre de main-d'œuvre et du côté de l'utilisation de la main-d'œuvre, afin de déduire la matrice de la main-d'œuvre utilisée. Si les emplois liés aux sociétés ou quasi-sociétés peuvent être éliminés des deux côtés de la matrice, on peut alors se concentrer sur le secteur informel. Selon les données disponibles, on peut encore étendre la comparaison en fonction du sexe et de l'implantation, urbaine ou rurale. Une telle division est en effet utile dans la mesure où les ratios de production et de valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre peuvent présenter des différences en fonction du sexe ou de la localisation urbaine ou rurale.

7.50. Une fois construite la matrice de la main-d'œuvre utilisée, on applique les ratios de production et de valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre pour parvenir à la production et à la valeur ajoutée totales. Idéalement, ces ratios sont obtenus à partir d'une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, comme on l'a indiqué précédemment.

7.51. Cela suppose sans doute de surmonter un certain nombre de difficultés.

- Il se peut que la série de données pour l'année de référence soit incomplète. Dans ce cas, il faut utiliser des données portant sur plusieurs années et les corriger au mieux des différences entre les années de référence.
- Les données concernant l'offre peuvent n'être disponibles que pour les principaux centres urbains et devront donc être corrigées pour être représentatives de la totalité du pays.
- Les données concernant l'utilisation de main-d'œuvre peuvent être incomplètes et doivent alors être ajustées à la hausse pour tenir compte, par exemple, des entreprises publiques.
- En l'absence d'enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, les ratios de production et de valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre reposent sur une enquête de portée relativement limitée.
- On peut être amené à imputer les heures travaillées en se fondant sur le statut dans l'emploi et sur la nature de l'emploi, selon que la personne a un emploi permanent, à temps partiel ou saisonnier ou encore si elle a de multiples emplois.
- Les emplois multiples des travailleurs agricoles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, qu'ils soient saisonniers ou non, car selon Charmes (1989 et 1996), ils constituent l'une des principales causes de sous-estimation de la production des femmes dans de nombreux pays.

Par conséquent, la précision des estimations obtenues à partir de la méthode de la main-d'œuvre utilisée dépend de la qualité et de l'harmonisation des sources de données utilisées.

Enquêtes sur l'emploi du temps

7.52. L'étendue du domaine de la production tel qu'il est défini par le SNC 1993 facilite la mesure de la production en fonction du sexe. La production des femmes, et donc leur contribution au PIB, tend à être sous-estimée car :

- les femmes exercent souvent des activités multiples échappant à l'observation ;
- la production des femmes se concentre dans des activités, notamment agricoles et commerciales, auxquelles les comptables nationaux attribuent habituellement de faibles niveaux de production et de revenus ; enfin
- des femmes extérieures au ménage exercent souvent des activités domestiques dès le plus jeune âge, mais ne sont rémunérées qu'en nature, sous forme de nourriture et de logement.

7.53. Ce sont là quelques arguments en faveur de la mise en œuvre d'enquêtes sur l'emploi du temps dans les pays présentant une production importante des ménages pour leur usage final propre. Ces enquêtes permettraient également d'obtenir des informations utiles pour évaluer la qualité des données des enquêtes sur la population active et sur le secteur informel. Récemment encore, ces enquêtes étaient limitées aux pays industrialisés. Les résultats d'enquêtes sur l'emploi du temps ont permis à Charmes (2000b) de conclure que si l'on tient compte de leur production de biens non marchands pour leur usage final propre, les femmes cumulent autant d'heures de travail que les hommes et que la part des femmes dans la main-d'œuvre correspond à leur part dans la population.

7.54. Ces résultats laissent à penser que le recours à des enquêtes sur l'emploi du temps est indispensable à une bonne estimation de la production des ménages pour leur propre consommation finale, du moins pour ce qui est de la production non agricole. Ces enquêtes peuvent être combinées à d'autres enquêtes auprès des ménages et donc être intégrées dans un dispositif de collecte de données existant.

7.5. L'introduction de modifications dans les estimations

7.55. Pour de nombreux utilisateurs, la diffusion d'un large éventail de séries chronologiques constitue un aspect essentiel des comptes nationaux et des autres grandes données macro-économiques, car elles permettent des comparaisons dans le temps et une analyse des taux de croissance. Cet aspect est souvent aussi important, voire plus que la précision des estimations. Bien évidemment, l'amélioration de la mesure de l'ENO par un office statistique va modifier les résultats tirés des données. Il est essentiel que les utilisateurs n'attribuent pas ces modifications au phénomène économique mesuré. Cette remarque s'applique à toute modification apportée aux méthodologies de mesure et de compilation, et pas seulement aux méthodes élaborées pour le projet de mesure de l'ENO. Par exemple, si les estimations du PIB sont revues en raison du caractère plus complet du champ de couverture sans que ces modifications soient correctement explicitées, les séries chronologiques des comptes nationaux s'en trouveraient invalidées. Pire encore, cette situation pourrait se reproduire plusieurs années consécutives, les évolutions constatées au fil des ans résultant dès lors des méthodes de mesure plutôt que d'évolutions économiques. Il faut donc définir une stratégie de révision afin de pouvoir modifier les comptes nationaux sans en altérer la comparabilité dans le temps.

7.56. Il existe trois options pour apporter des améliorations méthodologiques :

- Premièrement, on peut appliquer la nouvelle méthodologie aux années précédentes. Cette option, quelquefois appelée prévision rétrospective, est sans aucun doute la solution préférable. Cela étant, elle peut s'avérer onéreuse, son coût augmentant à raison du nombre d'années antérieures auxquelles la nouvelle méthodologie est appliquée. Or, le choix de ce nombre d'années est une question subjective. Il est possible de réduire les coûts en n'appliquant intégralement la nouvelle méthodologie qu'aux segments des comptes où les évolutions ont été les plus marquées et, pour les autres segments, on se contente d'effectuer de simples ajustements des ratios par recoupements sur une seule année entre les estimations calculées en utilisant l'ancienne méthodologie et la nouvelle méthodologie.

- La deuxième option consiste à supprimer les effets de la nouvelle méthodologie dans les estimations jusqu'à ce qu'un nombre d'années suffisant se soit écoulé, puis introduire toutes les modifications accumulées en une seule fois. Quant à savoir quel est ce nombre d'années suffisant, il s'agit, là encore, d'une question subjective.
- La troisième option est un compromis entre les deux options précédentes. Elle consiste à continuer de publier les estimations suivant l'ancienne méthodologie, mais calculer les taux de croissance en utilisant la nouvelle méthodologie.

7.57. Quelle que soit l'option choisie, la transparence est un aspect important de la stratégie de révision. Les modifications apportées doivent être bien explicitées dans une documentation mise à la disposition du public. Afin d'éviter tout soupçon de calcul politique quant au moment choisi pour introduire de nouvelles estimations, il convient d'annoncer longtemps à l'avance les révisions à venir.

PRODUCTION SOUTERRAINE

8.1. Introduction	155
8.2. Variantes, synonymes et termes apparentés	155
<i>Définition de la production souterraine</i>	155
<i>Inclusion inappropriée d'activités non productives</i>	156
<i>Inclusion/exclusion de la production illégale</i>	156
<i>Inclusion/exclusion de la production marchande à petite échelle</i>	156
<i>Production souterraine totale, non observée et non mesurée</i>	156
<i>Production souterraine, production non imposée et revenus non imposés</i>	157
<i>Production souterraine exprimée en pourcentage</i>	157
<i>Autres termes</i>	157
<i>Synthèse</i>	157
8.3. Instruments de mesure	157
8.3.1. Introduction	157
8.3.2. Enquêtes sur les dépenses consacrées aux biens et services issus de la production souterraine	158
8.3.3. Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée et les revenus générés par la production souterraine	159
8.3.4. Enquêtes sur l'emploi du temps	159
8.3.5. Enquêtes d'opinion	159
8.3.6. Données provenant de contrôles fiscaux	161
8.4. Mesure de la production souterraine et problèmes connexes	161
8.4.1. Introduction	161
8.4.2. Production souterraine	161
8.4.3. Production souterraine non mesurée	163
8.4.4. Fraude fiscale	163
8.4.5. Commerce de navette	163
8.4.6. Achats transfrontaliers	163
8.4.7. Troc	164
8.4.8. Fuite de capitaux	164

8. PRODUCTION SOUTERRAINE

8.1. Introduction

8.1. Les sept premiers chapitres de ce Manuel sont consacrés à l'établissement d'estimations exhaustives du PIB et de ses composantes, notamment aux méthodes d'évaluation et de correction des défaillances du dispositif de collecte de données statistiques de base et des comptes nationaux. Ce chapitre, ainsi que les trois suivants, traitent de l'analyse et de la mesure de la production souterraine et illégale, de la production du secteur informel, ainsi que de la production des ménages pour usage final propre. L'analyse de chacun de ces types de production présente un intérêt spécifique. En outre, une amélioration de la mesure du PIB ne réduit l'importance d'aucun de ces types de production.

8.2. Comme on l'a souligné précédemment, il peut y avoir des recouvrements entre ces différentes catégories d'activités productives – elles ne sont pas mutuellement exclusives. En particulier, la production peut relever à la fois des secteurs informel et souterrain. Ce chapitre s'attache à analyser les activités productives souterraines, sans considération pour leur éventuelle appartenance au secteur informel. La répartition des activités entre le secteur formel, le secteur informel et la production pour usage final propre en fonction du type d'entreprise considéré constitue un aspect différent, abordé dans les chapitres 10 et 11.

8.3. Jusqu'ici, dans le Manuel, le terme d'*économie souterraine* a été interprété dans le strict respect de la définition donnée dans le SCN de 1993. Cela étant, ce terme a une acception beaucoup plus large en dehors du contexte de l'établissement des comptes nationaux. Il est couramment utilisé par les sociologues, les analystes du marché du travail, les législateurs, les médias et par le grand public. Ses diverses acceptions dépendent du point de vue et des préoccupations respectives des différents utilisateurs. La section 8.2 explore certaines de ces acceptions et les liens qu'elles entretiennent avec la définition du terme figurant dans le SCN de 1993. Elle évoque également des termes synonymes ou proches et aborde certaines activités non productives, quelquefois associées (à tort) à la production souterraine, afin d'expliquer dans quelle mesure elles ne sont pas productives et comment elles peuvent être considérées. La section 8.3 synthétise plusieurs méthodes de mesure de l'économie souterraine. La section 8.4 traite de la définition et de la mesure de phénomènes particuliers, comme la fraude fiscale, les achats transfrontaliers et le commerce de navette.

8.2. Variantes, synonymes et termes apparentés

Définition de la production souterraine

8.4. Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 3, le SCN de 1993 définit la production souterraine comme l'ensemble des activités de production légales volontairement dissimulées aux pouvoirs publics afin d'éviter :

- de payer des impôts sur le revenu, sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts ;
- de payer des contributions sociales ;
- de devoir se conformer à certaines normes juridiques, comme le salaire minimum, le nombre d'heures de travail maximum ou les normes en matière de sécurité et de santé etc. ;
- de devoir se conformer à certaines procédures administratives, telles que répondre à des questionnaires statistiques ou remplir des formulaires.

8.5. Il faut noter que cette définition n'est ni communément acceptée, ni strictement respectée en dehors du cercle relativement restreint des comptables nationaux et des économistes. Il existe de nombreuses autres acceptions valables de ce terme, dont chacune reflète le point de vue particulier des utilisateurs. Cette multiplicité peut être source de confusion, car les différentes acceptions du terme ne sont pas toujours différenciées. Les paragraphes ci-après abordent quelques-unes des variantes les plus courantes, ainsi que ce qui les distingue.

Inclusion inappropriée d'activités non productives

8.6. La principale et la plus courante des causes de confusion sur le sens d'économie souterraine résulte du fait que ce terme couvre des activités **non** productives, mais considérées comme souterraines dans le sens où elles impliquent une dissimulation aux autorités fiscales ou à d'autres administrations publiques. On trouve dans cette catégorie, par exemple, l'exportation illégale de capitaux ou la dissimulation d'intérêts perçus ou de plus-values réalisées. Si ces activités peuvent être qualifiées de souterraines au sens large du terme, elles ne devraient pas être considérées comme faisant partie de la *production* souterraine ni, partant, de l'économie souterraine, étant donné que la seule définition communément acceptée de la production est celle établie par le SCN de 1993. Toutes les opérations monétaires ne sont pas productives et, inversement, toutes les activités productives ne sont pas de nature monétaire. Cette distinction est importante.

Inclusion/exclusion de la production illégale

8.7. La question de savoir si la production souterraine est censée couvrir les activités illégales est également source d'ambiguïté. Aux termes du SCN de 1993, bien sûr, elles en sont exclues. Cela étant, bien que le SCN de 1993 constitue la référence pour ce qui est de la définition de la production, il ne fait pas autorité concernant le sens de « souterraine ». Du point de vue de l'application des lois fiscales, par exemple, ce n'est pas la légalité des activités qui importe, mais la dissimulation délibérée d'activités productives (et non productives) à l'administration fiscale. Par conséquent, dans certaines publications, « l'économie souterraine » couvre à la fois des productions légales et illégales, sans aucune distinction. Bien que cette acception du terme soit source de confusion et qu'il convienne d'éviter de l'utiliser, elle peut se justifier.

8.8. Si, conformément au SCN de 1993, il faut distinguer production illégale et production souterraine, la frontière entre les deux doit être clairement définie. Comme cela a été souligné dans le SCN de 1993 et dans le chapitre 3, les cas limites posent certains problèmes, qui seront abordés plus en détail dans le chapitre 9.

Inclusion/exclusion de la production marchande à petite échelle

8.9. Un troisième type d'activités vient ajouter à la confusion, à savoir les activités de production marchande pratiquées à une échelle tellement restreinte, que les entreprises qui en sont à l'origine ne sont pas obligées, implicitement ou explicitement, de les déclarer aux pouvoirs publics. Bien que ces activités ne fassent pas partie de la définition de la production souterraine formulée par le SCN de 1993, dans la mesure où elles n'impliquent aucune dissimulation délibérée, elles peuvent être incluses dans la production souterraine dans le cadre de certains travaux.

Production souterraine totale, non observée et non mesurée

8.10. Une autre source d'ambiguïté est la question de savoir si l'économie souterraine couvre la totalité des activités productives dissimulées ou seulement celles qui n'ont pas été prises en compte dans les estimations officielles du PIB. Selon le SCN de 1993, l'économie souterraine englobe toutes les activités souterraines, qu'elles soient mesurées ou non, mais elle est également souvent identifiée à la production non mesurée. Conformément à la terminologie présentée dans le chapitre 1, ces activités productives souterraines peuvent être désignées plus précisément par *production souterraine totale*, celles qui n'ont pas été comptabilisées dans les données de base par *production souterraine non observée* et celles qui sont exclues des estimations du PIB, par *production souterraine non mesurée*.

Production souterraine, production non imposée et revenus non imposés

8.11. Le terme de production souterraine est quelquefois utilisé dans le sens de *production non imposée*, c'est-à-dire la production pour laquelle les revenus correspondants n'ont pas été déclarés à l'administration fiscale, alors qu'ils auraient dû l'être. Définie ainsi, la production non imposée ne coïncide pas tout à fait avec la production souterraine telle qu'elle est définie dans le SCN de 1993, dans la mesure où cette dernière suppose la dissimulation à d'autres administrations que l'administration fiscale.

8.12. L'assimilation de l'économie souterraine aux *revenus non imposés* est plus problématique. Les revenus non imposés ne peuvent être mis en relation directe avec la production non imposée, car le revenu imposable peut être généré par des activités non productives. Il existe également une distinction importante entre la production non imposée et la production souterraine non mesurée, qui sont, comme l'indique Tanzi (1999), quelquefois confondues. La production non imposée correspond à une perte de recettes pour les pouvoirs publics, alors que la production non mesurée induit une lacune dans les estimations du PIB.

Production souterraine exprimée en pourcentage

8.13. L'expression de l'ampleur des activités souterraines en pourcentage est également source de confusion. Les pourcentages sont généralement définis comme le rapport entre l'élément étudié et le tout. Dans le cas de l'économie souterraine, cela suppose que la production souterraine soit exprimée en pourcentage de la production totale. Or, la production souterraine est souvent exprimée en pourcentage des estimations officielles du PIB plutôt qu'en pourcentage du PIB total (officiel + souterrain). Ce décalage augmente donc proportionnellement aux pourcentages concernés.

Autres termes

8.14. Van Eck (1987) dresse une liste d'une trentaine de synonymes anglais ou de termes proches du concept de « *underground economy* » (économie souterraine). Nous proposons ici les équivalents français d'un certain nombre de ces termes :

Alternative	De l'ombre	Invisible	Non imposée	Secondaire
Autonome	Dissimulée	Irrégulière	Non imposée	Secondaire
Cachée	Duale	L'autre économie	Non officielle	Sous-marine
Clandestine	Fantôme	Marginale	Occulte	Souterraine
Contre <i>économie</i>	Grise	Noire	Périphérique	Voilée

8.15. Tous ces termes peuvent avoir des nuances de sens différentes. On pourrait supposer qu'*économie dissimulée* signifie la même chose qu'économie souterraine, qu'*économie grise* englobe la production des secteurs souterrain et informel et qu'*économie invisible* couvre aussi la production illégale, mais ce ne serait que pure spéculation. Il n'y a aucun moyen de savoir ce que signifie l'un de ces termes dans une publication particulière, à moins que l'auteur ne l'ait précisé.

Synthèse

8.16. En conclusion, dans le contexte des comptes nationaux, la définition convenable de la production souterraine est celle du SCN de 1993. Cela étant, en dehors de ce contexte particulier, il n'existe aucune définition unique « correcte » de l'économie souterraine, et plusieurs variantes ont cours. Par conséquent, il est primordial pour un auteur de définir le terme utilisé et pour le lecteur, de vérifier cette définition. Dans ce Manuel, nous utilisons la définition du SCN de 1993.

8.3. Instruments de mesure

8.3.1. Introduction

8.17. Cette section résume les mécanismes spécifiques qui peuvent être mis en œuvre pour mesurer l'économie souterraine. Les principaux instruments utilisés sont des enquêtes spéciales sur la production souterraine, la main-d'œuvre, les dépenses et les revenus. Viennent ensuite les enquêtes d'opinion auprès des entreprises et des ménages, puis les contrôles et les enquêtes spéciales réalisées par

l'administration fiscale. Cette section s'appuie sur le contenu de la section 4.3 concernant l'évaluation des comptes nationaux, sachant que l'objectif du chapitre 4 était de minimiser la production non mesurée tandis que cette section s'attache à mesurer la production souterraine séparément.

8.18. Comme on l'a vu précédemment, les résultats d'enquêtes sur les activités souterraines doivent être interprétés avec discernement, notamment les résultats d'enquêtes centrées sur la fraude fiscale. La non-réponse risque fort d'être sélective, car il est probable que les personnes impliquées dans des activités souterraines refusent plus de coopérer que celles qui ne le sont pas. Il est difficile de réduire ou de corriger la non-réponse. De plus, il n'est pas certain que les tentatives de réduction de la non-réponse se soldent par une amélioration des résultats. Il peut être impossible de persuader les personnes interrogées de répondre à des questions sensibles, même si certaines techniques de réponse aléatoire sont prometteuses (voir Landsheer *et al*, 1999). Si les efforts déployés pour obtenir un taux de réponse plus élevé sont excessifs, on risque même d'altérer la fiabilité des résultats. Le principal problème que posent les enquêtes sur les activités souterraines est de trouver le juste équilibre entre les risques de non-réponse totale, de non-réponse partielle et de réponses fausses.

8.3.2. Enquêtes sur les dépenses consacrées aux biens et services issus de la production souterraine

8.19. Dans certains pays, effectuer un achat sans demander de reçu constitue un délit, alors que dans la plupart des autres pays, il n'est pas illégal d'acquiescer des biens et des services auprès de producteurs du secteur souterrain. Par conséquent, les enquêtes sur les dépenses pour des biens et services issus de la production souterraine sont susceptibles de donner de meilleurs résultats que les enquêtes sur les revenus générés par des activités souterraines. Il est probable que les dépenses déclarées dans le cadre d'enquêtes sur les dépenses des ménages comprennent des dépenses consacrées à des produits issus d'activités souterraines, mais qui ne sont pas distinguées des autres dépenses. Certaines enquêtes auprès des ménages tentent d'identifier les dépenses pour la production souterraine en demandant aux répondants d'indiquer séparément les achats dont ils pensent qu'ils pourraient faire partie de la production souterraine. D'autres demandent aux répondants de décrire le type de point de vente ou de vendeur en proposant une liste qui inclut les types les plus susceptibles d'exercer leur activité de manière souterraine, dont les vendeurs de rue, les artisans indépendants (plombiers, jardiniers, électriciens, etc.) et les agriculteurs pratiquant la vente à la ferme.

8.20. Par exemple, dans le cadre d'une enquête sur l'économie souterraine du point de vue de la consommation des ménages, l'Office statistique central de Hongrie (1998) a demandé aux répondants :

- *Combien de fois au cours du mois dernier et de l'année 1997, avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) acquis les services personnels suivants, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce montant avez-vous obtenu un reçu ?* – question suivie par une liste de services personnels et par des cases permettant de répondre ;
- *En 1997, combien de fois avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) acquis les services industriels, de construction, agricole et autres services suivants, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce montant avez-vous obtenu un reçu ?* – question suivie par une liste de services et par des cases permettant de répondre ;
- *L'année dernière, sur combien de temps avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) obtenu les installations suivantes, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce montant avez-vous obtenu un reçu ?* – question suivie par une liste de types de logement et par des cases permettant de répondre ;
- *Au cours du mois dernier et de l'année 1997, combien de fois avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) acquis les produits suivants auprès d'un marchand ou d'un vendeur à l'étalage, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce montant avez-vous obtenu un reçu ?* – question suivie par une liste de produits et par des cases permettant de répondre ;
- *Au cours du mois dernier et de l'année 1997, combien de fois avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) donné un pourboire pour les services suivants et quel a été le montant total dépensé ?* – question suivie par une liste de services personnels et par des cases permettant de répondre.

8.3.3. Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée et les revenus générés par la production souterraine

8.21. Des expériences menées dans des pays scandinaves (Isachsen et Strom, 1989 et Mogensen *et al.*, 1995), aux États-Unis (Smith, 1985), en Roumanie (Ivan-Ungureanu et Pop, 1996) et aux Pays-Bas (Van Eck et Kazemier, 1988) laissent à penser que le marché du travail constitue également un terrain propice à des enquêtes sur les activités souterraines. Premièrement, un nombre de personnes relativement important est impliqué dans ce type d'activité, ce qui facilite la localisation d'un échantillon. Deuxièmement, le travail a un tel impact sur les activités quotidiennes que l'on s'en souvient facilement. Troisièmement, dans de nombreux pays, le travail souterrain ne constitue qu'un délit mineur et, par conséquent, au moins une partie des travailleurs sont prêts à déclarer leurs activités.

8.22. Comme on l'a vu dans la section 4.4, les enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée par les activités de production souterraines permettent de collecter des renseignements soit sur la demande, soit sur l'offre de main-d'œuvre.

8.23. Les enquêtes sur l'offre de main-d'œuvre sont susceptibles de fournir plus de renseignements, mais elles doivent être soigneusement conçues, car elles impliquent des questions sensibles qui tendent à provoquer une non-réponse partielle ou une réponse fautive. Van Eck et Kazemier (1992) présentent une série de questions qui mènent graduellement à la production souterraine. Les principales questions sur l'activité souterraine sont enchâssées dans des questions liées au problème, mais qui ne sont pas sensibles. Le thème de la main-d'œuvre utilisée par la production souterraine est prudemment introduit et les questions sensibles concernant la participation à des activités souterraines interviennent à la fin de la série de questions. Par exemple, le sujet est abordé par le biais de questions sur les opportunités et les compétences qui permettraient au répondant de percevoir une rémunération supplémentaire. Si le répondant admet avoir perçu des revenus supplémentaires, il doit alors répondre à des questions concernant le type de travail, le temps consacré et le salaire horaire. Ce n'est qu'après que le sujet des revenus générés par le travail souterrain est introduit, par le biais d'une question demandant l'avis du répondant quant à la probabilité de détection par l'administration fiscale des revenus supplémentaires non déclarés. Enfin, ces études partent du principe que tous les revenus supplémentaires ne sont pas déclarés, sauf indication contraire explicite du répondant. Dans leur étude, Kazemier et Van Eck relèvent sept endroits dans le questionnaire où le répondant pourrait nier de quelconques activités souterraines. Leur expérience (réalisée en 1983) révèle que 12 % des répondants de plus de 16 ans ont été impliqués dans des activités souterraines l'année précédente et ont perçu une rémunération totale au titre de ces activités s'élevant à environ 1 % du PIB. Ce résultat est deux fois plus important que celui obtenu à partir d'un questionnaire conventionnel utilisant des questions directes sur les activités souterraines.

8.3.4. Enquêtes sur l'emploi du temps

8.24. Comme on l'a souligné précédemment dans la section 4.3, les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent fournir des renseignements supplémentaires sur les activités souterraines. L'avantage que présente une approche par l'emploi du temps par rapport aux enquêtes sur la main-d'œuvre, est qu'elle offre un cadre permettant la répartition du temps total disponible en activités productives et en activités autres. Cela étant, il faut veiller à pouvoir classer les activités pertinentes. Il faut également pouvoir distinguer entre le temps travaillé en tant que salarié d'une entreprise et le temps passé à travailler pour son propre compte. Luttikhuisen et Oudhof (1992) ont abordé ce sujet plus en détail.

8.3.5. Enquêtes d'opinion

8.25. Les enquêtes d'opinion auprès des entreprises et des ménages sont utilisées dans plusieurs pays pour contrôler les activités souterraines. Comme on l'a souligné précédemment, ce type d'enquête présente plusieurs caractéristiques qui les rendent plus faciles à gérer que les enquêtes quantitatives. Les questionnaires peuvent être conçus de manière à pouvoir être remplis très rapidement. Ils peuvent être adressés directement aux cadres supérieurs, qui sont susceptibles d'être bien renseignés sur les activités souterraines dans leur secteur d'activité. Les enquêtes d'opinion peuvent être conçues de façon à ne représenter aucune menace, par le biais de questions demandant aux répondants de donner leur

avis sur les pratiques ayant cours dans une branche ou un secteur d'activité donné, plutôt que de les interroger directement sur leurs activités souterraines. En revanche, elles ne donnent aucun renseignement d'ordre quantitatif pouvant être facilement utilisé pour ajuster le PIB.

8.26. A titre d'exemple, le Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie (2000) a adressé les questions suivantes à des entreprises de commerce de détail. (Des questions similaires ont été posées à des entreprises actives dans d'autres secteurs.)

- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : < 5 %, 6-15 %, 16-30 %, 31-50 %, 51-70 %, > 70 %) le pourcentage approximatif de recettes non déclarées par : *les moyennes et grandes entreprises de vente au détail ; les petits détaillants ; les entrepreneurs individuels.*
- Veuillez estimer (sur l'échelle suivante : négligeable, presque jamais, rarement, souvent, presque toujours) la fréquence d'utilisation des procédés et des mécanismes suivants pour dissimuler des recettes commerciales : *ventes sans caisse enregistreuse ; manipulation de la caisse enregistreuse ; manipulation des prix de détail ; surestimation des dépenses ; règlements de biens en espèces ; commerce sans autorisation ; accords fictifs lors du règlement de fournisseurs ; structures commerciales intermédiaires.*
- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : < 10 %, 11-20 %, 21-30 %, 31-50 %, > 50 %) la part des types de règlement suivants utilisés dans le commerce de détail : *règlement en espèces ; règlement par compensation ; troc ; chèques de voyage ; lettres de créance ; carte de crédit ; autres instruments financiers ; autres.*
- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : < 10 %, 11-20 %, 21-30 %, 31-50 %, > 50 %) la part des recettes dissimulée à l'administration fiscale par les entreprises de commerce de détail.
- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : au moins 5 %, au moins 10 %, au moins 15 %, plus de 20 %) la rentabilité minimale requise pour qu'une entreprise de commerce de détail reste dans le circuit normal de production.
- Veuillez estimer (sur l'échelle suivante : nulle, faible, moyenne, élevée, très élevée) la probabilité d'affectation des recettes dissimulées aux objectifs suivants : *augmentation des bénéfices des propriétaires ; augmentation de la rémunération du personnel dirigeant ; survie et fonctionnement normal de l'entreprise ; couverture des coûts informels de fonctionnement de l'entreprise ; autres.*
- Veuillez estimer (sur l'échelle suivante : nulle, faible, moyenne, élevée, très élevée) la probabilité d'un paiement supplémentaire dans les cas suivants : *loyer ; organismes de contrôle ; police ; fournisseurs ; pouvoirs publics locaux ; racket ; protection criminelle ; procédures d'appel.*

8.27. Dans son enquête auprès des ménages sur « l'économie cachée » (au sens d'économie souterraine dans ce contexte), l'Office statistique central de Hongrie (1998) a inclus dans son questionnaire des questions qualitatives visant à recueillir l'opinion des citoyens. Sur une échelle à cinq niveaux allant de *complètement d'accord* à *pas du tout d'accord*, avec la possibilité de répondre *ne sais pas*, les répondants ont été interrogés sur les affirmations suivantes :

- *L'économie cachée fait partie de la vie.*
- *La taille relative de l'économie cachée n'est pas plus importante en Hongrie que dans d'autres pays.*
- *C'est essentiellement le poids des cotisations et des impôts qui est à l'origine de l'économie cachée.*
- *L'ampleur de l'économie cachée diminue nos chances de rejoindre l'UE.*
- *Tout le monde profite de l'économie cachée.*
- *Les produits et les biens acquis sur le marché de l'économie cachée permettent aux ménages de réduire leurs dépenses.*
- *L'économie cachée amplifie les écarts de revenus.*
- *La lutte contre l'économie cachée n'affecte que les « petites gens ».*
- *La majeure partie des revenus générés par l'économie cachée revient au milieu du crime organisé.*
- *Quoi qu'on en pense, dans certains cas, il faut donner un pourboire ou une gratification.*

8.3.6. Données provenant de contrôles fiscaux

8.28. De manière générale, on estime que les enquêtes sur la fraude fiscale ne donnent jamais de résultats fiables. Compte tenu du risque de poursuite, il est peu probable que les répondants fournissent des renseignements sur la fraude fiscale, même si l'institut de sondage affirme que les renseignements fournis ne seront jamais révélés à des tiers. En revanche, les contrôles fiscaux peuvent apporter plus d'informations que les enquêtes, car ni les entreprises, ni les particuliers ne peuvent refuser de répondre et sont obligés de présenter tous leurs comptes. Comme on l'a vu précédemment, d'un point de vue statistique, le principal inconvénient des contrôles fiscaux est qu'ils sont rarement effectués de façon aléatoire, ce qui rend la généralisation des résultats à l'ensemble de la population difficile, sinon impossible.

8.29. Généralement, ce sont les entreprises d'un nombre de secteurs restreint qui sont soumises à des contrôles fiscaux. Le choix des secteurs visés est subjectif et s'opère parmi les secteurs dont on pense qu'ils ont la plus grande propension à la fraude fiscale. Dans chacun de ces secteurs, la sélection des échantillons est également susceptible d'être subjective, visant les entreprises qui présentent des caractéristiques dont on pense qu'elles présentent une forte corrélation avec le non-respect de la réglementation. Même si l'on se pose comme objectif de sélectionner un échantillon de façon aléatoire, il faut vérifier que cet échantillon est représentatif des différentes caractéristiques que l'on suppose correspondre à un non-respect de la réglementation.

8.30. Comme on l'a vu dans la section 5.2.5, en France, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a estimé des coefficients d'ajustement de la production et de la valeur ajoutée à partir des données issues de contrôles fiscaux. Le Département de statistique lithuanien (1998) et l'administration fiscale américaine (US Internal Revenue Service) (1979) ont donné des exemples de l'utilisation de déclarations d'impôt pour estimer l'ampleur de l'économie souterraine dans leur pays respectif.

8.4. Mesure de la production souterraine et problèmes connexes

8.4.1. Introduction

8.31. La section précédente décrit les types d'instruments disponibles pour mesurer les différents aspects de l'économie souterraine. Cette section met en évidence la pertinence et l'utilisation de ces instruments dans un certain nombre de cas particuliers généralement associés à l'économie souterraine. Nous aborderons la mesure de la production souterraine totale et l'estimation de sa partie non mesurée. Cette section traite également brièvement de la fraude fiscale et des revenus non déclarés, du commerce de navette, des achats transfrontaliers, ainsi que du troc, en cherchant à expliquer les liens qu'entretiennent ces phénomènes avec la production souterraine.

8.4.2. Production souterraine

8.32. Les méthodes d'évaluation et de mesure de la production souterraine ont été abordées dans les chapitres 3 et 4, sous l'angle de la prise en compte de cette production dans les estimations du PIB. Cette section s'attache plus particulièrement à l'établissement d'une estimation séparée de la production souterraine totale. Toutefois, compte tenu du fait que les activités délibérément dissimulées aux pouvoirs publics sont tout aussi susceptibles d'être dissimulées aux enquêtes sur la production, il n'y a probablement aucune différence entre la production souterraine (totale) et la production souterraine non observée mesurée dans l'optique de la production. Par conséquent, il est utile de procéder à l'évaluation systématique de l'ampleur et de l'impact éventuel des activités souterraines non observées au moyen d'une grille d'analyse adaptée, dans l'optique de la production, telle qu'elle a été décrite dans le chapitre 3. Cette grille permet d'identifier les différents types d'activité impliqués et les diverses manières de les mesurer.

8.33. Si l'on se fonde sur les grilles d'analyse d'Eurostat et de l'Istat, la production souterraine peut être répartie en deux catégories :

- les activités considérées comme souterraines parce que les entreprises qui les exercent ne sont pas enregistrées ;
- les activités considérées comme souterraines parce que les entreprises qui les exercent, bien qu'enregistrées, les sous-déclarent.

Activités considérées comme souterraines par défaut d'enregistrement des entreprises qui les exercent

8.34. Les entreprises qui ne sont pas enregistrées et qui exercent des activités productives légales sont souvent très petites. On peut supposer que les entreprises qui n'ont pas de siège social et dont la publicité ne se fait que de bouche à oreille n'exercent leur activité qu'à très petite échelle. Cela étant, elles peuvent être très nombreuses. Les personnes qui exercent une activité rémunérée permanente en tant que plombier, comptable ou enseignant, par exemple, et qui travaillent pour leur propre compte en dehors de leurs heures de travail (les « cumuls d'emplois » comme on les désigne parfois), sont considérées comme des micro-entreprises. Compte tenu de leur nombre, la production totale de ces entreprises peut être très importante.

8.35. Le fait qu'une entreprise ne soit pas enregistrée implique qu'elle ne sera couverte par aucune enquête réalisée à partir du registre des entreprises. Une enquête auprès des ménages ou une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises est un bon moyen pour mesurer ce type de production souterraine. La première solution consiste à obtenir une estimation de la main-d'œuvre totale utilisée par le biais d'une enquête sur la main-d'œuvre auprès des ménages, comme on l'a décrite au chapitre 5, à calculer la main-d'œuvre utilisée à partir des déclarations collectées au moyen d'une enquête sur l'emploi auprès des entreprises, pour arriver à une estimation de la main-d'œuvre associée à des entreprises non enregistrées. Cette solution suppose que l'enquête auprès des entreprises couvre l'ensemble des entreprises inscrites au registre des entreprises et que l'enquête sur la main-d'œuvre couvre la totalité de la main-d'œuvre utilisée. L'autre solution consiste à mener une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises comportant, dans un premier temps, la localisation d'un échantillon d'entreprises non enregistrées, puis leur sondage. Les procédures à suivre pour mener une telle enquête sont décrites dans la section 10.3.

Activités considérées comme souterraines en raison de la sous-déclaration des entreprises qui en sont à l'origine

8.36. Il semble probable que les entreprises répondent aux questionnaires d'enquête en utilisant les mêmes comptes que ceux qu'elles établissent pour l'administration fiscale. Par conséquent, la sous-déclaration de la production et/ou des recettes à l'administration fiscale est susceptible de se retrouver dans les données fournies à l'office statistique en réponse à l'enquête. Dans certains pays, les entreprises qui vendent leur production à d'autres entreprises peuvent difficilement sous-déclarer les recettes de ventes, car les entreprises acheteuses demandent généralement des reçus afin d'étayer leur propre comptabilité. Dans un tel cas, seule la sous-déclaration des ventes aux particuliers, aux pouvoirs publics et aux institutions sans but lucratif au service des ménages nécessite un ajustement. Cela étant, dans d'autres pays, les entreprises peuvent s'entendre pour sous-déclarer leurs achats et leurs ventes, ce qui oblige également à corriger les chiffres des ventes entre entreprises.

8.37. On peut se faire une idée de l'ampleur de la sous-déclaration dans certains secteurs à l'aide de bilans des matières. Comme le souligne Masakova (2000) par exemple, la production de céréales peut être estimée à partir de la consommation de semences ou la production de lait à partir de la consommation de fourrage estimée. Dans d'autres secteurs, il faut sans doute baser les estimations sur les résultats d'enquêtes *ad hoc* sur l'incidence des « règlements en espèces » effectués par les ménages.

8.38. En additionnant les estimations de tous les types de production souterraine pour toutes les composantes du PIB, on obtiendra une estimation globale de la production souterraine totale, dont une partie, et on peut même espérer la majeure partie, sera incluse dans les estimations officielles des comptes nationaux.

8.4.3. Production souterraine non mesurée

8.39. La mesure la plus fréquemment citée par les médias et la plus intéressante pour les économistes est la *production souterraine non mesurée*, c'est-à-dire la partie de la production qui n'est pas incluse dans les estimations officielles des comptes nationaux. La production souterraine non mesurée peut être obtenue en déduisant de l'estimation de la production souterraine totale, examinée ci-dessus, les estimations ou les ajustements au titre de la production souterraine au cours de la collecte de données de base et de l'établissement des comptes. Ce procédé nécessite l'analyse systématique des méthodes de collecte et d'établissement des comptes, afin de déterminer à quel niveau les estimations ou les ajustements au titre de la production souterraine sont effectués, ainsi que leur ampleur. Ces procédures d'analyse ont été décrites dans la section 4.3, dans le contexte du calcul des limites supérieures des activités non observées et non mesurées.

8.4.4. Fraude fiscale

8.40. La fraude fiscale, c'est-à-dire les revenus non déclarés, peut être estimée par le biais de contrôles fiscaux. Or, comme on l'a indiqué dans la section précédente, la plupart des contrôles fiscaux ne se fondent pas sur un échantillonnage aléatoire, dans la mesure où les contrôleurs ciblent habituellement les entreprises dont ils pensent qu'elles sont les plus portées à sous-déclarer leurs revenus. Par conséquent, les résultats peuvent difficilement être pondérés afin d'en déduire des estimations pour l'ensemble de la population. De plus, le processus de contrôle fiscal ne révèle pas forcément la totalité des revenus non déclarés, mais seulement la partie repérable à partir des comptes présentés à l'administration fiscale. Et qui plus est, les contrôles fiscaux ne peuvent viser des entreprises qui ne sont pas enregistrées.

8.41. Étant donné que la production souterraine et la production non imposée se recoupent dans une large mesure, comme on l'a vu dans la section 8.1, on peut supposer que les estimations de la production souterraine permettent une assez bonne estimation des revenus non déclarés tirés d'activités productives. Cela étant, les revenus non déclarés ne représentent qu'une des composantes de la fraude fiscale. On peut se soustraire à de nombreux impôts en dehors de la fiscalité directe.

8.4.5. Commerce de navette

8.42. Comme on l'a défini dans la section 5.5.7, le commerce de navette consiste, pour des entrepreneurs, à acheter des biens à l'étranger et à les importer pour les revendre sur les marchés ou dans de petits magasins. Souvent, les biens importés ne sont pas déclarés dans leur totalité pour éviter d'avoir à payer les droits d'importation. On estime généralement que le commerce de navette fait partie de l'économie souterraine, qu'il soit considéré comme illégal ou non. C'est une activité importante dans de nombreux pays en transition en Europe et en Asie, ainsi que dans les pays frontaliers de zones monétaires.

8.43. La principale méthode de mesure utilisée est l'enquête directe auprès des entrepreneurs s'adonnant au commerce de navette, afin de déterminer le nombre de voyages effectués et la valeur moyenne des biens importés. De plus, les estimations de la contrebande en général et du commerce de navette en particulier peuvent être obtenues en comparant les estimations de l'offre et de la demande des biens concernés, ainsi qu'en utilisant les données fournies par l'administration des douanes sur les importations déclarées et les estimations des biens non déclarés, comme on l'a indiqué dans la section 5.5.7.

8.4.6. Achats transfrontaliers

8.44. Le terme d'achats transfrontaliers désigne l'activité qui consiste, pour un particulier, à acheter des biens à l'étranger en raison des taxes moins élevées et de les importer pour sa propre consommation sans les déclarer, afin d'éviter de payer des droits d'importation. Comme on l'a déjà souligné dans le chapitre 5, bien que les achats transfrontaliers impliquent la dissimulation d'activités

aux pouvoirs publics afin d'éviter de payer des impôts, il ne s'agit pas d'activités productives et elles ne font pas partie, à ce titre, de l'économie souterraine.

8.45. Cela étant, les achats transfrontaliers peuvent affecter les statistiques concernant le commerce international. Ces biens peuvent ne pas apparaître dans les importations, dans les exportations ou dans les deux. S'ils n'apparaissent pas dans les exportations, le PIB du pays exportateur sera sous-estimé s'il est établi dans l'optique des dépenses. S'ils n'apparaissent pas dans les importations, le PIB du pays importateur sera surestimé s'il est établi dans l'optique des dépenses, si et seulement si l'échange est inclus dans les estimations de la consommation.

8.4.7. Troc

8.46. Le troc est une opération qui consiste à échanger un bien, un service ou un actif autre que des espèces contre un service, un bien ou un actif. Aux termes du SCN de 1993, le troc doit être considéré comme une opération monétaire et la valeur de l'échange doit être estimée. Par conséquent, la production et l'échange de biens et de services produits par les ménages dans le cadre du domaine de la production sont considérés, en principe, comme faisant partie de la production, que ces biens et services aient été payés ou troqués. En pratique, le troc à petite échelle est ignoré par l'administration fiscale et par l'office statistique. Toutefois, le troc systématique de biens et de services *via* de grandes banques de temps informatisées ou des systèmes de monnaie locale organisés devrait être pris en compte

8.4.8. Fuite de capitaux

8.47. Selon Abalkin et Walley (1999) la *fuite de capitaux* peut être définie comme la conversion d'actifs libellés dans une monnaie nationale en actifs libellés en devise, dans le même pays ou à l'étranger, en dehors du cadre des transactions normales. Dès lors que le transfert d'actifs dans des banques étrangères ou des valeurs mobilières étrangères va donc au-delà d'une simple diversification de portefeuille, il s'agit d'une fuite de capitaux. Les actifs peuvent être convertis de diverses façons, notamment par :

- le transfert vers l'étranger d'actifs financiers libellés en devise ;
- l'accumulation de devises à l'étranger par non-rapatriement des bénéficiaires ; et
- l'échange de la monnaie nationale contre des devises pour se couvrir contre l'inflation.

8.48. Laungani et Mauro (2000) remarquent que dans le cas de la Fédération de Russie, des actifs quittent le pays par le biais de la sous-déclaration des revenus générés par les exportations, de faux paiements anticipés au titre de produits à importer et de virements bancaires échappant au système de contrôle des mouvements de capitaux. Ils soulignent que la fuite de capitaux résulte de l'environnement économique perturbé, du contexte d'instabilité macro-économique, des impôts relativement élevés et appliqués de manière inégale, de l'insolvabilité du système bancaire et des carences de la protection des droits de propriété. La fuite de capitaux peut avoir de lourdes conséquences pour la société, notamment la réduction de l'épargne nationale, la contraction de l'assiette fiscale et la dépréciation de la monnaie.

8.49. La fuite de capitaux est quelquefois estimée par le biais de la mesure des capitaux spéculatifs, calculée comme les erreurs et les omissions nettes dans la balance des paiements plus les investissements de portefeuilles privés nets à l'étranger. Une autre *mesure large* de la fuite de capitaux est l'accumulation nette d'actifs étrangers par les intervenants du secteur privé qui résident dans le pays.

8.50. La fuite de capitaux peut être ou non associée à des activités souterraines ou illégales, mais elle ne constitue pas une activité productive en elle-même et il est faux de penser qu'elle devrait être incluse dans les estimations de la production souterraine.

Chapitre 9
PRODUCTION ILLÉGALE

9.1. Introduction	167
9.2. Typologie des activités illégales	168
9.3. Les problèmes liés à l'enregistrement des activités illégales	169
<i>Vol et recel</i>	169
<i>Corruption</i>	170
<i>Extorsion</i>	171
<i>Blanchiment de capitaux</i>	171
<i>Fraude et escroquerie</i>	171
9.4. Méthodes d'observation et de mesure	172
<i>Stupéfiants</i>	173
<i>Prostitution</i>	174
9.5. Problèmes de double comptabilisation	174

9. PRODUCTION ILLÉGALE

9.1. Introduction

9.1. Comme on l'a vu précédemment, le SCN stipule explicitement que les activités productives illégales devraient être incluses dans les comptes nationaux. Plusieurs arguments étayent ce choix. Le SCN insiste sur la nécessité d'une cohérence globale. « En clair, les comptes dans leur ensemble risquent d'être sensiblement biaisés si en sont exclues des opérations monétaires qui ont effectivement lieu » (SCN 1993 : 3.54). L'exclusion des activités illégales crée des divergences dans les comptes. Les revenus perçus par la production illégale sont, dans une large mesure, dépensés pour l'acquisition de biens, de services, d'actifs immobilisés ou financiers légaux, ou pour toute autre transaction légale. Or, toutes ces opérations étant enregistrées dans les comptes au même titre que celles financées par des revenus d'activités légales, il y aura inévitablement une divergence entre les ressources et les emplois au niveau de l'économie dans son ensemble si la production et l'importation de biens et de services illégaux sont omises.

9.2. C'est pour ces mêmes raisons que le SEC de 1995 prévoit l'inclusion de la production illégale. « Toutes ces activités sont incluses, même si elles revêtent un caractère illégal ou ne sont pas connues officiellement des administrations fiscales et de sécurité sociale, des services statistiques officiels ou autres organismes publics. » (SEC 1995 : 3.08). Tant le SCN de 1993 que le SEC de 1995 se démarquent en cela de la position « morale » selon laquelle les activités illégales ne devraient pas être incluses dans le PIB, parce que « les élus du peuple ont jeté l'opprobre sur ces produits avec suffisamment de conviction pour les mettre hors la loi » (d'après Dennison, 1982).

9.3. Par-delà la cohérence globale du système, la comparabilité des chiffres des comptes nationaux entre les pays et dans le temps plaide également en faveur de l'inclusion des activités illégales. Certaines activités, comme la production et la distribution d'alcool ou la prostitution, peuvent être illégales dans un pays et légales dans un autre. L'exclusion de la production illégale risque par conséquent de fausser les comparaisons internationales. Il en va de même des comparaisons dans le temps, si certaines activités précédemment illégales deviennent légales ou inversement. Ce cas est illustré par la production et la distribution d'alcool pendant la prohibition aux États-Unis.

9.4. La production et la distribution de stupéfiants illégaux constituent une activité économique relativement importante dans certains pays d'Amérique latine et d'Asie. L'exclusion des comptes de la production et de la distribution de ces stupéfiants conduit à une nette sous-estimation de la valeur ajoutée dans l'agriculture, la production manufacturière, ainsi que dans le commerce intérieur et international, qui se traduit par une sous-estimation grossière du PIB.

9.5. On considère également que la majeure partie de la valeur des produits illégaux – 90 % dans le cas de certains stupéfiants – résulte justement de leur illégalité, qui tire les prix vers le haut. Selon Dennison (1982), la valeur de la quantité de stupéfiants actuellement produite serait négligeable dans l'économie s'ils étaient légalisés. Ce point de vue est quelquefois avancé comme argument en faveur de l'exclusion de la production et du trafic de stupéfiants des comptes nationaux. Or, aux termes du SCN de 1993, les comptes nationaux doivent décrire l'environnement économique tel qu'il est effectivement. Le comportement économique des ménages et des entreprises se fonde sur les prix et les coûts relatifs qui ont effectivement cours dans la société, et non sur une situation hypothétique qui existerait sans production illégale. Supposons que les stupéfiants soient légalisés et que leur prix chute d'un tiers en conséquence. Le comportement des acteurs économiques s'en trouverait très

certainement affecté. Les habitudes de consommation des trafiquants changeraient de manière spectaculaire par suite de la diminution de leurs revenus. En revanche, la consommation de stupéfiants risquerait d'augmenter. L'exclusion pure et simple de la production illégale ne tient pas compte de cette réalité.

9.6. Dans les pays où la production et la valeur ajoutée des activités productives illégales sont quantitativement insignifiantes, il est presque certain que leur prise en compte dans les comptes nationaux constitue une utilisation mal inspirée des ressources disponibles. Il serait plus intéressant de concentrer les efforts sur la réduction de la part de la production des secteurs souterrain et informel ainsi que de la production des ménages pour usage final propre omises dans le PIB. De plus, les méthodes de mesure des activités illégales disponibles en sont encore au stade expérimental. En effet, bien que le principe de l'inclusion des activités illégales fasse plus ou moins l'objet d'un consensus, très peu de pays incluent de façon explicite la production illégale dans leurs comptes nationaux à l'heure actuelle. Cette situation est néanmoins en train de changer progressivement. Les obstacles posés par la mesure de la production illégale ne devraient pas entraver les efforts déployés pour l'élaboration d'un système théorique correct, ni les recherches en cours visant à trouver des méthodes correspondantes d'estimation.

9.7. En résumé, l'objectif de ce chapitre est de fournir un point de départ à l'analyse expérimentale pratique et théorique des activités illégales. Il tente d'interpréter et de clarifier le SCN de 1993 et le SEC de 1995. Ce chapitre s'appuie sur l'analyse préalable des activités illégales de la section 3.3. La section 9.2 répertorie et classe les principaux types d'activités illégales ; la section 9.3 aborde les problèmes théoriques soulevés par l'inclusion des activités illégales dans les comptes nationaux ; la section 9.4 met en évidence les sources de données et les méthodes d'établissement des estimations pour certaines activités illégales ; la section 9.5 traite du problème de la double comptabilisation.

9.2. Typologie des activités illégales

9.8. Sur la base du classement établi par Blades (1983), on retiendra les catégories de production illégale suivantes :

- la production et la distribution de biens illégaux, comme des stupéfiants ou des produits pornographiques illégaux ;
- la production de services illégaux, comme la prostitution (dans les pays où elle est effectivement illégale) ;
- les activités de production habituellement légales, mais qui deviennent illégales dès lors qu'elles sont exercées par des producteurs non autorisés, comme l'exercice de la médecine, l'organisation de jeux d'argent ou la production d'alcool sans licence en bonne et due forme ; le braconnage, par exemple la pêche, la chasse et l'abattage d'arbres sans autorisation ;
- la production et la vente de contrefaçons, comme des montres et tout autre produit vendu sous une fausse marque, ainsi que la reproduction non autorisée d'œuvres artistiques originales, comme les logiciels, les CD et les vidéos par exemple ;
- la contrebande de gros et de détail, notamment de tabac, d'armes, d'alcool, de produits alimentaires, de personnes ;
- le recel de biens volés ;
- la corruption ; et
- le blanchiment de capitaux.

9.9. L'ampleur et la répartition de ces activités varient selon les pays. Dans la Communauté des États Indépendants, par exemple, les activités illégales suivantes ont pris une ampleur significative :

- la corruption ;
- le braconnage, notamment la pêche, la production illégale de caviar et de produits marins similaires, la chasse et l'exploitation de bois ;

- la production illégale de boissons alcoolisées ne répondant pas à certaines normes ;
- la fourniture de services médicaux par des personnes n'ayant pas les qualifications requises ;
- la production de biens dont la qualité ne répond pas aux normes en vigueur ;
- la production illégale de copies d'enregistrements audiovisuels et de logiciels ;
- la production et la distribution de produits pornographiques.

9.10. En plus des activités figurant dans les listes dressées ci-dessus, il existe de nombreux autres types de production illégale, comme le faux monnayage, les meurtres commis par des tueurs à gage, l'espionnage, etc. Dans l'optique des comptes nationaux, ces activités revêtent généralement une importance mineure.

9.11. Comme on l'a vu précédemment dans le chapitre 3, certaines activités illégales ne reposent pas sur un accord mutuel et, partant, ne constituent pas une opération par définition et ne sont pas productives. C'est le cas du vol, de l'enlèvement et de l'extorsion par exemple. Cela étant, bien qu'elles ne soient pas productives, ces activités peuvent entraîner une sous-estimation du PIB. Les vols commis par des salariés par exemple, se traduisent par une diminution de la production ou par une augmentation de la consommation intermédiaire et, par conséquent, par une baisse du PIB estimé dans l'optique de la production.

9.3. Les problèmes liés à l'enregistrement des activités illégales

9.12. D'un point de vue théorique, l'inclusion de la production illégale dans le cadre des comptes nationaux ne pose pas de problème particulier si le processus de production est similaire à celui des activités légales. C'est le cas de la production et de la distribution de biens et de services illégaux, de la contrefaçon, des activités exercées par des producteurs non autorisés et de la contrebande. D'autres activités illégales, comme le vol et le recel, la corruption, l'extorsion et blanchiment de capitaux, soulèvent certains problèmes théoriques, que nous aborderons plus loin. Le SCN de 1993 ne donne que peu de précisions pour ces cas particuliers. Toutefois, les procédures d'enregistrement proposées restent aussi proches que possible des lignes directrices du SCN de 1993.

Vol et recel

9.13. Pour ce qui est du vol, on peut distinguer *i)* le vol de biens d'équipement, de biens de consommation durables, d'argent et d'autres actifs financiers et *ii)* le vol de biens détenus en stock par les producteurs. Ces deux types de vol sont abordés ci-dessous, ainsi que le recel, activité connexe du vol.

9.14. Selon le SCN de 1993 (§ 3.56), « si des vols [...] provoquent des redistributions [...] importantes d'actifs, il est nécessaire de les prendre en compte. [...] Ils sont traités comme des autres flux et non comme des opérations ». Le vol ne peut pas être considéré comme une opération, dans la mesure où une opération est définie comme « un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant en accord réciproque » (SCN 1993 : 3.12). Le vol de biens d'équipement, de biens de consommation durables, d'argent ou d'autres actifs financiers concerne souvent des montants importants et il faut alors enregistrer ces activités comme un autre changement de volume d'actifs (c'est-à-dire comme un changement de valeur des actifs – ou des dettes – ne résultant **pas** d'une opération).

9.15. Le vol de biens détenus en stock par les producteurs comprend le vol de matières premières, de fournitures et de produits finis d'une part et le vol de biens destinés à la revente d'autre part. Dans le SCN de 1993, la production et la consommation intermédiaire sont définies comme l'achat/la vente de biens et services plus/moins la valeur des variations des stocks. Les pertes courantes correspondant à des taux normaux de déperdition, de vol et de dommage accidentel sont considérées comme une variation (négative) des stocks (SCN 1993 : 6.62). Par conséquent, les taux normaux de déperdition et de vol de produits finis détenus en stock se traduisent par une baisse de la production, tandis que dans le cas de matières premières et de fournitures ils se traduisent par une augmentation de la

consommation intermédiaire. Dans les deux cas, la valeur ajoutée décroît proportionnellement. Il en va de même pour les taux normaux de vol de biens détenus en stock destinés à la revente. Le vol influe négativement sur la production et la valeur ajoutée des commerces de gros et de détail.

9.16. Nous pouvons conclure de ce qui précède que les taux normaux de vol de biens détenus en stock par les producteurs ne sont enregistrés ni en tant qu'opération, ni en tant qu'autre flux. Implicitement, ils sont totalement exclus du système des comptes nationaux. Dans le SCN de 1993, seuls les vols excédant les « taux normaux » sont enregistrés en tant qu'autres changements de volume d'actifs (SCN 1993 : 12.41). Par conséquent, en ignorant l'impact (négatif) du vol de biens stockés par les producteurs, la valeur ajoutée n'est pas influencée par le vol. Aucune valeur ajoutée n'est générée ; les actifs sont simplement redistribués.

9.17. Cette affirmation ne s'applique pas à l'écoulement de biens volés, activité connexe au vol qui n'est pas abordée de façon explicite dans le SCN de 1993. Le commerce de biens volés suppose l'interaction de deux unités agissant en accord réciproque, à savoir l'achat puis la revente par le receleur des biens volés. Autrement dit, ces actions constituent des opérations monétaires et devraient être enregistrées à ce titre. De plus, si les unités sont régulièrement impliquées dans ce type d'activité, il y a création de valeur ajoutée (marge commerciale), dans le cadre de la distribution des biens illégaux.

9.18. Les dispositions du SCN de 1993 concernant le traitement du vol doivent être éclaircies, voire élaborées, afin de tenir compte des circonstances particulières régnant dans certains pays. Par exemple, dans certains pays membres de la Communauté des États indépendants, l'appropriation illégale de la production de coopératives agricoles par leurs membres est une pratique très répandue. Ce type de vol est réalisé à grande échelle et sert à pallier la faible rémunération des salariés ou des membres de la coopérative. Les biens volés peuvent être vendus ou utilisés à des fins de consommation intermédiaire ou finale. Dans de nombreux cas, ce supplément constitue une source importante de revenus, sans laquelle les membres de la coopérative ne survivraient que difficilement. Dans ces conditions, on peut envisager d'enregistrer la valeur du vol en tant que rémunération en nature des employés. S'il s'agit d'un vol de matières premières et de fournitures, la valeur du vol devrait être reportée de la consommation intermédiaire à la rémunération des employés. S'il s'agit du vol de produits finis, tant la production que la rémunération des employés doivent être ajustées à la hausse.

9.19. Dans certains cas, il est difficile d'établir une distinction claire entre le vol et la sous-déclaration. Dans la Fédération de Russie par exemple, les équipages des bateaux de pêche vendent souvent une partie de la production à l'étranger (quelquefois de bateau à bateau) et ne font pas apparaître ces ventes dans leurs registres. La recette de cette vente peut être utilisée à des fins multiples et dans le cadre de l'estimation du PIB, on peut mesurer les dépenses en les considérant comme égales à la somme des dépenses pour des emplois finals. Il apparaît que ce type de sous-déclaration est très similaire à celui observé dans les coopératives agricoles. Selon le SCN de 1993, la production manquante devrait être estimée et incluse dans le PIB. On peut envisager, là encore, d'enregistrer ce genre de vol en tant que revenus en nature.

Corruption

9.20. On distingue deux types de corruption : premièrement, les paiements liés à une prestation de services et deuxièmement, les paiements au profit de personnes occupant une position privilégiée. Dans le premier cas, les paiements peuvent se rapporter à des biens et services marchands ou à des services non marchands. Pour ce qui est des biens et services marchands, le pot-de-vin consiste généralement en un supplément par rapport au prix « officiel ». Par exemple, les clients d'un hôtel doivent soudoyer le réceptionniste pour confirmer leur réservation. Quant aux services non marchands, il s'agit, par exemple, du montant supplémentaire dont il faut s'acquitter auprès d'une institution médicale publique pour être soigné ou auprès d'un fonctionnaire pour obtenir un passeport. Dans le cas de la corruption de personnes occupant un poste privilégié, on citera par exemple les représentants des pouvoirs publics qui octroient des contrats au fournisseur le plus offrant, les producteurs qui payent des politiciens afin de bénéficier d'un statut particulier ou les policiers, ou tout autre représentant des pouvoirs publics, qui acceptent de ne pas poursuivre un délinquant moyennant un pot de vin.

9.21. Une question importante, pour laquelle le SCN de 1993 ne donne aucune directive, est celle de savoir si la corruption devrait être considérée comme une opération ou, en d'autres termes, si elle constitue une interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord. En général, on peut partir du principe que les individus sont libres d'accepter la corruption. La personne qui paye le pot-de-vin accepte de s'acquitter de la somme (supplémentaire). Dans ce cas, il est préférable d'enregistrer l'acte de corruption comme une opération plutôt que comme un autre flux.

9.22. Autre question plus compliquée, faut-il enregistrer la corruption en tant que production et valeur ajoutée ou en tant que transfert de revenu. Si le pot-de-vin est lié à une prestation de services, il faudrait privilégier l'enregistrement de la corruption en tant que production. Ce choix est d'autant plus justifié dans le cas de biens ou services marchands. Les prix officiels augmentés des pots-de-vin devraient être considérés comme les prix réels du marché et, dans l'optique du revenu, le pot-de-vin viendrait s'ajouter à la rémunération des salariés ou au revenu mixte.

9.23. Dans le cas des services non marchands, on peut être amené à recourir à un critère supplémentaire. Si le versement d'un pot-de-vin à un fonctionnaire est (implicitement) autorisé par les pouvoirs publics, comme dans le cas de médecins ou d'autres salariés des administrations publiques faiblement rémunérés, ou si la corruption constitue une pratique communément acceptée, un pot-de-vin devrait être enregistré comme un supplément de rémunération des salariés. A ce titre, il viendrait se rajouter à la production totale des administrations publiques. Dans la mesure où ce même montant est enregistré dans les ventes de services fournis par les administrations publiques, les dépenses de consommation finale des administrations ne varient pas.

9.24. Si les paiements liés à la prestation de services non marchands ne sont pas autorisés, ne sont pas communément acceptés, ou ne constituent pas une pratique courante, il semble préférable d'enregistrer les pots-de-vin en tant que transfert de revenus. Il en va de même pour les sommes versées à des personnes occupant une position privilégiée afin d'obtenir un contrat.

Extorsion

9.25. L'extorsion consiste à contraindre quelqu'un à payer par la force ou par le chantage. Il n'y a pas d'accord réciproque et, conformément au SCN de 1993, l'extorsion ne devrait pas être enregistrée en tant qu'opération. Elle est en cela similaire au vol d'argent (ou de biens ou de services) et devrait être enregistrée en tant qu'autre changement de volume d'actifs.

Blanchiment de capitaux

9.26. Le blanchiment de capitaux consiste à faire transiter de l'argent par différents comptes bancaires de manière à dissimuler son origine à l'administration fiscale ou à d'autres autorités. On s'accorde à penser, du moins implicitement, que ces opérations devraient être enregistrées dans le système des comptes nationaux. Dans la mesure où il y a une différence entre la valeur de l'argent sale et celle de l'argent blanchi, le blanchiment de capitaux devrait être considéré comme une prestation de services. Souvent, les intervenants, comme les banques, ne sont pas conscients de leur implication dans le blanchiment de capitaux et les commissions perçues par les banques pour le transfert des fonds entre les différents comptes devraient être incluses dans le système des comptes nationaux, au même titre que les commissions perçues sur les opérations légales.

Fraude et escroquerie

9.27. La fraude et l'escroquerie diffèrent notablement des activités mentionnées précédemment. La fraude concerne souvent la demande d'aides sociales ou de subventions sur la base d'informations fausses. Les opérations correspondantes sont cependant enregistrées dans le système. Dans ce cas, la distinction entre les activités légales et les activités illégales ne sert qu'à cerner l'ensemble des activités illégales dans un pays. Il ne s'agit pas d'un problème d'exhaustivité du PIB.

9.4. Méthodes d'observation et de mesure

9.28. De par leur nature même, les activités illégales sont très difficiles à mesurer. Les personnes impliquées dans des activités illégales ont des raisons évidentes de dissimuler leur implication. Moins ces activités sont tolérées par la loi et par l'opinion publique, plus leur recensement par le biais des sources de données conventionnelles est difficile. C'est pourquoi, les enquêtes et les sources de données administratives suscitent des préoccupations particulières quant à leur pertinence, leur couverture et leur fiabilité (Groom et Davies, 1998).

9.29. Malgré les problèmes évidents qui se posent, il existe quelquefois des sources et des méthodes qui, quoique non conventionnelles, sont de qualité raisonnable et permettent de mesurer les différents types d'activités illégales. Il va sans dire que la qualité de ces estimations est plus controversée que celle des activités entrant dans le champ de couverture des enquêtes normales. Dans cette section, les principales méthodes et sources de données, ainsi que certaines des questions essentielles abordées, sont analysées en relation avec deux activités qui ont un impact sur les opérations sur les biens et les services ainsi que sur le PIB de quasiment tous les pays, à savoir les stupéfiants et la prostitution. Les sources de données et les méthodes d'observation et de mesure concernant ces deux activités sont représentatives de celles qui peuvent être mises en œuvre pour d'autres types d'activité.

9.30. Une partie de certaines activités illégales peut être implicitement incluse dans la comptabilité nationale. La prostitution en est l'illustration la plus connue. Les revenus de la prostitution peuvent être déclarés en tant que revenus pour la prestation de services de « soins personnels » et les dépenses pour la prostitution peuvent être déclarées, mais également maquillées, par l'acheteur. Cela étant, il semble très probable que la plupart des activités illégales ne sont pas incluses dans les sources habituellement utilisées pour l'établissement des comptes nationaux, notamment les activités qui ne sont pas tolérées par la société. Par conséquent, il faut privilégier les méthodes directes d'établissement des estimations de la production illégale. L'ajout de ces estimations aux estimations conventionnelles se traduit par un risque de double comptabilisation, problème que nous aborderons dans la section suivante.

9.31. L'approche la plus efficace consiste probablement à utiliser l'identité de base de la comptabilité nationale :

- les ressources de biens et services (production intérieure plus importations) sont égales aux emplois de biens et services (consommation intermédiaire plus consommation finale plus formation de capital plus exportations).
- De plus, les estimations de la valeur ajoutée résultant de cette équation peuvent être confrontées à l'observation directe des revenus générés par les activités illégales.

9.32. Pour une activité illégale considérée, des données devraient être collectées, indépendamment si possible, et en se plaçant sous chacun des trois angles possibles, à savoir les ressources, les emplois et les revenus générés. Ces données peuvent alors être confrontées et intégrées. Dans de nombreux cas, il peut n'y avoir que peu ou pas de données pour l'une des optiques considérées. Dans ce cas, on peut utiliser les équations pour calculer les données manquantes.

9.33. En général, les données de la police et d'enquêtes sur la criminalité sont les principales sources de données pour l'établissement d'estimations. Les institutions de soins de santé et les organisations caritatives peuvent également fournir des informations utiles, concernant par exemple le nombre de toxicomanes ou le nombre de prostitué(e)s. De plus, pour l'établissement des comptes, on peut tirer des renseignements de sources de données plus classiques, comme des enquêtes sur la population active et d'autres enquêtes auprès des ménages par exemple. Toutefois, on ne pourra éviter d'importants problèmes de sous-déclaration, de non-réponse sélective, etc.

9.34. Le phénomène des activités illégales est fréquemment analysé en profondeur par des centres universitaire et des instituts de recherche. Bien que ces études ne s'intéressent que rarement aux flux monétaires engendrés par ces activités illégales, elles peuvent fournir des renseignements supplémentaires utiles. En dernier ressort, on peut effectuer une enquête centrée sur les aspects de la production illégale sur lesquels une collecte de données semble réalisable.

Stupéfiants

9.35. Il n'existe généralement pas de données d'observations directes concernant la production, la distribution et la consommation de stupéfiants. Des études spéciales menées par des universités et des instituts de recherche peuvent contenir des renseignements utiles, par exemple sur la production intérieure de stupéfiants. Mais habituellement, les estimations doivent se baser sur les données fournies par la police à partir des saisies effectuées et sur l'évaluation du taux de saisie correspondant. Pour ce qui est de la consommation intérieure, les estimations du nombre de personnes dépendantes et de la consommation moyenne semblent constituer les sources de données les plus fiables. Si le pays n'exporte pas de stupéfiants en quantité importante, les données sur les ressources et les emplois sont alors complètes et peuvent être comparées. Lors de la confrontation des données, il faut considérer que les données concernant les taux de saisie sont très peu fiables. Les estimations peuvent être améliorées en collectant des informations supplémentaires sur ces taux de saisie par le biais, par exemple, d'entretiens avec des criminels condamnés. De plus, une analyse de sensibilité partant de différentes hypothèses sur les taux de saisie peut s'avérer utile.

9.36. Si le pays considéré exporte également des stupéfiants, qu'ils soient produits sur place ou importés, la situation est beaucoup plus compliquée. Habituellement, les exportations ne peuvent être estimées qu'en tant que solde résiduel, à savoir, production intérieure plus importations moins consommation moins saisies. La qualité des estimations des taux de saisie est par conséquent primordiale pour la fiabilité des estimations. De plus, il peut s'avérer très difficile d'établir le pays de résidence des personnes qui contrôlent le commerce international et, partant, d'établir le pays auquel les marges commerciales et de transport doivent être attribuées.

9.37. Comme le montre l'identité aux prix courants, la production intérieure totale correspond à la production intérieure de stupéfiants (aux prix de base) plus les marges commerciales et de transport sur les stupéfiants produits dans le pays et sur les stupéfiants importés. C'est le total résultant de ce calcul qui doit être considéré comme l'élément le plus important, la distinction entre la production intérieure de stupéfiants et les marges étant moins pertinente. La production intérieure totale valorisée aux prix courants est égale à la consommation plus les exportations moins les importations. Cela signifie qu'il faut disposer de données supplémentaires sur les prix pratiqués dans la rue, les prix à l'importation et les prix à l'exportation pour calculer une estimation.

9.38. La police ou les travaux de recherche constituent habituellement une source de données de qualité raisonnable concernant les prix pratiqués dans la rue. Les données concernant les prix à l'importation et à l'exportation sont beaucoup plus difficiles à obtenir. A l'instar des questions relatives à la pureté des produits, des informations supplémentaires sur la structure du réseau de distribution de stupéfiants sont nécessaires. Quelquefois, on peut obtenir ce type de renseignements auprès de la police ou de l'administration des douanes. On peut aussi utiliser les informations sur les prix pratiqués dans les pays avoisinants. Le trafic de stupéfiants est organisé à l'échelle internationale et on peut supposer que, hormis les différences majeures au niveau des canaux de distribution et de l'application des lois en vigueur, les prix à l'importation ne diffèrent pas beaucoup entre les pays.

9.39. Pour estimer la valeur ajoutée, il faut formuler des hypothèses sur la valeur de la consommation intermédiaire. En supposant que les trafiquants prennent eux-mêmes en charge le transport, la consommation intermédiaire du trafic de stupéfiants est relativement faible. Cela étant, dans le cas de la production, on peut partir du principe que la consommation intermédiaire est plus élevée. Il existe souvent des coefficients techniques permettant d'en tenir compte.

9.40. En divisant les estimations de la valeur ajoutée qui en résultent par le nombre de personnes impliquées dans le secteur des stupéfiants, on peut vérifier la vraisemblance des chiffres obtenus.

9.41. Les revenus générés par les opérations illégales liées aux stupéfiants sont utilisés, quelquefois après leur blanchiment, à des fins de consommation finale, d'investissement dans des actifs financiers et non financiers, etc. On peut supposer que ces dépenses destinées à l'acquisition de biens légaux seront implicitement couvertes par le système des comptes nationaux.

Prostitution

9.42. Les ressources totales de services de prostitution comprennent les services produits à l'intérieur du pays par des résidents et des non-résidents, ainsi que les services importés, c'est-à-dire les services de prostitution achetés par des résidents en voyage à l'étranger. Des renseignements concernant la production intérieure de services de prostitution peuvent être collectés auprès des institutions de soins de santé, de la police ou d'associations de prostituées. De plus, les universités et les instituts de recherche constituent de précieuses sources d'information, dans la mesure où la prostitution est un sujet de recherche très répandu.

9.43. Ces sources permettent généralement d'établir des estimations raisonnables du nombre de prostituées. En multipliant ce chiffre par l'estimation du nombre moyen de clients et par le prix moyen payé, on peut obtenir une bonne première approximation des ressources intérieures totales de services de prostitution. Il faut alors éventuellement éclater le résultat obtenu par type de prostitution (call girls, prostitution en club privé, en vitrine, dans les instituts de massage spécialisés, services d'escorte, prostitution de toxicomanes, etc.), car les prix pratiqués dans ces différentes catégories divergent notablement. L'estimation des services de prostitution qui en résulte englobe la totalité de ces services, c'est-à-dire qu'elle inclut l'entremise, la location de chambres, etc. On peut encore ventiler les résultats en se basant sur des renseignements concernant le pourcentage moyen habituellement payé au proxénète, le loyer moyen de la chambre, etc. Sous l'angle des ressources, on peut également procéder à une estimation à partir des revenus générés par les prostituées elles-mêmes. Pour ce qui est des services importés par des résidents, les données fiables sont sans doute très rares.

9.44. Quant aux emplois des services de prostitution, il s'agit essentiellement de l'usage final par les résidents (consommation finale) et par les non-résidents (exportations). De plus, certaines des dépenses peuvent être payées par des entreprises (consommation intermédiaire). Généralement, les données sur l'emploi final de services de prostitution par des résidents (production intérieure plus importations) ne peuvent pas être considérées comme fiables. Les sources de données classiques, comme les enquêtes sur le budget des ménages, donnent presque inévitablement lieu à une forte sous-déclaration. De plus, il est quasiment impossible de collecter des données sur les dépenses des non-résidents. En revanche, dans l'optique du revenu, il est possible de collecter directement des renseignements sur les revenus moyens des prostituées, ventilés par catégorie si possible. Ces chiffres peuvent alors être confrontés et intégrés avec les données correspondantes du côté des ressources.

9.45. L'internationalisation croissante des services de prostitution pose un problème concernant la mesure de la production intérieure des services de prostitution. L'une des conséquences de ce phénomène est qu'une part croissante des prostituées non-résidentes reste moins d'un an dans le pays hôte. Leurs services ne font pas partie de la production intérieure et devraient être enregistrés en tant qu'importations. À l'inverse, il peut y avoir exportation de services par des prostituées résidentes s'établissant pour de courtes périodes dans d'autres pays.

9.5. Problèmes de double comptabilisation

9.46. La section précédente propose différentes méthodes pour établir des estimations explicites concernant les activités illégales. Dans les comptes nationaux, on ne peut pas simplement additionner ces estimations aux données sur les activités légales dès lors qu'on peut supposer qu'une partie de la production illégale y est implicitement incluse. C'est de ce problème de double comptabilisation que traitent les paragraphes suivants.

9.47. En ce qui concerne la production et la valeur ajoutée des activités illégales, on peut distinguer plusieurs cas de double comptabilisation. Premièrement, les unités fournissant des biens et des services illégaux peuvent figurer dans le registre des entreprises. Par conséquent, une partie au moins de leur production sera couverte par les enquêtes auprès des entreprises. Ce cas de figure concerne notamment les activités qui se situent à la limite entre la légalité et l'illégalité, comme la prostitution

par exemple. Souvent, les entreprises qui fournissent des services de prostitution sont enregistrées en tant qu'institut de massage, service de location de chambres, café, studio cinématographique, etc.

9.48. Une autre raison pour laquelle les activités illégales peuvent être incluses dans les comptes nationaux, est que les unités qui perçoivent des revenus de ces activités veulent en légitimer au moins une partie. A cette fin, elles peuvent fournir des données à l'office statistique ou à l'administration fiscale, mais en imputant leur production et leurs revenus à d'autres activités que celles qu'elles exercent effectivement.

9.49. Il est également possible que les activités illégales soient partiellement incluses dans d'autres sources de données, comme les enquêtes sur le budget des ménages et les statistiques fiscales. Par exemple, les sommes versées par des entreprises pour des services de prostitution et pour la corruption peuvent apparaître dans les comptes de l'entreprise au poste « autres dépenses » en tant que consommation intermédiaire. Une telle surestimation de la consommation intermédiaire légale peut affecter le PIB de plusieurs manières, selon les modalités de rapprochement des ressources et des emplois lors de l'établissement des comptes nationaux.

9.50. A partir d'une estimation explicite d'activités illégales, la seule façon d'éviter de compter la production deux fois consiste à analyser minutieusement le contenu des données de base utilisées dans le processus normal d'établissement des comptes nationaux et de recenser systématiquement les ajustements effectués au titre des activités illégales dans les trois optiques du PIB, en tenant compte des éventuelles différences que peuvent présenter leurs champs de couverture implicites. Parmi les entreprises inscrites au registre des entreprises, il convient d'identifier et d'examiner celles qu'on peut supposer les plus enclines à être impliquées dans des activités de production illégales. Celles dont on pense qu'elles sont impliquées dans des activités de production illégales et pour lesquelles des estimations distinctes sont établies, doivent être exclues du processus normal d'estimation par le biais d'enquêtes. Cette approche vaut également pour d'autres données de base. Bien qu'une telle analyse soit susceptible de nécessiter d'importantes ressources, elle semble constituer la seule approche permettant de déterminer si les activités illégales ont été incluses implicitement dans le PIB. De plus, les résultats de cette analyse peuvent fournir de précieux renseignements lors de l'établissement des estimations de la production illégale.

9.51. Les dépenses engagées par des unités impliquées dans des activités illégales pour l'acquisition d'un bien légal posent un problème d'un autre ordre en matière de double comptabilisation. Dans ce cas de figure, l'utilisation de biens et de services légaux pour la production de produits illégaux peut soulever des problèmes particuliers. Par exemple, la consommation intermédiaire nécessaire à la production de services de prostitution est en partie prise en compte dans les comptes nationaux à l'heure actuelle, en tant que consommation finale des ménages. Un autre exemple est l'utilisation de matières premières et de produits semi-finis pour la production de drogues douces, comme l'énergie, les lampes, les engrais, les semences et les systèmes de ventilation et de nutrition nécessaires à la culture de cannabis. Certaines de ces dépenses sont probablement incluses dans la consommation finale ou dans la formation brute de capital fixe des ménages ou enregistrées en tant que consommation intermédiaire de l'horticulture.

9.52. Les problèmes posés par la double comptabilisation résultent de la tentative de rapprochement des ressources et des emplois, lorsque les données utilisées comme entrée du processus de rapprochement ne sont pas complètes, c'est-à-dire quand les emplois de biens et de services légaux à des fins de production illégale sont exclus. Les écarts entre les ressources et les emplois qui en résultent seront enregistrés dans les « autres emplois ». Ce problème est automatiquement résolu par l'inclusion de données sur l'économie dans son ensemble, c'est-à-dire incluant la production illégale, dans le système des ressources et des emplois.

PRODUCTION DU SECTEUR INFORMEL

10.1. Introduction	179
10.2. Définition du secteur informel	180
10.2.1. Rappel	180
10.2.2. Définition de base	182
10.2.3. Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte	183
10.2.4. Entreprises d'employeurs informels	183
10.2.5. Dispositions complémentaires	185
10.2.6. Recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi)	187
10.3. Mesure du secteur informel	188
10.3.1. Objectifs de la mesure	188
10.3.2. Enquêtes sur la population active	189
10.3.3. Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages	190
10.3.4. Enquêtes sur les entreprises du secteur informel	190
10.3.5. Enquêtes mixtes sur le secteur informel auprès des ménages et des entreprises	191
10.3.6. Considérations sur la conception et la qualité des enquêtes	195

10. PRODUCTION DU SECTEUR INFORMEL

10.1. Introduction

10.1. L'évaluation de l'ampleur du secteur informel présente un intérêt intrinsèque et contribue à mesurer de façon exhaustive le PIB. Le secteur informel représente une part importante de l'économie, en particulier du marché du travail, dans de nombreux pays, notamment les économies en développement, et joue un rôle majeur dans la création d'emplois, la production et la formation de revenus. Dans les pays dotés d'un taux de croissance démographique ou d'urbanisation élevé, le secteur informel tend à absorber la majeure partie de l'augmentation de la main-d'œuvre dans les zones urbaines. Travailler dans le secteur informel est une stratégie de survie indispensable dans des pays qui n'offrent pas de protection sociale comme l'assurance chômage ou bien où les salaires et les retraites sont trop faibles pour couvrir le coût de la vie. Dans d'autres pays, le processus de restructuration industrielle dans le secteur formel passe pour un facteur d'accroissement de la décentralisation de la production sous la forme d'une sous-traitance à de petites entreprises, dont un grand nombre appartient au secteur informel. Comme on l'a souligné précédemment, le SCN de 1993 couvre également le secteur informel et un compte sectoriel peut être calculé en fonction des mêmes principes et procédures que le compte du secteur des ménages défini dans le manuel Nations Unies (United Nations, 2000).

10.2. Les activités du secteur informel génèrent, pour la plupart, des biens et services dont la production et la distribution sont parfaitement légales, contrairement à la production illégale. Une nette distinction existe par ailleurs entre le secteur informel et la production souterraine. Les activités du secteur informel ne sont pas nécessairement menées dans l'intention délibérée de se soustraire au paiement de l'impôt ou des cotisations de sécurité sociale, ou encore d'enfreindre la législation du travail ou d'autres réglementations. Bien entendu, certaines entreprises du secteur informel préfèrent continuer à ne pas être constituées en sociétés ou à exercer sans être immatriculées pour éviter de se soumettre à une partie ou à l'ensemble des réglementations et ainsi réduire les coûts de production. Il convient, cependant, d'établir une distinction entre les entreprises dont le chiffre d'affaires est suffisamment élevé pour prendre en charge les coûts découlant du respect de la réglementation et celles qui ne peuvent se permettre de respecter les réglementations existantes, parce que leur chiffre d'affaires est trop faible et irrégulier, parce que certaines lois et réglementations ne conviennent pas à leurs besoins et à leurs conditions d'exploitation ou parce que l'État est pratiquement absent de leur vie et n'a pas les moyens de faire appliquer les réglementations qu'il a promulguées.

10.3. Dans certains pays au moins, une proportion importante d'entreprises du secteur informel sont en fait immatriculées d'une manière ou d'une autre, ou paient des impôts, même si elles ne sont pas forcément en mesure de respecter l'ensemble des exigences légales et administratives. Il convient par ailleurs de noter que des pans substantiels de la production souterraine trouvent leur origine dans des entreprises appartenant au secteur formel. Cela concerne notamment la production de biens et de services « hors comptabilité », les transactions financières ou les revenus immobiliers non déclarés, le gonflement des dépenses fiscalement déductibles dans les déclarations, l'emploi de travailleurs clandestins et les salaires et les heures supplémentaires non déclarés de salariés déclarés. Pour résumer, même si le secteur informel et les activités souterraines peuvent se recouper, le concept de secteur informel doit être clairement différencié du concept de production souterraine.

10.4. En janvier 1993, la Quinzième conférence internationale des statisticiens du travail (15^e CIST) a adopté une *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel* (Organisation internationale du travail, 1993b) pour aider les offices statistiques nationaux à élaborer des définitions, des classifications et des méthodes de collecte de données sur le secteur informel. La Résolution couvre les aspects relatifs à la définition du secteur informel et à la conception, au contenu et à l'organisation d'enquêtes sur le secteur informel. La définition du secteur informel adoptée par la 15^e CIST fait partie du SCN de 1993 même si le chapitre IV du SCN de 1993 n'en donne que les principaux aspects. Selon le SCN de 1993, dans les pays où les activités du secteur informel sont importantes, le secteur informel devrait apparaître distinctement dans un sous-secteur du secteur des ménages (SCN 93 : 4.159). Cette distinction permet de quantifier dans les comptes nationaux la contribution du secteur informel à l'économie nationale, ce qui est une nécessité statistique urgente pour de nombreux pays. Dans ce chapitre, l'objectif est d'expliquer les idées qui ont abouti à la Résolution de la 15^e CIST et la définition du secteur informel et d'approfondir la question des méthodes d'évaluation.

10.2. Définition du secteur informel

10.2.1. Rappel

10.5. Depuis sa première apparition au début des années 70, l'expression *secteur informel* est devenue si populaire qu'on l'utilise de nos jours sous des sens différents à des fins variées. A l'origine, le terme renvoyait à un concept propre à l'analyse des données et à la prise de décision. A présent, on lui confère parfois un sens bien plus large pour se référer à un concept de collecte de données sur des activités que ne couvrent pas les sources traditionnelles et existantes de statistiques. Revenant à l'idée initiale derrière le concept, la 15^e CIST est partie, pour définir le secteur informel, d'une approche *analytique/politique* plutôt que *statistique* du secteur informel. Selon le paragraphe 5 (1) de la Résolution :

« Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. »

10.6. La 15^e CIST a pris soin de rendre les activités comprises dans la définition du secteur informel aussi homogènes que possible au regard de leurs objectifs et de leur comportement économiques, ainsi que des besoins d'analyse des données. Du point de vue pratique de la réalisation d'enquêtes, une des préoccupations qui a présidé au choix d'inclure ou non des entreprises a été de savoir s'il était nécessaire, et utile, qu'elles soient couvertes par les enquêtes sur le secteur informel.

10.7. La 15^e CIST a également tenté d'adapter dans la mesure du possible la notion de secteur informel en tant que concept statistique pour étendre sa portée au plus vaste univers d'activités non observées dont on puisse tenir compte d'un point de vue pratique et qui se justifie sur le plan conceptuel, mais elle a rejeté une interprétation qui en faisait un concept « fourre-tout ». Ainsi, comme on l'a souligné dans le chapitre 3, la définition adoptée n'entraîne pas de segmentation de l'économie ou de la population pourvue d'un emploi qui aurait abouti à une dichotomie entre les secteurs formel et informel. La 15^e CIST a reconnu que les activités n'entrant pas dans l'univers du secteur informel n'étaient pas nécessairement formelles. On en voit des exemples dans la production de biens non marchands par les ménages, l'agriculture à petite échelle, les services domestiques rémunérés et les activités n'entrant pas dans le domaine de la production du SCN de 1993, comme les services domestiques et personnels fournis par des membres des ménages non rémunérés et des services de bénévolat rendus à la collectivité. Il a été recommandé que de telles activités figurent dans une catégorie à part sans qu'il y ait de distinction entre le secteur formel et informel.

10.8. La définition devait être acceptable par un large éventail de pays de différentes régions du monde. Elle devait donc être suffisamment étendue pour englober les différentes formes que revêt le secteur informel dans divers pays. Elle devait présenter une certaine souplesse permettant l'adoption de définitions plus spécifiques à l'échelle de chaque pays, en fonction des conditions nationales, même si cette souplesse risquait d'être préjudiciable à la comparaison internationale des statistiques. Enfin, la 15^e CIST a dû mettre au point une définition du secteur informel qui puisse aussi servir à des fins de comptabilité nationale. Cette exigence avait des conséquences sur la nature de la définition, comme on l'expliquera ci-après.

10.9. Premièrement, le secteur informel devait être défini en fonction des caractéristiques des entreprises où se déroulent les activités, et non des caractéristiques des personnes concernées ou de leur emploi. En conséquence, les personnes travaillant dans le secteur informel ont été définies comme toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, ont été employées dans au moins une entreprise du secteur informel, indépendamment de leur statut dans l'emploi ou du caractère principal ou secondaire de l'emploi. Cette définition de la population employée dans le secteur informel met l'accent sur la distinction entre *personnes pourvues d'un emploi* et *emplois*. Elle indique que les personnes sont classées dans le secteur informel en fonction de leur lien à un emploi dans une entreprise possédant des caractéristiques précises.

10.10. Les personnes exclusivement employées dans des entreprises n'appartenant pas au secteur informel sont exclues de la définition internationale du secteur informel, quelle que soit la précarité de leurs conditions de travail. Le concept d'emploi dans le secteur informel n'est donc pas identique au concept d'*emploi informel*, qui se réfère à des personnes employées dans des emplois informels. La 15^e CIST était consciente de la nécessité d'établir des statistiques non seulement sur l'emploi dans le secteur informel, mais aussi sur l'emploi sous forme d'emplois informels. Elle a estimé, cependant, que le meilleur moyen d'identifier les emplois informels serait à travers des sous-catégories appropriées des classifications du statut dans l'emploi.

10.11. Deuxièmement, le secteur informel a été considéré par la 15^e CIST comme un sous-secteur du secteur des ménages dans le SCN de 1993. Autrement dit, les entreprises du secteur informel sont définies comme un sous-ensemble des entreprises individuelles appartenant à des ménages. Comme on l'a souligné dans le chapitre 2, contrairement aux sociétés et aux quasi-sociétés, une entreprise individuelle appartenant à un ménage, est une unité de production qui n'est pas constituée en entité morale distincte indépendante des personnes du ménage à qui elle appartient. Elle ne tient pas un ensemble complet de comptes qui fournirait un moyen d'identifier les flux de revenus et de capital entre l'entreprise et ses propriétaires. *Les entreprises individuelles appartenant à des ménages* comprennent les entreprises individuelles détenues et exploitées par un individu d'un ménage ou plusieurs individus d'un même ménage, ainsi que les associations de personnes et les coopératives non constituées en sociétés, fondées par des individus issus de différents ménages, sous réserve que ces entités ne disposent pas d'un ensemble complet de comptes.

10.12. Comme on l'a signalé précédemment, le terme *entreprise* est utilisé au sens large. Il couvre non seulement les unités de production qui emploient une main-d'œuvre rémunérée, mais aussi celles qui sont détenues et exploitées par des individus isolés travaillant à leur propre compte en tant que travailleur indépendant, soit seuls ou avec l'aide de membres de la famille non rémunérés. Les activités de production peuvent être menées à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile du propriétaire de l'entreprise ; elles peuvent être réalisées dans des locaux identifiables ou en dehors de tout emplacement fixe. En conséquence, les marchands ambulants, les chauffeurs de taxi, les travailleurs à domicile, etc., sont tous considérés comme des entreprises.

10.13. La 15^e CIST a reconnu que les caractéristiques spécifiques aux entreprises individuelles appartenant aux ménages décrites dans le SCN de 1993 correspondaient bien au concept de secteur informel comme on le comprenait généralement. Le capital fixe ou autre utilisé n'appartient pas aux entreprises en tant que telles mais à leurs propriétaires. Les entreprises ne peuvent, en tant que telles, mener des transactions ou conclure des contrats avec d'autres entités, ni contracter des dettes pour leur propre compte. Les propriétaires doivent réunir le financement nécessaire à leurs propres risques

et sont personnellement responsables, sans limite, de toute dette ou engagement contracté dans le processus de production. Les dépenses consacrées à la production sont souvent impossibles à distinguer des dépenses effectuées pour le ménage et les biens d'équipement comme les bâtiments ou les véhicules peuvent servir indifféremment à l'activité de l'entreprise ou au ménage.

10.2.2. Définition de base

10.14. Les trois premiers critères retenus dans la définition du secteur informel adoptée par la 15^e CIST portent sur le statut légal des entreprises, la propriété juridique et le type de comptes que l'on tient en ce qui les concerne. Ces trois critères sont tous englobés dans le concept d'entreprises individuelles qui a été exposé précédemment. Néanmoins, bien que l'on puisse considérer toutes les entreprises du secteur informel comme des entreprises individuelles appartenant à des ménages, ces dernières ne relèvent pas toutes du secteur informel. En définissant un autre critère permettant de distinguer les entreprises du secteur informel par rapport à d'autres entreprises individuelles appartenant à des ménages, la 15^e CIST a adopté une approche modulaire illustrée par le graphique 10.1.

Graphique 10.1. **Quinzième CIST : Grille de définition du secteur informel**

Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte	Autres entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte	Entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte
Entreprises d'employeurs informels	Autres entreprises d'employeurs	Entreprises d'employeurs
Entreprises du secteur informel	Autres entreprises individuelles appartenant à des ménages	

10.15. Parmi les entreprises individuelles appartenant à des ménages, une distinction doit être établie entre *entreprises d'employeurs* et *entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte*. Conformément aux définitions des employeurs et des personnes travaillant pour leur propre compte de la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée en 1993 (CISE-93), la distinction se fonde sur l'emploi ou non par l'entreprise d'au moins un salarié de façon continue (par opposition à un emploi à titre occasionnel ou à l'emploi de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise). Cette distinction a été jugée importante pour établir la définition. Par rapport à des entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, les entreprises d'employeurs présentent nécessairement un caractère plus formel sur le plan de l'exploitation et d'autres critères sont donc nécessaires pour pouvoir les classer dans le secteur informel. En outre, on a estimé utile la distinction entre ces deux catégories d'entreprises pour l'analyse des données et la formulation de l'action des pouvoirs publics ainsi que pour la stratification d'échantillons dans les enquêtes sur le secteur informel. En conséquence, la définition du secteur informel stipule qu'il englobe *les entreprises informelles* et *les entreprises d'employeurs informels* pour lesquelles des critères spécifiques ont été précisés, comme on le verra plus loin dans les sections 10.2.3 et 10.2.4.

10.16. Il y a fondamentalement deux façons différentes, quoique liées entre elles, de considérer et de définir le secteur informel. Une approche consiste à considérer les entreprises en relation avec leur régime juridique et administratif et définit le secteur informel comme un secteur composé d'entreprises qui, d'une manière ou une autre, ne se conforment pas à ce régime. Elle part de l'hypothèse d'une relation intrinsèque entre le non-enregistrement et la notion de caractère informel. La seconde approche considère le secteur informel comme une forme particulière de production et le définit en termes de mode d'organisation de l'entreprise et d'exercice de ses activités. Les tenants de

cette seconde approche affirment que le secteur informel n'est pas identique au secteur non enregistré. Ils soulignent la nécessité d'une référence conceptuelle claire pour définir ce secteur et mettent en évidence les problèmes qu'un critère d'enregistrement peut poser pour la comparabilité des statistiques du secteur informel entre les pays, entre les différentes régions d'un pays et dans le temps. Ils évoquent aussi les difficultés pratiques pour obtenir des renseignements sur l'enregistrement des entreprises, car leurs propriétaires peuvent être réticents à les communiquer et d'autres répondants (par exemple, les salariés) risquent de ne pas être en mesure de le faire. Ils considèrent que le non-enregistrement est une caractéristique du secteur informel plutôt qu'un critère de définition.

10.17. Il n'y a pas eu d'accord lors de la 15^e CIST quant à l'approche la meilleure. En conséquence, la définition finalement adoptée par la 15^e CIST a intégré les deux approches au sens où elle permet d'utiliser le non-enregistrement et/ou l'importance des emplois comme critères pour distinguer les entreprises du secteur informel des autres entreprises individuelles appartenant à des ménages.

10.2.3. Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte

10.18. La 15^e CIST a indiqué qu'en fonction du contexte national, soit toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte devaient être considérées comme appartenant au secteur informel, soit uniquement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale. La législation comprend ici la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels ou des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales. La réglementation promulguée par les autorités locales aux fins d'obtenir une licence ou un permis pour exploiter une entreprise est exclue de ce critère. Ces textes ne sont pas considérés comme pertinents parce qu'ils relèvent de la réglementation administrative et que leur mise en œuvre peut varier considérablement d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays, dans le temps ou entre les différentes régions. De plus, on considère qu'ils ne produisent guère d'effets sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des entreprises, ni sur leurs objectifs économiques et leur comportement ; or, l'homogénéité des objectifs économiques et du comportement est le principe directeur du SCN de 1993 pour distinguer les divers secteurs et sous-secteurs institutionnels. Il convient de noter que dans de nombreux pays, le critère de non-enregistrement, s'il est convenablement choisi, couvre les critères d'absence d'identité juridique et d'absence de comptabilité complète.

10.19. La 15^e CIST n'a pris en compte aucun critère de taille dans la définition des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte. Ce critère a été jugé superflu, dans la mesure où par leur nature même, pratiquement toutes ces entreprises sont petites.

10.2.4. Entreprises d'employeurs informels

10.20. La 15^e CIST a indiqué que les entreprises d'employeurs informels devaient être définies en fonction d'au moins un des trois critères suivants :

- la petite taille de l'entreprise en termes d'emploi ;
- le non-enregistrement de l'entreprise (défini comme pour les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte) ; ou
- le non-enregistrement de ses salariés.

10.21. Selon la 15^e CIST, le critère d'importance de l'emploi peut être formulé en termes de *nombre de salariés employés de façon continue par l'entreprise* ou de *nombre total de salariés* (à l'inclusion des salariés employés de façon occasionnelle), ou encore de *nombre total de personnes occupées* au cours d'une période de référence spécifique (à l'inclusion de l'entrepreneur, des associés de l'entreprise et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise en plus des salariés). Le premier de ces critères est considéré comme l'indicateur idéal du point de vue conceptuel, car c'est lui qui répond au mieux à la définition des entreprises informelles de personnes travaillant pour compte propre, qui ne tient pas compte du nombre de propriétaires de l'entreprise, d'associés, des travailleurs familiaux ou des salariés

occasionnels travaillant dans l'entreprise. Dans la pratique cependant, les informations sur le nombre total de salariés ou sur le nombre total de personnes occupées sont plus faciles à obtenir auprès des personnes interrogées lors d'enquêtes que des renseignements sur le nombre de salariés employés de façon continue, et elles peuvent correspondre plus rigoureusement au critère utilisé dans la pratique pour définir le seuil inférieur de prise en compte pour les enquêtes sur les entreprises ou établissements du secteur formel.

10.22. Dans le cas d'entreprises composées de plusieurs établissements, la 15^e CIST a recommandé l'utilisation de l'*établissement* plutôt que de l'entreprise comme unité à laquelle se réfère le critère de taille. Elle a précisé qu'une entreprise composée de plusieurs établissements devait être considérée comme informelle si aucun de ses établissements n'excède la limite supérieure spécifiée. Pour de nombreux pays, l'utilisation de l'établissement plutôt que de l'entreprise comme l'unité définissant le critère de taille assure la compatibilité avec le critère déterminant le champ couvert par les enquêtes auprès des établissements dans le secteur formel. Ainsi, les statistiques des secteurs formel et informel peuvent se compléter. Il devient aussi possible de rendre compte de l'évolution des entreprises du secteur informel qui, pour diverses raisons, ont tendance à croître par la création de nouveaux établissements de petite taille plutôt que par une expansion de l'emploi dans l'établissement initial.

10.23. Un avantage important du critère de taille pour la définition du secteur informel tient au fait que la taille peut être relativement facilement mesurée par tous les types pertinents d'enquêtes. En outre, il y a généralement une corrélation entre la petite taille et d'autres aspects de la nature informelle du secteur, notamment :

- les petites entreprises peuvent plus facilement rester non identifiées par les autorités que les plus grandes ;
- les administrations publiques disposant de peu de ressources ont tendance à s'attacher aux grandes entreprises lorsqu'elles s'efforcent de recouvrer l'impôt ou de faire appliquer le droit du travail ;
- les syndicats ont tendance à se concentrer sur les grandes entreprises qu'ils peuvent plus facilement toucher, de façon à maximiser le résultat de leurs efforts ; enfin
- les petites entreprises ont tendance à utiliser des technologies plus traditionnelles.

10.24. Cela étant, les partisans du non-enregistrement comme critère de définition du secteur informel notent que la petite taille, à moins d'être associée à d'autres critères, n'est pas suffisante pour définir le secteur informel et que le choix du seuil de taille est plus ou moins arbitraire.

10.25. Le seuil de taille n'a pas été spécifié par la 15^e CIST pour les entreprises d'employeurs informels de sorte qu'il peut varier en fonction des besoins selon les pays et même selon les branches d'activité économique au sein d'un pays. Pour éviter un chevauchement avec les enquêtes sur le secteur formel, on a recommandé que le choix du seuil prenne en compte la couverture des enquêtes auprès des entreprises ou établissements des plus grandes unités dans les branches correspondantes d'activité économique, lorsque de telles enquêtes existent. Toutefois, certains offices statistiques nationaux préfèrent en fait avoir un certain chevauchement des champs de couverture, à condition de pouvoir le mettre en évidence, parce que les taux de réponse et la qualité des données tirées des enquêtes auprès des entreprises ou établissements ont tendance à être relativement médiocres pour les unités plus petites.

10.26. Au cours de la 15^e CIST, on a envisagé de définir le secteur informel de façon résiduelle comme le secteur comprenant toutes les unités non couvertes par les enquêtes auprès des entreprises ou établissements. Il a néanmoins été décidé qu'une telle définition ne conviendrait pas à l'analyse des données et à la formulation de l'action des pouvoirs publics dans la mesure où elle tendrait à être instable dans le temps – le secteur informel s'élargirait ou se contracterait en cas de modification du champ de couverture des enquêtes existantes. Cela introduirait en outre des différences substantielles entre pays en fonction du champ couvert par leurs enquêtes. De plus, lorsque le seuil existant fixé pour les enquêtes auprès du secteur formel semblait trop élevé pour marquer la limite supérieure de taille du secteur informel, on a recommandé de s'efforcer d'élargir le champ de couverture des enquêtes

auprès du secteur formel en abaissant le seuil. Lorsque ce n'est pas possible, il est sans doute préférable d'admettre l'existence d'un segment intermédiaire et de le couvrir au moyen d'une enquête distincte au lieu de l'inclure dans le cadre des enquêtes sur le secteur informel. Cette attitude s'explique par le fait que les méthodes d'enquête utilisées pour la collecte de données sur les entreprises du secteur informel peuvent ne pas convenir aussi bien à des entreprises moyennes.

10.27. Le critère de non-enregistrement des salariés de l'entreprise fait référence aux conditions d'emploi dans le secteur informel au regard de la protection sociale et juridique des salariés. Il est défini en termes d'absence de contrats d'emploi ou d'apprentissage par lequel l'employeur s'engage à acquitter les impôts et cotisations de sécurité sociale correspondantes pour le compte des salariés ou qui assujettit les relations d'emploi au droit normal du travail. Selon ce critère, une entreprise est informelle si aucun de ses salariés n'est enregistré. Ce critère est particulièrement utile dans les pays où l'enregistrement des salariés implique aussi l'enregistrement de l'entreprise employant les salariés, par exemple, auprès des institutions de sécurité sociale. Dans d'autres pays, l'enregistrement des travailleurs est sans doute plus utile en tant qu'indicateur de la qualité de l'emploi que comme critère de définition du secteur informel.

10.2.5. Dispositions complémentaires

10.28. Pour compléter sa définition du secteur informel, la 15^e CIST a adopté un certain nombre de recommandations concernant le champ des enquêtes sur le secteur informel et sur le traitement statistique de certaines situations se trouvant à la limite entre le secteur informel et les autres secteurs.

Activités non économiques

10.29. Le champ du secteur informel est limité aux activités économiques, à savoir les activités prises en compte dans le domaine de la production du SCN de 1993. Cette restriction est considérée comme nécessaire pour pouvoir mesurer l'emploi, la production et la formation de revenus dans le secteur informel en proportion de l'emploi total, du produit intérieur brut et du revenu national. En sont exclus les services domestiques et personnels fournis par des membres non rémunérés du ménage, ainsi que les services bénévoles rendus à la collectivité. Il convient de noter à cet égard que le domaine de la production du SCN de 1993 couvre également les activités de production illégales et souterraines. En principe, ces activités entrent dans le cadre du secteur informel si elles sont entreprises par des unités satisfaisant aux critères de la définition du secteur informel. Dans la pratique cependant, nombre de ces activités sont susceptibles de ne pas être déclarées dans les enquêtes statistiques sur le secteur informel.

Production non marchande

10.30. Selon la 15^e CIST, les entreprises individuelles appartenant à des ménages qui se livrent **exclusivement** à la production de biens ou de services pour leur consommation finale propre ou pour leur propre formation de capital fixe (par exemple, la construction de leur propre maison) sont exclues du secteur informel, à l'exception éventuelle de ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés (comme on le verra plus loin). Cette recommandation reposait sur deux considérations. Premièrement, les unités se livrant exclusivement à une production non marchande n'ont pas les mêmes objectifs et comportements que les entreprises du secteur informel qui sont normalement exploitées en vue de gagner un revenu principal ou d'obtenir un complément de revenu par la production de biens et de services destinés à être revendus à d'autres unités. Il convient donc de ne pas les confondre avec les entreprises du secteur informel. Deuxièmement, on a noté la difficulté de déterminer la valeur des biens et produits pour utilisation finale propre à moins que les mêmes unités produisent également une partie de leurs biens en vue de les revendre à d'autres unités.

10.31. Comme on l'a indiqué précédemment, la frontière entre les entreprises se livrant exclusivement à la production pour utilisation finale propre et les autres ne correspond pas précisément à la définition par le SCN de 1993 d'un producteur marchand, car cette dernière catégorie ne comprend que les entreprises (ou établissements) dont la majeure partie de la production est commercialisée (SCN 93 : 6.52).

Activités agricoles

10.32. La 15^e CIST a admis que, du point de vue conceptuel, rien n'interdit l'inclusion, dans le champ du secteur informel, des entreprises individuelles appartenant à des ménages exerçant des activités agricoles et connexes, si elles répondent aux critères de la définition. Pour la collecte pratique des données, cependant, la 15^e CIST a recommandé d'exclure les activités agricoles et connexes du champ des enquêtes sur le secteur informel et de les mesurer séparément. Le raisonnement a consisté à dire que de nombreux pays en développement ont un secteur agricole important, principalement composé de petites entreprises non enregistrées appartenant à des ménages et que l'inclusion de ces entreprises dans les enquêtes sur le secteur informel entraînerait une extension considérable des opérations d'enquête et en alourdirait le coût. De plus, la plupart des appareils statistiques nationaux sont déjà dotés d'un dispositif établi en matière d'enquêtes sur l'agriculture dont le champ couvre (ou peut être facilement étendu pour couvrir) les entreprises individuelles appartenant à des ménages et exerçant des activités agricoles et connexes. Du point de vue des concepts, des définitions, des classifications, du contenu des enquêtes, de la conception des questionnaires, des périodes de référence, du cadre et des procédures d'échantillonnage, de l'organisation du travail sur le terrain, etc. les enquêtes sur l'agriculture semblent mieux adaptées que des enquêtes sur le secteur informel pour répondre aux besoins spécifiques de mesure des activités agricoles et connexes.

10.33. Néanmoins, la 15^e CIST a recommandé que les activités non agricoles des entreprises individuelles appartenant à des ménages et exerçant à titre principal des activités dans le secteur agricole soient incluses dans le secteur informel si elles répondent aux autres critères de prise en compte. L'expérience a montré que ces activités non agricoles sont souvent entreprises à titre d'activités secondaires par les ménages d'agriculteurs ou durant la morte saison.

Zones rurales

10.34. Reconnaisant le grand nombre d'activités du secteur informel dans les zones rurales de nombreux pays et leur similitude avec des activités du secteur informel urbain, la 15^e CIST a recommandé qu'à titre de principe, le secteur informel devait comprendre les entreprises situées tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Toutefois, les pays qui commencent à effectuer des enquêtes sur le secteur informel se sont vu donner la possibilité de limiter dans un premier temps la collecte de données aux zones urbaines en attendant que les ressources et les bases de sondage deviennent disponibles pour couvrir l'ensemble du territoire national.

Professions libérales et techniques

10.35. Par le passé, on a parfois proposé que les entreprises se livrant à des activités professionnelles ou techniques effectuées par des personnes indépendantes, telles que les médecins, avocats, comptables, architectes ou ingénieurs soient exclues du secteur informel en raison des compétences élevées en jeu et d'autres caractéristiques particulières. Néanmoins, les recommandations de la 15^e CIST n'ont pas prévu de traitement particulier de ces entreprises, en d'autres termes, ces entreprises doivent être incluses ou exclues dans les mêmes conditions que d'autres entreprises.

Travailleurs externalisés (travailleurs à domicile)

10.36. Conformément au SCN de 1993, les travailleurs externalisés (travailleurs à domicile) ont été définis par la 15^e CIST comme les personnes qui acceptent de travailler pour une entreprise particulière ou de fournir une certaine quantité de biens ou de services à une entreprise particulière, en vertu d'un accord préalable ou d'un contrat avec l'entreprise en question, mais dont le lieu de travail n'est situé dans aucun des établissements appartenant à cette entreprise. Il a été recommandé d'inclure tous les travailleurs externalisés dans les entreprises du secteur informel s'ils constituent des entreprises indépendantes en tant que travailleurs indépendants et si ces entreprises répondent aux critères de la définition du secteur informel.

10.37. Les critères permettant de distinguer les travailleurs externalisés indépendants des travailleurs externalisés salariés sont les suivants :

- la base de rémunération (revenus perçus en fonction de la valeur des biens produits par opposition au paiement lié à la quantité de main-d'œuvre utilisée) ;
- l'emploi de travailleurs rémunérés par le travailleur externalisé ;
- l'absence de contrat de travail avec l'entreprise recevant les biens ou services produits par le travailleur externalisés ;
- le processus de décision sur les marchés, l'ampleur des activités et des financements ; enfin
- la propriété des machines et équipements.

10.38. Lorsque les travailleurs extérieurs à l'entreprise sont nombreux ou lorsqu'ils présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs de données, il a été recommandé de faire apparaître les travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise dans des sous-catégories distinctes des entreprises du secteur informel.

Travailleurs domestiques rémunérés

10.39. Lors de la 15^e CIST, aucune décision n'a été prise sur les dispositions à prendre concernant les travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages (par exemple, les bonnes, les lingères, les gardiens, les chauffeurs et les jardiniers) vis-à-vis du secteur informel. Il a été souligné que, dans bien des cas, il est pratiquement impossible de distinguer les travailleurs domestiques rémunérés qui travaillent pour leur propre compte (autrement dit, qui sont propriétaires d'entreprises individuelles appartenant à des ménages fournissant des services en vue de leur vente sur le marché) de ceux qui sont employés par des ménages en tant que salariés (autrement dit, des personnes qui sont salariés d'entreprises individuelles appartenant à des ménages qui fournissent des services pour leur usage final propre). En outre, des statistiques concernant les travailleurs domestiques rémunérés et leur rémunération sont souvent disponibles auprès d'autres sources, comme les enquêtes sur la population active ou sur les revenus et les dépenses des ménages, de sorte qu'il est peut-être inutile de couvrir ce type de travailleurs dans une enquête sur le secteur informel.

10.40. Par conséquent, lors de la 15^e CIST, la décision d'inclure ou non dans le secteur informel les travailleurs domestiques rémunérés a été laissé au choix des pays eux-mêmes, selon les circonstances nationales et l'utilisation projetée des statistiques. Toutefois, il a été recommandé, en cas d'inclusion des travailleurs domestiques rémunérés dans le secteur formel, qu'ils soient identifiés séparément en tant que sous-catégorie en vue d'accroître la comparabilité internationale des statistiques.

10.2.6. Recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi)

10.41. La 15^e CIST a accordé une grande marge de manœuvre aux pays pour définir et mesurer le secteur informel. Cette souplesse était pour certains aspects souhaitée, car la 15^e CIST est la première recommandation internationale qui ait été adopté sur ce thème et son principal objectif est de donner des principes techniques pour élaborer des statistiques sur le secteur informel plutôt que de chercher à obtenir coûte que coûte une comparabilité des données à l'échelle internationale. Cette souplesse est aussi pour d'autres aspects le résultat d'une absence d'accord. Toujours est-il que cette flexibilité restreint la comparabilité à l'échelle internationale. Pour résoudre ce problème, le Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi), créé en 1997, a tenté d'harmoniser les définitions nationales. Le Groupe de Delhi a reconnu que cette harmonisation avait des limites ; néanmoins, sur la base du plus grand dénominateur commun, le Groupe a pu identifier un sous-ensemble du secteur informel susceptible d'être défini uniformément et pour lequel les pays pouvaient proposer des statistiques comparables sur le plan international. En conséquence, le Groupe de Delhi a adopté le texte suivant :

« Comme le secteur informel se présente sous différentes formes dans les divers pays, les définitions nationales du secteur informel ne peuvent être entièrement harmonisées à l'heure actuelle. Les organismes internationaux devraient diffuser les statistiques sur le secteur informel

selon les définitions nationales utilisées. Pour améliorer la comparabilité internationale des statistiques de ce secteur, ils devraient également diffuser des statistiques sur le sous-ensemble du secteur informel qui peut être défini uniformément » (Central Statistical Organisation, Inde, 1999).

- 10.42. Pour obtenir ce sous-ensemble, le Groupe de Delhi a adopté les recommandations suivantes :
1. Tous les pays devraient utiliser les critères d'organisation juridique (entreprises non constituées en sociétés), de type de comptes (aucun ensemble complet de comptes) et de destination du produit (au moins une certaine production marchande).
 2. Les précisions sur le nombre maximum de personnes employées dans l'entreprise dans la définition nationale du secteur informel sont laissées à la discrétion du pays. A des fins de communication internationale, cependant, les pays devraient fournir des chiffres distincts pour les entreprises employant moins de cinq salariés. En cas d'entreprises disposant de plusieurs établissements, la limite en termes d'emplois doit s'appliquer à l'établissement le plus important.
 3. Les pays utilisant le critère de nombre d'emplois devraient fournir des chiffres désagrégés pour les entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés, de même que pour les entreprises qui le sont.
 4. Les pays qui se servent du critère de non-constitution en société devraient fournir des chiffres désagrégés pour les entreprises de moins de cinq salariés et pour celles d'au moins cinq salariés.
 5. Les pays, qui incluent les activités agricoles, devraient fournir des chiffres distincts pour les activités agricoles et non agricoles.
 6. Les pays devraient inclure les personnes exerçant des activités professionnelles ou techniques si elles répondent aux critères de la définition du secteur informel.
 7. Les pays devraient inclure les services domestiques rémunérés sous réserve qu'ils soient fournis par des non salariés.
 8. Les pays devraient suivre le paragraphe 18 de la Résolution adoptée par la 15^e CIST concernant le traitement des travailleurs externalisés/travailleurs à domicile. Les pays devraient fournir des chiffres distincts pour les travailleurs externalisés/travailleurs à domicile inclus dans le secteur informel.
 9. Les pays couvrant tant les zones urbaines que les zones rurales devraient fournir des chiffres distincts pour les zones urbaines et rurales.
 10. Les pays utilisant des enquêtes auprès des ménages ou des enquêtes mixtes devraient s'efforcer de couvrir non seulement les personnes dont l'emploi principal est dans le secteur informel, mais aussi celles dont l'emploi principal se situe dans un autre secteur et qui exercent une activité secondaire dans le secteur informel.
- 10.43. Étant donné que le sous-ensemble ne couvre pour l'instant qu'une part relativement réduite du secteur informel quel que soit le pays considéré, le Groupe de Delhi reconnaît que d'autres efforts sont nécessaires pour l'élargir à l'avenir.

10.3. Mesure du secteur informel

10.3.1. Objectifs de la mesure

10.44. Les méthodes adaptées à la mesure du secteur informel dépendent des objectifs de la mesure. Si le but est simplement de surveiller l'évolution de l'emploi dans le secteur informel du point de vue du nombre et des caractéristiques des personnes concernées ainsi que de leurs conditions d'emploi et de travail, les statistiques peuvent être obtenues en ajoutant des questions à une enquête existante sur la population active. De même, si l'objectif est d'obtenir des informations sur la demande par les ménages de biens et de services produits dans le secteur informel, des questions supplémentaires peuvent être incluses à une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages.

10.45. Cela étant, les objectifs de mesure peuvent être bien plus complexes. On peut par exemple envisager de recueillir des renseignements structurels détaillés sur le secteur informel, notamment le nombre et les caractéristiques des entreprises concernées, leurs activités de production, l'emploi, la formation de revenus, le capital fixe, les conditions et les restrictions relatives au fonctionnement de ces entreprises et leur organisation ainsi que leurs relations avec le secteur formel et les pouvoirs publics. Dans ce cas, la mesure appelle une enquête spécifique sur le secteur informel dans laquelle les entreprises du secteur informel elles mêmes ainsi que leurs propriétaires constituent les unités d'observation et les unités déclarantes. Dans ce cas, comme on l'a souligné dans le chapitre 6, deux types d'enquêtes peuvent être conçus, à savoir une enquête auprès des entreprises ou une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises. Le choix dépend des exigences en matière de statistiques, de l'organisation des systèmes statistiques et des ressources disponibles. La conception doit prendre en compte le grand nombre d'entreprises susceptibles d'entrer dans le cadre de l'enquête et leurs caractéristiques habituelles – petite taille, forte mobilité et rotation, variations saisonnières de l'activité, regroupement dans des zones spécifiques, absence de critères reconnaissables permettant de les identifier ou de les localiser, absence de données antérieures utilisables et éventuelle réticence à participer. On peut donc être amené à modifier les méthodes d'enquête classique ou à en mettre au point de nouvelles. Dans les paragraphes ci-après, on reviendra plus en détail sur les différentes possibilités de mesure.

10.3.2. Enquêtes sur la population active

10.46. Le suivi du nombre et des caractéristiques des personnes dans le secteur informel et de leurs conditions d'emploi et de travail peut s'effectuer en incorporant périodiquement quelques questions supplémentaires portant sur la définition du secteur informel dans une enquête existante sur la population active ou une enquête similaire auprès des ménages. Le coût d'une telle initiative est relativement faible. Ces questions supplémentaires doivent être posées à toutes les personnes employées pendant la période de référence de l'enquête, quelle que soit leur situation dans la profession. On peut ainsi recueillir des données complètes sur le volume et les caractéristiques de l'emploi dans le secteur informel et obtenir des renseignements sur les conditions d'emploi et de travail de toutes les catégories de travailleurs du secteur informel, y compris les salariés et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise. Ces données peuvent être mises en rapport avec les données correspondantes sur l'emploi dans d'autres secteurs et sur le chômage.

10.47. Les enquêtes sur la population active ou les enquêtes similaires auprès des ménages sont souvent menées à un rythme plus fréquent que les enquêtes spécialisées et approfondies sur le secteur informel. Les données recueillies lors de ces premières enquêtes concernant l'évolution de la main-d'œuvre utilisée dans le secteur informel peuvent servir à extrapoler les données des enquêtes concernant d'autres caractéristiques, comme la valeur ajoutée, du secteur informel.

10.48. Les salariés, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise et les répondants de substitution peuvent avoir du mal à fournir des précisions sur certains critères servant à définir le secteur informel, surtout en ce qui concerne la structure juridique et les pratiques comptables de l'entreprise. On peut, cependant, obtenir une estimation du nombre total de personnes employées dans le secteur informel en utilisant les statistiques fournies par les déclarants identifiés comme étant des employeurs ou des personnes travaillant pour leur propre compte en ce qui concerne les caractéristiques de leur entreprise, notamment la structure juridique, les pratiques comptables et le nombre de personnes occupées. Une autre possibilité est de fonder l'estimation sur tous les déclarants, indépendamment de leur situation dans la profession, et d'obtenir des déclarants, qui sont des salariés ou des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise, des renseignements approximatifs sur la structure juridique et le type de comptabilité de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. A cette fin, une question sur le type d'entreprise (organisme public, entreprise publique, etc.) est nécessaire.

10.49. Dans de nombreux pays, les activités du secteur informel sont effectuées pour une bonne part en tant qu'emplois secondaires. Il est donc essentiel que les questions relatives à l'identification du secteur informel soient posées, non seulement en ce qui concerne l'emploi principal du déclarant, mais aussi en ce qui concerne son emploi secondaire. En outre, les personnes ne peuvent être classées au sein du secteur informel qu'après avoir pu déterminer si elles travaillaient. Pour veiller à ce que toutes

les activités du secteur informel soient couvertes, des investigations spéciales sont souvent nécessaires pour les activités du secteur informel qui risquent de ne pas être déclarées. Il peut s'agir par exemple de travail non rémunéré dans les petites entreprises familiales, des activités menées pour leur propre compte par les femmes à domicile ou à partir du domicile, d'activités non déclarées et d'activités du secteur informel effectuées dans le cadre d'un emploi secondaire par des agriculteurs, des agents des administrations publiques ou des salariés du secteur privé formel. Pour pouvoir rendre compte convenablement du travail des enfants dans le secteur informel, il peut s'avérer nécessaire d'abaisser l'âge minimum que les enquêtes utilisent pour mesurer la population active. Lors de l'élaboration de l'échantillon de l'enquête, il convient de veiller à inclure un nombre convenable de zones dans lesquelles vivent des travailleurs du secteur informel.

10.50. Il existe certaines limites à l'utilisation d'enquêtes sur la population active ou autres enquêtes analogues auprès des ménages pour mesurer l'emploi dans le secteur informel.

- L'emploi dans le secteur informel est obtenu sous forme de part de l'emploi total, qui est généralement mesuré sur une courte période de référence comme une semaine. Comme de nombreuses activités du secteur informel se caractérisent par des variations saisonnières ou d'autres variations dans le temps, les données sur l'emploi dans le secteur informel obtenues pour une courte période de référence risquent fort de ne pas être représentatives de l'ensemble de l'année. On peut améliorer la représentativité dans la dimension temporelle en répétant les mesures plusieurs fois au cours de l'année, dans le cadre d'enquêtes trimestrielles, mensuelles ou permanentes, ou en utilisant une période de référence plus longue comme une année dans le cadre d'enquêtes annuelles ou moins fréquentes.
- Estimer le nombre d'entreprises du secteur informel est difficile, voire impossible. Il n'est pas identique au nombre d'entrepreneurs du secteur informel en raison de l'existence d'associations de personnes à des fins commerciales.
- Les possibilités de désagrégation des données par branche d'activité économique ou en fonction d'autres critères dépendent de la taille et de la conception de l'échantillon.

10.3.3. Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages

10.51. Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages constituent une source potentielle d'informations sur la demande par les ménages de biens ou services produits dans le secteur informel. Pour chaque groupe de dépenses, on peut collecter des données sur la répartition des dépenses par point d'achat, en distinguant par exemple, les supermarchés, les boutiques et les ateliers formels, les points d'achat du secteur public et autres points formels, les vendeurs ambulants et les étalages dans les rues, les logements de vendeurs, les boutiques et ateliers de petite taille et/ou informels, les marchés et autres points d'achat informels. Toutefois, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne peuvent pas donner d'informations sur la demande totale de produits du secteur informel. Elles ne peuvent qu'apporter des données sur les dépenses de consommation finale des ménages sous forme de produits du secteur informel, ce qui ne représente qu'une partie (même si c'est la plus importante) de la demande totale.

10.3.4. Enquêtes sur les entreprises du secteur informel¹

10.52. Une enquête sur les entreprises présuppose la disponibilité d'une base de sondage pour les entreprises ou les établissements du secteur informel. Il n'existe habituellement pas de liste. Les pays dotés d'un vaste secteur informel n'ont souvent pas de registre des entreprises. Même lorsqu'il en existe, celui-ci ne couvre généralement pas les entreprises du secteur informel. En fait, on utilise souvent la présence ou l'absence d'une entreprise (d'un établissement) dans le registre des entreprises pour tracer concrètement une limite entre les secteurs formel et informel. Par conséquent,

1. Dans cette section, entreprise signifie entreprise ou établissement selon l'unité utilisée par l'office statistique en tant qu'objet de l'enquête.

dans la plupart des cas, les enquêtes sur les entreprises ne peuvent être menées qu'après un recensement des unités du secteur informel ou, mieux encore, un recensement général économique et/ou des établissements couvrant les domaines d'activité économique pertinents et comportant les questions nécessaires à l'identification des unités du secteur informel.

10.53. Si une enquête sur le secteur informel est menée aussitôt après un recensement économique et/ou un recensement des établissements, les listes du recensement peuvent fournir la base de sélection de l'échantillon du secteur informel. Si l'enquête est menée plus tard, les chiffres issus du recensement peuvent servir à constituer une base de sondage aréolaire pour la sélection d'aires d'échantillonnage (unités d'échantillonnage primaires). Les pondérations de l'échantillon doivent tenir compte de la densité des unités du secteur informel de différentes catégories dans les zones de dénombrement définies pour le recensement. La mobilité et la rotation élevées des unités du secteur informel nécessitent généralement une mise à jour systématique des listes des entreprises/établissements dans les aires d'échantillonnage avant la sélection des unités d'échantillonnage définitives.

10.54. Les recensements économiques ou d'établissements sont des opérations coûteuses et à grande échelle que de nombreux pays, compte tenu des contraintes en termes de ressources, ne peuvent entreprendre ou ne peuvent entreprendre que dans leurs (grandes) zones urbaines. De plus, une couverture complète du secteur informel sans omissions ni recoupements est une tâche ardue.

10.55. De nombreuses entreprises du secteur informel sont difficiles à identifier et à localiser à l'occasion d'un dénombrement au porte-à-porte car elles n'ont pas de locaux commerciaux reconnaissables. A titre d'exemples, on retiendra des activités exercées au domicile du propriétaire (la confection, le traitement de produits alimentaires) ou en dehors d'un emplacement fixe (la construction, les transports et le commerce ambulants). Si d'importants efforts ne sont pas déployés, ces unités risquent fort d'être omises. Une approche qui s'est avérée à la fois efficace et efficiente dans un certain nombre de pays consiste à effectuer un recensement économique concurrentiellement à une opération visant à répertorier les logements en vue d'un recensement de la population. Ce type d'efforts et d'autres comparables en vue d'améliorer la couverture des activités menées à domicile ou mobiles reposent sur une démarche d'enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, comme on le verra plus loin dans la section 10.3.5.

10.56. Lorsque des informations sont collectées séparément pour chaque entreprise/établissement, il peut s'avérer difficile de repérer les relations entre les activités du secteur informel menées par les mêmes individus ou ménages et de consolider ces données au niveau des ménages ou des entreprises. On peut aboutir à dénombrer deux fois des activités dans des cas où, par exemple, certains membres d'un ménage produisent des biens dans un petit atelier ou à domicile tandis que d'autres membres du même ménage vendent ces biens sur un marché ou sur un étalage dans la rue.

10.57. En dépit de ces limites, les recensements et les enquêtes sur les entreprises restent une méthode utile et efficace pour recueillir des données sur le segment « supérieur » du secteur informel (à savoir les établissements identifiables), qui sont souvent la principale cible des programmes de développement de petites entreprises.

10.3.5. Enquêtes mixtes sur le secteur informel auprès des ménages et des entreprises

10.58. Une nette tendance se dessine ces dernières années à étudier le secteur informel au moyen d'*enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises*. Ces enquêtes constituent l'approche la plus adaptée quand l'objectif est de recueillir des données complètes sur le secteur informel dans son ensemble et sur les différents éléments qui le composent. Elles peuvent couvrir tous les entrepreneurs du secteur informel (à l'exception des personnes sans domicile) ainsi que leurs activités, indépendamment de la taille des entreprises, du type d'activité et de la nature du lieu de travail utilisé et indépendamment de l'exercice de ces activités dans le cadre d'un emploi principal ou secondaire. Elles peuvent aussi couvrir, plus particulièrement, des activités menées au domicile du propriétaire ou sans lieu fixe.

10.59. Comme on l'a souligné dans le chapitre 6, les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises se fondent sur un échantillon aréolaire et sont généralement menées en deux étapes. Dans le cadre de la première étape (la composante de l'enquête auprès des ménages), on obtient une base d'échantillonnage pour les entreprises du secteur informel ou, plus généralement, les petites entreprises grâce à l'établissement d'une liste ou à une enquête sur les ménages dans les aires d'échantillonnages choisies (unités d'échantillonnage primaires). Toutes les entreprises qui entrent dans le champ de l'enquête ainsi que leurs propriétaires sont identifiés. Les données doivent souvent être obtenues auprès de membres du ménage qui ne sont pas les propriétaires de l'entreprise, autrement dit auprès des répondants de substitution. Par conséquent, on ne peut pas, habituellement, obtenir d'informations de bonne qualité en ce qui concerne les critères du secteur informel. On s'attache en revanche à veiller à une bonne couverture du secteur informel en s'efforçant d'identifier les propriétaires de toutes les entreprises qui *pourraient* faire partie du secteur informel.

10.60. Dans le cadre de la seconde phase (la composante de l'enquête auprès des entreprises), un échantillon (ou l'ensemble) des propriétaires d'entreprise sont interrogés pour obtenir des informations précises les concernant, ainsi que sur leurs entreprises et leurs salariés (le cas échéant). Les entreprises du secteur informel peuvent être repérées plus précisément à ce stade – un processus appelé identification post-échantillonnage.

10.61. Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises permettent une analyse commune, au niveau de l'entreprise ou du ménage, des différents types d'activités du secteur informel menées par les mêmes individus ou ménages. En outre, les informations sur les caractéristiques des activités et des propriétaires d'entreprises du secteur informel peuvent être mises en regard des caractéristiques des ménages de propriétaires susceptibles d'être obtenues grâce à la même enquête. Cet aspect est important pour évaluer la contribution des autres membres du ménage aux revenus du ménage et pour analyser l'impact de la situation du ménage sur les activités des femmes et des enfants travaillant comme entrepreneurs du secteur informel.

Enquêtes indépendantes

10.62. Les enquêtes mixtes sur le secteur informel auprès des ménages et des entreprises peuvent être conçues soit comme des enquêtes à part entière, soit comme des modules d'enquêtes existantes sur la population active ou d'autres enquêtes sur les ménages. Souvent, une enquête indépendante est la meilleure solution d'un point de vue technique, car son échantillon peut être spécialement conçu pour répondre aux conditions de mesure du secteur informel, par exemple, pour aboutir à des estimations d'une fiabilité préétablie pour des strates données. Des informations peuvent être nécessaires pour chaque branche d'activité économique, ou pour contribuer à l'analyse des différences entre les différents segments du secteur informel selon leur potentiel de formation de revenus, leurs contraintes et d'autres caractéristiques.

10.63. Les enquêtes indépendantes sur le secteur informel utilisant l'approche des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises se fondent sur une conception en plusieurs étapes qui sont les suivantes :

1. sélection des unités d'échantillonnage primaires ;
2. dénombrement ou interview de tous les ménages des aires d'échantillonnage ;
3. sélection d'un échantillon de ménages avec des propriétaires d'entreprises (potentiellement) du secteur informel comme unités définitives d'échantillonnage ; et
4. interview principal de l'échantillon de ménages et de propriétaires d'entreprises.

10.64. La conception de l'échantillon doit prendre en compte le fait que certains types d'activités (par exemple, les transports, les services de réparations et d'autres) seront probablement moins bien représentés que d'autres (par exemple, le commerce, la vente de produits cuisinés) et que certaines activités (notamment certains types d'activités manufacturières) tendent à être concentrées dans des zones spécifiques. Pour veiller à une représentation convenable de toutes ces activités dans l'échantillon et pour réduire les effets de concentration, il importe d'inclure un nombre suffisant d'unités lors de la première étape de l'échantillonnage.

10.65. Pour la première étape d'attribution et de sélection, on utilise une base de sondage aréolaire, se composant d'aires de dénombrement de taille appropriée, stratifiées en fonction de la densité globale de l'activité du secteur informel dans ces aires, ou des densités des différents types d'activités du secteur informel. Parmi les informations utiles à la construction d'une telle base, on retiendra :

- les données obtenues lors du dernier recensement de la population sur la densité des employeurs et des travailleurs indépendants dans les aires de dénombrement, classées par grands groupes d'activité et, si les renseignements correspondants sont disponibles, par type de lieu de travail et nombre de salariés ;
- les données sur la concentration des petits établissements par grands groupes d'activité, ces données étant tirées du dernier recensement des établissements ou du dernier recensement économique ;
- les données destinées à la stratification des aires de dénombrement par niveau de revenu ou en fonction d'autres critères socio-économiques, les données obtenues lors de l'établissement de la liste ou de la collecte de données à l'occasion de précédentes enquêtes sur le secteur informel ou sur d'autres thèmes, ou encore des informations reposant sur la connaissance par un expert local de la répartition dans l'espace des activités du secteur informel dans les régions ou villes devant être couvertes par l'enquête.

10.66. Ces données permettent normalement de disposer d'une assez bonne approximation de la densité des entrepreneurs du secteur informel vivant dans les aires de dénombrement au moment de l'enquête. Les aires de dénombrement présentant une forte densité d'entrepreneurs du secteur informel dans les groupes pertinents d'activités sont sélectionnées dans une plus forte proportion afin d'obtenir une meilleure couverture par l'échantillon, une plus grande efficacité de l'échantillonnage et un allègement des coûts de l'enquête.

10.67. La question du coût est particulièrement importante pour la première phase de l'enquête qui constitue une opération onéreuse à moins qu'elle ne soit combinée avec l'établissement d'une liste de ménages pour les besoins d'une autre enquête. Il s'agit en effet de dresser la liste de tous les ménages des aires d'échantillonnage, d'identifier tous les entrepreneurs potentiels du secteur informel et leurs entreprises et d'obtenir tous les éventuels renseignements complémentaires pouvant servir pour leur stratification et leur sélection ultérieure. La qualité de l'établissement de la liste est essentielle à la qualité globale des estimations obtenues à partir de l'enquête.

10.68. L'établissement de la liste des ménages peut ne pas assurer une couverture complète des activités du secteur informel exercées dans des établissements identifiables en dehors des logements des propriétaires d'entreprises. En conséquence, il est utile de dresser une double liste mutuellement exclusive des *i*) ménages et des entrepreneurs opérant à partir du ménage (y compris de façon mobile) et *ii*) des établissements des aires d'échantillonnage. Certains pays utilisent même différentes bases de sondage aréolaires pour les catégories *i*) et *ii*) parce qu'elles tendent à être concentrées dans des zones différentes. Pour assurer une couverture complète et une identification exacte des entrepreneurs opérant à partir d'un ménage, il peut être utile de prolonger la première phase d'établissement d'une liste de ménages par une opération d'enquête auprès des ménages permettant de collecter des renseignements précis sur les activités économiques de chaque membre du ménage.

10.69. Les ménages et les établissements figurant sur la liste sont ensuite groupés sous forme de strates par branche d'activité, par sexe de l'entrepreneur, type de lieu de travail, etc., en vue de la répartition et de la sélection lors de la deuxième phase. L'objectif est de rendre la répartition de l'échantillon définitif dans les diverses strates aussi homogène que possible et de veiller à ce qu'en fin de compte, un nombre convenable d'unités d'échantillonnage soient sélectionnés à partir de chaque strate.

10.70. La conception d'une enquête indépendante sur le secteur informel comporte des opérations d'enquête ainsi que des procédures d'échantillonnage et d'estimation assez complexes. Cela suppose l'intervention d'une équipe d'enquêteurs qualifiés, une bonne formation des personnes réalisant les entretiens, une surveillance et un contrôle constant de toutes les opérations de l'enquête et de la conservation soignée des documents relatifs à l'établissement de la liste, à la sélection de l'échantillon et au résultat de l'échantillon pour chaque aire de sondage.

Modules rattachés aux enquêtes auprès des ménages

10.71. Le rattachement d'un module sur le secteur informel à une enquête existante auprès des ménages (comme une enquête sur la population active ou une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages) signifie que l'échantillon de l'enquête sur le secteur informel constitue un sous-échantillon de l'enquête principale. L'enquête sur le secteur informel peut être réalisée en même temps que l'enquête principale ou ultérieurement. Cette dernière solution est privilégiée dans la plupart des cas, car elle :

- facilite la gestion et la coordination des deux enquêtes ;
- fait en sorte que les opérations de l'enquête principale peuvent se dérouler sans heurts ;
- ne risque pas d'avoir un impact négatif sur la qualité des données de l'enquête principale ; et
- permet de mieux contrôler l'identification et la sélection du sous-échantillon destiné à l'enquête sur le secteur informel.

10.72. Cette approche modulaire est moins complexe et moins onéreuse que la réalisation d'une enquête indépendante sur le secteur informel puisque les renseignements collectés lors de l'enquête principale servent de référence pour l'identification et la sélection du sous-échantillon de ménages ou de personnes en vue de l'enquête sur le secteur informel et qu'il n'est pas nécessaire de dresser une liste spéciale de ménages ou de procéder à des entretiens spécifiques. Du point de vue méthodologique, les atouts de l'approche modulaire résident dans les possibilités qu'elle offre :

- de procéder au suivi dans le temps des changements du secteur informel, si l'enquête principale est menée régulièrement et si un module sur le secteur informel lui est rattaché à des intervalles suffisamment fréquents ;
- d'obtenir une couverture complète et une identification exacte des entrepreneurs (potentiels) du secteur informel dans les ménages de l'échantillon lors des entretiens réalisés pour l'enquête principale, notamment si l'on se sert à cet effet d'une enquête bien conçue sur la population active ;
- d'utiliser les pondérations d'échantillonnage de l'enquête principale pour les ménages ayant des entreprises du secteur informel, ce qui facilite l'estimation des résultats de l'enquête ; enfin,
- de relier les données sur les activités du secteur informel aux données obtenues lors de l'enquête principale.

10.73. Toutefois, l'approche modulaire ne peut être utilisée que dans des situations où il existe une enquête principale convenable et s'il est faisable du point de vue du déroulement de l'enquête et de la charge de réponse liée au fait d'ajouter la collecte de données sur le secteur informel à la collecte de données pour le thème principal. La représentativité des données au fil du temps peut être limitée par la fréquence et la période de référence de l'enquête principale. L'échantillon de l'enquête principale risque de ne pas avoir été conçu de façon efficiente du point de vue de la mesure du secteur informel, que ce soit au niveau des aires d'échantillonnage ou des ménages de l'échantillon. Il n'y a pas de moyen de contrôler la taille de l'échantillon du secteur informel ni sa ventilation par type d'activité. Le nombre d'entrepreneurs du secteur informel compris dans l'échantillon que l'on obtient ainsi risque donc d'être assez faible et insuffisant pour aboutir à des estimations distinctes fiables pour chaque type d'activité du secteur informel dont il serait souhaitable de disposer (par exemple, des estimations par branche d'activité économique).

10.74. Il existe des solutions permettant d'accroître la taille de l'échantillon du secteur informel. Si les informations nécessaires à l'identification des unités pouvant être retenues pour l'enquête sur le secteur informel sont obtenues lors de l'établissement de la liste destinée à l'enquête principale, on peut alors sélectionner l'échantillon de l'enquête sur le secteur informel à partir de l'ensemble des ménages des aires d'échantillonnage, plutôt que des seuls ménages retenus pour l'échantillon de l'enquête principale. (Cela revient presque à concevoir une enquête indépendante sur le secteur informel.) Autre solution, si les ressources le permettent, on peut accroître l'échantillon de l'enquête principale en lui ajoutant des ménages, provenant soit des mêmes aires d'échantillonnage, soit d'aires d'échantillonnage supplémentaires.

Enquêtes intégrées

10.75. On peut considérer les *enquêtes intégrées* comme des types particuliers d'enquêtes modulaires. Les enquêtes intégrées sont conçues pour servir plusieurs objectifs en même temps, à savoir la collecte de données sur le secteur informel et sur d'autres thèmes, par exemple la population active, les revenus et les dépenses des ménages. De telles enquêtes sont très utiles pour des pays qui ne disposent pas d'une enquête auprès des ménages à laquelle on puisse rattacher un module sur le secteur informel et qui ont besoin de collecter des données sur toute une série de thèmes sans disposer des ressources nécessaires pour effectuer des enquêtes séparées.

10.76. Les enquêtes intégrées visent à incorporer les critères d'échantillonnage pour mesurer le secteur informel dans la conception d'une enquête combinée à titre d'objectif complémentaire, dans la mesure où l'ensemble des critères peuvent être conciliés. A cet effet, on s'efforce lors de la répartition et de la sélection de l'échantillon d'accroître le nombre de ménages pris en compte dans l'échantillon et ayant des entreprises du secteur informel et de renforcer la représentation dans l'échantillon des divers types d'activités du secteur informel. Il convient cependant de noter que les enquêtes intégrées sont complexes du point de vue opérationnel, notamment s'il s'agit de couvrir l'ensemble d'un pays à l'inclusion de ses zones rurales. De plus, la charge de réponse pour les ménages de l'échantillon tend à être considérable. A titre d'exemples d'enquêtes intégrées, on retiendra les *enquêtes* 1-2-3 qui ont été réalisées dans les capitales de certains pays d'Afrique francophone. Lors de ces enquêtes, la première phase est une enquête sur la population active, la seconde une enquête sur le secteur informel sur la base d'un sous-échantillon de l'enquête sur la population active, et la troisième une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages réalisées sur l'échantillon de l'enquête sur la population active.

10.3.6. Considérations sur la conception et la qualité des enquêtes

10.77. En dehors de l'application des pratiques exemplaires de conception des enquêtes énoncées dans le chapitre 6, les caractéristiques particulières du secteur informel requièrent une attention spéciale. Même s'il est possible de traiter relativement facilement les erreurs d'échantillonnage par une conception et une taille convenables de l'échantillon, les erreurs ne relevant pas de l'échantillonnage sont plus difficiles à maîtriser. Les mesures suivantes peuvent s'avérer utiles pour réduire ces erreurs et améliorer la qualité des données sur le secteur informel.

10.78. Un trait caractéristique de nombreuses entreprises du secteur informel réside dans leur forte mobilité et leur forte rotation. Pour réduire le taux de non-contact et les distorsions des données de l'enquête résultant des unités d'échantillonnage qui ont déménagé ou cessé leurs activités, il convient de maintenir un intervalle aussi bref que possible entre les deux phases d'une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises.

10.79. Il convient dans toute la mesure du possible de retrouver la trace des unités d'échantillonnage dans leur nouveau lieu d'implantation. Il vaut mieux éviter de les remplacer par d'autres unités, car cela peut fausser les résultats. Pour compenser les non-contacts, il est préférable de sélectionner d'emblée un vaste échantillon. Un autre moyen d'accroître le taux de contact ainsi que la qualité des données obtenues consiste à essayer d'interviewer des entrepreneurs du secteur informel qui dirigent leur entreprise dans des endroits fixes en dehors de leur logement, sur leur lieu de travail effectif, plutôt que sur leur lieu de résidence.

10.80. De nombreux entrepreneurs du secteur informel ont un niveau d'éducation relativement faible et ne conservent pas de traces écrites utilisables de leurs activités. Ils n'ont pas l'habitude de participer à des enquêtes et souvent, ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas consacrer beaucoup de temps à ces opérations. Certains entrepreneurs sont difficiles à contacter parce qu'ils n'opèrent pas à partir d'un emplacement fixe, comme les vendeurs ambulants, les chauffeurs de taxi ou les ouvriers du bâtiment. Il peut y avoir aussi des répondants qui sont réticents à répondre aux questions de l'enquête par crainte de subir ultérieurement une imposition ou un harcèlement de la part des autorités. Il est

donc essentiel de prendre des dispositions pouvant contribuer à améliorer les taux de réponse et la qualité des données, notamment :

- informer par avant les répondants de l'enquête et de ses objectifs ;
- donner des assurances formelles sur la confidentialité des données fournies ;
- choisir la date, le moment et le lieu des entretiens en consultation avec les répondants eux-mêmes ;
- bien motiver, former et contrôler les enquêteurs et établir de bonnes relations humaines entre les enquêteurs et les répondants ;
- concevoir des questionnaires d'enquête qui soient gérables du point de vue de leur contenu et de leur longueur, qui soient faciles à suivre et à remplir par les sondeurs ;
- formuler les questions de façon compréhensible pour les répondants et en veillant à ce qu'elles fassent référence à leur situation spécifique et à la nature de leurs activités ; enfin,
- utiliser de courtes périodes de référence qui permettent aux répondants de donner les informations demandées avec suffisamment de précision.

10.81. Dans la plupart des cas, la durée maximale recommandée pour la période de référence est d'un mois ; dans certains cas, il peut être essentiel de retenir une période de référence plus courte, comme une semaine ou un jour. Si les répondants sont autorisés à choisir la période de référence sur laquelle ils sont les mieux à même de fournir les données demandées, il faut collecter des renseignements complémentaires pour permettre la conversion des données en fonction d'une période de référence normalisée.

10.82. La meilleure façon possible de rendre compte des variations saisonnières et d'estimer les valeurs annuelles en dépit de l'utilisation de périodes de référence plus courtes consiste à répartir la collecte de données sur une période d'enquête d'une année entière. L'échantillon de l'enquête doit ensuite être divisé en sous-échantillons indépendants pour les différentes parties de l'année, dans la mesure où répéter les entretiens avec les mêmes répondants est généralement impossible. Une autre solution consiste à collecter des données sur de brèves périodes de référence au cours d'une brève période d'enquête, en les complétant par des questions sur l'intensité de l'activité de l'entreprise au cours de chaque mois de l'année et sur le niveau moyen des recettes/bénéfices des mois de forte/faible activité en pourcentage du niveau moyen des recettes/bénéfices des mois d'activité normale.

PRODUCTION DES MÉNAGES POUR USAGE FINAL PROPRE

11.1. Introduction	199
11.2. Les biens produits par les ménages pour leur propre usage final	199
<i>Production agricole pour consommation propre</i>	200
<i>Autre production de biens pour consommation propre</i>	200
11.3. La production de services domestiques pour usage final propre	201
11.4. Sources des données	202
<i>Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages</i>	202
<i>Les enquêtes sur l'emploi du temps</i>	202
11.5. Méthodes d'estimation	203
<i>Production agricole : cultures</i>	203
<i>Entreposage des cultures</i>	204
<i>Production agricole : l'élevage et les produits de l'élevage</i>	204
<i>Transformation alimentaire</i>	204
<i>Construction de logements</i>	204
<i>Vérification de la fiabilité des données de base</i>	205

11. PRODUCTION DES MÉNAGES POUR USAGE FINAL PROPRE

11.1. Introduction

11.1. Les biens et services produits par les membres des ménages pour leur usage final propre représentent dans de nombreux pays une part importante de la production totale. Ils comprennent :

- les biens produits par les ménages pour usage final propre, y compris les cultures et le bétail ; les autres biens produits pour consommation finale propre et la formation de capital fixe pour compte propre ;
- les services des logements occupés par leurs propriétaires ; et
- les services domestiques rémunérés, c'est-à-dire l'emploi de personnel domestique rémunéré.

11.2. Les biens produits par les ménages pour leur propre usage final

11.2. Dans sa définition du domaine de la production, le SCN de 1993 (§ 6.25) recommande de quantifier la production d'un bien pour usage final propre à partir du moment où cette production est censée représenter une proportion importante de l'offre totale de ce bien dans le pays. Le SCN propose (§ 6.24) une liste non exhaustive des types de biens les plus courants devant être compris dans le domaine de la production, à savoir :

- la production et le stockage de produits agricoles ; la cueillette et le ramassage de baies et d'autres produits agricoles non cultivés ; la sylviculture, l'abattage de bois et la collecte de bois de chauffage ; la chasse et la pêche ;
- la production d'autres produits primaires comme le sel gemme, l'extraction de tourbe, l'approvisionnement en eau, etc. ;
- la transformation des produits agricoles ; le battage des céréales ; la mouture de grains ; le séchage de peaux et la fabrication de cuir ; la production et la conservation de la viande et du poisson ; la conservation de fruits par dessiccation, mise en conserve, etc. ; la production de produits laitiers comme le beurre ou le fromage ; la production de bière, de vins ou d'alcool ; la production de paniers ou de nattes, etc. ;
- d'autres types de transformation comme le tissage ; la confection et la fabrication de vêtements sur mesure ; la fabrication de chaussures ; la fabrication de poteries, d'ustensiles de ménage ou de biens durables ; la fabrication de meubles ou de mobiliers, etc.

11.3. Quoique non exhaustive, cette liste est instructive à deux titres. Tout d'abord, elle montre bien que la production pour usage final propre est susceptible de représenter, dans les pays en développement et en particulier en Afrique, une part importante des secteurs primaire et secondaire, si tant est qu'ils soient réellement mesurés. Ensuite, un grand nombre, si ce n'est la totalité de ces activités sont exercées par des femmes ; ce sont des activités secondaires et, dans la plupart des cas, la main-d'œuvre qu'elles nécessitent ne figure pas dans les statistiques de la population active. La prise en compte de ces activités dans la comptabilité nationale est donc importante, en particulier en période de crise économique ou d'ajustement structurel, lorsqu'elles peuvent contribuer de manière décisive au maintien du niveau de vie. Par exemple, en 1994, lorsque le franc CFA a été dévalué, le pouvoir d'achat de la population des pays d'Afrique francophone a diminué de moitié. Beaucoup de

pays en transition ont eux aussi enregistré une baisse spectaculaire de leurs revenus monétaires réels au début des années 90, ce qui a provoqué une forte augmentation de la production agricole et de l'élevage de subsistance.

Production agricole pour consommation propre

11.4. L'agriculture de subsistance a longtemps constitué l'essentiel de la production non marchande des ménages. Blades (1975) a étudié les estimations de la comptabilité nationale de 70 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et a montré que presque tous incluaient la production agricole et l'élevage de subsistance dans leur comptabilité, plus de 70 % d'entre eux y incluant également la pêche et la sylviculture de subsistance. L'agriculture de subsistance est généralement exclue du champ des enquêtes sur le secteur informel, non seulement parce que celles-ci écartent le plus souvent de leur champ de couverture l'agriculture dans son ensemble, mais aussi parce qu'elles ne retiennent pas les entreprises qui n'exercent que des activités non marchandes.

11.5. En ce qui concerne la collecte de données et les estimations, il convient de distinguer deux situations. Dans les pays en développement, l'agriculture de subsistance occupait une place très importante il y a quelques dizaines d'années, mais aujourd'hui, les exploitants qui ne pratiquent qu'une agriculture de subsistance sont de plus en plus rares. Le plus souvent, et cette situation ne se limite pas aux pays en développement, les agriculteurs conservent et stockent une partie de leur production pour leur propre consommation et vendent le reste. (Ici *agriculteurs* est pris dans un sens large, comprenant les personnes engagées dans des activités d'élevage, de chasse, de pêche, de sylviculture, etc.) Néanmoins, les agriculteurs sont de plus en plus souvent contraints de vendre l'ensemble de leur récolte pendant la moisson et de racheter en temps utile les produits dont ils ont besoin. La partie de la récolte conservée pour consommation propre est évaluée dans les comptes nationaux, à l'aide de ratios spécifiques. Les enquêtes sur la production agricole, basées sur le calcul des surfaces et des rendements pour les grandes cultures, permettent d'obtenir une estimation de la production agricole dans son ensemble, tandis que les parts respectives de la production commercialisée et de la production conservée par les agriculteurs sont calculées grâce aux réponses aux enquêtes sur la production ou sur les revenus et les dépenses.

11.6. Dans les pays en transition, les jardins familiaux jouent un rôle important dans la consommation des ménages. En Fédération de Russie, par exemple, on estime que plus de 90 % de la production des ménages est destinée à leur propre consommation. La mesure de la production pour consommation propre nécessite des enquêtes supplémentaires spécifiques ou du moins l'ajout de certaines questions dans les enquêtes auprès des ménages, en particulier lorsque la production constitue une activité secondaire pour les membres du ménage.

11.7. La valorisation de la production primaire pour consommation propre se fonde le plus souvent sur les prix du marché, généralement collectés et disponibles, pour les produits primaires, sur les marchés ruraux comme sur les marchés urbains. Il en va tout autrement de la collecte du bois de chauffage et de l'approvisionnement en eau, puisque, s'il existe un marché pour ces produits dans les zones urbaines, il n'en existe pas dans les zones rurales. La valorisation monétaire de la production aux prix du marché, préconisée par le SCN de 1993 (§ 6.84 et 6.85), est donc artificielle, d'autant plus que, grâce aux progrès récents des enquêtes sur l'emploi du temps, le temps consacré à ces activités est mieux connu que les volumes de production concernés.

Autre production de biens pour consommation propre

11.8. Comme on l'a déjà vu, la plupart des activités de transformation agricole sont prises en charge par les femmes. Cette production non marchande, qui constitue souvent une activité secondaire, est rarement mesurée par les enquêtes sur la production ou sur les ménages. La plupart des enquêtes sur la population active sous-estiment les activités secondaires entreprises par les femmes et, habituellement, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne prennent en compte l'autoconsommation que dans le cas des produits primaires. Les informations disponibles ne fournissent donc pas de données sur les volumes produits et la valorisation monétaire de la production

aux prix du marché en est d'autant plus difficile. Là encore, les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent s'avérer particulièrement utiles pour une valorisation aux coûts des facteurs, le travail constituant le principal facteur.

11.9. Bien que l'évaluation aux prix du marché soit plus aisée pour la production par les ménages de biens autres que les produits de transformation agricole et que la collecte de données sur les volumes de production soit également plus facile pour ces biens, on manque probablement là aussi d'informations. C'est pourquoi il convient de déduire les estimations nécessaires en procédant indirectement à partir de la compilation des tableaux des ressources et des emplois. Par exemple, le Département d'État des statistiques de l'Ouzbékistan a récemment décidé d'inclure la production de pain des ménages pour leur propre consommation dans les comptes nationaux, parce qu'il y existait un fort déséquilibre entre la production et la consommation. Ce choix est conforme aux recommandations du SCN de 1993, car le pain peut être préparé une semaine à l'avance et consommé pendant la semaine et peut, à ce titre, être considéré comme un bien manufacturé dont la production et la consommation vont au-delà de la préparation et de la consommation de repas.

11.10. La construction pour compte propre est un type de production pour usage final propre qui a, lui aussi, depuis longtemps été compris dans le calcul du PIB. La valorisation monétaire de cette production pose les mêmes problèmes que dans le cas des autres biens non primaires. Lorsqu'il existe un marché local, la valeur des logements est connue. En l'absence de marchés, comme par exemple dans les zones rurales des pays en développement, les coûts de production comprennent essentiellement le travail individuel et collectif. Quant aux autres consommations intermédiaires et matériaux gratuits, – perches de construction, briques séchées au soleil, chaume ou feuillages pour les toitures – il convient de les estimer en termes de temps consacré à leur collecte et à leur transformation. Ainsi les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent-elles jouer un rôle essentiel dans l'estimation et la valorisation.

11.3. La production de services domestiques pour usage final propre

11.11. La production de services pour usage final propre des ménages est exclue du domaine de la production tel qu'il est défini par le SCN, à deux exceptions près : les services domestiques rémunérés et les services des logements occupés par leurs propriétaires.

11.12. En ce qui concerne les services domestiques rémunérés, on peut distinguer deux cas. Dans de nombreux pays développés, les travailleurs domestiques partagent leur temps de travail entre plusieurs ménages et peuvent être considérés comme des travailleurs indépendants (entreprises) proposant des services aux ménages. Le Groupe de Delhi a admis que ces travailleurs font partie du secteur informel lorsqu'ils remplissent ses critères de définition. Dans les pays en développement, en revanche, le personnel domestique travaille généralement à temps complet pour un seul ménage. Dans certains pays en développement en Afrique et en Asie, nombreux sont les travailleurs domestiques non rémunérés, souvent des enfants, vivant chez leurs employeurs. Parfois, ce sont des travailleurs sous contrat ayant été vendus pour ce service par leurs tuteurs légaux ou travaillant pour rembourser des dettes. Même si ces travailleurs ne perçoivent pas de rémunération en espèces, ils sont nourris et logés par leurs employeurs. Ils perçoivent donc une sorte de revenu en nature et il faut les mettre sur le même plan que les domestiques rémunérés en espèces.

11.13. Les estimations concernant les services des logements occupés par leurs propriétaires ont toujours figuré dans la comptabilité nationale, comme on l'a vu au chapitre 5. On ne s'attardera pas ici sur les méthodes employées, si ce n'est pour préciser que la plupart des recensements de la population et des enquêtes auprès des ménages collectent désormais les données concernant les propriétaires sur le lieu même d'habitation du ménage. De plus, alors que la valorisation monétaire peut facilement être réalisée dans les zones urbaines où il existe un marché pour les services de location, elle est plus difficile dans les zones rurales, en particulier dans les pays à prédominance rurale.

11.4. Sources des données

Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages

11.14. Les enquêtes auprès des ménages, enquêtes sur les revenus et les dépenses, sur le budget et la consommation, sur le budget des ménages, sur les conditions de vie ou encore sur les niveaux de vie, sont menées dans de nombreux pays en développement de façon régulière (au moins tous les 10 ans), comblant ainsi une lacune considérable des comptes nationaux.

11.15. Pour la plupart des types de production pour usage final propre des ménages ruraux, on ne peut obtenir de données fiables que par le biais d'enquêtes directes sur la consommation. Pour donner une estimation de la production de l'agriculture de subsistance, il est préférable de mesurer la consommation de la production propre au moment où elle a effectivement lieu plutôt que de demander aux agriculteurs de prévoir ou de se rappeler comment ils disposent de leur production. Ce principe vaut également pour d'autres types de productions primaires, comme la chasse, la pêche et la collecte de bois de chauffage. De plus, les enquêtes auprès des ménages constituent souvent la meilleure source de données sur la transformation alimentaire de subsistance, sur l'artisanat, sur la construction de logements ou d'autres activités de construction.

11.16. Pour mesurer la production alimentaire de subsistance, il convient de peser tous les produits utilisés et d'établir leur origine pendant la préparation des repas. Puisque les modes de consommation varient généralement d'une région à l'autre et selon les saisons, il faut utiliser un échantillon de ménages répartis sur l'ensemble du territoire national et espacer les entretiens de façon homogène sur une période de douze mois. De telles enquêtes nécessitent une vaste équipe de recenseurs et de contrôleurs bien formés ; en outre le transport, le traitement des données et les autres tâches administratives qu'impliquent de telles enquêtes peuvent également avoir un coût très élevé. Malheureusement, les pays dans lesquels la production de subsistance est particulièrement importante sont aussi les moins à même de mener à bien ces enquêtes à grande échelle auprès des ménages. Ce type d'enquêtes fournit néanmoins la seule base sûre d'estimation de la majeure partie de la production de subsistance. Elles devraient à tout le moins avoir lieu une fois tous les dix ans. Aucun progrès majeur ne pourra être réalisé en matière de fiabilité des estimations de la production de subsistance sans que ne soit mis en œuvre un programme d'enquêtes régulières auprès des ménages ruraux.

Les enquêtes sur l'emploi du temps

11.17. Les enquêtes sur l'emploi du temps sont réalisées de façon régulière dans beaucoup de pays développés et, avec l'appui du PNUD, elles ont récemment été testées dans plusieurs pays en développement, par exemple au Bénin et au Maroc en 1998, au Nigeria, en Inde, au Népal et aux Philippines en 1999, ou encore en Afrique du Sud en 2000. Pour les pays en développement, les enquêtes sur l'emploi du temps visent notamment à obtenir de meilleures estimations de la population active féminine en évaluant la participation des répondants aux activités secondaires, que les enquêtes traditionnelles sur la population active ne prennent généralement pas en compte.

11.18. Lorsqu'elles sont disponibles, les informations fournies par les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent être d'un grand secours pour la mise en œuvre du SCN 1993 dans des pays où la production des ménages pour usage final propre est importante mais où les prix de marché pour ces biens n'existent que dans les zones urbaines et non dans les zones rurales où vit la majorité de la population. Dans ces pays, la valorisation monétaire du coût de production peut, lorsque le travail est la principale ressource mise en œuvre dans le processus de production et que le temps qui lui est consacré est connu, constituer une méthode plus fiable que l'évaluation de la production aux prix du marché.

11.19. Cette approche peut néanmoins présenter des difficultés. Tout d'abord, le volume de travail consacré à une activité n'est pas forcément le seul facteur déterminant la production. Même lorsque le travail joue un très grand rôle, par exemple dans le cas d'activités comme la collecte du bois de chauffage où le travail est la seule ressource mise en œuvre, d'autres facteurs peuvent influencer sur la

production. Le temps passé par les ménages à ramasser du bois de chauffage peut varier sans que ce changement se répercute pour autant sur la production, simplement parce qu'il est devenu plus difficile ou plus facile de trouver du bois de chauffage.

11.20. La seconde difficulté concerne l'évaluation du temps consacré aux activités de subsistance. La procédure normale consiste à utiliser les taux de salaires moyens des zones rurales, puisque ces taux mesurent les coûts d'opportunité, c'est-à-dire le revenu auquel on renonce en choisissant d'exercer une activité de subsistance plutôt qu'un travail rémunéré. Souvent, néanmoins, il est absurde de prétendre que ce choix existe. Dans certaines régions éloignées, il peut n'exister aucune opportunité d'emploi rémunéré, tandis qu'ailleurs les salaires peuvent avoir été fixés administrativement à des niveaux tels que l'offre de main-d'œuvre excède de loin le nombre d'emplois disponibles. Cela ne signifie pas nécessairement que les coûts d'opportunité ne jouent aucun rôle dans le choix d'exercer des activités de subsistance, mais plutôt que le revenu de l'emploi rémunéré ne permet pas de mesurer ces coûts de façon adéquate. Les coûts d'opportunité du travail consacré à une activité de subsistance particulière ne peuvent sans doute être mesurés de façon réaliste que par rapport aux autres activités de subsistance.

11.5. Méthodes d'estimation

Production agricole : cultures

11.21. Dans la plupart des pays, les exploitants agricoles produisent une variété considérable de céréales, tubercules, légumes verts et fruits. Il est impossible d'effectuer des estimations exactes pour chacune de ces cultures. Généralement, on n'étudie qu'un nombre relativement faible d'entre elles, une douzaine environ, qui représentent l'essentiel de la production de subsistance et pour lesquelles on s'efforce de rassembler des données satisfaisantes concernant les volumes de production et les prix.

11.22. Il est généralement impossible de procéder chaque année à une enquête auprès des ménages suffisamment vaste et complexe pour permettre des estimations exactes de la consommation de produits agricoles de subsistance. Les enquêtes de ce type servent le plus souvent à collecter des données de référence et les estimations pour l'année en cours sont obtenues en extrapolant la consommation individuelle de l'année de référence à l'aide d'un indice de croissance de la population rurale. C'est raisonnable, puisque la consommation individuelle de subsistance tend à rester relativement constante parmi la population agricole. Néanmoins, quelques réflexions peuvent contribuer à rendre les estimations plus réalistes.

- Dans les pays où la population augmente relativement rapidement, l'âge moyen de la population a tendance à baisser. C'est pourquoi on peut s'attendre, à court terme du moins, à une diminution de la consommation individuelle de nourriture, y compris de la consommation résultant de la production pour compte propre.
- La production alimentaire de subsistance par individu ou par ménage est liée d'une façon ou d'une autre au niveau du revenu total du ménage. En général, la production de subsistance diminue relativement lorsque le revenu total augmente. L'analyse transversale des données sur les revenus et des données sur les dépenses du ménage permet d'évaluer le rapport entre la production alimentaire de subsistance et le revenu, le revenu total du ménage étant considéré comme la variable indépendante.

11.23. Le prix des produits agricoles varie généralement d'une région à l'autre et durant l'année. La question se pose donc de savoir quelles pondérations doivent être utilisées pour calculer les prix moyens. Peu de pays en développement disposent d'assez d'informations sur leur production agricole pour des systèmes de pondération très élaborés. En pratique, des procédures assez simples peuvent donner des résultats satisfaisants. Dans la plupart des pays, la plus grosse part des cultures est produite, c'est-à-dire récoltée, sur une période relativement courte et dans un nombre restreint de zones bien délimitées. Dans ces cas-là, on peut calculer les prix annuels moyens nationaux de façon satisfaisante en faisant la moyenne simple des prix du producteur enregistrés dans les principales régions productrices au plus fort de la récolte.

Entreposage des cultures

11.24. Dans la plupart des pays en développement, l'entreposage des produits agricoles de subsistance constitue une activité importante. Les ménages d'exploitants agricoles disposent souvent de plusieurs bâtiments leur permettant d'entreposer les cultures d'une récolte à l'autre. L'inspection régulière de ces entrepôts et de leur contenu, la fumigation et la lutte contre les parasites, ainsi que les travaux de réparation et d'entretien constituent des services essentiels pour les économies de subsistance. Les activités d'entreposage sont pourtant la plupart du temps entièrement exclues des comptes nationaux ou ne s'y trouvent prises en compte que de façon très indirecte à travers la valorisation des cultures à des prix qui incluent implicitement les coûts d'entreposage. Il est généralement préférable de se baser sur les prix pratiqués durant la récolte pour valoriser la production agricole et effectuer des estimations distinctes et explicites de la production brute et de la valeur ajoutée de l'entreposage des cultures.

11.25. La production brute des activités d'entreposage peut être définie comme la différence de valeur (aux prix du producteur) des produits agricoles de subsistance au moment où ils sortent de l'entrepôt pour être consommés par rapport au moment où ils y étaient entrés en période de récolte. Cette production brute correspond à la consommation intermédiaire – c'est-à-dire par exemple les pesticides et les coûts de réparation et d'entretien – plus la valeur ajoutée – c'est-à-dire principalement le coût de la main-d'œuvre et l'amortissement des entrepôts.

Production agricole : l'élevage et les produits de l'élevage

11.26. Les estimations concernant le cheptel souffrent communément de l'utilisation des ratios fixes pour l'estimation des taux de croissance et de l'abattage. Même si les ratios utilisés peuvent assez bien refléter les tendances à long terme, ils ne tiennent pas compte des variations à court terme, qui peuvent être relativement importantes. Les maladies peuvent entraîner de brusques fluctuations annuelles des volailles et du petit bétail. Les années de mauvaise récolte, les exploitants peuvent tenter de maintenir leurs revenus monétaires en vendant plus de bêtes à l'abattoir, tandis que les années suivantes les taux de prélèvement peuvent chuter car les paysans reconstituent leurs troupeaux. Peu de pays disposent de données précises sur ces variations à court terme, mais il est souvent possible de procéder, pour les changements survenant d'une année à l'autre, à des ajustements approximatifs des taux de reproduction et de prélèvement sur la base d'informations partielles concernant l'abattage autorisé, les importations de viande et de bétail ou le commerce des cuirs et des peaux.

Transformation alimentaire

11.27. Pour la plupart des pays, l'activité principale dans ce domaine est la transformation élémentaire des cultures vivrières de base – décorticage et polissage du riz, séchage et pilage du manioc ou mouture du maïs et du blé. Puisque pratiquement tous les produits agricoles doivent être transformés d'une façon ou d'une autre, les données sur les volumes produits peuvent être obtenues directement à partir des estimations concernant la consommation des cultures. Le principal problème consiste à trouver une procédure d'évaluation appropriée. La plupart des pays utilisent des informations sur les coûts qu'ils se procurent directement auprès des minoteries commerciales. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir de telles informations, on peut comparer les prix des producteurs ou les prix de vente au détail des cultures de base avant et après leur transformation.

Construction de logements

11.28. En ce qui concerne la construction de logements, la plupart des pays calculent la production physique en appliquant aux estimations du parc de logements pour une année de référence des taux de croissance et de remplacement. En l'absence d'informations directes sur les activités de construction d'habitations, c'est une procédure raisonnable, mais les taux de croissance et de remplacement sont souvent estimés de façon très grossière et, dans certains cas, on ne dispose pas non plus de chiffres fiables concernant le parc de logements.

11.29. On peut considérer que la croissance du parc de logements est fonction de la croissance démographique. Dans les pays à forte croissance démographique, il est raisonnable de supposer que la taille moyenne des ménages augmente. Cela implique que le parc de logements augmente moins vite que la population totale. Supposer qu'il augmente deux fois moins vite paraît raisonnable en l'absence d'informations plus précises. En pratique, les estimations proposées pour le taux de croissance du parc de logements sont généralement nettement inférieures à celles concernant son taux de remplacement. Le taux de croissance du parc de logements est tout au plus de 3 %, tandis que, selon la durabilité des matériaux de construction, jusqu'à 10 % des habitations existantes peuvent, chaque année, devoir être remplacées. Le taux de remplacement peut même être plus élevé en cas de catastrophes naturelles récurrentes (tremblements de terre, cyclones, inondations, etc.).

11.30. Même lorsqu'on dispose d'informations précises sur les taux de croissance et de remplacement, ceux-ci ne reflètent que l'évolution tendancielle de la construction de logements. Le niveau de l'activité peut subir des changements substantiels d'une année à l'autre. Pendant les années de mauvaise récolte, le remplacement d'habitations rurales peut être différé. Pendant les bonnes années, il peut être anticipé. On peut obtenir des informations sur ces variations à court terme en se fondant sur les chiffres des importations de tôles destinées aux toitures, des ventes de châssis de fenêtres, de la production de perches de construction ou encore de la consommation de ciment.

Vérification de la fiabilité des données de base

11.31. Les données disponibles pour de nombreuses activités de subsistance présentent des insuffisances sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif. Il est donc absolument nécessaire d'utiliser toutes les informations disponibles pour vérifier la fiabilité et la crédibilité des hypothèses de base. Dans le cas de la production agricole, il faut évidemment que les estimations concernant la consommation des cultures soient cohérentes avec toutes les informations qui pourraient être disponibles concernant la production des cultures et qu'elles impliquent un régime alimentaire réaliste en termes de contenu protéinique et calorique. Les données provenant des recensements annuels du bétail doivent être crédibles à la lumière de ce que l'on sait des taux de reproduction et de prélèvement. Les estimations du nombre de bêtes abattues peuvent être vérifiées par rapport aux données concernant le commerce des cuirs et des peaux et les estimations sur les taux de reproduction, les rendements en lait et la production d'œufs, etc., doivent être cohérentes avec les estimations sur la pyramide des âges et des sexes du cheptel national. Les données concernant la production de poisson peuvent être vérifiées par rapport aux estimations du nombre total de bateaux et de filets utilisés. Les statistiques officielles concernant les activités de chasse peuvent être partiellement vérifiées par le biais des données sur les importations de cartouches de chasse, sur le nombre de permis de chasse délivrés ou sur le commerce des trophées de chasse.

LES MÉTHODES DE MACRO-MODÉLISATION

12.1. Introduction	209
12.2. Méthodes monétaires	210
12.2.1. Introduction	210
12.2.2. La méthode des transactions	210
12.2.3. La méthode du ratio d'avoirs liquides	211
12.2.4. La méthode de la demande monétaire	212
12.2.5. Synthèse	213
12.3. Les méthodes d'estimation par un indicateur global.....	213
12.4. La méthode de la variable latente.....	214
12.5. Conclusion	215

12. LES MÉTHODES DE MACRO-MODÉLISATION

12.1. Introduction

12.1. Les *méthodes de macro-modélisation*, tel est le terme utilisé dans ce Manuel pour désigner les méthodes qui produisent une estimation de la totalité de l'ÉNO ou de l'une de ses composantes, comme l'économie souterraine, au moyen d'un modèle unique. Ces méthodes sont évoquées dans ce chapitre, non pas parce qu'elles sont considérées comme utiles pour obtenir des estimations exhaustives du PIB ou pour estimer la production souterraine, mais parce qu'elles tendent à aboutir à des mesures spectaculairement élevées, qui retiennent beaucoup l'attention des milieux politiques et de la presse. Comme l'a écrit Gylliane Gervais (Statistics Canada, 1994) :

« La dimension et la croissance de 'l'économie souterraine' ont suscité beaucoup d'intérêt au Canada ces dernières années... Il s'écoule rarement une semaine sans que la presse écrite ou électronique ne rapporte que les transactions souterraines s'élèvent à 10 %, 15 % ou même 20 % du produit intérieur brut (PIB)... Si les chiffres souvent cités ne sont même qu'approximativement exacts, alors le niveau et peut-être la croissance du PIB au Canada sont grandement sous-estimés au point que l'information communiquée aux décideurs sur la conjoncture économique est déficiente. Notre système statistique, du moins en ce qui touche les statistiques économiques, serait bien inadéquat s'il était incapable de déceler des transactions "cachées" de cette ampleur. »

12.2. Sans aucun doute, les comptes rendus des médias auxquels ce paragraphe fait référence se sont appuyés sur l'utilisation des méthodes de macro-modélisation. Par exemple, Schneider et Enste (2000) citent des estimations du niveau moyen de « l'économie fantôme » (désignant apparemment l'économie non mesurée) au Canada durant la période 1990-93 de l'ordre de 10.0 % à 13.5 %, alors que le rapport de Statistique Canada que l'on vient d'évoquer a conclu que, au plus, « l'économie souterraine » (définie comme la production de biens et services légaux qui échappe à la mesure dans les estimations officielles du PIB) était de 2.7 % en 1992.

12.3. On suppose souvent, de façon totalement erronée, que la différence entre ces résultats de macro-modèles et les estimations du PIB officiel correspond à la production non mesurée. Pourtant, comme on le verra dans ce chapitre, les méthodes de macro-modélisation présentent de graves problèmes qui font planer des doutes sur leur utilité dès lors que la notion de précision est importante. En particulier, elles sont complètement inadaptées à l'établissement des comptes nationaux. Pour résumer les choses, ces problèmes sont les suivants :

- les activités que les modèles visent à mesurer ne sont pas précisément définies ; souvent, on ne sait pas si les modèles estiment la production non observée ou non mesurée, ou s'ils couvrent le secteur informel ou des activités illégales en même temps que des activités souterraines ;
- les hypothèses sur lesquelles reposent ces modèles sont excessivement simplistes ;
- les résultats auxquels aboutissent ces modèles ne sont pas stables, au sens qu'une modification des hypothèses pour un même modèle peut aboutir à des résultats très différents ;
- il existe de nombreux modèles et ils donnent des résultats différents ;
- les méthodes ne permettent qu'une estimation globale pour l'ensemble de l'économie, alors que les utilisateurs veulent souvent des statistiques du PIB ventilées par branche d'activité ou par catégorie de dépenses ; enfin

- les résultats ne peuvent pas être immédiatement combinés à d'autres mesures, notamment celles qui sont obtenues par les méthodes détaillées reposant sur des données statistiques qui sont utilisées pour établir les comptes nationaux, comme on l'a vu dans les précédents chapitres de ce Manuel.

12.4. Pour illustrer ces points, on trouvera la description de trois types de méthodes de macro-modélisation dans les sections suivantes :

- Les *méthodes monétaires*, qui postulent que la production non mesurée peut être modélisée en termes de stocks ou de flux monétaires ;
- Les *méthodes d'estimation par un indicateur global*, dans lesquelles la production non mesurée est modélisée en fonction d'une variable unique (généralement un indicateur physique) avec lequel cette production passe pour avoir une forte corrélation, la variable la plus courante étant la consommation d'électricité ;
- Les *méthodes de la variable latente*, dans lesquelles la modélisation se fait en fonction de deux groupes de variables, l'un étant censé déterminer la taille et la croissance de l'économie non mesurée et le deuxième celui qui apporte la « trace » (c'est-à-dire la preuve) des activités manquantes.

12.5. Lorsqu'ils présentent leurs méthodes, les auteurs font référence de façon variable à l'économie « souterraine », « cachée », « fantôme » sans toujours préciser si cela recouvre la totalité de l'économie non observée, ou simplement celle qui est légale, ou celle qui n'est pas mesurée dans les estimations du PIB officiel, ou encore un quelconque sous-ensemble de ces catégories. Il convient donc de lire les descriptions qui suivent en ayant cette réserve à l'esprit.

12.2. Méthodes monétaires

12.2.1. Introduction

12.6. Trois méthodes monétaires sont décrites dans les paragraphes qui suivent, à savoir la *méthode des transactions*, la méthode du *ratio d'avoirs liquides* et la méthode de la *demande monétaire*. L'idée fondamentale à la base de ces méthodes consiste à construire des relations entre les phénomènes monétaires et les estimations du PIB officiel à l'aide de techniques de régression, moyennant quelques hypothèses restrictives concernant le règlement en argent liquide des transactions souterraines, le poids de la fiscalité, la relation entre la détention d'argent liquide et les dépôts, etc., et à considérer que tous les phénomènes monétaires non expliqués par le modèle particulier sont imputables au champ de couverture insuffisant du PIB officiel.

12.2.2. La méthode des transactions

12.7. La méthode des transactions décrite par Feige (1979) repose sur le raisonnement suivant. Le point de départ est l'équation de Fisher :

$$M \cdot V = P \cdot T$$

12.8. En d'autres termes, la masse monétaire (M) multipliée par la vitesse de circulation (V) est égale au nombre total de transactions payées par cette monnaie (T) multiplié par le prix de ces transactions (P). Ensuite, on considère qu'il existe une relation constante (notée k) entre les flux monétaires liés à ces transactions et la valeur ajoutée totale, en d'autres termes :

$$P \cdot T = k \cdot Y_{\text{total}},$$

équation dans laquelle, par définition, la valeur ajoutée totale (Y_{total}) est égale à la somme de la valeur ajoutée officielle (Y_{officiel}) et de la valeur ajoutée souterraine (Souterrain). D'où

$$M \cdot V = k \cdot (Y_{\text{officiel}} + \text{Souterrain}),$$

12.9. et donc $M_t \cdot V_t = k \cdot (Y_{\text{officiel}_t} + \text{Souterrain}_t)$, sur une certaine série d'années $t = 0, 1, \dots, T$.

12.10. La masse monétaire (monnaie fiduciaire et dépôts à vue) est immédiatement mesurable, on peut estimer la vitesse de circulation de la monnaie et les estimations officielles de la valeur ajoutée sont connues. En conséquence, si la taille de l'économie souterraine par rapport à l'économie officielle est considérée comme connue pour une année de référence, on peut alors calculer la composante souterraine pour l'ensemble des années ultérieures.

12.11. Feige a appliqué cette méthode aux États-Unis. Partant des travaux de Laurant (1979), il a estimé que la vitesse de circulation de l'argent liquide était égale au quotient du nombre de transactions que permet d'effectuer un billet de banque avant d'être usé, et de la durée de vie des billets. La première partie de cette estimation s'est appuyée sur des tests de détérioration des billets. Il est ensuite parti de l'hypothèse que l'économie souterraine était nulle en 1939. Sur la base de ces hypothèses, il a calculé que la taille de l'économie souterraine représentait 27 % de l'économie en 1979.

12.12. La méthode de Feige pose néanmoins plusieurs problèmes. L'hypothèse de l'existence d'un ratio constant des transactions au PIB officiel apparaît audacieuse. Comme l'a souligné Cramer (1980), il est très probable que certaines transactions monétaires qui n'ont rien à voir avec la formation de revenus sont prises en compte dans les calculs. Il peut s'agir, par exemple, des résultats de l'introduction d'une gestion de trésorerie plus stricte dans les grandes sociétés ou des opérations de pension et des dépôts en eurodollars, qui changent très fréquemment de propriétaire aux États-Unis. De toute évidence, une partie de la monnaie circulant théoriquement, notamment les grosses coupures, ne circule pas effectivement, mais est conservée à titre de réserve de richesse. En outre, la quantité de monnaie détenue sous forme liquide dépend des taux d'intérêt et d'inflation et de la perception qu'ont les gens de la probabilité d'être volés. On peut par ailleurs penser que la plus grande facilité de se procurer et d'utiliser des chèques et des cartes de paiement a aussi exercé un impact sur les comportements.

12.13. Cramer a aussi critiqué l'estimation par Feige de la vitesse-revenu de l'argent liquide. Cramer lui préfère une autre estimation fondée sur le nombre de retraits d'espèces auprès des banques et sur le nombre moyen d'utilisations d'un billet entre le retrait et le dépôt.

12.14. Blades (1982) souligne par ailleurs que le dollar des États-Unis est une monnaie internationale et que les dollars circulent largement dans le monde, soit en tant que monnaie ayant cours légal (dans les îles Vierges, au Liberia, à Porto Rico et aux Samoa, par exemple) ou en tant que substitut largement accepté de monnaies nationales manquant de crédibilité (en Asie du Sud-Est ou en Amérique centrale, par exemple). Comme le dollar joue un rôle international, il n'y a guère de raisons d'établir une relation entre les dollars en circulation (dans le monde entier) et l'activité intérieure aux États-Unis.

12.15. Si on l'applique aux Pays-Bas, la méthode des transactions aboutit à des résultats invraisemblables. Pour résoudre ce problème, Boeschoten et Fase (1984) ont affiné la méthode des transactions, en créant une nouvelle méthode de base et plusieurs autres variantes. Toutefois, ces variantes donnent toutes des résultats sensiblement différents et il n'y a aucun moyen de déduire quel serait le plus proche de la vérité.

12.2.3. La méthode du ratio d'avoirs liquides

12.16. La méthode du ratio d'avoirs liquides repose sur des informations sur le ratio entre monnaie fiduciaire (avoirs liquides) et monnaie scripturale mobilisable (dépôts), en d'autres termes le *ratio avoirs liquides/dépôts*. Selon Gutmann (1977), le ratio d'avoirs liquides n'est affecté que par les modifications de la fiscalité et d'autres règlements des pouvoirs publics qui modifient la façon dont les gens effectuent leurs paiements et la principale raison pour laquelle les comportements en matière de paiement changent vient du fait que les gens entendent cacher certaines activités pour échapper à la fiscalité et à d'autres contraintes. Gutmann désigne ces activités cachées sous le terme d'économie souterraine et utilise le ratio d'avoirs liquides pour estimer sa taille.

12.17. Gutmann illustre cette méthode à l'aide d'un exemple sur les États-Unis. Après une brève augmentation juste après la Seconde Guerre mondiale, le ratio d'avoirs liquides des États-Unis est resté presque constant jusqu'en 1961, date à laquelle il a repris son ascension. Selon Gutmann, cette

évolution a été contraire à ce que l'on pouvait observer avant la guerre. Comme il pensait que l'évolution avant et après la guerre allait être la même, il en a conclu que l'augmentation du ratio des avoirs liquides à partir de 1961 résultait d'un changement de comportement. Il a supposé qu'une part croissante des transactions se réglait en espèces, marquant ainsi l'apparition ou le développement de l'économie souterraine. S'appuyant sur les changements du ratio d'avoirs liquides, Gutmann a calculé que la sous-estimation du PNB en raison de l'économie souterraine était de 10 % en 1976. Les hypothèses sous-tendant cette estimation sont les suivantes :

- le ratio d'avoirs liquides de l'économie officielle (observée) n'a pas changé depuis la période 1937-61
- La monnaie scripturale mobilisable n'a été utilisée que dans l'économie officielle.
- Le « surplus » de monnaie détenu sous forme d'avoirs liquides n'est utilisé que dans l'économie souterraine. Ce surplus est égal à la différence entre le volume effectif de monnaie fiduciaire en circulation et le volume de monnaie fiduciaire qui devrait normalement circuler d'après le ratio d'avoirs liquides de l'économie officielle durant la période 1937-61.
- Un dollar d'argent détenu sous forme liquide dans l'économie souterraine génère autant de valeur ajoutée qu'un dollar de l'agrégat M1 (billets et pièces + dépôts mobilisables) dans l'économie officielle.
- L'économie souterraine durant la période 1937-61 était négligeable.

12.18. De nombreux spécialistes ont élaboré des variantes de la méthode du ratio d'avoirs liquides. Feige (1980), par exemple, a changé l'hypothèse d'une économie souterraine pratiquement inexistante dans la période de référence de 1937-61. Il a postulé l'existence d'une économie souterraine de 5 % du PNB en 1964. Partant de cette nouvelle hypothèse, il est parvenu à une estimation égale à 14 % du PNB en 1979. De plus, il a contesté l'hypothèse selon laquelle un dollar dans l'économie souterraine était aussi productif (en termes de PNB généré) qu'un dollar dans l'économie officielle. Compte tenu de la proportion plus importante de services dans l'économie souterraine, il a supposé qu'un dollar dans l'économie souterraine était plus productif de 10 % au moins. Par ailleurs, il s'est demandé pourquoi toutes les transactions souterraines devaient se régler en argent liquide et a postulé qu'un tiers environ de l'ensemble des transactions souterraines était réglé par voie de virements bancaires. Partant de ces hypothèses, il a estimé que la taille de l'économie souterraine des États-Unis représentait 28 % du PNB en 1979.

12.19. D'autres spécialistes ont critiqué l'hypothèse de base selon laquelle les changements du ratio d'avoirs liquides sont uniquement imputables à l'économie souterraine. C'est ainsi que Garcia (1978) a avancé plusieurs raisons possibles expliquant les changements du ratio d'avoirs liquides. Selon lui, la croissance de l'économie souterraine n'a pas été la seule raison, ni même la plus importante. Ce qui a surtout été important, c'est la diminution de la monnaie sous forme de comptes de chèques et l'augmentation des divers types de comptes d'épargne. Si on le corrige de ces déplacements, le ratio d'avoirs liquides aux États-Unis s'avère avoir été relativement constant.

12.20. Laurent (1979) et Cramer (1980) ont également considéré que le ratio d'avoirs liquides ne constituait pas un moyen convenable de mesurer l'économie souterraine. Selon eux, la vitesse de circulation des différents types de monnaie évolue différemment, de sorte que le volume total des paiements en argent liquide et par mobilisation de dépôts bancaires constitue un meilleur indicateur. C'est la raison pour laquelle ils ont préféré la méthode des transactions précédemment décrite.

12.2.4. La méthode de la demande monétaire

12.21. Contrairement à Gutmann, Tanzi (1980, 1982) postule que la demande d'avoirs liquides n'est pas uniquement affectée par la fiscalité et la réglementation officielle, mais aussi par d'autres facteurs. Toutefois, il convient avec Gutmann que les changements du volume total d'avoirs liquides imputable à des modifications de la fiscalité et de la réglementation officielle se retrouvent intégralement dans l'économie souterraine. Pour isoler l'influence de la fiscalité et de la réglementation, Tanzi postule que la demande monétaire par rapport à la masse monétaire totale, C/M_2 (où M_2 est égal à : avoirs liquides + dépôts mobilisables + dépôts à terme fixe), est une fonction des impôts, de la part des salaires et

traitements dans le revenu personnel total, des intérêts sur les dépôts à terme fixe et du revenu réel par habitant. A partir des résultats d'analyses de régression, Tanzi arrive à deux estimations alternatives de la *demande notionnelle* d'avoirs liquides (définie comme la demande d'avoirs liquides dans l'hypothèse où il n'y a pas d'économie souterraine). Il s'agit de la demande notionnelle si les impôts n'avaient pas été modifiés depuis 1929 (l'année pour laquelle Tanzi postule qu'il n'y avait pas d'économie souterraine) et de la demande notionnelle s'il n'y avait pas d'impôts.

12.22. Dans un cas comme dans l'autre, on a considéré que la différence entre la demande effective et la demande notionnelle constituait le volume total d'avoirs liquides au sein de l'économie souterraine. Partant de l'hypothèse que les vitesses de circulation des avoirs liquides dans l'économie formelle et dans l'économie souterraine sont égales, la taille de l'économie souterraine aux États-Unis en 1976 a été estimée à 3.4-5.1 % du PNB d'après la première variante et 8.1-11.7 % dans la seconde. Ces valeurs sont toutes les deux très différentes des estimations précédemment décrites de Gutmann.

12.23. Barends (1982) a démontré que les méthodes du ratio d'avoirs liquides comme de la demande monétaire peuvent aboutir à des résultats contraires à l'intuition. Il a appliqué les deux méthodes aux Pays-Bas et les résultats ont fait apparaître une diminution de l'économie souterraine depuis la fin des années 70, ce qui est en contradiction avec l'idée généralement admise selon laquelle l'économie souterraine augmente.

12.2.5. Synthèse

12.24. Les macro-modèles monétaires ne conviennent pas à l'estimation de l'économie souterraine, principalement parce qu'ils reposent sur la modélisation d'hypothèses qui ne peuvent pas être justifiées. L'hypothèse essentielle à la base des méthodes du ratio d'avoirs liquides et de la demande monétaire veut que les changements de la taille de l'économie souterraine soient imputables aux modifications de la fiscalité et de la réglementation et que cela devienne visible à travers des changements de la demande d'avoirs liquides parce que les transactions souterraines se règlent principalement en argent liquide. Or, cette hypothèse ne peut pas être vérifiée et peut ne pas être vraie. Pour sa part, la méthode des transactions ne repose sur aucune relation supposée entre fiscalité et activité souterraine. En revanche, elle postule une relation constante entre les transactions monétaires et le PIB, relation qui, une fois encore, ne peut pas être justifiée.

12.25. Les problèmes posés par ces modèles sont illustrés par la sensibilité de leurs résultats aux hypothèses relatives aux années de référence, par le large éventail des résultats que les différentes méthodes donnent dans les mêmes conditions et par l'in vraisemblance des résultats obtenus dans certains cas spécifiques.

12.3. Les méthodes d'estimation par un indicateur global

12.26. L'exemple le plus connu d'approche par un indicateur global est la méthode de la consommation d'électricité proposée par Kaufmann et Kaliberda (1996). Cette méthode utilise la consommation d'électricité comme unique indicateur physique de l'activité économique globale. Elle postule l'existence d'une relation précise et stable entre consommation d'électricité et production. Il est néanmoins clair qu'au moins pour l'agriculture, la relation ne sera pas stable puisque la production est largement déterminée par la météorologie. De plus, dans de nombreux pays en développement ou en transition, l'électricité n'est pas la principale source d'énergie pour la production industrielle.

12.27. Le problème de cette méthode est illustré par un exemple tiré de la Fédération de Russie. Dans les années qui ont immédiatement suivi le lancement des réformes intensives en 1992, les statisticiens officiels se sont heurtés à des difficultés pour établir en temps utile des estimations du PIB, dont on savait qu'il diminuait. La consommation d'électricité a été l'une des méthodes de rechange essayées. Elle a abouti à des estimations plus optimistes que le PIB officiel et provoqué des débats considérables sur l'ÉNO. Les analyses effectuées par la suite ont indiqué que ces estimations n'étaient pas fiables pour les raisons suivantes :

- La relation entre consommation d'électricité et production industrielle ne s'exprime pas à travers un ratio simple, même dans les branches d'activité qui en dépendent fortement, parce

qu'une part importante (jusqu'à un tiers) de la consommation représente un coût fixe sans relation avec le volume de la production. C'est ainsi que des usines ont besoin de chauffage et d'éclairage. Or, ce type de consommation tend à changer par paliers plutôt que d'évoluer de façon lisse en même temps que la production.

- Le caractère artificiel des prix limite encore la relation entre production industrielle et consommation d'électricité. A l'époque dans la Fédération de Russie, les prix de l'électricité étaient artificiellement faibles, de sorte que les industriels n'avaient pas beaucoup à se soucier de leur consommation d'électricité ni de consentir des efforts pour la réduire en cas de baisse de la production. De la même façon, ils n'avaient pas besoin d'accroître beaucoup leur consommation si la production se redressait, que ce soit officiellement ou par une utilisation non déclarée des installations.
- Les mesures de la consommation proviennent en fait d'estimation de la production d'électricité dans les centrales. La différence entre l'offre et la consommation – les pertes de transport – n'est pas considérable, mais elle peut varier selon les saisons.

12.28. Du fait de ces arguments, la méthode de la consommation d'électricité n'a pas été retenue dans la révision fondamentale du PIB entreprise par le Goskomstat de Russie (1995) conjointement avec la Banque mondiale. Cet exemple est typique des problèmes rencontrés lorsque l'on envisage une approche aussi simpliste de la mesure de l'ENO.

12.4. La méthode de la variable latente

12.29. Les méthodes de macro-modélisation décrites dans les paragraphes précédents partent de l'hypothèse que l'économie souterraine peut être modélisée en fonction d'un petit nombre de variables spécifiques. Elles négligent les informations et les situations de référence qui peuvent présider à l'existence de la production souterraine. Ce n'est pas le cas de la *méthode de la variable latente* de Frey et Weck (1983), qui s'appuie sur toute une batterie de variables explicatives. La taille de l'économie souterraine est estimée en fonction de l'évolution des variables qui, d'une part, affectent l'ampleur et la croissance de la production souterraine et, d'autre part, de celles qui sont les traces des activités souterraines au sein de l'économie. La méthode utilise une technique (désignée sous le sigle LISREL) qui permet une analyse transversale de la relation entre une variable dépendante non observée et une ou plusieurs variables explicatives observées. Comme la variable non observée n'est pas connue, elle est remplacée par une série d'indicateurs. Les données proviennent de toute une série de pays ou de périodes dans un même pays. Les résultats de cette analyse sont des estimations des tailles relatives de la variable non observée dans chacun des pays ou pour chacune des périodes. Pour estimer les tailles effectives, il faut disposer d'estimations de référence sur deux pays ou pour deux périodes.

12.30. Selon Frey et Weck, on peut expliquer la taille de l'économie souterraine en fonction du poids effectif de la fiscalité, de la perception du poids de la fiscalité, du taux de chômage, de poids de la réglementation (par exemple, le nombre de lois), de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt (*moralité fiscale*) et du revenu disponible par habitant. Les indicateurs de la taille de la production souterraine, en d'autres termes, les traces qu'elle laisse dans l'économie, sont le taux d'activité de la population masculine, le nombre d'heures travaillées par semaine et la croissance du PNB. Pour bâtir leur modèle, Frey et Weck utilise des données provenant d'un grand nombre de pays et portant sur une année particulière. Ils calculent les tailles relatives de l'économie souterraine dans ces pays avant d'établir des estimations des tailles effectives, à l'aide d'estimations par des méthodes monétaires portant sur la Norvège et la Suède retenues comme pays de référence.

12.31. On peut sérieusement remettre en cause cette méthode. Premièrement, on peut s'interroger sur les variables retenues. Par exemple, pourquoi le nombre d'heures travaillées par semaine est-il un indicateur (une trace) de l'économie souterraine ? Est-ce une raison de l'existence de l'économie souterraine plutôt qu'un résultat ? Deuxièmement, une variable importante du modèle réside dans ce que l'on désigne par la notion de « moralité fiscale », mais elle est difficile à quantifier de façon objective. Troisièmement, la fiabilité des résultats n'est jamais meilleure que la fiabilité des deux

estimations de référence. Quatrièmement, les résultats sont très instables. Helberger et Knepel (1988) montrent que même une légère modification des pays utilisés dans l'exemple de Frey et Weck aboutit à des résultats très différents. L'exclusion de la Finlande – pays qui représente moins de 1 % de la population et du PIB du groupe de pays étudiés par Frey et Weck – aboutit à des estimations non significatives de presque tous les coefficients du modèle. Helberger et Knepel en concluent que les insuffisances et les ambiguïtés des données limitent gravement l'utilité du modèle comme moyen de mesurer l'économie souterraine.

12.5. Conclusion

12.32. La nécessité de recourir à des modèles pour établir les comptes nationaux ne donne pas lieu à contestation. Les modèles viennent souvent à l'appui des méthodes indirectes utilisées pour établir les comptes nationaux, en apportant des estimations lorsque les données de base ne sont pas disponibles. C'est généralement le cas, par exemple, lorsque l'on procède à des estimations de la production illégale. Ce qui pose un problème en revanche, c'est que l'on préfère toujours recourir à des données empiriques pour réaliser des estimations statistiques. Ce n'est que si les données ne sont pas disponibles que l'on doit recourir aux modèles pour combler les manques ; en outre, les modèles doivent être élaborés au niveau le plus détaillé possible de façon qu'ils aient le plus de chances possibles de rendre compte exactement des phénomènes faisant l'objet de la modélisation. L'objectif doit être d'estimer chaque élément spécifique de donnée non observée pour la même période comptable ou pour une période voisine. L'établissement des comptes nationaux doit s'inscrire dans une démarche prudente, au cas par cas, en prenant en compte toutes les sources de données et les procédures disponibles. Dans ce contexte, un modèle de la consommation d'électricité a sans doute sa place, non pour modéliser la croissance de l'ensemble de l'économie, mais à un niveau détaillé, comme l'estimation de la croissance d'une branche d'activité particulière pour laquelle on ne dispose pas de données d'enquête et pour laquelle l'électricité est une consommation intermédiaire primordiale et reflète l'évolution de la production.

12.33. Dans la plupart des pays, les comptes nationaux disposent d'une offre abondante de données provenant de diverses sources. Quand on les combine, ces données sont à même de produire des estimations beaucoup plus précises du PIB et de ses composantes que les macro-modèles ne le feront jamais. Il appartient néanmoins aux comptes nationaux d'informer les utilisateurs de l'ampleur de l'*économie non observée* – en d'autres termes, de l'ampleur de l'activité économique qui peut ne pas être prise en compte dans le PIB, après avoir procédé aux divers ajustements comme ceux que l'on a décrits dans ce Manuel. L'absence de transparence dans la description des procédures utilisées pour établir les comptes nationaux est la principale raison pour laquelle des personnes extérieures à l'appareil statistique ont recours à des macro-modèles et produisent des estimations qui portent préjudice à la crédibilité des comptes nationaux.

ANNEXES

<i>Annexe 1. Bibliographie</i>	219
Notes introductives	219
Généralités	219
Chapitre 1.....	219
Chapitre 2	220
Chapitre 3.....	220
Chapitre 4.....	221
Chapitre 5.....	222
Chapitre 6.....	223
Chapitre 7.....	225
Chapitre 8.....	225
Chapitre 9.....	226
Chapitre 10.....	226
Chapitre 11.....	227
Chapitre 12.....	227
<i>Annexe 2. Glossaire</i>	229
<i>Annexe 3. Besoins et sources de données</i>	257
3.1. Produits du Programme de collecte de données de base par utilisation	257
3.2. Besoins minimaux et sources de données pour les comptes nationaux.....	259
3.3. Besoins minimaux et sources de données pour les comptes sectoriels.....	260
3.4. Enquêtes statistiques généralement intégrées dans un appareil statistique national	262
3.5. Sources administratives généralement utilisées dans un appareil statistique national	263
<i>Annexe 4. Grilles d'analyse de l'économie non observée</i>	264
4.1. Projet d'Eurostat sur l'exhaustivité des statistiques des pays candidats : analyse tabulaire.....	264
Économie non observée : classification par types	264
4.2. Système des unités et de la main-d'œuvre utilisée (élaboré par Statistics Netherlands).....	271
Économie non observée : classification par types	271
Économie non observée : modèle de documentation	273
<i>Annexe 5. Évaluation de la qualité des données – cadre générique</i>	274

Annexe 1
BIBLIOGRAPHIE

Notes introductives

Les références bibliographiques figurent sous l'entête du ou des chapitres dans lesquels sont cités les ouvrages. En mentionnant plusieurs fois de cette façon certaines références, il s'agit de permettre aux lecteurs intéressés par un chapitre en particulier, par exemple, sur le secteur informel, de pouvoir retrouver immédiatement l'ensemble des références correspondant à ce chapitre.

Le SCN de 1993 ainsi que deux compendiums figurent dans la première section dite des Généralités. Cette liste comprend aussi certaines références qui ne sont pas explicitement citées dans le Manuel, mais qui apportent des éléments de référence ou des précisions utiles pour la lecture du texte.

Ces documents sont en anglais, sauf mention contraire.

Généralités

Commission des communautés européennes – Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993), *Système de comptabilité nationale*, 1993, ISBN 92-1-161352-3, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington.

Nations Unies (1992),

Guide-book to Statistics on the Hidden Economy, Commission économique pour l'Europe, Division de statistique, Nations Unies, New York.

Nations Unies (1993),

Inventory of National Practices in Estimating Hidden and Informal Economic Activities for National Accounts, Conférence des statisticiens européens, Commission économique pour l'Europe, Nations Unies, Genève.

Chapitre I

Bloem, A. et M.L. Shrestha (2000),

Comprehensive Measures of GDP and the Unrecorded Economy, Document de travail du FMI WP/00/204, Fonds monétaire international, Washington.

Calzaroni, M. (2000),

The Exhaustiveness of Production Estimates: New Concepts and Methodologies, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.

Calzaroni, M. et S. Ronconi (1999),

Issues and activities to ensure the coverage of the non-observed economy in national accounts : implications for national statistical offices, Conférence des statisticiens européens, 47^e session plénière, Neuchâtel, juin 1999, Commission économique pour l'Europe, Nations Unies, Genève : disponible sur le site www.unecce.org/stats/documents/1999.06.ces.htm/

Calzaroni, M. et A. Puggioni (2001),

Evaluation and Analysis of the Quality of the National Accounts Aggregates, Essays n° 10, Istat, Rome.

Commission des Communautés européennes – Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993), *Système de comptabilité nationale*, 1993, ISBN 92-1-161352-3, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington.

Dallago, B. (1990),

The irregular economy : the <FmSdata>[ldquo]underground<FmSdata>[ldquo] economy and the <FmSdata>[ldquo]black<FmSdata>[rdquo] labour market, Dartmouth, England.

Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat) (1998),

Guidelines for Statistical Methods, vol. 2, ISBN 5-89476-017-8, Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat), Moscou (en russe).

- Luttikhuizen, R. et B. Kazemier (2000),
A Systematic Approach to the Hidden and Informal Activities, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.
- Masakova, I. (2000),
Estimation of the Non-Observed Economy: the Statistical Practices in Russia, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.
- Organisation de coopération et de développement économiques (1997),
Framework for the Measurement of Unrecorded Economic Activities in Transition Economies, OECD/GD(97)177 (en anglais uniquement), Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat) (1998),
Guidelines for Statistical Methods, vol. 2, ISBN 5-89476-017-8, Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat), Moscou (en russe).
- Stapel, S. (2001),
The Eurostat Pilot Project on Exhaustiveness with the Candidate Countries – Concepts and General Results, Proceedings, Conference on National Accounts of the Candidate Countries, janvier 2001, Eurostat, Bruxelles.
- Wroe, D., P. Kenny, U. Rizki et I. Weerakkody (1999),
Reliability and Quality Indicators for National Accounts Aggregates, Report Project SUP.COM, Eurostat, Luxembourg.

Chapitre 2

- Bloem, A., R. Dippelsman et N. Maehle (2001),
Quarterly National Accounts Manual: Concepts, Data Sources, and Compilation, Fonds monétaire international, Washington.
- Eurostat (1995),
Système européen des comptes économiques intégrés, ISBN 92-827-7954-8, Eurostat, Luxembourg.
- Organisation internationale du travail (1993),
Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la 13^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Organisation internationale du travail, Genève.
- Vanoli, A. (1995),
Foundations of a system of national accounts. A short discussion of some basic concepts, Verso il nuovo sistema di contabilità nazionale, Istat, Annali di Statistica Serie X, 1996 Rome.

Chapitre 3

- Calzaroni, M. (2000),
The Exhaustiveness of Production Estimates: New Concepts and Methodologies, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.
- Calzaroni, M. et S. Ronconi (1999),
Issues and activities to ensure the coverage of the non-observed economy in national accounts: implications for national statistical offices, Conférence des statisticiens européens, 47^e session plénière, Neuchâtel, juin 1999, Commission économique pour l'Europe, Nations Unies, Genève : disponible sur le site www.unece.org/stats/documents/1999.06.ces.htm/
- Calzaroni, M., Pascarella C. et Pisani S. (2000),
Il sommerso. Aspetti metodologici e quantificazioni per una stima esaustiva dell'input di lavoro e del PIL, Seminar La Nuova Contabilità Nazionale, 12-13 janvier, Istat, Rome (en italien).
- Dallago, B. (1990),
The irregular economy: the "underground" economy and the "black" labour market, Dartmouth, Angleterre.
- Commission européenne (1994),
Décision de la Commission, du 22 février 1994, portant modalités d'application de la directive 89/130/CEE, Euratom du Conseil relative à l'harmonisation de l'établissement du produit national brut aux prix du marché, Journal officiel n° L 077 du 19/03/1994 pp. 0051-0058, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.
- Hein, R. (1998),
Guidelines for the Pilot Study on Exhaustiveness, First Workshop of the Pilot Project on Exhaustiveness, Luxembourg, décembre 1998, Eurostat, Luxembourg.
- Bureau international du travail (1993),
Grandes lignes de la Conférence et texte des trois résolutions adoptées, 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Organisation internationale du travail, Genève : pp. IX-XXI.

- Luttikhuizen, R. et B. Kazemier (2000),
A Systematic Approach to the Hidden and Informal Activities, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.
- Pedullà, M.G. (1987),
Concetti e metodi utilizzati in contabilità nazionale per la stima delle unità di lavoro, Economia e Lavoro, n° 3, juillet-septembre (en italien).
- Rey, G. (1992),
Analisi economica ed evidenza empirica dell'attività illegale in Italia, Quaderni di ricerca, Istat, Rome (en italien).
- Stapel, S. (2001),
The Eurostat Pilot Project on Exhaustiveness with the Candidate Countries – Concepts and General Results, Conference on National Accounts of the Candidate Countries, Bruxelles, janvier 2001, Eurostat, Luxembourg.

Chapitre 4

- Broesterhuizen, G.A.A.M. (1985),
The Unobserved Sector and the National Accounts in the Netherlands, dans Gaertner W. et A. Wenig (éd.) (1985), *The Economics of the Shadow Economy*, Proceedings of Conference, Bielefeld, 1983, Springer-Verlag, Berlin : pp. 277-287.
- Calzaroni, M. et S. Ronconi (1999),
Issues and activities to ensure the coverage of the non-observed economy in national accounts: implications for national statistical offices, Conférence des statisticiens européens, 47^e session plénière, Neuchâtel, juin 1999, Commission économique pour l'Europe, Nations Unies, Genève : disponible sur le site www.unecp.org/stats/documents/1999.06.ces.htm/
- Carson, C.S. (2001),
Toward a Framework for Assessing Data Quality, Document de travail WP/01/25, Fonds monétaire international, Washington.
- Dallago, B. (1990),
The irregular economy: the "underground" economy and the "black" labour market, Dartmouth, Angleterre.
- Dennison, E.F. (1982),
Is US growth understated because of underground economy? Employment ratios suggest not, *The Review of Income and Wealth*, mars 1982.
- Dilnot, A. et C.N. Morris (1981),
What Do We Know About the Black Economy?, *Fiscal Studies* 2(1) : pp. 58-73.
- Commission européenne (1994),
 Décision de la Commission, du 22 février 1994, portant modalités d'application de la directive 89/130/CEE, Euratom du Conseil relative à l'harmonisation de l'établissement du produit national brut aux prix du marché, Journal officiel n° L 077 du 19/03/1994 pp. 0051-0058, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.
- Eurostat (2000),
Energy in Europe : 1999 Annual Energy Review, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat (2001),
Report from the Task Force on Accuracy Assessment in National Accounts, document CPNB-296, Eurostat.
- Goldschmidt-Clermont, L. (1987),
Economic Evaluations of Unpaid Household Work: Africa, Asia, Latin America and Oceania, in *Women, Work and Development* n° 14, Organisation internationale du travail, Genève.
- Goldschmidt-Clermont, L. et E. Pagnossin-Aligisakis (1995),
Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries, dans le Rapport sur le développement humain, Occasional Papers n° 20, PNUD, New York.
- Hayes, K. (1996),
The Exhaustiveness of the GNP Estimates in the EU Member States, présenté lors de la réunion conjointe Commission économique pour l'Europe des Nations Unies/Eurostat/OCDE sur les comptes nationaux, Genève, avril/mai 1996, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, Genève.
- Hayes, K. et E. Lozano (1998),
Validating the Exhaustiveness of the GNP Estimates of the European Union Member States, Actes de la Conférence conjointe de l'Association internationale pour les statistiques officielles et de l'Association internationale des statisticiens d'enquête, *Statistics for Economic and Social Development*, septembre 1998, Institut international de la statistique, Voorburg.

- Office statistique central de Hongrie (1998),
Hidden Economy in Hungary 1998, Office statistique central de Hongrie, Budapest.
- Kazemier, B. (1991),
Concealed Interest Income of Households in the Netherlands: 1977, 1979 and 1981, *Public Finance* 46(3): pp. 443-453.
- Kazemier, B. et R. Van Eck (1992),
Survey Investigations of the Hidden Economy, Some Methodological Results, *Journal of Economic Psychology* 13: pp. 569-587.
- Leunis, W. et K. Verhagen (1999),
Labour Accounts in Theory and Practice; The Dutch Experience, Statistics Netherlands, Voorburg.
- MacAfee, K. (1980),
A Glimpse of the Hidden Economy in the National Accounts, *Economic Trends*, 1980(8), Central Statistical Office: pp. 81-87.
- Organisation de coopération et de développement économiques (1985),
Household Production in OECD Countries: Data Sources and Measurement Methods, (éd. A. Chadeau) Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- O'Higgins, M. (1989),
Measuring the Hidden Economy: A Review of Evidence and Methodologies, Outer Circle Policy Unit, Londres.
- Parker, R.P. (1984),
Improved Adjustment for Mis-reporting of Tax Return Information Used to Estimate the National Income and Product Accounts, 1977, *Survey of Current Business* 64(6): pp. 17-25.
- Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie (2000),
Business Tendency Survey Questionnaires, questionnaires d'enquêtes, Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie, Moscou.
- Statistique Canada (1994),
la dimension de l'économie souterraine au Canada, (par Gylliane Gervais) *Études de comptabilité nationale*, ISSN 1192-0106, Statistique Canada, Ottawa.
- United States Internal Revenue Service (1979),
Estimates of Income Unreported on Individual Income Tax Returns, Publication 1104, Government Printing Office, Washington.
- Van de Laan, P. et J.W.B. De Waard (1985),
Vergelijking tussen de inkomensstatistiek en de Nationale rekeningen, Central Bureau of Statistics, Voorburg (en allemand).
- Willard, J.C. (1989),
L'économie souterraine dans les comptes nationaux, in *Guide-book to Statistics on the Hidden Economy*, Nations Unies, 1992: pp. 79-103 ; également dans *Économie et Statistique*, 226, 1989 : pp. 35-51 (en français).
- Zienkowski, L. (1996),
Polish Experience in Estimating Hidden Economy, réunion conjointe Commission économique pour l'Europe des Nations Unies/Eurostat/OCDE sur les comptes nationaux, Genève, avril/mai 1996.

Chapitre 5

- AFRistat (1997),
vol. 2, pp. 167-168.
- Bloem, A., P. Cotterel et T. Gigantes (1996),
National Accounts in Transition Countries: Distortions and Biases, document de travail WP/96/130, Fonds monétaire international, Washington.
- Bloem, A., R. Dippelsman et N. Maehle (2001),
Quarterly National Accounts Manual: Concepts, Data Sources, and Compilation, Fonds monétaire international, Washington.
- Calzaroni, M. (2000),
The Exhaustiveness of Production Estimates: New Concepts and Methodologies, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.
- Calzaroni, M. et S. Ronconi (1999),
Issues and activities to ensure the coverage of the non-observed economy in national accounts: implications for national statistical offices, Conférence des statisticiens européens, 47^e session plénière, Neuchâtel, juin 1999, Commission économique pour l'Europe, Nations Unies, Genève : disponible sur le site www.unecp.org/stats/documents/1999.06.ces.htm/.
- Calzaroni, M., Pascarella C. et Pisani S. (2000),
Il sommerso. Aspetti metodologici e quantificazioni per una stima esaustiva dell'input di lavoro e del PIL, Seminar La Nuova Contabilità Nazionale, 12-13 janvier, Istat, Rome (en italien).

- Calzaroni, M. et V. Madelin (2000),
Exhaustiveness of GDP Measurement: French and Italian Approaches, présenté lors de la 24^e Conférence générale de l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune, Lillehammer, Norvège.
- Central Bureau of Statistics, Nepal (1994),
The Revised GDP Series of Nepal: 1984/85-1993/94, Central Bureau of Statistics, Kathmandu.
- Central Statistical Organization, Government of India (1989),
National Accounts Statistics: Sources and Methods, Central Statistical Organization, Delhi.
- Dallago, B. (1990),
The irregular economy: the "underground" economy and the "black" labour market, Dartmouth, Angleterre.
- Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat) (1998),
Guidelines for Statistical Methods: Volume 2, ISBN 5-89476-017-8, Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat), Moscou (en russe).
- Hayes, K. et E. Lozano (1998),
Validating the Exhaustiveness of the GNP Estimates of the European Union Member States, Actes de la Conférence conjointe de l'Association internationale pour les statistiques officielles et de l'Association internationale des statisticiens d'enquête, Statistics for Economic and Social Development, septembre 1998, Institut international de la statistique, Voorburg.
- Istat (1993),
The underground economy in Italian economic accounts, Annali di Statistica, Series X, vol. 2, Rome.
- Pedullà, M.G. (1987),
 Concetti e metodi utilizzati in contabilità nazionale per la stima delle unità di lavoro, *Economia e Lavoro*, n° 3, juillet-septembre (en italien).
- Nations Unies (1998),
Statistiques du commerce international de marchandises: Concepts et Définitions, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rév. 2, Nations Unies, New York.
- Nations Unies (1999),
Manuel de construction et d'interprétation des tableaux d'entrées-sorties, Études méthodologiques, Série F, n° 74, Nations Unies, New York.

Chapitre 6

- Booleman, M. (1998),
Improving Basic Statistics in Relation to the Non Observed Economy, presented at the Workshop on Non-Observed Economy, Chisnau, 1999, Eurostat, Luxembourg.
- Brackstone, G. (1999),
Managing Data Quality in a Statistical Agency, Survey Methodology Journal, vol. 24, n° 2, pp. 139-149.
- Carson, C.S. (2001),
Toward a Framework for Assessing Data Quality, document de travail WP/01/25, Fonds monétaire international, Washington.
- Castonguay, E. et A. Monty (2000),
Recent Developments in the Statistics Canada Business Register, Proceedings of the Second International Conference on Establishment Surveys, American Statistical Association, Virginia : pp. 61-66.
- Cochran, W.G. (1977),
Sampling Techniques, Third Edition, Wiley, New York.
- Colledge, M.J. (1995),
Frames and Business Registers; An Overview, chapitre 2 dans *Business Survey Methods*, Cox, B.G., et al. (éd.), ISBN 0-471-5985-6, Wiley, New York.
- Colledge, M.J. et M. March (1993),
Quality Management, Journal of Business and Economic Statistics, avril 1993.
- Colledge, M.J. (1999),
Statistical Integration through Metadata Management, International Statistical Review 67, 1, Institut international de statistique, Voorburg : pp. 79-98.
- Commission européenne (1993),
Règlement du Conseil (CEE) relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la communauté, 15 mars, 1993, Journal officiel des Communautés européennes n° L76.2, 1993, Commission européenne, Bruxelles.

- Commission européenne (1996),
Règlement du Conseil (CEE, EURATOM) relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, 20 décembre 1996, Journal officiel des Communautés européennes n° L14/1, 1997, Commission européenne, Bruxelles.
- Eurostat (1996),
Répertoires d'entreprises utilisables à des fins statistiques: Recommandations méthodologiques, vol. 1, ISBN 92-827-9034-7, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat (1998),
Handbook on the Design and Implementation of Business Surveys, ISBN 92-828-3234-1, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat (1998),
Statistical Requirements Compendium, Wurm, N., et al. (éd.), juillet 1998, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat, (1999a),
Statistical Law, Meeting of Steering Group on EU statistical co-operation with the New Independent States and Mongolia, Luxembourg, mai 1999, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat (1999b),
Multi-annual Integrated Statistical Programme, Meeting of Steering Group on EU statistical co-operation with the New Independent States and Mongolia, Luxembourg, mai 1999, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat (1999c),
Handbook on Information Technologies for a National Statistical Office, Tacis Task Force Report, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat (1999d),
Standard Quality Report, Groupe de travail « Évaluation de la qualité des statistiques », Luxembourg, novembre 1999, Eurostat, Luxembourg.
- Fellegi, I.P. (1996),
Characteristics of an Effective Statistical System, 1995 Morris Hansen Lecture, Washington Statistical Society, Washington.
- Fellegi, I. et J. Ryten (2001),
A Peer Review of the Hungarian Statistical System. Office statistique central de Hongrie, Budapest, et Statistiques Canada, Ottawa : disponible à l'adresse : www.ksh.hu/pls/ksh/docs/news/eszakvizs.doc
- Fonds monétaire international (2002a),
Special Data Dissemination Standard, Fonds monétaire international : document disponible à l'adresse : <http://dsbb.imf.org/sddsindex.htm>
- International Monetary Fund (2002b),
General Data Dissemination Standard, Fonds monétaire international : document disponible à l'adresse : <http://dsbb.imf.org/sddsindex.htm>
- Masakova, I. (2000),
Estimation of the Non-Observed Economy: the Statistical Practices in Russia, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.
- Monsour, N. (1976),
US Retail Trade Survey, US Bureau of the Census, Washington.
- Office of National Statistics (1998),
Statistical Quality Checklist. Office of National Statistics, London.
- Statistique Canada (1998),
Statistique Canada: Lignes directrices concernant la qualité, Catalogue n° 12-539-XIE, Statistique Canada, Ottawa.
- Statistique Canada (2001),
Colloque international sur les bases de données statistiques de sorties et de marketing, mai 2001, Statistique Canada, Ottawa : documents disponibles à l'adresse : www.statcan.ca
- Sundgren, B. (1997),
Les bases de données statistiques de la Suède : une infrastructure adaptée à une diffusion souple des statistiques, Rapport à la Conférence des statisticiens européens, juin 1997, Commission économique pour l'Europe, Nations Unies.
- CCE/ONU (2002),
Réunion de travail sur les métadonnées statistiques, mars 2002, Luxembourg, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, Division de statistique de la CEE/ONU, Genève : documents disponibles à l'adresse : www.unec.org/stats/documents/2002.03.metis.htm
- Nations Unies, Commission de statistique (1997),
Fundamental Principles of Official Statistics, in Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément n° 29 (E/1994/29), Nations Unies, New York : disponible à l'adresse : www.unec.org/stats/documents/1997.06.ces.htm

Banque mondiale (2001),
Establishment of a Statistical Business Register, Strengthening the Statistical Infrastructure, document de travail, Sous-composante du projet de réforme de l'appareil statistique d'État d'Ukraine, Banque mondiale, Washington.

Chapitre 7

Charmes, J. (1989),
Trente cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89). Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration, ministère du Plan et de la Coopération, PNUD-DTCD, Ouagadougou, Burkina Faso (108 pages, en français).

Charmes, J. (1996),
Le secteur informel au Burkina Faso. Évolution sur longue période et suivi conjoncturel, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, GTZ, Ouagadougou, (30 pages, en français).

Charmes, J. (1998),
Progress in Measurement of the Informal Sector: Employment and Share of GDP, in *Handbook of National Accounting. Household Accounting : Experiences in the Use of Concepts and Their Compilation, Vol. 1: Household Sector Accounts*. Division de statistique, Nations Unies, New York : pp. 171-188.

Charmes, J. (1999),
Results and Lessons of a National Time-Use Survey in Benin, and Consequences on Re-estimation of Women's Participation to the Labour Force and Contribution to GDP, presented Data Conference of the International Association of Time-Use Researchers (IATUR), Colchester, octobre 1999, University of Essex, Colchester.

Charmes, J. (2000a),
The Contribution of Informal Sector to GDP in Developing Countries: Assessment, Estimates, Methods, Orientations for the Future, présenté lors de l'atelier conjoint Goskomstat de Russie/Eurostat/OCDE sur la mesure de l'économie non observée, Sotchi, octobre 2000, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

Charmes, J. (2000b),
African women in food processing: a major, but still underestimated sector of their contribution to the national economy, CRDI, Ottawa.

Husmanns, R. (2000),
Informal sector surveys: Advantages and limitations of different survey methods and survey designs for the data collection, 4^e Réunion du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, Genève, août 2000, Bureau international du travail, Genève.

Organisation de coopération et de développement économiques (1997),
Framework for the Measurement of Unrecorded Economic Activities in Transition Economies, OECD/GD(97)177 (en anglais uniquement), Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

Chapitre 8

Albakin, A. et J. Walley (1999),
The Problem of Capital Flight from Russia, report from joint project of Institute of Economics, Moscow and Centre for the Study of International Economic Relations, University of Western Ontario, in *The World Economy*, Blackwell Publishers, Oxford.

Gaertner, W. et A. Wenig (éd.) (1985),
The Economics of the Shadow Economy, Proceedings of Conference, Bielefeld, 1983, Springer-Verlag, Berlin.

Giles, D.E.A. (1999),
Modelling the Hidden Economy and the Tax Gap in New Zealand, Empirical Economics 24 Springer-Verlag : pp. 621-640.

Gismondi, R. et Ronconi S. (2001),
Estimating the Non-Observed Economy in Relation to Tourist Flows, Proceedings, ETK/NTTS 2001 Conférence, Crète, juin 2001, Commission européenne, Bruxelles.

Office statistique central de Hongrie (1998),
Hidden Economy in Hungary 1998, Office statistique central de Hongrie, Budapest.

Isachsen, A.J. et S. Strom (1989),
The Hidden Economy in Norway with Special Emphasis on the Hidden Labor Market in Feige (1989) : pp. 251-266.

Ivan-Ungureanu, C. et C. Pop (1996).
Hidden Economy in Romania and Its Integration in the National Accounts, présenté lors de la réunion conjointe CEE/ONU/Eurostat/OCDE sur les comptes nationaux, Genève, avril-mai 1996.

Landsheer, J.A., P., Van der Heijden, et G. Van Gils (1999),
Trust and Understanding, Two Psychological Aspects of Randomized Response in Quality and Quantity, 33 : pp. 1-12.

Laungani, P. et P. Mauro (2000),
Capital Flight from Russia, document de synthèse, Fonds monétaire international, Washington.

- Ministère de la statistique de Lituanie (1998),
Non-Observed Economy : Concepts, Surveys, Problems, ministère de la statistique de Lituanie, Vilnius.
- Luttikhuisen, R. et J. Oudhof (1992), *Informal Economy, A Time Use Approach*, in *Guide-book to Statistics on the Hidden Economy*, Commission économique pour l'Europe, Division de statistique, Nations Unies, New York : pp 283-304.
- Masakova, I. (2000),
Estimation of the Non-Observed Economy : the Statistical Practices in Russia, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.
- Mogensen, G.V., H.K. Kvist, E. Körmendi, et S. Pedersen (1995),
The Shadow Economy in Denmark 1994 Measurement and Results, Rockwool Foundation Research Unit, Copenhagen.
- Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie (2000),
Business Tendency Survey Questionnaires, questionnaires de travail, Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie, Moscou.
- US Internal Revenue Service (1979),
Estimates of Income Unreported on Individual Income Tax Returns, Publication 1104, Government Printing Office, Washington.
- Van Eck, R. (1987),
Secondary Activities and the National Accounts, working paper, Central Bureau of Statistics, Voorburg.
- Van Eck, R. et B. Kazemier (1988),
Features of the Hidden Economy in the Netherlands, Review of Income and Wealth 34(3) : pp. 251-273.
- Van Eck, R. et B. Kazemier (1992), *Hidden Labour in the Netherlands*, in *Guide-book to Statistics on the Hidden Economy*, Commission économique pour l'Europe, Division de statistique, Nations Unies, New York : pp. 242-282.

Chapitre 9

- Blades, D.W. (1983),
Crime: what should be included in the National Accounts and what difference would it make, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Commission des communautés européennes – Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale (1993),
Système de comptabilité nationale, 1993, ISBN 92-1-161352-3, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington.
- Groom, C. et T. Davies (1998),
Developing a methodology for measuring illegal activity for the UK national accounts, Economic Trends n° 536, juillet 1998.
- Rey, G. (1992),
Analisi economica ed evidenza empirica dell'attività illegale in Italia, Quaderni di ricerca, Istat, Rome (en italien).

Chapitre 10

- Central Statistical Organisation, India (1999),
Rapport de la 3^e Réunion du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, New Delhi, mai 1999, Central Statistical Organisation, New Delhi.
- Charmes, J. (1998),
Progress in Measurement of the Informal Sector: Employment and Share of GDP, in *Handbook of National Accounting. Household Accounting : Experiences in the Use of Concepts and Their Compilation*, Vol. 1: Household Sector Accounts. Division de statistique, Nations Unies, New York : pp. 171-188.
- Husmanns, R. (1996),
ILO recommendations on methodologies concerning informal sector data collection, in Herman, B. et W. Stoffers (éd.) (1996) *Unveiling the informal sector – More than counting heads*, Aldershot/Brookfield/Hong-Kong/Singapore/Sydney/Avebury : pp. 15-29.
- Husmanns, R. (1998a),
Developments in the design and implementation of informal sector and similar surveys – a review of national practices and experiences, 16^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, octobre 1998, doc. ICLS/16/RD2, Organisation internationale du travail, Genève.
- Husmanns, R. (1998b),
The impact of questionnaire design and field operations on the quality of informal sector survey data – a note on lessons learnt from past survey experiences, Compte rendu de la 2^e Réunion du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, Ankara, avril 1998, Organisation internationale du travail, Genève.
- Husmanns, R. (2000a),
Informal sector surveys: Advantages and limitations of different survey methods and survey designs for the data collection, présenté lors de la 4^e Réunion du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, Genève, août 2000, Organisation internationale du travail, Genève.

- Hussmanns, R. (2000b),
The informal sector – statistical definition and survey methods in Handbook of National Accounting, Household Accounting : Experience in Concepts and Compilation, vol. 1 : Household Sector Accounts, doc. ST/ESA/STAT/SER/F/75 (vol.1), Nations Unies, New York : pp. 59-92.
- Hussmanns, R. (2001),
Informal Sector and Informal Employment: Elements of a Conceptual Framework, présenté lors de l'Atelier OIT/WIEGO sur les statistiques sur l'emploi informel en Amérique latine, Santiago, octobre 2001, Organisation internationale du travail, Genève.
- Hussmanns, R. et F. Mehran (1999),
Statistical definition of the informal sector – international standards and national practices, 52^e Session de l'Institut international de statistique, Helsinki, août 1999, Organisation internationale du travail, Genève.
- Organisation internationale du travail (1992),
Report III: Statistics of employment in the informal sector, 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, janvier 1993, doc. ICLS/15/III, Organisation internationale du travail, Genève.
- Organisation internationale du travail (1993),
 Highlights of the conference and text of the three resolutions adopted, 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, janvier 1993, dans le Bulletin des statistiques du Travail, 1993-2, Organisation internationale du travail, Genève : pp. IX-XXI.
- Organisation internationale du travail (1993a),
Report of the conference, 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, janvier 1993, doc. ICLS/15/D.6 (rev.1), Organisation internationale du travail, Genève.
- Nations Unies (2000),
Household Accounting: Experience in Concepts and Compilation, Vol. 1: Household Sector Accounts; Handbook of National Accounting, Études méthodologiques, Série F, n^o 75 (vol.1), document # ST/ESA/STAT/SER.F/75 (vol.1), Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, Nations Unies, New York.

Chapitre 11

- Blades, D.W. (1975),
Non-Monetary (Subsistence) Activities in the National Accounts of Developing Countries, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Charmes, J. (1998a),
Progress in Measurement of the Informal Sector: Employment and Share of GDP, in Handbook of National Accounting, Household Accounting : Experiences in the Use of Concepts and their Compilation, vol. 1: Household Sector Accounts, Division de statistique, Nations Unies, New York : pp. 171-188.
- Charmes, J. (1989),
Trente cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89). Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration, , ministère du Plan et de la Coopération, PNUD-DTCD, Ouagadougou, Burkina Faso, (108 pages, en français).
- Charmes, J. (2000a),
The Contribution of Informal Sector to GDP in Developing Countries: Assessment, Estimates, Methods, Orientations for the Future, présenté lors de l'atelier conjoint Goskomstat de Russie/ Eurostat/ OCDE sur la mesure de l'économie non observée, Sotchi, octobre 2000, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Goldschmidt-Clermont, L., E. Pagnossin-Aligisakis et C. Samii-Etemad (1998),
Direct Measurement of Household Non-Market Production, A Methodological Contribution, Réunion de travail sur les statistiques différenciées en fonction du sexe, CEE/ONU/INSTRAW/UNSD, Genève, 1998, Document de travail 12.
- Goldschmidt-Clermont, L. (1987),
Economic Evaluations of Unpaid Household Work: Africa, Asia, Latin America and Oceania, Women, Work and Development, n^o 14, Organisation internationale du travail, Genève.

Chapitre 12

- Barens, J.J. (1982),
Macro-economic methods for the estimation of the size of the underground economy, thesis, Université Érasme (en néerlandais).
- Blades, D. (1982),
The Hidden Economy, Études spéciales, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

- Boeschoten, W.C. et M.M.G. Fase (1984),
Money transfer and the underground economy in the Netherlands 1965-1982, De Nederlandsche Bank, Amsterdam (en néerlandais).
- Cramer, J.S. (1980),
The Regular and Irregular Circulation of Money in the United States, A&E report 11/80, Université d'Amsterdam, Amsterdam.
- Feige, E.L. (1979),
How Big is the Irregular Economy? Challenge 22(5) : pp. 5-13.
- Feige, E.L. (1980),
A New Perspective on Macroeconomic Phenomena, Netherlands Institute for Advanced Studies, Wassenaar.
- Frey, B.S. et H. Weck (1983),
Estimating the shadow economy: A "Naive" Approach, Oxford Economic Papers 35 : pp. 23-44.
- Garcia, G. (1978),
The Currency Ratio and the Subterranean Economy, Financial Analysts Journal, novembre/décembre 1978.
- Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat) (1995),
Russian Federation: Report on the National Accounts, October 1995, Banque mondiale, ECA Country Department III, gouvernement de Russie, Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat), Moscou.
- Gutmann, P.M. (1977),
The Subterranean Economy, Financial Analysts Journal 34 : pp. 26-28.
- Helberger, C. et H. Knepel (1988),
How Big is the Shadow Economy? A Re-Analysis of the Unobserved-Variable Approach of B.S. Frey and H.Weck-Hannemann, European Economic Review 32 : pp. 965-976.
- Kaufmann D. et A. Kaliberda (1996),
Integrating the Unofficial Economy into the Dynamics of Post-Socialist Economies: A Framework of Analysis and Evidence, in Kaminski and Barłomiej (éd.) Economic Transition in Russia and the new states of Eurasia, International Politics of Eurasia Series, vol 8., Armonk et London: Sharpe, 1996 : pp 81-120
- Laurent, R.D. (1979),
Currency and Subterreanean Economy, in Economic Perspectives, Federal Reserve Bank de Chicago, mars/avril 1979.
- Schneider, F. et D. Enste (2000),
Shadow Economies Around the World: Size, Causes, and Consequences, Working Paper WP/00/26, Fonds monétaire international, Washington.
- Statistics Canada (1994),
The Size of the Underground Economy in Canada, (by Gylliane Gervais) Studies in National Accounting, ISSN 1192-0106, Statistique Canada, Ottawa.
- Tanzi, V. (1980),
Underground Economy Built on Illicit Pursuits is Growing Concern of Economic Policymakers, Survey 4-2-1980, Fonds monétaire international : pp. 34-37.
- Tanzi, V. (éd.) (1982),
The Underground Economy in the United States and Abroad, Lexington Books, Toronto.

Annexe 2
GLOSSAIRE

Notes. 1) Les sources des définitions sont indiquées entre parenthèses. 2) Les définitions assorties de la mention (Manuel sur la mesure de l'ÉNO ont été spécifiquement élaborées pour ce Manuel. 3) Tous les autres termes figurent dans le Glossaire de l'OCDE, accessible sur le site Web de l'OCDE à l'adresse www.oecd.org. 4) Toutes les définitions doivent être interprétées dans le contexte de la collecte, du traitement, de la compilation et de la diffusion des données statistiques.

Achats transfrontaliers	Les <i>achats transfrontaliers</i> désignent l'activité dans le cadre de laquelle des particuliers achètent des biens à l'extérieur en raison des taxes inférieures qui leur sont appliquées et qui les importent pour leur propre consommation, sans les déclarer intégralement de façon à ne pas acquitter de droits d'importation. (Manuel sur la mesure de l'ÉNO)
Actif	Les <i>actifs</i> sont des entités servant de réserve de valeur, sur lesquelles des unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques, par leur détention, ou par leur utilisation au cours d'une période de temps (Les avantages économiques correspondent aux revenus primaires découlant de l'utilisation de l'actif et au montant qui pourrait être obtenu en le cédant ou en le liquidant, montant qui inclut les éventuels gains ou pertes de détention). (SCN 10.2 et 13.12 [1.26])
Actif économique	Les <i>actifs économiques</i> sont des entités servant de réserve de valeur sur lesquelles des unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques, par leur détention, ou par leur utilisation au cours d'une période de temps (les avantages économiques correspondent aux revenus primaires découlant de l'utilisation de l'actif et au montant qui pourrait être obtenu en le cédant ou en le liquidant, montant qui inclut les éventuels gains ou pertes de détention). (SCN 10.2 et 13.12 [11.16])
Actif financier	Les <i>actifs financiers</i> sont des entités sur lesquelles des unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont les propriétaires peuvent tirer des avantages économiques par leur détention, ou par leur utilisation au cours d'une période de temps ; ils diffèrent des autres actifs distingués dans le SCN (à l'exception de l'or monétaire et des DTS) en ce sens qu'ils ont pour contrepartie un passif matérialisé par une créance d'une unité institutionnelle sur une autre. (SCN 13.20 [10.5, 11.16, 11.17, (AF) – Annexe du chapitre XIII])
Actif fixe	Les <i>actifs fixes</i> sont des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production, qui sont eux-mêmes utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant plus d'un an. (SCN 10.33 [1.49, 10.7, 10.26, 13.15, (AN.11) – Annexe du chapitre XIII])
Actifs produits	Les <i>actifs produits</i> se définissent comme des actifs non financiers qui sont nés comme des produits de processus qui font partie du domaine de la production du SCN ; les actifs produits se composent des actifs fixes, des stocks et des objets de valeur. (SCN 10.6 et 10.7 [13.14, (AN.1) – Annexe du chapitre XIII])
Activité	Une <i>activité économique</i> est un processus, c'est-à-dire la combinaison d'actions qui ont pour résultat un certain ensemble de produits. (CITI Rév. 3, § 29)
Activité non mesurée	Une <i>activité non mesurée</i> est une activité entrant dans le domaine de la production du SCN de 1993 qui n'est pas prise en compte dans les estimations du PIB. (Manuel sur la mesure de l'ÉNO)
Activité non observée	Activité entrant dans le domaine de la production du SCN de 1993 qui n'est pas observée, c'est-à-dire qui n'est pas directement mesurée dans les données de base servant à l'élaboration des comptes nationaux. (Manuel sur la mesure de l'ÉNO)

Activité principale	<p>Par <i>activité principale</i> d'un établissement, il faut entendre l'activité qui dégage une valeur ajoutée brute qui est supérieure à celle de n'importe quelle autre activité exercée au sein de la même unité (le produit de l'activité principale doit comprendre des biens et des services qui puissent être livrés à d'autres unités, bien qu'ils puissent aussi servir à la propre consommation ou à la propre formation de capital du producteur). (SCN 15.16 et 5.7)</p> <p>L'<i>activité principale</i> d'une entité économique est l'activité qui contribue le plus à sa valeur ajoutée, ou bien l'activité dont la valeur ajoutée est supérieure à celle de toute autre activité de l'entité. (CITI Rév. 3, § 34)</p>
Activité secondaire	<p>Une <i>activité secondaire</i> est une activité exercée au sein d'une unité de production unique, en plus de son activité principale et dont le produit, comme celui de l'activité principale, doit pouvoir être livré hors de l'unité de production. (SCN 5.8 [15.16])</p>
Activités de fabrication	<p>Les <i>activités manufacturières</i> comprennent la catégorie de classement D et les Divisions 15-37 de la CITI Rév. 3.</p> <p>Par activités manufacturières, on entend la transformation physique ou chimique de matières ou de composants en produits nouveaux, y compris l'assemblage ou le montage des composants de produits manufacturés et le recyclage de matières de récupération. (CITI, Rév. 3)</p>
Administration centrale	<p>Le pouvoir politique de l'<i>administration centrale</i> s'étend sur la totalité du territoire national ; l'administration centrale a le pouvoir de lever des impôts sur toutes les unités, résidentes et non résidentes, qui sont engagées dans des activités économiques dans le pays. (SCN 4.118)</p>
Administration provinciale	<p>Synonyme d'<i>administration d'états fédérés</i>. (OECD Glossary of statistical terms)</p>
Administration publique	<p>Les <i>administrations publiques</i> sont des types particuliers d'entités juridiques, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné. (SCN 4.104 [4.19])</p>
Administrations d'États fédérés	<p>Les <i>administrations d'États fédérés</i> sont des unités institutionnelles qui exercent certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles d'administration qui se situent au niveau local ; ce sont des unités institutionnelles dont le pouvoir fiscal, législatif et exécutif ne s'étend qu'aux « États » (souvent désignés sous le nom de « provinces ») entre lesquels le pays est éventuellement partagé. (SCN 4.124)</p>
Administrations locales	<p>Les <i>administrations locales</i> qui sont des unités institutionnelles dont le pouvoir fiscal, législatif et exécutif s'étend sur les plus petits des territoires géographiques distingués à des fins administratives et politiques. (SCN 4.128)</p>
Administrations publiques (secteur des)	<p>Les <i>administrations publiques</i> sont composées de l'ensemble des unités institutionnelles qui, en plus des tâches qu'elles assument quant à la mise en œuvre des politiques publiques et à la régulation de la vie économique, produisent pour l'essentiel des services (et parfois des biens) non marchands destinés à la consommation individuelle ou collective, et qui redistribuent le revenu et la richesse. (SCN 2.20)</p>
Agrégat (données agrégées)	<p>Données obtenues par <i>agrégation</i>, par opposition aux <i>données tirées d'enregistrements unitaires</i>. (Manuel sur la mesure de l'ENO)</p>
Agrégation	<p>L'<i>agrégation</i> est la combinaison de catégories liées, généralement dans le cadre d'une branche hiérarchique commune, en vue de donner des informations à un niveau plus général que celui auquel les observations détaillées sont collectées. (Cf. <i>United Nations Glossary of Classification Terms</i>. Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)</p>
Amortissement	<p>L'<i>amortissement</i> habituel en comptabilité d'entreprise est une méthode permettant de répartir, sur les périodes comptables suivantes, le coût des dépenses passées sur les actifs fixes ; on notera que les méthodes d'amortissement appliquées dans la comptabilité d'entreprise et celles prescrites par les autorités fiscales s'écartent presque invariablement du concept de consommation de capital fixe employé dans le Système et le SCN parle de « consommation de capital fixe », à distinguer du terme « amortissement » habituel en comptabilité d'entreprise. (SCN 1.62, 3.77 et 6.183)</p>
Appareil statistique national	<p>L'<i>appareil statistique national</i> (ASN) est l'ensemble des organisations et unités statistiques d'un pays qui procèdent conjointement à la collecte, au traitement et à la diffusion de statistiques pour le compte du gouvernement national. (Manuel sur la mesure de l'ENO.) Voir aussi : <i>statistiques officielles</i>. (Manuel sur la mesure de l'ENO)</p>

Associations de personnes	Les <i>associations de personnes</i> sont des entités juridiques distinctes qui ont le même comportement que les sociétés mais dont les membres jouissent d'une responsabilité limitée ; en fait, les associés sont simultanément actionnaires et gérants. (SCN 4.46)
Autres flux	Les <i>autres flux</i> représentent des changements de la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas le résultat d'opérations ; ces enregistrements relèvent de deux grands types – au premier type correspondent les changements dus à des facteurs comme la découverte ou l'épuisement de gisements, les destructions dues aux guerres ou à d'autres événements politiques, ou les destructions dues aux catastrophes naturelles et au second type, les changements de la valeur des actifs, des passifs, et de la valeur nette dus à des variations du niveau et de la structure des prix, qui se traduisent par des gains et des pertes de détention. (SCN 3.57)
Balance commerciale	La <i>balance commerciale</i> est la différence entre les exportations et les importations de biens. (SCN 2.166)
Balance des paiements	La <i>balance des paiements</i> est un état statistique où sont systématiquement résumées, pour une période donnée, les opérations économiques d'une économie avec le reste du monde. Les opérations, pour la plupart entre résidents et non-résidents, sont celles qui portent sur les biens, services et revenus ; celles qui font naître des créances financières sur le reste du monde ; et celles qui, telles les donations, sont considérés comme des transferts, pour lesquels il y a lieu de passer des contre-écritures de manière à solder, au sens comptable du terme, les transactions à sens unique. Les composantes types de la balance des paiements sont réparties en deux principales sections : <ul style="list-style-type: none"> • le compte des transactions courantes, qui se subdivise en biens et services, revenus et transferts courants ; et • le compte de capital et d'opérations financières qui enregistre i) les transferts de capital et les acquisitions ou cessions d'actifs non financiers non produits et ii) les opérations portant sur des avoirs et engagements financiers. (MBP, 13 et 149)
Biens	Les <i>biens</i> sont des objets physiques pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis, et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché. S'il existe une demande, c'est que les biens peuvent être utilisés pour satisfaire les besoins des ménages ou de la collectivité, ou pour produire d'autres biens ou d'autres services. (SCN 6.7)
Biens ou services de consommation	Bien ou service utilisé, sans transformation ultérieure dans la production, par les ménages, les ISBLSM, ou les administrations publiques pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la collectivité. (SCN 9.41)
Branche d'activité	Une <i>branche d'activité</i> se compose d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité ou dans des types similaires. La nomenclature des activités productives utilisée dans le Système est la CITI Rév.3. (SCN 5.5 et 5.40) Les <i>branches d'activité industrielle</i> comprennent les Divisions 10-45 de la CITI Rév. 3. Cela correspond aux Catégories de classement de la CITI, Rév. 3 C, D, E et F : – activités extractives, activités manufacturières, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, construction. (CITI Rév. 3)
Brut	Le terme <i>brut</i> est un moyen courant de désigner des valeurs avant déduction de la consommation de capital fixe (dans son acception générale comme dans « stock brut de capital » ou « produit intérieur brut ») ; les principaux soldes comptables, de la valeur ajoutée jusqu'à l'épargne, peuvent tous faire l'objet d'un enregistrement brut ou net. (SCN 6.201)
Centre d'intérêt économique	Une unité institutionnelle est réputée avoir un <i>centre d'intérêt économique</i> dans un pays lorsqu'il existe à l'intérieur du territoire économique du pays un endroit - domicile, lieu de production ou autres locaux - dans lequel ou à partir duquel elle exerce, et a l'intention de continuer à exercer, des activités, ainsi qu'à effectuer des opérations économiques d'une ampleur significative soit indéfiniment, soit pendant une période définie mais prolongée. (SCN 14.12 [4.15]) <i>Note</i> : Dans le 5 ^e Manuel de la balance des paiements, le concept équivalent est appelé pôle d'intérêt économique
Champ de couverture	Le <i>champ de couverture</i> désigne la population auprès de laquelle on peut effectuer des observations sur un thème donné. Il faut comprendre le champ d'observation pour faciliter la comparaison des données. Les règles et conventions en matière de champ de couverture sont largement déterminées par les définitions de concepts, les règles de portée, les besoins d'information et, dans le cas des collectes et classifications statistiques, par les unités de collecte et de dénombrement ainsi que par la méthodologie de collecte. (Cf. <i>United Nations</i>

	<p><i>Glossary of Classification Terms</i>. Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)</p> <p>Dans le contexte du SCN de 1993, le champ de couverture correspond aux activités de production relevant du domaine de la production. (Manuel sur la mesure de l'ENO)</p>
Chiffre d'affaires	<p>Le <i>chiffre d'affaires</i> comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché de biens ou services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend tous les impôts et taxes grevant les biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par l'unité à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés et directement liés au chiffre d'affaires.</p> <p>Il comprend également toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) imputées aux clients, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. Les remises, ristournes et rabais accordés aux clients ainsi que la valeur des produits retournés sont à déduire.</p> <p>Le chiffre d'affaires exclut les recettes enregistrées dans les comptes d'entreprises sous les rubriques « Autres produits d'exploitation », « produits financiers » et « produits exceptionnel ». De même, il exclut les subventions d'exploitation reçues des pouvoirs publics ou des institutions de l'Union européenne. (Eurostat, Base de données de concepts et de définitions)</p>
Chômage	<p>Le <i>chômage</i> est le fait d'être <i>sans emploi</i>. (OECD Glossary of statistical terms)</p>
Chômeur	<p>Les <i>chômeurs</i> comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui au cours de la période de référence étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sans travail, c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un <i>emploi salarié</i> ni d'un <i>emploi non salarié</i> ; • disponibles pour travailler dans un <i>emploi salarié</i> ou <i>non salarié</i> durant la période de référence ; • à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un <i>emploi salarié</i> ou un <i>emploi non salarié</i>. Ces dispositions spécifiques peuvent inclure : l'inscription à un bureau de placement public ou privé ; la candidature auprès d'employeurs ; les démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs ; l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux ; les recherches par relations personnelles ; la recherche de terrain, d'immeubles, de machines ou d'équipement pour créer une entreprise personnelle ; les démarches pour obtenir des ressources financières, des permis et licences, etc. (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982, § 10)
CITI	<p>La CITI est la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations Unies. Cette classification est la norme internationale de classification des activités économiques productives. Elle a principalement pour objet de fournir un ensemble de catégories d'activité de manière que les entités puissent être classées d'après leur activité économique. L'organisation hiérarchique de la classification comprend les niveaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégories de classement ou section – codage par une lettre de A à Q ; • Divisions – codes à deux chiffres ; • Groupes – codes à trois chiffres ; • Classes – codes à quatre chiffres • Le SCN de 1993 utilise la troisième révision de la CITI. <p>(Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 3, Nations Unies, New York, 1990, Études statistiques, série M, n° 4, Rév. 3)</p>
Classification	<p>Une <i>classification</i> est un ensemble d'observations discrètes, exhaustives et s'excluant mutuellement qui peuvent être attribuées à une ou plusieurs variables devant être mesurées lors de la collation et/ou la présentation de données. Les termes « classification » et « nomenclature » sont souvent utilisés de façon interchangeable, bien que la définition d'une « nomenclature » soit plus restrictive que celle d'une « classification ». La structure d'une classification peut être hiérarchique ou horizontale.</p> <p>(Cf. United Nations Glossary of Classification Terms. Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)</p>

Classification centrale des produits (CPC)	<p>La <i>Classification centrale des produits</i> (CPC) est une nomenclature qui s'appuie sur les caractéristiques physiques des biens ou sur la nature des services rendus ; chaque type de bien ou de service distingué dans la CPC est défini de telle façon qu'il est normalement produit par une seule des activités définies dans la CITI. (SCN 5.44)</p> <p>La classification est organisée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sections – code à un chiffre ; • Divisions – code à deux chiffres ; • Groupes – code à trois chiffres ; • Classes – code à quatre chiffres ; • Catégories – code à cinq chiffres. <p>La version actuelle (Version 1.0) a été révisée pour la dernière fois en 1997 et elle devrait être mise à jour en. (<i>Classification centrale des produits</i> (CPC)). Version 1.0. Nations Unies, New York, 1998, Série M, n° 77, Ver. 1.0)</p>
Classification des activités (économiques)	<p>L'objet principal d'une <i>classification des activités</i> est de classer les activités économiques productives. Il s'agit principalement de fournir un ensemble de catégories d'activités utilisables pour décomposer les statistiques selon ces activités. La CITI est la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations Unies. C'est la troisième révision de la CITI qui est utilisée dans le SCN de 1993. (CITI Rév. 3, § 16)</p>
Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique	<p>Voir CITI.</p>
Classification type pour le commerce international	<p>La <i>Classification type pour le commerce international</i> (CTCI) est une classification statistique des produits qui font l'objet d'un commerce international. Elle entend servir pour le calcul des agrégats statistiques nécessaires aux fins d'analyse économique et faciliter la comparaison internationale des échanges par groupes de produits.</p> <p>L'organisation hiérarchique de la classification comprend les niveaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sections – codes à un chiffre ; • Divisions – codes à deux chiffres ; • Groupes – codes à trois chiffres ; • Sous-groupes – codes à quatre chiffres ; • Rubriques – codes à cinq chiffres. <p>La norme internationale en vigueur est la CTCI, Révision 3.</p> <p>(<i>Index des produits classés selon la Classification type pour le commerce international</i>, Révision 3, Nations Unies, New York, Études statistiques, Série M, n° 38/Rév. 2, vol. 1, page v.)</p>
Collecte de données	<p>La <i>collecte de données</i> est une opération du cycle de vie d'une enquête consistant à réunir des données auprès de répondants ainsi qu'à leur enregistrement à des fins ultérieures de traitement. (<i>Terminology on Statistical Metadata</i>, Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)</p> <p>Le terme <i>collecte de données</i> est également utilisé dans un sens plus large pour désigner l'ensemble du processus d'enquête ou de collecte de données administratives, notamment la conception, la collecte, la vérification, l'imputation, l'agrégation et la diffusion. (Manuel sur la mesure de l'ENO)</p>
Collecte de données administratives	<p>Ensemble des activités déployées pour la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de données statistiques provenant d'une ou plusieurs <i>sources administratives</i>. Cette collecte est l'équivalent d'une <i>enquête</i>, la source des données résidant cependant dans des enregistrements administratifs plutôt que des contacts directs avec des personnes interrogées. (Manuel sur la mesure de l'ENO)</p>
Collecte de données statistiques	<p>La <i>collecte de données</i> est l'opération de traitement de données statistiques visant à réunir des données statistiques et à produire les données objets de l'enquête statistique. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i>, Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)</p>

Commerce de détail	Le <i>commerce de détail</i> est défini dans la CITI, comme la revente au public (sans transformation) de biens neufs ou usagés destinés à la consommation des particuliers et des ménages. Le commerce de détail comprend les groupes suivants de la CITI (Rév. 3) figurant dans la Division 52 (hors réparation d'articles personnels et domestiques) : commerce de détail non spécialisé en magasins ; commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs en magasins spécialisés ; commerce de détail de biens d'occasion ; commerce de détail autres qu'en magasins. (Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 3, Nations Unies, New York, 1990, Études statistiques, série M, n° 4, Rév. 3)
Commerce de gros	Le <i>commerce de gros</i> est défini dans la CITI comme la revente (sans transformation) d'articles et de produits neufs ou usagés à des détaillants, des usagers industriels et commerciaux, des collectivités et utilisateurs professionnels ou à d'autres grossistes ou à des intermédiaires qui achètent ces articles pour le compte de telles personnes ou sociétés, ou pour les leur vendre. Le commerce de gros comprend les groupes suivants de la CITI (Rév. 3) figurant dans la Division 51 : activités d'intermédiaires du commerce de gros ; commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, de boissons et de tabacs ; commerce de gros de biens de consommation autres qu'alimentaires ; commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles, de déchets et débris ; commerce de gros de machines, équipements et fournitures ; autres commerces de gros. (Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 3, Nations Unies, New York, 1990, Études statistiques, série M, n° 4, Rév. 3)
Commerce de navette	Le <i>commerce de navette</i> désigne l'activité par laquelle des entrepreneurs individuels achètent des biens à l'étranger et les importent en vue de les revendre sur des marchés de rue ou dans de petites boutiques. Souvent, les biens sont importés sans les déclarer intégralement de façon à ne pas acquitter de droits d'importation. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Comptable national	Un <i>comptable national</i> est une personne intervenant dans la préparation des comptes nationaux. Voir aussi Système de comptabilité nationale. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Compte	Un <i>compte</i> est un instrument qui permet d'enregistrer, pour un aspect donné de la vie économique : a) les emplois et les ressources ; ou bien b) les variations d'actifs et les variations de passifs ; et/ou c) le stock d'actifs et de passifs existant à un moment donné ; les comptes d'opérations comprennent un solde comptable qui sert à équilibrer les deux côtés des comptes (par exemple, les ressources et les emplois) et qui constitue en soi une mesure significative de performance économique. (SCN 2.85 et 2.87)
Compte de biens et services	Le <i>compte de biens et services</i> détaille, pour l'économie totale et pour des groupes de produits, les ressources de biens et services en termes de production et d'importations et les emplois correspondants en termes de consommation intermédiaire, de consommation finale, de formation brute de capital fixe et d'exportations. (SCN 15.5)
Compte de capital	Le <i>compte de capital</i> enregistre l'ensemble des opérations sur actifs non financiers. (SCN 10.20 et 1.9)
Compte de patrimoine	Un <i>compte de patrimoine</i> est un inventaire ponctuel des valeurs des actifs détenus par une unité institutionnelle ou un secteur institutionnel, et des créances financières (passifs) envers cette unité ou ce secteur ; Au niveau de l'économie totale, le compte de patrimoine renseigne sur ce que l'on appelle souvent le patrimoine national ou la richesse nationale, c'est-à-dire la somme des actifs non financiers et des créances nettes sur le reste du monde. (SCN 13.1 et 13.2 [1.11, 2.93, 10.1])
Compte d'exploitation	Le <i>compte d'exploitation</i> fait apparaître les secteurs, les sous-secteurs, ou les branches d'activité qui sont à l'origine des revenus primaires, par opposition aux secteurs et aux sous-secteurs destinés à recevoir ces revenus. (SCN 7.3)
Compte du reste du monde	Le <i>compte du reste du monde</i> se compose des catégories de comptes nécessaires pour exprimer toute la gamme d'opérations entre l'économie totale et le reste du monde (c'est-à-dire entre résidents et non-résidents). (SCN 14.3 [1.14])
Compte financier	Le <i>compte financier</i> enregistre les opérations qui portent sur des actifs et passifs financiers. (SCN 11.1 [1.9, 11.103])
Compte satellite	Un <i>compte satellite</i> fournit un cadre lié aux comptes du cadre central qui permet de mettre l'accent sur certains domaines ou sur certains aspects de la vie économique et sociale dans le contexte des comptes nationaux ; les exemples les plus courants sont les comptes satellites de l'environnement, du tourisme ou des travaux domestiques non rémunérés. (SCN 2.246 [21.4])

Comptes de distribution et d'utilisation du revenu	Les <i>comptes de distribution et d'utilisation du revenu</i> se composent d'un certain nombre de comptes articulés entre eux. Ils décrivent comment les revenus sont : a) générés par les activités de production ; b) comme les revenus de la propriété, distribués entre les unités institutionnelles qui peuvent prétendre à une fraction de la valeur ajoutée résultant d'une production ; c) redistribués entre unités institutionnelles, principalement par les administrations publiques, par le biais d'impôts, de cotisations et de prestations ; enfin d) affectés en définitive par les ménages, les administrations publiques ou les institutions sans but lucratif (ISBL) au service des ménages à la consommation finale ou à l'épargne. (SCN 1.7 et tableau 2.8)
Comptes des opérations courantes	Les <i>comptes des opérations courantes</i> portent sur la production de biens et de services, la formation du revenu qui en découle, la distribution et redistribution de celui-ci entre les unités institutionnelles et son utilisation à des fins de consommation ou d'épargne. (SCN 1.5 [2.102])
Comptes économiques intégrés	Les <i>comptes économiques intégrés</i> présentent la séquence complète des comptes des secteurs institutionnels et du reste du monde, les comptes des opérations (et des autres flux), et les comptes des actifs et des passifs. (SCN 2.88)
Concept	Les <i>concepts</i> sont des synthèses abstraites, des notions générales, des connaissances, etc., sur tout un ensemble de comportements, d'attitudes ou de caractéristiques dont on considère qu'elles ont des traits communs. Les concepts contribuent à donner ou conférer à des phénomènes (comme des classifications) une signification précise, à les catégoriser, les interpréter, les structurer et les comprendre. (Cf. United Nations Glossary of Classification Terms. Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)
Consommation de capital fixe	La <i>consommation de capital fixe</i> représente la réduction de la valeur des actifs fixes utilisés dans la production au cours de la période comptable, qui résulte de la détérioration physique, de l'obsolescence normale ou des dommages accidentels normaux. (SCN 10.27 [6.179, 10.118])
Consommation finale	La <i>consommation finale</i> regroupe les biens et les services utilisés par les ménages ou par la société dans son ensemble pour satisfaire leurs besoins individuels ou collectifs. (SCN 1.49)
Consommation intermédiaire	La <i>consommation intermédiaire</i> correspond à la valeur des biens et des services consommés en entrée d'un processus de production. (SCN 6.147)
Correction des variations saisonnières	La <i>correction des variations saisonnières</i> ou <i>désaisonnalisation</i> est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'influence des saisons elles-mêmes, soit directement, soit au moyen de séries les concernant, ou encore de conventions sociales. D'autres types de variations calendaires interviennent par suite d'influences comme le nombre de jour de calendrier de la période, les pratiques comptables ou d'enregistrement adoptées ou l'incidence de fêtes mobiles (comme Pâques). (Cf. <i>An Analytical Framework for Price Indexes in Australia : Glossary and References</i> , Australian Bureau of Statistics, Canberra, 1997)
Coût de la main-d'œuvre	Aux fins des statistiques du <i>coût de la main-d'œuvre</i> , celui-ci est le coût supporté par l'employeur pour l'emploi de main-d'œuvre. La notion statistique du coût de la main-d'œuvre englobe la rémunération du travail accompli, les versements pour les heures rémunérées mais non effectuées, les primes et gratifications, le coût de la nourriture, des boissons et des autres avantages en nature, les coûts relatifs au logement du personnel supportés par l'employeur, les dépenses de sécurité sociale à la charge de l'employeur, le coût pour l'employeur de la formation professionnelle, les services sociaux et divers postes, tels que le transport des travailleurs, les vêtements de travail et le recrutement, ainsi que les impôts considérés comme coûts de main-d'œuvre. (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques du coût de la main-d'œuvre adoptée par la onzième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1966, § 3)
Déflateur du produit intérieur brut	Volume du PIB en recalculant les valeurs de ses différentes composantes à prix constants soit de l'année précédente, soit d'une quelconque année de référence fixe, fréquemment appelé « PIB à prix constants », divisé par le PIB aux prix courants. (SCN 16.71)
Déflateur implicite des prix	Un <i>déflateur implicite des prix</i> (DIP) s'obtient en divisant une valeur au prix courant par sa contrepartie réelle (l'indice-chaîne en volume). Lorsqu'ils sont calculés à partir des principaux agrégats de la comptabilité nationale, comme le PIB, les DIP se rapportent à un éventail plus large de biens et de services dans l'économie que ce qui est représenté par les différents indices de prix (comme l'IPC, l'IPP). Les mouvements d'un déflateur implicite de prix traduisent à la fois des variations de prix et des changements dans la composition de l'agrégat pour lequel le déflateur a été calculé. (Cf. <i>Australian National Accounts : Concepts, Sources and Methods : Glossary</i> , Australian Bureau of Statistics, Canberra, 2000)

Dépense nationale	Ensemble, la formation de capital et la consommation finale constituent la <i>dépense nationale</i> . (SCN 2.187)
Dépenses	Les <i>dépenses</i> se définissent comme la valeur des montants que les acheteurs paient, ou acceptent de payer, aux vendeurs en échange de biens ou de services que les vendeurs leur fournissent, ou qu'ils fournissent à d'autres unités institutionnelles désignées par les acheteurs. (SCN 9.22)
Dépenses finales	Les dépenses finales comprennent les dépenses de consommation finale et la formation brute de capital fixe. (SCN [1.57])
Dépôt à vue	Les <i>dépôts à vue</i> sont les fonds déposés auprès d'un établissement de dépôts et payables à vue (immédiatement ou dans un délai très bref). Les formes les plus courantes de dépôts à vue sont les comptes de chèques. (<i>Perspectives économiques de l'OCDE : Sources et Méthodes</i> . Disponible à l'adresse www.oecd.org/eco/sources-and-methods)
DEPS (dernier entré, premier sorti)	La méthode DEPS (dernier entré, premier sorti) d'évaluation des stocks suppose que les biens qui quittent les stocks sont les derniers à y être entrés. (SCN 6.70)
Désagrégation	La <i>désagrégation</i> est la ventilation des observations, généralement dans le cadre d'une branche hiérarchique commune, à un niveau plus détaillé que celui auquel les observations sont obtenues. (Cf. <i>United Nations Glossary of Classification Terms</i> . Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)
Désaisonnalisation	La <i>correction des variations saisonnières</i> ou <i>désaisonnalisation</i> est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'influence des saisons elles-mêmes, soit directement, soit au moyen de séries les concernant, ou encore de conventions sociales. D'autres types de variations calendaires interviennent par suite d'influences comme le nombre de jour de calendrier de la période, les pratiques comptables ou d'enregistrement adoptées ou l'incidence de fêtes mobiles (comme Pâques). (Cf. <i>An Analytical Framework for Price Indexes in Australia : Glossary and References</i> , Australian Bureau of Statistics, Canberra, 1997)
Dispositif de collecte des données (de base)	Le <i>dispositif de collecte des données de base</i> est l'ensemble de l'infrastructure de collecte de données et des procédures d'enquête mis en place dans le cadre d'un <i>appareil statistique national</i> pour collecter, traiter et diffuser les données statistiques de base. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Distribution	La <i>distribution</i> correspond au Commerce de gros et de détail, la réparation de véhicules automobiles, de motocycles et de biens personnels et domestiques, Catégorie (G) de la CITI (Rév. 3). Cette catégorie recouvre les Divisions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles ; commerce de détail de carburants automobiles. • Commerce de gros et activités d'intermédiaires du commerce de gros (sauf de véhicules automobiles et de motocycles). • Commerce de détail, sauf de véhicules automobiles et de motocycles ; réparation d'articles personnels et domestiques. (CITI Rév. 3 et NACE Rév. 1)
Documentation	Texte descriptif servant à définir ou décrire un objet, un dessin, une spécification, des instructions ou une procédure. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Domaine de la production	Le <i>domaine de la production</i> comprend : a) la production de tous les biens ou de tous les services individuels ou collectifs fournis, ou destinés à être fournis, à des unités autres que celles qui les produisent, y compris la production des biens et des services entièrement consommés dans le processus de production de ces biens ou de ces services ; b) la production pour compte propre de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital ; c) la production pour compte propre des services des logements occupés par leurs propriétaires, et des services domestiques et personnels produits grâce à l'emploi de personnel domestique rémunéré ; d) les services domestiques et personnels produits par les ménages pour leur propre consommation finale. (SCN 6.18 [1.20 and 1.22]) <i>Note</i> : le SCN de 1993 utilise au chapitre 1. le terme <i>frontière de la production</i> pour désigner le concept correspondant en anglais (<i>production boundary</i>). En revanche, dans les autres chapitres, il utilise le terme <i>domaine de la production</i> . Pour des raisons de lisibilité, le <i>Manuel sur la mesure de l'ENO</i> a retenu ce deuxième terme.
Donnée	Une <i>donnée</i> est la représentation matérielle de l'information selon des modalités et des formes adaptées à leur communication, leur interprétation par des moyens humains ou automatiques. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)

Donnée élémentaire	Une <i>donnée élémentaire</i> est la plus petite unité identifiable de donnée dans un certain contexte pour laquelle la définition, l'identification, les valeurs permises et autres renseignements sont spécifiés au moyen d'un ensemble d'attributs. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000) Synonyme de <i>variable</i> (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Données administratives	Ensemble des unités et données obtenues auprès d'une <i>source administrative</i> . (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Données cumulatives de l'année	Les <i>données cumulatives de l'année</i> sont les données exprimées en termes de période écoulée depuis le début de l'année. On parle aussi de <i>données cumulées</i> . (Principaux indicateurs économiques de l'OCDE)
Données cumulées	Voir <i>données cumulatives de l'année</i> . (Principaux indicateurs économiques de l'OCDE)
Données de base	Voir <i>données statistiques de base</i> . (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Données qualitatives	Les <i>données qualitatives</i> sont des données qui décrivent les attributs ou propriétés que possède un objet. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Données quantitatives	Les <i>données quantitatives</i> sont les données exprimant une certaine quantité, un certain montant ou une fourchette de valeurs relatives à un objet. Les données quantitatives sont généralement associées à des unités de mesure. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Données statistiques	Les <i>données statistiques</i> sont les données tirées d'une <i>enquête</i> ou d'une <i>source administrative</i> servant à produire des statistiques et/ou les données comprenant ces statistiques. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Données statistiques de base	Les données collectées régulièrement par voie d' <i>enquête</i> auprès de personnes interrogées ou de <i>source administrative</i> , par des <i>statisticiens d'enquête</i> dans le cadre de l' <i>appareil statistique national</i> , sont traitées, calculées et agrégées pour devenir les <i>données statistiques de base</i> et être ensuite publiées en tant que <i>statistiques officielles</i> et, le cas échéant, pour servir à l'établissement des comptes nationaux. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Double déflation	La <i>double déflation</i> est une méthode permettant de chiffrer la valeur ajoutée brute à prix constants en retranchant de la production à prix constants la consommation intermédiaire, elle aussi à prix constants ; cette méthode ne peut être utilisée que pour les estimations à prix constants qui sont additives, comme celles qui sont calculées à l'aide d'une formule de Laspeyres (en base fixe ou pour des estimations exprimées aux prix de l'année précédente). (SCN 16.5)
Échantillon	Un <i>échantillon</i> est une sous-ensemble d'un cadre dans lequel des éléments sont sélectionnés à l'aide d'un processus aléatoire avec une probabilité connue de sélection. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Économie	L' <i>économie</i> comprend toutes les unités institutionnelles qui résident sur le territoire économique d'un pays. (SCN 2.22)
Économie dissimulée	Terme utilisé fréquemment, mais pas systématiquement par d'autres auteurs comme synonyme d' <i>économie souterraine</i> . (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Économie non mesurée	L' <i>économie non mesurée</i> est le groupe d'activités entrant dans le domaine de la production du SCN de 1993 qui ne sont pas mesurées. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Économie non observée	Les groupes d'activités les plus susceptibles de ne pas être observés sont celles qui sont <i>souterraines, illégales ou informelles</i> ou celles qui sont <i>entreprises par des ménages pour propre consommation finale</i> . Des activités peuvent aussi ne pas être observées en raison de <i>lacunes du dispositif de collectes de données statistiques de base</i> . Ces groupes d'activités sont désignés (dans le Manuel sur la mesure de l'ENO) comme les <i>zones problématiques</i> . Les activités non couvertes dans les données de base parce qu'elles figurent dans un ou plusieurs de ces zones problématiques sont collectivement désignées sous le terme d' <i>économie non observée</i> (ENO). (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Économie souterraine	Les producteurs qui exercent des activités de <i>production souterraine</i> font partie de ce que l'on appelle l' <i>économie souterraine</i> . (SCN 6.34)
Emploi	Les personnes pourvues d'un <i>emploi</i> comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour dans un emploi salarié ou non salarié.

	<p>(Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982, § 9)</p>
Emploi (contrat d')	<p>Un <i>emploi</i> est un contrat (explicite ou implicite) à durée déterminée ou indéterminée passés entre des individus et des unités institutionnelles pour exécuter un travail donné en échange d'une rémunération (ou d'un revenu mixte). (SCN 15.102 [17.8])</p>
Emploi (défini comme le nombre de personnes occupées par les établissements)	<p><i>L'emploi défini comme le nombre de personnes occupées par l'établissement</i> est égal au nombre total de personnes qui travaillent dans l'établissement ou pour son compte, y compris les propriétaires qui travaillent, les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant hors de l'établissement lorsqu'elles sont rémunérées et contrôlées par lui - par exemple les représentants de commerce, les ingénieurs des services extérieurs, et le personnel d'entretien et de réparation. Cette catégorie comprend également le personnel d'encadrement salarié et les directeurs salariés des entreprises constituées en sociétés. Le total doit comprendre les travailleurs à temps partiel et les travailleurs saisonniers inscrits sur les états de paie, les personnes en congé de courte durée, (congés de maladie, de maternité, congés annuels ou vacances) et également le personnel en grève. Mais elle exclut les personnes en congé de durée indéterminée, celles accomplissant leur service militaire et les retraités.</p> <p>Cette catégorie exclut les administrateurs de sociétés de capitaux et les membres des comités d'actionnaires qui ne touchent que des jetons de présence pour les réunions auxquelles ils assistent, la main-d'œuvre mise à la disposition de l'établissement par d'autres unités à ses frais, comme les travailleurs sous contrat payés par les contractants, les personnes chargées de l'entretien et des réparations de l'établissement pour le compte d'autres unités et tous les travailleurs à domicile.</p> <p>Le dénombrement peut se référer à un certain jour, à une certaine période de paie ou à une certaine semaine du calendrier au cours de la période d'enquête. (<i>Normes internationales relatives aux statistiques industrielles</i>, Nations Unies, New York, 1983, Études statistiques, Série M, n° 48, Rév. 1, § 92-94)</p>
Emploi à titre indépendant	<p><i>Les emplois à titre indépendant</i> sont des emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices (réalisés ou potentiels) provenant des biens ou services produits (la consommation propre étant considérée comme faisant partie des bénéfices). Les titulaires prennent les décisions de gestion affectant l'entreprise ou délèguent cette compétence mais sont tenus pour responsables de la bonne santé de leur entreprise. Dans ce contexte, l'« entreprise » inclut les entreprises unipersonnelles. (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, § 7)</p>
Emploi équivalent plein-temps	<p><i>L'emploi équivalent plein-temps</i> est égal au nombre d'emplois équivalents plein-temps, lequel se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein-temps. (SCN 17.14 [15.102, 17.28])</p>
Emplois [ant. ressources]	<p>Le terme <i>emplois</i> désigne les opérations qui ont pour effet de réduire le montant de valeur économique détenu par une unité ou un secteur (par exemple, les salaires et les traitements constituent un emploi pour l'unité ou pour le secteur qui doit les payer) ; par convention, les emplois sont inscrits du côté gauche du compte. (SCN 2.54)</p>
Emplois rémunérés	<p>Les emplois rémunérés sont des emplois pour lesquels les titulaires ont des contrats explicites ou implicites, écrits ou oraux, qui leur donnent droit à une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent, cette unité pouvant être une entreprise, une institution à but non lucratif, une administration publique ou un ménage. De manière caractéristique, les personnes dans « l'emploi rémunéré » perçoivent des traitements et des salaires, mais peuvent aussi être payées à la commission sur ventes, à la pièce, à la prime ou en nature (par exemple nourriture). (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, § 6)</p>
Employeur	<p><i>Les employeurs</i> sont des travailleurs indépendants qui paient des salariés. (SCN 7.25)</p> <p><i>Les employeurs</i> sont des personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent le type d'emploi défini comme <i>emploi indépendant</i> et qui, à ce titre, engagent sur une période continue incluant la période de référence une ou plusieurs personnes pour travailler dans leur entreprise en tant que <i>salariés</i>. (Résolution de</p>

	l'Organisation internationale du travail concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, §. 9)
Encours	Voir stocks (ou encours)
Enquête	Une <i>enquête</i> est une investigation sur les caractéristiques d'une population donnée au moyen d'une collecte de données auprès d'un échantillon de cette population et une estimation de ses caractéristiques par l'utilisation d'une méthode statistique. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000) Si toutes les unités de la population sont prises en compte dans l'échantillon, on désignera l'enquête comme une <i>enquête systématique</i> ou un <i>recensement</i> . En conséquence, un recensement est un type particulier d'enquête. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Enquête à couverture limitée	<i>Enquête</i> dans laquelle l'échantillon exclut l'ensemble des unités inférieures à une certaine taille. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Enquête par sondage	Une <i>enquête par sondage</i> est une enquête menée en utilisant une méthode d'échantillonnage, c'est-à-dire dans laquelle une partie seulement et non la totalité de la population est interrogée. (Cf. <i>A Dictionary of Statistical Terms</i> , 5th Edition, F.H.C. Marriott, prepared for the International Statistical Institute, Longman Scientific and Technical, 1990)
Enquête systématique	Voir <i>recensement</i>
Entreprise	Une <i>entreprise</i> est une unité institutionnelle en sa qualité de producteur de biens et de services ; une entreprise peut être une société ou une quasi-société, une entreprise non constituée en société ou une institution sans but lucratif. (SCN 5.17 [5.1]) Une <i>entreprise</i> est une unité institutionnelle, ou le plus petit regroupement d'unités institutionnelles, qui contrôle directement ou indirectement, en les englobant, toutes les fonctions nécessaires à la conduite de ses activités de production (CITI Rév. 3, § 79)
Entreprise non constituée en société	Une <i>entreprise non constituée en société</i> est une unité de production qui n'est pas constituée en entité juridique distincte de son propriétaire (ménage, administration publique ou résident étranger) ; les actifs fixes et les autres actifs utilisés dans les entreprises non constituées en sociétés appartiennent non pas aux entreprises, mais à leurs propriétaires. Les entreprises en elles-mêmes ne peuvent pas s'engager dans des opérations avec d'autres unités économiques. Elles ne peuvent pas entrer en relations contractuels avec d'autres unités, ni prendre des engagements en leur nom propre. Leurs propriétaires sont personnellement responsables, sans limites, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits au cours de la production. (SCN 4.140 and 4.141)
Entreprises marchandes non constituées en sociétés appartenant à des ménages	Les <i>entreprises marchandes non constituées en sociétés appartenant à des ménages</i> sont créées pour produire des biens ou des services destinés à être vendus ou troqués sur le marché. Elles peuvent exercer pratiquement n'importe quel type d'activité de production et elles comprennent également les associations de personnes, non constituées en sociétés, mais pour que ces associations soient considérées comme des entreprises non constituées en sociétés, la responsabilité des associés en ce qui concerne les dettes de l'entreprise doivent être illimitées. (SCN 4.144 et 4.145)
Épargne	L' <i>épargne</i> est obtenue en soustrayant la dépense de consommation finale du revenu disponible ou en soustrayant la consommation finale effective du revenu disponible ajusté (dans les deux cas, après avoir ajouté au revenu le poste d'ajustement relatif aux fonds de pension qui vient juste d'être décrit). (SCN 9.17 [1.10, 9.2, 9.19])
Établissement	Un <i>établissement</i> se définit comme une entreprise, ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, et dans laquelle une seule activité de production (non auxiliaire) est exercée, ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale. (SCN 5.21, 6.80) Un <i>établissement</i> se définit comme une entreprise, ou une partie d'entreprise, qui exerce indépendamment, exclusivement ou principalement un seul type d'activité économique, en un seul lieu ou à partir d'un seul lieu, ou à l'intérieur d'une zone géographique, et pour laquelle des données permettant de calculer l'excédent d'exploitation sont disponibles ou peuvent être compilées de façon significative (CITI Rév. 3, § 106).
Excédent d'exploitation	L' <i>excédent d'exploitation</i> mesure l'excédent ou le déficit issu de la production, avant que soient pris en compte les intérêts, les loyers, ou les charges analogues, que l'entreprise doit payer sur les actifs financiers ou les actifs corporels non produits qu'elle a empruntés ou loués, et les intérêts, les loyers, ou les recettes analogues, que l'entreprise doit recevoir sur les

	actifs financiers ou les actifs corporels non produits dont elle est propriétaire (note : pour les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages, cette composante est appelée « revenu mixte »). (SCN 7.8)
Exhaustif (<i>exhaustivité</i>)	Les estimations du PIB sont dites <i>exhaustives</i> lorsqu'elles recouvrent l'ensemble des activités productives entrant dans le domaine de la production du SCN de 1993, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas d'activités productives <i>non mesurées</i> . L' <i>exhaustivité</i> est le fait d'être exhaustif. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Exportations de biens et services	Les <i>exportations de biens et services</i> se composent des ventes, opérations de troc et dons de biens et de services par des résidents à des non-résidents. Le traitement accordé aux exportations et importations est généralement le même dans le SCN et dans les comptes de la balance des paiements tels qu'ils sont décrits dans le Manuel de la balance des paiements. (SCN 14.88 [14.91, 14.94]) Les normes internationales en matière de concepts et de définitions du commerce des marchandises figurent dans la publication des Nations Unies, <i>Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions</i> , Nations Unies, New York, 1998, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rév. 2.
Externalités	Les <i>externalités</i> sont des changements provoqués par des actions économiques dans la condition d'autres unités sans qu'elles y aient consenti. (SCN [3.51])
Flux économiques	Les <i>flux économiques</i> reflètent la création, la transformation, l'échange, le transfert, ou la disparition de valeur économique ; ils impliquent des changements du volume, de la composition, ou de la valeur des actifs et des passifs d'une unité institutionnelle. (SCN 3.9)
Formation brute de capital fixe	La formation brute de capital fixe est mesurée par la valeur totale des acquisitions, moins les cessions, d'actifs fixes au cours de la période comptable, plus certaines additions à la valeur des actifs non produits (comme des gisements ou des améliorations importantes de la quantité, de la qualité ou de la productivité des terrains) réalisées par l'activité productive des unités institutionnelles. (SCN 10.33 et 10.51 [10.26])
Frontière de la production	Voir <i>domaine de la production</i> [note]
Fuite des capitaux	La <i>fuite des capitaux</i> peut être définie comme le transfert d'actifs libellés en monnaie nationale vers des actifs libellés en devises, dans le pays même ou à l'étranger, selon des modalités qui ne relèvent pas d'opérations normales (Cf. Abalkin and Walley (1999) – pour plus de précisions, voir chapitre 10 du Manuel sur la mesure de l'ENO)
Gains	Aux fins des statistiques des salaires, le concept de <i>gains</i> s'entend de la rémunération en espèces et en nature versée aux salariés, en règle générale à intervalles réguliers, au titre des heures de travail effectuées ou du travail accompli, ainsi que de la rémunération afférente aux heures non effectuées, par exemple pour le congé annuel, d'autres congés payés ou les jours fériés. Les gains ne comprennent pas les contributions que les employeurs versent pour leurs salariés aux régimes de sécurité sociale et de pensions, non plus que les prestations reçues par les salariés dans le cadre de ces régimes. Sont également exclues les indemnités de licenciement et de cessation de service. (Résolution concernant un système intégré de statistiques des salaires, adoptée par la douzième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1973, § 8)
Gains de détention	Des <i>gains de détention</i> positifs ou négatifs peuvent, au cours de la période comptable, échoir aux propriétaires d'actifs et de passifs financiers et non financiers, à la suite de modifications de leurs prix (les gains de détention sont parfois appelés « plus-values »). (SCN 3.62)
Heures supplémentaires	Les <i>heures supplémentaires</i> sont les heures effectuées en plus des heures réellement effectuées pendant les périodes normales de travail, et généralement rémunérées à des taux supérieurs aux taux normaux. (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques des heures de travail, adoptée par la dixième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1962, § 5)
Heures travaillées	Le total des heures travaillées est égal à la somme des heures effectivement travaillées au cours de la période par les salariés et les indépendants. (SCN 15.102) Les statistiques des heures de travail réellement effectuées devraient inclure : <ul style="list-style-type: none"> • les heures réellement effectuées pendant les périodes normales de travail ;

- les heures effectuées en plus des heures réellement effectuées pendant les périodes normales de travail, et généralement rémunérées à des taux supérieurs aux taux normaux (heures supplémentaires) ;
- le temps consacré sur le lieu de travail à des travaux tels que la préparation du lieu de travail, les travaux de réparation et d'entretien, la préparation et le nettoyage des outils et l'établissement de reçus, de fiches de durée d'opérations et de rapports ;
- le temps passé sur le lieu de travail en temps morts, en raison, par exemple, du manque occasionnel de travail, d'arrêts de machines ou d'accidents, ou le temps passé sur le lieu de travail pendant lequel aucun travail n'a été fait, mais pour lequel un paiement a été effectué sur la base d'un contrat d'emploi garanti ;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos sur le lieu de travail, y compris les arrêts du travail pour collation.

Les statistiques des heures de travail réellement effectuées devraient exclure :

- les heures rémunérées mais non effectuées, telles que les congés annuels payés, les jours fériés payés, les congés de maladie payés ;
 - les pauses pour les repas ;
- les heures consacrées aux trajets entre le domicile et le lieu de travail et *vice versa*.

(Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques des heures de travail, adoptée par la dixième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1962, § 5)

Hypothèse d'une technologie unique par produit	<i>L'hypothèse d'une technologie unique par produit</i> est l'une des deux types d'hypothèses relatives à la technologie utilisées pour transférer la production et les entrées intermédiaires correspondantes dans des un tableaux entrées-sorties symétriques ; elle veut qu'un produit s'obtient toujours par la même combinaison d'entrées, quelle que soit la branche d'activité qui le fabrique. (SCN 15.144)
Importations de biens et services	Les <i>importations de biens et services</i> se composent des ventes, opérations de troc et dons de biens et de services par des non-résidents à des résidents. Le traitement accordé aux exportations et importations est généralement le même dans le SCN et dans les comptes de la balance des paiements décrits dans le Manuel de la balance des paiements. (SCN 14.88 [14.91, 14.94]) Les normes internationales relatives aux concepts et définitions du commerce de marchandises sont énoncées dans la publication des Nations Unies, <i>Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions</i> , Nations Unies, New York, 1998, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rév. 2.
Impôts	Les <i>impôts</i> sont des paiements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, effectués par les unités institutionnelles à des administrations publiques. Ils sont dits « sans contrepartie » parce que les administrations ne fournissent rien en retour à l'unité individuelle qui effectue le paiement, même s'il arrive que les administrations utilisent les fonds collectés par les impôts pour fournir des biens ou des services à d'autres unités, individuellement ou collectivement, ou à la communauté dans son ensemble. (SCN 7.48 [8.43])
Impôts généraux sur les ventes	Les <i>impôts généraux sur les ventes</i> comprennent tous les impôts perçus à un stade unique (que ce soit celui de la fabrication, de la production, du gros ou du détail) ainsi que les impôts cumulatifs (connus également sous le nom d'impôt en cascade) qui sont perçus sans déduction de l'impôt sur les moyens de production chaque fois qu'une opération a lieu. (OCDE 5112 et 5113 [SCN 7.69])
Impôts sur la production et sur les importations	Les <i>impôts sur la production et sur les importations</i> se composent des impôts sur les produits payables sur les biens et sur les services quand ils sont produits, livrés, vendus, transférés ou mis autrement à disposition par leurs producteurs ; ils comprennent les impôts et les droits sur les importations qui doivent être acquittés lorsque des biens entrent sur le territoire économique en franchissant la frontière, ou lorsque des services sont fournis à des unités résidentes par des unités non résidentes ; ils comprennent aussi les autres impôts sur la production, qui comprennent principalement les impôts sur la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments ou d'autres actifs utilisés dans le cadre de la production, et les impôts sur la main-d'œuvre employée ou sur la rémunération du travail versée. (SCN 7.49)
Impôts sur le revenu	Les <i>impôts sur le revenu</i> comprennent les impôts sur les revenus, les profits et les gains en capital ; ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des individus, des ménages, des ISBL ou des sociétés. (SCN 8.52 [OECD 1110, 1120, 1130, 1210])

Impôts sur les produits	Les <i>impôts sur les produits</i> , à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et les exportations, sont des impôts sur les biens et les services qui deviennent payables en conséquence de la production, de la vente, du transfert, de la location ou de la livraison de ces biens ou de ces services, ou en conséquence de leur utilisation pour la consommation propre ou la formation de capital pour compte propre. (SCN 7.69, 15.47 [OECD 5110-5113, 5121, 5122, 5126, 4400])
Indice	Les <i>indices</i> présentent sous forme de moyenne la façon dont une variable change dans le temps, en comparant les données exprimées par rapport à une valeur de base donnée (100). Les variations sont présentées sous forme d'augmentation ou de diminution par rapport à la valeur de base. (OCDE)
Indice de volume	Un <i>indice de volume</i> se présente le plus couramment comme la moyenne pondérée des variations relatives des quantités d'un ensemble précis de biens ou de services entre deux périodes successives ; les indices de volume peuvent également comparer les niveaux relatifs de l'activité dans différents pays (par exemple, ceux qui sont calculés à l'aide des parités de pouvoir d'achat). (SCN 16.11)
Indice des prix	Les <i>indices des prix</i> sont des moyennes des variations relatives des prix d'un ensemble de biens ou de services entre deux périodes. (SCN 16.14)
Indice des prix à la consommation	L'objectif d'un <i>indice des prix à la consommation</i> est la mesure des variations au cours du temps du niveau général des prix des biens et services acquis, utilisés ou payés par la population de référence pour sa consommation. Cet indice est estimé à partir d'une suite de mesures synthétiques des variations relatives, d'une période à l'autre, des prix d'un ensemble fixe de biens et de services de consommation constants en quantité et par leurs caractéristiques, acquis, utilisés ou payés par la population de référence. Chaque mesure synthétique est obtenue comme une moyenne pondérée d'un grand nombre d'indices de prix d'agrégats élémentaires. L'indice de chaque agrégat élémentaire est estimé au moyen d'un échantillon de prix pour un ensemble fixe de biens et de services que se procurent les individus de la population de référence dans une région donnée, ou qui habitent cette région, auprès d'un ensemble spécifié de points de vente ou auprès d'autres fournisseurs de biens et de services de consommation. (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les indices des prix à la consommation, adoptée par la 14e conférence internationale des statisticiens du travail, octobre-novembre 1988, § 2)
Indice des prix à la production	Les <i>indices des prix à la production</i> (IPP) mesurent les variations moyennes des prix reçus par les producteurs de biens marchands. En principe, les frais de transport et les taxes à la consommation ne sont pas pris en compte. Les indices des prix à la production ne mesurent pas les niveaux de prix moyens ni les coûts de production. En principe, les IPP doivent comprendre les secteurs des services, mais en pratique, dans de nombreux pays, leur champ de couverture est limitée aux secteurs agricole et industriel nationaux. (<i>Principaux indicateurs économiques : Sources et méthodes – Indices des prix à la production</i> , OCDE, Paris, 1994, page 39)
Indice-chaîne	Un <i>indice-chaîne</i> est obtenu en enchaînant les indices de prix (ou volume) de périodes consécutives. Les variations à court terme qui sont enchaînées sont calculées en utilisant des pondérations appropriées aux périodes concernées. (SCN 16.41). La principale différence avec l'agrégation à pondération fixe, utilisée dans la plupart des pays, tient au fait que les prix sont mis à jour en permanence et que l'on évite le « biais de substitution » et que les indicateurs sont indépendants du choix de l'année de référence. (OCDE – <i>Perspectives économiques : Sources et méthodes</i>)
Indices des prix de gros	Les <i>indices des prix de gros</i> se rapportent aux prix reçus par les grossistes tandis que les indices des prix à la production ne tiennent pas compte de l'organisation de la chaîne de distribution. Beaucoup de produits se vendent maintenant par l'intermédiaire de nombreux circuits différents dont le commerce de gros fait partie. Par ailleurs, les prix de gros comprennent les marges commerciales qui n'entrent pas dans le calcul des prix à la production. Pour certains pays, la désignation indice des prix à la production a remplacé la désignation indice des prix de gros dans les années 70 ou 80 après un changement de méthodologie. Pour certains pays, la désignation indice des prix de gros est utilisée pour des raisons historiques et elle correspond en fait à un indice de prix établi suivant la même méthode que celle qui est utilisée pour un indice des prix à la production. (Indices des prix à la production : Sources et méthodes, OCDE, Paris, 1994, page 39).
Institution	Une <i>institution</i> comprend tout ensemble de locaux, dans un bâtiment ou des bâtiments permanents, destiné à abriter un groupe (généralement nombreux) de personnes qui sont liées par des intérêts personnels ou un objectif public commun. Dans les habitations de ce genre, les occupants partagent généralement certaines installations (salles de bains, salles

	de séjour, dortoirs, etc.). A cette catégorie appartiennent les hôpitaux, casernes, internats, couvents, prisons. (<i>Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des habitations</i> , Révision I. Nations Unies, New York, 1998, Série M, n° 67, Rév. 1, § 2.359)
Institution sans but lucratif	Les <i>institutions sans but lucratif</i> (ISBL) sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent, ou les financent. (SCN 4.54 [4.18, 4.161])
Institutions sans but lucratif au service des ménages	Les <i>institutions sans but lucratif au service des ménages</i> (ISBLSM) sont des institutions qui fournissent aux ménages des biens ou des services gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. (SCN 4.64 et 4.65 [2.20])
Intérêts	Les <i>intérêts</i> correspondent aux montants que le débiteur doit payer au créancier sur une période donnée sans que soit réduit le montant du principal en cours dans les conditions prévues par l'instrument financier qui fait l'objet d'un accord passé entre eux. (SCN 7.93 et SEC 4.42)
Intermédiaire financier	Les <i>intermédiaires financiers</i> sont des unités qui contractent, en leur nom propre, des dettes sur les marchés financiers en empruntant des fonds qu'ils prêtent, à différents termes et à différentes conditions, à d'autres unités institutionnelles. (SCN 6.121)
Intermédiation financière	L' <i>intermédiation financière</i> est une activité de production par laquelle une unité institutionnelle encourt des dettes en son nom propre, dans le but d'acquérir des actifs financiers en s'engageant dans des opérations financières sur le marché. Le rôle des intermédiaires financiers est de canaliser des fonds des prêteurs vers les emprunteurs, en s'entremettant entre eux. (SCN 4.78)
Investissement direct étranger	L' <i>investissement direct étranger</i> est la catégorie de l'investissement international qui reflète le point de vue d'une unité institutionnelle résidente qui obtient un intérêt durable dans une entreprise d'une autre économie. (SCN 14.151 et 14.152 [tableau 11.2, BPM 359 et 362])
Main-d'œuvre	La <i>population active du moment</i> ou <i>main-d'œuvre</i> comprend toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour être incluses parmi les personnes pourvues d'un emploi ou les chômeurs durant une brève période de référence. (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982, § 8)
Marge commerciale	Une <i>marge commerciale</i> se définit comme la différence entre le prix effectif ou imputé d'un bien acheté pour la revente, et le prix qui devrait être payé par le distributeur pour remplacer le bien au moment où il est vendu ou autrement écoulé. (SCN 6.110)
Marge de transport	Une <i>marge de transport</i> comprend les frais de transport acquittés séparément par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu requis. (SCN 15.40 [15.42])
Masse monétaire	La <i>masse monétaire</i> est l'ensemble des moyens de paiement en circulation dans un pays ou dans un groupe de pays appartenant à une union monétaire. Au-delà des disparités liées aux formules de dépôts et de placement existant dans les différents pays, on peut calculer la masse monétaire de plusieurs façons : M1 est un agrégat de monnaie qui comprend l'ensemble des billets et pièces et des dépôts à vue auprès du système bancaire. M2 est égal à M1 augmenté des placements à vue en comptes d'épargne rapidement mobilisables (en général à trois mois au plus). M3 est égal à M2 augmenté des dépôts à terme et autres formules de placements immobilisés pour des périodes plus longues (en général jusqu'à deux ans) et détenus par des agents non financiers résidents. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Matrice de comptabilité sociale	Une <i>matrice de comptabilité sociale</i> (MCS) est un mode de présentation des comptes du SCN sous une forme matricielle qui développe les interrelations entre le tableau des ressources et des emplois et les comptes sectoriels ; l'accent caractéristique d'une MCS mis sur le rôle des individus dans l'économie peut s'y traduire, notamment, par des ventilations supplémentaires du secteur des ménages et une représentation détaillée du marché du travail (distinguant, par exemple, les diverses catégories de personnes occupées). (SCN 20.4)
Ménage	Un <i>ménage</i> est un petit groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie, ou la totalité, de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement. (SCN 4.132 [4.20])

Métadonnées	Les <i>métadonnées</i> comprennent les données et autres documentations qui décrivent les objets de façon formalisée. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Métadonnées statistiques	Les <i>métadonnées statistiques</i> sont les métadonnées décrivant les données statistiques. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Méthode indirecte d'établissement des comptes	Une <i>méthode indirecte d'établissement des comptes</i> est une méthode dans laquelle les <i>éléments de données</i> des comptes nationaux sont obtenus indirectement, souvent à l'aide d'indicateurs, plutôt que par des observations directes au moyen d' <i>enquêtes</i> ou de <i>sources administratives</i> . (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Méthodologie	Une <i>méthodologie</i> est une approche structurée élaborée en vue de résoudre un problème. (<i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Modèle d'unités statistiques	Pour un <i>appareil statistique national</i> , le <i>modèle d'unités statistiques</i> comprend l'ensemble des <i>unités statistiques types</i> définies et utilisées par cet appareil. Ce modèle peut ou non reprendre l'ensemble complet d'unités statistiques types défini dans le SCN de 1993. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Net	Le terme <i>net</i> est un moyen courant de désigner des valeurs après déduction de la consommation de capital fixe (dans son acception générale comme dans « stock net de capital » ou « produit intérieur net ») ; les principaux soldes comptables, de la valeur ajoutée jusqu'à l'épargne, peuvent tous faire l'objet d'un enregistrement brut ou net ; il convient cependant de noter que le terme « net » peut être utilisé dans différents contextes de la comptabilité nationale, comme dans le « revenu net de l'extérieur » qui est la différence entre deux flux de revenus. (SCN 6.201)
Nomenclature	Voir <i>classification</i> .
Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle	La <i>nomenclature des fonctions de la consommation individuelle</i> sert à classer tant la dépense de consommation individuelle que la consommation individuelle effective. (SCN 18.7)
Nomenclature des fonctions des administrations publiques	La <i>nomenclature des fonctions des administrations publiques</i> sert à classer les opérations courantes (dépenses de consommation, subventions et transferts courants), les dépenses en capital (formation de capital et transferts en capital) ainsi que les acquisitions d'actifs financiers par des administrations publiques et leurs sous-secteurs. (SCN 18.9)
Non-résident	Une entité est dite <i>non résidente</i> si son pôle d'intérêt économique ne se trouve pas sur le territoire économique d'un pays. (MBP § 58 [SCN 1.14])
Numéraire	Le <i>numéraire</i> comprend les billets et les pièces en circulation qui sont couramment utilisés pour effectuer des paiements. (SCN 11.70, (AF.21) – Annexe du chapitre XIII)
Opération	Une <i>opération</i> est un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant en accord réciproque, ou bien à une action se déroulant au sein d'une unité institutionnelle, qu'il est utile, du point de vue analytique, de traiter comme une opération, souvent parce que l'unité en question agit à deux titres différents. (SCN 3.12)
Opération de troc	Une <i>opération de troc</i> met en présence deux parties, l'une fournissant à l'autre un bien, un service, ou un actif autre que des espèces, en échange d'un bien, d'un service, ou d'un actif autre que des espèces. (SCN 3.37)
Opération financière	Les <i>opérations financières</i> entre unités institutionnelles et entre les unités institutionnelles et le reste du monde sont enregistrées au compte financier. Elles recouvrent toutes les opérations impliquant un transfert de propriété d'actifs financiers, y compris la création et la liquidation de créances financières. (SCN 11.13)
Opération interne	Pour donner une description plus utile du point de vue analytique des usages finals des produits et de la production, le Système traite comme opérations certains types d'actions qui ont lieu au sein même des unités. Ces opérations qui ne concernent qu'une seule unité sont appelées <i>opérations internes</i> . (SCN 3.44)
Opération monétaire	Une <i>opération monétaire</i> est une opération dans laquelle une unité institutionnelle effectue un paiement (reçoit un paiement) ou contracte un engagement (reçoit un actif), exprimés en unités monétaires. (SCN 3.16)
Opération non monétaire	Les <i>opérations non monétaires</i> sont des opérations qui ne sont pas initialement définies en unités monétaires ; le troc en constitue un exemple évident. (SCN 3.34)

Parité de pouvoir d'achat	Une <i>parité de pouvoir d'achat</i> (PPA) est un prix relatif qui mesure le nombre d'unités de la monnaie du pays B nécessaire dans celui-ci pour acquérir la même quantité d'un bien ou d'un service qu'avec une unité de la monnaie du pays A dans ce pays A. (SCN 16.82)
Partie double	Pour une unité ou pour un secteur, la comptabilité nationale est basée, à l'instar de la comptabilité commerciale, sur le principe de la partie double, qui veut que chaque opération soit enregistrée deux fois, une fois en ressources (ou en variation de passifs), et une fois en emplois (ou en variation d'actifs). (SCN 2.57).
PEPS (premier entré, premier sorti)	La méthode PEPS (<i>premier entré, premier sorti</i>), d'évaluation des stocks suppose que les sorties s'effectuent dans le même ordre que les entrées. (SCN 6.70)
Période de base	La <i>période de base</i> est la période sur laquelle reposent les coefficients de pondération utilisés pour le calcul d'indices. (SCN 16.16)
Période de référence	En relation avec les indices de prix ou de volume, la <i>période de référence</i> désigne la période à laquelle se rapportent les indices ; l'indice de la période de référence est normalement égal à 100 et cette période ne coïncide pas nécessairement à la période de « base » sur laquelle reposent les coefficients de pondération utilisés pour le calcul d'indices. (SCN 16.16)
Personne morale	Les <i>personnes morales</i> sont soit des unités créées aux fins de production, principalement les sociétés et les ISBL, soit les administrations publiques, y compris les administrations de sécurité sociale ; elles sont en mesure de posséder des biens et des actifs, de souscrire des engagements et d'exercer des activités économiques ou d'effectuer des opérations de leur propre initiative avec d'autres unités. (SCN 1.13 [4.5])
Personnes pourvues d'un emploi	<p>Les <i>personnes pourvues d'un emploi</i> comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes :</p> <p>a) « emploi salarié » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • « personnes au travail » ; personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature ; • « personnes qui ont un emploi mais ne sont pas au travail » ; personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de référence et avaient un lien formel avec leur emploi. <p>Ce lien formel avec l'emploi devrait être déterminé à la lumière des circonstances nationales, par référence à l'un ou plusieurs des critères suivants : le service ininterrompu du salaire ou du traitement ; une assurance de retour au travail à la fin de la situation d'exception ou un accord sur la date de retour ; la durée de l'absence du travail qui, le cas échéant, peut être la durée pendant laquelle les travailleurs peuvent recevoir une indemnisation sans obligation d'accepter d'autres emplois qui leur seraient éventuellement proposés ;</p> <p>b) « emploi non salarié » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • « personnes au travail » ; personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature ; • « personnes ayant une entreprise mais n'étant pas au travail » ; personnes qui, durant la période de référence, avaient une entreprise qui peut être une entreprise industrielle, un commerce, une exploitation agricole ou une entreprise de prestations de services, mais n'étaient temporairement pas au travail pour toute raison spécifique. <p>Dans la pratique, on peut interpréter la notion de « travail effectué au cours de la période de référence » comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins.</p> <p>(Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982, § 9)</p>
Population	<p>Une <i>population</i> se compose de l'ensemble des membres (« univers ») d'une catégorie définie de personnes, d'objets ou d'événements.</p> <p>On distingue deux types de population, à savoir la population cible et la population de l'enquête.</p> <p>Une population cible et la population décrite dans les objets de l'enquête et auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues lors de l'enquête.</p> <p>La population cible est aussi désignée comme la portée de l'enquête, tandis que la population de l'enquête est aussi désignée comme le champ de couverture de l'enquête. En ce qui concerne les enregistrements administratifs, les populations correspondantes</p>

sont : la population « cible » définie par les textes législatifs et réglementaires pertinents et la « population cliente » effective. (Cf. *United Nations Glossary of Classification Terms*. Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)

Population active	La <i>population active</i> comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies. (Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982, § 5). Les <i>personnes économiquement actives</i> sont celles qui participent à la production, telle qu'elle est délimitée dans le SCN. (SCN 6.22)
Population active du moment	Synonyme de <i>main-d'œuvre</i> . (Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982, § 8)
Population active totale	Synonyme de <i>population active</i> . (OECD Glossary of statistical terms)
Population inactive du moment	La <i>population inactive du moment</i> ou, en d'autres termes, <i>les personnes n'appartenant pas à la main-d'œuvre</i> , comprend toutes les personnes qui n'étaient ni pourvues d'un emploi, ni en chômage, pendant la période de référence courte utilisée pour déterminer l'activité du moment. (Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des habitations, Révision 1. Nations Unies, New York, 1998, Série M, n° 67, Rév. 1, § 2.205)
Prix	Le <i>prix</i> d'un bien ou d'un service est, par définition, la valeur d'une unité de ce bien ou service. (SCN 16.9)
Prix caf	Le <i>prix caf</i> (<i>coût, assurance et fret</i>) se définit comme le prix d'un bien à la frontière du pays importateur, à l'inclusion des frais de transport et d'assurance jusqu'à cette frontière, ou comme le prix d'un service fourni à un résident, avant paiement des éventuels droits ou autres impôts sur les importations et des marges commerciales et de transport à l'intérieur du pays. Dans le SCN de 1993, ce concept n'est appliqué qu'aux importations détaillées. (SCN 15.35 [14.40])
Prix constants	Les mesures à <i>prix constants</i> sont obtenues en partageant directement les variations dans le temps de la valeur des flux de biens et de services en deux composantes reflétant les variations des prix des biens et des services concernés, et les variations de leurs volumes (c'est-à-dire les variations « à prix constants »). L'expression « à prix constants » se réfère généralement aux séries qui utilisent la formule de Laspeyres à base fixe. (SCN 16.2)
Prix d'acquisition	Le <i>prix d'acquisition</i> correspond au montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt déductible similaire, pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui. Le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis. (SCN 6.215, 15.28 [2.73, 3.83])
Prix de base	Le <i>prix de base</i> est le montant que le producteur reçoit de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de tout impôt à payer, et augmenté de toute subvention à recevoir, sur cette unité, du fait de sa production ou de sa vente. Il exclut tout frais de transport facturé séparément par le producteur. (SCN 6.205, 15.28 [3.82])
Prix de transfert	Un <i>prix de transfert</i> est un prix, adopté à des fins comptables, qui est utilisé pour valoriser les opérations entre entreprises affiliées intégrées sous la même direction à un niveau artificiellement haut ou bas pour payer des revenus ou effectuer des transferts en capital non déclarés entre ces entreprises. (SCN 3.79, MBP 97)
Prix du marché	Le <i>prix du marché</i> pour les transactions est le montant de monnaie que l'acheteur paie au vendeur lorsque cet échange s'effectue de plein gré entre deux parties indépendantes l'une de l'autre. (MBP 92 [SCN 2.68])
Prix du producteur	Le <i>prix du producteur</i> est le montant que le producteur reçoit de l'acheteur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de toute TVA, ou de tout impôt déductible similaire, facturé à l'acquéreur. Il exclut tout frais de transport facturé séparément par le producteur. (SCN 6.205, 15.28 [3.82])
Prix économiquement significatifs	Par <i>prix économiquement significatifs</i> , il faut entendre des prix qui ont une influence significative sur les montants que les producteurs sont disposés à offrir, et sur les montants que les acquéreurs souhaitent acheter. (SCN 6.45 [4.58])

Prix fab	Le <i>prix fab</i> (prix franco à bord) des exportations et importations de biens est le prix du marché déterminé en un point uniforme (la frontière douanière de l'économie exportatrice). Il est égal au prix caf diminué des frais de transport et d'assurance entre la frontière douanière du pays exportateur et celle du pays importateur. (SCN 14.36 and 14.40 [15.36] and <i>Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions</i> , Nations Unies, New York, 1998, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rév. 2, page 35, § 5)
Producteurs marchands	Les <i>producteurs marchands</i> sont des producteurs qui vendent la plus grande partie ou la totalité de leur production à des prix économiquement significatifs. (SCN 4.58 [6.52])
Producteurs pour compte propre	Les <i>producteurs pour compte propre</i> sont constitués d'établissements engagés dans la réalisation de formation brute de capital fixe pour les entreprises dont il font partie, ou d'entreprises individuelles appartenant à des ménages, dont la majeure partie ou la totalité de la production est destinée à la consommation finale ou à la formation brute de capital fixe de ces ménages. (SCN 6.52)
Production (activité de)	La <i>production</i> peut être définie comme une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle, qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des sorties (biens ou services). (SCN 6.15 [1.20 5.4, 6.6])
Production (sorties)	La <i>production</i> comprend les biens et les services qui sont produits dans un établissement, et qui deviennent utilisables en dehors de cet établissement ainsi que les éventuels biens et services produits pour sa propre consommation finale. (SCN 6.38)
Production cachée	Terme utilisé fréquemment, mais pas systématiquement par d'autres auteurs comme synonyme de <i>production souterraine</i> . (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Production dissimulée	Voir <i>production souterraine</i> . (SCN 6.34)
Production économique	La <i>production économique</i> comprend des processus ou des activités engagés sous le contrôle et sous la responsabilité d'unités institutionnelles qui combinent des ressources en entrée – main-d'œuvre, capital, biens et services - pour produire des biens et des services en sortie. (SCN 5.4, 6.15)
Production illégale	<p>La <i>production illégale</i> comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi ; • les activités de production qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation (par exemple, les personnes pratiquant la médecine sans y être autorisées). (SCN 6.30). <p>La limite entre économie souterraine et production illégale peut être floue. C'est ainsi, par exemple, que la production qui ne respecte pas certaines normes, notamment en matière de santé et de sécurité, pourrait être qualifiée d'illégale. (SCN 6.35)</p> <p>L'ampleur de la production illégale des différents pays dépend de la législation en vigueur. Par exemple, la prostitution est légale dans certains pays, alors qu'elle est illégale dans d'autres. (Manuel sur la mesure de l'ENO)</p>
Production industrielle	La <i>production industrielle</i> comprend la production des établissements industriels, couvrant les activités extractives, les activités de fabrication ainsi que la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau. (Nations Unies [1983]. <i>Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles</i> , Études statistiques : série M ; n° 48/Rév.1, § 25)
Production marchande	La <i>production marchande</i> est celle qui est vendue à des prix économiquement significatifs ou écoulee autrement sur le marché, ou bien qui est destinée à être vendue ou écoulee sur le marché. (SCN 6.45)
Production pour compte propre des ménages	La <i>production pour compte propre des ménages</i> comprend les activités des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages qui n'interviennent pas dans la production marchande. Par définition, ces entreprises sont exclues du secteur informel. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Production pour usage final propre	La <i>production pour usage final propre</i> est constituée des biens et des services qui sont retenus par les propriétaires des entreprises dans lesquelles ils sont produits, et qui sont destinés à un usage final propre à ces propriétaires. (SCN 6.46)
Production souterraine	<p>La <i>production souterraine</i> comprend des activités productives du point de vue économique et tout à fait légales (à condition qu'elles respectent certaines normes ou réglementations), mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour différents types de raisons :</p> <p>a) pour éviter le paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts ;</p>

	<p>b) pour éviter le paiement des cotisations de sécurité sociale ;</p> <p>c) ne pas avoir à respecter certaines normes légales : salaire minimum, horaire maximal, normes en matière de sécurité ou de santé, etc. ;</p> <p>d) se soustraire à certaines procédures administratives, comme le fait de remplir des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs. (SCN 6.34)</p>
Produit	Les <i>produits</i> , aussi appelés biens et services, sont le résultat de la production. Ils sont échangés et utilisés à diverses fins : entrées intermédiaires pour la production d'autres biens et services, consommation finale ou investissement. (SCN 2.49)
Produit intérieur brut	Le <i>produit intérieur brut</i> est un agrégat de la production égal à la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les unités institutionnelles résidentes qui exercent des activités de production (augmentée des éventuels impôts moins les subventions sur les produits non inclus dans la valeur de leurs productions), la somme des emplois finals de biens et de services (c'est-à-dire de tous les emplois à l'exception de la consommation intermédiaire), mesurés aux prix d'acquisition, diminuée de la valeur des importations de biens et de services, ou la somme des revenus primaires distribués par les unités productrices résidentes. (SCN 1.28 et 2.173-2.174) UNSD
Produit intérieur brut aux prix du marché	Le <i>produit intérieur brut aux prix du marché</i> est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes aux prix du marché de tous les producteurs résidents, plus les impôts, diminués des subventions, sur les importations. (SCN 6.235). Il convient d'y ajouter la totalité de la TVA non déductible. (SCN 6.236-7)
Produit intérieur brut selon l'optique de la production	Le <i>produit intérieur brut selon l'optique de la production</i> est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes aux prix du marché de tous les producteurs résidents, plus les impôts, diminués des subventions, sur les importations. (SCN 6.235-6.237)
Produit intérieur brut selon l'optique des dépenses	Le <i>produit intérieur brut selon l'optique des dépenses</i> est égal au total des dépenses finales aux prix d'acquisition (y compris les exportations de biens et de services valorisées franco à bord) moins le total des importations valorisées franco à bord. (SCN 6.235)
Produit intérieur brut selon l'optique du revenu	Le <i>produit intérieur brut selon l'optique du revenu</i> est égal à la rémunération des salariés, plus les impôts, moins les subventions, sur la production et les importations, plus le revenu mixte brut, plus l'excédent brut d'exploitation. (SCN 2.222)
Profession	<p>La <i>profession</i> désigne le genre de travail effectué pendant la période de référence par une personne pourvue d'un emploi (ou, dans le cas d'un chômeur, le genre de travail effectué précédemment), quelle que soit la branche d'activité économique ou la situation de l'intéressé dans l'emploi. (<i>Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des habitations</i>, Révision 1. Nations Unies, New York, 1998, Série M, n° 67, Rév. 1, § 2.214-2.215)</p> <p>La norme internationale de classification des professions est la <i>Classification internationale type des professions</i> (CITP-88), Organisation internationale du travail, Genève, 1990</p>
Qualité	Dans la norme ISO 8402 – 1986, la qualité est définie comme « l'ensemble des caractéristiques et des particularités d'un produit ou d'un service qui le rendent apte à satisfaire un besoin particulier ». La qualité des statistiques peut être définie par rapport à un certain nombre de critères : la pertinence, la précision, l'actualité, la comparabilité et la cohérence. (Eurostat, Base de données de concepts et de définitions)
Quasi-société	Les <i>quasi-sociétés</i> sont des entreprises non constituées en sociétés qui fonctionnent comme si elles étaient des sociétés et qui doivent tenir un ensemble complet de comptes, notamment des bilans. (SCN 4.49)
Questionnaire	Un <i>questionnaire</i> est un instrument identifiable contenant des questions en vue de réunir des données auprès de répondants. (<i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conférence of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Recensement	Un <i>recensement</i> est une enquête menée sur un ensemble complet d'objets d'observation appartenant à une population ou un univers donné. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conférence of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Rémunération des salariés	La <i>rémunération des salariés</i> est égale au total des rémunérations, en espèces ou en nature, que doit verser une entreprise à un salarié en contrepartie du travail accompli par ce dernier au cours de la période comptable. Aucune rémunération des salariés n'est due pour le travail non rémunéré entrepris volontairement, y compris pour le travail effectué par les membres d'un ménage au sein d'une entreprise non constituée en société appartenant à ce ménage. La rémunération des salariés ne comprend pas les impôts éventuels que l'employeur doit supporter sur les salaires et les traitements, - un impôt sur la masse salariale, par exemple. Ces impôts sont traités comme des impôts sur la production. (SCN 7.21 [7.31])

Répondants	Les <i>répondants</i> sont les entreprises, les autorités, les particuliers, etc. auprès desquels sont collectées les données et les informations correspondantes en vue de l'établissement de statistiques. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Résident	Une unité institutionnelle est <i>résidente</i> d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique. (SCN 4.15 [1.28, 14.8])
Ressources [ant. emplois]	Le terme <i>ressources</i> désigne le côté des comptes courants où apparaissent les opérations qui ont pour effet d'augmenter le montant de valeur économique détenue par une unité ou un secteur (par exemple, les salaires et les traitements constituent une ressource pour l'unité ou le secteur qui les perçoit) ; par convention, les ressources sont inscrites du côté droit des comptes. (SCN 2.54)
Reste du monde	Le <i>reste du monde</i> comprend toutes les unités institutionnelles non résidentes qui effectuent des opérations avec des unités résidentes, ou qui ont d'autres relations économiques avec les unités résidentes. (SCN 4.163 [1.14, 14.3])
Revenu	Le <i>revenu</i> est le montant maximum qu'un ménage, ou une autre unité, peut consommer sans réduire sa valeur nette réelle à condition que la valeur nette en début de période ne soit pas modifiée par des transferts en capital, et d'autres changements de volume des actifs et des gains ou pertes réels de détention. (SCN 8.15)
Revenu mixte	Le <i>revenu mixte</i> est l'excédent ou le déficit issu de la production des entreprises individuelles appartenant à des ménages ; il contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire, ou par des membres de son ménage, qui ne peut être distingué de ce qui revient au propriétaire comme entrepreneur, mais il exclut l'excédent d'exploitation des services de logements des propriétaires-occupants. (SCN 7.8 [4.143, 7.81])
Revenu national brut	Le <i>revenu national brut</i> (RNB) est égal au PIB, diminué des impôts (moins les subventions) sur la production et les importations, de la rémunération des salariés, et des revenus de la propriété à payer au reste du monde, et augmenté des rubriques correspondantes à recevoir du reste du monde (en d'autres termes, le RNB est égal au PIB, moins les revenus primaires à payer à des unités non résidentes, plus les revenus primaires à recevoir d'unités non résidentes) ; une autre méthode de mesure du RNB aux prix du marché consiste à le considérer comme la valeur agrégée des soldes des revenus primaires bruts de l'ensemble des secteurs ; (on notera que le revenu national brut est identique au produit national brut (PNB) tel qu'il était auparavant utilisé de façon générale dans les comptes nationaux. (SCN 2.81 et 7.16 et tableau 7.2 [2.181])
Revenu primaire	Les <i>revenus primaires</i> sont des revenus qui échoient aux unités institutionnelles du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'elles possèdent des actifs qui peuvent être nécessaires pour produire. (SCN 7.2)
Salaire et traitements	Les salaires et les traitements se composent de la somme des salaires et traitements en espèces et des salaires et les traitements en nature. (SCN 7.33 et 7.37) Les salaires et traitements comprennent toutes les sommes en espèces et les avantages en nature versés aux personnes comptées au nombre des salariés, y compris les travailleurs à domicile, en rémunération de leur travail au cours de l'exercice comptable, qu'elles soient rémunérées sur une base horaire, à la production ou à la pièce, et qu'elles soient payées régulièrement ou non. Sont inclus dans les traitements et salaires, les cotisations sociales, impôts sur le revenu, etc., dus par le salarié, même lorsqu'ils sont retenus à la source par l'employeur pour être directement versés aux caisses d'assurances sociales, à l'administration fiscale, etc. pour le compte du salarié. Sont exclues des salaires et traitements, les cotisations sociales à la charge de l'employeur. Les salaires et traitements comprennent en outre l'ensemble des pourboires, primes, gratifications, « treizièmes mois », indemnités de licenciement, allocations de logement, indemnités de transport, indemnités de vie chère, allocations familiales, commissions, jetons de présence, etc. perçus par les salariés, ainsi que les impôts, cotisations de sécurité sociale et autres montants dus par les salariés et retenus à la source par l'employeur. Les traitements et salaires maintenus par l'employeur en cas de maladie, d'accident du travail, de congé de maternité ou de chômage partiel peuvent être comptabilisés ici ou bien dans les charges sociales, selon la pratique comptable de l'unité considérée. (Eurostat, Base de données de concepts et de définitions)
Salarié	Un <i>salarié</i> est une personne qui conclut un accord, formel ou informel, par lequel elle travaille pour une entreprise en échange d'une rémunération en espèces ou en nature. (SCN 7.23)

	<p>Les <i>salariés</i> sont l'ensemble des travailleurs qui occupent un emploi défini comme « emploi rémunéré » (cf. paragraphe 6 ci-dessus). Les <i>salariés titulaires de contrats de travail stables</i> sont des salariés qui ont été et sont titulaires d'un contrat de travail explicite ou implicite, écrit ou oral, ou d'une série de tels contrats, avec le même employeur continûment. « Continûment » implique une période d'emploi plus longue qu'un minimum spécifié et déterminé selon les conditions nationales. (Si des interruptions sont autorisées au cours de cette période minimale, leur durée maximale doit aussi être déterminée selon les conditions nationales.) Les <i>salariés réguliers</i> sont des « salariés titulaires de contrats de travail stables » pour lesquels l'organisation employeuse est responsable du paiement des impôts et contributions à la sécurité sociale appropriés et/ou la relation contractuelle est régie par la législation du travail nationale. (Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982, § 9)</p>
Secteur	Les unités institutionnelles sont regroupées en <i>secteurs institutionnels</i> sur la base de leurs fonctions, de leurs comportements, et de leurs objectifs principaux. (SCN 2.20)
Secteur informel	<p>Le <i>secteur informel</i> peut être décrit, d'une façon générale comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant généralement un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. Cette définition générale est rendue opérationnelle à des fins statistiques et le secteur informel est ainsi défini comme l'ensemble des entreprises individuelles appartenant à des ménages et réalisant une production marchande qui sont :</p> <p>Des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte (qui peuvent inclure, ou toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale).</p> <p>Des entreprises d'employeurs informels (qui peuvent inclure toutes les entreprises d'employeurs informels dont la taille est inférieure à un niveau déterminé d'emploi et/ou qui ne sont pas enregistrées et/ou dont les salariés ne sont pas enregistrés).</p> <p>(Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, § 5, 8 et 9)</p>
Secteurs institutionnels	Les unités institutionnelles sont regroupées en <i>secteurs institutionnels</i> sur la base de leurs fonctions, de leurs comportements, et de leurs objectifs principaux. (SCN 2.20) Les unités institutionnelles résidentes qui constituent l'ensemble de l'économie sont regroupées en cinq secteurs institutionnels mutuellement exclusifs : les <i>sociétés non financières</i> ; les <i>sociétés financières</i> ; les <i>administrations publiques</i> ; les <i>institutions sans but lucratif au service des ménages</i> ; enfin les <i>ménages</i> . (SCN 4.6)
Services	<p>Les services sont des sorties produites sur commande et qui ne peuvent être dissociées de leur production ; il n'est pas possible d'établir des droits de propriété sur les services et dès le moment où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur ; à titre d'exception à cette règle, il existe cependant un groupe de branches d'activité dont les productions présentent maintes caractéristiques des biens. Il s'agit des branches qui sont concernées par la fourniture, le stockage, la communication et la diffusion des informations, des conseils, et des loisirs au sens le plus large de ces termes ; les produits de ces branches d'activité sur lesquels il est possible d'établir des droits de propriété, peuvent être considérés comme des biens ou comme des services en fonction du moyen par lequel ils sont fournis.</p> <p>Le secteur des services couvre les services à la fois marchands et non marchands. (SCN 6.8 [6.13])</p>
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	Les <i>services d'intermédiation financière indirectement mesurés</i> (SIFIM) sont une mesure indirecte de la valeur des services pour lesquels les intermédiaires ne recourent pas à une facturation explicite. (SCN 6.124)
Situation dans la profession	Voir <i>statut dans l'emploi</i> . [Note]

Société	Une <i>société</i> est une entité juridique, créée dans le but de produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. (SCN 4.23 [4.18])
Société financière	Le secteur des <i>sociétés financières</i> comprend toutes les sociétés ou quasi-sociétés résidentes engagées principalement dans l'intermédiation financière, ou dans des activités d'auxiliaire financier, qui sont étroitement liées à l'intermédiation financière. (SCN 4.77 [2.20])
Sociétés non financières	Les <i>sociétés non financières</i> sont des sociétés dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers marchands. (SCN 4.68 [2.20])
Sociétés publiques	Les <i>sociétés publiques</i> sont des sociétés ou quasi-sociétés résidentes qui sont sujettes au contrôle des administrations publiques, le contrôle sur une société se définissant comme le pouvoir d'en déterminer la politique générale en choisissant, au besoin, ses administrateurs. (SCN 4.72 et 4.84)
Solde comptable	Un compte est équilibré au moyen d'un <i>solde comptable</i> correspondant à la différence entre les deux parties du compte ; un solde comptable représente normalement le résultat net des activités retracées dans le compte en question et, qu'il s'agisse de la valeur ajoutée, du revenu disponible ou de l'épargne, il revêt donc un intérêt et une importance considérables pour l'analyse. (SCN 1.3 [3.64])
Source administrative	Unité organisationnelle responsable de la mise en œuvre d'une réglementation administrative ou d'un ensemble de réglementations administratives dont le registre correspondant des unités et les opérations sont considérés comme une source de données statistiques. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Statisticien d'enquête	Personne intervenant dans la conception, la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données statistiques de base ; cette catégorie comprend également les méthodologues, mais elle exclut les comptables nationaux. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Statisticien spécialisé	Statisticien s'intéressant au traitement, à l'analyse ou à la diffusion de données dans un domaine particulier, comme le travail, l'industrie ou la santé. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Statistiques de flux	Les <i>statistiques de flux</i> sont cumulées sur une période de référence, par exemple les immatriculations de véhicules de tourisme, dans lesquelles le chiffre de la période de référence est égal à la somme des immatriculations quotidiennes. Antonyme de <i>statistiques de stocks</i> ou <i>d'encours</i> . (Cf. Principaux indicateurs économiques de l'OCDE)
Statistiques de stocks	Les <i>statistiques de stocks</i> (ou d'encours) sont des données mesurées à un moment précis de la période de référence ; par exemple, les statistiques de la masse monétaire font référence à une observation au dernier jour ouvré de la période de référence. Antonyme : <i>statistiques de flux</i> . (Principaux indicateurs économiques de l'OCDE)
Statistiques officielles	Les <i>statistiques officielles</i> sont les statistiques diffusées par l' <i>appareil statistique national</i> , à l'exception de celles dont il est explicitement précisé qu'elles ne sont pas officielles. (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Statut dans l'emploi	Par <i>statut dans l'emploi</i> , on entend la situation d'une personne active par rapport à son emploi, c'est-à-dire le type de contrat explicite ou implicite qui la lie professionnellement à d'autres personnes ou organisations. Les principaux critères utilisés pour définir les groupes de la classification sont le type de risque économique, dont un élément est la solidité du lien entre la personne et son emploi, et le type d'autorité qu'elle exerce sur des établissements ou d'autres travailleurs. Il faut veiller à classer les actifs selon le statut en se référant aux mêmes emplois que pour les classer par « profession », « activité économique » et « secteur ».
	Il est aussi recommandé de classer comme suit les actifs en fonction de leur statut : salariés, employeurs, travailleurs indépendants, travailleurs familiaux, membres d'une coopérative de production et personnes inclassables selon le statut.
	(Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des habitations, Révision I. Nations Unies, New York, 1998, Série M, n ^o 67, Rév. 1, § 2.226-2.227)
	<i>Note</i> : Dans la Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) adoptée par la 15 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail, le terme anglais correspondant (status in employment) a été traduit par <i>situation dans la profession</i> .

Stock (de produits)	Les <i>stocks</i> comprennent les stocks de produits qui sont encore détenus par les unités qui les ont produits, avant qu'ils soient ultérieurement transformés, vendus, livrés à d'autres unités, ou utilisés autrement, et les stocks de produits acquis auprès d'autres unités, qui sont destinés à être utilisés pour la consommation intermédiaire, ou à être revendus sans transformation ultérieure. (SCN 10.7 [13.15, 13.46, (AN.12) – Annexe du chapitre XIII])
Stock de capital (stock brut de capital, stock net de capital)	Le <i>stock brut de capital</i> est égal à la valeur de tous les actifs fixes encore en usage aux prix courants d'acquisition, effectifs ou estimés, des actifs fixes neufs du même type, indépendamment de l'âge des actifs. (SCN 6.199). Le <i>stock net de capital</i> peut être considéré comme égal à la différence entre le stock brut de capital et la consommation de capital fixe. (SCN 6.199)
Stocks (ou encours)	Les <i>stocks</i> représentent la situation, ou la détention, des actifs et des passifs à un moment précis dans le temps et le SCN enregistre les stocks dans des comptes – généralement appelés comptes de patrimoine – et dans des tableaux au début et à la fin de la période comptable ; les stocks sont le résultat de l'accumulation d'opérations et d'autres flux antérieurs, et ils sont modifiés par des opérations et d'autres flux intervenant au cours de la période. (SCN 3.66)
Subvention	Les <i>subventions</i> sont des paiements courants sans contrepartie que les administrations publiques, y compris les administrations publiques non résidentes, font à des entreprises sur la base du niveau de leurs activités de production ou des quantités ou des valeurs des biens et des services qu'elles produisent, vendent ou importent. (SCN 7.71 [15.52])
Système de comptabilité nationale	Le <i>Système de comptabilité nationale</i> (SCN) se compose d'une série cohérente de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux articulés et coordonnés qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvé au plan international. (SCN 1.1)
Système harmonisé	La complexité des besoins de la douane et de la statistique exige une classification par produit assez détaillée. Le Système harmonisé de désignation et de codage des marchandises (SH) (<i>Système harmonisé</i> ou SH) fournit pareils détails. Les classifications utilisant ces nomenclatures reposent sur la nature du produit. Le SH est en principe révisé au bout de quelques années. La prochaine révision devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2002. Il est administré par l'Organisation mondiale des douanes. (<i>Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions</i> , Nations Unies, New York, 1998, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rév. 2, page 35, § 92)
Tableau branche d'activité x branche d'activité	Un <i>tableau branche d'activité x branche d'activité</i> est un tableau entrées-sorties symétrique dans lequel les branches d'activités définissent la dimension des lignes comme des colonnes ; il indique donc quelles branches d'activité utilise la production de quelles autres branches. (SCN 15.150)
Tableau des ressources et des emplois	Les <i>tableaux des ressources et des emplois</i> se présentent sous la forme de matrices montrant d'où proviennent les ressources des différents types de biens et de services (production intérieure et importations) et comment ces ressources sont allouées entre les différents emplois intermédiaires et finals (y compris les exportations). (SCN 1.16 [15.1])
Tableau entrées-sorties	Un <i>tableau entrées-sorties</i> permet une analyse détaillée du processus de production, des emplois de biens et services (produits) et du revenu engendré par la production. ; ces tableaux peuvent revêtir la forme : <i>a)</i> de tableaux des ressources et des emplois, ou <i>b)</i> de tableaux entrées-sorties symétriques. (SCN 2.211, 15.1 15.2 et 15.8)
Tableau produit x produit	Un <i>tableau produit x produit</i> est un tableau entrées-sorties symétrique qui présente les mêmes dimensions horizontalement et verticalement ; il sert donc à montrer quels produits sont utilisés pour la production de quels autres produits. (SCN 15.150)
Tableau symétrique (entrées-sorties)	Les <i>tableaux symétriques (entrées-sorties)</i> sont des tableaux dans lesquels les mêmes classifications ou unités (c'est-à-dire les mêmes groupes de produits) sont utilisées en lignes et en colonnes. (SCN 15.2)
Taux d'activité de la main-d'œuvre	Le <i>taux d'activité de la main-d'œuvre</i> est le ratio de la <i>population active totale</i> à la <i>population totale</i> (en âge de travailler). (Résolution de L'organisation internationale du travail concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 1982)
Taux d'emploi	Le <i>taux d'emploi</i> est égal au nombre de personnes pourvues d'un emploi en pourcentage de la population en âge de travailler.
Taux de chômage	Le <i>taux de chômage</i> est égal au nombre de <i>chômeurs</i> divisé par la population active.

Taxe sur la valeur ajoutée	Une <i>taxe sur la valeur ajoutée</i> (TVA) est un impôt sur les produits collecté par étapes par les entreprises ; la TVA est un impôt de portée très large généralement conçue pour couvrir la plupart, voire la totalité, des biens et des services, mais les producteurs sont obligés de verser seulement la différence entre la TVA sur leurs ventes et la TVA sur leurs achats destinés à la consommation intermédiaire ou à la formation de capital, tandis que la TVA n'est généralement pas facturée sur les ventes aux non-résidents, c'est-à-dire sur les exportations. (SCN 6.207 et 6.208 [15.47])
Territoire économique (d'un pays)	Le <i>territoire économique d'un pays</i> est la zone géographique relevant d'une administration centrale et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement ; il comprend : a) l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental situé dans les eaux internationales sur lesquelles le pays jouit de droits exclusifs ou sur lesquelles il a ou revendique compétence en matière de droits de pêche ou d'exploitation des combustibles ou des minéraux présents dans les fonds des mers et des océans ; b) les enclaves territoriales dans le reste du monde ; c) toutes les zones franches, entrepôts sous douane ou usines exploitées par des entreprises offshore sous contrôle douanier (ces dernières font partie du territoire économique du pays dans lequel elles sont physiquement situées). (SCN 14.9 and <i>Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions</i> , Nations Unies, New York, 1998, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rév. 2, page 27, § 3)
Territoire statistique (d'un pays)	Dans les statistiques du commerce international de marchandises, il s'agit d'enregistrer les biens qui entrent dans le territoire économique d'un pays ou qui le quittent. Concrètement, ce qui est enregistré, ce sont les biens qui pénètrent ou quittent le <i>territoire statistique</i> , qui est le territoire pour lequel les données sont recueillies. Le territoire statistique peut coïncider avec le territoire économique ou une partie de celui-ci. Par conséquent, lorsque le territoire statistique ne coïncide pas avec le territoire économique, les statistiques du commerce international de marchandises ne constituent pas un relevé complet des flux de biens entrant et sortant. (<i>Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions</i> , Nations Unies, New York, 1998, Études méthodologiques, Série M, n° 52, Rév. 2, page 9, § 64)
Transfert	Un <i>transfert</i> est une opération dans laquelle une unité institutionnelle fournit un bien, un service ou un actif à une autre unité, sans recevoir en contrepartie de cette dernière un bien, un service ou un actif. (SCN 8.3, 8.27)
Travailleur à domicile	Un <i>travailleur à domicile</i> est une personne qui est d'accord pour travailler pour une entreprise particulière, ou pour fournir une quantité déterminée de biens ou de services à une entreprise particulière, en vertu d'un arrangement ou d'un contrat préalable avec cette entreprise, mais dont le lieu de travail ne se situe dans aucun des établissements de l'entreprise. L'entreprise ne contrôle pas le temps passé au travail par un travailleur à domicile et n'assume pas la responsabilité des conditions de travail. (SCN 7.26)
Travailleur indépendant	Les <i>travailleurs indépendants</i> sont des personnes qui sont propriétaires – seules ou conjointement avec d'autres – des entreprises, non constituées en sociétés, dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises non constituées en sociétés qui sont classées en quasi-sociétés. Les aides familiaux non rémunérés sont également traités comme des travailleurs indépendants. (SCN 7.24)
Travailleurs à temps partiel	Les <i>travailleurs à temps partiel</i> sont des personnes dont le nombre d'heures travaillées est inférieur à la durée de travail normale. Cette définition couvre toutes les formes de travail à temps partiel (seulement les demi-journées, ou un, deux ou trois jours dans la semaine, etc.). Le nombre normal d'heures travaillées peut être établi au niveau national, régional, du secteur industriel ou de l'unité. Le nombre de salariés peut être ventilé en fonction du nombre d'heures de travail effectué hebdomadairement. Ce nombre doit être comparé à la durée hebdomadaire de référence pour un emploi à plein-temps soit au niveau de l'État membre ou du secteur d'activité de l'unité ou de l'unité elle-même. (Définitions des caractéristiques des statistiques structurelles sur les entreprises, Règlement [CE] n°2700/98 de la Commission du 17 décembre 1998)
Travailleurs pour leur propre compte	Les <i>travailleurs pour leur propre compte</i> sont des travailleurs indépendants qui ne paient pas de salariés. (SCN 7.25) Les <i>personnes travaillant pour leur propre compte</i> sont des personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent un emploi défini comme « emploi à titre indépendant » et qui, pendant la période de référence, n'ont engagé continûment aucun « salarié » pour travailler avec eux. Il convient de noter que, pendant la période de référence, les membres de ce groupe peuvent avoir engagé des « salariés », pour autant que ce ne soit pas de façon continue. Les associés peuvent être ou ne pas être membres de la même famille ou du même ménage. (Résolution de

	<p>L'Organisation internationale du travail concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée par a quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, § 10)</p>
Travailleurs se livrant à des activités de subsistance	<p>Les <i>travailleurs se livrant à des activités de subsistance</i> sont les personnes qui occupent un emploi indépendant et, à ce titre, produisent des biens ou services qui sont pour la plus grande part consommés par le propre ménage de ces travailleurs et constituent une base importante pour sa survie. [Résolution de l'Organisation internationale du travail concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée par a quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, § 14(s)]</p>
Unité d'analyse	<p>Pour affiner l'étude du processus de production, on a recours à une <i>unité d'analyse</i>. Cette unité, qui n'est pas toujours observable, est l'unité de production homogène, définie comme une unité ne comprenant aucune activité secondaire. Les regroupements d'unités de production homogène constituent des activités homogènes. (SCN 2.48)</p> <p>Voir aussi unités statistiques et unités d'observation.</p>
Unité d'observation	<p>Les <i>unités d'observation</i> sont les unités sur lesquelles des informations sont reçues et des statistiques compilées. (CITI Rév. 3, § 63) Lors de la collecte des données, il s'agit de l'unité à laquelle se rapportent les données. A noter qu'il peut – mais ne doit pas – s'agir de la même unité que l'unité interrogée. (Eurostat, Base de données de concepts et de définitions) Voir aussi unité statistique et unité d'analyse.</p>
Unité d'activité économique	<p>Une <i>unité d'activité économique</i> est une entreprise, ou une partie d'entreprise, qui exerce un seul type d'activité productive (non auxiliaire), ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale. (SCN 5.19)</p>
Unité d'activité économique au niveau local	<p>Une unité locale est une entreprise, ou une partie d'entreprise, qui exerce une activité de production en un seul lieu ou à partir d'un seul lieu. (SCN 5.20)</p> <p>L'<i>unité d'activité économique au niveau local</i> (UAE locale) est la partie d'une unité d'activité économique relevant du niveau local.</p> <p>Selon le Système européen des comptes (SEC), l'UAE locale est appelée « établissement » dans le SCN et dans la CITI, Rév. 3 (Règlement du Conseil (CEE), n° 696/93, Section III G du 15.03.1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté et SEC 2.106, note 15)</p>
Unité de production homogène	<p>Par <i>unité de production homogène</i> (UPH), il faut entendre une unité de production exerçant une seule activité de production (non auxiliaire). Toutefois, l'UPH n'est généralement pas observable et constitue plutôt une unité abstraite ou théorique qui sous-tend les tableaux entrées-sorties symétriques (produit x produit). (SCN 15.14)</p>
Unité déclarante	<p>Une <i>unité déclarante</i> est une unité qui fournit des données à une instance d'enquête donnée. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i>, Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)</p>
Unité institutionnelle	<p>Une <i>unité institutionnelle</i> est une entité économique capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités. (SCN 4.2 [1.13, 2.19, 3.13])</p>
Unité locale	<p>La notion d'<i>unité locale</i> recouvre toutes les activités économiques exercées par une entreprise dans un même lieu ou à partir d'un même lieu. (CITI Rév. 3, § 99)</p> <p>Cette définition est unidimensionnelle au sens où elle ne fait pas référence au type d'activité exercée. Le lieu peut être interprété de façon <i>ad hoc</i>, dans un sens étroit, comme une adresse précise, ou de façon plus large, comme une province, un état, un pays, etc. (Cf. <i>United Nations Glossary of Classification Terms</i>. Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)</p>
Unité statistique	<p>Les <i>unités statistiques</i> sont les entités pour lesquelles les informations sont recherchées et des statistiques compilées. Ces unités peuvent être classées en unités d'observation et unités analytiques. (CITI Rév. 3, § 63)</p>
Unité statistique type	<p>Les <i>unités statistiques types</i> définies dans la CITI Rév.3 comprennent : l'entreprise, le groupe d'entreprise, l'unité fonctionnelle, l'unité locale, l'établissement et l'unité homogène de production (CITI Rév.3, § 76).</p>
Unités	<p>Les <i>unités</i> désignent les entités répondant à une enquête ou les objets utilisés à des fins de calcul ou de mesure. Leurs statistiques sont collectées, mises en forme et publiées. Elles comprennent, entre autres, les entreprises, les institutions publiques, les différents organismes, institutions, personnes, groupes, zones géographiques et événements. Elles forment la population auprès de laquelle sont collectées les données ou sur lesquelles des</p>

observations peuvent être réalisées. (Cf. *United Nations Glossary of Classification Terms*. Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications : www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm)

Valeur	La <i>valeur</i> des biens ou des services homogènes est égale au prix par unité de quantité du bien ou du service multiplié par le nombre de ces unités ; contrairement au prix, la valeur est indépendante de l'unité de quantité choisie. (SCN 16.9)
Valeur ajoutée	La <i>valeur ajoutée brute</i> , qui correspond à la valeur de la production diminuée de celle de la consommation intermédiaire, constitue la contribution apportée au PIB par un producteur, une branche d'activité ou un secteur. (SCN 1.6 [2.172, 6.4, 6.222]) La <i>valeur ajoutée nette</i> est définie comme la valeur de la production moins les valeurs de la consommation intermédiaire et de la consommation de capital fixe. (SCN 6.4, 6.222 [1.6])
Valeur ajoutée brute	La <i>valeur ajoutée brute</i> correspond à la valeur de la production diminuée de celle de la consommation intermédiaire ; elle mesure la contribution apportée au PIB par un producteur, une branche d'activité ou un secteur ; la valeur ajoutée brute est la source d'où proviennent les revenus primaires tels que les définit le SCN et c'est la raison pour laquelle elle est reportée dans le compte de distribution primaire du revenu. (SCN 1.6 [2.172, 6.4, 6.222]) La <i>valeur ajoutée brute aux prix de base</i> se définit comme la production valorisée aux prix de base moins la consommation intermédiaire valorisée aux prix d'acquisition. (SCN 6.226, 15.37 [6.231]) La <i>valeur ajoutée brute aux prix du producteur</i> se définit comme la production valorisée aux prix du producteur moins la consommation intermédiaire valorisée aux prix d'acquisition. (SCN 6.227, 15.37)
Variable	Une variable est une caractéristique d'une unité observée qui peut prendre plusieurs valeurs que l'on peut exprimer en termes de mesure numérique ou de catégorie d'une classification (par exemple, le revenu, l'âge, le poids, etc., ou la « profession », la « branche d'activité », la « maladie », etc. (Cf. <i>United Nations Glossary of Classification Terms</i> . Prepared by the Expert Group on International Economic and Social Classifications. www.un.org/Depts/unsd/class/glossary_short.htm) Synonyme de <i>donnée élémentaire</i> . (Manuel sur la mesure de l'ENO)
Variable déduite des observations	<i>Donnée élémentaire déduite</i> d'autres données élémentaires par transformation mathématique, logique ou autre, par exemple, une formule arithmétique, par composition ou agrégation. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)
Vérification des données statistiques	La <i>vérification des données statistiques</i> est l'opération consistant à détecter et corriger les erreurs des données statistiques. (Cf. <i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000)

Annexe 3

BESOINS ET SOURCES DE DONNÉES

Annexe 3.1. Produits du Programme de collecte de données de base par utilisation

Note : Cette liste des produits est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée pour l'Office statistique australien.
Dans d'autres pays, d'autres catégories d'utilisation peuvent mieux convenir.

Note : M. = ministère de

	Macro-économique, structurel	Macro-économique, court terme	Micro-économique, secteurs	Micro-économique, activité	Micro-économique, court terme	Micro-économique, dynamique	Régional
Principaux Utilisateurs ou principales utilisations	Banque centrale, Trésor, M. Finances, comptes nationaux	Banque centrale, Trésor, M. Finances, comptes nationaux	Banque centrale, Trésor, M. Finances, M. Industrie, associations prof.,	M. Industrie, M. Environ, M. Technologie, associations prof.,	Associations prof., organismes de marketing	M. des PME, Commission des monopoles, entreprises	M. du Dév. régional, admin. régionales, entreprises de dév.
Période de référence	Année	Mois/trimestre	Année	Année	Mois/trimestre	Année longitudinale	Année
Données élémentaires	CA, charges, achats, stocks, bénéfices, horaires, emploi, coûts de main-d'œuvre, dépenses d'inv., excédent d'exploitation actifs, engagements	Ventes au détail, stocks, bénéfices, horaires, emploi, dépenses d'inv, opinion des chefs d'entreprise	Ventes au détail, stocks, bénéfices, horaires, emploi, dépenses d'inv	Marchandises produites, services rendus, dépenses de R-D, impacts et dépenses pour l'environnement	Ventes au détail, marchandises produites, services rendus, immatriculations de véhicules	Colonne 2 + décomptes par entreprise/établissement des naissances et décès et des changements d'organisation (par type)	CA, emploi, bénéfices
Ventilation sectorielle	Division	Division	Catégorie	Variable	Néant	Branche	Branche
Ventilation géographique	Néant	Néant	Région	Région	Région	Région	Localité
Ventilation par tailles	Néant	Néant	2-6 classes	2-6 classes	Néant	2-6 classes	2-6 classes
Fréquence de réalisation	Annuelle	Mensuelle/trimestrielle	Annuelle/occasionnelle	Annuelle/occasionnelle	Mensuelle/trimestrielle	Annuelle/occasionnelle	Annuelle/occasionnelle

Annexe 3.2. Besoins minimaux et sources de données pour les comptes nationaux

Note : Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée dans le cadre de la Communauté des États indépendants. Dans d'autres pays, cette liste de besoins de données pourrait être considérée comme en deçà ou au-delà du minimum requis ; de même, les sources de données peuvent ne pas toutes être disponibles et il peut y en avoir d'autres.

Types de données	Sources de données
Production (par secteurs)	
1. Production	
1.1. Production marchande	
1.1.1. Chiffre d'affaires	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur leurs performances Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages Registres des entreprises Statistiques de l'administration fiscale
1.1.2. Variation des stocks de produits finis, hors produits vendus et travaux en cours	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
1.2. Production non marchande et autre production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
2. Consommation intermédiaire	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages
3. Valeur ajoutée brute	Solde comptable
Formation de revenu	
4. Rémunération des salariés	
4.1. Salaires bruts (payés par des producteurs résidents)	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les salaires et la main-d'œuvre Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM
4.2. Cotisations sociales	Déclarations des régimes d'assurance sociale et de retraite sur l'exécution de leurs budgets
5. Impôts sur la production et sur les importations	
5.1. Impôts sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
5.2. Autres impôts sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6. Subventions sur la production et sur les importations	
6.1. Subventions sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6.2. Autres subventions sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
7. Excédent brut d'exploitation/ revenu mixte brut	Solde comptable
Emploi final des biens et services	
8. Dépense de consommation finale	
8.1. Ménages	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce et les ventes de services Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
8.2. Administrations publiques	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
8.3. ISBLSM	Sondages auprès d'ISBLSM

Types de données	Sources de données
9. Formation brute de capital	
9.1. Formation brute de capital fixe	Déclarations des entreprises sur les investissements en actifs fixes Déclarations des administrations locales sur la construction de logements des ménages Sondages auprès des ménages sur leurs activités de construction Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Recensement du bétail et des plantations
9.2. Variation des stocks	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
9.3. Acquisition nette d'objets de valeur	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce
10. Exportations nettes de biens et de services	Statistiques du commerce extérieur Statistiques douanières Déclarations des entreprises sur les exportations et importations de rubriques non couvertes par les statistiques douanières Enquêtes sur le commerce extérieur non organisé (commerce de navette)

Annexe 3.3. Besoins minimaux et sources de données pour les comptes sectoriels

Note : Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée dans le cadre de la Communauté des États indépendants. Dans d'autres pays, cette liste de besoins de données pourrait être considérée comme en deçà ou au-delà du minimum requis ; de même, les sources de données peuvent ne pas toutes être disponibles et il peut y en avoir d'autres.

Types de données	Sources de données
Production (par secteurs)	
1. Production	
1.1. Production marchande	
1.1.1. Chiffre d'affaires	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur leurs performances Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages Registres des entreprises Statistiques de l'administration fiscale
1.1.2. Variation des stocks de produits finis, hors produits vendus et travaux en cours	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
1.2. Production non marchande et autre production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
2. Consommation intermédiaire	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages
3. Valeur ajoutée brute	Solde comptable
Formation de revenu	
4. Rémunération des salariés	
4.1. Salaires bruts (payés par des producteurs résidents)	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les salaires et la main-d'œuvre Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM
4.2. Cotisations sociales	Déclarations des régimes d'assurance sociale et de retraite sur l'exécution de leurs budgets
5. Impôts sur la production et sur les importations	
5.1. Impôts sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
5.2. Autres impôts sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État

Types de données	Sources de données
6. Subventions sur la production et sur les importations	
6.1. Subventions sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6.2. Autres subventions sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
7. Excédent brut d'exploitation/ revenu mixte brut	Solde comptable
Répartition des revenus primaires	
4. Rémunération des salariés	
4.1. Salaires bruts (perçus par résidents)	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les salaires et la main-d'œuvre Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Balance des paiements
4.2. Cotisations sociales	Déclarations des régimes d'assurance sociale et de retraite sur l'exécution de leurs budgets
5. Impôts sur la production et sur les importations	
5.1. Impôts sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
5.2. Autres impôts sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6. Subventions sur la production et sur les importations	
6.1. Subventions sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6.2. Autres subventions sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
7. Excédent brut d'exploitation/ revenu mixte brut	Solde comptable du compte de formation de revenu
8. Revenu de la propriété	Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production et l'utilisation des bénéfices Balance des paiements
9. Solde des revenus primaires	Solde comptable
Distribution secondaire du revenu	
10. Transferts courants	
10.1. impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
10.2. Cotisations sociales	Déclarations des régimes d'assurance sociale et de retraite sur l'exécution de leurs budgets
10.3. Autres transferts courants	Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production et l'utilisation des bénéfices Balance des paiements
11. Revenu disponible	Solde comptable
Utilisation du revenu disponible	
12. Dépense de consommation finale	
12.1. Ménages	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce et les ventes de services Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
12.2. Administrations publiques	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
12.3. ISBLSM	Sondages auprès d'ISBLSM
13. Épargne	Solde comptable

Types de données	Sources de données
Opérations en capital	
14. Transferts en capital	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur l'utilisation des bénéfices Balance des paiements
15. Formation brute de capital fixe	Déclarations des entreprises sur les investissements en actifs fixes Déclarations des administrations locales sur la construction de logements des ménages Sondages auprès des ménages sur leurs activités de construction Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Recensement du bétail et des plantations
16. Variations des stocks	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
17. Acquisition nette d'objets de valeur	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce
18. Acquisition nette d'actifs non financiers non produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur l'utilisation des bénéfices Balance des paiements
19. Capacité de financement/besoin d'emprunt	Solde comptable
Opérations avec le reste du monde	
20. Exportations de biens et de services	Statistiques du commerce extérieur Statistiques douanières Déclarations des entreprises sur les exportations et importations de rubriques non couvertes par les statistiques douanières Enquêtes sur le commerce extérieur non organisé (commerce de navette)
21. Importations de biens et de services	Statistiques du commerce extérieur Statistiques douanières Déclarations des entreprises sur les exportations et importations de rubriques non couvertes par les statistiques douanières Enquêtes sur le commerce extérieur non organisé (commerce de navette)
22. Revenus primaires à destination et en provenance de l'étranger	Balance des paiements
23. Transferts courants à destination et en provenance de l'étranger	Balance des paiements
24. Transferts en capital à destination et en provenance de l'étranger	Balance des paiements

Annexe 3.4. Enquêtes statistiques généralement intégrées dans un appareil statistique national

Note : Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée pour l'Office statistique australien. Dans d'autres pays, certaines de ces enquêtes peuvent ne pas être réalisées ou plusieurs de ces enquêtes peuvent être combinées ou certaines peuvent être divisées en plusieurs composantes.

Enquête	Période de référence	Données élémentaires
Stocks et chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière	Mensuelle/trimestrielle	Stocks, chiffre d'affaires : par branche d'activité
Ventes au détail	Mensuelle/trimestrielle	Ventes au détail : par branches du commerce de détail
Dépenses d'investissement	Mensuelle/trimestrielle	
Bâtiment et génie civil	Mensuelle/trimestrielle	
Indices des prix à la production	Mensuelle/trimestrielle	
Emploi, rémunérations et heures travaillées	Mensuelle/trimestrielle	Emploi, rémunérations, heures travaillées : par branche d'activité
Main-d'œuvre	Mensuelle/trimestrielle	Emploi, heures travaillées : par les travailleurs indépendants / salariés ; par branche d'activité
Dépenses des ménages	Mensuelle/trimestrielle	
Indice des prix à la consommation	Mensuelle/trimestrielle	

Enquête	Période de référence	Données élémentaires
Production industrielle	Annuelle	Éléments de revenu : recettes des ventes, revenus de location ; contrats et commandes : variations des stocks et travaux en cours ; formation de capital fixe pour compte propre ; intérêts et dividendes ; subventions ; indemnités au titre d'assurances ; divers. Éléments de charges : salaires et traitements ; contributions de sécurité sociale des employeurs ; provision au titre des droits à prestation des salariés ; contrats et commandes ; transports ; location et achat à tempérament de biens d'équipement ; achats ; autres charges d'exploitation ; intérêts ; impôts sur les produits ; primes d'assurance
Production agricole	Annuelle	(voir production industrielle)
Transports	Annuelle	(voir production industrielle)
Autres services	Annuelle	(voir production industrielle)
Institutions financières	Annuelle	
Administration publique	Annuelle	
Coûts de main-d'œuvre	Annuelle/occasionnelle	
Recensement de la population et des logements	Occasionnelle	Population : par région

Annexe 3.5. Sources administratives généralement utilisées dans un appareil statistique national

Note : Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée pour l'Office statistique australien. Dans d'autres pays, ces sources de données administratives peuvent ne pas être toutes disponibles et il peut y en avoir d'autres.

Programme administratif	Période de référence	Données élémentaires
Impôts sur les bénéfices des sociétés	Annuelle	Revenus, charges
IRPP	Annuelle	Revenus, charges
Budget de l'administration publique nationale	Annuelle	Dépenses (prévues)
Comptes de l'administration publique nationale	Annuelle	Dépenses, emploi, salaires et traitements
Budget des administrations publiques régionales	Annuelle	Dépenses (prévues)
Comptes des administrations publiques régionales	Annuelle	Dépenses, emploi, salaires et traitements
Permis de construire	Quotidien/mensuel	Permis délivrés : nombre et valeur
Immatriculations de véhicules neufs	Quotidien/mensuel	Immatriculations de véhicules neufs : nombre et valeur
Exportations de marchandises	Quotidien/mensuel	Opérations d'exportation : par marchandise, quantité et valeur
Importations de marchandises	Quotidien/mensuel	Opérations d'importation : par marchandise, quantité et valeur
Sécurité sociale	Hebdomadaire/mensuel	Contributions de sécurité sociale des employeurs pour le compte/au nom des salariés : par branche d'activité, type
Prélèvements sur les salaires	Hebdomadaire/mensuel	Prélèvements sur les salaires par les employeurs au nom des salariés : par branche d'activité, type
Impôts sur les ventes	Hebdomadaire/mensuel	Impôts collectés : par branche d'activité, élément imposable
Taxes sur la valeur ajoutée/sur les produits et services/sur les producteurs manufacturiers	Hebdomadaire/mensuel	Impôts collectés : par branche d'activité, élément imposable
Enregistrement des entreprises à des fins diverses	Quotidien/mensuel	Informations fournies à l'enregistrement : nom, adresse, lieu, classification industrielle, catégorie de taille

GRILLES D'ANALYSE DE L'ÉCONOMIE NON OBSERVÉE

Annexe 4.1. Projet d'Eurostat sur l'exhaustivité des statistiques des pays candidats : analyse tabulaire

Économie non observée : Classification par types

T1 : non observé statistiquement : non-réponse

L'insuffisance de la couverture statistique résulte de non-réponses aux questionnaires statistiques ou de l'absence de couverture d'unités actives dans les dossiers administratifs. Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :

- l'utilisation de données provenant d'unités analogues (branches d'activité, groupes de taille), de données sur les années précédentes ou de données analogues convenables ;
- l'ajustement de la pondération de l'échantillon ;
- l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

T2 : non observé statistiquement : registres non mis à jour

L'insuffisance de la couverture statistique est due à des unités manquantes du registre statistique lors de la définition de la population de l'enquête et de la sélection de l'échantillon, ou à des problèmes résultant d'informations obsolètes sur les unités. Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :

- un examen précis de la qualité du registre et des estimations d'experts sur ses lacunes ;
- une comparaison de diverses sources statistiques et administratives (de préférence au niveau de l'unité) ;
- l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée ;
- l'utilisation d'informations provenant d'autres enquêtes.

T3 : non observé statistiquement : unités non enregistrées ou non couvertes par des enquêtes

L'insuffisance de la couverture statistique est due à :

- la non-couverture d'unités dans les registres statistiques en raison de seuils d'enregistrement ou de la non-couverture de certaines activités dans le registre ;
- la non-couverture d'unités dans l'enquête en raison de leur création ou de leur disparition durant l'année.

Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :

- les ajustements de seuils à partir d'autres sources ou d'estimations d'experts ;
- une comparaison de diverses sources statistiques et administratives (de préférence au niveau de l'unité) ;
- les estimations fondées sur le nombre d'unités créées et fermées (non actives) ;
- l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

T4 : non observé pour des raisons économiques : sous-déclaration du chiffre d'affaires/revenu

L'insuffisance de la couverture statistique est à la sous-déclaration intentionnelle de la production brute, la surdéclaration des consommations intermédiaires à des fins de fraude à l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts, ou aux contributions de sécurité sociale, par exemple au moyen d'une double comptabilité, de remise de salaires sous forme d'enveloppes, de règlements sans facture. Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :

- l'utilisation de renseignements tirés de contrôles fiscaux ;

- une comparaison des chiffres d'affaires dans les comptes nationaux avec les chiffres d'affaires des registres de la TVA ou d'autres impôts, en tenant compte des différences entre les types d'unités, des seuils d'imposition et des classifications des branches d'activité ;
- une comparaison des salaires et traitements et des revenus mixtes par habitant par branches d'activité, de préférence par groupes de taille ;
- une comparaison des ratios de consommation intermédiaire pour différents sous-groupes d'unités opérant dans la même branche d'activité, par exemple, différents groupes de taille, entreprises publiques et privées, unités ayant ou non la personnalité morale.

T5 : *non observé pour des raisons économiques : unités intentionnellement non enregistrées*

L'insuffisance de la couverture statistique est due au non-enregistrement intentionnel d'unités de production (ou de composantes desdites unités). Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

T6 : *secteur informel (non enregistré, sous-déclaré)*

L'insuffisance de la couverture statistique est due à :

- des unités ou des activités de production manquantes parce que les unités ne sont pas tenues d'enregistrer leurs activités aux termes d'une quelconque règle administrative, notamment la production agricole des ménages non agricoles pour leur consommation propre, la production de biens (non agricoles) des ménages pour leur propre compte, la construction de bâtiments à usage résidentiel par les ménages eux-mêmes, les activités occasionnelles et temporaires, ainsi que le travail au titre de contrats de services ;
- une production brute manquante s'agissant de personnes exerçant un emploi secondaire indépendant ;
- des unités ou une production manquantes, même si elles sont déclarées aux autorités fiscales.

Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra : les estimations sur certains types importants d'activités informelles des ménages en utilisant les données des enquêtes sur le budget des ménages, les données sur les permis de construire ou d'autres renseignements administratifs, ainsi que l'utilisation de procédures de vérification globale.

T7 : *Activités illégales*

L'insuffisance de la couverture statistique est due au fait que les unités de production ne se font pas enregistrer ou ne déclarent pas leurs activités illégales. Les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité comprennent des études spéciales, l'utilisation de données administratives des douanes, de la police, des autorités sanitaires, etc.

T8 : *Autres types de couverture insuffisante du PIB*

Les autres types de couverture insuffisante comprennent :

- la production pour consommation finale propre ;
- les pourboires ;
- les salaires et traitements en nature ;
- l'évaluation des ajustements de l'ENO ;
- les impôts et subventions sur les produits ;
- la fiabilité des méthodes de type quantité-prix et des soldes de produits.

La production pour consommation finale propre recouvre :

- la production de produits agricoles ou autres dans le secteur des ménages pour leur consommation finale propre – cela concerne les unités non constituées en sociétés, comme les agriculteurs ou les travailleurs indépendants, ainsi que les activités informelles des ménages ;
- les logements, les agrandissements de logements, les grosses réparations de logements par les ménages ;
- la construction pour compte propre, y compris les grosses réparations dans l'agriculture (tous secteurs) ;
- la construction pour compte propre, y compris les grosses réparations dans les autres branches d'activité (tous secteurs) ;
- les machines et équipements produits dans le cadre de la formation de capital pour compte propre ou les grosses réparations pour compte propre (tous secteurs).

Les pourboires peuvent intervenir dans les hôtels et restaurants, les services de réparation, les services personnels, les hôpitaux et autres services de santé, les banques et les sociétés d'assurance. Les sources de données et les estimations possibles pour les pourboires résident notamment dans les données de l'enquête sur le budget des

ménages, les enquêtes spéciales et les estimations d'experts, les comparaisons de salaires et traitements ou de revenus mixtes avec d'autres branches d'activité ainsi que la réglementation sur l'imposition des pourboires.

Les salaires et traitements en nature recouvrent :

- des biens et services produits par l'employeur soit à titre de production principale, par exemple charbon ou billets de chemins de fer gratuits, ou de production secondaire notamment la mise à disposition d'installations sportives, de salles de spectacles ou de centres de vacances pour les salariés et leurs familles ainsi que des crèches gratuites ou bon marché pour les enfants des salariés.
- des biens et services achetés ou financés par l'employeur, notamment : des repas et boissons, y compris ceux qui sont fournis aux cours de voyages d'affaires ; des services de logement ou d'hébergement ; des uniformes ou autres formes de vêtements spéciaux ; l'utilisation à titre privé de véhicules de l'entreprise ; des installations sportives, salles de spectacles ou centres de vacances pour les salariés et leurs familles ainsi que des crèches gratuites ou bon marché pour les enfants des salariés.

D'autres renseignements sur ces autres types de couverture insuffisante du PIB peuvent se trouver à l'aide de la législation fiscale et sociale ainsi que des pratiques comptables et les enquêtes sur les coûts de main-d'œuvre constituent une autre source possible de données.

Analyse tabulaire d'Eurostat (Projet pilote sur l'exhaustivité)

Tableau I. Activités non observées par type et méthode d'ajustement

Composante des comptes nationaux	Types d'ENO	Méthode d'ajustement dans les comptes nationaux			
Ventilation détaillée qui permet l'allocation des types possibles de couverture insuffisante	A chaque ligne, indiquer les types pertinents de couverture insuffisante	Méthode(s) explicite(s) « - » si non couvert « I » si implicitement couvert	Correspondance avec les tableaux 2A – 2C (indiquer les correspondances avec les numéros d'ajustement dans les tableaux 2A, 2B, 2C)		
			Tableau 2A	Tableau 2B	Tableau 2C
Tableau IA : Optique de la production					
Sociétés non financières publiques					
NACE A					
grandes unités					
unités moyennes					
petites unités					
NACE B					
grandes unités					
unités moyennes					
petites unités					
(par activité NACE A – P, ou par groupes à partir de sources analogues de données)					
Sociétés non financières privées					
NACE A					
grandes unités					
unités moyennes					
petites unités					
NACE B					
grandes unités					
unités moyennes					
petites unités					
... (par activité NACE A – P, ou par groupes à partir de sources analogues de données)					
Sociétés financières					
Administrations publiques					
Administrations centrales et locales					
Unités hors budget					
ISBLSM					

Composante des comptes nationaux	Types d'ENO	Méthode d'ajustement dans les comptes nationaux			
		Méthode(s) explicite(s) « - » si non couvert « I » si implicitement couvert	Correspondance avec les tableaux 2A – 2C (indiquer les correspondances avec les numéros d'ajustement dans les tableaux 2A, 2B, 2C)		
			Tableau 2A	Tableau 2B	Tableau 2C
Ventilation détaillée qui permet l'allocation des types possibles de couverture insuffisante	A chaque ligne, indiquer les types pertinents de couverture insuffisante				
Ménages					
NACE A					
Unités non constituées en sociétés					
Activités informelles ou autres					
Production marchande					
Production pour compte propre					
agriculteurs					
ménages non agricoles					
NACE B					
Unités non constituées en sociétés					
Activités informelles ou autres					
Production marchande					
Production pour compte propre					
... (par activité NACE A – P, ou par groupes à partir de sources analogues de données)					
Impôts et subventions sur les produits					
Tableau IB : Optique des dépenses					
Dépenses de consommation finale des ménages					
Achats de biens et de services (COICOP, niveaux à 1 et/ou 2-chiffres)					
Production pour usage final propre					
Produits agricoles					
Autres biens produits par les ménages					
Unités non constituées en sociétés					
Autres composantes de la consommation finale des ménages					
Consommation finale des administrations publiques					
Consommation finale des ISBLSM					
Formation brute de capital fixe ventilée par					
Secteurs institutionnels					
Positions de la NACE					
Taille des unités, unités/activités spéciales					
Variations des stocks (avec une ventilation analogue à la FBCF)					

Composante des comptes nationaux		Types d'ENO		Méthode d'ajustement dans les comptes nationaux		
Ventilation détaillée qui permet l'allocation des types possibles de couverture insuffisante	A chaque ligne, indiquer les types pertinents de couverture insuffisante	Méthode(s) explicite(s) « - » si non couvert « I » si implicitement couvert	Correspondance avec les tableaux 2A – 2C (indiquer les correspondances avec les numéros d'ajustement dans les tableaux 2A, 2B, 2C)			
			Tableau 2A	Tableau 2B	Tableau 2C	
Exportations et importations Exportations et importations de marchandises Exportations et importations de services chats des non-résidents Achats des résidents à l'étranger Commerce de navette Tableau IC : Optique du revenu (avec une ventilation analogue à l'optique de la production) Tableau ID : Activités illégales Contrebande Tabac Armes Alcool Produits alimentaires Véhicules volés Autres Commerce et production de stupéfiants Prostitution Jeux et paris clandestins Corruption Usure Contrefaçons Fausse monnaie Vente de marchandises volées Autres						

Analyse tabulaire d'Eurostat (Projet pilote sur l'exhaustivité)
Tableau 2. Ajustements pour exhaustivité

Tableau 2A. Optique de la production

N° d'ajuste-ment	Type d'ajustement	Composante des comptes nationaux	Code NACE, Type d'unités	Sources des données	Taille absolue Unité monétaire	Taille relative en %	
						de la composante	du PIB

Tableau 2B. Optique des dépenses

N° d'ajuste-ment	Type d'ajustement	Composante des comptes nationaux	Code NACE, COICOP, etc., Type d'unités	Sources des données	Taille absolue Unité monétaire	Taille relative en %	
						de la composante	du PIB

Tableau 2C. Optique du revenu

N° d'ajuste-ment	Type d'ajustement	Composante des comptes nationaux	Code NACE, Type d'unités	Sources des données	Taille absolue Unité monétaire	Taille relative en %	
						de la composante	du PIB

Analyse tabulaire d'Eurostat (Projet pilote sur l'exhaustivité)
Tableau 3. Synthèse des ajustements pour exhaustivité

Tableau 3A. Optique de la production

Composante des comptes nationaux Type d'unité	Type d'ENO/autre couverture insuffisante du PIB										Total	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	Absolu	En % du PIB		
Ventilation analogue à celle du tableau 1A, y compris activités illégales												
Composantes de la production pour chacune :												
Production brute												
Cons. intermédiaire												
Valeur ajoutée brute												
Total												

Tableau 3B. Optique des dépenses

Composantes des dépenses	Type d'ENO/autre couverture insuffisante du PIB										Total	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	Absolu	En % du PIB		
Ventilation analogue à celle du tableau 1B, y compris activités illégales												
Composantes des dépenses												
Total												

Tableau 3C. Optique du revenu

Type de revenu Type d'unité	Type d'ENO/autre couverture insuffisante du PIB										Total	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	Absolu	En % du PIB		
Ventilation analogue à celle du tableau 1C, y compris activités illégales												
Secteur, branche, type d'unité, Pour chacun : Rémunération des salariés, EBE, Cons. de capital fixe, Excédent net d'exploitation												
Total												

Annexe 4.2. Système des unités et de la main-d'œuvre utilisée (élaboré par Statistics Netherlands)

Classification de l'ENO en fonction de l'enregistrement des unités et de la déclaration de la main-d'œuvre utilisée

Main-d'œuvre utilisée	Unités de production			
	Entreprises inscrites au registre des entreprises	Entreprises non inscrites au registre des entreprises		
		Autre	Travaillant pour leur propre compte	Production pour usage propre
Déclarée	C1	C3		
Non déclarée	C2	C4	C5	C6

Économie non observée : classification par type

Types d'ENO C1 et C3 : activités non concernées par le non-enregistrement de la main-d'œuvre utilisée

Le type C1 d'ENO représente la production des entreprises enregistrées utilisant une main-d'œuvre enregistrée. La principale raison d'erreurs de ce type est d'ordre statistique. En l'occurrence, il peut y avoir des activités non observées en raison d'une contrainte explicite d'échantillonnage (par exemple, lorsque l'enquête est limitée aux entreprises employant un nombre minimum de salariés), d'erreurs dans la base de sondage, ainsi que de déclarations erronées ou de non-réponses pour d'autres motifs que la fraude fiscale ou des activités illégales.

La correction de la limitation de l'échantillon aux plus grandes entreprises peut être faite en considérant que la production, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, etc. par travailleur des petites entreprises est égale à celle des entreprises les plus petites prises en compte dans l'échantillon. Cela ne peut se faire que si le nombre de salariés est l'indicateur pris en compte dans la base de sondage. Si ce n'est pas le cas et si l'indicateur de taille repose, par exemple, sur le chiffre d'affaires figurant dans la déclaration d'impôts de l'année précédente, c'est alors cette dernière variable que l'on utilise pour l'ajustement.

Les lacunes de la base de sondage peuvent être corrigées au moyen de l'enquête sur la population active. Pour peu que les données sur l'emploi provenant de cette enquête sont de qualité suffisante, elles peuvent servir à repondérer d'autres données des enquêtes de conjoncture, comme la production, la consommation intermédiaire, l'excédent d'exploitation, la valeur ajoutée, etc. et donc à corriger les erreurs.

La sous-déclaration de chiffre d'affaires et la surdéclaration de charges donnent lieu l'une comme l'autre à une diminution de la valeur ajoutée. Les entreprises qui surdéclarent des charges ne commettent pas nécessairement de fraude. Cette surdéclaration peut aussi être causée par des différences entre les normes de la comptabilité d'entreprise et les normes de la comptabilité nationale. Par exemple, les revenus en nature sont souvent correctement comptabilisés comme une consommation intermédiaire aux termes de la comptabilité d'entreprise et de la législation fiscale, alors que pour la comptabilité nationale, c'est une composante des salaires et traitements et donc de la valeur ajoutée. Parmi les autres raisons de déclarations inexactes, on peut citer le recours à des pratiques comptables inadéquates.

Un cas particulier est celui de la surdéclaration (ou sous-déclaration) simultanée du chiffre d'affaires et des charges. Cette déclaration inexacte ne peut pas affecter la valeur ajoutée, mais elle affecte le rapprochement entre les ressources et les emplois de biens et de services et les estimations de la consommation finale, notamment si ces dernières sont calculées sous forme de solde. Comme cela peut poser des difficultés pour l'établissement des comptes sectoriels, il convient de procéder à des corrections dans la mesure du possible.

Pour corriger les non-réponses partielles, les valeurs peuvent être imputées à l'aide d'autres données figurant dans les réponses. Par exemple, si une entreprise ne donne pas de ventilation par produit de sa consommation intermédiaire, la structure peut être empruntée d'entreprises de taille analogue de la même branche d'activité. On peut utiliser une technique analogue pour imputer des valeurs pour les entreprises qui n'ont pas été sondées en raison des critères de taille pour l'échantillonnage.

Le type C3 d'ENO rend compte de problèmes du processus d'enregistrement. Ces problèmes peuvent être dus au fait que les entreprises ont été classées de façon erronée et ne sont donc pas prises en compte lors de l'échantillonnage. Les erreurs les plus courantes portent sur le code de l'activité et le code de la taille. Un code d'activité erroné peut entraîner l'exclusion à tort de l'échantillon. Un code erroné peut aussi entraîner la prise en compte à tort dans la base de sondage d'une enquête dans une autre branche d'activité. (Ce cas n'est pas couvert dans la description du type C1 d'ENO, car on part du principe que ces erreurs sont corrigées pendant la vérification normale des données). Le fait de conserver la trace du nombre d'entreprises incluses à tort dans l'échantillon donne une idée de l'ampleur de ce problème. Si ce nombre est très faible, on peut sans doute ne pas tenir compte du problème.

Deuxième raison, le registre n'est pas à jour. des nouvelles entreprises n'y figurent pas alors qu'il comporte des entreprises disparues. Toutefois, le nombre de salariés des entreprises nouvelles n'est généralement pas élevé, de sorte que l'impact sur l'emploi, les salaires et traitements et la valeur ajoutée seront sans doute modestes. La

solution à long terme au problème est de consentir des efforts supplémentaires pour la tenue du registre des entreprises, la solution à court terme consistant à utiliser les données de l'enquête sur la population active pour repondérer les données comme on l'a vu à la section 5.2.3.

Troisième raison et sans doute la plus courante en ce qui concerne le nombre d'entreprises, les entreprises sont manquantes parce qu'elles n'ont pas besoin ou ne sont pas tenues de s'inscrire au registre. Une enquête sur la population active peut donner une première idée de l'importance relative du problème, mesuré par le nombre de salariés de ces entreprises. Si le nombre d'entreprises non enregistrées est faible, une estimation utilisant des caractéristiques par salarié sur la base des entreprises couvertes par l'enquête peut être acceptable. Toutefois, s'il y a des raisons de penser que ces entreprises sont sensiblement différentes de celles qui se font enregistrer, il faut recourir à des investigations spéciales sur leur taille et leur structure, par exemple en utilisant des enquêtes sur les marchés urbains.

Type C2 d'ENO : activités d'entreprises enregistrées utilisant de la main-d'œuvre non enregistrée

Le type C2 d'ENO rend compte de la production d'entreprises enregistrées par l'utilisation de main-d'œuvre non enregistrée. Si la main-d'œuvre est cachée, c'est très vraisemblablement pour échapper à l'impôt ou à des contributions sociales. En fait, il s'agit d'une sous-déclaration de coûts de main-d'œuvre. S'il s'agit uniquement d'échapper à l'impôt ou à des contributions sociales, il se peut que d'autres variables ne soient pas faussées. Toutefois, pour limiter le risque d'être pris (et pour échapper aux impôts sur l'excédent d'exploitation), les entreprises peuvent également sous-déclarer d'autres variables de manière que les chiffres déclarés correspondent à une structure normale de production. Bien qu'en principe, toutes les entreprises (hormis les organismes gouvernementaux) peuvent se livrer à de telles fraudes, les occasions de le faire sont particulièrement importantes s'agissant de petites entreprises présentant une structure de production assez simple et une assez forte utilisation de main-d'œuvre, comme dans les domaines du commerce, de la construction, de la réparation et des services.

Ce type de déclaration inexacte peut être corrigé en utilisant des données d'une enquête sur la population active pour repondérer les résultats des enquêtes de conjoncture de la même façon que pour la correction des lacunes de la base de sondage ou des limitations de l'échantillon, mais avec l'obligation supplémentaire que l'enquête sur la population active doit implicitement ou explicitement couvrir l'offre de main-d'œuvre non enregistrée.

Les déclarations erronées dans ce groupe d'entreprise peuvent aussi être dues à une défaillance de l'administration. C'est notamment le cas des petites unités figurant dans les registres, par exemple les entreprises des travailleurs indépendants.

Types C4 et C5 d'ENO : activités des entreprises marchandes non enregistrées concernant une main-d'œuvre non enregistrée

La principale composante du type C4 d'ENO est la production de la main-d'œuvre non enregistrée dans des entreprises ne figurant pas dans le registre d'entreprise pour des raisons statistiques, comme une mauvaise classification, un code de taille erroné, une mise à jour défailante du registre, etc., et non pas parce qu'elles ont délibérément voulu échapper à l'enregistrement. Si le registre venait à s'améliorer, ces entreprises pourraient fort bien être enregistrées et leurs activités non observées relèveraient du type C2 d'ENO.

Le type C4 comporte aussi toutes les entreprises qui devraient être enregistrées, mais qui pour une raison ou une autre veulent entièrement échapper au contrôle des pouvoirs publics, par exemple, parce qu'elles fabriquent des produits illégaux ou qu'elles fabriquent des produits illégalement. L'amélioration du registre n'affecterait pas l'enregistrement de ces entreprises. Pour couvrir cette production, il faut faire appel à des méthodes d'estimation non traditionnelles.

Le type C5 d'ENO représente la production des entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte. Ces entreprises sont typiques du secteur informel. La majeure partie de cette production n'est pas illégale, ni souterraine aux fins de la fiscalité.

Si le nombre d'entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte (ou de ménages se livrant à un travail pour compte propre) est connu grâce aux enquêtes sur la population active ou par des enquêtes spéciales ou encore par le recensement de la population, on peut procéder à une estimation de leurs activités en considérant que les caractéristiques par personne sont les mêmes que pour les entreprises enregistrées de personnes travaillant pour leur propre compte ou présentent une relation fixe avec ces dernières. S'il n'y a pas de données disponibles sur les entreprises enregistrées de ce type, on peut procéder à une estimation à minima en considérant que le revenu mixte des ménages se livrant à un travail pour compte propre est égal aux sommes minimales nécessaires pour vivre.

Type C6 d'ENO : production pour leur usage propre des unités non enregistrées

La production pour leur usage propre des unités non enregistrées, principalement des ménages, n'est pas très fréquente dans la plupart des pays d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord. En revanche, dans de nombreux autres pays, ces activités représentent une proportion significative du PIB. Pour mesurer leur taille, les enquêtes de conjoncture et enquêtes sur la population active traditionnelles ne suffisent pas. Il faut procéder à des observations supplémentaires.

Prolongements

Cette grille d'analyse n'est pas seulement intéressante pour son approche pratique de l'ENO ; elle l'est également en tant qu'instrument d'analyse des problèmes d'application des divers prolongements du SCN. Même s'il y a un accord international sur le domaine actuel de la production des comptes nationaux, on admet généralement que des indicateurs macro-économiques comme le PIB ne sont pas nécessairement les seuls indicateurs de prospérité ni les meilleurs. C'est pourquoi des indicateurs de rechange ont été élaborés, en s'inspirant du SCN. A titre d'exemples, on retiendra le *revenu national vert* et le *revenu national total*. Les conférences des Nations Unies sur les femmes à Rio de Janeiro et Beijing ont fortement recommandé l'élaboration de comptes satellites décrivant la production totale, comprenant non seulement l'ensemble des activités rémunérées, mais aussi les activités productives non rémunérées comme le bricolage, les travaux ménagers et le travail volontaire qui sont actuellement en dehors du domaine de la production. Pour traiter ce dernier cas mentionné, le système des unités et de la main-d'œuvre utilisée pourrait être prolongé en ajoutant des lignes supplémentaires pour le travail non rémunéré et en introduisant un nouveau type C7 d'ENO dans la dernière colonne.

Économie non observée : modèle de documentation

On trouvera dans le tableau suivant une possibilité de structure d'enregistrement de l'ENO inspirée par la présentation des tableaux des ressources et des emplois. C'est pour l'essentiel une matrice à trois dimensions avec les branches d'activité et les groupes de tailles sur les lignes, les données élémentaires essentielles sur les colonnes et les ajustements correspondant à chaque catégorie d'ENO dans les niveaux du tableau. La ventilation par branche d'activité est conçue pour correspondre aux branches distinguées dans les enquêtes auprès des entreprises, avec une ventilation supplémentaire par catégories de taille. Si les entreprises les plus petites ne sont pas prises en compte dans la base de sondage, il convient de faire apparaître séparément la plus petite catégorie de taille. Il en va de même pour les branches d'activité présentant un secteur informel relativement important, comme le commerce, la construction, la fabrication de meubles et les services.

Données par branche, taille et catégorie d'ENO

Données par catégorie d'ENO : Niveau 0 : données de base Niveau 1 : ajust. de l'ENO C1 Niveau 2 : ajust. de l'ENO C2 Niveau 3 : ... Niveau Niveau : valeur finale des comptes nationaux			Coût primaire			
			Excédent d'exploitation	Impôts moins subventions	Contributions sociales	Salaires et traitements
	Production totale	Consommation intermédiaire				
Enquêtes auprès des entreprises						
Agriculture						
	2+ salariés	-	-	-	-	-
	1 salarié	-	-	-	-	-
	0 salarié	-	-	-	-	-
Construction						
	25+ salariés	-	-	-	-	-
	10-25 salariés	-	-	-	-	-
	1-9 salariés	-	-	-	-	-
	0 salarié	-	-	-	-	-
...						
Données douanières :						
	Exportations	-	-	-	-	-
	Importations	-	-	-	-	-
Données fiscales :						
	Salaires et traitements	-	-	-	-	-
	TVA	-	-	-	-	-

Ce tableau comporte des niveaux correspondant aux types d'ENO. Le premier niveau contient les données élémentaires tirées des enquêtes et des dossiers administratifs, après édition et pondération. Le niveau suivant contient les ajustements du premier type d'ENO. Les niveaux suivants contiennent les ajustements de chacun des autres types d'ENO. Les chiffres finaux (des comptes nationaux) sont entrés dans le dernier niveau. Chaque chiffre s'accompagne si possible d'une indication qualitative ou d'une mesure quantitative de sa qualité et de notes sur les éventuels ajustements de rechange.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES – CADRE GÉNÉRIQUE

(Projet de juillet 2001)

Dimensions	Éléments	Indicateurs
Conditions préalables de la qualité ¹	<p>0.1. Cadre légal et institutionnel – <i>Le cadre légal et institutionnel est favorable à l'établissement des statistiques.</i></p> <p>0.2. Ressources – <i>Les ressources sont à la mesure des besoins des programmes statistiques.</i></p> <p>0.3. Exigence de qualité – <i>La qualité est reconnue comme une pierre angulaire du travail d'établissement des statistiques.</i></p>	<p>0.1.1. La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement définie.</p> <p>0.1.2. Les modalités d'échange et de coordination des données entre les organismes producteurs de statistiques sont adéquates.</p> <p>0.1.3. Les données fournies par les déclarants sont gardées confidentielles et utilisées exclusivement à des fins statistiques.</p> <p>0.1.4. La déclaration statistique est prescrite par la loi et/ou assurée par des mesures encourageant la déclaration</p> <p>0.2.1. Les effectifs ainsi que les moyens financiers et informatiques sont proportionnés aux besoins des programmes statistiques.</p> <p>0.2.2. Des mesures visant à garantir l'utilisation efficace des ressources sont appliquées.</p> <p>0.3.1. Des méthodes centrées sur la qualité sont en place.</p> <p>0.3.2. Un suivi de la qualité est appliqué à la collecte, au traitement et à la diffusion des statistiques.</p> <p>0.3.3. Des méthodes sont en place pour le traitement des questions de qualité des statistiques, notamment les choix à faire, et pour guider la planification en vue de répondre aux besoins existants et naissants.</p>
<p>1. Intégrité Le principe d'objectivité dans la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques est strictement respecté.</p>	<p>1.1. Professionnalisme – <i>Les politiques et pratiques statistiques sont guidées par des principes de professionnalisme.</i></p> <p>1.2. Transparence – <i>Les politiques et les pratiques statistiques sont transparentes.</i></p> <p>1.3. Normes déontologiques – <i>Les politiques et les pratiques statistiques obéissent à des normes déontologiques.</i></p>	<p>1.1.1. Les statistiques sont établies de manière impartiale.</p> <p>1.1.2. Le choix des sources et des techniques statistiques se fonde exclusivement sur des considérations statistiques.</p> <p>1.1.3. L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.</p> <p>1.2.1. Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont accessibles au grand public.</p> <p>1.2.2. L'accès des agents de l'État aux données avant leur diffusion est signalé au grand public.</p> <p>1.2.3. Les produits des organismes/services statistiques sont clairement identifiés.</p> <p>1.2.4. Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques sont notifiés à l'avance.</p> <p>1.3.1. Des règles déontologiques sont en place et le personnel en a bonne connaissance</p>
<p>2. Rigueur méthodologique Le cadre méthodologique obéit aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</p>	<p>2.1. Concepts et définitions – <i>Les concepts et définitions sont conformes aux cadres statistiques acceptés au plan international.</i></p>	<p>2.1.1. La structure globale eu égard aux concepts et définitions est conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international : voir les cadres spécifiques d'évaluation des données.</p>

Dimensions	Éléments	Indicateurs
	2.2. Champ d'application – <i>Le champ d'application est conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</i>	2.2.1. Le champ d'application est largement conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international : voir les cadres spécifiques d'évaluation des données.
	2.3. Classification/sectorisation – Les systèmes de classification et de sectorisation sont conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.	2.3.1. Les systèmes de classification/sectorisation sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international : voir les cadres spécifiques d'évaluation des données.
	2.4. Base d'enregistrement – <i>Les flux et les stocks sont évalués et comptabilisés conformément aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</i>	2.4.1. Les flux et les stocks sont évalués aux prix du marché. 2.4.2. Les opérations sont comptabilisées sur la base des droits et obligations (dénommée aussi base des droits constatés). 2.4.3. Les modalités d'enregistrement sur base brute/nette sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.
3. Exactitude et fiabilité <i>Les données de base et les techniques statistiques sont saines et les données produites rendent suffisamment compte de la réalité</i>	3.1. Données de base – <i>Les données de base disponibles constituent une base de départ appropriée pour l'établissement des statistiques.</i>	3.1.1. Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes globaux de collecte qui tiennent compte des réalités du pays concerné. 3.1.2. Les données de base respectent convenablement les critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement. 3.1.3. Les données de base sont obtenues à temps.
	3.2. Techniques statistiques – <i>Les techniques employées reposent sur des modalités statistiques saines.</i>	3.2.1. L'établissement des données repose sur des techniques statistiques saines. 3.2.2. Les autres procédés statistiques (par exemple, ajustements et modification des données, et analyse statistique) reposent sur des méthodes statistiques saines.
	3.3. Évaluation et validation des données de base – <i>Les données de base sont régulièrement évaluées et validées</i>	3.3.1. Les données de base – y compris les recensements, enquêtes sur échantillons et les données administratives – sont régulièrement revues pour vérification du champ couvert, des erreurs d'échantillonnage, des erreurs dans les réponses et autres erreurs matérielles ; les résultats sont contrôlés et utilisés pour guider la planification.
	3.4. Évaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques – <i>Les résultats intermédiaires et les produits statistiques sont régulièrement évalués et validés.</i>	3.4.1. Les principaux résultats intermédiaires sont validés au regard d'autres informations, le cas échéant. 3.4.2. Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont évaluées et sont analysées avec rigueur. 3.4.3. Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont analysés avec rigueur.
	3.5. Études de révision – <i>En tant qu'indices de fiabilité et sources d'informations, les révisions sont suivies et exploitées pour l'information qu'elles peuvent fournir</i>	3.5.1. Des études et analyses de révision sont effectuées à intervalles réguliers et servent à renforcer les procédés statistiques employés.
4. Utilité <i>Les données sont pertinentes, actuelles, cohérentes et soumises à une politique de révision prévisible.</i>	4.1. Pertinence – <i>Les statistiques contiennent les informations pertinentes sur le domaine concerné.</i>	4.1.1. L'adéquation et l'utilité des statistiques par rapport aux besoins des usagers font l'objet d'un suivi.
	4.2. Délais de diffusion et périodicité – <i>Les délais de diffusion et la périodicité obéissent aux normes acceptées au plan international</i>	4.2.1. Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion. 4.2.2. La périodicité obéit aux normes de diffusion.

Dimensions	Éléments	Indicateurs
5. Accessibilité <i>Les données et métadonnées sont aisément disponibles et l'assistance aux utilisateurs est adéquate.</i>	4.3. Cohérence – <i>Les statistiques sont cohérentes au sein d'une même catégorie de statistiques, dans le temps, et par rapport aux autres grandes catégories de statistiques.</i>	4.3.1. Les statistiques sont cohérentes au sein d'une même catégorie de statistiques (par exemple, observation des identités comptables). 4.3.2. Les statistiques concordent ou peuvent être rapprochées sur un intervalle de temps raisonnable. 4.3.3. Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées de celles qui proviennent d'autres sources et/ou d'autres cadres statistiques.
	4.4. Politiques et pratiques de révision – <i>La révision des données est régulière et obéit à des modalités qui sont connues du public.</i>	4.4.1. Les révisions s'effectuent selon un calendrier précis, bien établi et transparent. 4.4.2. Les statistiques préliminaires sont clairement identifiées comme telles. 4.4.3. Les études et analyses de révision sont rendues publiques.
	5.1. Accessibilité des données – <i>Les statistiques sont présentées de façon claire et compréhensible, les supports servant à leur diffusion sont adéquats et les statistiques sont communiquées de manière impartiale.</i>	5.1.1. Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques). 5.1.2. Les moyens et supports de diffusion sont adéquats. 5.1.3. Les statistiques sont diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance. 5.1.4. Les statistiques sont mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment. 5.1.5. Des données plus détaillées non publiées (mais non confidentielles) sont communiquées sur demande.
	5.2. Accessibilité des métadonnées – <i>Des métadonnées actualisées et pertinentes sont disponibles.</i>	5.2.1. Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les données de base et les techniques statistiques employées, et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont signalés. 5.2.2. Le niveau de détail est adapté aux besoins du public visé.
	5.3. Assistance aux utilisateurs – <i>Un service d'assistance prompt et compétent est disponible.</i>	5.3.1. La personne à joindre pour chaque catégorie de données est précisée dans les publications. 5.3.2. Le public a facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services, précisant leurs tarifs le cas échéant.

I. Ces éléments et indicateurs constituent le 'faisceau d'indices de qualité' applicable à chacune des cinq dimensions qui déterminent la qualité des données.

Questionnaire	Un <i>questionnaire</i> est un instrument identifiable contenant des questions en vue de réunir des données auprès de répondants. (<i>Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000.)
Recensement	Un <i>recensement</i> est une enquête menée sur un ensemble complet d'objets d'observation appartenant à une population ou un univers donné. (<i>Cf. Terminology on Statistical Metadata</i> , Conference of European Statisticians Statistical Standards and Studies, n° 53, UNECE, Geneva 2000.)

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(30 2002 05 2 P) ISBN 92-64-29745-6 – n° 52472 2003